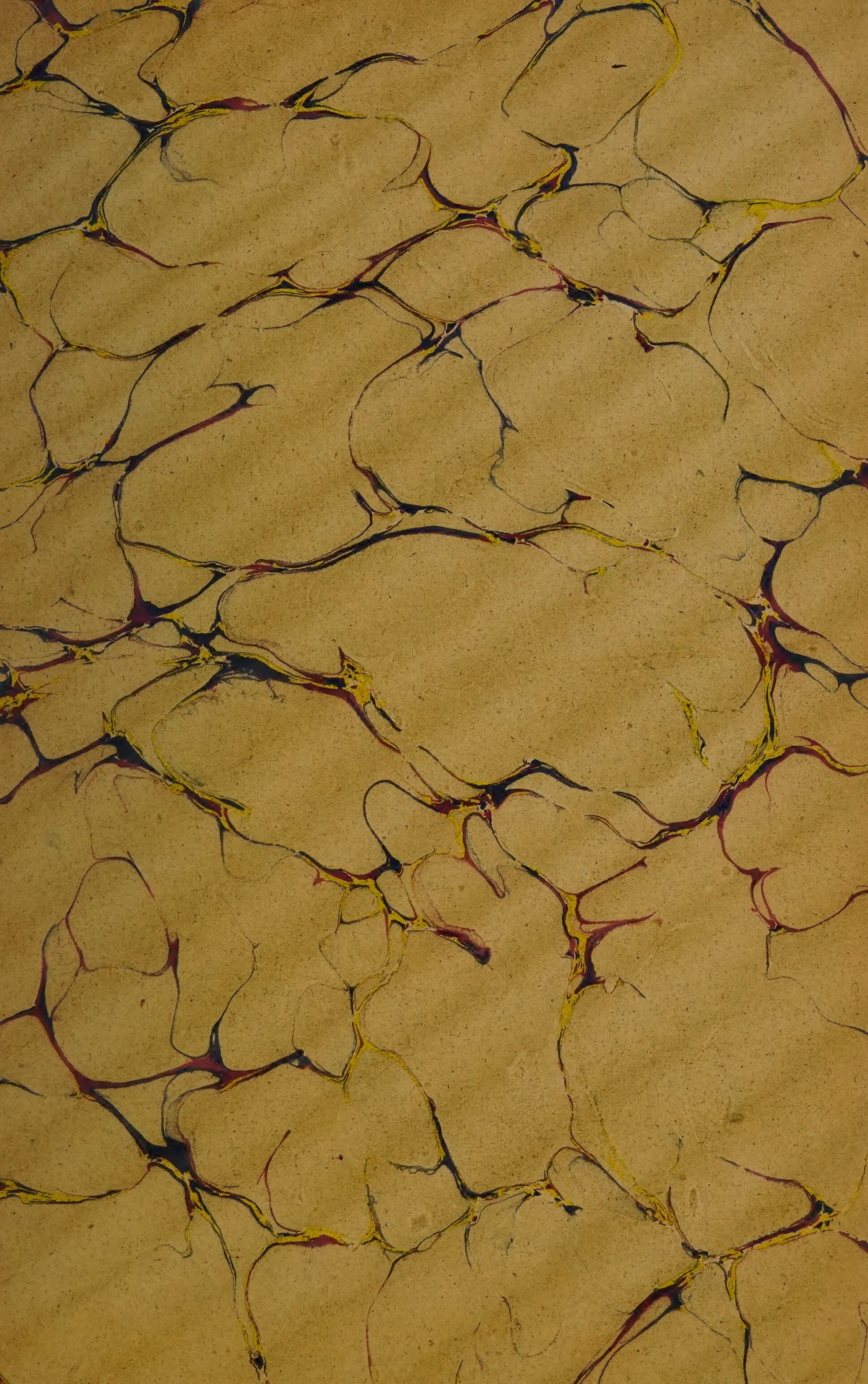




REVUE

NUMISMATIQUE

COMITÉ DE PUBLICATION

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

REVUE
NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

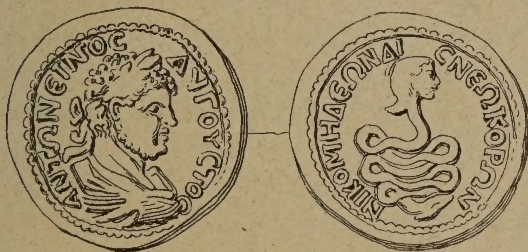
A. DE BARTHÉLEMY, G. SCHLUMBERGER, E. BABELON

Secrétaire de la Rédaction : J.-A. BLANCHET

Ostendite mihi numisma census..... Cujus est imago hæc, et superscriptio ?
Matth., xxii, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME QUATRIÈME

Procès-Verbaux de la Société Française de Numismatique



PARIS
CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT
4, rue de Louvois, 4

1900

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

LE FAUX PROPHÈTE ALEXANDRE D'ABONOTICHOS

Pl. I.

I

Le petit traité si curieux que Lucien a consacré à l'étrange personnage dont le nom figure en tête de cette notice[1], a eu de nombreux commentateurs qui n'ont pas manqué, à la suite de Spanheim[2] et d'Eckhel[3], d'en rapprocher les monnaies de la ville paphlagonienne où le Cagliostro du IIe siècle opérait ses prodiges et vendait ses oracles. Historiens et antiquaires, moralistes et philosophes ont disserté à l'envi sur le désordre des idées qui troubla le monde romain au temps des Antonins, et à la faveur duquel se développèrent les superstitions les plus grossières et les cultes les plus étranges. Ces miracles bouffons, cette intervention des dieux qui ne se manifestait plus qu'en supercheries et en farces de foire, étaient, de la part du

1. *Alexandre ou le faux prophète*, dans l'édition des *Œuvres de Lucien*, par C. Jacobitz, t. II, p. 115 à 143 (dans la coll. Teubner).
2. Spanheim, *De præstantia et usu numor. vet.*, t. I, p. 213.
3. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. II, p. 383.

paganisme expirant, comme les derniers expédients d'une maison de banque aux abois, avant la banqueroute finale. Parmi les comédiens et exploiteurs de religions qui pullulaient alors dans les provinces orientales de l'empire, le plus célèbre, grâce à Lucien qui fut son ennemi personnel et son biographe, est le devin Alexandre. La dernière et la plus complète étude d'ensemble qui lui ait été consacrée est due à M. Frantz Cumont[1]. L'auteur a connu tous les textes littéraires et épigraphiques, et il a tiré parti de quelques médailles et pierres gravées. Mais ni M. Cumont ni ses prédécesseurs n'ont entrepris un groupement critique et méthodique des monnaies d'Abonotichos, et les numismates eux-mêmes, tout en faisant connaître des pièces nouvelles, suivant l'apport des découvertes successives, n'ont pas même, jusqu'ici, pris la peine de reviser les descriptions de Mionnet. Il nous a semblé que cette revision, avec l'adjonction des monnaies plus récemment connues ou inédites, était de nature à fournir des éléments propres à préciser davantage certains points de la vie et du rôle d'Alexandre, et à mieux éclairer un des plus singuliers épisodes qui achevèrent de discréditer les dieux du paganisme.

Mais avant de décrire et d'interpréter les médailles, il est indispensable de résumer les faits historiques dont nous les devons rapprocher, quelque connus qu'ils soient de la plupart de nos lecteurs[2].

Né de parents obscurs, à Abonotichos, vers l'an 105 de

1. *Alexandre d'Abonotichos. Un épisode de l'histoire du paganisme au IIe siècle de notre ère,* par Frantz Cumont (Bruxelles, 1887, in-8°. Extrait des *Mémoires couronnés* par l'Académie royale de Belgique) ; voyez aussi : A. Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination dans l'antiquité*, t. III, p. 357 et suiv. (Paris, 1880, in-8°). Plus anciennement, entre autres auteurs : E. Renan, *Hist. des origines du christianisme,* t. VI et VII ; Aubé, *Hist. des persécutions de l'Eglise*, t. II, p. 117-125 ; Fr. Lenormant dans la *Gazette archéologique*, t. IV, 1878, p. 179, et (sous le nom de Léon Fivel), t. V, 1879, p. 184.

2. Lucien composa son récit peu après l'an 180, c'est-à-dire environ neuf ans après la mort du devin Alexandre. (F. Cumont, *op. cit.*, p. 6 et 54.)

notre ère, Alexandre était avantagé d'un beau physique : « sa physionomie, dit Lucien, avait quelque chose de divin[1]. » Adonné aux vices contre nature, il s'attacha à un vieux magicien ambulant, de Tyane, disciple du fameux Apollonius, et qui, comme son maître, pratiquait la médecine empirique. Ils parcoururent ensemble les villes et les bourgs d'Asie Mineure, vendant des collyres, des philtres, des drogues, des recettes de sorciers; le vieux charlatan étant venu à mourir, Alexandre s'associa, pour le remplacer, à un certain Cocconas, de Byzance. Sur les routes de la Bithynie, les deux compères firent la connaissance d'une vieille sorcière qui les entraîna en Thrace, puis de là, en Macédoine. A Pella, ils virent des charmeurs de serpents, ce qui leur donna l'idée d'exploiter eux-mêmes ce métier, et de jouer aux Esculapes. Pour quelques oboles ils achetèrent le plus beau des reptiles qu'on leur offrit, et ils revinrent en Asie-Mineure dans le dessein d'y fonder un oracle.

En face de Byzance, à Chacédon, ils montrèrent à la foule des tablettes de bronze qu'ils affirmèrent avoir déterrées dans le temple d'Apollon de cette dernière ville. Sur ces tablettes étaient inscrits des oracles annonçant, les uns, qu'Esculape, le dieu de la médecine, allait, accompagné d'Apollon son père, renaître sous une forme nouvelle dans la ville d'Abonotichos en Paphlagonie ; les autres, ordonnant de reconnaître pour pontife du nouveau culte, Alexandre lui-même, déclaré fils du héros médecin Podalire et descendant de Persée et d'Esculape.

Peu après, Alexandre et Cocconas se rendent à Abonotichos où ils s'étaient fait habilement précéder par le bruit de l'oracle : les habitants étaient déjà occupés à creuser les fondations du temple destiné au nouvel Esculape. Cocconas

1. Lucien, *Alex.*, 3.

étant mort, dit-on, de la morsure d'une vipère, Alexandre continua seul à exploiter la naïveté de ses compatriotes. Un jour, il prit un œuf d'oie, et l'ayant vidé, il y enferma un tout jeune serpent, boucha l'ouverture avec du mastic, puis il alla, la nuit, déposer l'œuf dans la boue des fondations du temple en construction. « Le lendemain, dit Lucien, il court sur l'agora, sans autre vêtement qu'une ceinture brodée d'or qui lui recouvrait les parties, une *harpè* (la *harpè* de Persée) à la main, secouant sa chevelure flottante[1]. » Il se présente à la foule, comme en proie à la fureur divine, entraîne le peuple jusqu'aux fondations ; là, il entre dans l'eau en chantant un hymne à Esculape et à Apollon, plonge sa main dans la boue et en retire triomphalement l'œuf qu'il y avait caché. Il le casse aux yeux de tous, et montre dans la coquille le petit serpent qui vient s'enrouler en frétillant autour de son doigt : c'était le nouveau dieu, l'épiphanie d'Esculape.

En sa qualité de pontife désigné, Alexandre l'emporte dans sa demeure ; puis, quelques jours après, il présente au peuple sa grande couleuvre de Pella, qu'il avait conservée en secret, et il fait croire que le petit reptile a miraculeusement grandi en quelques jours, et a pris une figure humaine (δράκοντα ἀνθρωπόμορφον). En effet, il avait fabriqué une tête humaine en toile (ὀθονίνην κεφαλήν), qu'il montra comme étant celle du serpent ; mais pour cette exhibition il avait soin de se tenir dans une sorte d'*adyton* mal éclairé, où il maneuvrait habilement son mannequin dont la bouche « s'ouvrait et se fermait par un mécanisme subtil[2]. »

« Lorsque la ville regorge d'hommes sans cervelle, dit Lucien, sans cœur et sans ressemblance avec ceux qui vivent de pain, mais qui, à la forme près, ne sont que des

1. Lucien, *Alex.*, 13.
2. Lucien, *Alex.*, 17.

moutons, notre devin se place dans une chambre, assis sur un lit ; vêtu d'une longue robe, comme il convient à un dieu, il met dans son sein l'Esculape de Pella qui était, ainsi que nous l'avons dit, d'une grandeur et d'une beauté remarquables ; puis, le tournant autour de son cou, de manière que la queue sortît de dessous sa robe, vu que la longueur du serpent permettait qu'enroulé dans le sein du prophète il traînât jusqu'à terre, il lui tient la tête cachée sous son aisselle, ce que le reptile souffre avec patience, et fait voir, par l'ouverture de sa tunique, la tête de toile qu'il a fabriquée, comme si c'était réellement celle du serpent. » Un oracle intervient dans lequel le nouvel Esculape proclame, par la bouche de son prophète, le nom sous lequel il veut être adoré : « Εἰμὶ Γλύκων, τρίτον αἷμα Διός, φάος ἀνθρώποισι. Je suis Glycon, troisième sang de Jupiter, lumière des hommes [1]. »

Bientôt, il n'est bruit, dans tout l'Orient, que du dieu-serpent Glycon et de son prophète. Paphlagoniens et Bithyniens, Galates et Thraces, « gens épais et ignorants », dit Lucien, accourent au sanctuaire d'Abonotichos ; puis ils s'en retournent dans leur pays, colportant les images peintes du serpent à tête humaine, ses statuettes en bronze et même en argent, sur lesquelles on avait inscrit le nom de Glycon [2].

Comme Amphilochus en Cilicie, comme les oracles de Claros et de Didyme avec lesquels il noue des relations intéressées, Alexandre prédit l'avenir, explique les songes, guérit de toutes les maladies. Il donne dix ou quinze consultations par jour, qu'il fait payer une drachme et deux oboles, gagnant à ce métier, bon an mal an, soixante-dix à

1. Lucien, *Alex.*, 18.
2. Lucien, *Alex.*, 18.

quatre-vingt mille drachmes [1]. Enhardi par le succès, lui, descendant d'Esculape, prétend avoir eu commerce avec Séléné, et il présente sa fille naturelle comme née de cette union divine. Il institue des *mystères* de Glycon, parodie de ceux d'Éleusis [2].

« Voulant frapper la multitude d'une plus grande admiration, Alexandre promit qu'il ferait voir le dieu lui-même parlant et rendant des oracles sans le ministère de son interprète. Pour cela, il attacha ensemble des artères de grues, qui aboutissaient à la tête de serpent faite à la ressemblance d'une tête humaine ; quelqu'un du dehors parlait avec force dans ces artères, et quand il répondait aux questions sa voix passait à travers l'Esculape de toile. On appelait ces oracles *autophones* [3]. »

Au nombre des adeptes d'Alexandre dont les grossières mystifications n'auraient dû surprendre que les incultes populations de l'Asie Mineure, on n'est pas peu surpris de rencontrer un haut fonctionnaire romain, fils d'un consulaire, Publius Mummius Sisenna Rutilianus qui lui-même, vers 163, parvint au consulat, et vers 167 obtint le gouvernement de la Mésie supérieure, puis vers 172 celui de la province d'Asie [4]. Une inscription de Tibur qui nous donne son *cursus honorum* le représente comme un des hommes les plus considérables de Rome à l'époque des Antonins [5]. En 165, Rutilianus, bien que sexagénaire, épousa la fille du devin Alexandre et de Séléné.

Ce n'est pas tout : la renommée de l'oracle s'étant répandue jusque dans Rome, l'empereur philosophe Marc-Aurèle

1. Lucien, *Alex.*, 23.
2. Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 31.
3. Lucien, *Alex.*, 26 ; Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 27.
4. Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 17 ; Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 236 et s. ; F. Lenormant, *Gazette archéol.*, t. IV, 1878, p. 181.
5. *C.I.L.*, t. XIV, nos 3601 et 4244.

lui-même accorda sa confiance à l'imposteur, et l'on sait que, sur l'ordre de l'oracle d'Abonotichos, il fit jeter deux lions dans le Danube avant d'entreprendre, contre les Quades et Marcomans, une expédition qui, d'ailleurs, fut un désastre que l'oracle prétendit, ultérieurement, avoir prédit [1].

Beau-père de Rutilianus et favori de l'empereur, Alexandre devint tout puissant : il obtint de changer le nom de la ville où il opérait, en celui de Ἰωνόπολις. « N'est-ce pas, dit Lucien, un des plus grands tours d'effronterie d'Alexandre, d'avoir osé demander à l'empereur de changer le nom d'Abonotichos pour celui d'Ionopolis, et d'avoir fait frapper une médaille qui, d'un côté, portait l'image de Glycon, et de l'autre, représentait Alexandre couronné des bandelettes de son aïeul, Esculape, et tenant à la main la fameuse *harpè* de Persée dont il prétendait descendre par sa mère ? [2] »

Nous retrouverons tout à l'heure le nom de Ionopolis sur les monnaies ; quant à celle qui représentait Alexandre lui-même avec les attributs d'Esculape et de Persée, elle n'a pas encore été signalée jusqu'ici.

L'astucieux devin, qui était, par surcroît, un monstre de débauches, mourut d'une affection cancéreuse vers l'an 171, à l'âge de soixante-six ans. Il avait tenté de faire périr Lucien qui, par curiosité, l'avait consulté et avait protesté contre son imposture : l'impitoyable railleur se vengea par la suite en livrant son histoire à la postérité, et en flétrissant sa mémoire.

Les faits que nous venons de résumer sont si étranges, paraissent si invraisemblables, qu'on serait tenté de croire

1. Lucien, *Alex.*, 48. Cet épisode est figuré sur l'un des bas-reliefs de la colonne Antonine. Bellori, *Columna Antoniniana*, pl. XIII ; F. Lenormant, dans la *Gazette archéol.*, t. IV, p. 180 ; Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 36.
2. Lucien, *Alex.*, 58.

que Lucien a écrit un roman, et que ses héros, Rutilianus surtout, sont des personnages de comédie. Mais un autre contemporain, Athénagore, qui écrivait en 177, nous parle, lui aussi, du devin Alexandre, en nous apprenant qu'il avait une statue à Parium, et que son culte était en honneur dans cette ville [1]. Et puis, il faut bien admettre la véracité de l'historien de Samosate, puisque les inscriptions, les pierres gravées et surtout les médailles, confirment son récit, l'éclairent et lui donnent une rigoureuse précision.

II

On ne connaît de la ville d'Abonotichos qu'une seule monnaie autonome ; c'est la suivante, décrite par Mionnet, d'après Wise qui l'a signalée dès 1750 au musée Bodléien, à Oxford, et fait dessiner :

1. Tête de Jupiter, laurée, à droite.

℞. ΑΒΩΝΟΥ ΤΕΙΧΟΥ. Aigle, les ailes éployées, la tête à droite ; dans le champ, le monogramme ₰.

Br., 22 mill. (Wise, *Mus. Bodleianum*, p. 257, nº 1 ; Mionnet, *Descript.*, t. II, p. 387, nº 1; B. Head, *Hist. numor.*, p. 432.)

Le manuscrit de Waddington, qui sera publié dans quelques mois, et que j'ai entre les mains en ce moment, m'informe que cette pièce est encore présentement à la Bibliothèque d'Oxford. Il n'y a donc pas lieu de dire, soit avec Sestini [2], soit avec M. Imhoof-Blumer [3], qu'Abonotichos n'a

1. Cumont, *op. cit.*, p. 42.
2. Sestini en publie, d'après le musée Wiczay-Hedervar, un autre exemplaire, en conjecturant que la pièce est une médaille retouchée ou mal lue de Solus en Sicile. Sestini, *Mus. Hedervar.*, t. II, p. 30.
3. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen,* p. 60.

pas de monnaie autonome, et que la description de Wise, reproduite par Mionnet, doit être tenue pour suspecte.

Les monnaies impériales d'Abonotichos commencent avec le règne de Trajan, par la pièce suivante.

Trajan.

2. ΑΥΤ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟϹ ΚΑΙϹΑΡ ϹΕΒΑϹΤΟϹ. Tête laurée de Trajan, à droite.

℞. ΑΒΩΝΟΤ[ΕΙΧΕ]ΙΤΩΝ. Déméter voilée, debout à gauche, tenant deux épis dans la main droite, et un sceptre (ou une torche) dans la main gauche.

Br. 20 mill. Coll. Imhoof-Blumer [1]. Comparez, ci-après, le type du n° 12.

Antonin le Pieux.

3. ΑΥΤ ΚΑΙϹΑΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Tête laurée d'Antonin le Pieux, à droite.

℞. ΑΒΩΝΟΤΕΙΧΕΙΤΩΝ. Dionysos debout, à gauche, vêtu d'une longue tunique serrée à la taille; de la main gauche il s'appuie sur un thyrse, et de la droite, baissée, il tient un canthare avec lequel il verse à boire à une panthère.

Br. 23 mill. Cabinet de France. — Pl. I, fig. 1. — (Mionnet, *Descr.*, n° 2. Pièce ayant fait jadis partie de la coll. Patin : cf. Vaillant, *Num. gr. loq.*, p. 40.)

4. ΑΥΤ ΚΑΙϹΑΡ ΑΝΤΩΝЄΙΝΟϹ. Tête laurée d'Antonin le Pieux, à droite.

℞. ΑΒΩΝΟΤΕΙΧΕΙΤΩΝ. Esculape et Hygie debout, en regard; Esculape, à demi nu, s'appuie sur son bâton autour duquel est enroulé un serpent; Hygie tient d'une main un

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 60, n° 78.

serpent, et de l'autre une coupe dans laquelle le reptile vient manger.



Fig. 1 (dessin de Sestini).

Br., 33 mill. — Fig. 1. (Anc. coll. Bondacca, aujourd'hui au Musée de Naples. Sestini, *Descr. numorum vet.*, p. 241, et pl. V, fig. 10 ; Mionnet, *Supplément*, t. IV, p. 550, n° 1.)

5. Variété avec le même revers, et au droit : **AYT·KAIC· ANTΩNEINOC EYC·CЄB.** Tête nue d'Antonin le Pieux. (Mionnet, *Supplément*, t. IV, p. 550, n° 1, d'après Vaillant, *Num. gr. loq.*, p. 40.)

Mionnet enregistre aussi, d'après Vaillant, les deux pièces suivantes dont la légende de tête serait pareille à celles que nous venons de transcrire, et le revers :

6. **ABΩNOTEIXEITΩN.** Némésis debout, vêtue de la *stola*, portant la main droite vers son visage, et tenant de la gauche une corne d'abondance.

Br. (Anc. coll. Jos. Felice. — J. Vaillant, *Num. gr. loq.*, p. 40 ; Mionnet, *Supplément*, t. IV, p. 550, n° 2.)

7. **ABΩNOTEIXEITΩN.** Deux serpents, l'un faisant des sifflements à l'oreille de l'autre.

Br. (Coll. de J. Vaillant, *Num. gr. loq.*, p. 40 ; Mionnet, *Supplément*, t. IV, p. 550, n° 4.)

Nous croyons qu'il ne faut tenir état des deux pièces précédentes, qu'avec la plus extrême réserve. Elles peuvent

avoir été mal décrites, et il n'est pas sûr qu'elles appartiennent à Abonotichos.

8. AYT KAISAP ANTΩNEINOS. Tête laurée d'Antonin le Pieux, à droite. Grènetis.

℞. ABΩNOTEIXEITΩN. Le serpent Glycon dont le corps fait des replis nombreux, sa tête (non humaine) se dressant de profil, à droite ; il a au cou comme une barbe de bouc ; à l'exergue, son nom, ΓΛYKΩN.

Br. 29 mill. Cab. de France ; de la coll. Waddington (*Inv. sommaire*, n° 140). — Pl. I, fig. 2.

Les S latins dans la légende du droit, à la place du *sigma* grec, sont à signaler.

9. AYT KAICAP ANTΩNEINOC. Tête nue d'Antonin le Pieux, à droite. Grènetis.

℞. ΓΛYKΩN ABΩNOTEIXEITΩN. Le serpent Glycon dont le corps fait des replis nombreux, sa tête (non humaine) se dressant de profil, à droite, le cou muni d'une longue barbe. Grènetis.

Br. 30 mill. Cab. de France. — Pl. I, fig. 3. — (Jadis dans la coll. du premier Président de Harlay ; Vaillant, *Num. gr. loq.*, p. 40.)

10. Autre exemplaire au Musée Britannique. (*Catal. Pontus, Paphlagonia*, etc., by W. Wroth, p. 83, n° 1, et pl. XIX, 1.)

Mionnet donne, d'après Vaillant, deux pièces qui paraissent correspondre à la même description (Mionnet, *Supplément*, t. IV, p. 550, n°s 3 et 5).

Les premières monnaies d'Antonin le Pieux prouvent, par leurs types, que le culte de Glycon n'était pas encore établi à Abonotichos au commencement du règne de cet empereur, et que le devin Alexandre n'avait point fait, alors, son

apparition dans cette ville. Le type de Dionysos, sur le n° 3, n'a rien de caractéristique. Il en est autrement des pièces n°s 4 et 5 qui ont pour type Esculape et Hygie : pouvons-nous en conclure que le dieu de la médecine était particulièrement honoré à Abonotichos, et avait un sanctuaire dans cette ville avant que sa nouvelle incarnation vînt se substituer à lui? Cette conjecture permettrait de se rendre mieux compte de l'invraisemblable succès du prophète, en montrant qu'il opérait sur un terrain déjà préparé, et qu'il parlait à des gens pénétrés, à l'avance, de dévotion à l'égard d'Esculape et du serpent son emblème. Malheureusement le type d'Esculape et Hygie est trop fréquent et trop banal sur les monnaies grecques de l'empire romain, pour qu'on puisse, en toute sécurité, donner à sa présence locale une portée aussi rigoureuse et aussi absolue [1].

La pièce n° 7 pourrait servir à appuyer l'hypothèse que nous venons de formuler, si son attribution était certaine. Elle représente, suivant Vaillant, « deux serpents, l'un faisant des sifflements à l'oreille de l'autre » ; de sorte qu'on inclinerait à croire qu'il s'agit du serpent du vieil Esculape, mis en tête-à-tête avec Glycon. Mais la pièce est-elle bien décrite? Y a-t-il réellement deux serpents, comme sur les statères d'argent d'Itanus, sur certaines pièces de Nicomédie ou sur les cistophores? Ou bien, la légende porte-t-elle sûrement le nom d'Abonotichos? Bref, la prudence nous conseille de ne point tenir compte de cette pièce de l'ancienne collection Vaillant, tant qu'elle n'aura pas été retrouvée, et que sa description n'aura pas été confirmée.

Les deux dernières monnaies d'Antonin le Pieux montrent le serpent Glycon installé officiellement à Abonotichos ;

1. Esculape avait alors plus de 320 temples dans toute l'étendue de l'empire romain. Voyez le *Lexicon der Mythologie* de Roscher, v° *Asclepios* ; cf. Cumont, *op. cit.*, p. 21.

elles nous fixent ainsi à peu près sur l'époque de la fondation de l'oracle que M. F. Cumont place vers l'an 145 [1] : on sait qu'Antonin le Pieux régna de 138 à 161.

Le nom de Γλύκων ne paraît pas dans l'onomastique grecque avant nos monnaies : il paraît avoir été forgé par le devin Alexandre dans l'oracle que nous avons rapporté, et où le dieu proclame lui-même son nom. On a conjecturé que ce nom, qui signifie *doux* (γλυκύς), n'est qu'un doublet de ἤπιος, *doux*, qui forme la seconde partie du nom grec d'Esculape : Ἀσκλ-ηπιός [2]. Dans tous les cas le sens de *doux*, *bon*, du mot Γλύκων, permet de le rapprocher du nom d'*Agathodemon* que d'autres sectes gnostiques donnaient à leur serpent guérisseur et divin.

Marc-Aurèle et Faustine la Jeune, Lucius Verus et Lucille.

11. ...Tête de Marc-Aurèle.

℞. ΑΒΩΝΟΤΕΙΧΕΙΤΩΝ. Femme (Hygie) debout, vêtue d'une tunique, tenant de la main droite un serpent, et de la gauche une corne d'abondance.

Bronze. Anc. coll. Fr. Cameli. (D'après Vaillant, *Num. gr. loq.*, p. 48, et Mionnet, *Supplément*, t. IV, p. 551, nº 6.)

12. ΑΝΝΙΑ ΝΕΑ ΦΑΥϹΤΙΝΑ. Buste de Faustine, femme de Marc-Aurèle, à droite.

℞. ΑΒΩΝΟΤΕΙΧΕΙΤΩΝ. Déméter voilée, debout, à gauche, tenant deux épis et une torche (ou un sceptre).

Br. 25 mill. Coll. Imhoof-Blumer [3].

1. Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 54.
2. Cavedoni, dans le *Bullettino* de l'Instit. arch. de Rome, 1840, p. 108; Panofka, *Asklepios und die Asklepiaden*, p. 48 ; Fr. Lenormant (Léon Fivel) dans la *Gazette archéol.*, t. V, 1879, p. 187; F. Cumont, *op. cit.*, p. 23, note 2.
3. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 61, nº 79.

Nous avons constaté, plus haut, le même type sur la monnaie n° 2, à l'effigie de Trajan.

13. Μ·ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ. Buste de Marc-Aurèle, à droite, la tête nue, la poitrine couverte du paludamentum.

℞. ΙΩΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Victoire marchant, à gauche, tenant d'une main une couronne, et de l'autre une palme. Grènetis.

Br. 20 mill. Cab. de France; de la coll. Waddington (*Inv. sommaire*, n° 141 [1]). — Pl. I, fig. 4.

14. ΑΥΤ ΚΑϹ (*sic*) Λ ΑΥΡΗ ΟΥΗΡΟϹ. Buste de Lucius Vérus, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℞. ΙΩΝΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Le serpent Glycon dont le corps fait des replis nombreux ; sa tête est humaine, imberbe, avec de longs cheveux, et de profil à gauche [2]; à l'exergue, son nom ΓΛΥΚΩΝ. Grènetis.

Br. 29 mill. Cab. de France (Mionnet, *Descr.*, n° 3 [3]). — Pl. I, fig. 5.

15. ΛΟΥΚΙΛΛΑ ϹЄΒΑϹΤΗ. Buste de Lucille, à droite, la poitrine drapée. Grènetis.

℞. ΙΩΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Artémis-Séléné, vêtue d'un chiton court serré à la taille, et s'avançant à droite; de la main gauche avancée elle tient son arc, et de la main droite elle prend une flèche dans son carquois placé sur son dos. Grènetis.

Br. 22 mill. Cab. de France (Mionnet, *Descr.*, n° 4). — Pl. I, fig. 6.

Les monnaies du règne de Marc-Aurèle se partagent, comme on a pu le remarquer, en deux groupes : celles qui

1. Cf. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 61, n° 80.
2. Il semble qu'on distingue un léger appendice sous le menton.
3. Panofka, *Asklepios und die Asklepiaden*, pl. II, fig. 7 (dans les *Abhandlungen der Königl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1845).

conservent à la ville son ancien nom d'Abonotichos, et celles qui lui donnent le nouveau nom d'Ionopolis sous lequel elle sera, désormais, toujours désignée. Ainsi se trouve confirmée l'assertion de Lucien, que nous avons rapportée plus haut. Marc-Aurèle régna de 161 à 180 ; comme les monnaies de Lucius Vérus qui fut associé à Marc-Aurèle de 161 à 169, portent déjà le nom d'Ionopolis, ainsi que les pièces à l'effigie de Lucille, c'est donc avant 169 que Marc-Aurèle autorisa le devin Alexandre à changer le nom de la ville où il tenait boutique de miracles. M. Cumont place ce changement vers l'an 163 : c'est la date du consulat de Rutilianus [1] qui devait, en 165, épouser la fille de l'imposteur; dans l'intervalle, en 164, Lucien vint pour la première fois à Abonotichos [2].

Le type de la Victoire associé à la légende ΙΩΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ pourrait, peut-être, permettre de descendre de deux ans la date approximative à laquelle M. Cumont s'est arrêté. En effet, ce type doit faire allusion aux victoires des armées romaines sur les Parthes ; or, c'est en mars 166 que Marc-Aurèle reçut le titre de *Parthicus Maximus*, et qu'il obtint, avec Lucius Vérus, les honneurs du triomphe [3]. C'est l'époque où Alexandre était à l'apogée de son influence officielle : il rendit, cette année-là, un oracle sensationnel sur la peste qui désolait Rome [4], et peu après, en 167 ou 168, Marc-Aurèle le consulta avant d'engager son expédition sur le Danube contre les Marcomans.

Le type de la pièce n° 15 paraît rappeler l'union du devin Alexandre avec Artémis-Séléné, puisqu'il donne l'image de cette déesse. Dans les *mystères* de Glycon, la

1. Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 48.
2. Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 51.
3. G. Goyau, *Chronol. de l'empire romain*, p. 218.
4. Lucien, *Alex.*, 26 ; Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 54.

troisième nuit était consacrée à célébrer cette union, le prophète divinisé jouant le rôle d'Endymion.

L'origine étymologique du nom de Ionopolis, que désormais nous allons voir figurer seul et pour toujours sur les monnaies, est restée jusqu'ici non moins obscure que celle de Glycon. On ne saurait tenir compte de l'opinion de ceux qui ont voulu voir dans *Ionopolis* un nom signifiant *ville des Ioniens* (Ἴων, Ἰωνῶν)[1]; on a aussi pensé à ἰός, *poison*, *venin*, de sorte que *Ionopolis* serait « la ville des poisons », ou *des remèdes*[2]. M. Fr. Cumont croit plutôt que ce nom nouveau est en l'honneur d'Ion, fils d'Apollon et de Créuse, et frère, par conséquent, d'Esculape[3].

Mais on ne comprendrait guère, dans ce cas, pour quelles raisons Alexandre aurait fait donner à Abonotichos le nom de « ville du frère d'Esculape ». Je crois qu'il est plus rationnel d'admettre que *Io* ou *Ion* est un terme mystique, synonime de Glycon, et que Ἰωνόπολις est l'équivalent de Γλυκωνόπολις. Ce nom de Ἰώ, synonyme de Glycon, est identique à Ἰαῶ et désigne le même génie; en effet, nous donnons ci-après (fig. 6) une pierre gnostique sur laquelle le serpent à tête de lion est appelé à la fois *Glycon*, *Iaô* et *Chnoumis*. La forme Ἰώ ou Ἰῶν se trouve à la place de Ἰαῶ sur certains gemmes; par exemple, sur un abraxas du Cabinet des Médailles, on lit le nom ΙΩ à côté de l'image d'un serpent qui se mord la queue[4]; une autre pierre porte même la forme ΙΩΝ[5]. Enfin, Ἰώ se rencontre en composition dans les noms de divers génies, par exemple, Ἰωβολχοσήθ, Ἰωβηαι, Ἰωερβήθ, etc.[6]. J'incline donc à penser que Ἰώ

1. A. Bouché-Leclercq, *Hist. de la divination dans l'antiquité*, t. III, p. 360.
2. De même que φάρμακον, qui a aussi les deux sens de : *poison* et *remède*.
3. Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 18.
4. Chabouillet, *Catalogue des Camées*, etc., n° 2180.
5. Chabouillet, *op. cit.*, n° 2179.
6. Roscher, *Ausf. Lexicon der Mythologie*, v° *Iobolchoseth*; Richard Wünsch,

et Ἰαῶ sont deux formes du même nom, et qu'elles désignent le même dieu-serpent que Glycon ; ainsi s'explique le nom de *Ionopolis*, et l'on constatera avec nous, par là, jusqu'à quel point le culte de Glycon se rattache étroitement au gnosticisme : il n'en est qu'une des multiples manifestations.

Géta.

16. Λ CЄΠ ΓЄΤΑC ΚΑΙ. Buste de Géta, à droite, avec le paludamentum et la cuirasse.

℞. ΙΩΝΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Esculape debout, à droite, vêtu d'un ample manteau, et s'appuyant sur un bâton autour duquel est enroulé un serpent.

Br., 18 mill. Musée Britannique [1].

17. Λ CЄΠ ΓЄΤΑC ΚΑΙ. Buste de Géta, à droite, la tête nue, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℞. ΙΩΝΟΠΟΛΙΤ. Le serpent Glycon, dont le corps fait des replis nombreux ; il a une tête de chien, qui se dresse de profil, à droite. A l'exergue, son nom : ΓΛΥΚΩΝ. Grènetis.

Br., 20 mill. Cab. de France. — Pl. I, fig. 7.

Sévère Alexandre.

18. Μ ΑΥΡ CΕVΗ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC ΑΥΓ. Buste de Sévère Alexandre, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℞. ΙΩΝΟΠΟΛΙC. Tyché tourelée assise sur un trône, de profil à gauche, et tendant de la main droite une patère au serpent Glycon qui vient s'y désaltérer. Le corps de l'animal enveloppe les épaules de la déesse. Grènetis.

Sethianische Verfluchungstafeln aus Rom, p. 88 (Leipzig, 1898, in-8°). Parfois ces noms accompagnent des génies à tête d'âne ; le nom de Io paraissant imiter le cri de l'âne, signifie peut-être « génie à tête d'âne », et par extension « génie à tête de quadrupède », ce qui est parfois le cas de Glycon.

1. Catalogue, *Pontus*, *Paphlagonia*, etc., by W. Wroth, p. 83, n° 2.

Br. 26 mill. Cab. de France ; de la coll. Waddington (*Inv. sommaire*, n° 142). — Pl. I, fig. 8.

Gordien le Pieux.

19. Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑΥΓ. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℞. ΙΩΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Le serpent Glycon, dont le corps forme des replis nombreux, sa tête, non humaine, se dressant de profil, à droite. Grènetis.

Br. 25 mill. Cab. de France [1]. — Pl. I, fig. 9.

Trébonien Galle.

20. ΟΥЄΙΒΙ·ΤΡЄΒ·ΓΑΛΛΟϹ. Buste de Trébonien Galle, à gauche, la tête radiée, le bouclier au bras, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℞. ΙΩΝΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Le serpent Glycon dont le corps forme des replis nombreux ; sa tête, non humaine, mais ayant une longue crinière, se dresse de profil, à gauche. Grènetis.

Br. 29 mill. Cab. de France. — Pl. I, fig. 10. — (Acquise à la vente de la coll. du marquis de Moustier, en 1872 [2].)

21. ΒΕΙΒΙ·ΤΡЄΒ·ΓΑΛΛΟϹ. Buste de Trébonien Galle, à gauche, la tête ceinte de la couronne radiée, couvert de la cuirasse, le bouclier au bras gauche, et tenant une lance de la main droite.

℞. ΖЄΦΥΡΙϹ·ΙΩΝΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Personnage nu, debout de face, regardant à gauche, le bras droit levé, la main gauche baissée et enveloppée dans une draperie autour de laquelle

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 61, n° 81.
2. Catalogue de vente de la collection du marquis de Moustier, n° 3111 ; cf. Imhoof-Blumer, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XX, p. 269, n° 2.

on croit reconnaître un serpent enroulé et se dressant. Dans le champ, la lettre H (= 8).

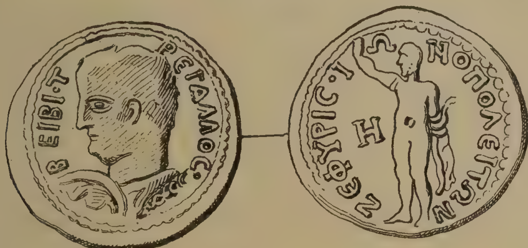


Fig. 2.

Br., 30 mill. — Fig. 2. Coll. Imhoof-Blumer [1].

La lettre H dans le champ du revers est une marque de valeur signifiant *huit assaria*, conformément aux marques analogues qu'on trouve, à la même époque, sur les monnaies d'Amastris [2].

Quant au mot Ζέφυρις, il ne saurait être un nom de magistrat, puisqu'on n'en trouve pas sur les monnaies d'Abonotichos. La place qu'il occupe, comparée à celle du mot Γλύκων sur les monnaies antérieures, permet de croire qu'il se rapporte, comme ce dernier, au type monétaire qu'il accompagne. Bien que le nom de Ζέφυρις ait une forme féminine, on le connaît employé comme nom d'homme, au moins une fois [3]. M. Imhoof-Blumer pense que ce nom est, ici, pour Ζέφυρος, le vent de l'Ouest, le Zéphire. Le type monétaire serait donc la personnification de ce Vent, fils d'Astrée et d'Éos, époux d'Iris ou de Podarge, et qui avait un autel à Athènes. Cette explication soulève des objections que nous pourrions préciser si nous étions mieux fixé sur les attributs de la main que le personnage tient baissée.

1. Imhoof-Blumer, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XX, p. 269, n° 1, et *Rev. suisse de num.*, 1895, p. 306.
2. Imhoof-Blumer, *loc. cit.*, et *Griechische Münzen*, p. 62 et 163.
3. Voyez Pape-Benseler, *Wörterbuch*, s. v°.

Qu'est-ce que cette draperie qui enveloppe la main et l'avant-bras? Il semble qu'on aperçoive un serpent enroulé autour de ce même bras? S'il en était réellement ainsi, on saisirait le lien plus ou moins mystérieux qui rattacherait le personnage au culte de Glycon.

III

Les types monétaires qui représentent le serpent d'Abonotichos appellent encore quelques observations d'ordre général. Les uns donnent à Glycon l'aspect d'un serpent ordinaire, la tête dressée, avec un appendice au cou, qui ressemble tantôt à une barbe longue et touffue, tantôt à un collier de crins (n°s 8, 9, 10, 19, 20). Sur d'autres, Glycon a une tête humaine, imberbe, avec de longs cheveux (n° 14), type qui répond bien à la description que nous a transmise l'historien du devin Alexandre. Sur d'autres pièces enfin, Glycon a une tête qui ressemble à celle d'un lion ou plutôt d'un chien (n° 17). Nous devons conclure de là que Lucien ne nous a parlé que de l'une des formes de Glycon, et que le serpent guérisseur d'Abonotichos savait, à l'occasion, troquer sa tête de toile peinte et se métamorphoser au gré de son *impresario*, de même qu'il ne rendait des oracles *autophones* que dans des circonstances déterminées, « non pas indifféremment à tout le monde, mais aux gens vêtus de la prétexte, aux riches ou à ceux qui offraient des présents magnifiques [1] ». Un miracle de plus n'était pas pour embarrasser Alexandre.

Remarquez, au surplus, que l'imposteur est mort vers l'an 161, sous le règne de Marc-Aurèle. Ce n'est que bien plus tard, sous Géta, en 211-212, que nous voyons apparaître le serpent à tête de chien ou de lion : c'était une nou-

1. Lucien, *Alex.*, 26.

veauté imaginée par le thaumaturge qui avait pris la suite des affaires d'Alexandre, et qui, peut-être, avait pour but de rapprocher Glycon d'un autre serpent guérisseur, Chnoubis, à tête de lion, très en vogue dans les sanctuaires de certaines sectes gnostiques.

Cependant, on a essayé de donner à ces faits une autre interprétation. Sous prétexte que, du vivant d'Alexandre, les monnaies nous présentent, les unes, un serpent à tête humaine, les autres, un serpent ordinaire, on a prétendu qu'il devait y avoir deux serpents dans le sanctuaire d'Abonotichos, et qu'Alexandre montrait tour à tour l'un ou l'autre [1]. Cette assertion de F. Lenormant, adoptée par F. Cumont, paraît, à première vue, corroborée par deux monuments : 1° la médaille de Vaillant à l'effigie d'Antonin le Pieux, sur laquelle figureraient deux serpents (ci-dessus n° 7); mais, comme nous l'avons dit, l'attribution et la lecture de cette pièce doivent être tenues pour suspectes; 2° une curieuse inscription découverte, il y a quelques années, sur les bords du Vardar, dans la Mœsie supérieure, province dont Rutilianus fut gouverneur en 167-169. C'est une dédicace d'un certain Epitynchanus, qui associe Jupiter et Junon, un serpent mâle et un serpent femelle (*draco et dracena*), et le devin Alexandre lui-même. En voici le texte :

IOVI·ET·IVNO
N·ET·DRACCO
N·ET·DRACCE
NAE·ET·ALE
XANDRO·EPI
TVNCHANVS·S
VRI·OCTAVI
C·V·POSVIT [2]

1. Fr. Lenormant, dans la *Gazette archéol.*, t. IV, p. 181 ; Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 25.
2. *Ephem. epigr.* t. II, 493 ; Fr. Lenormant, *Gaz. arch.*, t. IV, p. 182 ; F. Cumont, *op. cit.*, p. 25 et 38, note 2.

Mais s'il est incontestable que le nom d'Alexandre qui figure ici, désigne bien le devin d'Abonotichos, rien ne permet d'affirmer que les deux serpents dont il est question aient été adorés dans le sanctuaire de cette ville. Au contraire, tout donne à penser que le pèlerin qui a rédigé cette dédicace en rentrant dans son pays, s'il eût voulu parler de Glycon, n'eût pas manqué de le désigner par le nom même sous lequel le dieu voulait être honoré. Comment expliquer, s'il y eût eu deux serpents à Abonotichos, le silence de Lucien à cet égard? Cette seule considération aurait dû mettre en garde contre l'hypothèse que nous combattons. De plus, nous connaissons l'existence du culte de deux serpents dans différentes localités : nous verrons tout à l'heure qu'à Nicomédie de Bithynie, Glycon lui-même était associé à un autre serpent qui avait joué un rôle dans la fondation mythique de la ville. Rappelons enfin les deux serpents qui se dressent, l'un en face de l'autre, sur tous les cistophores.

Bref, l'inscription rapportée plus haut mentionne bien Alexandre, l'imposteur divinisé, mais elle n'autorise point à conclure qu'il y eût un serpent mâle (*draco*) et un serpent femelle (*dracena*) dans le sanctuaire d'Abonotichos, qui n'est nullement désigné. Le culte de Glycon s'était répandu dans les pays danubiens, grâce sans doute à l'influence de Rutilianus et de l'oracle sur l'expédition de Marc-Aurèle. On a trouvé à Carlsbourg en Transylvanie, et sur les ruines de l'ancienne *Julia Alba*, en Bessarabie, deux inscriptions votives à Glycon [1], consacrées *jusso Dei*, par des pèlerins reconnaissants qui désignent bien Glycon sous son nom, GLYCONI, et point sous celui de *Draco*; et en outre, dans ces dédicaces, il n'est pas plus question de sa prétendue compagne, que dans Lucien ou sur les pierres gravées que nous citerons tout à l'heure.

1. Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 37 et 38; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. III, n° 1021 et 1022.

Tandis que, sur la monnaie de Marc-Aurèle n° 14, comme sur celle de Nicomédie dont il sera parlé plus loin, la physionomie humaine du serpent est nettement accentuée, on peut, au contraire, hésiter à reconnaître à Glycon, sur la pièce de Géta n° 17, une tête de lion, de chacal ou de chien, et les représentations du dieu-serpent sur les pierres gravées nous laissent souvent dans le même embarras. Il ne serait pas impossible qu'on dût, dans bien des cas, reconnaître des têtes de dogue, là où l'on a décrit habituellement des têtes de lion. Les chiens guérisseurs, léchant les plaies, avaient leur place dans les sanctuaires d'Esculape, et leur présence à côté du dieu a été signalée dans les textes littéraires et épigraphiques. Des inscriptions d'Épidaure et une inscription phénicienne de Citium nous montrent les chiens sacrés concourant, au même titre que les serpents, aux guérisons miraculeuses [1]. Rien de plus naturel, par conséquent, d'admettre l'existence de serpents à têtes de chiens, dans les mythes populaires relatifs à Esculape.

On s'est demandé combien de temps le culte de Glycon survécut au rusé prestidigitateur qui l'avait inventé. Lucien lui-même s'est chargé de nous informer de ce qui se passa après la mort d'Alexandre : « Les complices d'Alexandre, dit-il, les chefs des imposteurs qui l'entouraient, se rendirent auprès de Rutilianus et le firent juge du choix de celui d'entre eux qu'il fallait élire pour rendre les réponses, ceindre la couronne d'hiérophante et se revêtir de la robe de prophète ». Il y avait parmi eux un vieux médecin nommé Paetus qui aspirait à jouer ce rôle, mais Rutilianus

1. Sur les chiens dans le culte d'Esculape, voyez S. Reinach, dans la *Revue archéol.*, 3e série, t. IV, 1884, p. 129 et s. ; H. Gaidoz, *même recueil*, t. IV, 1884, p. 217 ; Clermont-Ganneau, dans la *Revue critique* du 15 décembre 1884, p. 502, et *Recueil d'archéol. orientale*, t. I, p. 235, in-8° ; cf. *Revue archéol.*, t. V, 1885 p. 93 ; Dr. Vercoutre, *même recueil*, t. VI, 1886, p. 108.

s'arrangea, paraît-il, pour qu'Alexandre rendît des oracles du fond de son tombeau, comme quand il était vivant [1] : de devin durant sa triste carrière, il passait au rang des héros, et allait rendre des *oracles héroïques*, comme la Sibylle d'Erythrées, Amphiaraus et tant d'autres fous fanatiques.

« Les monnaies d'Abonotichos, dit M. Cumont, offrent l'image de Glycon jusqu'au règne de Trébonianus Gallus (251-253). Son culte persista donc dans cette cité près d'un siècle après la mort d'Alexandre, et peut-être davantage [2]. » Cette assertion, déjà formulée par Renan [3], fait dire aux monnaies beaucoup plus qu'elles ne disent réellement. A la vérité, les émissions monétaires cessent à Abonotichos-Ionopolis avec le règne de Trébonien Galle, mais ce fait n'a aucune connexion avec le culte de Glycon. C'est à l'époque de Trébonien Galle, soit sous ses prédécesseurs, soit sous lui-même ou sous ses successeurs immédiats, que s'arrête dans toutes les villes d'Orient le monnayage provincial; à ce point de vue, ce qui se passa à Ionopolis peut être constaté dans plusieurs centaines d'autres villes. La cause de cette cessation n'a donc rien de local, et n'a pu avoir aucune influence sur le culte de Glycon, qui a continué à être en honneur après la fermeture de l'atelier monétaire, tout comme auparavant.

Le nom de *Ionopolis* que la ville continua à garder, en est déjà une preuve ; on retrouve ce nom dans le *Périple* de Marcien d'Héraclée, vers l'an 400 de notre ère [4], dans les *Novelles* de Justinien [5], et dans les actes du 3e concile de Chalcédoine, en 451 [6]. Enfin, aujourd'hui encore la

1. Lucien, *Alex.*, 60.
2. Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 42.
3. E. Renan, *L'Église chrétienne*, p. 430, note 2.
4. *Epit. perip. Menipp.*, ch. 9, dans les *Geogr. græc. min.* de Didot, t. I, p. 570.
5. Justinien, *Novelles*, XXIX, 1.
6. *Sacr. Concil.*, t. VIII, p. 523.

petite ville moderne porte le nom d'*Ineboli*; on y a trouvé des inscriptions, qui ont été publiées par M. G. Hirschfeld [1].

Nous avons déjà dit que le culte du serpent Glycon se répandit dans diverses provinces de l'empire, notamment en Bithynie et jusque dans la Mœsie supérieure où des ex-voto furent gravés en son honneur. Il y fut fait bon accueil partout où préexistaient déjà des sanctuaires d'Esculape, des *Asclepieia* où les malades se rendaient pour obtenir des chiens et des serpents du dieu, la guérison que ne pouvait leur procurer la science empirique de leur temps. C'est ainsi qu'Athénagore nous dit qu'Alexandre eut à Parium, en Mysie, sur la place publique, un cénotaphe avec une statue (τάφος καὶ εἰκών) et qu'on accomplissait des sacrifices en son honneur comme pour un dieu [2]. Or, remarque ingénieusement M. Cumont, il y avait, à Parium, longtemps avant l'épiphanie de Glycon, une sorte de confrérie religieuse qui prétendait guérir par simple attouchement,



Fig. 3.

de la morsure des reptiles [3]. Le terrain était bien préparé pour l'établissement d'une succursale du sanctuaire d'Abonotichos. Le serpent Glycon ou la statue d'Alexandre ne

1. *Sitzungsberichte d. Berliner Akad.*, 1888, p. 886. Cf. Renan, *L'Église chrétienne*, p. 429, note 5.

2. Un autre devin guérisseur, Néryllinus, eut aussi, après sa mort, une statue à Alexandria Troas, et reçut les honneurs divins. Athénagore, *Leg.*, 26 ; Renan, *op. cit.*, p. 430.

3. Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 42 ; cf. Strabon, XII, p. 565 ; Varron, dans *Priscien*, p. 894 ; Pline, *Hist. nat.*, VII, 2, 2.

figurent pas sur les monnaies de Parium, mais des bronzes de Commode, d'Otacilie, et d'autres, ont pour type un hiérophante guérisseur assis, et prenant sur ses genoux la patte de devant d'un taureau qui lève la tête comme pour implorer le dieu ; la légende est : *Deo Aesculapio subvenienti* [1] (fig. 3) : le pontife d'Esculape ne rougit pas du métier de rebouteur de foire.

Il y a longtemps déjà que Cavedoni, le premier, a démontré que le serpent guérisseur adoré à Nicomédie de Bithynie avait été identifié à Glycon [2], ou plutôt que l'ancien serpent de Nicomédie avait consenti à accueillir Glycon dans son sanctuaire, et à faire bon ménage avec lui. De nombreuses monnaies de cette ville représentent tantôt Esculape et Hygie, tantôt seulement le serpent qui, avec l'aigle de Zeus, avait désigné à Nicomède Ier, roi de Bithynie, l'endroit où ce dernier devait bâtir la nouvelle ville [3]. Le type traditionnel de ce serpent persiste sur les monnaies jusque sous Caracalla. Mais à partir de cette époque, c'est-à-dire avec les effigies de Caracalla et de Plautille (211-217), de Gordien le Pieux et de Tranquilline (238-244), nous voyons paraître deux serpents associés, tantôt enroulés ensemble autour d'un trépied [4], tantôt se dressant de chaque côte de la figure d'Esculape [5]. Parfois même, le type monétaire est un serpent avec la tête humaine qui caractérise Glycon [6] (fig. 4). La secte gnostique qui dominait, vers

1. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t, II, p. 461 ; *British Museum. Catal. of Mysia*, by W. Wroth, p. 105 et 107, et pl. XXII, fig. 16.
2. Cavedoni, dans le *Bullettino dell' Instit. arch. di Roma*, 1840, p. 109 et s.
3. Voyez cette fable de Libanius, résumée par Léon Fivel (Fr. Lenormant) dans la *Gazette archéol.,* t. V, 1879, p. 185.
4. Mionnet, *Supplément*, t. V, p. 200, n° 1184.
5. Mionnet, *Supplément*, t. V, p. 200, n° 1183.
6. *British Museum. Catalogue of Pontus, Paphlagonia, Bithynia*, by W. Wroth, p. 187, n° 47 ; cf. F. Lenormant (L. Fivel), dans la *Gazette archéol.*, t. V, 1879, p. 185-186 ; Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 43.

le même temps, à Alexandrie d'Égypte, avait aussi son serpent à tête humaine, qu'elle appelait *Agathodémon* ; mais ce



Fig. 4.

serpent est affublé d'une tête de Sérapis bien caractérisée par la barbe et le modius : il paraît sur les monnaies d'Alexandrie à partir du règne d'Hadrien [1].

De nombreuses villes ont pour type monétaire un serpent qui se dresse sur sa queue : il suffit de citer, comme exemples, celles qui avaient des *Asclepieia* célèbres, comme Pergame, Cos, Épidaure, etc. ; mais on ne saurait, sans témérité, rapprocher ces serpents de celui d'Abonotichos, puisque cette identification ne pourrait s'appuyer sur une preuve formelle. Au contraire, nous trouvons le serpent Glycon très explicitement désigné sur une catégorie de monuments sur lesquels Fr. Lenormant a attiré l'attention : ce sont les pierres gravées, qu'on portait comme amulettes et talismans prophylactiques, et qui rappellent les images de Glycon, dont Lucien nous signale la diffusion. Sur l'une de ces gemmes, on voit à la fois Esculape et Glycon (fig. 5) ; le dieu de la médecine est debout, s'appuyant sur son bâton autour duquel est enroulé un serpent ; auprès de son épaule, le corbeau fatidique, inspirateur des oracles. Devant Esculape se dresse le serpent Glycon, dont la tête, ceinte d'une

1. R.-Stuart Poole, *Catal. Alexandria*, p. 88, n° 745.

bandelette, est celle d'un chien plutôt que d'un lion [1]. Elle ressemble de la manière la plus frappante à la tête de Glycon



Fig. 5.

sur le bronze à l'effigie de Géta, que nous avons décrit plus haut (comparez notre pl. I, fig. 7).

Sur une autre intaille, figure l'éon ou *agathodémon* Chnoubis ou Chnoumis (quelquefois Chouphis) sous la forme d'un serpent à tête de lion, radiée ; dans le champ, on lit ΧΝΟΥΜΙϹ ; devant le serpent, ΓΛΥΚΩΝΑ, et au-dessous, ΙΑΩ [2] (fig. 6). Cette belle émeraude est entrée au Cabinet

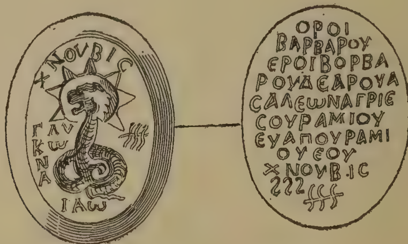


Fig. 6.

des Médailles, en 1887, lors de la dispersion de la collection de M. A. de Montigny [3].

1. Fr. Lenormant, dans la *Gaz. arch.*, t. IV, 1878, p. 179; cf. Cumont, *op. cit.*, p. 3.
2. Fr. Lenormant, *Catal. Behr. Antiquités*, n° 76; *Gaz. archéol.*, t. IV, p. 183.
3. *Catalogue de la collection de pierres gravées* de M. A. de Montigny (Paris, 1887, in-8); la pierre avait fait autrefois partie de la collection du baron Behr. Je citerai encore une intaille gnostique de la collection de Luynes, au Cabinet des Médailles (n° 167), sur laquelle, à côté d'un serpent à tête de lion, on lit les deux noms ΧΝΟΥΒΙϹ et ΧΟΝΑ. Ce dernier nom serait-il pour [ΓΛΥ]ΚΟΝΑ ?

On connaît de fort nombreuses gemmes gnostiques sur lesquelles paraît le serpent Chnoubis à tête de lion, mais celle-ci offre cette intéressante particularité de nous montrer Glycon identifié avec Chnoubis, et se confondant avec lui. Nous touchons du doigt, pour ainsi dire, la dernière transformation du culte étrange installé par Alexandre à Abonotichos, et nous pouvons répondre avec assurance à la question que philosophes et historiens se sont souvent posée : Comment finit le culte du serpent Glycon? Survécut-il longtemps à l'imposteur qui l'avait inventé?

Le prodigieux succès de la grossière mystification d'Abonotichos-Ionopolis tient surtout à ce que le monde gréco-oriental, ayant perdu confiance dans les grands dieux de l'Olympe, trop longtemps raillés par les philosophes, était alors travaillé par les superstitions gnostiques; or, dans les pratiques religieuses aussi bien que dans les doctrines cosmogoniques de la Gnose, qui reculent la déraison humaine à ses limites extrêmes, le rôle du serpent est prépondérant. Un des prophètes de la Gnose, Marcion, était installé, dès le temps des Antonins, à Sinope, c'est-à-dire à quelques lieues d'Abonotichos [1]. On sait enfin qu'il y avait, parmi les Gnostiques, une secte spéciale, les Ophites, dont le dogme principal résidait dans l'adoration du serpent, et sur les gemmes gnostiques ou *abraxas*, le serpent qui se mord la queue, le serpent à tête de lion, à tête d'âne, les figures serpentiformes de toute nature, sont les sujets le plus fréquemment reproduits. Partout, surgissent des magiciens, des fanatiques, des illuminés, qui, pour preuve de leur mission divine, opèrent des guérisons miraculeuses avec les gemmes sur lesquelles sont représentés des serpents entourés de formules cabalistiques. Il faut remarquer aussi que le culte du

1. Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 44.

serpent, dans les religions asiatiques, est aussi ancien que le monde, et qu'on en trouve la trace, mille fois répétée, sur les plus anciens cylindres chaldéens, et jusque dans le récit de la Genèse [1]. Ce serait trop nous éloigner de notre sujet numismatique que de remonter à ces origines, ou bien que de suivre le serpent guérisseur jusque sur les *abraxas*, qui des mains des Gnostiques passèrent dans celles des charlatans et des sorciers du moyen âge. Ce que nous voulons dire seulement, c'est que le culte de Glycon n'était, bien sûrement, qu'une des nombreuses variétés rituelles ou liturgiques du gnosticisme; ainsi s'explique son éclosion, son succès et sa persistance. Au IIIe siècle, quand la fièvre du fanatisme fut enfin à peu près calmée, Glycon, Iao, Io, Chnoubis, Agathodémon et vingt autres monstres serpentiformes, issus des mêmes conceptions extravagantes, furent petit à petit délaissés; puis, tous ensemble moururent de consomption, sous l'action envahissante et régénératrice du christianisme.

E. BABELON.

1. Fr. Lenormant, *Les Origines de l'histoire*, t. I, p. 99 et suiv. (chapitre intitulé : « Le serpent dans la symbolique religieuse de l'antiquité »).

MÉDAILLONS DE BRONZE

DE LA LYDIE

M. le marquis d'Anselme de Puisaye, de Tunis, a acquis récemment pour sa collection plusieurs impériales grecques, parmi lesquelles il nous prie de signaler aux lecteurs de la *Revue*, comme particulièrement intéressants, les deux grands bronzes suivants, de Commode. Ils ont été trouvés par des Arabes fouilleurs de profession, avec un bronze de Diocésarée de Galilée, à l'effigie de Caracalla, et un certain nombre d'autres pièces, aux environs de Nazareth, où le marquis d'Anselme se trouvait au mois de septembre dernier.

I

HIÉROCÉSARÉE DE LYDIE

ΑΥΤ ΚΑΙ ΑΥ | ΡΗ ΚΟΜΜΟΔΟϹ·

Buste lauré et cuirassé de l'empereur Commode, à droite.

℞. ΕΠΙ ΑΡΧΙΗ | ΓΕϹ ΦΙΛΙ[Π] | ΠΙΚΟΥ | ΤΟ Β en haut et dans le champ, en quatre lignes.

ΙΕΡΟΚΑΙϹΑΡ | ΕΩΝ à l'exergue.

Bige au repos, tourné à gauche. Dans le char, Artémis Persique debout, les cheveux noués en chignon sur la nuque et sur le sommet de la tête, vêtue d'une tunique

courte et d'un péplum flottant au vent, se tourne à droite et tend la main, pour la faire monter près d'elle, à la Tyché de la ville qui, la tête tourelée, vêtue d'une tunique



talaire, met sa main droite dans celle d'Artémis et tient de l'autre le gouvernail. En avant de l'attelage, le héros Persée, reconnaissable à la harpé qu'il porte au côté droit, est debout, de face, la tête tournée vers les chevaux qu'il contient de la main gauche.

Bronze, 40 mill. — Inédit.

Cette médaille est à rapprocher pour le revers de celle que décrit M. Imhoof Blumer, d'après la collection du British Museum, à la page 19, n° 40 de ses *Lydische Stadtmünzen*[1]. Le buste de Commode est remplacé par celui du Sénat avec l'inscription ΙΕΡΑ CΥΝ | ΚΛΗΤΟC; mais la scène du bige est identique, avec la Tyché de la ville en longue robe, Artémis Persique, la divinité propre de Hiérocésarée, qui paraît sur un grand nombre de monnaies de cette ville, et enfin Persée, que M. Imhoof-Blumer n'hésiterait plus à reconnaître ici de préférence à Hermès s'il voyait notre pièce, mieux conservée que celle du British Museum. C'est dans le nom du magistrat que réside la différence. M. Imhoof-Blumer lit sur la pièce, à l'effigie du Sénat :

1. *Revue suisse de numismatique*, t. V, p. 323.

ΕΠΙ ΑΡΧ·Π·CEI(?) ΦΙΛΙΠΠΟΥ [T·B·]. Je me suis demandé si, en présence de cette incertitude de lecture, nous ne possédions pas avec la pièce de Commode le nom rectifié et complété de ce même magistrat : ΑΡΧΙΗ ΓΕΣΣ ΦΙΛΙΠΠΙΚΟΥ, le grand-prêtre Gessius Philippicus. L'H de ΑΡΧΙΗ ressemble assez à un Π sur notre exemplaire ; ΓΕΣΣ peut remplacer ...EI, mais ΦΙΛΙΠΠΟΥ et ΦΙΛΙΠΠΙΚΟΥ sont difficilement réductibles l'un à l'autre, d'autant plus qu'une lecture semblable avec ΦΙΛΙΠΠΟΥ est signalée sur une pièce des *Griechische Münzen*[1], au revers de Persée tendant la main à Artémis et sur une pièce du monastère de Saint-Florian[2].

Ces comparaisons, rendues décisives par l'étude minutieuse que MM. Head et G.-F. Hill ont eu l'extrême obligeance de faire sur notre demande du grand bronze de leur collection, nous amènent à affirmer l'existence d'un magistrat nouveau dans la numismatique de Hiérocésarée, *Gessius Philippicus*.

Gessius était un gentilice romain; le personnage le plus célèbre qui ait porté ce nom est P. Gessius Florus, natif de Clazomène, qui devint procurateur de Judée sous Néron, et qui se signala par la dureté de son administration.

II

MOSTENÉ DE LYDIE

AVT·K·M·AVP [KOM] MOΔOC·

Buste lauré et drapé de Commode, à droite.

℞. ΕΠ·ΝΥ·ΜΑ[T]ΕΡΝΟ | Υ·ΑΡΧ···ΜΟ, et à l'exergue, les lettres renversées : CTHNΩN.

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 193, n° 594ª et pl. XI, 7.
2. F. Kenner, *Die Münzsammlung des Stiftes S. Florian*, p. 160 et pl. V, 17. Suivant une communication de M. Kubitschek, qui fort aimablement a pris la peine d'aller examiner pour nous cette monnaie, le nom du magistrat serait de même *Sextius Philippus*.

Amazone à cheval au pas, à droite, la tête nue, vêtue d'une courte tunique serrée à la taille et d'anaxyrides, le manteau flottant; elle porte la bipenne sur l'épaule gauche



et tient les rênes de la main droite. Devant elle, un cyprès et Hermès nu, marchant à droite, la tête retournée vers le cheval qu'il saisit par la bride. Sous le pied levé du cheval, un petit autel allumé.

Bronze, 36 mill.

Un bronze semblable a été publié par M. Imhoof-Blumer dans ses *Monnaies grecques*[1], avec la légende ΕΠ ΑΥ ΜΑΤΕΡΝΟΥ, appellation fautive que l'auteur a rectifiée lui-même d'après une pièce du même magistrat au type du quadrige d'Hélios[2], et qui se trouve directement fixée par notre grand bronze.

Maternus est un cognomen romain dérivé de la racine *Mater*, mère. Dans une inscription du *Corpus*[3], nous trouvons un personnage désigné sous les noms suivants : *P. Alfius Avitus Numer* (pour *Numerius*) *Maternus*. En raison de l'alliance fréquente du cognomen avec un même gentilice, il est raisonnable de supposer que sur notre mon-

1. Imhoof-Blumer, *Monn. grecques*, p. 387, n° 21.
2. *Lydische Stadtmünzen*, p. 102, n° 9 et note 1.
3. *Corpus Inscr. Lat.*, II, 4110.

naie l'abréviation NY désignait également le gentilice *Numerius*.

Quant au type de l'Amazone, il est fréquent dans la numismatique de tout un groupe de villes situées sur ce qu'on a appelé la *Route royale*, c'est-à-dire sur le chemin des grandes migrations de peuples venues de la Haute-Asie, voie politique et commerciale qui avait continué sous l'empire perse à mettre Persépolis en communication avec les satrapies. Le cyprès pyramidal, arbre toujours vert de floraison unisexuelle, est un symbole du culte de la Vénus-Artémis asiatique ou Anaïtis, culte qui paraît avoir été en relation par ses tendances astronomiques avec le mythe des Amazones considérées comme déesses de la lumière [1].

A. DIEUDONNÉ.

1. Voy. G. Radet, *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*; Lajard, *Le culte du cyprès pyramidal chez les peuples de l'antiquité*, etc...

LE MONNAYAGE ALEXANDRIN D'ARADOS

La conquête de la Phénicie par Alexandre le Grand, en 332, marque, à Arados, comme dans les autres principales cités de cette province, le début d'une révolution monétaire importante. Les types nationaux firent place en majeure partie, sinon en totalité, aux types alexandrins, et l'étalon attique fut substitué au système des Perses.

Acé, qui jusqu'alors avait joui d'un atelier à frappe intermittente, Tyr et Sidon, subirent dans leur monnayage les mêmes modifications qu'Arados. Mais, leurs émissions, à types alexandrins, sont moins abondantes et surtout moins variées.

Sur les espèces frappées par cette métropole septentrionale, durant la période consécutive à la chute de l'Empire achéménide, se trouvent les types ordinaires, adoptés par Alexandre le Grand et ses successeurs immédiats, types qui diffèrent avec la nature du métal. Les statères d'or sont marqués de la tête casquée de Pallas et de la victoire ailée, debout, portant une couronne et une stylis cruciforme. Les tétradrachmes et leurs divisions offrent la tête d'Héraclès et Zeus aétophore, assis. Enfin, les chalques présentent la tête d'Héraclès et ses armes : l'arc dans un carquois et la massue.

Comparées entre elles, les pièces, de même module et de même métal, ont de telles différences dans l'exécution artistique des coins, le nombre et la qualité de leurs symboles, monogrammes, etc., que tous les numismatistes sont d'accord pour les attribuer à des émissions distinctes, continuées longtemps après la mort du Conquérant macédonien. L'accord cesse pour la répartition chronologique de chaque série particulière.

Ces séries, d'après les pièces publiées, seraient au nombre de huit, mais la cinquième est douteuse.

1° Monnaies avec les lettres phéniciennes 𐤀𐤌, statères et tétradrachmes.

2° Monnaies avec le monogramme ΑΡ ; statères, tétradrachmes, trioboles, chalques.

3° Monnaies avec le même monogramme et le caducée ; doubles statères, statères, tétradrachmes et drachmes.

4° Monnaies avec le monogramme ΑΡ ; statères, tétradrachmes, tridrachmes, oboles, chalques et dilepta.

5° Monnaies avec le même monogramme et le caducée ; statères et tétradrachmes.

6° Monnaies avec le même monogramme et le palmier ; sans dates : tétradrachmes.

7° Monnaies avec le palmier, le monogramme ΑΡ et une date phénicienne : tétradrachmes.

8° Monnaies avec le palmier, le monogramme ΑΡ et une date grecque : tétradrachmes.

Muller[1] répartit les deuxième et troisième séries dans ses deuxième et troisième classes, les quatrième et cinquième séries dans les deuxième, troisième et quatrième classes, enfin les sixième, septième et huitième séries dans la cinquième classe.

1. *Numismatique d'Alexandre le Grand*, pp. 97-101.

Pour établir sa répartition chronologique, Muller s'est presque uniquement basé sur les rapports des tétradrachmes de ces différentes séries d'Arados, avec les tétradrachmes datés d'Acé. Il a, par suite, forcément été conduit à des conclusions erronées ou trop absolues. Sans approfondir la question, le savant danois croit les trois premières classes antérieures à l'an 306 av. J.-C.; et les quatrième et cinquième classes postérieures à cette année. Il regarde les dates phéniciennes ou grecques, allant jusqu'à l'an 76, inscrites au revers des tétradrachmes de mes septième et huitième séries, comme appartenant à l'ère d'Alexandre. Cette ère aurait pour point de départ l'année où la Phénicie fut délivrée du despotisme perse, ou peut-être, de la bataille d'Issos (333 av. J.-C.), ou de celle du Granique (334 av. J.-C.). En faisant débuter l'ère d'Alexandre en 334, l'an 76 de cette ère coïnciderait précisément avec l'année 258-259 av. J.-C., où commence l'ère adoptée par Arados, et inscrite sur son monnayage autonome.

M. E. Babelon[1] classe toutes les monnaies aradiennes, à types alexandrins, de 332 à 237 av. J.-C. Les dates phéniciennes appartiendraient à l'ère des Séleucides. Elles correspondraient, par conséquent, à la période comprise entre 293 et 267 av. J.-C. A l'appui de son système, le savant Conservateur du Cabinet de France énumère divers arguments, propres à séduire, de prime abord, les esprits les plus éclairés sur ces questions arides. Il convient donc d'en discuter sérieusement la valeur.

1° La comparaison du tétradrachme d'Arados, daté de l'an 27, avec celui de Marathos[2], portant la date an 30,

1. E. Babelon, *Mélanges numism.*, I, 1892, p. 241-247.

2. La langue latine n'ayant presque pas été répandue en Phénicie, où les langues usuelles ont été les idiomes sémitiques et le grec, également adoptés dans la plupart des inscriptions et légendes monétaires, il me semble préférable

avec les mêmes types alexandrins, conduit à conclure que ces monnaies sont rigoureusement contemporaines. Cette proposition est indiscutable.

Mais, tandis que M. Babelon[1] est arrivé dans ses recherches sur Marathos, à croire que cette ville a daté ses monnaies par l'ère des Séleucides, les miennes m'ont conduit à admettre[2], avec M. Six[3] et M. Barclay Head[4], qu'elle a employé l'ère d'Arados, comme toutes les autres filles de cette Métropole. Cet argument, s'il met fin au débat, le tranche donc dans un sens différent de la doctrine de M. E. Babelon.

2° Comme Muller, M. Babelon arrive à des conclusions différentes, pour avoir trop rigoureusement comparé le monnayage d'Arados à celui de Ptolémais-Acé. Ces deux ateliers ne se sont nullement astreints aux mêmes règles, les monnaies connues d'Acé, portent toutes le nom de cette ville, en phénicien, généralement accompagné de dates dans la même langue. Celles-ci vont de l'an 5 à l'an 46 de l'ère d'Alexandre[5], soit de l'an 327 à l'an 286 avant notre ère. Six séries sur huit, à Arados, ne sont pas datées. Une seule renferme un tétradrachme et un statère, avec la désignation de l'atelier monétaire en langue phénicienne : les sept autres trahissent leur origine par le monogramme grec d'Arados ; même la septième série, dont les dates sont en chiffres phéniciens. Avec des différences aussi tranchées, il n'y a pas à s'étonner de ne relever de dates, sur les monnaies d'Arados, que plus d'un demi-siècle après

de désigner les villes de cette contrée par leurs noms grecs plutôt que par leurs noms latins.

1. E. Babelon, *loc. cit.* p. 114.

2. Voir mon mémoire : *L'ère de Marathos*, in *Journal asiatique*, novembre-décembre 1898.

3. J.-P. Six, *Num. Chron.*, 1877, t. XVII, p. 189.

4. Barclay Head, *Historia numorum*, p. 670.

5. Voir mon mémoire sur cette ère, dans la *Revue des études grecques*, 1899.

celles d'Acé. Dans les émissions de la métropole septentrionale de la Phénicie, qui se succédèrent, avant Alexandre le Grand, pendant plus d'un demi-siècle, les monnaies datées sont d'ailleurs exceptionnelles. Elles ne correspondent certainement pas à une ère déterminée, mais aux années de règne de deux rois différents, ayant occupé le trône pendant une période totale de 32 ans !

Rien de surprenant que cette pratique, déjà abandonnée au moment de la conquête macédonienne, n'ait été reprise que tardivement, après une interruption de plus d'un siècle. M. Babelon considère cette interruption comme inadmissible. Elle serait contraire aux habitudes des autres cités de Phénicie. « Cet usage de dater les monnaies, dit-il, se per- « pétue sans interruption, avec différents computs, dans les « autres villes phéniciennes. » Dans toutes les villes de Phénicie, qui ont émis des monnaies autonomes, sous la domination des Séleucides, à partir du deuxième siècle avant J.-C., Tyr, Sidon, Béryte et Tripolis, les plus anciennes, ne portent jamais aucune date. Celles de Sidon, à légendes phéniciennes, celles de Béryte, à légendes gréco-phéniciennes[1] sont bien connues ; celles de Tripolis et de Tyr le sont moins : elles manquent dans la plupart des collections, ou ont passé inaperçues. Pour Sidon et pour Tyr, dont certaines émissions royales sont antérieures à Alexandre, il y a donc eu interruption de dates pendant plus d'un siècle !

3° Il est sans doute curieux de constater que la dernière date phénicienne, inscrite sur un tétradrachme alexandrin d'Arados, soit celle de l'an 45, alors que la dernière date figurant sur un statère, de même type, d'Acé, est celle de l'an 46 ; mais cette coïncidence ne permet de tirer aucune

1. Voy. mon mémoire : *Les monnaies autonomes de Beryte*, dans la *Revue numismatique*, 3e et 4e trimestre 1898.

conclusion pour ou contre l'ère des Séleucides. Rien ne prouve que, plus tard, on ne retrouvera pas des pièces aradiennes de cette série, portant une date supérieure, puisque les premiers tétradrachmes, de mêmes types, à dates grecques, ne commencent qu'en 60! Cependant, pour les raisons exposées plus loin, pareil événement est peu probable.

4° L'absence de dates, sur les monnaies d'Arados, à une période où Acé et Tyr employaient déjà l'ère d'Alexandre [1] sur les leurs, n'autorise nullement à croire qu'Arados avait adopté, entre 332 et 259 av. J.-C., une ère différente. Il est, au contraire, fort probable que, durant cette période, elle a dû suivre l'exemple des autres villes importantes de la Phénicie.

5° M. Babelon trouve peu rationnel [2], en adoptant la classification de M. Six, d'avoir à prolonger le monnayage, aux types alexandrins, quatre-vingts ans de plus à Arados que dans toute la Phénicie et la Syrie. Cette prolongation serait d'autant moins justifiée qu'elle aurait coïncidé avec l'émission par les rois séleucides de tétradrachmes, à leur effigie, inaugurée depuis plus d'un siècle! Cette objection spécieuse ne perd rien de sa valeur apparente, avec le système de M. Babelon. Les mêmes conditions de coïncidence du monnayage à types alexandrins et du monnayage séleucide existaient en 236 comme en 183 avant notre ère. Et cependant, cet estimable numismatiste trouve logique cette prolongation du denier monnayage, durant trente ans, dans la métropole insulaire. Ne conviendrait-il pas, au lieu de se refuser à admettre la possibilité de ces

1. M. Babelon croit que ces villes employaient déjà l'ère des Séleucides. Dans le mémoire *sur l'ère d'Alexandre*, j'ai donné les arguments qui ne me permettent pas de me ranger à son opinion.

2. *Loc. cit.*, p. 245.

émissions particulières à Arados, d'en expliquer la cause par la prospérité inouïe que lui avaient procurée ses relations commerciales avec les autres contrées, à une époque troublée par les guerres incessantes entre les Lagides et les Séleucides, ravageant sans cesse le reste de la Phénicie ! En tout cas, quelle qu'en soit la raison plausible, la preuve matérielle est là, pour rendre indiscutable, comme on le verra plus loin, que les types alexandrins ont été usités à Arados jusqu'en 183 av. J.-C.

Six [1] rangeait en bloc les tétradrachmes non datés des six premières séries, de 330 à 280 av. J.-C. Il admet une interruption de leur frappe, de 280 à 238, sous les règnes d'Antiochus I[er] (281-261), et d'Antiochus II (261-246) et leur reprise, en 238, avec des dates empruntées à l'ère inaugurée par Arados, en 259. Cette frappe aurait été continuée jusqu'en 183 avant notre ère. Dans sa correspondance particulière, soit avec M. Babelon, soit avec moi (Lettre du 20 août 1897), Six insistait, avec raison, pour démontrer qu'il s'agit de l'ère d'Arados, sur « le style de ces tétra- « drachmes, accusant une époque postérieure à celle qui « résulterait de l'ère des Séleucides... Ce qui rend la « démonstration difficile c'est qu'il n'y a pas d'autres tétra- « drachmes, aux types d'Alexandre, du même style, dont la « date soit certaine [2]. Tout ce que l'on peut faire, c'est de

1. J.-P. Six, *Observ. sur les monnaies phénic.*, *Num. Chron.*, 1877, p. 187.
2. Quand Six m'écrivait ces lignes, il ignorait les détails suivants, qui infirment sa proposition :

En 1896, à K..., au nord d'Alep, des ouvriers travaillant un champ de réglisse, ont fait une importante trouvaille de tétradrachmes qui presque tous sont venus entre mes mains. 150 exemplaires environ, choisis parmi les plus beaux, sont entrés dans ma collection particulière. Ils appartiennent aux princes suivants : Antigone, roi d'Asie (306-301 av. J.-C.) ; Lysimaque, roi de Thrace (323-282) ; Démétrius Poliorcète (294-287) ; Antiochus I Soter (281-261) ; Antiochus II Théos (261-246) ; Antigone Gonatas (277-239) ; Séleucus II (246-226) ; Séleucus III (226-222) ; Antiochus Hiérax ; Antiochus III le Grand (224-187) ; Prusias I, roi de

« montrer qu'ils n'ont pas les caractères d'ancienneté qu'ils « devraient présenter, si leurs dates se rapportaient à l'ère « des Séleucides. Il n'y a, par conséquent, que l'ère d'Ara- « dos qui puisse leur convenir ».

Sauf pour l'interruption de frappe des tétradrachmes non datés, de 280 à 238, que je ne puis admettre, ayant dans ma collection deux tétradrachmes de l'an 19=240 av. J.-C., je partage pleinement les idées de Six, sur la répartition chronologique des pièces aradiennes, à types alexandrins. Elles sont confirmées par la comparaison des diverses séries de ce type, émises par Arados, avec celles de même type émises par les autres ateliers monétaires de Phénicie, et par le rapprochement des séries d'Arados entre elles, en tenant compte des émissions antérieures ou postérieures, mais de même origine.

1° Arados n'a point frappé de monnaie d'or, avant Alexandre le Grand, tant que cette métropole fut assujettie à la domination des Achéménides. On sait que le grand roi s'était réservé ce monnayage. Dans les cinq premières séries alexandrines, les statères, et parfois les doubles statères

Bythinie (236-187) ; Eumène II, roi de Pergame (187-157) ; Attale II, roi de Pergame, 157-137 ; des tétradrachmes autonomes de Sidé de Pamphylie ; des tétradrachmes (32 millimètres) d'Alexandre le Grand, de la cinquième classe de Muller, et parmi eux divers tétradrachmes, frappés à Rhodes, les uns avec des monogrammes, les autres avec les noms suivants de magistrats : ΤΕΙΣΥΛΟΣ, ΑΙΝΗΤΩΡ, ΑΜΟ (ΚΡΙΝ) ΗΣ, pièce tréflée.

Les pièces les plus récentes étaient les plus nombreuses et les mieux conservées. Seuls, les tétradrachmes de Rhodes étaient de conservation absolument irréprochable, fleur de coin.

L'étude de la composition de cette trouvaille permet de tirer les conclusions logiques qui suivent : A. Ces pièces ont été enfouies de 150 à 137 au plus tard av. J.-C. — B. A cette époque, les tétradrachmes à types alexandrins avaient encore cours dans le commerce, en même temps que ceux des rois de divers pays, et en particulier des rois de Syrie. — C. A cette époque, plusieurs ateliers monétaires, en particulier Rhodes, continuaient à frapper des monnaies à types alexandrins. — D. Rien d'étonnant, par suite, qu'Arados ait continué jusqu'en 183 av. J.-C., à frapper les siens après la mort d'Antiochus II, comme Rhodes et d'autres cités d'Asie-Mineure.

existent à Arados, comme à Sidon et à Acé. Ceux d'Acé sont datés de l'an 23 à l'an 46 de l'ère d'Alexandre, soit de l'année 309 à l'année 286 av. J.-C. Les statères de Sidon ne portent pas de dates, mais la présence de deux variétés d'entre eux (nos 1409, 1481 de Muller), dans la trouvaille faite à Saida (ancienne Sidon), en 1863, qui renfermait au moins 3.000 statères [1] concurremment avec les statères d'Acé (nos 1426, 1452 et 1453 de Muller), portant les dates : ans 23 et 25 de l'ère des Séleucides, soit années 309 et 307 av. J.-C., et ceux d'Arados (n° 1366 de Muller), prouve que le monnayage d'or s'est probablement maintenu pendant la même période, finissant en 286, dans les trois cités phéniciennes. Les sixième, septième et huitième séries des pièces aradiennes ne renferment plus de statères [2].

Avec le système de M. Babelon, les tétradrachmes alexandrins d'Arados de la septième série devraient, s'ils étaient datés de l'ère des Séleucides, être accompagnés de statères datés à types analogues à ceux d'Acé. L'absence de ces statères confirme que les dates des tétradrachmes de la septième série appartiennent non à l'ère des Séleucides, mais à celle d'Arados. Celle-ci ayant commencé en 259, quelques années après la suppression du monnayage d'or dans toutes les villes phéniciennes, l'absence de statères dans les trois dernières séries alexandrines d'Arados s'explique sans difficulté.

1. Voy. *Rev. num.*, 1865, p. 1 et suiv.

2. Muller cite, sous le n° 1392, un statère avec palmier qu'il classe à Arados, et qui, par suite, devrait appartenir à l'une des trois dernières séries alexandrines. Je crois cette description fautive. Muller renvoie, en effet, pour cette pièce, à Mionnet, t. I, n° 129, qui signale, dans le champ, une palme et non un palmier. La palme se retrouvant sur des statères de Sidon (Muller, nos 1409 et 1410) ; sur des tétradrachmes de villes incertaines de Macédoine, de Thrace ou de Thessalie (Muller, nos 559 à 563) ; et sur des drachmes des mêmes villes (Muller, nos 564 et 565) et de Cardia Lysimachia (Muller, n° 321), l'attribution à Arados du statère n° 1392 de Muller ne semble pas justifiée.

Quant à la suppression définitive, en 286, de la frappe des monnaies d'or, à types alexandrins, en Phénicie, elle a été la conséquence naturelle de deux causes : l'extrême abondance des émissions de ces pièces, par les ateliers d'Arados, de Sidon et d'Acé, de 332 à 286 av. J.-C. ; et l'apparition de statères aux noms et types des rois de Syrie : Séleucus I Nicator, Antiochus I Soter et Antiochus II Théos [1].

La frappe de monnaies d'or par Séleucus Ier doit avoir été très tardive, et correspondre aux quatre ou cinq dernières années de son règne. La trouvaille de Saida, de 1863, prouve, en effet, qu'en 307, avant son avènement au trône, les statères aux noms ou types de ce prince n'avaient pas encore eu cours en Phénicie, pour la raison bien simple qu'ils n'avaient pas encore été frappés. M. Babelon [2] est arrivé, en comparant ces pièces aux statères alexandrins d'Acé, à démontrer qu'elles sortent de cet atelier monétaire : « Au droit, la tête d'Athêna est absolument iden-« tique ; non seulement le casque est du même style, mais « les cheveux de la déesse retombent en mèches bouffantes « et ondulées de la même manière. La Niké est également « pareille ; la hampe du trophée (stylis) est munie de la « même traverse courte en diagonale. Enfin, l'un de ces « statères au nom d'Alexandre porte, au revers, l'ancre, « emblème de Séleucus ». Séleucus I ayant occupé la Phénicie en 285 jusqu'à sa mort en 281, il paraît logique de placer entre 286 et 281 l'émission, à Acé, de statères à son nom, mais avec les types d'Alexandre. Quant au statère portant « la tête cornue de Séleucus I et la tête de che-

1. Voy. Babelon, *Rois de Syrie*, p. I, nos 1 à 3 ; p. 16, nos 102 et 103 ; p. 26, no 193 ; p. 17, nos 110 à 113 ; p. 9, no 54. — Percy Gartner, *The Seleucid kings of Syria*, p. 4, nos 1 à 3 ; p. 3, no 24.

2. E. Babelon, *Rois de Syrie*, p. XI.

val cornue », il doit remonter à la même époque. Toutefois, son style démontre non seulement qu'il n'a pas été frappé à Acé, mais encore qu'il a été émis hors de la Phénicie : il est de fabrique bactrienne.

Les types alexandrins se continuent sur les statères au nom d'Antiochus I. Comme les précédents, ils ont pu être frappés à Acé, mais alors, de 285 à 281, comme ceux au nom de son père, puisque, en 281, la Phénicie passa sous la domination de Philadelphe. Les émissions de statères aux types d'Antiochus I doivent être presque toutes postérieures à la mort de son père, qui le laissa seul possesseur du royaume de Syrie.

Après Antiochus I, ses successeurs Antiochus II Théos (261-246) et Séleucus II Callinicus (246-226) renoncent à l'emploi des types alexandrins sur leurs statères. La monarchie est alors solidement établie, et ses princes n'hésitent plus à retirer aux cités phéniciennes le droit de frappe des monnaies d'or, pour se le réserver, d'après les usages antiques des Achéménides. Nouvelle preuve en faveur de l'attribution à l'ère d'Arados, des dates portées sur ses tétradrachmes des septième et huitième séries, dans lesquelles les statères n'existent plus.

2° Le premier tétradrachme daté d'Arados, après l'abandon des types alexandrins, porte la date ΠS (an 86 = 173 av. J.-C.). Ce tétradrachme célèbre, aux types de Poseidon et de Zeus, fait partie des riches collections du Cabinet de France [1]. Le dernier tétradrachme des séries alexandrines est de l'an 76. Cette année correspond : pour l'ère d'Alexandre (de Muller), à l'an 258 av. J.-C. ; pour celle des Séleucides, à l'an 236 ; enfin, pour celle d'Arados, à l'an 183. Suivant donc qu'on adopte la doctrine de Muller, celle

1. E. Babelon, *Perses achéménides*, p. 137, n° 964.

de M. Babelon ou celle de Six, on est, par le fait même, conduit à admettre une interruption de frappe des tétradrachmes aradiens, de 258 à 173, soit pendant quatre-vingt cinq ans; de 236 à 173, soit pendant soixante-trois ans; de 183 à 173, soit pendant dix ans. On peut espérer de combler une lacune limitée à quelques années; mais pour un intervalle dépassant un demi-siècle, pareil espoir serait une chimère! Est-il rationnel de croire qu'au IIIe siècle avant notre ère, Arados, dont la prospérité s'était maintenue à un degré si avancé, ait, pendant une longue période, cessé d'émettre ses tétradrachmes? La réponse à cette question est assez importante pour constituer un sérieux argument qui confirme ou infirme chacune des hypothèses précédentes.

A toute époque, dans le monnayage d'argent d'Arados, les pièces les plus volumineuses, statères perses ou tétradrachmes attiques, ont surtout été en usage pour le commerce extérieur. Les pièces d'argent de moindre valeur, et celles de bronze, servaient principalement à la circulation locale. Nul doute ne peut subsister à cet égard. Avec la doctrine de Six, statères perses ou tétradrachmes se seraient succédé, sans interruption notable, depuis l'inauguration, par Arados, de son monnayage, jusqu'en l'année 211 de son ère, soit 48 av. J.-C. Dans la période 86 = 173 à 123 = 136, les tétradrachmes autonomes ont été remplacés par des tétradrachmes aux types des rois de Syrie contemporains.

Les hypothèses de Muller et de M. Babelon, par contre, obligent à classer dans une période assez courte, des émissions multipliées de tétradrachmes, puis à les supprimer brusquement, sans motif, justement à l'époque où Arados multiplie la frappe de ses autres monnaies d'argent et de bronze. En outre, si les tétradrachmes alexandrins étaient

réellement datés de l'ère d'Alexandre, leurs années 19 à 76 correspondraient aux années 313 à 256 av. J.-C. Or, je n'ai pas relevé de monnaies datées de l'ère d'Arados, commençant en 259, avant l'an 17, et cependant les monnaies non datées de mêmes types existent. A quoi attribuer, avec le système de Muller, l'abolition pendant au moins quinze ans, de l'usage de dater les monnaies, usage de nouveau rétabli en 242 av. J.-C., pour ne plus disparaître jusqu'à la suppression définitive de l'atelier aradien sous Gordien III le pieux ?

Avec le système de M. Babelon, les tétradrachmes alexandrins, datés jusqu'en 76 de l'ère des Séleucides = 236 av. J.-C., empiètent de vingt-trois ans sur l'ère nationale d'Arados. Comme Muller [1], je crois invraisemblable que deux ères différentes aient pu être employées parallèlement sur des monnaies frappées, à une époque déterminée, par un même atelier d'une ville autonome [2]. Cette particularité paraît cependant sans importance pour le Conservateur du Cabinet de France, qui, s'appuyant sur un mémoire de Six [3], croit trouver un exemple analogue à Tripolis, de Phénicie. Cette ville n'aurait commencé à substituer, sur ses monnaies, des dates de son ère propre, aux dates séleucidiennes, usitées jusque-là, que dix-huit ans après l'adoption de son ère nationale ! Mais, dans mon mémoire sur « *Les ères de Tripolis* », j'ai démontré que cette assertion est erronée [4].

1. *Loc. cit.* p. 82.
2. A moins de figurer ensemble sur les mêmes pièces, comme plus tard à Tripolis (Voy. mon mémoire sur : *Les ères de Tripolis* et à Sidon, pièce inédite de ma collection, portant la double date, an 9 (de l'ère d'Actium) et 89 (de l'ère de Sidon) accompagnant au revers la victoire ailée sur une proue.
3. J.-P. Six, *L'ère de Tripolis*, *Annuaire Société numism.*, 1896, p. 229.
4. Quand Tripolis a adopté son ère nationale, ou l'ère d'Actium, elle a cessé d'inscrire les dates séleucidiennes sur ses monnaies ; réciproquement, quand elle a repris l'ère des Séleucides, elle a supprimé pour une période limitée ou non, l'ère nationale ou l'ère d'Actium. Les seules exceptions à cette règle sont le tétra-

Cette grave objection n'est pas la seule que soulève l'attribution à l'ère des Séleucides, des dates précédentes. Les tétradrachmes datés des années 65 et 76 des Séleucides correspondraient aux pièces de l'ère d'Arados, de l'an 12 et de l'an 23. Si on ne possède pas, pour cette ville, de pièces émises avec ces deux dates, on connaît du moins celles des années 20 et 26. Ces dernières ont, avec le monogramme grec Ꞧ, leurs dates en langue phénicienne. Sur les tétradrachmes des années 65 et 76, dates et légendes sont entièrement grecques, comme d'ailleurs sur les monnaies en argent d'Arados, postérieures à l'an 86 = 173 av. J.-C. [1]. Ces tétradrachmes ne correspondent donc pas aux premières

drachme de l'an 209 qui porte en même temps la date de l'an 3, où par conséquent l'ère des Séleucides est associée à celle de Tripolis ; et les bronzes autonomes portant à la fois des dates de l'ère des Séleucides avec celles de l'ère actiaque, enfin les monnaies de l'époque romaine des années séleucidiennes 306 et 308, émises entre celles des années 22 et 29 de l'ère d'Actium. La monnaie datée de l'an 211 correspondant à l'an 5 de l'ère nationale n'existe pas ; la lecture par Sestini de cette date, est certainement fautive. Cet auteur est coutumier de semblables erreurs.

1. Cette règle semble infirmée par deux exceptions. Elles ne sont qu'apparentes : A. M. Babelon cite sous le nº 976 de son ouvrage *: Les Perses Achéménides*, une hémi-drachme attique de l'an 106. La figure 16, pl. XXIII, qu'il en donne, permet de reconnaître que cette date est mal frappée et par suite discutable. Le style de cette pièce la rattache évidemment beaucoup plus aux tétroboles attiques des années 17 à 27 (fig. 3, même planche), qu'à ceux postérieurs à l'an 130 (fig. 19, même planche). Je considère comme fautive la lecture ||| ||| ⊦/⊦ω (an 106) ; il faut certainement rectifier : ||| ||| N †ω (an 26) : N ayant été confondue avec †/. — B. Il existe, de l'an 130 à l'an 157, des tétroboles attiques, avec dates phéniciennes et monogrammes grecs. Ces pièces appartiennent à deux catégories distinctes : les premières allant de l'an 130 à l'an 150, dates indiscutables, ont à la place du monogramme Ꞧ des lettres variables EN, BC, EC. Leurs poids oscillent entre 2 gr. 20 et 2 gr. 45. Leur style est plus récent. Je les crois frappées par les filles d'Arados : Enhydra, Carné, etc. Les secondes, de style plus archaïque, portent le monogramme Ꞧ, et ont un poids supérieur, entre 2 gr. 50 et 2 gr. 65. Monogramme, poids et style concordent trop avec ceux des tétroboles de la série aradienne se terminant en l'année 27, pour ne pas en être la continuation directe. Il faut donc pour ces derniers rectifier la date en retranchant cent années. Cette rectification est absolument justifiée par l'étude de la fig. 7, pl. XXIV, de M. Babelon, et par l'absence de pareilles pièces dans nos riches collections beyrouthaines.

monnaies, mais aux secondes. Fait encore plus significatif, le tétradrachme (Voir plus loin, catalogue n° 31), de l'an 19, ne porte pas les unités figurées comme à Acé ou à Arados, après l'an 20, par des traits verticaux, mais par des points, ... — (an 19), avec le monogramme ₽ et le palmier. Or, le même système de notation existe dans une série aradienne de tétroboles attiques. Elle est aux types suivants :

Tête laurée et barbue de Poseidon (Baal-Arvad), à droite [1]. Grènetis au pourtour.

℞. Proue de navire, à gauche, l'avant surmonté d'une figure d'Athêna Promachos. En haut, dans le champ, le monogramme ₽ ; à l'exergue, date phénicienne.

Deux tétroboles inédites de ma collection, appartenant à cette série, sont datés, avec ce système de points : ... . — (an 17) et .... — (an 18). Comme pour les tétradrachmes à types alexandrins d'Arados, à partir de l'an 21, sur les tétroboles de cette série, les unités cessent d'être figurées par des points, que remplacent des traits verticaux. La concordance est donc parfaite. N'est-il pas logique de conclure que si — et aucun numismatiste ne conteste le fait — ces tétroboles sont datés de l'ère d'Arados, les tétradrachmes de la septième série doivent aussi être datés de la même ère nationale, et par suite également ceux de la huitième série, qui continue la septième

Cette remarque oblige à admettre que certaines séries de tétradrachmes aradiens, à types alexandrins, ont été émises avec des pièces d'argent, de valeur inférieure, ou des chalques, etc., à types différents. En regardant les troi-

1. C'est à tort que les auteurs voient ici la tête de Zeus ou celle de Melqart. Dans un mémoire sur « Baal-Arvad », d'après la numismatique des rois phéniciens d'Arvad, durant la période préalexandrine, je démontre qu'il s'agit de Poseidon.

sième et cinquième [1] séries alexandrines, comme remontant à la même époque que les deuxième et quatrième séries dont elles ne diffèrent que par la présence du caducée, indice d'une alliance monétaire avec une ville voisine, probablement Marathos, le nombre total de ces séries se trouve réduit à six, sur lesquelles quatre, la première et les trois dernières, ne renferment en fait de pièces à types alexandrins, que des tétradrachmes.

Je crois qu'on peut éviter les objections dont sont passibles les divers systèmes de Muller, de MM. Six et Babelon, et arriver par l'étude du style, des monogrammes, des légendes, des modules, etc., à une répartition logique des diverses monnaies, frappées par Arados, avec des types alexandrins, dans des périodes distinctes.

Dr J. Rouvier.

(*A suivre.*)

1. Cette cinquième série est fort douteuse.

CATALOGUE

DES

PLOMBS DU MOYEN AGE

ET DE L'ÉPOQUE MODERNE

DE

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE [1]

XIV

SCEAUX BYZANTINS

A. — *Sceaux à légendes latines.*

825. *Théodore*, *préfet des Iles.* — ⳩ ꝺЄO ‖ ∂ORO en deux lignes.

℞. PRUЄ ‖ F·INSU ‖ LUR̄ en trois lignes (=*præfecto Insularum*).

D., 23 mill. Pl. II, nº 1.

Il s'agit ici d'un préfet de la province des Iles Cyclades, Ἐπαρχία Νήσων Κυκλαδων. Cf. *Hieroclis Synecdemus*, éd. Parthey, p. 31 ; *Georgii Cyprii descriptio orbis romani*, éd. Gelzer, p. 24. — Au point de vue paléographique, l'on remarquera la forme cursive de l'*a*, qu'on retrouvera dans le nom d'*Athenogenous* sur une bulle publiée par Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 73.

1. Pour faire suite au *Catalogue des Plombs antiques* publié dans la *Revue numismatique*, 1899, pp. 199, 278, 417.

826. *Gratiosus, diacre.* — + ϛRA || TIO || SI en trois lignes dans une couronne.

℞. DIA || CON || I+ en trois lignes dans une couronne.

D., 25-27 mill.

Cf. Sabatier, *Iconographie d'une collection choisie de cinq mille médailles*, Plombs et sceaux titrés, pl. II, nº 36.

827. Monogramme.

℞. Les lettres ILSL^s sur une ligne horizontale ; au-dessus de la lettre S, un U, et, au-dessous, A.

D., 24 mill. Provenance : Carthage. Pl. II, nº 2.

B. — *Sceaux avec monogrammes.*

828. Monogramme.

℞. lisse.

D., 23 mill. (Anc. coll. de M. Baudry.) Pl. II, nº 4.

829. Monogramme cruciforme, dans un grènetis (peut-être Ἐρακλιου).

℞. lisse.

D., 17 mill. (Don de M. Boysset, consul à Larnaca, en 1898.) Pl. II, nº 7.

830. Monogramme de Πέτρου, dans une couronne.

℞. Monogramme de μητροπολίτου, dans un grènetis.

D., 19 mill. (Don de M. Boysset, consul à Larnaca, en 1898.) Pl. II, nº 6.

831. Monogramme.

℞. Monogramme.

D., 17 mill. Pl. II, nº 3.

832. Monogramme cruciforme de Ἰωάννου.

℟. Monogramme, peut-être du mot νοταρίου.

D., 15 mill. Échancré. (Don de M. Oray, en 1866.) Pl. II, nº 5.

833. Monogramme cruciforme de Ἰωάννου.

℟. Monogramme cruciforme.

D., 22 mill.

834. Monogramme cruciforme de Θεοδώρου.

℟. Monogramme cruciforme.

D., 19 mill. (Don de M. Boysset, consul à Larnaca, en 1898.)

835. Monogramme cruciforme, en partie effacé.

℟. Monogramme cruciforme, en partie effacé.

D., 18 mill. (Don de M. Boysset, consul à Larnaca, en 1898.)

836. Monogramme cruciforme.

℟. Monogramme.

D., 13 mill. (Don de M. Oray, en 1866.)

C. — *Sceaux avec types divers et monogrammes.*

837. Croix aux bras de laquelle sont pendues les lettres Α et Ω.

℟. Monogramme.

D., 21 mill. Pl. II, nº 14.

838. La Vierge assise sur un trône à dossier, l'Enfant Jésus sur les genoux.

℟. Monogramme.

D., 18 mill. (Don de M. Boysset, consul à Larnaca, en 1898.) Pl. II, nº 8.

839. Buste de la Vierge, de face, avec la tête de l'Enfant

Jésus sur la poitrine ; le buste de la Vierge accosté de deux croisettes.

℞. Monogramme cruciforme de Ἰωάννου.

D., 19 mill. Provenance : Chypre. (Don de M. Paul Perdrizet, en 1898.)

840. Autre exemplaire du même sceau.

D., 17 mill.

841. Saint Syméon stylite, les bras écartés, debout sur une colonne ; de chaque côté, un arbre. Couronne au pourtour.

℞. Monogramme cruciforme, peut-être de Γεωργίου, dans une couronne.

D., 25 mill. (Don de M. Boysset, consul à Larnaca, en 1898.) Pl. III, n° 1.

842. Buste de saint, effacé ; à droite, légende verticale indiquant le nom du saint, indéchiffrable.

℞. Monogramme cruciforme, en partie effacé.

D., 21 mill.

843. Buste de saint barbu, méconnaissable.

℞. Monogramme cruciforme, en partie effacé.

D., 19 mill. (Don de M. Boysset, consul à Larnaca, en 1898.)

844. Monogramme de Θεοτόκε βοήθει cantonné de l'inscription ///I | ωA | NN | OV.

℞. Monogramme cruciforme.

D., 27 mill. Pl. III, n° 2.

845. Lion marchant à gauche.

℞. Monogramme cruciforme de Ἰωάννου.

D., 18 mill. (Don de M. Oray, en 1866.) Pl. II, n° 12.

846. Cerf marchant à gauche.

℞. Monogramme cruciforme.

D., 18 mill. Pl. II, nº 11.

847. Aigle aux ailes éployées et relevées, à droite, retournant la tête. Au-dessus de la tête, et entre les ailes, un monogramme cruciforme.

℞. Monogramme cruciforme.

D., 21 mill. Provenance : Chypre. (Don de M. Paul Perdrizet, en 1898.) Pl. II, nº 10.

848. Aigle aux ailes éployées et relevées, à gauche, retournant la tête. Au-dessus de la tête, et entre les ailes, monogramme cruciforme.

℞. Monogramme cruciforme de Πέτρου.

D., 20-25 mill. (Don de M. Boysset, consul de France à Larnaca, en 1898.) Pl. II, nº 13.

849. Aigle aux ailes éployées et relevées, à gauche, retournant la tête. Au-dessus de la tête, et entre les ailes, un monogramme cruciforme.

℞. Monogramme cruciforme de Θεοδώρου.

D., 22 mill. (Don de M. Boysset, consul de France à Larnaca, en 1898.) Pl. II, nº 9.

850. Aigle aux ailes éployées et relevées, une seule aile visible. Entre les ailes, un monogramme cruciforme.

℞. Monogramme.

D., 18 mill. (Don de M. Boysset, consul de France à Larnaca, en 1898.) Pl. III, nº 3.

851. Aigle aux ailes éployées et relevées, à gauche, retournant la tête. Au-dessus de la tête, une croisette ou un monogramme qu'une échancrure a fait en partie disparaître.

℟. Monogramme.

D., 21 mill. (Don de M. Boysset, consul à Larnaca, en 1898.) Pl. III, n° 5.

852. Aigle, aux ailes éployées et relevées, à gauche, retournant la tête. Au-dessus de la tête, et entre les ailes, monogramme de Ἰ(ησοῦς) Χ(ριστός).

℟. Monogramme cruciforme de Ἰωάννου.

D., 18-21 mill. (Don de M. Boysset, consul à Larnaca, en 1898.) Pl. III, n° 6.

853. Aigle aux ailes éployées et relevées. Au-dessus de la tête de l'aigle, une croisette.

℟. Monogramme cruciforme de Θεοδώρου, presque effacé.

D., 20 mill. (Don de M. A. de Barthélemy, en 1868.)

Publ. par E. Miller, *Bulles Byzantines*, dans *Rev. num.*, nouv. sér., t. XII (1867), p. 434, pl. XIV, n° 18.

854. Même type qu'au numéro précédent, effacé.

℟. Monogramme cruciforme de Θεοδώρου, bien conservé.

D., 17 mill. (Don de M. A. de Barthélemy, en 1868.)

Indiq. par E. Miller, *mém. cité*, p. 434.

855. Même type qu'au numéro précédent.

℟. Monogramme cruciforme de Θεοδώρου.

D., 21 mill. (Don de M. Boysset, consul de France à Larnaca, en 1898.) Pl. III, n° 7.

856. Aigle aux ailes éployées et relevées.

℟. Type méconnaissable.

D., 19 mill.

857. Objet indéterminé, en forme de 8.

℟. Monogramme cruciforme, en grande partie effacé.

D., 13 mill.

858. Type indéterminé.

℟. Monogramme cruciforme.

D., 18 mill. (Don de M. Boysset, consul à Larnaca, en 1898.)

D. — *Sceaux des empereurs et despotes.*

859. *Empereur du Xe ou XIe siècle.* — + ΘΚЄ ΒΟΗΘЄΙ ΤΩ CΩ Δ (= Θεοτόκε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ). Buste de la Vierge, voilé et nimbé, tenant sur sa poitrine un médaillon encadrant la tête de l'Enfant Jésus; le buste de la Vierge accosté des sigles M̅P̅ Θ̅Y̅.

℟. Restes d'une légende illisible. Buste de face d'un empereur barbu, la barbe en pointe, le diadème muni de pendants de perles, tenant de la main droite le globe crucigère, et de la gauche la *mappa* (?)

D., 15 mill. (Don de M. Oray, en 1866.) Pl. III, nº 8.

860. *Empereur du XIe siècle.* — Traces de légende. Buste, diadémé, tenant de la main droite une croix à longue hampe, inclinée, et de la gauche le globe crucigère.

℟. Inscription illisible en quatre lignes.

D., 13 mill.

861. *Michel Ducas* (1071-1078). — [+ ΜΙΧΑΗ ΑΥΤΟΚΡΑΤ ΡΩΜ Ο ΔΩΚΑ]. L'empereur, debout, de face, tenant de la main droite le *labarum*, et de l'autre le globe crucigère.

℞. Le Christ, assis, de face, sur un trône à dossier, tenant de la main gauche le livre des Évangiles ; le trône accosté des sigles I͞C X͞C.

D., 34 mill. Plomb tombant en poussière.

Publ. par J. Sabatier, *Iconographie d'une collection choisie de cinq mille médailles byzantines*, pl. suppl. XXIV, nº 10. — Indiq. par M. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 418.

862. *Alexis Comnène* (1081-1118). — + ΑΛЄΞΙΩ Δ///////////. L'empereur, debout, de face, tenant de la main droite le *labarum*, et de la gauche, le globe crucigère.

℞. Le Christ, assis, de face, sur un trône à dossier, accosté des sigles I͞C X͞C.

D., 32 mill.

Cf. G. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 418, note 4.

863. *Andronic Paléologue* (II, III ou IV ; 1273-1373). — L'empereur, debout, de face, tenant de la main droite le *labarum*, et de la gauche le *volumen* ; accosté des légendes verticales Α | Ν | ΔΡ | ΩΝΙ | ΚΟϹ | ΔЄϹ | ΠΟΤ | Η | Ϲ || [Ο | ΠΑΛ | ΑΙ] | Λ | ΟΓ | ΟϹ.

℞. Le Christ, debout, de face, tenant de la main gauche le livre des Évangiles, la tête accostée des sigles [I͞C] X͞C.

D., 29 mill. Plomb tombant en poussière.

Publ. par M. Schlumberger, *Bulles byzantines inédites*, dans *Le Musée archéologique*, t. II, p. 124. — Indiq. par le même, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 419.

864. *Constantin Ducas* (1059-1067). — Légende entièrement disparue. L'empereur, debout, de face, tenant

de la main droite le *labarum*, et de la gauche le globe crucigère.

℞. Le Christ, assis, de face, sur un trône à dossier, la tête accostée des sigles IC XC.

D., 30 mill. Plomb tombant en poussière. (Don de M. de Saulcy, en 1854.)

Indiq. par M. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 419.

865. *Michel Ducas, despote d'Épire* (1204-1214). — Saint Michel, debout, de face, les ailes éployées, tenant un long sceptre de la main droite, et un globe de la gauche ; accosté des lettres superposées une à une : **XAP** || **AXM** (pour Ἀρχάγγελος Μιχαήλ).

℞. **+** || **[CΦ]PAΓICMA** || **ΓPAΦΩN MIXA** || **HΛ ΔOYKA ΦЄPΩ** || **CЄBACTOKRATOP** || **OYNTOC ЄYΘAΛ** || **OYC KΛAΔO** || **+ Y +** || en huit lignes dans le champ.

D., 38 mill. Traces d'une feuille d'argent.

Publ. par M. Schlumberger, *Bulles byzantines inédites*, dans *Musée archéologique*, t. II, p. 125 ; Frœhner, *Bulles métriques*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismatique*, t. VI, p. 62, nº 91 ; G. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 426.

866. *Pierre, archôn de Dioclée.* — Buste de la Vierge, de face, tenant sur sa poitrine le médaillon du Christ ; le buste de la Vierge accosté de deux monogrammes cruciformes dont celui de gauche représente le mot Θεοτόκε et celui de droite βοήθει.

℞. **+ ΠЄTPȣ** || **APXONTO** || **C ΔIOKΛIA'** || **AMHN** en quatre lignes ; au-dessus et au-dessous, un fleuron.

D., 28 mill, Brisé par le milieu.

Publ. par M. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 433.

E. — *Sceaux de fonctionnaires classés par thèmes.*

867. *Thessalonique. Syméon, protospathaire et stratège.* — + K[Є BOHΘ]ЄI TѠ CѠ ΔOYΛѠ. Croix à double traverse, sur trois degrés, accostée de deux tiges qui s'échappent du pied ; entre les deux traverses, quatre points disposés en croix de chaque côté de la haste.

℟. + CYMЄ || ѠN B' A'CΠ[A] || Θ S CTRA[TH] || Γ ΘЄCCA[Λ] || ONIKH[C] en cinq lignes (= Συμεὼν βασιλικὸς πρωτοσπαθάριος καὶ στρατηγὸς Θεσσαλονίκης).

D., 22 mill.

Publ. par M. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 103, n° 2.

868. *Thessalonique.* — Monogramme de Θεοτόκε βοήθει cantonné de [TѠ || CѠ] || Δ8 || ΛѠ.

℟. ////ΠATѠ || ////ΘЄC || /////// en trois lignes.

D., 24 mill.

869. *Hellade. Stratégios, protospathaire et stratège.* — + KЄ BOHΘЄI TѠ CѠ ΔOYΛѠ. Croix à double traverse, du pied de laquelle s'échappent deux tiges.

℟. CTPA || THΓIѠ B' || A CΠAΘAP || CTPTHΓ || ЄΛΛA///
en cinq lignes.

D., 16-18 mill.

Indiq. par M. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 166.

870. *Hellade. Syméon, stratège.* — Inscription en cinq lignes, complètement illisible, mais que M. Schlumberger a lue : CYMЄ || ѠNH CTP'T || ЄΛΛΔ MA || KAP MЄ CKЄ || ΠOIC.

℞. Inscription à peine lisible en cinq lignes : ΛΙΤΑΙϹ || ΜЄΓΙϹΤȢ || ΜΑΡΤΥΡΟΥ || ΔΗΜΗΤΡΙ || ΟΥ.

D., 22 mill. Tombant en poussière. (Don de M. Oray, en 1866.)

Publ. par M. Frœhner, *Bulles métriques*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismatique*, t. VI, p. 59, n° 75 ; Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 46, n° 18, et p. 167, n° 6.

871. *Thème de la mer Égée. Michel anthypatos et juge.* — Buste de saint Michel, de face, tenant de la main droite un sceptre fleuronné, et de la gauche un globe ; le buste accosté des lettres ΜΙ || ΧΑ.

℞. + ΚЄ ΒΘ || ΜΙ ΑΝΘΥΠ || ΤΟ ΠΡΙΥΠΑ || ΤΟ ΚЄ ΚΡΙΤ || ΤȢ ΑΙΓΕȢ || ΠЄΛΑ/// en six lignes.

D., 28 mill.

872. *Abydos. N. commerciaire.* — + ΚЄ ΒΟΗΘЄΙ Τ[Ѡ Ϲ]Ѡ ΔΟΥΛѠ. Croix sur trois degrés, accostée de deux tiges qui s'échappent du pied. Au pourtour, cercle de grènetis entre deux cercles lisses.

℞. + ЄΠΤΥΧ || ΑΝ//Ȣ ΚΟ || //ΜЄΡΚΙΑ || Τ ΑȢΥΔ/// en quatre lignes.

D., 25 mill. Troué.

Indiq. par M. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 197, qui le donne comme sceau d'Épiphane, commerciaire d'Abydos.

873. *Église de Cyzique. Nicolas, métropolite.* — Monogramme de Θεοτόκε βοήθει cantonné de ΤѠ | ϹѠ || ΔȢ | ΛѠ.

℞. ΝΙΚΟΛ || ΑѠ ΜΗΤΡ || ΟΠΟΛΙΤ Κ || ΥΖΙΚΟΥ en quatre lignes. Au-dessus et au-dessous de l'in-

scription, une croisette accostée de deux tiges horizontales.

D., 25 mill.

Publ. par M. Schlumberger, *Bulles byzantines inédites*, dans *le Musée archéologique*, t II, p. 124 (p. 16 du tirage à part); le même, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 199-200.

874. *Thème des Thracésiens. N. spathaire et stratège des Thracésiens.* — Monogramme de Θεοτόκε βοήθει cantonné de ΤΩ || CΩ || Δȣ || ΛΩ.

℞. //////// || ///ΤΟ CΠ/// || ///S CΤΡΑΤ || [Η]ΓΩ ΤΩ || [Ν] ΘΡΑΚΗ en cinq lignes (la première rognée).

D., 22 mill.

875. *Thème des Thracésiens. N. stratège des Thracésiens.* — Monogramme de Θεοτόκε βοήθει cantonnée de [Τ]Ω || [CΩ] || Δȣ || Λ[Ω].

℞. ///Β// || ///CΤΡΑ || [Τ]ΗΓ ΤΩΝ || [Θ]ΡΑΚΙC en quatre lignes.

D., 22 mill. Bulle frappée sur un flan trop étroit. Troué.

876. *Église d'Éphèse. Métropolite.* — Saint Jean Théologue, debout, de face, tenant de la main gauche le livre des Évangiles; à gauche, légende verticale disparue par suite de la rognure du flan; à droite, légende verticale ΘЄ | Ο | ΛΟ | Γ.

℞. + ΑΓΝΟ[Ν] || [C]ΚЄΠΟΙC Μ[Є] || ΤΟΝ ΠΡΟ || ЄΔΡΟΝ Є || ΦЀCΟΥ en cinq lignes.

D., 22 mill.

Publ. par M. Frœhner, *Bulles métriques*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismatique*, t. VI, p. 45, n° 9; Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 258.

877. *Anatoliques. Théodore, spathaire, mystolecte, juge*

de l'Hippodrome et du thème des Anatoliques. — ΔΩΡΟC || CΠΑΘΑ || ΜVCΤΟ en trois lignes.

℞. Η Τ ΙΠΠ || ΡΟΜΟV/// || ΑΝΑΤΩ || ΑΙΚ/// en quatre lignes.

D., 20 mill.

Les inscriptions de ce sceau sont incomplètes parce que les matrices ont été appliquées à une bulle trop étroite. On peut restituer : [Θεό]δωρος σπαθα(ρίω) μυστο[λέκτῃ καὶ κριτ]ῇ τοῦ ἱπποδρόμου [καὶ τῶν] Ἀνατολικ[ῶν. Cf. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 267.

878. *Anatoliques. Nicéphore Botaniate, curopalate et duc des Anatoliques (empereur en 1078).* — Saint Démétrius, en costume militaire, debout, de face, tenant de la main droite une lance, s'appuyant de la gauche sur un bouclier; le saint accosté de la légende Θ | Δ | Η | Μ | Η || Τ | Ρ | Ι | Ο | C en deux lignes verticales.

℞. + ΚΕ [ΒΘ] || ΝΙΚΗΦΟΡΩ || ΚȢΡΟΠΑΛΑΤ || S ΔȢΞ ΤΩΝ Α || ΝΑΤΛΙΚ ΤΩ || ΒΟΤΑΝΕΙ || ΑΤΗ en sept lignes.

D., 25 mill.

Publ. par Schlumberger, *Revue des études grecques*, 1900.

879. *Anazarbe. Georges Mélias, protospathaire, stratège impérial de Mamistra, d'Anazarbe et de Tzamandos* (mort entre 928 et 934). — Buste de la Vierge, de face, accosté des sigles ΜΡ ΘΥ.

℞. ΓΕΩΡΓ Α || CΠΑΘ Β CΤΡΑ || Τ ΜΑΜΙCΤΡ || ΑΝΑΒΑΡΖ Τ || ΖΑΜΑΝ Ο ΜΕΛ || ΙΗΑC en six lignes; aujourd'hui illisible.

D., 27 mill. Tombant en poussière.

Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 272-275.

880. *Théodore, métropolite de Tyr.* ΘΕΟ || ΔΩΡ || ΟΥ en trois lignes.

℞. MHT ‖ POПO ‖ ΛITȣ ‖ TVPȣ en quatre lignes.

D., 19 mill. (Don de M. Boysset, consul de France à Larnaca, en 1898.) Pl. IV, nº 6.

Publ. par M. Schlumberger, *Revue des études grecques*, 1900.

F. — *Clergé.*

881. *Principal sceau des pupilles de l'Orphanotrophion.* — Bustes accolés, de face, de saint Porphyrios, et d'un autre saint (s. Baptos ou s. Julien) ; entre eux, la légende verticale П | OP | ΦY | PI | O | C ; à droite, restes d'une légende verticale indéterminée.

℞. ПPωTH ‖ MAΘHTωN ‖ CΦPAΓIC ‖ OPΦANO ‖ TPOΦȣ en cinq lignes (trimètre iambique).

D., 20 mill.

Publ. par M. Schlumberger, *Monuments numismatiques et sphragistiques*, dans *Revue archéologique*, nouv. sér., t. XL, p. 207, nº 2, pl. XVIII, nº 14 (p. 15 du tirage à part) ; Frœhner, *Bulles métriques*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismatique*, t. VI, p. 57, nº 66 ; Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 379.

882. *Couvent de Saint-Syméon du Mont-Athos.* — Saint Syméon, debout, entre deux cyprès, accosté des légendes verticales O A | C | Y ‖ M | ϵ | ωN.

℞. + CΦPAΓ ‖ MON Tȣ AΓ ‖ CYMϵωN ‖ ϵN T //// ‖ //ω/// en cinq lignes. (M. Schlumberger propose de restituer à la fin ϵN Tω AΘω.) Au-dessus de la légende, un point entre deux traits.

D., 22 mill. Tombant en poussière.

Publ. par M. Schlumberger, *Bulles byzantines inédites*, dans *Le Musée archéologique*, t. II, p. 123 ; et du même, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 107.

883. *N., chartophylax.* — Saint Théodore, debout, tenant de la main gauche une lance, s'appuyant de la main

droite sur un bouclier; accosté des légendes verticales Θ | ΘЄ | Ο || Δ | ω | ΡΟ | C.

℞. + ΓΡΑ || ΦωΝ Ο ΜΑΡ || ΘΥC ΧΑΡΤΟ || ΦΥΛΑΚΟC || ΦΥΛΑΞ en cinq lignes. Pl. III, nº 10.

D., 23 mill. (Anc. coll. de Saïd Pacha. Don de Napoléon III, en 1862.)

Publ. par M. Schlumberger, *Bulles byzantines inédites*, dans *Le Musée archéologique*, t. II, p. 130 (p. 23 du tirage à part); Frœhner, *Bulles métriques*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismatique*, t. VI, nº 17; Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 382, nº 1.

884. *Élie*, *diacre*. — ΗΛ || ΙΑ en deux lignes.

℞. ΔΙ || ΑΚ en deux lignes.

D., 22 mill. (Don de M. Boysset, consul de France à Larnaca, en 1898.)

885. *Sabinos*, *diacre*. — Buste de la Vierge, de face, tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche.

℞. CABI || ΝΟΥ Δ || ΙΑΚΟΝ || ΟΥ en quatre lignes. Au-dessus de la première ligne, une croisette.

D., 20 mill. (Don de M. Boysset, consul de France, à Larnaca, en 1898.)

886. *Théodore*, *évêque*. — Monogramme cruciforme.

℞. + ΘЄ || ΟΔωΡ || ΟΥ ЄΠΙ || CΚΟΠ || ΟΥ en cinq lignes.

D., 25 mill. Traces d'une feuille d'or recouvrant le plomb.

887. *Syméon*, *higoumène* (?). — ΜΑΡ || ΚΑΦΑ || Νω ΦΥ || ΛΑΤ en quatre lignes.

℞. ΤЄ C || ΥΜЄω || ΝΑ ЄΓ || Ο en quatre lignes.

D., 22 mill. Tombant en poussière. (Don de M. Oray, en 1866.)

888. *Basileios*, *moine*. — Buste, de face, les mains levées, accosté de deux légendes verticales, illisibles.

℟. + ΘΚΕ || ΒΟΗΘ ΒΑ || CΙΛΕΙΩ || ΜΟΝΑ || + Χ + en cinq lignes.

D., 13 mill. (Don de M. Oray, en 1866.)

889. *Evergétinos, stylite.* — ΕȣΕΡΓΕ || ΤΗΝΟV Τȣ || CΤVΛΙ-ΤΟV || [ΤVΓΧΑ || ΝΩ] en cinq lignes.

℟. ΓΡΑΦΑC || ΠΡΟΜΝV || [ΟVCΑ] ΤΟΥ || [ΤΟΥ ΚΕ ΛΟ || ΓΟVC] en cinq lignes.

D., 26 mill.

Publ. par M. Schlumberger, *Bulles byzantines inédites*, dans *Le Musée archéologique*, t. II, p. 130 (tirage à part, p. 22); Frœhner, *Bulles métriques*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismatique*, t. VI, p. 49, nº 30; Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 412.

G. — *Fonctionnaires et dignitaires militaires et civils.*

890. *Georges, archôn.* — ΚΕ ΒΟΗΘΙ ΤΩ CΩ [ΔΟΥΛΩ], inscription circulaire, aujourd'hui illisible. Au centre, une croix.

℟. ΓΕΩΡΓΙΩ ΑΡΧΟΝΤ, illisible.

D., 22 mill. Tombant en poussière. (Don de M. F. Lenormant, en 1864.)

Cité par M. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 443.

891. *Sergios, candidat.* — CΕΡ || ΓΙΟΥ en deux lignes.

℟. ΚΑΝ || ΔΙΔΑ || ΤΟΥ en trois lignes.

D., 22 mill. (Don de M. Waddington, en 1870.)

Publ. par Le Bas et Waddington, *Voyage archéologique, Inscriptions*, t. III, p. 625, nº 2723, et 2ᵉ partie, p. 630.

892. *N., curateur.* — Monogramme de Θεοτόκε βοήθει.

℟. ///ΩVϖ || ///ΚΟVΡΑ || ΤΟΡΗ en trois lignes.

D., 19-21 mill. Bulle frappée sur un flan trop étroit.

893. *N., apo-éparchôn.* — [Є]ΒΟ || ΔΙΑ || ΝΟV en trois lignes.

℞. ΑΠΟ || ЄΠΑΡ || ΧѠΝ en trois lignes.

D., 21 mill. (Don de M. Boysset, consul de France à Larnaca, en 1898.)

894. *Callinikos, apo-éparchôn et symponos.* — + ΚΑΛ || ΛΙΝΙ || ΚΟΥ en trois lignes, dans une couronne.

℞. + ΑΠΟ || ЄΠΑΡΧѠ̄ || SCV M̄ en trois lignes, dans une couronne.

D., 20 mill. (Don de M. Oray, en 1866.)

895. *Jean, hypate.* — ΙѠΑ || ΝΝΟ || V en trois lignes.

℞. ΙΛȢΛ || Ƨ VΠ (= ἰλλουστρίου καὶ ὑπάτου), en deux lignes.

D., 22 mill.

Publ. par M. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 519.

896. *Platon, hypate.* — Monogramme de Θεοτόκε βοήθει cantonné de ΤѠ || CѠ || ΔȢ || ΛѠ.

℞. ΠΛΑΤ || ѠΝΗ Υ || ΠΑΤѠ en trois lignes. Au-dessus et au-dessous de l'inscription, une croisette.

D., 25 mill.

897. *Romain, hypate.* — + ΘΚ̄Є || ΒΟΗΘ || ΡѠΜΑ || ΝѠ en quatre lignes.

℞. [ΤΟ]V ЄΚ || ΥΠΑΤ || ///// || ////// en quatre lignes.

D., 16 mill. (Don de M. Oray, en 1866.)

898. *N., hypate* (?). — Saint, debout, de face, tenant de la main droite une lance, s'appuyant de la gauche sur son bouclier.

℞. ///ΑΝ || Ѡ VΠΑ || ///ΑΝCΛ || ΑΠΛ || ·Ι· en cinq lignes; la partie de l'inscription, à gauche, paraissant être tombée en dehors du flan.

D., 22 mill. (Don de M. de Saulcy, en 1854.)

899. *N., magistros, vestiaire et domestique des scholæ.* — Légende circulaire effacée. Croix, du pied de laquelle s'échappent deux tiges qui l'enveloppent.

℞. /////A /////[M] ‖ ΑΓΙCΤΡ [B] ‖ ЄCΤΗ S [ΔΟΜ] ‖ ЄC-ΤΙΚѠ ‖ [Τ]ѠΝ CΧ[Ο] en cinq lignes.

D., 27 mill.

900. *N., parakimomène* (?). — Saint Pierre, debout, tenant une clef de la main gauche levée. Traces de légende verticale, à gauche.

℞. //Ѡ/// ‖ //Ѡ CѠ ΤѠ ‖ ΠΑΡΑΚΟΙΜΗ ‖ ΝѠ ΝΙΚΑC-ΝΑ ‖ ΤЄȣΘΡѠΠΡΥ ‖ ΤΑΝ ЄΥΒΟΙC ‖ ΤΡΙC ΜΑ S ‖ ·ΑΡ· en huit lignes.

D., 25 mill. (Don de M. Waddington, en 1870.)

901. *N., patrice, magistros.* — Monogramme de Θεοτόκε βοήθει, cantonné de [Τ]Ѡ ‖ CѠ ‖ Δȣ ‖ ΛѠ.

℞. ////// ‖ //Η ΠΑΤΡΙ ‖ [ΚΙ]Ѡ ΜΑΓΙCΤ ‖ /// ΚΟΜΙΤ ‖ ///////// en cinq lignes.

D., 26 mill. (Don de M. Oray, en 1866.)

902. *Romain Eugenianos, patrice et juge du vélum.* — + ΚЄ ΒΘ ‖ ΡѠΜΑΝ ‖ ΠΡΙΚΙѠ en trois lignes. Au-dessous, un point entre deux traits.

℞. ΚΡΙΤΗ ΤΟ ‖ Υ ΒΗΛΟΥ ‖ ΤѠ ЄΥΓЄ ‖ ΝΙΑΝѠ en quatre lignes. Au-dessus et au-dessous de l'inscription, un point entre deux traits.

D., 22 mill. Tombant en poussière. (Don de M. Oray, en 1866.)

Publ. par M. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 655.

903. *Basileios Xéros, proèdre et logothète du trésor public.* — + ΘΚЄ ΒΟΗΘЄΙ ΤѠ CѠ ΔΟΥΛѠ. La Vierge, assise, de face, sur un trône sans dossier, accostée des sigles [ΜΡ] ΘΥ.

℞. ΒΑϹΙΛЄΙ || Ѡ ΠΡΟЄΔΡѠ || ΚΑΙ ΓЄΝΙ || ΚѠ ΛΟ ΓΟΘЄ || ΤΗ ΤѠ ΞΗ || ΡѠ en six lignes. Au-dessus de l'inscription, un point entre deux traits.

D., 30 mill. (Don de M. Waddington, en 1870.) Pl. III, nº 4.

Publ. par Le Bas et Waddington, *Voyage archéologique*, *Inscriptions*, t. III, p. 625, nº 2724, et 2e partie, p. 631; Schlumberger, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1871, p. 554; Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 715.

904. *Georges, sébaste.* — Saint Georges, debout, tenant une lance de la main droite, et s'appuyant de la gauche sur un bouclier. De part et d'autre, des légendes verticales, aujourd'hui illisibles, et que M. G. Schlumberger a lues Ο ΑΓΙΟϹ ΓЄѠΡΓΙΟϹ Ο ΑΓΙΟΟΡΙΤΗ(ς).

℞. /////// || Є ΓЄѠΡΓΙѠ || /////ΟΝ ϹΚЄΠΟ || [ΜΑΡ]ΤΥϹ ϹЄΒΑ || //// en cinq lignes.

D., 30 mill. Tombant en poussière.

Indiq. par M. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, pp. 21 et 583.

905. *Constantin, spathaire.* — Monogramme de Θεοτόκε βοήθει, cantonné de ΤѠ || ϹѠ || ΔΟΥ || ΛѠ.

℞. [ΚѠΝϹ] || ΤΑΝΤΙΝѠ || ϹΠΑΘΑ || ΡΗѠ en quatre lignes.

D., 30 mill. (Anc. coll. de Saïd Pacha. Don de Napoléon III, en 1862.)

906. *Constantin, protospathaire.* — Monogramme de Θεοτόκε βοήθει cantonné de ΤѠ || ϹѠ || Δȣ || ΛѠ.

℞. + ΚѠΝ || ϹΤΑΝΤΙΝ || Ѡ Α'ϹΠΑΘ || ΑΡΙѠ en quatre lignes.

D., 25 mill.

907. *Théodore, spathaire et hypate.* — Monogramme, en partie effacé, de Θεοτόκε βοήθει, cantonné de la légende ΤΩ || CΩ || Δȣ || ΛΩ.

℟. + ΘΕΟ || ΔΩΡΩ || CΠΑΘ S || ȣΡΑΤ en quatre lignes.

D., 25 mill.

908. *Léon Apokavkos, protospathaire et stratège.* — Buste de l'archange Michel, de face.

℟. CΦΡΑΓ || ΛΕΟΝΤΟ || Α'CΠΑΘΡ || //CΤΡΑΤ// || Τȣ ΑΠΟ || ΚΑΦΚ en six lignes.

D., 22 mill,

Cf. une autre bulle du même personnage, dans Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 363, n° 1, et p. 619.

909. *N., protospathaire et stratège.* — Monogramme de Θεοτόκε βοήθει cantonné de ΤΩ || CΩ || Δȣ || ΛΩ.

℟. ////// || Α'CΠΑΘΑ || //CΤΡΑΤ'Κ || ΒVΡC. en quatre lignes.

D., 20 mill. Bulle frappée sur un flan trop étroit. (Anc. coll. de Saïd Pacha. Don de Napoléon III, en 1862.).

910. *Michel Aronites, spatharocandidat.* — Buste de saint Jean, accosté de l'inscription Ο | ΙΩ || Ο | Θ | ΟΕ | Λ (= ὁ ἅγιος Ἰωάννης ὁ Θεολόγος) en deux lignes verticales.

℟. + ΜΙΧΑ || ΙΛ Β CΠΑΘ || ΚΑΝΔΔ Τȣ || ΑΡΟΝΙ || Τȣ en cinq lignes.

D., 22 mill. (Don de M. Boysset, consul de France à Larnaca, en 1898.)

911. *Georges Vrakamios, stratège.* — Buste de saint Georges, de face, tenant la lance et le bouclier ;

accosté des légendes verticales Θ | ΓЄ | Ω | Ρ || ΓΙ | ΟC.

℞. + KЄ ΒΘ || ΓЄΩΡΓ C || ΤΡΑΤΙΓ || ΤΩ ΒΡΑ || ΧΑΜΩ en cinq lignes.

D., 23 mill. Pl. III, n° 9.

Publ. par M. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 714, n° 4.

912. *Eustathe*, *taxiarque* (?). — Buste de saint Eustathe, de face, accosté des légendes verticales Θ | Ε | C || Τ | Α | ΘΗ.

℞. + $\overline{\text{KЄ}}$ ΒΘ || ΤΩ CΩ Δ || ЄCΤΑΘΟ || //// ΙΑΡΧ en quatre lignes.

D., 22 mill. (Don de M. de Saulcy, en 1854.)

913. *Théodore*, *topotérète*. — Buste de la Vierge, de face, accosté des sigles $\overline{\text{MP}}$ $\overline{\text{ΘY}}$.

℞. KЄ ΒΘ || ΘЄΟΔΩ/// || ΤΟΠΟΤΗ || ΤΟΥ CΥ/// || ///// en cinq lignes.

D., 20 mill. (Don de M. Oray, en 1866.)

La dernière lettre est douteuse. — Cf. une bulle d'un Théodore topotérète de Catane, citée par Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, pp. 215 et 371.

914. *Léon Bouzénos*, *grand veneur et grand fauconnier*. — La Vierge, debout, en position d'orante, accostée des sigles $\overline{\text{MP}}$ $\overline{\text{ΘY}}$.

℞. + ΠΡΩΤȢ ΚΥ || ΝΥΓȢ ΒȢΖΗΝȢ || ΤΑ ΠΡΑΚΤЄΑ ΚΑΙ || ΓΡΩΤΟΙЄΡΑΚΑΡΙ || Ȣ ΛЄΟΝΤΟC ΦΥΛΑ || ΤЄ ΠΑΝΥΜΝΗΤЄ || ΤȢ ΛΟΓȢ ΠΥ || ·ΛΗ· en huit lignes.

D., 30 mill.

Publ. par M. Schlumberger, *Bulles byzantines inédites*, dans *Musée archéologique*, t. II, p. 128, fig.; Frœhner, *Bulles métriques*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismatique*, t. VI, p. 65, n° 107; Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 601.

915. *Démétrius Vrakamios, vestis et stratège.* — Buste de saint Démétrius, de face, tenant la lance et le bouclier ; à gauche, la légende verticale Θ | ΔΗ || Μ ; à droite, la légende a disparu.

℟. [K]ϵ BΘ || [TѠ C]Ѡ ΔȢΛ || [ΔΗΜΗΤΡΙ]Ѡ Bϵ || CTH S CTPA || TIΓ TѠ BP || XAMIѠ en six lignes.

D., 27 mill. (Don de M. Oray, en 1866.) Pl. V, nº 2.

Publ. par M. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 714, nº 3.

M. Prou et M. Rostovtsew.

(*A suivre.*)

LA

PIÈCE DE 48 SOLS DE STRASBOURG

FRAPPÉE A LA MONNAIE DE PARIS

ET LA FIN DU MONNAYAGE AUTONOME DE L'ALSACE

Les numismatistes connaissent l'intéressante série des monnaies strasbourgeoises émises sous Louis XIV pour l'Alsace, et portant l'antique légende indicative du lieu d'origine : MONETA NOVA ARGENTINENSIS. Ce monnayage commença peu après le traité d'annexion de 1681, qui avait garanti aux citoyens de Strasbourg la conservation de leur monnaie particulière[1]. Il débuta par l'émission d'espèces conservant, sauf de légères modifications, le type local de la grande et unique fleur de lis. Il se continua par la création de numéraire portant d'un côté cet emblème de la Cité, et de l'autre le type royal français. Il se termina par la frappe de monnaies presque semblables, comme droit et comme revers, à celles du reste du royaume. Mais toutes ces espèces portèrent l'inscription d'autonomie qui vient d'être indiquée.

A la fin du règne de Louis XIV, il se produisit dans ce monnayage provincial un fait important, à peine remarqué jusqu'à ce jour : *la frappe à l'Hôtel des Monnaies de Paris*, de la pièce de 48 sols, de 1713 et de 1714, avec le maintien

1. Engel et Serrure, *Traité de numismatique moderne et contemporaine*, vol. I. p. 29.

de la légende : MONETA NOVA ARGENTINENSIS[1]. Cette dernière mention mettait une contradiction entre le sens qu'elle comportait : *Monnaie nouvelle de Strasbourg*, et le véritable endroit où la pièce avait été créée[2]. Ce fait constitue, à première vue, une diminution d'importance de l'officine strasbourgeoise. Il indique la tendance du gouvernement royal à supprimer les espèces d'Alsace, et même à faire disparaître l'atelier régional. Ce dernier n'a plus de raison d'être, du moment que le transport de l'argent nouvellement monnayé s'effectue aisément de Paris jusqu'aux frontières de l'Est.

Il convient d'examiner les raisons qui ont occasionné cette frappe anormale à Paris. Nous verrons ensuite comment le Roi s'est hâté, dès l'année suivante, de restreindre dans les provinces des bords du Rhin la circulation des espèces locales. Il lui a substitué le numéraire courant du Royaume, pour supprimer toute différence entre les monnaies circulant en Alsace et celles du reste de la France.

Louis XIV ne cessa d'empiéter sur les droits qu'il avait promis aux Alsaciens de respecter. Il fit procéder à plusieurs refrappes des espèces strasbourgeoises. Chaque fois il se rapprocha davantage du type ordinaire français. Il ordonna en même temps la refonte de tout le numéraire antérieur, qui portait un type local plus accentué. Il agit notamment

1. Hoffmann, dans ses *Monnaies royales de France*, donne, p. 191, pl. 106, n° 287, le dessin de la plus grande pièce de 1713 avec le différent de Paris : A, et l'appelle pièce de 40 sols, ce qui est une dénomination erronée.

MM. Rollin et Feuardent, dans leur petit *catalogue d'une collection de monnaies royales de France*, édité en 1864, la mentionnent comme : 1/2 écu, en ajoutant : frappé à Paris et à Strasbourg.

2. « Nous ne nous expliquons pas, ont dit les auteurs du *Trésor de Numismatique*, la présence de la lettre monétaire de Paris sur une pièce frappée à Strasbourg, dont les lettres monétaires sont BB. Peut-être les coins de cette monnaie avaient-ils été gravés à Paris ? » *Trésor de Numismatique*, « L'Art monétaire, » p. 29, pl. XV, n° 7.

ainsi, dans son édit de juin 1709, le premier qui concerne l'émission dont nous avons à nous occuper.

En juin 1709, le Roi ordonna :

Qu'il serait fabriqué *dans la Monnaie de Strasbourg* de nouvelles espèces d'argent du titre de 10 deniers de fin, au remède de 3 den. par marc, à la taille de 19 pièces 3/4[1], au remède d'un quart de pièce par marc, ainsi que des demis et des quarts, lesquels auront cours, savoir :

Lesdites pièces pour 44 sols dans les provinces d'Alsace et de la Sarre, et les demis et quarts à proportion ;

qu'elles porteront l'empreinte figurée, c'est-à-dire d'un côté l'effigie royale et de l'autre les armes de France séparant la date, et entourées de la légende habituelle des monnaies provenant de l'Officine de Strasbourg : MONETA NOVA ARGENTINENSIS;

Qu'il était *fait défenses de les exposer dans les autres provinces du Royaume*, sous peine de 3.000 livres d'amende et de confiscation ; ainsi que de transporter, exposer ni recevoir aucunes pièces de 44 sols, 22 sols et 11 sols, fabriquées dans les pays étrangers[2].

Le retrait et la refonte de toutes les monnaies antérieures fabriquées à Strasbourg au type de cette ville pour circuler dans l'Alsace exclusivement, notamment des pièces de 33, 11 et 10 sols, étaient ordonnés par le même édit.

Claude Boudart fut chargé par arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 18 juin 1709 de la conversion de ces pièces de 33, 11 et 10 sols antérieurement forgées dans les ateliers de Strasbourg et de Metz, en pièces nouvelles de 44, 22 et 11 sols ci-dessus. Sa fabrication devait avoir lieu : un quart en pièces de 22 sols, un huitième en pièces de 11 sols, et le surplus, c'est-à-dire cinq huitièmes, en pièces de 44 sols. Cette prescription nous renseigne sur le degré relatif de rareté de

1. Poids légal : 12 grammes 39 centigr.

2. Archives de la Monnaie. Ms. 4°, 105, 108 et 193. Les documents cités ensuite proviennent du même dépôt.

chacune des monnaies. Quelques jours après, par un autre arrêt du 25 juin 1709, le Roi nomma Alexandre d'Orival, inspecteur des travaux monétaires effectués à Strasbourg en exécution du traité passé avec ledit Claude Boudart.

Par un édit de Septembre 1709, le Roi éleva le cours des sols du Royaume de France de 15 à 18 deniers, en ajoutant que « les anciens sols (?) ci-devant fabriqués ou réformés dans les Monnaies auront cours pour 18 sols, *et en Alsace pour 20 sols.* » Il semble devoir en être résulté une augmentation de la valeur nominale de nos pièces de 44, 22 et 11 sols. Elle eut peut-être lieu dans la pratique usuelle. Néanmoins ce fut seulement à la date du 26 mai 1711, qu'un Arrêt du Conseil Royal décida qu'à compter du jour de sa publication « les espèces fabriquées et à fabriquer en exécution de l'édit du 18 juin 1709 auraient cours dans les provinces d'Alsace et de la Sarre, savoir : *les pièces de 44 sols pour 48 sols*, les demis pour 24 sols, et les quarts pour 12 sols ». Le même arrêt décidait que la fabrication de ces pièces de 48 sols serait *continuée dans la Monnaie de Strasbourg* jusqu'à concurrence de 100.000 marcs, en plus de ce qui avait été jusqu'alors forgé.

Entre temps, un arrêt du 8 avril 1710 avait prescrit à nouveau de porter à la Monnaie de Strasbourg les anciennes pièces de 33 et de 11 sols pour y être refondues, et deux autres arrêts des 26 juin 1709 et 11 juin 1710 avaient déterminé les prix auxquels les anciennes espèces et les diverses matières d'or et d'argent devaient être reprises par le Directeur de l'Officine strasbourgeoise.

La frappe du nouveau numéraire alsacien ne pouvait avoir lieu qu'à Strasbourg ; c'était la condition même imposée par les édits. Les espèces étaient ainsi émises au centre de la seule contrée où elles pouvaient légalement circuler. L'atelier local apporta une certaine lenteur dans ses différents travaux, ou

du moins il ne sut pas suffire aux besoins d'argent monnayé occasionnés par les armements des troupes royales.

Le Grand Roi, pendant ses dernières années, eut à subir des guerres difficiles, qui nécessitèrent l'envoi aux frontières d'armées considérables. L'Alsace fut occupée par des forces importantes, dont il fallut assurer la solde, en fournissant aux soldats les espèces spéciales circulant dans la province. Comme les fonds devaient être expédiés de Paris dans ce but, le gouvernement royal trouva plus simple de faire frapper dans la capitale les monnaies nécessaires à l'entretien des troupes.

En conséquence, le 4 juillet 1713, le Conseil d'État du Roi rendit l'arrêt suivant, qui commence par rappeler les décisions antérieures énoncées ci-dessus, et dont nous citons seulement les parties intéressantes :

Sa Majesté étant informée qu'il reste encore une quantité assez considérable desdites espèces (pièces de 48 sols), à fabriquer, lesquelles seraient d'un grand secours dans lesdites provinces d'Alsace et de la Sarre *à cause du grand nombre de troupes*, que Sa Majesté est obligée d'y faire passer, elle aurait pris la résolution, pour mettre plus promptement les fonds nécessaires dans lesdites provinces, de faire *faire une fabrication desdites espèces dans la Monnaie de Paris*, *pour être ensuite transportées sur les lieux.*

Ouï le rapport du Sr Desmaretz, Conseiller ordinaire au Conseil du Roi, Contrôleur général des Finances ;

Sa Majesté, en son Conseil, a ordonné que des piastres et autres espèces et matières d'argent étrangères, des anciennes pièces de 10 sols et de 20 sols ci-devant fabriquées, que le S^r^ De Meuves doit faire remettre en la Monnaie de Paris, *il* en *sera* incessamment *fabriqué* par le Directeur de ladite Monnaie *des pièces de 48 sols* aux empreinte, poids, titre et remede portés par l'édit du mois de juin 1709 et l'arrêt du Conseil du 26 mai 1711, et ce *jusqu'à concurrence de 50.000 marcs, lesquelles pièces n'auront cours que dans lesdites provinces d'Alsace et de la Sarre*, etc.

L'arrêt, pour prévenir toutes contestations, détermine ensuite les rémunérations que directeur et ouvriers recevront du chef de cette fabrication spéciale [1].

L'Hôtel des Monnaies de Paris se mit aussitôt à l'œuvre. Un envoi de 50.000 marcs de pièces de 48 sols, c'est-à-dire de 987.500 exemplaires environ, fut effectué en Alsace pour y être employés par les agents du Roi. On se rendit compte que le transport de tout ce numéraire était plus facile qu'on ne l'avait pensé. Car le gouvernement décida peu après une seconde fabrication *à Paris*, de pareille quantité d'espèces avec l'inscription strasbourgeoise.

L'arrêt du 14 novembre 1713, qui y est relatif, s'exprime ainsi :

Sa Majesté, étant informée qu'il reste encore une quantité assez considérable de matières d'argent, dont la conversion en pièces de 48 sols peut être d'un grand secours dans lesdites provinces d'Alsace et de la Sarre, à cause du grand nombre de troupes que Sa Majesté se trouve obligée d'y entretenir. Elle aurait résolu de faire continuer ladite fabrication dans la Monnaie de Paris, *pour être les espèces transportées ensuite sur les lieux.*

Le Roi ordonne donc qu'en outre des 50.000 marcs de pièces de 48 sols fabriqués dans la Monnaie de Paris en exécution de l'arrêt du 4 juillet 1713, il en serait encore forgé pareille quantité aux mêmes conditions que précédemment.

Cet arrêt ne fut enregistré par la Cour des Monnaies que le 1er décembre suivant. C'est seulement un certain temps après cette date que le travail de cette seconde émission put commencer. Il y eut ainsi à Paris deux créations successives de 50.000 marcs de pièces de 48 sols strasbourgeoises, soit d'un total de 1.975.000 exemplaires environ. Les numismatistes sont dès lors prévenus qu'ils ne rencontreront jamais la division de la demie ni celle du quart avec le différent A.

1. Imprimé par l'Imprimerie royale à Paris en 1713. Cet arrêt fut enregistré par la Cour des Monnaies le 18 juillet 1713.

Il semble qu'il soit possible de distinguer les monnaies de la première de celles de la seconde frappe, au moyen de la date. Les espèces créées en premier lieu ne peuvent porter que la date de l'année 1713. Celles qui l'ont été en deuxième lieu ne doivent avoir que la date de 1714. Ces dernières n'auraient pu être forgées que pendant une partie si minime du mois de décembre 1713, que la quantité qui aurait été fabriquée à la fin de ce mois doit être négligeable. Le trèfle qui se remarque à la fin de la légende du droit, est peut-être le différent du directeur particulier de Paris, et il existe sur les spécimens des deux émissions successives[1]. La petite rose à cinq pétales placée entre les mots MONETA et NOVA doit être une marque de graveur général, ou de graveur particulier, ou seulement de tailleur de monnaies. Elle se rencontre sur les pièces datées 1713, ainsi que sur quelques-unes seulement de celles datées 1714.

Un exemplaire de la première frappe figure dans l'ouvrage d'Hoffmann, pl. 106, nº 287. Nous donnons ci-dessous le dessin de la pièce que, à raison de sa date de 1714, nous devons estimer provenir de la seconde fabrication, c'est-à-dire de celle réalisée à la suite de l'ordonnance de novembre 1713.



Poids : 12 gr. 30. — Ma collection [2].

1. D'après Abot de Bazinghen, le différent du directeur se plaçait au bas de l'effigie, et le différent du tailleur avant le millésime. *Traité des monnaies*, vol. I, p. 338.

2. Le Cabinet des Médailles de Paris possède deux pièces de 48 sols de 1713 et

Après que les sommes provenant de ce nouveau monnayage eurent été transportées en Alsace et dépensées par les préposés royaux, les événements politiques se précipitèrent. Le traité de Rastadt intervint le 6 mars 1714. Il termina la guerre de la Succession d'Espagne. Les soldats cantonnés près des frontières de l'Est reçurent l'ordre de rentrer dans l'intérieur du royaume. La paix donna au gouvernement toute liberté pour imposer ses volontés aux populations des provinces frontières. Le Roi profita de la situation pour démonétiser les dernières espèces émises en Alsace avec le nom de Strasbourg. Il obligea la population à employer désormais un numéraire identique à celui qui circulait dans tout le royaume.

Louis XIV régla par un arrêt du Conseil du 25 septembre 1714 les réductions de valeur qu'il fit subir aux monnaies ayant cours en Alsace. Il motiva sa volonté dans ces termes :

Sa Majesté s'étant fait représenter en son Conseil l'arrêt rendu en icelui le 30 septembre 1713, concernant la réduction du prix des espèces ; et étant nécessaire de régler le prix des espèces de 48, 24 et 12 sols, qui ont cours en Alsace, afin d'entretenir par une juste proportion le commerce des habitants de ladite province avec ceux des autres parties du Royaume ;

Après avoir fait examiner en son Conseil les mémoires présentés par les négociants de la ville de Strasbourg, avec l'avis du Sr De La Houssaye, Conseiller d'Etat, Intendant de Justiec, Police et Finances de la province, a cru qu'il était temps de commencer la réduction desdites espèces, *en partageant la diminution pour en rendre la perte plus insensible à ses sujets* ;

En conséquence il fut ordonné :

Que *les pièces de 48 sols fabriquées tant dans la Monnaie de Strasbourg que dans celle de Paris* ne seront plus reçues à partir

une de 1714 avec le différent A, toutes trois avec une petite rose entre MONETA et NOVA, sans en détenir aucune de date antérieure frappée à Strasbourg.

du 15 octobre 1714 que pour 46 sols, et les demis et quarts à proportion, dans les provinces d'Alsace et de la Sarre ;

Qu'à partir du

1 décembre lesdites pièces ne seraient plus reçues que pour 44 sols.

1 février 1715	—	—	42 —
1 avril —	—	—	40 —
1 juin —	—	—	38 —
1 août —	—	—	36 —
1 octobre —	—	—	34 —
1 décembre —	—	—	32 —
1 février 1716	—	—	30 —
1 avril —	—	—	28 —

les divisions subissant successivement des diminutions de valeur identiques et proportionnelles.

Les cours déterminés ci-dessus n'ont été que temporaires. Ils ne sauraient être considérés comme ayant fourni une dénomination véritable aux espèces dont nous nous occupons. Delombardy s'est trompé quand, dans son catalogue si scrupuleusement rédigé, il a dénommé *pièce de 10 sols* ou double schilling, celle de nos divisions qui était le quart de la plus grande pièce, c'est-à-dire de celle de 48 sols. Hoffmann après lui a commis une erreur aussi grande, quand, dans ses *Monnaies royales de France*, il a dénommé ces espèces *pièces de 40*, *de 20* et *de 10 sols*[1]. Ces auteurs n'ont considéré qu'un cours momentané et exceptionnel de ce numéraire entre le 1er avril et le 1er juin 1715. MM. Engel et Lehr, dans leur savant ouvrage sur les *Monnaies d'Alsace* (p. 206), et M. Bessy-Journet, dans son *Étude sur les monnaies de Louis XIV* (p. 13, n° 190), ont appelé *pièce de 44 sols* la plus grande des pièces dont nous nous sommes occupés, c'est-à-dire lui ont seulement donné sa dénomination origi-

1. Delombardy, *Catalogue des monnaies de la collection Rignault*, p. 66, n° 523. — Hoffmann, *Monnaies royales de France*, p. 191, pl. 106, n° 287.

naire. Ils ont attribué aux divisions les noms proportionnels des fractions de l'entier. L'appréciation de ces derniers auteurs est exacte; mais elle ne tient compte que de la valeur monétaire au début du monnayage soit pendant deux années, de 1709 à 1711. Il était intéressant de préciser que ladite pièce de 44 sols a été qualifiée de pièce de 48 sols dans de nombreux édits à partir du 26 mai 1711, jusqu'au 15 octobre 1714, date à partir de laquelle elle fut appelée à disparaître graduellement.

Ces prescriptions de l'arrêt du 25 septembre 1714 avaient la prétention de « *rendre la perte plus insensible* » aux sujets du Roi, mais elles étaient en réalité très onéreuses pour les habitants des deux provinces où le numéraire en question pouvait légalement circuler. Elles avaient pour conséquence le retrait rapide des dernières espèces portant la légende bien peu subversive : MONETA NOVA ARGENTINENSIS. Chaque détenteur devait éviter d'en conserver en mains, puisqu'elles diminuaient de valeur tous les deux mois. Les syndicats de marchands, les corps de métiers, réclamèrent. Ils insistaient pour une solution moins nuisible à leurs intérêts, quand Louis XIV mourut, le 1er septembre 1715.

De nouvelles démarches furent tentées auprès du Régent et des conseils du jeune Roi. Elles furent accueillies dans une mesure assez minime, bien que l'on reconnût qu'il y avait lieu de dédommager les Alsaciens des pertes subies par eux.

Le préambule d'un édit de décembre 1715, rendu pour accorder un semblant de satisfaction, énonce que le gouvernement royal tient compte des instances réitérées de ses sujets, ainsi que des édits du même mois, décidant une augmentation du prix des espèces. Puis il continue ainsi :

Mais ayant en même temps considéré que le feu Roi, notre bisaïeul, avait, par de grandes et importantes raisons, ordonné que *les espèces auraient cours* et seraient reçues *en Alsace sur un pied plus* fort qu'en France, et même qu'il en avait fait fabriquer pour l'usage de ladite province d'un titre proportionnel à cette plus-value, et qui n'auraient point de cours ailleurs,

Il nous a paru nécessaire de pourvoir par un règlement particulier à l'augmentation du prix des espèces et des matières en Alsace, où nous voulons que nos sujets, comme ceux des autres provinces, trouvent, autant qu'il se pourra, *dans le partage du bénéfice de cette augmentation, de quoi se dédommager des pertes qu'ils ont pu souffrir par les diminutions précédentes.*

L'édit ordonne que, pour parer à tous ces inconvénients, l'Hôtel des Monnaies de Strasbourg frappera désormais les espèces d'or et d'argent aux coins et armes du Roi, des mêmes titre, poids et remède que dans les autres Monnaies du Royaume, et ne s'en distinguant que par le *différent* de l'officine.

On joignit le dessin du Louis aux insignes et de l'écu vertugadin de Louis XV avec la marque BB de Strasbourg.

L'article 6 prescrivit que « les pièces de 48 sols fabriquées tant en la Monnaie de Strasbourg qu'en celle de Paris, seraient portées en la Monnaie de Strasbourg pour être réformées et converties en nouvelles espèces ». On donna le dessin du nouveau numéraire créé en remplacement. C'était la *pièce de 40 sols* de Louis XV, dite à l'écu westphalien, à laquelle la valeur ci-dessus était spécialement attribuée. Cette pièce de 40 sols, la dernière qui ait porté la légende : MONETA NOVA ARGENTINENSIS, ne fut frappée, croyons-nous, qu'au cours de l'année 1716. Elle fut ensuite décriée dans un délai relativement assez bref, probablement vers 1720, après avoir eu sa valeur élevée momentanément à 43 sols par un édit du 28 juin 1718.

On ajouta (art. 8) :

Comme notre intention est de *partager avec nos sujets le bénéfice* de la réformation, nous voulons que....... les pièces de 48 sols soient reçues pour 32 sols (!), *nonobstant leur réduction à 30 sols* indiquée pour le 1 février 1716,

Voulons qu'à commencer du 1 avril, lesdites espèces ne soient plus reçues en ladite Monnaie que sur le pied de : 15 livres 8 sols le louis, 3 livres 17 sols l'écu, et *de 28 sols la pièce de 48 sols.*

Le gouvernement du jeune Roi, tout en énonçant qu'il voulait tenir compte des doléances de ses sujets, se faisait la part du lion, en maintenant, sauf une différence de délai bien insignifiante, la réduction de valeur prescrite par Louis XIV. Le partage des bénéfices était illusoire, aussi bien que l'avait été le partage de diminution, destiné à rendre la perte insensible. Le Pouvoir Royal s'était borné à répartir sur plusieurs mois le préjudice subi par la seule population de la province.

L'article 11 maintint le décri des anciennes espèces d'or et d'argent fabriquées avant l'édit de mai 1709, et non encore fondues.

Ainsi le numéraire au type d'Alsace, ou seulement à la légende strasbourgeoise, se trouva de plus en plus proscrit. La pièce de 48 sols, n'ayant plus qu'un cours réduit à 28 sols, disparut rapidement, ainsi que ses divisions. Les espèces royales affluèrent en quantité, et remplacèrent la circulation antérieure. Le monnayage de l'Alsace perdit son caractère d'autonomie.

P. BORDEAUX.

LES

BILLETS DE CONFIANCE

ÉMIS PENDANT LA GUERRE 1870-71

(*Suite*)[1].

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Châteauroux.

Des billets de 25 francs ont été émis à Châteauroux, par M. Lévylier, trésorier général de l'Indre, avec le concours de MM. Patureau-Miran, président du Tribunal civil, et Auguste Balsan, propriétaire de la grande fabrique de drap de la ville.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Vienne.

Indépendamment des billets dont l'émission a été mentionnée dans l'*Annuaire de la Société de Numismatique* (1896, p. 496), MM. Aug. Chollier et Cie, directeurs de la Caisse commerciale de Vienne, ont créé des coupures de 5 francs dont la description nous a été communiquée par un

1. Voy. *Rev. num.*, 1899, pp. 374 et 510.

notaire de la ville, M. J. Ray. Ces bons, imprimés par M. Joseph Timon, étaient ainsi rédigés :

Bon de cinq francs payable au porteur à
la caisse de MM. Aug. Chollier & comp. banquiers a Vienne.
Vienne le
(Signature des banquiers.)
Le présent bon de cinq francs fait partie d'une émission
de vingt mille francs garantie par un dépôt de
valeurs au porteur effectué entre les mains de M. Teste du
Baillier notaire à Vienne.
(Sceau du notaire.) (Signature du notaire.)

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Le département de la Loire est l'un de ceux où les émissions de billets fiduciaires ont été les plus nombreuses en 1870-71. Malheureusement, c'est aussi l'un de ceux où l'on a le moins conservé de ces documents. Nous n'avons pu, notamment, retrouver aucun vestige des bons créés, au *Chambon-Feugerolles*, par la « Compagnie des forges et acieries » (M. J. Claudinon, directeur), ainsi que par MM. de Mans, maîtres de forges; à *Firminy*, par la « Société Anonyme des acieries et forges » ; à *Rive-de-Gier*, par la « Cie Générale des verreries de la Loire et du Rhône » ; à *Saint-Étienne*, par la « Société anonyme des mines de la Loire » ; à *Terre-Noire*, par la « Cie des fonderies et forges de Terre-Noire, La Voulte, Bessèges ». Les seuls documents que nous ayons à ajouter à ceux qui ont été mentionnés dans l'*Annuaire de la Société de numismatique* (1896, p. 129 et 517) sont les suivants :

Rive-de-Gier.

Bons de 5 francs et 10 francs émanant de la Société Anonyme des houillères de Rive-de-Gier.

Dans un cadre formé d'un double filet noir entouré d'un double filet blanc.

Société anonyme des houillères de Rive-de-Gier.
N° [1] Bon pour 5 Francs
cinq francs
Rive de Gier le 187.
Le Caissier, Le Directeur, Le Président Délégué,
(Signature manuscrite.) (Signature manuscrite.) (Signature autographiée.)
Sur la présentation
de 20 de ces bons la Cie paiera le montant à sa caisse de Rive-de-Gier à partir du —

Timbre sec de la Compagnie.

Impression noire sur fond moiré verdâtre laissant transparaître en blanc les mots :

Société anonyme des
houillères
de Rive-de-Gier

Au dos :

Sur la présentation de 20 de ces bons, la Compagnie en paiera le montant à sa Caisse de Rive-de-Gier à partir du

Les bons de 10 francs avaient le même libellé, sauf que les mots « sur la présentation de 20 de ces bons » étaient remplacés par *sur la présentation de 10 de ces bons.*

Roanne.

L'importante maison de tissage E. et A. Raffin frères a émis pour 40.000 francs environ de bons de 5 et 10 francs, imprimés en noir sur papier fort, de couleur jaune, et ainsi conçus :

1. Le numéro d'ordre était écrit à la main sur les bons, et imprimé au composteur sur le talon.

E. et A. Raffin frères
à Roanne.
Bon pour cinq francs
Remboursable en billets de banque
Roanne, le (date et signature manuscrites).
N°

Tous ces bons ont été retirés de la circulation et détruits, à l'exception de trois coupures de 10 francs qui n'ont pas été encore présentés au remboursement.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Dans le courant du mois de septembre 1870, les transactions devenant de plus en plus difficiles, par suite de la rareté croissante du numéraire, un grand nombre de manufacturiers d'Orléans et de la région de Gien s'adressèrent au préfet du département pour le prier de prescrire des mesures en vue de remédier à cet état de choses. Sur leur demande, M. Pereira prit l'arrêté suivant :

Nous, Préfet du département du Loiret,

Vu le rapport de M. le Sous-Préfet de Gien,

Considérant les nombreuses réclamations qui, depuis quelques jours, ont été faites par les commerçants et manufacturiers d'Orléans et du département du Loiret.

Considérant que les transports d'argent de la capitale en province sont devenus, à cause de l'état de guerre, difficiles pour ne pas dire impossibles,

Que la Banque de France n'a mis en circulation que des billets d'une valeur trop élevée pour remplacer la monnaie dans les transactions industrielles, commerciales et ouvrières,

Que ce résultat, fort désirable, peut se trouver atteint transitoirement par l'émission de bons de circulation payables au porteur,

Que pour faciliter aux industriels l'émission de ces bons, il y

a nécessité de les affranchir de tout droit de timbre et de toutes formalités restrictives.

Arrêtons :

ART. 1er. — Les chefs d'industrie du département du Loiret sont autorisés, transitoirement, à émettre, sous leur garantie personnelle, des bons de circulation, destinés au paiement du salaire de leurs ouvriers.

ART. 2. — Ces bons, de 1, 2, 5, 20 et 40 francs, sont payables à vue en billets de banque à tout porteur qui en présentera pour mille francs au bureau d'émission.

ART. 3. — Ces bons seront affranchis de tout impôt de timbre et ne seront soumis à aucune autre formalité qu'à la légalisation de la signature du créeur par la municipalité du lieu.

Cette légalisation n'entraînera aucune solidarité ni responsabilité.

ART. 4. — Ces bons devront être extraits d'un registre à souche.

ART. 5. — Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Orléans le 24 septembre 1870.

Conformément à ces prescriptions, un grand nombre de manufacturiers émirent des billets fiduciaires. Nous donnons, ci-après, la description de ceux de ces documents qu'il nous a été possible de retrouver.

Briare.

Bons émis par M. F. Bapterosses, fabricant de boutons.

Arrêté du Préfet du Loiret du 24 septembre 1870
Bon de circulation
Manufacture de Briare.

(Six lignes horizontales sur lesquelles était inscrite, à la main, la valeur.)

Briare le....187
N° p^r F. Bapterosses

Sur la souche :

Manufacture de Briare
Bon de circulation

Remis le
à
Somme
Rendu le
par
N°

Imprimé en noir sur papier bleu pâle.

Orléans.

Bons émis par MM. Pesle-Vernois.

N° Pesle-Vernois Frères
fabricants de couvertures à Orléans
Bon pour cinq centimes
(Signature manuscrite.)
Ce bon est remboursable quinze jours après la fin de la guerre.

Timbre humide bleu.
Sur la souche :

N°
Bon de cinq centimes
Remboursé le
à M.

Imprimé en noir sur papier rose (bon de cinq centimes), blanc (dix centimes), gris (cinquante centimes), jaune (un franc), chamois clair (deux francs), bleu (cinq francs).

Des bons semblables ont été créés par MM. Cointepas-Langlois, Daudier frères, Gaucheron-Greffier, Th. Gilbert

et Perrault jeune, Rime-Renard, et Pépin-Veillard fils, fabricants de couvertures. Nous ne donnerons pas la description de ces documents qui ne diffèrent des billets de MM. Pesle-Vernois que par le changement de l'indication de la raison sociale.

M. P. Musson, fabricant de faïences et poteries, a créé des bons analogues, mais imprimés en caractères un peu différents, sur papier plus mince et d'un format plus grand. En outre, le talon porte seulement *N°* *Bon de* (indication de la valeur). Quant aux bons émis par M. Ratisseau, fabricant d'épingles à cheveux, leur existence est certaine, mais il n'a pas été possible d'en retrouver de spécimen.

Ajoutons qu'en outre des bons de 50 centimes et de 1 franc, mentionnés dans l'*Annuaire de la Société de numismatique* (1896, p. 131), la municipalité d'Orléans a créé des coupures de 2 francs d'un modèle identique, imprimées sur papier gris violet. Une émission de bons au porteur de 10, 20 et 50 francs avait, d'autre part, été décidée par une délibération du Conseil municipal du 4 octobre 1870; mais la ville fut occupée par l'armée allemande, le 11 du même mois, et aucune suite ne paraît avoir été donnée à ce projet.

A Montargis, la municipalité a créé, en même temps que les bons de un franc dont la description a été donnée dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique* (mars-avril 1896, p. 130) des coupures de 50 centimes et de 2 francs, d'un modèle identique, imprimées, les premières en lilas, les secondes en jaune d'or. L'émission s'éleva au chiffre total de 10.000 francs sur lesquels 5.000 francs seulement de billets furent livrés à la circulation.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Châlons-sur-Marne.

Le Conseil municipal, par une délibération du 25 août 1870, avait décidé la création de bons de 100 et de 5 francs destinés à être remis aux particuliers qui déposeraient, en échange, des billets de la Banque de France. Une nouvelle délibération, du 15 septembre, autorisa, en outre, l'émission de bons de 1 franc, la coupure de 5 francs s'étant trouvée, dans la pratique, insuffisante pour permettre les transactions. Ces documents sont ainsi libellés.

Dans un encadrement formé d'un double filet.

Ville de Châlons-sur-Marne
N° (manuscrit)
Bon de un franc
Émission autorisée par délibération du Conseil municipal, en date du 15 septembre 1870.

Timbre humide bleu de la mairie et signature autographiée bleue.

Au dos :

La valeur représentative de ce bon existe en billets de banque

Imprimé en noir sur papier bleu.

Le bon de 5 francs est identique, sauf que la délibération mentionnée est celle du 25 août, et que le papier est de couleur blanche. Quant au billet de 100 francs, l'émission en a été expressément prévue par la délibération précitée du Conseil municipal. Mais nous n'en avons pas vu et nous doutons que cette coupure ait été effectivement livrée à la circulation. En tout cas, le Musée de Châlons ne possède que les bons de cinq et un francs.

Fismes.

M. Gourmant, propriétaire de la sucrerie de Fismes, a émis des bons de 1, 2 et 5 francs, détachés de registres à souches où ils étaient assemblés par feuilles de quatre. Ces bons portent :

Sucrerie de Fismes
Gourmant
Bon de un franc
Payable lorsque mille francs se trouveront dans la même main.
Signature manuscrite à l'encre noire (Gourmant).
N° (manuscrit).

Timbre humide bleu de la sucrerie portant moitié sur le billet, moitié sur le talon. Sur la banderolle reliant les bons à la souche, les mots *Sucrerie de Fismes* répétés deux fois. Les bons sont eux-mêmes séparés, les uns des autres, par deux raies horizontales entre lesquelles court un dessin d'ornementation. La couleur du papier est blanche pour le billet de 1 franc, bleu pâle pour celui de 2 francs, bistre pour celui de 5 francs. L'émission a été d'environ

761 bons de 1 franc,
3.462 bons de 2 francs,
216 bons de 5 francs.

Reims.

D'après des renseignements très précis qui nous ont été communiqués, le Syndicat rémois n'aurait pas émis d'autres bons que les billets de 50 centimes, 1 franc, 2 francs et 5 francs dont la description a été donnée dans l'*Annuaire de numismatique* (1896, p. 132 [1]). Par contre, un grand

1. Rectifions, à cette occasion, trois fautes d'impression de ladite page 132. A la ligne 2, lire S. R. au lieu de S. T. A la ligne 3, lire bleu sur violet au lieu de blanc sur violet. A la ligne 12, lire 57 millimètres au lieu de 47.

nombre d'industriels de la ville ont créé, pour le payement de leurs ouvriers, des coupures qui, malheureusement, ont presque toutes disparues. Nous avons pu, cependant, nous procurer la description des documents suivants.

Bons émis par MM. Grandremy-Goerg et Cie. Sur un carton blanc de 64mm sur 48, dans un encadrement noir :

Grandremy, Goerg et Cie (imprimé).
Bon de un franc (écrit à l'encre noire, sauf le mot « un » qui est à l'encre rouge).
Paraphe manuscrit (g. g. et Cie
p. pr.)
1 (à l'encre rouge).

Au dos, à l'angle supérieur gauche, numéro d'ordre écrit à l'encre noire.

Au centre, le chiffre *1* imprimé en noir.

Bons émis par M. Heidsieck, fabricant de champagne.

Imprimés en noir sur carton blanc de 6 centimètres sur 9.

Bon pour cinq francs
Remboursable en espèces le 30 novembre 1870
chez M. M. Heidsieck et Cie rue de la Prison, 6.
(Signature manuscrite à l'encre noire : *Heidsieck et Cie*.)
Le Caissier.
(Signature à l'encre rouge.)

Timbre humide bleu (Heidsieck et Cie Reims) au centre duquel est un numéro d'ordre.

Bons émis par MM. Isaac et fils (peignage mécanique de laine).

Sur un papier carton blanc de 31 sur 57 millimètres, un timbre humide ovale portant, en bleu :

Isaac Holden et fils
à Reims.

Au centre, chiffre *1* à l'encre bleue, et *Bon pour un franc* écrit à l'encre rouge.

Numéro d'ordre à l'encre noire, et, à chaque angle, paraphe manuscrit également à l'encre noire.

Un autre billet d'un franc, de la même maison, d'un modèle un peu différent, se trouve à la Bibliothèque municipale de Reims.

Bons de M. Pasquier.

Ces bons portent, lithographié en noir sur carton blanc de 6 centimètres sur 8 :

Pasquier. *PFB 5* (le chiffre 5 est manuscrit).
N° (manuscrit).
Bon pour cinq francs (les mots cinq francs manuscrits)
payable à la reprise des
opérations de Banque.
(Signature manuscrite.)

Au dos :

Dans l'angle gauche supérieur, timbre humide bleu.

Pasquier rue Clovis 58 Reims.

Bons de MM. Pierrard-Parpaite et fils, constructeurs de machines.

Détachés d'un registre à souche, imprimés en noir sur papier blanc (77 millimètres sur 91).

Pierrard-Parpaite et fils, à Reims
N° (manuscrit) *B.P.F.* 0,50 (valeur inscrite à la main).
Bon pour cinquante centimes (les mots « cinquante centimes » manuscrits) *payable après la réouverture de la Banque de France*
(Signature manuscrite) *Pierrard-Parpaite et fils.*

Bons de MM. Pinon frères et Guérin.

Imprimés en noir sur carton rouge de 38 sur 68 millimètres.

Pinon frères et Guérin
Reims.
Bon de 50 centimes
tout bon doit porter au dos
le timbre et la signature
sociale
Ces bons seront remboursables, par sommes de
50f à partir de
fin octobre 1870, chez
M. M. Plumet et Cie qui
les accepteront aussi en
compte ou en paiement
de valeurs à échéance.

Au dos, timbre humide bleu portant, au centre, un numéro d'ordre écrit à l'encre noire. Au-dessous, signature à l'encre noire, *Pinon frères et Guérin.*

La même maison a émis des bons de 1 et 2 francs de même type.

Bons de MM. Villeminot-Huard, Vor Roget et Cie, filateurs.

Imprimés en noir sur carton bleu de 38 sur 59 millimètres.

Villeminot-Huard
Vor Rogelet et Cie
50
centimes
échangeable d'ici au 15 octobre 1870
contre des bons de la Solidarité rémoise
ou des billets de banque.

Au dos :

Timbre humide noir ; au-dessus, signature manuscrite à l'encre noire : *P. Villeminot.*

SAINTE-MENEHOULD

Bons de 1, 5 et 25 francs.

Les bons de 1 et 5 francs portent, dans un cadre formé d'un filet noir :

Ville de Ste Menehould
N° (écrit à l'encre noire).
Bon de un franc
émision autorisée par délibération du Conseil municipal, en date du 22 septembre 1870.

Signature du Secrétaire de la Commission (Signé) *Noailles.*

Signature du Maire (Signé) *Margaine.*

Timbre humide bleu de la mairie.

Les billets de 1 franc sur papier blanc ; ceux de 5 francs sur papier bleu (sur quelques billets de 1 franc, la signature du maire, M. Margaine, est remplacée par celle d'un adjoint, M. Lepointe).

Les billets de 25 francs, imprimés sur papier bistre, sont d'un format plus grand (8 centimètres sur 14 au lieu de 5 sur 8). Le filet noir d'encadrement est orné de cercles fleuronnés qui, dans les bons de 1 et 5 francs, se trouvent seulement sur la banderolle reliant le billet au talon.

Sézanne.

Conformément à une délibération du Conseil municipal en date du 23 novembre 1870, il a été émis, par la ville de Sézanne, des coupures de 5, 10, 20 et 100 francs. Nous avons pu nous procurer un spécimen des billets de cette dernière valeur. Il porte, dans un cadre noir fleuronné :

Ville de Sézanne (Marne).

N° (écrit à la main). *100 F.* *Série A.*

Bon de la somme de cent francs remboursable au porteur, comme il est dit plus bas, et produisant intérêts à 5 p. 100 par an.

Sézanne le 187

Le Receveur municipal, *Le Maire,*

Série A. *N°*

NOTA. — Par délibération du 23 novembre 1870, le Conseil municipal et les plus hauts imposés de la ville de Sézanne ont voté la création de bons de diverses valeurs pour une somme totale de cent mille francs, remboursable en vingt années. L'intérêt des bons de cent francs est payable le 1er Janvier de chaque année, à la Caisse du Receveur municipal. — Un tirage fait en novembre désignera les nos à rembourser le 1er Janvier suivant et qui cesseront, de ce même jour, de produire intérêts. — Il est accordé aux porteurs des nos sortis, un délai de deux ans pour se faire rembourser. Passé ce délai le bon sera annulé.

Impression noire sur papier bleu pâle.
Au dos, cases pour l'inscription des intérêts payés.

Sermaize.

La Société des sucrerie et distillerie de Marne-et-Meuse a émis, pour ses établissements de Sermaize, des bons détachés, de livres à souche, dont il ne nous a d'ailleurs pas été possible de retrouver de spécimen. Tel a été, également, le cas pour les billets créés à Suippes par M. Buirette-Gaulard, filateur.

JEAN FABRE.

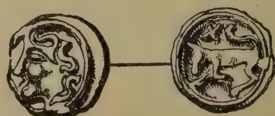
(A suivre.)

MÉLANGES & DOCUMENTS

TROUVAILLE DE MONNAIES GAULOISES A FRANCUEIL

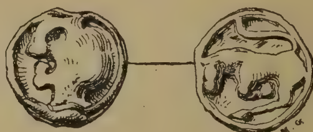
M. G. Bonnery, trésorier de la Société archéologique de Touraine, m'a écrit au commencement de février que, récemment, on avait fait une trouvaille d'environ 500 monnaies gauloises au lieu dit *les Ouldes*, près de Francueil (c^on de Bléré, arr. de Tours, Indre-et-Loire), à 3 kilomètres de Chenonceaux.

M. Bonnery a mis à ma disposition douze pièces représentant les variétés qui figurent dans cette cachette, et qui peuvent être classées en deux séries :



1° Tête à gauche, *bien formée*, la chevelure figurée par trois S. ℟. Taureau à gauche, dans l'attitude *cornupète* ; les deux membres antérieurs sont dessinés séparément ; la corne est nettement figurée ; la queue est redressée en S. Au-dessus de l'animal, un X.

Potin blanc, certainement allié d'argent. Poids moyen, 2 gr. 10.



2° Tête à gauche, *déformée*, l'œil figuré par un trou, cheveux non dessinés. ℟. Quadrupède à gauche ; le membre antérieur

gauche est replié; le membre postérieur est allongé en avant et en dessous. Aucun signe dans le champ. Sur quelques monnaies, les types sont encore plus déformés et seraient presque méconnaissables si nous ne connaissions pas les pièces de transition.

Potin blanc, mais paraissant contenir moins d'argent; poids moyen, 2 gr. 80.

Ces pièces se rapprochent, — surtout les dernières, — des potins grossiers, classés ordinairement aux Sequanes et aux Senons. Mais il faut remarquer que le premier type n'a jamais été rencontré dans l'est de la Gaule. Au contraire, E. Cartier a signalé les deux types que nous venons de décrire, comme trouvés réunis au camp d'Amboise. Bien que les dessins de la planche qui accompagne l'article de Cartier laissent à désirer, il ne peut cependant y avoir de doute au sujet de l'identité entre les pièces trouvées au camp d'Amboise et celles de Francueil. Voici, du reste, le texte même de Cartier :

« 22 et 23. Deux pièces de petit module qu'on trouve assez « fréquemment à Amboise et passablement conservées ; ce sont « les plus communes après le n° précédent; je ne les ai vues « décrites nulle part. La première a les cheveux en grosses « mèches, la seconde les a singulièrement figurés comme si « c'étaient des serpents. Au revers de celles-ci, on trouve une « petite étoile ou plutôt un X grossier. Ces deux pièces sont d'un « meilleur style et d'une meilleure fabrication que la masse des « précédentes [1]. »

Le n° 21, qui répond au second type décrit ci-dessus, est ainsi indiqué par Cartier : « Cette grossière monnaie coulée, véritable « caricature numismatique, forme l'immense majorité de nos « découvertes du camp d'Amboise », et il ajoute que ces pièces varient beaucoup de coin, de module, de poids et de conservation [2].

1. *Monnaies gauloises trouvées dans le camp d'Amboise*, *Rev. num.*, 1842, pl. XXI; p. 15 du tirage à part

2. On a trouvé aussi à Châteaudun des potins au type dégénéré du taurean cornupète. Ces espèces sont probablement aussi le produit d'une fabrication

Lambert, qui a cité les pièces trouvées à Amboise[1], donne un exemplaire du type avec les cheveux en S comme provenant d'une découverte faite sur les bords de l'Eaulne, à Sainte-Beuve-Épinay, près de Neufchâtel (Seine-Inférieure)[2].

Il paraît donc que ces pièces ont pu circuler dans l'ouest de la Gaule; mais la trouvaille de Francueil, rapprochée des pièces recueillies au camp d'Amboise, permet de croire que ces petites monnaies en potin sont originaires du pays des Turons.

Quant au type, il faut peut-être y voir une imitation des bronzes de Massalia, au type du taureau cornupète[3].

Adrien Blanchet.

*
* *

« ACROPIS », NOM DE MONNAIE

M. Félix de Monnecove prépare, pour la série des documents inédits publiés par la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, une édition : 1° du testament de Jehan Tabary, évêque de Thérouanne, mort en 1403 (dont le texte se trouve dans le registre du Parlement conservé aux Archives nationales, sous la cote X^{IA} 9807); 2° de l'exécution testamentaire et du compte qui s'y rapportent (lesquels font partie du fonds français de la Bibliothèque nationale, sous le n° 11609).

Il nous communique les extraits suivants du compte des « euvres et reparacions » mentionnant, sous le nom d'*acropis* (corruption d'*accroupis*), une monnaie qui avait cours en Flandre à cette époque. Il s'agit évidemment des espèces, marquées du lion assis, frappées par Philippe le Hardi (1384-1404). Comme ces espèces comprennent le *double gros*, le *gros* et le *demi-gros*[4],

locale, car l'animal est complètement déformé. Voy. E. Muret, A. Chabouillet [et H. de La Tour], *Catal. des m. gauloises de la Bibl. Nat.*, n°s 6219 et suiv.

1. *Essai sur la num. gaul. du nord-ouest de la France*, 1844, I, p. 117, pl. I, n° 9.

2. *Ibid.*, II, 1864, p. 68, pl. I, n° 28.

3. Cf. *Rev. num.*, 1899, p. 140.

4. Louis Deschamps de Pas, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne*, 1863, p. 33 et 34, pl. VIII, n°s 18, 19 et 20.

l'usage s'était évidemment introduit de désigner les trois divisions monétaires par un terme général.

Depense pour euvres et reparacions

A Jehan de Cassel, eschevin de la ville de Therouenne, pour plusieurs pierres prinses en sa quarriere pour faire et reparer le mur qui est entre l'ostel de Montvolon et la maison des chappellains; c'est assavoir : VII^c de quarrel, chacun cent VI s. d'acropis, font XLII s. — Item VIII carrées de vielz quarrel, chacune carrée VIII s. font XXIIII s. [sic]. — Item pour LXXV parpains XVIII s. — Item pour XXXII piez de capre, chacun pié XII d. font XXXII s. — Item XLVII piez de cape, chacun pié IX d. font XXXV s. III d., pour tout, par quictance dudit Jehan, donnée le XVIIIe jour de may MCCCCVII, VII l. XI s. III d. d'acropis, valent VI l. XVI s. IIII d. p.

A Wyet Ribart, pour la vente de LXVI rasieres de chau, pour la maçonnerie du mur de la maison desdiz chappellains, pour chacune rasiere XV d., par sa quictance donnée le XVIIIe jour dudit mois de may, IIII l. II s. VI d. d'acropis, valent LXXIIII s. III d. ob. p.

A Baudin le charpentier et Jehan le sellier, maçons, pour leur peine et salaire d'avoir maçonné et reparé tout le mur qui est entre l'ostel de Monseigneur de Therouenne, que on dit de Montvolon, et la dicte maison des chappellains, lequel mur estoit cheuz a terre, par merchié a eulx fait, pour ce, par leur quictance donnée le XXe jour dudit mois de may, X l. d'acropis, valent IX l. p. (F° 64).

CHRONIQUE

TROUVAILLES DE MONNAIES

1. — En novembre 1899, à Rome, au cours des fouilles exécutées sur le Forum, on a trouvé, près de la maison des Vestales, un trésor de 379 pièces d'or appartenant aux règnes du Marcien, Valentinien, Léon, Libius Sévère, Anthemius et Aelia Eufemia.

2. — A Saint-Étienne des Landes (Dordogne), on a trouvé récemment un vase en terre contenant plus de 800 monnaies gauloises en argent, au type de la croix cantonnée de symboles divers, comme toutes les émissions monétaires des peuples gaulois du bassin de la Garonne. Le lieu de la trouvaille permet de penser que ce trésor, encore mal étudié, renferme des pièces fabriquées chez les Prétocores.

3. — Près de Verdes (Loir-et-Cher), on vient de trouver les restes d'une voie romaine, et, non loin de là, on a mis au jour un vase contenant environ 4.000 à 5.000 petits bronzes, de très petit module, frappés sous le règne des deux Tetricus ou peu après.

4. — Au mois de novembre 1899, en pratiquant les fondations du sanatorium élevé à Angicourt, près de Liancourt (Oise), par les soins de l'Assistance publique, on a découvert une amphore en terre cuite contenant environ 5.400 monnaies en bronze, pesant 143 kilogrammes. Ces monnaies sont principalement des grands bronzes (*sesterces*) et quelques moyens bronzes (*as*). Chargé, conjointement avec un représentant du Musée Carnavalet, de choisir un certain nombre de pièces destinées à être conservées dans cet établissement, je puis donner un relevé des monnaies composant ce choix :

1 Galba ; 1 Vespasien ; 1 Domitien ; 5 Trajan ; 9 Hadrien ; 1 Sabine ; 1 Ælius César ; 18 Antonin le Pieux ; 3 Faustine mère ; 12 Marc Aurèle ; 8 Faustine jeune ; 5 L. Verus ; 5 Lucille ; 5 Commode ;

3 Crispine ; 2 Septime Sévère ; 1 Julia Domna ; 1 Caracalla ; 1 Elagabale ; 1 Julia Soæmias ; 9 Alexandre Sévère ; 4 Julia Mamæa ; 3 Maximin ; 1 Maxime ; 1 Pupien ; 3 Gordien III ; enfin 27 Postume.

Les pièces de ce dernier empereur (sous lequel l'enfouissement a probablement eu lieu) sont généralement en bon état de conservation. Cependant, la pièce la plus intéressante, un grand bronze avec la légende *Oriens Aug.* et le soleil allant à gauche, est malheureusement dans un état qui rend peu utile la reproduction de la monnaie par la gravure.

Un choix de 120 pièces des mêmes empereurs, donnant une proportion analogue pour les règnes, a été mis de côté pour être conservé au sanatorium d'Angicourt.

Il importe toutefois de savoir que les pièces de Postume (environ 50 pour les deux lots) ont été recherchées particulièrement lors de l'examen de la trouvaille, qui a été assez pénible à cause du mauvais état de la plupart des pièces.

5. — Sur le versant d'un coteau entre Avrolles (c^on de Saint-Florentin) et Venizy (c^ne de Brienon-l'Archevêque, Yonne), dans un vase, en 1899 (?), nombreux petits bronzes de Valérien, Gallien, Salonine, Marius, Victorin, Claude II, Tetricus père et fils, Quintille et Aurélien (*Renseignement communiqué par M. Ernest Petit*).

6. — Au château de Warnecourt, près de Charleville (Ardennes), en avril 1899, trouvaille de grands bronzes de l'époque des Antonins (*Bull. de Numism.*, 1897, p. 68).

7. — Au commencement de 1898, à Trèves, dans la rue Friedrich-Wilhelm, trésor de 30.000 pièces enfoui en 268, dans trois urnes en bronze. Sur 595 pièces acquises par le Muséum de Trèves, il y a : 1 Alexandre, 1 Gordien III, 14 Valérien, 71 Gallien, 13 Salonine, 3 Salonin, 1 Quietus, 360 Postume, 3 Laelien, 46 Marius, 82 Victorin. Les pièces de Claude II manquent (cf. Rhoden et Dessau, *Prosopogr.*, III, p. 38). C'est la trouvaille donnée comme faite à Feyen par la *Kölnische* et la *Trierische Zeitung*. (F. Hettner, *Korrespondenzblatt*, XVIII, 1899, p. 54 et 55.)

8. — Récemment, dans l'avenue du Tribunal, à Lavaur (Tarn), on a trouvé une cruche contenant des deniers et oboles de Raymond VI ou VII (*Ramon Comes* ; *Tolosa Civi*) ; des deniers des évêques de Maguelonne (*Iamunos ; Naidona*) : des deniers de Saint-Martin de Tours (*Scs Martinus* ; *Turonus civi*) et enfin des deniers de Philippe Auguste (*Scs Martinus* ; *Philippus re*). Ces dernières espèces, ainsi

que les deniers de Melgueil et ceux de Toulouse, sont moins usées que celles de l'abbaye de Saint-Martin de Tours. L'enfouissement a eu lieu entre 1211 et 1250 (Th. Bessery. *Un petit trésor* dans l'*Avenir Vauréen* du 3 février 1900 ; cet article m'a été signalé par M. M. Prou).

9. — A Fresnoy-le-Grand (Aisne) sur l'emplacement de la sacristie de l'ancienne église, on a trouvé plusieurs pots renfermant une grande quantité de monnaies françaises et espagnoles de Henri II, Charles IX et Philippe II. Ces pièces ont été déposées au Secrétariat de la mairie (*le Journal des Arts* du 2 septembre 1899).

Ad. Bl.

* * *

DÉCOUVERTES DE MONNAIES DANS L'INDRE

1. — Une nouvelle découverte de monnaies romaines vient d'être faite dans l'Indre, à Scoury, dans le champ même où se fit l'année dernière la trouvaille décrite dans la *Revue numismatique* (1899, p. 110). Cette découverte, beaucoup moins considérable que la première, n'a pas amené de types différents de ceux primitivement signalés.

2. — Une deuxième trouvaille, un peu antérieure, mais beaucoup plus importante, a été faite dans la commune de Rivarennes, sur la rive gauche de la Creuse et à peu de distance de la voie romaine d'Argenton à Poitiers. Rivarennes est à quelque kilomètres en amont de Scoury. 800 pièces d'argent ont été trouvées par des charbonniers dans les bois de cette commune, en une seule cachette : un trou en terre recouvert d'une pierre. Toutes ces pièces étaient en parfait état de conservation, et représentaient les règnes de Trajan, Adrien, Marc-Aurèle, Faustine mère (2 pièces), L. Verus, Commode, Septime Sévère, Caracalla et Alexandre Sévère. Ces monnaies ont été disséminées le jour même de la trouvaille, et ce n'est que grâce à l'obligeance d'un certain nombre de détenteurs que j'ai pu avoir une idée assez exacte de cette découverte.

3. — Près de Villedieu, à 14 kilomètres de Châteauroux, dans une sablière, on a trouvé d'innombrables clous en fer, des débris de vases en terre grise, quelques vases entiers et une assiette portant la marque COPIRO (rétrograde). Au milieu de ces débris, on a recueilli 1 pièce des Turons, 3 pièces en argent des Bituriges, 1 pièce des Lingons et 2 des Eduens, 1 moyen bronze de Tibère (Lyon), 1 Marc Aurèle (?), 1 Tétricus, 1 Constantin le Grand, 1 Hélène, 1 Constantin II et 1 Valentinien II.

J. Creusot.

*
* *

TROUVAILLE DE MORNETAS (H^{te}-VIENNE)

En juin 1899, MM. Ratier et Royer, membres correspondants de la Société française de Numismatique, ont pu étudier un petit trésor renfermé dans un pot et mis au jour en labourant un champ à Mornetas, près de Limoges. M. E. Ratier a bien voulu nous adresser, pour la *Revue*, la note suivante :

« La trouvaille de Mornetas se compose de 4 pièces d'or et de 325 pièces d'argent, appartenant, à très peu d'exceptions près, au seizième siècle.

« Parmi les 4 pièces d'or, il y a un écu de François Ier à la croix cantonnée de deux F couronnés, une monnaie de Sébastien de Portugal et deux pièces espagnoles dont un double ducat aux bustes affrontés de Ferdinand et Isabelle.

« Les 325 pièces d'argent se composent, en très grande majorité, de monnaies des règnes de Henri II, Charles IX et Henri III, testons et francs avec leurs fractions, quarts d'écu, gros de Nesle, un seul douzain de Henri III (Pas de monnaies de François II).

« Le surplus est formé de monnaies de Navarre (testons et francs de Henri II), d'un certain nombre de monnaies espagnoles se rattachant en grande partie au règne de Ferdinand et Isabelle, et d'un petit nombre de monnaies papales du XVIe siècle. A mentionner, deux testons de François Ier, dont un du Dauphiné (variété de Nachon à l'écu écartelé et surmonté d'un petit dauphin).

« Parmi les nombreux testons de Charles IX, il en est un qui est remarquable par le buste lauré, tourné à droite, de beau style, et paraissant avoir été frappé par les Huguenots, en 1562. Ce teston ne porte pas le monogramme AO qui distingue ceux qui ont été frappés à Orléans, et n'a aucune lettre d'atelier, ni point secret ; il doit cependant sortir de l'officine d'Étienne Bergeron, à en juger par le monogramme (EB) intercalé dans la légende du revers, immédiatement avant la date. Voici les légendes : CAROLVS. IX.D.G. FRANCO. REX.

« ℞. SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDIC.E et B en monogramme. — MDLXII — ✤.

« Toutes ces monnaies devaient avoir cours dans le pays au moment de l'enfouissement, lequel a dû s'opérer, à n'en pas douter, pendant les troubles de la Ligue, aucune date n'étant postérieure à 1588. Henri IV n'est représenté dans ce petit trésor que par des monnaies de Navarre, sous le nom de Henri II. »

E. RATIER.



NUMISMATIQUE DU KASHMIRE

Le Dr Aurel Stein, directeur du Collège sanscrit de Calcutta, prépare depuis longtemps une traduction anglaise de la chronique des rois du Kashmire connue sous le nom de *Râjatarangini* écrite par Kalhana au XIe siècle et dont il a déjà publié le texte sanscrit en 1894. Dans les notes qui accompagneront la traduction, M. Stein a plusieurs fois l'occasion de s'occuper du monnayage de l'Inde ancienne. Il vient de publier, en attendant l'apparition (qui est prochaine) de sa traduction de la chronique, un mémoire important sur le système monétaire de l'ancien Kashmire (dans le *Numismatic Chronicle* de 1899). La chronique contient des indications importantes à cet égard et en même temps sur l'histoire économique de cette contrée : indications du prix des salaires et des objets de consommation à différentes époques de prospérité et de famine. Par la comparaison avec des renseignements trouvés chez d'autres auteurs indiens ou musulmans, M. Stein est arrivé à des résultats qui intéresseront à la fois les économistes et les savants qui s'occupent de numismatique. Ce dernier point de vue est le seul qui nous intéresse ici et nous résumerons en quelques mots le travail que, mieux que tout autre, depuis Cunningham, M. Stein était à même de faire sur cette partie de l'histoire monétaire de l'ancien Kashmire.

1° Il n'existe pas de monnayage spécial au Kashmire avant le commencement du VIe siècle. La monnaie la plus ancienne est de Toramâna, roi de cette contrée (de 520 à 540 environ de J.-C.); elle est en cuivre et frappée au type des pièces des rois Koushans postérieurs et des rois Goupta, c'est-à-dire avec le roi debout et, au revers, une déesse assise. Ce type est conservé jusqu'au XIIe siècle, avec le même métal et à peu près le même poids oscillant entre 5 grammes 50 c. et 6 gr. 15 c. Le nom de Toramâna sert même à désigner la monnaie de cuivre pendant cette période, de même que, en France, nous disons un Napoléon, un Louis, un Frédéric. On continua même à frapper pendant plusieurs siècles après Toramâna, des pièces à son nom, ce qui explique d'une part le nombre considérable de ces pièces et, d'autre part, l'absence de monnaies pour plusieurs des soixante monarques qui ont régné au Kashmire jusqu'à la conquête musulmane (1340).

2° Le terme générique dont se sert Kalhana dans sa chronique pour désigner la monnaie est *dînara* qui n'est pas le mot arabe *dînâr*, nom de la pièce d'or, car il est antérieur au VIIe siècle, date de l'apparition musulmane. On le trouve en effet dans un texte sanscrit (le Pantcha-

tantra) des premiers siècles ; ce mot a donc dû être apporté dans l'Inde par le commerce, avec la monnaie romaine. Les noms indigènes étaient *juvarna* pour la pièce d'or, *rabsâsnû* pour l'argent, *pantchu* pour le cuivre. Quand Kalhana parle des *dinara* de Toramâna, il veut désigner la monnaie en général. Le *pantchu* (abréviation du sanscrit *pantchavinçati* = 25) était la pièce de vingt cinq dinnara du poids d'environ 7 grammes jusqu'au xe siècle et, après, de 5 grammes 50. Dans les collections connues il n'existe que des pièces de cuivre et de très rares monnaies d'or de Harsha (1089-1101). Les pièces d'argent sont encore plus rares : on ne connaît jusqu'à présent qu'une pièce unique du même roi. Les monnaies d'or et d'argent, dont il est question dans la chronique, venaient des pays voisins.

3° Le cowrie ou coquillage, *Varâtaka*, a été, à l'origine, l'unité monétaire au Kashmire. Le mot servait à exprimer la monnaie la plus infime, par opposition à *Koti* qui était l'expression de la monnaie la plus élevée. Encore aujourd'hui la roupie est cotée comme représentant 4.096 cowries.

Il y a bien d'autres questions qui sont traitées dans le substantiel article de M. Stein ; il a laissé cependant de côté celle de l'identité entre le Toramâna du Kashmire et le Toramâna des Hunas, père de Mihirakula, dont nous possédons aussi des monnaies. Cette question a été traitée longuement dans l'Introduction à la Chronique ; nous y reviendrons un jour.

E. Drouin.

*
* *

Monnaies himyarites. — La fructueuse expédition archéologique dirigée par M. Glaser dans le sud de la presqu'île arabique, aux frais du gouvernement autrichien, n'a pas seulement rapporté à Vienne de nombreuses inscriptions himyarites ; le *Hofmuseum* s'est aussi enrichi, grâce à elle, d'une suite importante de pierres gravées et de monnaies. Ces deux dernières séries viennent d'être publiées et décrites par MM. J. W. Kubitschek et H. Müller, dans le volume intitulé : *Süd-arabische Alterthümer im kunsthistorischen Hofmuseum*, herausgegeben von D. H. Müller ; Vienne, 1899, in-folio. Nous insisterons seulement sur les monnaies qui forment les diverses catégories suivantes :

1° Imitations des monnaies d'Athènes, d'ancien style (Comparez : Babelon, *Perses Achéménides*, pl. VIII, 4 et 5) ; 2° monnaies à flan large et plat, au type de la chouette, avec légendes et monogrammes himyarites, pareilles à celles du trésor de Sana'a (comparez G. Schlum-

berger. *Le trésor de San'a*, 1880); 3° petites pièces à légendes himyarites aux types des deux têtes ou du bucrane (comparez A. de Longpérier, *Rev. numism.*, 1868, p. 169); 4° Monnaies des Axumites ou Éthiopiennes; 5° Monnaies arabes. — Les spécimens de la plupart de ces séries monétaires étaient, comme on le voit, déjà connus; mais la nouvelle collection apporte néanmoins d'intéressantes variétés.

Les deux planches annexées au travail de MM. Kubitschek et Müller contiennent chacune plus de 50 reproductions. On conçoit de quelle importance est cet appoint de monuments nouveaux, pour la numismatique de l'Arabie avant l'Islamisme. Sans doute, légendes et monogrammes restent encore en grande partie inexpliqués, et les auteurs nouveaux n'ont fait aucune tentative d'interprétation. Néanmoins, c'est par la réunion et le groupement méthodique de semblables matériaux que peu à peu on parviendra à projeter quelque rayon de lumière historique sur ce domaine de la numismatique antique dont, il y a un demi-siècle, on ne soupçonnait pas l'existence.

E. B.

*
* *

Ouvrage manuscrit de Sestini. — La Bibliothèque Nationale a récemment acquis la partie inédite des œuvres numismatiques de Domenico Sestini, écrite de sa propre main, et intitulée : *Musei Hedervarii in Hungaria descriptio numorum veterum urbium, populorum, nunc curis secundis castigata, necnon multis aliis numis anecdotis vel parum cognitis aucta.* Le tome Ier comprend les monnaies de la République romaine, et les impériales en or depuis Jules César jusqu'à Manuel II Paléologue; le tome II, les autres impériales depuis Jules César jusqu'à Julia Domna; le tome III, celles de Caracalla à Constantin Ier; le tome IV, celles de Constantin jusqu'à la fin de l'Empire byzantin.

R. M.

*
* *

Les nouvelles monnaies françaises. — L'adoption du modèle proposé par M. Roty pour les monnaies divisionnaires d'argent avait fait l'objet d'un décret du 25 novembre 1897, et, avant l'expiration de cette année 1897, il avait pu être émis 88.000 pièces de 50 centimes du nouveau type. Le 14 mai 1898, commençait la frappe des pièces de 1 fr.; le 11 juillet, celle des pièces de 2 fr.

Le modèle proposé par le regretté Daniel Dupuis, pour les monnaies de bronze, était adopté par un décret du 2 mars 1899. Le 23 avril com-

mençait l'émission des pièces de 10 centimes; le 23 juin, celle des pièces de 5 centimes et enfin, les 22 et 23 décembre, apparaissaient les pièces de 1 et 2 centimes.

Quant à la monnaie d'or, le nouveau type, dont le modèle avait été demandé à M. Chaplain, en a été adopté par un décret du 22 février 1899, en ce qui concerne la pièce de 20 fr., et, par un décret du 26 juillet 1899, pour la pièce de 10 fr. La frappe de la première a commencé, le 2 mars; celle de la seconde, le 1er août.

Les pièces d'or à la nouvelle effigie ne diffèrent guère entre elles, en dehors du module et des inscriptions, que par l'ornementation du listel, qui est plus simple pour la pièce de 10 fr. que pour celle de 20 fr., et par la tranche, qui, pour celle-ci, porte les mots *Dieu protège la France*, séparés les uns des autres par de petites fleurettes, tandis que, pour les pièces de 10 fr. elle est simplement cannelée.

Au 1er novembre dernier, il avait été frappé 1.500.000 pièces de 20 fr. et 431.021 pièces de 10 fr. du nouveau type; à la même époque, la *Semeuse* de Roty avait vu son empreinte sur 8.500.000 pièces de 2 fr., 25.424.236 pièces de 1 fr., 48.088 pièces de 50 centimes; à la même époque également, 7.757.194 pièces de 10 centimes, 14.713.249 de 5 centimes, 722.023 de 2 centimes et 1.147.791 de 1 centime avaient été frappées d'après le type gravé par Daniel Dupuis. En résumé, les pièces sur lesquelles figuraient nos nouveaux types monétaires formaient un total de 103.283.493. Les seules pièces qui n'aient pas encore été transformées sont, comme on le voit, la pièce de 5 fr., celle de 50 fr. et celle de 100 fr. La frappe de la pièce de 5 fr. est interdite par les conventions internationales, et les grosses pièces d'or ne sont pas d'un usage courant.

*
* *

Médailles présidentielles. — On a parlé beaucoup de ces médailles, en ces derniers temps. Elles sont de deux sortes : l'une, dite du Congrès, est la médaille commémorative de l'élection du Président.

Elle porte d'un côté, généralement, une République et divers attributs; de l'autre, le nom de l'élu avec la date de l'élection et les noms des présidents du Sénat et de la Chambre des Députés en fonctions au moment de cette élection.

Les coins de frappe de ces médailles sont commandés par les questures et leur appartiennent de façon indivise. C'est par leurs soins que les médailles mêmes sont distribuées aux députés et sénateurs du Congrès, mais, cela, dans un temps indéterminé. Ainsi, la médaille com-

mémorative de l'élection de M. Émile Loubet n'a pas encore été frappée.

La seconde médaille présidentielle est frappée sur la commande de la direction des beaux-arts, qui reste propriétaire de ses coins. Elle reproduit les traits du nouvel élu au droit, et, au revers, divers attributs et la date de l'élection. Elle est frappée au module de 72 millimètres pour la direction des beaux-arts et les Sociétés qui en font la demande; elle est frappée par la Monnaie, pour sa collection des médailles présidentielles qui sont délivrées au public au prix de 6 fr. 50, au module de 68 millimètres.

C'est le graveur Chaplain qui est chargé de l'exécution de la médaille du Président actuel. Les coins en sont prêts; mais, de même que pour les médailles du Congrès, elle n'en a pas encore été frappée.

Nous rappelons que la médaille de Thiers a été gravée par Oudiné; celle du maréchal Mac-Mahon, par Chaplain; celle de Jules Grévy, par Daniel Dupuis; celle de Sadi Carnot, par Alphonse Dubois; celles de Casimir-Périer et Félix Faure, par Chaplain.

(*Journal des Débats*, 23 février 1900.)

*
* *

Cabinet des Médailles. — M. Maurice Prou, nommé professeur à l'École des Chartes, a quitté le Cabinet des Médailles où il avait rendu tant de services depuis 1884, et où il ne laisse que des regrets, tant auprès du personnel qu'auprès des travailleurs qui fréquentent cet établissement.

M. Jean de Foville est nommé attaché au Cabinet des Médailles.

Les lecteurs de la *Revue* apprendront avec plaisir que M. E. Babelon a été créé chevalier de la Légion d'honneur, en janvier dernier.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Chestret de Haneffe (Bon J. de). *Notice sur Renier Chalon, membre de l'Académie*, Bruxelles, 1900, in-18 de 40 p., avec portrait. (Extrait de l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 66e année, 1900.)

Cette notice est mieux qu'un article biographique et bibliographique.

Il faut lire cette relation de la vie de Renier-Hubert-Ghislain Chalon, né à Mons, le 4 décembre 1802, mort à Ixelles le 23 février 1889, pour comprendre l'influence que ce savant a exercée sur le développement de la science numismatique en Belgique. Esprit curieux et ami de la plaisanterie (on connaît la farce célèbre de la bibliothèque du comte de Fortsas), Chalon fut un travailleur infatigable et doué de plus de critique que la plupart de ses contemporains. Que certains de ses articles soient aujourd'hui inutiles et entachés d'erreur, il ne faut point s'en étonner : c'est le sort commun à tous, et on sait combien d'ouvrages des Lelewel, Lenormant, Saulcy, Longpérier et d'autres encore, sont maintenant dépassés! Chalon n'en laissera pas moins des traces utiles, et M. le Bon de Chestret de Haneffe a rendu un service signalé en dressant la liste des publications du savant belge, et en nous traçant de lui un portrait remarquable à tous égards.

Ad. Bl.

*
* *

Germain (Léon). *René de Maria, abbé de Saint-Mihiel, à propos d'une médaille à son effigie (1524).* Nancy, 1899, in-8° de 15 p. et 1 pl. (Extr. des *Mém. de la Soc. des lettres, sc. et arts de Bar-le-Duc*, IIIe série, t. VIII, 1899).

M. H. de la Tour a le premier fait connaître cette médaille remarquable ; mais il avait pensé, d'après une allégation erronée de la *Gallia Christiana*, qu'elle se rapportait à un abbé du Mont-Saint-Michel[1]. M. Germain, après avoir démontré qu'il s'agissait d'un abbé de Saint-Mihiel[2], a poursuivi ses recherches au sujet de ce personnage, et son nouveau travail résume tout ce qu'on connaît de la vie de René de Maria.

C'est Jean de Lorraine, évêque de Verdun, qui mit *René de Marye*, dit *de Vacincourt*, à la tête de l'abbaye bénédictine de Saint-Mihiel. Cet abbé, ami des arts, a laissé son nom sur d'autres monuments que la médaille du Cabinet de France, attribuée avec raison par M. de La Tour au médailleur lyonnais Jéronyme Henry. C'est d'abord une cloche de l'église Saint-Michel portant une inscription de six vers latins dont l'un est ainsi rédigé :

Sed Renatus adest, Maria cognomine dictus.

Il résulte de cette inscription que René de Maria fit refondre la

1. *Rev. num.*, 1897, p. 82.
2. *Rev. num.*, 1897, p. 203.

cloche en 1524. On connaît aussi un sceau de notre abbé, portant la représentation de saint Michel, un écusson et la légende : *S. Renati de Maria*, *abbatis sancti Michaelis*. Les armoiries de l'écusson du sceau sont les mêmes que celles de la médaille.

M. Germain complète ses intéressantes recherches en mentionnant quelques personnages qui ont porté le nom de *Marie*.

Ad. Bl.

*
* *

Mater (D.). *Bulletin numismatique et sigillographique de la Société des antiquaires du Centre*, *n° 20*. Bourges, 1899, in-8° de 44 p. et 2 pl. (Extr. des *Mém. de la Soc. des antiq. du Centre*.)

Ce travail fait suite aux dix-neuf bulletins publiés par M. de Kersers de 1867 à 1896. On connaît le soin apporté par M. Mater dans ses travaux, et l'on peut être certain que la succession recueillie par lui est entre bonnes mains.

Il signale d'abord un remarquable statère arverne, imitation de *philippe*, de bon style. Un autre statère, avec tête barbue, trouvé au Dorat (Haute-Vienne) et conservé, comme le précédent, au Musée de Bourges, est d'une attribution difficile. M. Mater publie ensuite un denier de Charles le Chauve, frappé à Bourges, qui fait partie de sa collection (cette pièce porte la légende CARLVS REX F). Après avoir signalé des monnaies royales et seigneuriales trouvées à Léré et à Sancerre, M. Mater décrit le trésor d'Aubepierre, composé de 368 pièces du xive siècle. Parmi les jetons publiés, je signalerai celui attribué à Henri d'Avaugour, archevêque de Bourges (1421-1436), qui serait le plus ancien monument métallique des archevêques de Bourges (Mitre(?). ℟. Écusson; légendes remplacées par des points). Mais il est difficile d'accepter cette attribution, car, sur le jeton d'un archevêque, la crosse pourrait être associée à l'écusson, et, de plus, ce jeton est apparenté à ceux qu'on a groupés sous la dénomination de « jetons des Lombards ».

Après avoir décrit quelques sceaux régionaux, M. Mater passe en revue les publications numismatiques concernant le Berry, et discute les conclusions de l'article de M. P. Bordeaux sur les deniers frappés à Dun (*Rev. num.*, 1897), ainsi que celles des articles de MM. Bordeaux et le Cte de Castellane sur les monnaies de Charles VII (*Annuaire*, 1896, et *Gazette num.*, 1897). M. Mater signale aussi ma notice sur le bail de la monnaie d'Henrichemont (le document que j'ai publié fait

partie de ma collection et n'a pas été signalé par H. Boyer), et enfin des notes de MM. de la Tour, Prou et Soyer.

Ad. Bl.

*
* *

Chabry (A.) et Bessonnet-Favre (C.). *Les systèmes monétaires; Histoire monétaire des principaux États du monde anciens et modernes*, traduit de l'ouvrage d'Alexandre Del Mar. Paris, Ligue nationale bimétallique, 1899, in-4° de 173 pages.

Depuis quelques années, les économistes s'occupent de l'histoire de la Monnaie dans les temps anciens, et les numismatistes négligent moins que par le passé les théories des économistes. Ce sont là tendances heureuses; car le but des études historiques est d'enseigner à prévoir l'avenir dans une certaine mesure. Aussi, on fera certainement un accueil favorable à la traduction que MM. Chabry et Bessonnet-Favre viennent de donner d'un ouvrage connu d'Alexandre Del Mar. L'autorité de cet économiste est bien établie, et son travail témoigne de recherches considérables. Bien qu'on ne puisse, dans l'état actuel de nos connaissances, admettre ses théories historiques sur les monnaies primitives de divers pays et de la Grèce en particulier, on prend plaisir à voir que M. Del Mar ne craint pas de manifester son opinion personnelle, par exemple au sujet de l'autorité pontificale qui se serait exercée dans la Rome antique à propos de la frappe des monnaies. M. Mommsen est pris à partie plus d'une fois ; sans doute, et malgré la grande autorité qu'elle a encore, l'*Histoire de la monnaie romaine* ne doit plus être citée, comme elle l'est journellement, ainsi qu'un texte d'Évangile. Mais M. Del Mar s'en prend à forte partie, et s'il se montre économiste expérimenté, peut-être serait-il aisé de démontrer qu'au point de vue historique et numismatique proprement dit, son érudition est souvent en défaut.

On lira avec intérêt les passages du livre qui sont relatifs à l'agiotage dans l'antiquité, à l'évolution du droit de frappe et du taux du rapport de l'or à l'argent, question à laquelle les numismatistes ont consacré tant d'articles depuis dix ans. Il faut étudier surtout les chapitres consacrés à l'histoire monétaire des divers pays de l'Europe, car ils renferment une quantité de notions précieuses. On pourrait peut-être reprocher au volume quelques erreurs produites par des fautes typographiques, et aussi regretter que les traducteurs n'aient pas rédigé une table des matières, car cet instrument de recherches eût rendu de grands services. Souhaitons une nouvelle édition qui permettra à

MM. Chabry et Bessonnet-Favre de donner une preuve nouvelle de leur zèle si louable.

AD. BL.

*
* *

HILL (G. F.). *A Handbook of greek and roman coins.* Londres, 1899, in-8° de xv et 295 p. avec 15 pl. « collotype ».

Le nouveau manuel que M. Hill, le sympathique attaché au Cabinet de Londres, vient de publier dans la Collection des manuels d'archéologie de la librairie Macmillan, mérite la faveur du public et rendra des services quotidiens à tous ceux qui veulent avoir sous la main un moyen rapide de préciser une date ou une donnée quelconque de numismatique antique. Par la quantité de matières qu'il renferme, aussi bien que par le prix (11 fr. 25), le manuel de M. Hill tient le milieu entre des ouvrages plus élémentaires et ceux destinés aux spécialistes. Sur bien des points, on peut naturellement différer d'opinion avec l'auteur, et M. Arthur J. Evans vient de le montrer dans un remarquable compte rendu (*Num. chron.*, 1899, p. 364-368).

Notre intention étant d'indiquer le parti qu'on peut tirer de cet ouvrage, nous nous bornerons donc à donner la division des chapitres. Après l'introduction, consacrée à une esquisse générale du monnayage en Grèce et à Rome, le chapitre Ier traite des métaux[1]. Au chapitre II, la monnaie est considérée comme moyen d'échange; origine, distribution et relation des systèmes pondéraux. Chap. III : Théorie et pratique monétaire. Chap. IV : Le Monnayage et l'État. Chap. V : Officiers monétaires. Chap. VI : Fabrique et style. Chap. VII : Signification et classification des types monétaires. Chap. VIII : Inscriptions des monnaies. Chap. IX : Date des monnaies. Viennent ensuite des appendices : poids anciens; équivalents des poids en grains et en grammes; marques monétaires romaines; familles impériales; bibliographie choisie ; description des planches, et enfin de bonnes tables. Les planches qui accompagnent ce manuel sont très satisfaisantes, et on trouvera de plus quelques clichés dans le texte.

Il faut avertir le lecteur que, sur les planches aussi bien que dans le texte, les monnaies romaines n'occupent qu'une place secondaire. On

1. L'auteur, passant en revue les différentes mines connues dans l'antiquité, dit que l'Angleterre possédait probablement des gisements d'or dans le sud du pays de Galles. Il ne faut pas oublier qu'on a trouvé aussi de l'or en Cornouailles (J. Evans, *The coins of the ancient Britons*, 1864, p. 43).

sent que le goût et les études de l'auteur le portaient surtout à faire aimer la numismatique grecque : on ne peut que l'en féliciter. Mais les monnaies romaines ont encore beaucoup à nous apprendre, et il ne faudrait pas les dédaigner trop.

AD. BL.

*
* *

— Th. Prowe, *Douze monnaies de la collection Prowe*, gr. in-8° de 4 p. et 1 pl. en phototypie (en russe). S. l. n. d. (Monnaies grecques et romaines).

— Victor Luneau, *La numismatique au camp de César de Laudun*, dans le *Congrès archéologique de France*, LXIVe session, à Nîmes, 1899, p. 222 à 235 (planche, monnaies gauloises).

— F. Collombier, *Les monnaies trouvées dans le sol de la Picardie pendant l'année 1896*, dans le *Bull. de la Société des antiquaires de Picardie*, 1898, p. 56 à 59.

— M. C. Jolivot a signalé une petite pièce de cuivre de 2 *patacchi* du prince de Monaco Honoré II, datée de 1640, et un tiers d'écu d'argent, fort rare, d'Honoré III, daté de 1735 (*Journal de Monaco* des 14 novembre et 12 décembre 1899).

— F. Mazerolle, *Le Musée de la Monnaie, sa création en 1827*, dans le volume de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements* (*23-27 mai 1899*).

— A. Battandier, *Une médaille juive de Notre-Seigneur*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 5e fasc. 1899.

— *Travaux de la Société de numismatique de Moscou*, t. II, fasc. I, avec 3 pl. et 44 fig. dans le texte, publiés par A. Oreschnikow. Moscou, 1899, gr. in-8° de 82 p. (en russe).

— Dr Arnold Luschin von Ebengreuth, *Die Chronologie der Wiener pfenninge des 13. und 14. Jahrhunderts*. Vienne, 1899, in-8° de 68 p. avec 2 pl. (Extr. des *Sitzungsberichte des Kais. Akademie der Wissensch. in Wien*, t. CXL).

Pour la chronique :
Le Secrétaire de la Rédaction,
ADRIEN BLANCHET.

PÉRIODIQUES

JOURNAL INTERNATIONAL D'ARCHÉOLOGIE NUMISMATIQUE,
I, 1898 (Athènes).

E. Babelon, *Gétas, roi des Édoniens.* — Imhoof-Blumer, *Monnaies de Bithynie.* — J. N. Svoronos, *Tessères en bronze du théâtre de Dionysos.* — M. P. Vlasto, *Tarente, didrachmes inédits.* — J. N. Svoronos, *Introduction pour la traduction de l'Historia Numorum de Head.* — E. D. J. Dutilh, *Monnaies de Side et d'Égypte.* — J. N. Svoronos, *Euphamos, tyran d'Itanos.* — Fr. Halbherr, *Une inscription importante pour l'histoire du monnayage en Crète.* — J. Svoronos, *Sur la chronologie de l'inscription de Gortyne* (art. précédent). — J. N. Svoronos, *Termessos.* — J. N. Svoronos, *Postolacca et A. von Sallet.* — R. Schöne, *Alfred von Sallet.* — Hugo Gaebler, *Bibliographie des travaux de A. v. Sallet.* — J. N. Svoronos, *Monnaies archaïques de l'île de Seriphos.* — J. N. Svoronos, *Bérénice II, reine de Cyrénaïque et d'Égypte.* — G. N. Chatzidakis, *Sur les légendes* ΓΕΤΑ ΒΑΣΙΛΕΥ ΗΔΩΝΑΝ *et* ΔΕΡΡΟΝΙΚΟΝ. — K. D. Mylonas, *Lycurgue, roi des Édoniens.* — G. F. Hill, *Hadrianoi et Hadrianeia.* — N. B. Phardys, *Monnaies de Samothrace.* — J. Rouvier, *Répartition chronologique du monnayage des rois phéniciens* d'*Arvad avant Alexandre le Grand.* — J. N. Svoronos, *Trouvailles de monnaies; fouilles de l'Acropole d'Athènes.* — E. Babelon, *Sur la numismatique et la chronologie des dynastes de la Characène.* — J. N. Svoronos, *Sur l'île de Syra dans Homère.* — E. D. J. Dutilh, *Études alexandrines.* — A. Miliarakis, *Bulle de Nicétas, spathaire et drongaire de la mer Égée.* — B. Pick, *Sur les légendes des monnaies impériales grecques*, Κύρίος. — J. N. Svoronos, *Lycurgue et Ambrosia.* — H. Brünn, *Le roi Lycurgue.*

T. II, 1899.

M. P. Vlasto, *Les monnaies de bronze de Tarente.* — Jules Rouvier, *L'ère de Botrys; les ères de Béryte.* — George Macdonald, *L'ère de*

Neoclaudiopolis. — J. N. Svoronos, *Le calendrier populaire athénien.* — J. N. Svoronos, *Monnaies astronomiques d'Alexandrie.* — J. N. Svoronos, *Monnaies d'Apollonie, du Pont et de l'île de Peparethos.* — Earle Fox, *Les duumvirs de Corinthe.* — Const. M. Constantinopoulos, *Bulles byzantines.* — Jules Rouvier, *Les ères de Gebal-Byblos.* — Georg Habich, *Hermes Discobole sur les monnaies.* — M. P. Vlasto, *Tarente; additions et corrections.* — J. N. Svoronos, *L'île de Syra dans Homère.* — J. N. Svoronos, *Monnaies d'or et portraits des reines d'Égypte.* — A. Miliarakis, *Bulle du patriarche Dositheos.* — K. M. Constantinopoulos, *Monnaie de Georges Comnène, empereur de Trébizonde.* — E. J. Seltman, *La peinture de la maison des Vettii; atelier monétaire ou d'orfèvre?* — L. Forrer, *Monnaies grecques et romaines, coloniales, inédites.* — K. M. Constantinopoulos, *Ancien ex-voto chrétien.* — J. N. Svoronos, *Un ancien atelier monétaire grec.* — E. J. Seltman, *Réponse à la lettre précédente.* — E. D. J. Dutilh, *Vestiges d'atelier monétaire.* — J. N. Svoronos, *Trouvailles de monnaies.* — M. P. Vlasto, *Les monnaies d'or de Tarente.* — J. N. Svoronos, *Questions de numismatique byzantine.*

*
* *

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE, t. LV, 1899.

Fréd. Alvin, *Note sur un denier de Henri de Verdun, évêque de Liège (1075-1092).* — Vte B. de Jonghe, *Deux monnaies de Jean II, seigneur de Wesemael et de Rummen (1415-1464).* — Cte de Limburg-Stirum, *Monnaies du comte Auguste de Limburg-Stirum, prince-évêque de Spire (1770-1796).* — C. Picqué, *Adolphe-Occo III, le médecin numismate d'Augsbourg, et sa médaille au squelette vésalien, 1552.* — A. de Witte, *Les deneraux et leurs ajusteurs aux Pays-bas méridionaux.* — Michel-P. Vlasto, *Monnaies rares ou inédites de Tarente, de ma collection.* — H. Morin-Pons, *Monnaie d'or de Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat.* — Vte B. de Jonghe, *Double tiers de thaler de Jean-François de Bronckhorst, comte de Gronsveld (1680-1719).* — P. Bordeaux, *Les assignats et les monnaies du siège de Mayence en 1793. Les méreaux de péage du pont de Mayence pendant l'électorat et après l'annexion à la République française.* — L. Maxe-Werly, *Le pèlerinage de Benoitevaux et ses médailles.* — Adrien Blanchet, *Recherches sur la circulation de la monnaie en or sous les empereurs romains.* — Mubarek Ghalib Bey, *Notice sur les monnaies turques avec ornements.* —

P. Bordeaux, *Les nouveaux types de monnaies françaises.* — D[r] C. Bamps, *Note sur quelques sceaux officiels anciens de Maesyck.* — V[te] B. de Jonghe, *Les célèbres collections de monnaies antiques du Chastel et de Hirsch au Cabinet royal des médailles de Bruxelles.* — V[te] B. de Jonghe, *Trois deniers liégeois de la seconde moitié du XII[e] siècle.* — V. de Munter, *La médaille de Pierre Dupuis gravée par François Chéron.* — Correspondance ; Nécrologie ; Mélanges.

*
* *

LA GAZETTE NUMISMATIQUE (Bruxelles), III, 1898-1899.

N. H. *Méreau de la cathédrale de Tournai.* — Ch. Dupriez, *Plaquettes de M. E. Mouchon.* — J. Mœns, *La Médaille du conseil provincial de Brabant.* — Pierre Agnel, *Encore les Pieters.* — D[r] Lebrun, *Odessus.* — Alph. de Witte, *Les médailles de l'académie de peinture et d'architecture de Bruges.* — A. Grabski de Luszyn, *Les monnaies d'or de la C[ie] des Indes néerlandaises.* — Ed. Van den Broeck, *Notice sur Charles-François Trébuchet, graveur franco-belge (1751-1817).* — A. Bastin, *Numismatique juive.* — N. H., *Carausius.* — Ed. Van den Broeck, *Trois jetons des années 1456, 1457 et 1458.* — Ch. Dupriez, *Le trésor de Kiew.* — Ch. Dupriez, *Un jeton namurois inédit.* — *Tarif des monnaies au grand conseil de Malines.* — P. B. *Les légendes des monnaies brabançonnes.* — Ch. Dupriez, *Vittore Pisano.* — E. Drouin, *Une drachme arsacide inédite.* — *L'invention de la monnaie.* — Bibliographie, nouvelles, etc.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MONNAIES GRECQUES

RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DES MÉDAILLES

Pl. IV.

BOSPHORE

GORGIPPIA

(1er siècle av. J.-C.)

1. Tête imberbe avec une épaisse chevelure, à droite.

℞. ΓΟΡ[ΓΙΠ]ΠΕΩΝ. Petit personnage montant un cerf qui bondit à droite.

Br. inédit. — 20 mill. *Pl. IV, 1.*

Cette pièce, de style barbare, offre une déformation curieuse du type ordinaire des monnaies de Gorgippia : le cerf bondissant, à droite, avec un thyrse placé transversalement [1]. On comprend très bien que des imitateurs ignorants aient pris cet attribut, dont l'extrémité inférieure déborde sous le poitrail du cerf et dont les bandelettes ressemblent à des bras, pour un petit personnage chevauchant l'animal favori d'Artémis.

1. *British Museum Catalogue*, Bosporus, p. 2 et pl. I, fig. 3.

PHANAGORIA

(Ier siècle av. J.-C.)

2. Tête d'un Dioscure ou du héros Phanagoras, avec de longs cheveux flottants, coiffé du pilos lauré.

℞. ΦΑΝΑ. Protomé de taureau cornupète, à gauche. Dessous, un épi.

Diobole. — Poids, 1 gr. 28. *Pl. IV, 10bis.*

Cette pièce est reproduite dans l'ouvrage de Podschiwalow [1], mais la photographie en est mauvaise, pour le revers principalement. Quant au droit, une tête coiffée d'un pilos lauré se voit sur le statère bien connu de Lampsaque au type présumé d'Ulysse, et certes la présence du héros de la guerre de Troie n'aurait rien d'étrange dans ce pays du Bosphore où les traditions relatives à Achille, à Hélène, à Iphigénie étaient nombreuses [2] : on se gardera toutefois de l'identification entre la tête barbue de l'effigie de Lampsaque et la jeune figure imberbe de notre pièce [3]. C'est peut-être l'un des Dioscures, bien que l'étoile qui accompagne d'ordinaire cette divinité ne paraisse pas ici ; on peut songer encore au héros Phanagoras, qui fonda la ville en l'an 511 av. J.-C., à la tête d'une colonie d'habitants de Tium qui fuyaient la domination perse.

1. Podschiwalow, *Beschreibg. der Münzen von Sarmatia... und Bosporus*, Moscou, 1882, n° 23 et pl. I, fig. 16. — Cf. Kœhler, *Méd. grecques*, p. 380, n° 46; pl. X, fig. 5 ; — Mionnet, *Suppl.* (sous le nom de Neptune), p. 416, n° 6.

2. *Antiquités de la Russie méridionale*, pp. 8-9, 17, 169 (Achille et Hélène), 145 (Iphigénie).

3. Kœhne décrit la tête *barbue* de Phanagoras, sur une pièce qui a pour revers un taureau (*Musée Kotchoubey*, p. 403, n° 23). Une tête imberbe semblable à la nôtre est sur la monnaie du British Museum : *Catalogue*, p. 3 et pl. I, fig. 4.

PONT

AMISUS

(IVe siècle av. J.-C.)

3. Tête de Héra ou d'Aphrodite portant une stéphané ornée de palmettes.

℟. Chouette de face sur un bouclier[1], les ailes éployées. A l'exergue, ΠΕΙΡΑ (assez effacé). Dans le champ, à gauche, ΛΥΣ ; à droite, le monogramme [monogramme].

Drachme. — Poids, 5 gr. 57. *Pl. IV, 2.*

Les types de cette drachme sont bien connus, quoiqu'on ne sache pas au juste à quelle divinité se rapporte, pour le cas spécial d'Amisus, cette tête de femme couronnée d'une stéphané, qui se retrouve à Cromna et à Héraclée. Pour ma part, je me refuse à y voir une Tyché : il ne me semble pas que les ornements supérieurs de cette coiffure soient des tours; ils diffèrent trop de celles qui sont ordinairement attribuées à la Tyché, et ne peuvent en tenir lieu, surtout pour une époque à peu près contemporaine d'Alexandre, alors que le type de la ville tourelée[2], récemment créé par l'art, n'avait pas encore pu subir de déformation ; c'est donc une Héra ou une Aphrodite.

Le nom du magistrat, qui fait la nouveauté de notre exemplaire, est embarrassant ; m'autorisant de l'exemple de plusieurs autres drachmes d'Amisus, je rattacherais volontiers au même nom les caractères tracés à droite et à gauche de la chouette, bien que la syllabe ΤΡΑ se lise sous forme de

1. Le bouclier n'est pas toujours très reconnaissable sur les pièces de cette série ; il semble toutefois que cette explication est la bonne. Une chouette debout sur un bouclier se voit sur des médaillons romains d'Hadrien et d'Antonin le Pieux (Cohen, t. II, pp. 142 et 304).

2. Il s'agit de la Tyché d'Antioche, par Eutychidès, de l'école de Lysippe (Collignon, *Hist. de la sc. gr.*, t. II, p. 486).

monogramme, mais on ne connaît pas de nom grec qui commence par ΛΥΣΤΡΑ... En revanche, les noms commençant par ΛΥΣ sont nombreux : Λυσαγόρας, Λύσανδρος, Λυσανίας, Λυσίας, Λυσικράτης, Λυσίμαχος, Λύσιππος, Λυσίστρατος, etc.

Vient ensuite, parmi les acquisitions récentes, la série des pièces d'argent à l'effigie d'Hadrien et de Sabine, qui sont datées de l'ère spéciale à la ville d'Amisus (32-31 av. J.-C., d'après Imhoof-Blumer[1]) ; mais auparavant, je rencontre dans la collection du Cabinet une pièce de bronze qui y est depuis longtemps déjà, et qui ne paraît pas avoir été signalée (*Pl. IV, 3*). C'est une monnaie datée d'Amisus, à l'effigie d'Agrippine : on en connaissait déjà avec la tête de Claude[2]. Arrivons maintenant au règne d'Hadrien.

4. ΑΥΤ·ΚΑΙ·ΤΡΑ·ΑΔΡΙΑΝΟϹ·ϹΕΒ·ΠΠ·ΥΠ·Γ. Buste d'Hadrien lauré, à droite.

℞. ΑΜΙϹΟΥ·ΕΛΕΥΘΕΡΑϹ·ΕΤΟΥϹ·ΡΞΔ (164). Poseidon nu, debout à gauche, le pied droit sur une proue, tenant sur la main droite un dauphin, s'appuyant de la gauche sur le trident[3].

Didrachme. — Poids, 6 gr. 47. *Pl. IV, 4.*

L'année 164 d'Amisus concorde avec l'an 133 de l'ère chrétienne. La légende ΡΞΔ de cette monnaie se lirait aussi bien à la vérité ΡΞΑ, comme on peut s'en convaincre en regardant l'Α très imparfaitement formé de ΕΛΕΥΘΕΡΑϹ ; nous préférons toutefois l'année 164, dont il existe déjà des exemples, alors qu'on n'en a pas des années 161 ou 162,

1. Imhoof-Blumer, *Zeitschrift für Num.*, t. XX, 1895, p. 257.
2. *Revue num.*, 1891, p. 243, n° 23.
3. Imhoof-Blumer, *Griech. Münzen*, p. 572, n° 36 et pl. IV, 3 (gr., 5 80). On trouvera des monnaies de la même série dans *Zeitsch. f. Num.*, t. XX, 1895, p. 258 et pl. IX.

PΞB, dont l'absence interromprait la série aujourd'hui connue.

5. Même légende. Buste d'Hadrien, lauré et drapé, à droite.

℞. AMICOY·ΕΛΕΥΘΕΡΑC·ΕΤΟΥC·PΞΕ (165=134 ap. J.-C.). Dionysos debout, à gauche, tenant un thyrse de la main gauche, et de la droite un canthare, dont il verse le contenu sur un autel; à ses pieds, une panthère.

Argent. — Poids, 8 gr. 24 (Br. Mus., *Cat.*, *Pontus*, nº 89, et pl. IV, 11). *Pl. IV, 5.*

En signalant les poids de 9 gr. 33, 8 gr. 27 et 7 gr. 71 comme ceux des pièces d'argent du genre cistophore, pour les années 166 et 168, M. Imhoof-Blumer [1] pensait que cette décroissance, s'accentuant avec le cours des années, pouvait bien n'être pas un pur effet du hasard et, que, si l'on retrouvait des tétradrachmes du même genre pour les années précédentes, ils auraient sans doute en moyenne un poids supérieur; or, voici un tétradrachme de l'an 165 dont le poids, inférieur à 9 grammes, démontre l'irrégularité complète du système.

6. CEBACTH·CABEINA. Tête de Sabine, à droite.

℞. AMICOY·ΕΛΕΥΘΕΡΑC·ΕΤΟΥC·PΞΖ (167=136 ap. J.-C.). Artémis chasseresse, debout à gauche, étendant le bras droit, tenant l'arc de la main gauche.

Didrachme. — Poids, 5 gr. 42. *Pl. IV, 6.*

M. Imhoof-Blumer possède un didrachme semblable, où il a lu PΞC; mais il serait possible, à en juger par l'incertitude de la photographie qui accompagne son ouvrage, que la date fût identique à la nôtre [2].

1. Imhoof-Blumer, *Griech. Münzen*, p. 573.
2. Imhoof-Blumer, *Griech. Münzen*, p. 572, nº 38 et pl. IV, 5.

7. ΑΥΤ·ΚΑΙ·ΤΡΑ·ΑΔΡΙΑΝΟϹ·ϹЄΒ·ΠΠ·ΥΠ·Γ. Même légende. Buste nu d'Hadrien, à droite.

℞. ΑΜΙϹΟΥ·ΕΛΕΥΘΕΡΑϹ·ΡΞΗ (168=137 ap. J.-C.). L'empereur nu, debout à gauche, la tête radiée, le parazonium au côté gauche, tenant sur la main droite une Victoire, et de la gauche le sceptre.

Didrachme. — Poids, 5 gr. 95.

(Imhoof-Blumer, *Griech. Münzen*, p. 572, nº 37, et pl. IV, fig. 4). *Pl. IV, 7.*

8. Même légende. Buste nu d'Hadrien, à droite.

℞. ΑΜΙϹΟΥ·ΕΛΕΥΘΕΡΑϹ·ΡΞΘ (169=138 ap. J.-C.). Hadès-Sérapis, coiffé du modius, assis sur un trône, les jambes drapées, à gauche. Il s'appuie de la main gauche sur un long sceptre, et étend la droite sur Cerbère.

Argent. — Poids, 8 gr. 33. *Pl. IV, 8.*

(Mionnet, *Suppl.*, t. IV, p. 440, nº 144).

Des dates se lisent aussi sur plusieurs pièces d'Amisus en bronze, notamment les suivantes :

9. ΑΜΙΣΟΥ·ΕΛΕΥΘΕΡΑϹ. Buste drapé du Démos ou de Marc-Aurèle jeune, à droite. Grènetis au pourtour.

℞. Caducée ailé. Au-dessous, la date ΡϘΒ (an 192=161 ap. J.-C.). Grènetis au pourtour.

Bronze inédit. — 24 mill. *Pl. IV, 9.*

C'est en cette année 161 que Marc Aurèle succède à Antonin le Pieux.

10. ΑΥΤ·ΚΑΙ·········ΗΡΟϹ·ϹΕΒ. Buste lauré et drapé de Septime Sévère, à droite. Contremarque indistincte.

℞. ΑΜΙϹΟ[Υ·ΕΛΕΥΘΕ] ΡΑϹ. Le fleuve Thermodon couché à gauche, appuyé sur son urne d'où l'eau découle, tenant de la main gauche un pedum, et de la droite une branche. Au-

dessous, le nom : ΘΕΡΜΩΔΩΝ. Dans le champ, la date : ET·CMA (an 241, de J.-C. 210). Grènetis au pourtour.

Bronze inédit. — 30 mill. *Pl. IV, 10.*

On connaissait déjà des médailles d'Amisus avec cette date, mais seulement à l'effigie de Caracalla qui était associé à son père depuis l'an 197. Quant au type du revers, le Thermodon qui y figure ne passait pas à Amisus même ; il arrosait un district dépendant de cette ville et dont le chef-lieu était Themiscyra.

Il est intéressant de signaler l'apparition, dans la numismatique, du nom de ce fleuve fameux, sur les bords duquel la légende veut que les Athéniens aient livré bataille aux Amazones. C'était une rivière assez importante, et navigable dans la plaine, malgré le peu d'étendue de son cours [1] ; elle offrit un obstacle sérieux à la marche des Dix-Mille, d'après Xénophon [2]. Le Thermodon était renommé encore pour le miel qu'on recueillait sur ses bords.

ROIS DU PONT

MITHRIDATE II

(Vers 200 av. J.-C.)

11. Tête diadémée de Mithridate II, à droite.

℞. En légende verticale : ΒΑΣΙΛΕΩΣ (à droite) ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ (à gauche). Zeus aétophore assis à gauche, appuyé sur son sceptre. Dans le champ, étoile, croissant et le monogramme ℞.

Drachme attique inédite. — Poids, 3 gr. 84. *Pl. IV, 15.*

1. Arrien, *Per. P. Eux.*, p. 16.
2. Xénophon, *Anab.*, l. V, chap. VI, 9.

Mithridate II était le petit-fils de Mithridate Ctistès, le fils d'Ariobarzane, et le troisième roi de Pont de cette dynastie [1]. Il monta sur le trône en 250, et mourut aux environs de l'an 190 av. J.-C., trente ans avant le règne de Mithridate le Grand. On ne connaissait pas encore jusqu'à présent la drachme de ce prince. Telle que la voici, elle est tout à fait pareille, pour les types, aux tétradrachmes; et, si le visage du roi paraît au premier abord se distinguer, sur notre pièce, par l'absence de barbe, un examen très attentif permet de reconnaître des traces de favoris, qu'une conservation meilleure aurait rendus tout à fait apparents. Comme les tétradrachmes, qui donnent le portrait d'un homme âgé, cette drachme appartient donc aux dernières années de ce règne.

MITHRIDATE LE GRAND

12. Buste de Poseidon diadémé et barbu, à droite; sur l'épaule gauche, son trident, dont on n'aperçoit plus distinctement que les pointes. Grènetis au pourtour.

℟. Dauphin. Dans le champ, le monogramme BAE. Capricorne en contremarque. Grènetis au pourtour.

Dichalque. — 21 mill. *Pl. IV, 16.*

Une pièce frappée aux mêmes types, mais qui porterait, au lieu de la contremarque du revers, deux contremarques du côté de la tête, savoir, le capricorne et la répétition du monogramme BAE, a été publiée par Sestini et par Mionnet [2], puis par Kœhne dans le *Musée Kotchoubey*, en 1857 [3]. Podschiwalow, qui a réédité cette monnaie, ajoutait :

1. Sur la numismatique de Mithridate II, voy. Th. Reinach, *Essai sur la numismatique des rois de Pont* (*dynastie des Mithridate*), pp. 12 et suiv.
2. Sestini, *Lett. num.*, t. IX, p. 29; — Mionnet, *Supplément*, t. IV, pp. 514 et 515.
3. Kœhne. *Musée Kotchoubey*, t. II, p. 48, n° 5.

« En la mentionnant, il m'est impossible de garantir l'authenticité de ce type, que nul autre n'a vu jusqu'ici[1]. » Cette authenticité du type est désormais confirmée, sinon la coexistence des deux contremarques.

Giel a d'ailleurs publié les pièces suivantes, apparentées avec la nôtre[2] : 1° Dauphin, à droite. ℞. Le monogramme ; — 2° Tête ailée de Persée, avec contremarque représentant un dauphin. ℞. Le monogramme.

Si nous insistons sur ces variétés, c'est parce que l'attribution de la série des monnaies bosporanes, marquées du monogramme BAE, a été l'objet de nombreuses discussions. Sestini, suivi par Mionnet, attribuait ces bronzes à Eupator, qui régna dans le Bosphore sous Antonin ; Kœhne les reporta beaucoup plus haut dans l'histoire, à un roi nommé Eubiotes, qui vécut un demi-siècle avant Mithridate le Grand, et qui est cité par Lucien. Entre ces deux dates extrêmes, Oreschnikow[3] et Sallet[4] furent d'avis de reconnaître là le monnayage de bronze de Mithridate lui-même. On reviendrait ainsi à la lecture ancienne du monogramme : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ, en invoquant l'exemple des tétradrachmes où Mithridate le Grand est désigné uniquement par son surnom d'Eupator, comme aussi la présence du croissant et de l'étoile, emblèmes connus de Mithridate, sur plusieurs monnaies de la série, et enfin le style, qui est celui de la bonne époque.

Précisant encore davantage, Giel a soutenu que c'était le fils de Mithridate, Macharès, qui avait fait frapper ces pièces dans le Bosphore, à l'époque où il eut le gouvernement de

1. Podschiwalow, *Monnaies des rois du Bosphore*, p. 18, n° 11. — Le même auteur, dans son ouvrage en allemand sur le même sujet, publie la pièce sans contremarque, pl. III, fig. 53.

2. Giel, *Kleine Beiträge zur ant. Num. Südrusslands*, pp. 25 et suiv.

3. Oreschnikow, *Münzk. des Cimm. Bosp.*, pp. 13-15.

4. Sallet, dans *Zeitsch. f. num.*, t. XI, 1884, p. 349.

ce pays sous la suzeraineté de son père, et pendant les sept années qu'il lui resta fidèle (80-73) (Des monnaies avec le même monogramme portent, en effet, des dates variant de A à Z, 1 à 7). Il faut lire, dans l'ouvrage de Giel, l'argumentation serrée de cet auteur, et ses ingénieuses réponses à toutes les objections.

M. Th. Reinach, toutefois, dans son ouvrage sur les Mithridate, a préféré reporter ces bronzes à la première moitié du premier siècle après J.-C., c'est-à-dire « dans une période singulièrement obscure de l'histoire du Bosphore », et au commencement de l'empire [1]. Oreschnikow a répondu que l'on croyait maintenant connaître tous les rois du Bosphore depuis les dernières trouvailles de M. Giel, et que l'initiale du nom d'aucun d'entre eux à l'époque précitée n'était un E [2].

S'il est vrai, comme nous le croyons, que notre revers ait été contremarqué du capricorne au temps d'Auguste dont ce signe était l'emblème, et probablement par Pythodoris, cette explication écarte définitivement l'hypothèse d'une attribution au roi contemporain d'Antonin. Il n'est pas non plus admissible que cette pièce, contremarquée sous Auguste, ait été émise par Eubiotes, dès l'an 170 environ avant J.-C.; mais, pour écarter Mithridate ou son fils, il n'en est pas de même, car on a des exemples de contremarques apposées sur des monnaies fort longtemps après leur émission. M. le commandant Mowat, qui poursuit en ce moment de curieuses recherches sur les contremarques, nous fera sans doute part prochainement de ses observations sur ce domaine encore mal exploré.

C'est seulement si on retrouvait la pièce décrite par Ses-

1. Th. Reinach, *Essai sur la numismatique des rois de Pont*, p. 52, et *Revue num.*, 1888, p. 453.
2. Oreschnikow, dans l'*Ann. de la Soc. de num.*, t. XIII, 1889, p. 56.

tini avec ses deux contremarques, BAE et le capricorne, et s'il était prouvé que le même souverain avait contremarqué la monnaie de son monogramme et de l'emblème d'Auguste, c'est alors que Mithridate devrait être mis hors de cause.

POLÉMON II ET TRYPHÈNE

(51 ap. J.-C.)

13. ΒΑCΙΛΕΩC ΠΟΛΕΜΩΝΟC. Tête diadémée de Polémon II, à droite. Grènetis au pourtour.

℟. ΕΤΟΥC ΙΔ (an 14). Buste drapé et diadémé de Tryphène, à droite. Grènetis au pourtour.

Drachme. — Poids, 3 gr. 45.

(Br. Mus., *Cat.*, *Pontus*, p. 46, nº 2; *Zeitsch. f. Num.*, t. XX, 1895, p. 268, et pl. IX, fig. 20.)

(55 ap. J.-C.)

14. ΒΑΣΙΛΕΩΣ [ΠΟΛΕΜΩ]ΝΟΣ. Tête diadémée de Polémon, à droite. Grènetis au pourtour.

℟. ΕΤΟΥΣ ΙΗ (an 18). Buste diadémé et drapé de Tryphène, à droite. Grènetis au pourtour.

Didrachme inédit. — Poids, 7 gr. 45. *Pl. IV, 17.*

La pièce qui se rapproche le plus de celle-ci est la drachme du British Museum, avec l'inscription : ΤΡΥΦΑΙΝΗC ΒΑCΙΛΙCCΗC [1].

ROIS DU BOSPHORE

MITHRIDATE

(42-46 ap. J.-C.)

15. [ΒΑCΙΛΕΩC] ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ. Tête de Mithridate, diadémée et barbue, à droite. Grènetis au pourtour.

1. *Br. Mus. Cat.*, Pontus, p. 47, nº 11 et pl. X, 6.

R/. ΒΑCΙΛΙCCΗC [ΓΗΠΑΙΠ]ΥΡΕΩC. Buste drapé et diadémé de la reine Gépæpyris, à droite. Grènetis au pourtour. Devant le buste, ΙΒ = 12 (marque de valeur).

Bronze. — 23 mill. *Pl. IV, 18.*

(*Musée Kotchoubey*, t. II, p. 215; Br. Mus., *Cat.*, *Bosporus*, p. 51, n° 5.)

COTYS Ier

(46 ap. J -C.)

16. Tête laurée de l'empereur Claude, à droite.

R/. Tête juvénile nue, à droite. Dans le champ, à gauche, le monogramme ΒΑΚ; à l'exergue, la date ΒΜΤ (342).

Drachme inédite. — Poids, 3 gr. 50. *Pl. IV, 19.*

C'est la première fois qu'on signale une monnaie d'argent pour ce règne et pour cette série. Elle est presque semblable au statère d'or du British Museum [1]. Malheureusement, l'identification du personnage du revers reste quelque peu incertaine. Est-ce bien, d'ailleurs, le même qui est figuré sur la pièce d'argent et sur la pièce d'or? M. Wroth a nommé Britannicus, dont le nom est inscrit avec son portrait sur d'autres monnaies du roi, mais l'effigie qui accompagne celle de Claude sur le statère ne ressemble guère à ce portrait et ne rappelle pas davantage les représentations romaines du frère de Néron [2]. Plus caractérisée encore est l'effigie de notre monnaie d'argent; on remarquera principalement cette ligne avancée de la partie inférieure du visage qui, sans s'accorder absolument avec l'effigie connue de Cotys Ier [3], est certes moins en opposition avec celle-ci qu'avec l'image

1. *Br. Mus. Cat.*, Bosporus, p. 52, n° 1 et pl. XI, fig. 9.

2. *Br. Mus.*, pl. XI, fig. 13 (Cotys et Britannicus), et Imhoof-Blumer, *Porträtköpfe*; — Cohen, *Monnaies rom.*, t. I, pp. 269 et 270 (Britannicus).

3. Outre les monnaies, il faut consulter J.-W. Crowfoot, *A Thracian portrait*, dans *Journal of hellenic studies*, t. XVII, 1897, p. 321 et pl. XI.

du prince romain. Aussi, bien que le personnage ait la tête nue, ou précisément parce qu'il a la tête nue, et n'ose associer sur le numéraire d'argent ou d'or la marque de sa royauté à l'effigie impériale, nous serions tenté d'y reconnaître le roi tout nouvellement monté sur le trône.

RHESCUPORIS II
(78 ap. J.-C.)

17. Tête laurée de Vespasien, à droite. Grènetis au pourtour.

℞. Tête laurée de Titus, à droite. Dans le champ, le monogramme BAP. A l'exergue, la date ΔΟΤ (374).

Statère d'or inédit. — Poids, 7 gr. 95. *Pl. IV, 20.*

Cette pièce ne se trouve pas dans la collection du British Museum, assez riche pourtant en statères du même genre. Elle existe depuis longtemps au Cabinet de France, mais nous avons cru devoir la mentionner parce que nous ne la trouvions publiée nulle part. L'année 78 est celle de la mort de Cotys et de l'avènement de Rhescuporis II.

SAUROMATE II
(93-124 ap. J.-C.)

18. ΒΑCΙΛΕΩC CΑΥΡΟΜΑΤΟΥ. Buste diadémé du roi, à droite. Grènetis au pourtour.

℞. Sauromate debout, vêtu en guerrier romain, s'appuyant d'une main sur une massue, et de l'autre sur un trident. Dans le champ, ✕B (marque du double denier). Grènetis au pourtour.

Bronze. — 30 mill. *Pl. IV, 21.*

(*Musée Kotchoubey*, t. II, p. 287; — *Antiquités de la Russie méridionale*, p. 162. — Cf. pièces analogues de

Giel, p. 19 et pl. II, fig. 29; — Podschiwalow, *Beschreibung*, p. 19 et pl. II, fig. 31).

EUPATOR

(155-171 ap. J.-C.)

19. ΒΑCΙΛΕΩC ΕΥΠΑΤΟΡΟC. Bustes en regard, du roi radié et d'une femme tourelée.

℞ ΜΗ dans une couronne.

Bronze. — 23 mill.

(*Musée Kotchoubey*, t. II, p. 314.)

RHESCUPORIS III

(212-229)

20. ΒΑCΙΛΕΩC ΡΗCΚΟΥΠΟΡΙΔΟC. Buste diadémé du roi, à droite.

℞. Le roi à cheval, levant une main, et tenant un sceptre de l'autre, à droite. Au bas, dans le champ, un ⁎, signe du denier.

Bronze. — 25 mill.

(Podschiwalow, *Beschreibung*, p. 19 et pl. II, fig. 33; — Br. Mus., *Cat.*, p. 71 et pl. XVII, fig. 3 et 4.)

INCERTAINES DIVERSES

Pour compléter notre planche, nous publions quelques pièces divisionnaires d'argent inédites, qui appartiennent évidemment à l'Asie-Mineure, mais dont il nous est impossible de désigner avec certitude la provenance exacte.

21. Tête archaïque coiffée à l'égyptienne, à gauche.

℞. Tête de bélier, à gauche, dans un carré creux.

AR. Deux exemplaires. — Inédits. — Poids, 1 gr. 05 et 1 gr. 22. *Pl. IV, 14.*

(Don de M. Jean Dumont.)

Nous passons à une époque beaucoup plus avancée de l'art, avec une autre monnaie.

22. Bélier debout sur une base, à droite.

℞. Coq debout sur un fleuron, à droite.

AR. Inédite. — Poids, 0 gr. 82. *Pl. IV, 12.*

Le coq et le bélier étaient consacrés à Hermès. Comme type numismatique, le coq fait penser à Dardanus de Troade; en revanche, le bélier debout se rencontre sur les monnaies autonomes de Clazomène [1], de Néandria [2], et la tête de bélier a été classée à Clazomène, à Samos [3] et même à Phocée [4] en Ionie, à Cebren en Troade [5], à Gargara en Mysie [6], à Lesbos en Éolide [7]. Je ne connais pas d'exemple du bélier et du coq réunis sur une même pièce, sinon un électrum incertain de la collection Waddington, qui porte au droit une tête de bélier et dessous un coq, avec, au revers, une tête incuse d'Héraclès [8]. Cette comparaison n'est d'aucun secours; mais, de même qu'une pièce divisionnaire d'argent offrant au droit le coq et au revers la tête de veau, type lesbien, a été placée par Six à Lesbos, et par M. Imhoof-Blumer à Dardanus [9], de même on hésitera principalement pour notre

1. *Br. Mus. Cat.*, Ionia, pl. VI (argent).
2. *Br. Mus. Cat.*, Troas, pl. XIV, fig. 2 (argent).
3. *Br. Mus. Cat.*, Ionia, pl. XXXIV, fig. 21-23 (argent).
4. *Inv. de la coll. Waddington*, n° 1888 (avec un petit phoque). Cf. *Br. Mus.*, Phocée, pl. IV, fig. 17 (argent).
5. *Br. Mus. Cat.*, Troas, pl. VIII (argent).
6. Waddington, 783. Cf. *Zeitsch. f. Num.*, 1898, pl. V.
7. *Br. Mus. Cat.*, Æolis, pl. XXXI, fig. 11-16 (électrum).
8. Waddington, *Inv. somm.*, 1425.
9. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 262, n° 169.

monnaie entre Dardanus, que désigne le coq, et Clazomène, la principale ville dont le type soit celui du bélier.

23. Protomé de sanglier, la patte allongée en avant.

℞. Ancre. Dans le champ, un grain d'orge et les lettres Φ, A.

Æ. Inédite. — Poids, 0 gr. 85. *Pl. IV, 13.*

Le style du sanglier s'accommoderait assez d'une provenance lycienne, et c'est pourquoi j'avais songé à voir dans les deux lettres du revers les initiales du nom de Phaselis; mais une telle pièce serait sans analogue dans la numismatique de cette ville, et nous nous contentons de la rapprocher des nombreuses monnaies au type de l'ancre, qui ont été attribuées successivement à Abydos, à Ancoré (Bithynie), à Astacus, à Apollonia de Mysie ou à Apollonia de Thrace, et qui toutes portent un A dans le champ [1]. Cependant l'ancre est généralement munie de deux bras dans cette série de représentations, et non d'un seul comme ici. Cette forme nouvelle de l'ancre mérite d'attirer l'attention.

A. Dieudonné.

(*A suivre.*)

1. J. Six, *De Gorgone*, p. 37; — Imhoof-Blumer, *Monn. gr.*, p. 232, et *Griech. Münzen*, p. 608; — *Br. Mus. Cat.*, Mysia, p. 8; — E. Tacchella et Pick, dans la *Revue num.*, 1898, pp. 210 et 219.

LE MONNAYAGE ALEXANDRIN
D'ARADOS

(*Suite*[1]).

Voici la répartition chronologique que je propose :

Première période (332 à 323 av. J.-C.). — Dans cette période, je crois devoir ranger toutes les monnaies, de poids attiques, portant encore les lettres phéniciennes 𐤌𐤀. Dans les séries alexandrines, la première seule, renfermant un statère et un tétradrachme, appartient à cette période. Le tétradrachme, par son style, rentre dans la première classe de Muller ; il paraîtrait antérieur aux tétradrachmes datés d'Acé, qui appartiennent aux deuxième, troisième et quatrième classes, si l'on ne savait aujourd'hui que plusieurs de ces classes ont été contemporaines.

Dans cette période se classe la tétrobole, décrite sous le n° 923, par M. Babelon, dans ses *Perses Achéménides*, ayant au droit une tête imberbe, laurée, qu'il qualifie de Melqart jeune. Par son type autonome et la présence des lettres 𐤌𐤀 cette tétrobole paraît appartenir aux séries préalexandrines. Mais son poids attique, et la présence de la proue en volute, démontrent une émission postérieure.

1. Voy. plus haut, pp. 36 à 51.

M. Babelon fait observer que « la proue arrondie en volute « se retrouve jusqu'à la fin du monnayage d'argent d'Arados, « concurremment avec la proue surmontée de la figure « d'Athêna Promachos. Sur les monnaies des rois de Macé- « doine, cette proue en volute paraît, pour la première fois, « sous Démétrius Poliorcète (306-283) ; c'est aussi à la « même époque qu'elle apparaît sur les monnaies de la « république romaine ».

Deuxième période (323 à 285). — L'existence, dans la trouvaille de Saïda de 1863, d'un statère aradien à type alexandrin (n° 1366 de Muller) portant le monogramme $\overset{\text{A}}{\text{P}}$ avec des statères d'Acé, de même type, portant les dates ans 23 et 25 de l'ère d'Alexandre, soit 309 et 307 av. J.-C., démontre l'emploi, par Arados, de ce monogramme, avant le règne de Séleucus I (306-281). Ce monogramme se retrouve aussi sur des tétradrachmes d'Antiochus I Soter [1] et d'Antiochus II Théos [2]. Les monnaies aradiennes des deuxième et troisième séries alexandrines ont donc pu être frappées de 306 à 246, fin du règne du troisième roi de Syrie. Mais si l'on remarque l'absence de ce monogramme sur les monnaies autonomes datées de l'ère inaugurée en 259 par Arados, et sur celles, non datées, mais de même type, qui les ont précédées, il est rationnel d'admettre que les monnaies alexandrines pourvues du monogramme $\overset{\text{A}}{\text{P}}$, sont antérieures à cette date. D'autre part, l'existence de statères, dans les 4e et 5e séries, oblige à les faire remonter à une époque antérieure à la suspension de frappe des statères ne portant pas des légendes séleucidiennes, c'est-à-dire avant 285 av. J.-C.

1. E. Babelon, *Rois de Syrie*, p. 18. — Percy Gardner, *Seleucid kings of Syria*, p. 9, nos 6, 7 et 8.
2. E. Babelon, *loc. cit.* p. 27, n° 200.

La deuxième série comprend un statère, de nombreux tétradrachmes et une triobole attique. Les tétradrachmes ont, dans le champ, à gauche, devant Zeus, des lettres variables, initiales peut-être de magistrats monétaires : Ι, Λ, ΣΩ, Σ, Δ. Muller range dans sa troisième classe ces tétradrachmes, comme ceux de la troisième série qui n'en diffèrent que par la substitution d'un caducée aux lettres grecques.

La troisième série, plus riche, renferme un double statère, un statère, un tétradrachme et une drachme, à types alexandrins. Cette variété de modules et de valeurs démontre son émission à une époque où la prospérité d'Arados avait atteint un degré considérable, et où les anciens types de Dagon, définitivement supprimés dès la conquête macédonienne, n'avaient pas encore été remplacés par les types autonomes qui commencent en 259 av. J.-C.

A la deuxième période se rattache un chalque, à types mi-alexandrins, mi-autonomes, où, au revers, une ancre, symbole de Séleucus Ier Nicator, figure au-dessus d'une proue surmontée à l'avant d'une statue d'Athéna Promachos [1]. Ce chalque a-t-il précédé ou suivi le chalque n° 14 de notre catalogue, pourvu du monogramme ? Il est difficile de répondre à cette question. Toutefois, en m'appuyant sur l'existence de nombreux chalques, de même type, où le monogramme est remplacé par le monogramme, qui apparaît, pour la première fois, à Arados, vers 259, je suis porté à classer à la fin du règne d'Antiochus II le chalque alexandrin portant le monogramme, celui pourvu de l'ancre étant antérieur.

Troisième période (285 à 259 av. J.-C.). — Le début de cette période est indiqué par l'existence de monnaies en

1. E. Babelon, *Mélanges numism.*, I, p. 247.

or, qui ne peuvent avoir été frappées après la mort de Seleucus Ier. Sans cette remarque, on la reculerait au moins jusqu'à 261 av. J.-C. Cette année est celle où Antiochus II monta sur le trône, et ce prince a encore frappé des tétradrachmes avec le monogramme $\overset{\text{A}}{\text{P}}$. Mais rien n'empêche d'admettre que, durant quelques années, les deux monogrammes $\overset{\text{A}}{\text{P}}$ et AP, ont été employés simultanément. La limite inférieure de cette période est fournie par l'existence, dans ma collection, de monnaies non datées, portant le palmier, comme les monnaies datées depuis l'an 17 de la nouvelle ère d'Arados. Ce symbole a probablement été adopté par Arados, lors de l'obtention de son autonomie. L'usage de dater les monnaies une fois remis en vigueur, toutes, et surtout celles de grand module, ont dû être soumises à cette pratique. C'est donc en un temps assez court, dix-sept ans au plus, qu'il faut répartir les quatrième et cinquième séries à types alexandrins. Les quatrième et cinquième séries renferment encore le statère et le tétradrachme. La quatrième seule possède l'obole et le chalque. Les sixième, septième et huitième séries ne renferment plus que des tétradrachmes. Ces dernières ont nécessairement coïncidé avec les émissions de pièces d'argent et de bronze, à valeur inférieure et à types différents. Les quatrième et cinquième séries doivent donc remonter avant 259. La sixième doit être postérieure à cette date.

Comment expliquer la présence, dans la quatrième série, d'un tétradrachme à style archaïque de la deuxième classe de Muller? Faute de documents positifs pour éclaircir ce problème, on est réduit à émettre des hypothèses. La plus vraisemblable me paraît être la suivante : pour faire face à ses nombreuses émissions, durant les deuxième et troisième périodes alexandrines, Arados aurait eu, au moins, deux ateliers distincts Les coins dont ils se servaient avaient été

gravés par des artistes différents. Le plus ancien atelier conserva le coin le plus archaïque. Quand les besoins du moment obligèrent à ouvrir un nouvel atelier, celui-ci utilisa des coins nouveaux, plus en rapport avec le style de son époque. Il faut remarquer, en effet, que les pièces des deuxième et troisième séries, par leur style, appartiennent aux deuxième et troisième classes de Muller. La présence, dans ces deux classes, de pièces des quatrième, cinquième et sixième séries, pièces d'ailleurs fort rares, autorise à croire que, pendant un laps de temps très limité, au début de la troisième période, les ateliers aradiens frappèrent leurs espèces en utilisant leurs anciens coins où ils substituèrent le monogramme AP au monogramme $\overset{A}{P}$. Ensuite, furent mis en usage les coins de la quatrième classe de Muller, ayant servi à frapper les tétradrachmes alexandrins, les plus connus de tous ceux des séries aradiennes.

Quatrième période (259 à 198 av. J.-C.). — Les tétradrachmes de cette période sont ceux des sixième et septième séries. Les premiers ne sont pas datés, les seconds portent à l'exergue des dates phéniciennes. Leur style d'exécution les rapproche : ils ont dû se suivre à peu d'intervalle. Muller a rangé ces deux séries dans la même classe : la cinquième. Ceux de la septième série portent des dates de l'ère d'Arados, de l'an 19 à l'an 45, soit 240 à 214 av. J.-C. Ils correspondent à des tétroboles, hémi-drachmes, chalques, hémichalques et dilepta, à types autonomes, avec le même monogramme et des dates phéniciennes à l'exergue. La dernière hémi-drachme avec date phénicienne, est de l'an 44 ; le dernier tétradrachme alexandrin de la septième série, est de 45. Il est possible que l'on retrouve les dates intermédiaires entre 45 et 61, début des tétradrachmes de la huitième série ; mais, c'est peu probable. Ces dates cor-

respondent aux règnes de Séleucus II (246-226) ; de Séleucus III (226-222) ; et d'Antiochus III (222-187), en Syrie ; et de Ptolémée III Évergète (247-222), et de Ptolémée IV Philopator (222-204), en Égypte. Ces divers règnes ayant été troublés par des guerres continuelles, on comprend pourquoi les successions de tétradrachmes alexandrins frappés sous chacun d'eux, présentent tant de lacunes. Les plus longs intervalles, dont on ne connaît pas de dates jusqu'ici, sont de 231 à 224, et de 224 à 216 av. J.-C.

Cinquième période (198 à 175 av. J.-C.). — Cette période ne renferme que les tétradrachmes de la huitième série. Ils diffèrent de ceux de la septième dont ils reproduisent les types, par un style moins soigné et un module plus considérable, 32 millimètres au lieu de 29. Le poids ne varie pas dans les deux séries. Les seules dates connues de la huitième série sont celles des années 60, 61, 65 et 76. Elles sont inscrites en lettres grecques, à l'exergue du revers, où elles ont remplacé les dates phéniciennes de la septième série. Ces dates correspondent aux années 199, 198, 194 et 183 av. J.-C. Elles appartiennent aux règnes d'Antiochus III le Grand et de Séleucus IV. C'est en 198 que la Phénicie passa définitivement sous la domination des Séleucides.

I

1. Tête casquée de Pallas, à droite. Ses cheveux divisés en tresses descendent sur la nuque. Le casque, surmonté d'un panache, est orné d'un serpent. Dans le champ, à gauche, le monogramme [monogramme] et la lettre Δ.

℞. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, dans le champ, à gauche. Victoire marchant à gauche, les ailes éployées. Elle est vêtue d'un long chiton, serré à la taille et à la base du tronc.

De la main droite, étendue, elle tient une couronne ; et, de la main gauche, porte une stylis cruciforme, dans une direction presque verticale. Dans le champ, à gauche, les lettres [Phoenician letters].

AV. 19 millim. Statère attique, 8 gr. 60. Catal. F. Bompois, nº 827. — Muller, *Numism. d'Alexandre*, nº 1367. — Anc. Cabinet Rollin. — Mionnet, t. III, suppl., nº 194. — Anc. Cabinet Allier de Hauteroche. — Wiczay : *Mus. Hederv.*, tab. XII, nº 243. — Sestini : *Mus. Hederv.*, p. 123, nº 17.

M. E. Babelon (*Mélanges numism.*, p. 241, pl. IX, fig. I) donne ce statère ; le monogramme [monogram] au lieu de se trouver dans le champ à gauche du droit, est inscrit dans le champ à droite du revers.

2. Tête d'Héraclès, à droite, couverte de la peau de lion.

℞. Zeus, demi-nu, assis à gauche, sur un trône sans dossier. Sa tête est laurée. Ses jambes recouvertes de la chlamyde enroulée à partir du siège, descendent au devant du trône, dans une direction parallèle, et reposent sur un tabouret. Le dieu tient un aigle sur la main droite étendue ; il appuie la main gauche sur un long sceptre vertical. Les pieds du trône sont ornés de trois boules ou renflements, et reliés par un barreau transversal. Dans le champ, à gauche, les lettres [Phoenician letters] ; à droite, verticalement, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Grènetis au pourtour.

Æ. Tétradrachme attique. E. Babelon, *Mélanges numism.*, t. I, p. 242, pl. IX, fig. 2.

II

3. Tête casquée de Pallas, comme sur le nº 1 ; dans le champ, à gauche, la lettre Σ.

℟. Victoire ailée et légende grecque du n° 1. Dans le champ, à gauche, le monogramme ₳.

AV. Statère attique. (Muller, *Numism. alex.*, n° 1366.)

4. Tête d'Héraclès, à droite, couverte de la peau de lion, nouée au-devant du cou.

℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, à l'exergue, dans le champ, à droite. Zeus aétophore du n° 2. Le dieu est assis à gauche sur un trône muni d'un dossier, à pieds carrés terminés intérieurement par un ornement qui ressemble au calice renversé d'une fleur, et reliés par deux barreaux transverses. La jambe droite repose directement sur le sol ; la gauche, ramenée en arrière, s'appuie contre le pied gauche antérieur du trône. Au-dessous du trône, le monogramme ₳. Grènetis au pourtour.

Æ. Tétradrachme attique. Muller, *loc. cit.*, n° 1360. British Museum. — Young. — De Saulcy.

5. Même. Au revers, dans le champ, à gauche, devant Zeus, la lettre Ι.

Æ. Tétradrachme attique. Muller, *loc. cit.*, n° 1361.

6[a]. Même. Lettre Λ devant Zeus.

Æ. Tétradrachme attique. Muller, *loc. cit.*, n° 1362. British Museum. — Coll. Prokesch-Osten.

6[b]. Même. Lettres ΣΩ devant Zeus.

Æ. Tétradrachme attique. Muller, *loc. cit.*, n° 1363.

7. Autre. Lettre Σ devant Zeus.

Æ. Tétradrachme attique. Muller, *loc. cit.*, n° 1364. Ma collection.

8. Autre semblable.

Æ. Triobole attique. Muller, *loc. cit.*, n° 1365. Musée de Munich. — Musée de Stockholm.

9. Autre. Lettre Δ devant Zeus.

AR. Tétradrachme attique. Muller, *loc. cit.*, n° 1368. Catal. de la collection Borrell, n° 63.

III

10. Types du 3. Au revers, dans le champ, à gauche, le monogramme [monogramme], et un caducée.

AV. Double statère. Muller, *loc. cit.*, n° 1369. Musée de Vienne.

11. Autre semblable.

AV. Statère attique. Muller, *loc. cit.*, n° 1369. Musée Britannique. — Mionnet, t. I, n° 142.

12. Types du 4. Devant Zeus, un caducée ; sous son trône, le monogramme [monogramme].

AR. Tétradrachme attique. Ma collection. Mionnet, t. I, n° 454, p. 546. — Muller, *loc. cit.*, n° 1370.

13. Autre semblable.

AR. Drachme attique. Muller, *loc. cit.*, n° 1371. Brit. Museum. — Coll. Prokesch-Osten.

14. Tête d'Héraclès, à droite, couverte de la peau de lion. Grènetis au pourtour.

℟. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ entre un arc renfermé dans un carquois et une massue. A l'exergue, le monogramme [monogramme].

Æ. Muller, *loc. cit.*, n° 1372. Musée de Vienne.

IV

15. Types du 1. Au revers, dans le champ, à gauche, le monogramme [monogramme].

AV. Statère attique. Muller, *loc. cit.*, n° 1373.

16. Autre, avec le monogramme ꟼ.

AV. 19 millim. Statère attique. Muller, *loc. cit.*, nº 1374. — Mionnet, t. III, nº 165.

17. Types du 14. A l'exergue, le monogramme ₱.

Æ. 22 mill. Chalque, 7 gr. 40. Ma collection, 3 exemplaires. Muller, *loc. cit.*, nº 1376.

18. Autre semblable.

Æ. 14. Dilepton, 2 gr. 03. Ma collection.

Cette pièce, comme toutes les autres à types alexandrins, et pourvues des monogrammes ⩓ ou ₱ de ma collection, provient de l'ancien territoire aradien.

19. Types du 2. Les pieds du trône, réunis par deux barreaux transverses, sont pourvus de trois renflements, dont l'inférieur rappelle le calice renversé d'une fleur. A droite, en ligne verticale, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Dans le champ, à gauche, devant Zeus, le monogramme ₱.

AR. 27. Tétradrachme attique, 17 gr. 05. Ma collection.

20. Autres. La jambe gauche de Zeus repose sur un tabouret, et la droite, repliée en arrière, s'appuie sur les pieds du trône. Grènetis au pourtour.

AR. 27. Tétradrachme attique, 17 gr. 05. Ma collection.

AR. 30. Tétradrachme attique, 17 gr. 15. Ma collection. — Rollin et Feuardent, catal. nº 7511. — Muller, *loc. cit.*, nº 1375.

21. Autre. Types du 19.

AR. 8 millim. Obole, 0 gr. 68. Ma collection.

22. Autre.

Æ. Didrachme, 12 gr. 69. Muller, *loc. cit.*, n° 1375[a]. Collection M. O. de Vest, à Trieste.

23. Type du 19, avec ΒΑΣΙΛΕΩΣ, à l'exergue ; devant Zeus, même monogramme ₽ et Ӿ.

Æ. Tétradrachme attique. Muller, *loc. cit.*, n° 1377.

V

24. Types du 1. Au revers, dans le champ, à gauche, le monogramme ₽, et un caducée.

AV. Statère attique. Muller, *loc. cit.*, n° 1378.

25. Types du 12. Devant Zeus, caducée ; sous le trône, le monogramme ₽.

Æ. 28, Tétradrachme attique. Muller, *loc. cit.*, n° 1379.

Les n°s 24 et 25 me paraissent le résultat d'une erreur de description de Muller. Probablement, ils ne sont autres que les n°s 11 et 12. Pour le n° 25, Muller, en effet, renvoie à Mionnet, t. I, n° 454, p. 546, dont la description concerne le n° 12.

VI

26. Types du 1. Au droit, le casque de Pallas est orné d'un griffon. Au revers, à l'exergue, un palmier.

AV. 18. Statère attique. Muller, *loc. cit.*, n° 1392. — British Museum. — Mionnet, t. I, n° 129, p. 518, auquel renvoie Muller, signale une palme, dans le champ ; et non un palmier, à l'exergue. Ce statère est donc douteux pour Aradus. Il conviendrait davantage à Sidon.

27. Types du 20. Palmier dans le champ, à gauche.
    Æ. Drachme attique. Muller, *loc. cit.*, nº 1393. Cabinet de France.

28. Autre, avec le palmier et le monogramme M.
    Æ. Drachme attique. Muller, *loc. cit.*, nº 1394. British Museum.

29. Autre avec le palmier, et la lettre Γ.
    Æ. Drachme attique. Muller, *loc. cit.*, nº 1395. British Museum.

    Je crains que cette description des nos 27, 28 et 29 ne soit inexacte, et que, comme pour le statère 26, Muller n'ait confondu palme avec palmier.

30. Types du 20. Le trône, muni d'un dossier, a les pieds pourvus de deux renflements dont l'inférieur rappelle un calice floral renversé, et réunis par un seul barreau transverse. Au-dessous du trône, le monogramme ℞; devant Zeus, dans le champ, à gauche, un palmier.
    Æ. 29. Tétradrachme attique, 17 gr. Ma collection.
    Æ. 28. Tétradrachme attique, 17 gr. 45. Ma collection.
    Æ. 29. Tétradrachme attique, 16 gr. 85. Ma collection. — Rollin et Feuardent, Catal. nº 7512. — Cabinet de Munich. — Young. Muller, *loc. cit.*, nº 1380.

VII

31. Types du 30. A l'exergue, la date ... ... - (an 19) du revers.
    Æ. 27. Tétradrachme attique, 16 gr. Pièce munie

d'une bélière, a été utilisée comme breloque, et a perdu une partie de son poids par frottement.

32. Autre, avec la date IN 𐤔𐤍 (an 21).
Æ. Tétradrachme attique. Muller, *loc. cit.*, nº 1381.

33. Autre, avec la date II III N 𐤔𐤍 (an 25).
Æ. Tétradrachme. Muller, *loc. cit.*, nº 1382.

34. Autre, avec la date I III III N 𐤔𐤍 (an 27).
Æ. Tétradrachme attique. E. Babelon, *Mélanges numism.*, I, p. 244. Cabinet de France.

35. Autre, avec la date II III III N 𐤔𐤍 (an 28).
Æ. Tétradrachme attique. Muller, *loc. cit.*, nº 1382[a]. Coll. de Luynes.

36. Autre, avec la date II III N 𐤔𐤍 (an 35).
Æ. Tétradrachme attique. Muller, *loc. cit.*, nº 1383.

37. Autre, avec la date INN 𐤔𐤍 (an 41).
Æ. 29. Tétradrachme attique, 16 gr. 35. Ma collection. Muller, *loc. cit.*, nº 1384.

Ce tétradrachme est probablement le même que celui rapporté par Muller, *loc. cit.*, nº 1390, d'après Leake, avec la même date, mais avec le monogramme ΔΓ. Ce dernier tient à une erreur de lecture ou de frappe.

38. Autre, avec la date III NN 𐤔𐤍 (an 43).
Æ. 28. Tétradrachme attique, 17 gr. Ma collection. E. Babelon, *Mélanges numism.*, I, p. 244. — Cabinet de France. — Rollin et Feuardent, *Catal.*, nº 7513. — Catal. Walcher de Moltheim, nº 1067 n. — Muller, *loc. cit.*, nº 1385.

39. Autre, avec la date I III NN (an 44).

Æ. Tétradrachme attique. Muller, *loc. cit.*, nº 1386.

40. Autre, avec la date II III NN (an 45).

Æ. Tétradrachme attique. Muller, *loc. cit.*, nº 1387.

VIII

41. Autre, avec la date Ξ (an 60), à l'exergue.

Æ. Tétradrachme attique, 16 gr. 90. Coll. F. Bompois, nº 822.

42. Autre, avec la date ΞΑ (an 61).

Æ. Tétradrachme attique, 16 gr. 55. Catal. Walcher de Moltheim, nº 1067g. — Muller, *loc. cit.*, nº 1388. — Cabinet de Gotha. — Sestini, *Mus. Hederv.*, nº 79.

43. Autre, avec la date ΞΕ (an 65).

Æ. Tétradrachme attique. Cabinet de France. E. Babelon, *Mélanges numism.*, I, p. 244. — Mionnet, t. I, p. 521, nº 161. Muller, par erreur, signale, *loc.*, *cit.*, nº 1391, ce tétradrachme avec le monogramme.



44. Autre, avec la date ΞΗ (an 68).

Æ. Tétradrachme attique. Ma collection (pièce fourrée).

45. Autre, avec la date OS (an 76). Au droit, sous la peau de lion, lettres MY.

Æ. Tétradrachme attique. Muller, *loc. cit.*, nº 1389. — Brit. Museum. — Cabinet de Berlin. — Coll. Rollin. — Mionnet, *Suppl.*, t. III, p. 198, nº 195. — Comp. Wiczay, *Mus. Hederv.*, t. I, p. III, nº 2820.

Dr J. Rouvier.

CATALOGUE

DES

PLOMBS DU MOYEN AGE

ET DE L'ÉPOQUE MODERNE

DE

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

(*Suite*[1]).

Pl. V et VI.

H. — *Sceaux de particuliers.*

916. Deux personnages debout; l'un (ailé? un ange?), à gauche, couvert d'un vêtement court, porte un globe de la main gauche; l'autre, à droite, a un vêtement long.

℞. + ΓΡΑ || ΦΑϹ ϹΦΡ || ΑΓΙΖѠ ΚΑΙ || ΛΟΓȣϹ ΒΑ|| ϹΙΛЄΙȣ en cinq lignes.

D., 21 mill.

Publ. par Frœhner, *Bulles métriques*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismatique*, t. VI, p. 46, nº 14.

917. Buste de la Vierge tenant l'Enfant Jésus sur le bras droit, accosté des légendes verticales ΜΡ || ΘΥ | Η Ѡ | ΔΙΓΙ | ΤΡΙ | Α.

℞. ΔΟΥΛΟΝ || ϹΚЄΠ ϹΟΝ || ΒΑϹΙΛЄΙ || ΠΑΡΘЄΝ || Є

1. Voy. plus haut, pp. 52 à 73.

en cinq lignes. Au-dessus de l'inscription, une croisette.

D., 22 mill.

Publ. par Schlumberger dans *Musée archéologique*, t. II, p. 23; Frœhner, *Bulles métriques*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismatique*, t. VI, p. 47, nº 20; Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, pp. 37 et 47.

918. Monogramme de Θεοτόκε βοήθει cantonné de ΤΩ || CΩ || AȢ || ΛΩ.

℞. + KOCT || ȣNINΩ || ȣNKEI en trois lignes.

D., 21 mill.

919. Monogramme, en partie effacé, de Κυριε ou Θεοτόκε βοήθει.

℞. Inscription en plusieurs lignes, dont on ne lit plus que les premières lettres MIKΩ || NTC////. Traversée d'une entaille profonde.

D., 15 mill.

920. Buste de la Vierge, de face, avec la tête de l'enfant Jésus sur sa poitrine; le buste de la Vierge accosté de deux croisettes.

℞. KE B[Θ] || MI en deux lignes (= Κυριε βοήθει Μιχαηλ...); la lecture de la première ligne n'est pas certaine. Au-dessus de l'inscription, une croisette.

D., 21 mill.

Pour le buste de la Vierge, cf. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 87, la dernière figure au bas de la page.

921. KE BOH || ΘEI TΩ CΩ || ΔOV[Λ]Ω en trois lignes; au-dessous, un annelet entre deux traits.

℞. MȢNCȢP || YΩ TȢME || ////ȢΛȢ en trois lignes

(= Μουνσοὺρ υ(ἱ)ῶ τοῦ Με...ούλου); au-dessus et au-dessous, deux petits traits.

D., 23 mill.

922. ΟΛΥΜ || ΠΟΥ en deux lignes.

℞. Monogramme dans une couronne.

D., 21 mill. (Don de M. Paul Perdrizet, en 1898.) Pl. V, n° 1.

923. *Syméon.* — Buste de saint Syméon stylite, les bras écartés, sur une colonne; à gauche, une ligne brisée aboutissant à la colonne, et paraissant figurer un escalier. Traces d'inscription dans le champ.

℞. /////ȣΛ////||[Є]ΠΙCΗΜΩ || [C]ΥΜЄΩΝ || ȣ ΘΑΥΜ || ΥΡΓȣ en cinq lignes.

D., 23 mill. (Don de M. Oray, en 1866.) Pl. V, n° 3.

I. — *Sceaux anonymes.*

924. Buste de saint Georges, de face, accosté de deux légendes verticales, illisibles.

℞. [+ ΤΟΝ ΔΟΥ]||[ΛΟ]Ν CΟΝ || [Ο ΜΑΡ] ΤΥC ΟΙ || [ΚЄ]ΤΗΝ CΚЄ || ΠΟΙC en cinq lignes.

D., 18 mill.

Publ. par Frœhner, *Bulles métriques*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismatique* t. VI, p. 63, n° 97; Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 48, n° 37.

925. Buste de la Vierge, de face.

℞. ·Ο·||ΥΤΙΝΟC || ЄΙΜΙ ΤΗΝ || ΓΡΑΦΗΝ || ΓΝΩΘΙ|| ΒΛЄΠΩΝ] en six lignes.

D., 18 mill.

Publ. par Frœhner, *Bulles métriques*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismatique*, t. VI, p. 56, n° 62.

926. //////ȣΤΙ || [NOC CΦΡΑΓΙC ЄΙΜΙ] en trois (?) lignes.

℟. ΤΗΝ || ΓΡΑΦΙΝ || ΓΝΩΘΙ || ΒΑЄΠΩΝ en quatre lignes.

D., 12 mill.

927. Le Christ, debout, bénissant, la tête accostée des sigles [IC] X[C].

℟. Saint Michel, debout, de face, vêtu d'une tunique courte, serrée à la taille, les ailes éployées, tenant le globe de la main gauche, et de la main droite un long sceptre à triple fleuron.

D., 23 mill.

928. Légende illisible. La Vierge, assise, de face, sur un trône à dossier, tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux.

℟. Saint Pierre et saint Paul se donnant le baiser de paix. En légendes verticales, à gauche, Θ | Π | Є | [ΤΡΟC] ; à droite, Θ | Π | ΑV | Λ | Ο[C].

D., 26 mill.

Indiq. par Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 24.

929. Buste de la Vierge, de face.

℟. Buste de saint, de face, accosté de légendes verticales illisibles.

D., 16 mill.

Cf. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 56.

930. Buste de saint Nicolas, de face, accosté des légendes verticales Θ | Ν | Ι || Κ | Ο | Λ.

℟. Buste de saint, de face, accosté de légendes verticales, illisibles.

D., 25 mill.

J. — *Sceaux à légendes indéchiffrables.*

931. Buste du Christ, de face, accosté des sigles IC XC.

℟. ////////// || ////ЄK//// || ΑCIΛЄѠC || ////NNIN || //ЄΞION || /////ΑΓΙ/////N/// en six lignes.

D., 22 mill.

Peut-être Alexis Comnène.

932. Monogramme de Θεοτόκε βοήθει cantonné de TѠ || CѠ || Δȣ || ΛѠ.

℟. Inscription en plusieurs lignes, dont il ne reste que ////// || TΛTѠ || ////ЄΛ || //////.

D., 27 mill.

933. Buste de la Vierge, de face, tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche.

℟. Inscription en cinq lignes, dont on n'aperçoit plus à la 2e et à la 3e lignes que les lettres KY////PѠ || ////P//T///Ѡ.

D., 30 mill.

934. Buste de la Vierge tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche.

Inscription en lignes horizontales, illisible.

D., 27 mill.

935. Buste de la Vierge, de face, accosté des sigles MP ΘY.

℟. Inscription en six lignes, dont la première seule est lisible + KЄ BΘ.

D., 18 mill.

936. Effacé. D'après un ancien inventaire : Buste de la Vierge accosté des sigles MP ΘY.

℟. + ΘЄO[ΔѠ] || [P]Ѡ I///P// || ΛΔ///ѠN.

D., 22 mill. Brisé en deux morceaux. (Don de M. Oray, en 1866.)

937. La Vierge, debout, accostée des sigles [M̅P̅ || Θ̅Y̅].

℞. Inscription en cinq lignes dont les deux premières seules lisibles : ΘKЄ || BOHΘ///.

D., 18 mill. (Don de M. Oray, en 1866.)

938. Buste de saint Démétrius, de face (aujourd'hui disparu).

℞. Inscription en plusieurs lignes, illisible. (Déjà en 1866 on ne lisait plus que ///KAP///.)

D., 12 mill. (Don de M. Oray, en 1866.)

939. Buste effacé.

℞. Inscription en lignes horizontales, dont il ne reste que Ѡ ACΠA || ΘAP aux deux dernières lignes (= τω πρωτοσπαθαριῳ).

D., 22 mill. Plomb échancré en deux endroits.

940. Buste de la Vierge, de face, accosté des sigles M̅P̅ [Θ̅Y̅].

Inscription en trois ou quatres lignes, effacée.

D., 20 mill.

941. Buste nimbé, de face, méconnaissable, accosté de légendes verticales dont il ne reste plus, à droite, que trois lettres douteuses.

℞. Inscription en plusieurs lignes, illisible.

D., 23 mill.

942. Buste nimbé, de face, méconnaissable.

℞. Inscription en plusieurs lignes, effacée.

D., 23 mill.

943. Buste nimbé, de face, méconnaissable. Traces d'une légende verticale, à droite.

℞. Inscription en plusieurs lignes.

D., 20 mill.

944. Personnage, debout, de face.
℞. Traces d'une inscription en plusieurs lignes.
D., 20 mill.

945. Croix accostée de deux globules dans les cantons supérieurs, et des lettres B A dans les cantons inférieurs.
℞. Lion marchant à gauche; au-dessus, IIΛ.
D., 18 mill.

946. + KЄ BΘ || ////ЄITω en deux lignes.
℞. Trois lignes partielles inclinées. L'empreinte de la matrice est incomplète.
D., 16 mill. (Don de M. Oray, en 1866.)

947. Inscription en quatre lignes, de laquelle on ne lit plus que les lettres CTO à la seconde ligne, et HNȣ à la quatrième.
℞. Inscription en trois lignes, illisible.
D., 15 mill.

948. Au droit et au revers, inscription en trois lignes, illisible.
D., 25 mill.

949. Inscription en trois lignes, illisible.
℞. Inscription en quatre lignes, illisible.
D., 16 mill.

XV

BULLES PONTIFICALES

950. *Innocent III* (1198-1216). — Têtes des saints Paul et Pierre, chacune dans un cadre de grènetis, séparées par une croix; au-dessus, SPA SPE.

℟. INNO ‖ CENTIVS ‖ ·P͡P·III· en trois lignes.
D., 38-42 mill.

951. Autre exemplaire, tombant en poussière.
D., 37 mill.

952. *Honorius III* (1216-1227). — Même type qu'au numéro précédent, avec la légende SPA SPE.
℟. HONO ‖ RIVS ‖ ·P͡P·III· en trois lignes.
D., 36-42 mill. Trou à la partie supérieure.

953. Autre exemplaire.
D., 36 mill.

954. *Grégoire IX* (1227-1241). — Même type et même légende.
℟. GRE ‖ GORIVS· ‖ P͡P·VIIII· en trois lignes.
D., 36 mill. Lacs de soie rouge et jaune.

955. *Innocent IV* (1243-1254). — Même type et même légende, presque entièrement disparus.
℟. INNO ‖ CENTIVS ‖ ·P͡P·IIII· en trois lignes; sous la dernière ligne et sous le second P, un point.
D., 36 mill.

956. Variété de la bulle précédente. Nombreux points dans le champ du revers, produits par la décomposition du métal.
D., 37 mill. La face détériorée. Lacs de soie rouge et jaune.

957. *Alexandre IV* (1254-1261). — Même type qu'aux bulles précédentes, avec la légende SPA SPE.
℟. ALE ‖ XANDER ‖ ·P͡P·IIII· en trois lignes.
D., 36 mill. Lacs de soie rouge et jaune.

958-959. Deux exemplaires de la bulle d'Alexandre IV.
D., 38 mill. Lacs de soie rouge et jaune.

960. Autre exemplaire de la bulle d'Alexandre IV.
D., 36-38 mill. (Don de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, en 1888.)

961. Autre exemplaire ; au revers, la lettre A de la seconde ligne détériorée.
D., 37 mill.

962. Autre exemplaire. Nombreux points dans le champ du revers, produits par un commencement de décomposition.
D., 38 mill. Lacs de soie rouge et jaune.

963. Autre exemplaire, très détérioré.
D., 39 mill.

964. *Urbain IV* (1261-1264). — Têtes des saints Paul et Pierre, chacune dans un grènetis, séparées par une croix. Au-dessus, SPA SPE.
℟. VR ‖ BANVS ‖ ·PP·IIII· en trois lignes.
D., 37 mill. Lacs de soie rouge et jaune.

965. *Grégoire X* (1271-1276). — Même type et même légende qu'au numéro précédent.
℟. GRE ‖ GORIVS ‖ ·PP·X9· en trois lignes.
D., 38 mill. Tombant en poussière.

966. *Martin IV* (1281-1285). — Même type et même légende qu'aux numéros précédents.
℟. MAR ‖ TINVS ‖ ·PP·IIII'· en trois lignes.
D., 39 mill. Tombant en poussière.

967. *Honorius IV* (1285-1287). — Même type et même légende qu'aux numéros précédents.
℟. HONO ‖ RIVS· ‖ PP IIII en trois lignes.
D., 36 mill.

968. *Nicolas IV* (1288-1292). — Même type et même légende qu'aux numéros précédents.

℟. NICO ‖ LAUS ‖ ·P̃P·IIII· en trois lignes.

D., 37 mill. Lacs de soie rouge et jaune.

969. Autre exemplaire de la bulle de Nicolas IV.

D., 36 mill.

970. *Boniface VIII* (1294-1303). — Même type et même légende qu'aux numéros précédents.

℟. BONI ‖ FATIVS ‖ P̃P : VIII en trois lignes.

D., 35 mill.

971. *Jean XXII* (1316-1334). — Même type et même légende qu'aux numéros précédents.

℟. IOHA ‖ NNES ‖ ·P̃P·XXII en trois lignes.

D., 37 mill.

972. Autre exemplaire de la bulle de Jean XXII, légèrement rogné en bas.

D., 35-37 mill.

973. *Clément VI* (1342-1352). — Même type et même légende.

℟. ❀ CLE ‖ MENS ‖ P̃P VI en trois lignes. Au-dessus et au-dessous de la légende, une rose analogue à celle qui est en tête de la première ligne.

D., 36 mill.

974. Autre exemplaire de la bulle de Clément VI.

D., 39 mill.

975. *Urbain V* (1362-1370). — Même type et même légende.

℟. URB ‖ ANUS ‖ ·P̃P·V· en trois lignes.

D., 37 mill.

976. *Grégoire XI* (1370-1378). — Même type et même légende qu'aux numéros précédents.

℟. GRE || GORIUS || ·PP·XI en trois lignes.

D., 37 mill.

977. *Martin V* (1417-1431). — Même type et même légende qu'aux numéros précédents.

℟. ·MAR || TINUS || ·PP·V· en trois lignes.

D., 37 mill. Tombant en poussière.

978. *Paul II* (1463-1471). — Saint Paul et saint Pierre, assis chacun sur un siège à dossier, se faisant face ; saint Pierre, placé à gauche, tient de la main droite un livre, et de la gauche des clefs ; saint Paul tient de la main droite un glaive ; il a la main gauche appuyée sur un livre posé sur son genou. Entre eux, en haut, sur deux lignes verticales, les lettres superposées S·PAV et S·PET ; en bas, une petite croix.

℟. Le pape, coiffé de la tiare, vêtu de la chape, assis sur un trône ; il est tourné à droite vers sept personnages agenouillés à ses pieds ; de chaque côté du trône, un cardinal assis, coiffé du chapeau.

D., 38 mill. Lacs de soie rouge et jaune.

Cf. une bulle semblable, appendue à des lettres de 1466, publ. dans Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles ... des Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, p. 269, nº 26, pl. 63bis, nº 2.

Bonanni, *Numismata pontificum romanor.* (Rome, 1699, in-fol.), t. I, p. 82, en cite un exemplaire appendu à des lettres de l'an 1467, conservées dans les archives de la cathédrale de Viterbe. Aux Archives nationales, à Paris, l'on conserve deux autres exemplaires de cette bulle appendus à des lettres du 13 juin 1468 et de 1470 (Douët d'Arcq, *Archives de l'Empire, Collection de sceaux*, nºs 6079 et 6080). Voy. une reproduction de cette bulle dans *Trésor de numismatique, Sceaux des communes*, etc., pl. XXIV, nº 14.

La médaille en bronze reproduite dans Bonanni, *op. cit.*, p. 82, pl., nº VIII (le revers seulement), dans le *Trésor de numismatique*, *Médailles coulées et ciselées en Italie*, I, pl. XXIV, nº 1, décrite dans Armand, *Les médailleurs italiens*, t. III, p. 162, *C*, et dont on conserve un exemplaire à la Bibliothèque nationale, ne paraît être qu'un sourmoulé du sceau en plomb.

979. *Sixte IV* (1471-1484). — Têtes des saints Paul et Pierre, d'un style nouveau, chacune dans un grènetis, séparées par une croix ; en haut, et au milieu, en deux lignes verticales, les lettres superposées SPA et SPE.

℞. SIXTVS || PAPA || IIII en trois lignes ; au-dessus, une croisette.

D., 35 mill.

980. *Alexandre VI* (1492-1503). — Même type et même légende qu'au numéro précédent.

℞. ALEX || ANDER || PP·VI· en trois lignes.

D., 39 mill. Lacs de soie rouge et verte.

981. *Jules II* (1503-1513). — Même type et même légende qu'aux numéros précédents ; sous la croix, un chêne (armoiries de Jules II).

℞. (gland de chêne) IV (gland de chêne) || LIVS || PAPA || (gland de chêne) II (gland de chêne) en quatre lignes.

D., 36 mill. Lacs de soie rouge et verte.

982. *Paul III* (1534-1550). — Têtes nimbées des saints Paul et Pierre (sans grènetis à l'entour), séparées par une croix ; en haut et au milieu, en deux lignes verticales, les lettres superposées + SPA et + S + PE ; entre la première et la seconde ligne, une croisette.

℟. **PAVLVS || ⚜PAPA⚜ || ⚜III⚜** en trois lignes. La partie supérieure du champ, au-dessus de l'inscription, occupée par 6 fleurs de lis (armoiries de Farnèse) posées 3, 2, 1.

D., 36 mill.

983. *Pie IV* (1559-1565). — Têtes nimbées des saints Paul et Pierre, du même type qu'au numéro précédent, séparées par une croix ; en haut, les légendes verticales **SPA** et **SPE** effacées ; au-dessous de la croix, un écu, effacé.

℟. **· PIVS · PA · PA · || · IIII ·** en trois lignes.

D., 37 mill.

984. *Grégoire XIII* (1572-1585). — Têtes nimbées des saints Paul et Pierre, du même type qu'aux numéros précédents, séparées par une croix ; en haut, et au milieu, en deux lignes verticales, les lettres superposées **SPA** et **SPE**.

℟. **GRE || GORIVS || · PAPA · || XIII** en quatre lignes.

D., 38 mill.

985. *Grégoire XIV* (1590-1591). — Même type et même légende qu'au numéro précédent.

℟. **GRE || GORIVS || ♣ PAPA ♣ || XIIII** en quatre lignes.

D., 38 mill. Lacs de soie rouge et verte.

986-987. *Clément VIII* (1592-1605). — Même type et même légende qu'aux numéros précédents.

℟. **CLE || MENS || * PAPA * || * VIII *** en quatre lignes. Au-dessus de l'inscription, une croisette entre deux étoiles.

D., 37 mill.

988-989. *Urbain VIII* (1623-1644). — Même type et même légende qu'aux numéros précédents.

℞. VR || BANVS || ·PAPA· || ·VIII· en quatre lignes.

D., 38 mill.

990. *Alexandre VII* (1655-1667). — Même type et même légende qu'aux numéros précédents.

℞. ALE || XANDER || * PAPA * || * VIII * en quatre lignes.

D., 37 mill.

991. *Innocent XI* (1676-1689). — Même type et même légende qu'aux numéros précédents.

℞. INNO || CENTIVS || PAPA || XI en quatre lignes. Au-dessus de l'inscription, une croisette.

D., 36 mill.

992. *Innocent XII* (1691-1700). — Même type qu'au numéro précédent ; en haut, les lettres S·P.

℞. INNOC || ENTIVS || PAPA || XII· en quatre lignes. Au-dessus de l'inscription, une croisette.

D., 35 mill.

993. *Concile de Bâle* (1431-1443). — Type du droit complètement détruit.

℞. Traces d'une inscription en lignes horizontales, qui était, d'après une ancienne étiquette : *Sacrosancta generalis sinodus Basiliensis*.

D., 41 mill. Tombé en poussière.

Cf. Ignazio Paterno, *Lettera..... al signor canonico D. Domenico Schiavo sopra un piombo del concilio di Basilea*, dans *Oposcoli di autori siciliani*, t. XIV, p. 211 ; Douët d'Arcq, *Archives de l'Empire*, *Collection des sceaux*, n° 6243, t. II, p. 448 ; Blancard, *Iconographie de sceaux et bulles des archives départementales des Bouches-du-Rhône*, p. 281, pl. 63bis, n° 1.

994. *Cour apostolique d'Avignon.* — + BVLLA ❀ CVRIE ❀ DNI ❀ NRI ❀ PAPE entre deux grènetis. Dans le champ, une tiare.

℟. + DNI ❀ CIVITA ❀ T ❀ AVINIONIS entre deux grènetis. Deux clefs en sautoir.

D., 42 mill. Cordelettes de chanvre.

Cf. une bulle semblable, appendue à un acte de 1378, publiée dans Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles des Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, p. 295, pl. 44, nº 2; cf. aussi Douët d'Arcq, *Archives de l'Empire, Collection de sceaux*, nº 6251, t. II, p. 449.

XVI

SCEAUX DES SOUVERAINS CAROLINGIENS

995. *Charlemagne, empereur* (800-814). — DN KAR [IMP] P F P P AVG (=*Dominus noster Karlus imperator pius felix perpetuus augustus*). Buste, de face, coiffé d'un casque hémisphérique muni à sa partie antérieure d'une triple aigrette, vêtu du paludamentum, armé du bouclier et de la lance.

℟. RENOVAT RO[MANI IMP] (=*Renovatio romani imperii*). Porte de ville, surmontée d'une croix, flanquée de deux tours. A l'exergue, sous la porte, ROMA. Grènetis au pourtour.

D., 24 mill. Plomb détérioré.

Publ. par Le Blanc, *Dissertation historique sur quelques monnaies de Charlemagne* (1692), vign. du titre et p. 24; donne, au revers, la légende *Renovatio romani imp.*; Mabillon, *De re diplomatica*, suppl., p. 48 (qui l'attribue à Charles le Gros); *Nouveau traité de diplomatique*, t. IV, p. 121; Tanini, *Numismatum imperatorum supplementum*, p. 418, pl. X (qui lit au droit *D. n. Karlus p. f. p. p. aug.*);

Duchalais, *Un mot sur le type du portail*, dans *Rev. num.*, 1840, p. 120; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 75; Vétault, *Charlemagne*, p. 458, fig. 66; P. Clemen, *Die Porträtdarstellungen Karls der Grossen*, p. 24.

La coiffure de Charlemagne sur ce sceau est analogue à celle qu'il portait sur la mosaïque du Latran avant la restauration de 1625; voy. la planche annexée au mémoire de M. Schopfer, dans *Bulletin archéologique*, 1899, pl. XIX.

Ce sceau est à rapprocher, à cause de la légende du droit et du module, d'une médaille d'argent, autrefois dorée, acquise par la Bibliothèque nationale, en 1899, et dont voici la description : IMP CAESAR KAROLVS PF PP AVG. Buste lauré, vêtu du paludamentum, à droite. ℟. SIGNVM XPRISTIANAE RELIG[IONIS]. Temple tétrastyle, à fronton triangulaire sur deux degrés. — Diam., 28 mill. Cette médaille pourrait bien n'être qu'un surmoulé ancien d'une bulle de plomb.

996. + IHV [NAT]E DI CARLVM DEFENDE POTENTER entre deux grènetis. Buste diadémé, vêtu du paludamentum, à droite.

℟. + GLORIA SIT XPO REGI ET VIC[TORIA CARLO] entre deux grènetis. Monogramme de *Karolus*.

D., 38-42 mill. Pl. VI, nº 5.

Les légendes de cette bulle, qui sont des vers hexamètres, peuvent être complétées à l'aide des légendes d'un surmoulé en argent d'une bulle, conservé également à la Bibliothèque nationale (cf. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. I, p. 269, nº 23). Cependant le buste du surmoulé est lauré, et non diadémé; de plus, la légende *Jhu nate*, etc., se trouve du côté du monogramme, tandis que la légende *Gloria sit* entoure le buste; enfin, dans cette dernière légende, le mot ET entre *regi* et *victoria* fait défaut, mais il y a un espace vide; c'est donc un surmoulé d'une bulle semblable à celle qu'ont publiée Mabillon, *De re diplomatica*, p. 142, et suppl., p. 48; Montfaucon, *Les monumens de la monarchie françoise*, t. I, p. 306, pl. XXVIII.

La bulle de plomb de la Bibliothèque nationale a été publiée par Montfaucon, *Les monumens de la monarchie françoise*,

t. I, p. 273, pl. XXI, n° 9 (qui l'attribue à Charlemagne), d'après un exemplaire appartenant « au seigneur Blanchini, savant prélat romain »); *Nouveau traité de diplomatique*, t. IV, p. 112, fig. en haut de la page; indiquée par N. de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. I (1838), p. 270, qui l'attribue à Charlemagne, tout en remarquant qu'une bulle du même genre a été attribuée à Charles le Chauve. Publ. par E. aus'm Weerth, *Die Reiter-Statuette Karls des Grossen*, dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, LXXVIII, p. 149, fig., qui l'attribue à Charlemagne.

Nous ne saurions décider auquel des souverains carolingiens du nom de Charles il convient d'attribuer ce sceau.

997. *Charles le Gros, empereur* (881-887). — KAROLVS MP· AGS. Buste lauré, vêtu du paludamentum, à droite. Cercle au pourtour.

℞. RENO || VATIO || REGNI || FRAN^C en quatre lignes, dans une couronne de laurier.

D., 40 mill.

Il existe à la Bibliothèque nationale un surmoulé en argent d'une bulle analogue ; cf. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. I, p. 269, n° 24; le n° 25 du même ouvrage, indiqué comme une bulle d'argent, est probablement la bulle de plomb ici décrite.

On conserve dans l'Archive d'État, à Munich, un autre exemplaire de la même bulle de plomb, encore pendue à un diplôme de Charles le Gros, de l'an 883, décrite par le Dr E. Geib, *Siegel deutscher Könige und Kaiser*, dans *Archivalische Zeitschrift*, *Neue Folge*, t. III (1892), p. 11-12.

La bulle de plomb de la Bibliothèque nationale a été publiée par Mabillon, *De re diplomatica*, p. 142 (qui l'attribue à Charles le Gros), suppl., p. 48 (Hésite entre Charlemagne et Charles le Chauve); Montfaucon, *Les monumens de la monarchie françoise*, t. I, p. 273, pl. XXI, n° 8 (qui l'attribue à Charlemagne); *Nouveau traité de diplomatique*, t. IV, p. 113; E. aus'm Weerth, *Die Reiter-Statuette Karls des Grossen*, dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, LXXVIII, p. 149, fig. (qui l'attribue à

Charlemagne); L. de Grandmaison, *Les bulles d'or de Saint-Martin de Tours*, dans *Mélanges Julien Havet*, p. 115, fig. (qui l'attribue à Charles le Chauve).

998. *Louis II, empereur* (849-875). — D N HLVDO[V]VICVS IMP AVG. Buste, de face, couronné, vêtu du paludamentum, tenant une lance ou un sceptre de la main gauche.

℟. DE || CVS || IMP (= *Decus imperii*) en trois lignes. Grènetis au pourtour.

D., 33-41 mill. Pl. V, nº 8.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, I, p. 47 et pl. XIV, nº 1, qui lit au revers : DN HLVDOVICVS IIIS AVG; *Nouveau traité de diplomatique*, t. IV, p. 71 (Les auteurs ont adopté la lecture de Ficoroni, pour la légende du droit qu'ils interprètent : *Dominus noster Ludovicus tertius augustus*).

L'attribution de cette bulle à Louis II se justifie par le rapprochement avec une bulle appendue à un diplôme concédé par ce souverain au monastère fondé à Plaisance par l'impératrice Angilberge, daté du 13 octobre 874, et conservé aux Archives d'État, à Parme (Cf. Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii*, nº 1233; voy. une photographie de l'original, à la Bibliothèque nationale, départ. des mss., lat. nouv. acq. 2565); cette bulle porte au droit la légende + HLVDOVVICVS IMP. R entourant le buste impérial, à droite; et au revers GLO || AVG || DEC· || IMP· = *Gloria Augusti, Decus imperii*. M. Jules Laude a offert au Cabinet des Médailles, en 1899, un moulage en plâtre de cette bulle.

XVII

SCEAUX FRANÇAIS

999. *Philippe III* (1270-1285) *ou Philippe IV* (1285-1314), *rois de France. Sceau d'une juridiction du Midi.* — ✠ ⁝ SIGILLVM ⁝ PhILIPI ⁝ entre deux grènetis. Fleur de is.

R/. + REGIS : FRANCORVM : entre deux grènetis. Fleur de lis.

D., 35 mill. (Donné par M. A. de Barthélemy, en 1866.)

Publ. par Deloye, *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1866, p. 117. — Ind. par Ch.-V. Langlois, *Sur quelques bulles en plomb*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. L (1889), p. 433, qui a publié plusieurs bulles analogues dont trois aux mêmes légendes et types, appendues la première à un jugement de la cour royale de Marvejols, en 1277, la seconde à un accord relatif à la maladrerie de Chirac, en 1297, l'une et l'autre conservées aux Archives départementales de l'Aveyron ; la troisième appendue à un acte de 1309, et conservée aux Archives de la Lozère.

1000. *Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, marquis de Provence* (1249-1271). — ALFONSVS COMES PICTAVIE : ET·THOL' entre deux grènetis. Le comte de Poitiers, à cheval, galopant à gauche.

R/. ✠ MARCHIO PROVINCIE entre deux grènetis. Croix évidée et pommetée, dite de Toulouse.

D., 40 mill. (Don de M. B. Fillon, en 1878.) Pl. VI, n° 1.

Les auteurs du *Trésor de numismatique, Sceaux des grands feudataires*, pl. XXI, n° 2, ont publié un prétendu sceau d'Alfonse de Poitiers, qui n'est qu'un surmoulé en argent d'un sceau de plomb analogue à celui que nous publions ici.

1001. *Humbert II, dauphin de Viennois* (1333-1349). *Bulle de la cour d'Avisan* [1]. — ✠·BVLLA·CVRIE·AVISANI· entre deux grènetis. Écu de Dauphiné.

R/. ✠·DNI·HVMB///////TI·DALP H'I·VIENE· entre deux grènetis. Le Dauphin, à cheval, armé de toutes pièces, brandissant son épée, galopant à gauche.

D., 39 mill. Pl. VI, n° 7.

1. Visan, dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Valréas.

1002. *Guillaume IV, comte de Forcalquier* (1168-1209). — ✠ SIGILLVM WI : COMITIS : Cavalier, armé d'une lance et d'un bouclier, galopant à gauche.

℞. FORCALCARIENSIS ✠. Personnage à cheval, à gauche, tenant un faucon sur le poing gauche; en avant du cheval, un héron; sous le cheval, un chien.

D., 44 mill.

Cf. une bulle semblable appendue à une charte de 1206, publiée dans Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles... des Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, p. 44, n° 3, pl. 18, n° 2. Cf. *Ibid.*, des sceaux en cire, pl. 3, n° 3, et pl. 3bis, n° 3.

1003. *Bérenger, seigneur de Boulbon.* — ✠ SIGILLVM BERENGARII DE BVLBONI. Cavalier, armé de toutes pièces, brandissant une épée, galopant à gauche.

℞. ✠ SIGILLVM BERENGARII DE BVLBONI. Château à trois tours (celle du milieu plus élevée), percé d'une porte.

D., 40 mill. Pl. VI, n° 3.

On trouvera dans un des recueils de dessins formé par Peiresc, et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de Carpentras sous le n° XVI des mss. de Peiresc (ms. 1784 du *Catalogue général*), fol. 106, l'image d'une bulle semblable à celle de la Bibliothèque nationale ; sur l'écu que porte le cavalier, l'on voit un château pareil à celui qui occupe le champ du revers. A côté du dessin, la note : « Anno M.CC.XXX VIII, apud Bosigam de Millaz. » — Boulbon, comme veut bien nous le faire savoir M. L. Blancard, correspondant de l'Institut, à qui nous adressons nos remerciements, doit être identifié avec Boulbon, Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Tarascon. M. Blancard a eu l'amabilité de nous communiquer un acte rédigé entre 1214 et 1218, dans lequel est mentionné « Berengarius de Bulbone ».

XVIII

SCEAUX DES ROIS DE CASTILLE

1004. *Alfonse VIII* (1158-1214). — ✠ SIGILLVM : REGIS· ALD[EFONSI] entre deux cercles lisses. Cavalier, armé de toutes pièces, brandissant son épée, galopant à gauche.

℞. ✠ ·REX TOLETI ET CASTELLE· Château à trois tours.

D., 49 mill.

Cf. A. Heiss, *Descripcion general de las monedas hispano-cristianas*, t. I, pl. C.

1005. *Henri I* (1214-1217). — ✠ SIGILLVM REGIS HENRICI entre deux grènetis. Cavalier armé de toutes pièces, brandissant son épée et galopant à gauche.

℞. ✠ REX TOLETI 7 CASTELLE entre deux grènetis. Château à trois tours.

D., 52 mill.

1006. *Ferdinand III* (1230-1252). — ✠ SIGILLVM∘REGIS : FERRANDI entre deux grènetis. Cavalier armé de toutes pièces, brandissant son épée, galopant à gauche.

℞. ✠ REX⁚TOLETI⁚ET⁚CASTELLE⁚ entre deux grènetis. Château à trois tours, accosté de deux lions rampants.

Cf. Heiss, t. I, pl. C.

1007. ✠ : S : FERADI · REGIS : CASTELLE · 7 · TOLTI · entre deux grènetis doubles. Château à trois tours.

℞. ✠ LEGIONIS·7·GALLECIE : entre un grè-

netis double à l'intérieur, et un grènetis simple à l'extérieur. Lion passant à gauche.

D., 53 mill.

Cf. Heiss, t. I, pl. C.

1008. *Sanche IV* (1284-1295). — ✠ : S : SANCII : ILLVSTRIS : REGIS : CASTELLE : ET : TOLETI entre deux grènetis. Le roi à cheval, armé de toutes pièces, la tête couverte d'un heaume couronné, brandissant son épée, galopant à gauche.

℞. ✠ S·SANCII ILLVSTRIS REGIS CASTELLE ET LEGIONIS entre deux grènetis. Le roi, assis de face sur un siège sans dossier, tenant de la main droite un sceptre surmonté d'une aigle, et de la gauche le globe crucigère. Dans le champ, à droite, un lion rampant, la tête couronnée, et, à gauche, un château à trois tours.

D., 52 mill. Lacs de soie rouge et verte.

Cf. Heiss, t. I, pl. D.

1009. *Ferdinand IV* (1295-1312). — ✠ [S F]ERNANDI : ILVSTRIS REGIS CASTELLE·7 : LEGIONIS : entre deux grènetis. Le roi à cheval, armé de toutes pièces (son écu orné du château de Castille et du lion de Léon écartelés), brandissant son épée, galopant à gauche.

℞. ✠ S·FERNANDI : ILLVSTRIS : REGIS : CASTELLE·7·LEGIONIS : entre deux grènetis. Le château de Castille et le lion de Léon écartelés dans le champ divisé en quatre segments par une croix de grènetis.

D., 56 mill.

Cf. Heiss, t. I, pl. D.

1010. *Alfonse XI* (1312-1350). — ✠ S ILLEFONSI IL-

LVSTRIS REGIS CASTELLE //// LEGIONIS entre deux grènetis. Château à trois tours.

R/. ✠ S ILLEFONSI ILLVSTRIS REGIS CASTELLE AC LEGIONIS entre deux grènetis. Lion rampant, à gauche.

D., 53 mill.

Cf. Heiss, t. I, pl. D, 1° tipo.

1011. ✠ S⁝ALFONSI⁝ILLVSTRIS⁝REGIS⁝CASTELLE⁝ET⁝LEGIONIS entre deux grènetis. Château à trois tours.

R/. ✠ S : ALFONSI ⁝ ILLVSTRIS REGIS ⁝ CASTELLE ⁝ ET·LEGIONIS ⁝ entre deux grènetis. Lion rampant, à gauche.

D. 53 mill.

Cf. Heiss, t. I, pl. D, 2° tipo.

1012. ✠ SI∴LLEFONSII·DEI∴GRA·REGIS CASTELLE ET LEGIONIS entre deux grènetis. Le roi à cheval, armé de toutes pièces, brandissant l'épée, et galopant à gauche.

R/. : S /////////NSII·DEI : GRA REGIS CASTELLE : ET LEGIONIS entre deux grènetis. Le roi, assis, de face, sur un siège à dossier armorié, tenant de la main droite le sceptre, et de la gauche le globe crucigère.

D., 60 mill.

Cf. Heiss, t. I, pl. D, 3° tipo.

1013. S ALFOSI ILVS ‖ TRIS DEI G ‖ RA REGIS CASTE ‖ LE E LEGIONIS, la légende divisée en quatre segments par des têtes d'anges. Le roi à cheval, armé de toutes pièces, brandissant l'épée, et galopant à gauche.

℟. S ILLEFOSI D ‖ EI GRA REGI ‖ S CAS-TELE ‖ LEGIONIS entre deux grènetis. Le château de Castille et le lion de Léon écartelés dans le champ divisé en quatre segments par une croix de grènetis terminée, à ses extrémités, par des écus qui coupent la légende en quatre parties.

D., 55 mill.

Pour le type du droit, cf. Heiss, t. I, pl. E, 4° tipo.

1014. ✠ S ILLEFONSI : DEI : GRA·REGIS : CASTELLE ET : LEGIONIS entre deux grènetis. Le roi à cheval, armé de toutes pièces, brandissant l'épée, galopant à gauche.

℟. ✢ S ⁝ ILLEFONSI ⁝ DEI ⁝ GRA·REGIS ⁝ CAS-TELLE ⁝ ET ⁝ LEGIONIS entre deux grènetis. Le roi, assis, de face, sur un siège sans dossier, tenant de la main droite un sceptre surmonté d'une aigle aux ailes éployées ; cette figure de majesté accostée de deux châteaux et de deux lions écartelés.

D., 52 mill.

Cf. pour le type du droit, Heiss, t. I, pl. E, 5° tipo.

1015. ✠ S : DEL ⁝ MBI ⁝ NOBLE ⁝ DON ⁝ ALFONSO : REI : DE ⁝ CASTILLA DE ⁝ entre deux grènetis. Le roi, assis sur un trône, entre deux lions, tenant de la main droite l'épée, et de la gauche le globe crucigère.

℟. TOLEDO : DE : LEON : DE : GALITIA : DE SEBILLA : DE CORDOBA : DEM entre deux grènetis. Le château de Castille et le lion de Léon écartelés dans le champ divisé en quatre segments par une croix aux extrémités tréflées.

D., 60 mill.

Cf. pour le type du droit, Heiss, t. I, pl. E, 6° tipo.

1016. *Pierre I* (1350-1369). — ✛ PETRVS : DEI : GR////: REX : REINAT : ///A : MIL : E : CCC : LXXX : VIII entre deux grènetis. Cavalier, armé de toutes pièces, brandissant l'épée, l'écu au col, galopant à droite, dans un cadre polylobé, les angles ornés de rosettes; sous le cheval, une branche munie de feuilles.

℟. //////////LLE : E LEGIONIS:ET CETERA: entre deux grènetis. Le château de Castille et le lion de Léon écartelés dans un cadre polylobé divisé en quatre segments par une croix; dans les angles extérieurs du polylobe, feuilles de vigne.

D., 56 mill.

Cf. pour le type du droit, Heiss, t. I, pl. E.

1017. *Henri II* (1369-1379). — ✠ S : ENRICI ⁑ DEI ⁑ GRACIA ⁑ REGIS ⁑ CASTELLE ⁑ ET LEGIONIS entre deux grènetis. Le roi, assis, de face, sur un siège sans dossier. accosté de deux lions, tenant de la main droite l'épée, et de la gauche le globe crucigère.

℟. S ⁑ ENRICI ⁑ DEI ⁑ GRACIA ⁑ REGIS ⁑ CASTELLE ⁑ ET LEGIONIS. Le château de Castille et le lion de Léon écartelés dans le champ divisé en quatre segments par une croix.

D., 57 mill.

Cf. pour le type du droit, Heiss, t. I, pl. E, 2° tipo.

1018. *Jean I* (1379-1390). — S ⁑ IOhANIS ⁑ DEI ⁑ GRACIA ⁑ REGIS ⁑ CASTELLE ⁑ ELEGIONIS entre deux grènetis. Le roi, assis, de face, sur un siège sans dossier, accosté de deux lions, tenant de la main droite l'épée, et de la gauche le globe crucigère.

℟. ✠ S ⁑ IOhANIS ⁑ DEI ⁑ GRACIA ⁑ REGIS ⁑

CASTELLE ⁝ E LEGIONIS entre deux grènetis. Le château de Castille et le lion de Léon écartelés dans le champ divisé en quatre segments par une croix aux extrémités fleurdelisées.

D., 57 mill.

Cf. pour le type du droit, Heiss, t. I, pl. E.

1019. *Henri III* (1390-1406). — ✠ S ⁝ ENRICI ⁝ DEI ⁝ GRACIA ⁝ REGIS ⁝ CASTELLE ⁝ ET ⁝ LEGIONIS ⁝ entre deux grènetis. Cavalier, armé de toutes pièces, brandissant l'épée, galopant à gauche.

℟. ✠ S ⁝ ENRICI ⁝ DEI ⁝ GRACIA ⁝ REGIS ⁝ CASTELLE ⁝ ET ⁝ LEGIONIS entre deux grènetis. Même type qu'au revers du n° 1018.

Cf., pour le type du droit, Heiss, t. I, pl. E.

1020. *Jean II* (1406-1454). — En tête de la légende, château à trois tours. S IOHANIS ⁝ DEI ⁝ GRACIA ⁝ REGIS CASTELLE [ET LEG]IONIS ⁝ entre deux grènetis. Même type qu'au droit du n° 1019.

℟. ✠ [S] IOHANIS DEI GRACIA REGIS ⁝ CASTELLE ⁝ ET ⁝ LEGIONIS entre deux grènetis. Même type qu'au revers du numéro précédent.

Cf., pour le type du droit, Heiss, t. I, pl. E.

XIX

SCEAUX VÉNITIENS

1021. *Lorenzo Tiepolo, doge de Venise* (1268-1275). — Saint Marc, debout, de face, devant un siège à dossier, tenant de la main gauche le livre des Évangiles ouvert, et tendant de la main droite

l'étendard au doge, debout à la droite du saint. En légende circulaire, à gauche, à côté du doge, LA·TEVPLO DVX ; à droite, à côté du saint, SC· MARCVS.

℞. LAVRECI ‖ VS TEVPLO ‖ DI GRA VENET ‖ IE DALMATI[E] ‖ ATQ·CHRO ‖ ·:· DVX en six lignes.

D., 43 mill.

1022. *Cristoforo Moro, doge de Venise* (1462-1471). — Légendes illisibles. Saint Marc, debout, donnant l'étendard au doge debout à la droite du saint.

℞. CHRISTOFO ‖ RVS MAVRO ‖ [D]EI GRA· DVX ‖ VENETIARV ETC en cinq lignes.

D., 30 mill. Tombe en poussière.

Cf. N. Papadopoli, *Le monete di Venezia*, p. 292, fig.

XX

SCEAUX DE L'ORIENT LATIN

1023. ✠ SICALAMINIS CIVI. Buste indéterminé, de face ; de chaque côté de la tête, des lettres effacées.

℞. Croix cantonnée des lettres IC XC, dans les cantons supérieurs, et des lettres Λ Ω dans les cantons inférieurs.

D., 26-29 mill. Pl. VI, nº 4.

Ce plomb n'appartient pas à l'Orient latin proprement dit. Il prendrait mieux place à la suite de la série byzantine. Il rappelle les bulles de l'Italie méridionale. Quant à la légende, si l'abréviation de *Sigillum* par *Si* n'était insolite, on pourrait lire : *Si(gillum) Calaminis civitatis*.

1024. *Hugues Ier, roi de Chypre* (1205-1218). — [✠ H]VGO DEI GRA REX CIPRI : Le roi, assis, de face,

tenant une croix à longue hampe de la main droite, et de la gauche un globe crucigère.

℟. [✠] CASTELL[V]M NICOSSIE. Château à trois tours.

D., 50 mill. Brisé en deux. Tombant en poussière.

Publ. par Buchon, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française en Orient*, 1re partie, p. 395, pl. VII, nº 1. Indiq. par L. de Mas Latrie, *Notice sur les monnaies et les sceaux des rois de Chypre*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. V, p. 132. — Schlumberger, *Sceaux et bulles de l'Orient latin au moyen âge*, dans *Le Musée archéologique*, t. II, nº 26 (p. 40 du tirage à part). — Cf. un sceau analogue appendu à une charte de 1217, dans Pauli, *Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitano*, t. I, p. 113, pl. V, nº 47.

1025. *Jean, vicomte de Tripoli* (après 1241). — [IO]HANNIS VICECOMTIS : TRIPOL. Écu chargé d'un lion rampant tourné à gauche.

℟. ✠ CIVITAS : TRIPOLIS. Château.

D., 40 mill.

Publ. par Buchon, *Recherches et matériaux*, 1re partie, pl. VII, nº 4; Schlumberger, *Sceaux et bulles de l'Orient latin au moyen âge*, dans *Le Musée archéologique*, t. II, nº 19 (p. 29 du tirage à part).

1026. *Hospitaliers de Jérusalem*. — ✠ ❋ BVLLA [MAGISTRI ET] CONVENTVS. Huit chevaliers, tournés à gauche, agenouillés devant une croix à double traverse, accostée, au pied, des lettres A et Ω; sous le pied de la croix, un Ω.

℟. ✠ ❋ HOSPITALIS ❋ IHERVSALEM ❋. Personnage nimbé et couché sur un tombeau; au chevet, à droite, une croix fichée à une longue hampe;

au pied, un encensoir ; au-dessus, un toit d'architecture gothique.

D., 40 mill.

Cf. une bulle de même type et de même style appendue à un acte de 1558, publ. dans Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles des Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, p. 249, pl. 55, nº 2. Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, I, p. 75 suiv., et pl. XXV, nº 4.

XXI

PLOMBS DE COMMERCE

DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES

1027. Le champ du plomb divisé en deux segments. Dans le segment supérieur, suite de [illegible]. Dans l'inférieur, une aigle (?). Le tout dans une couronne de feuillage.

℞. lisse.

D., 24-26 mill. Plomb muni d'une queue. (Anc. collection A. Baudry.) Pl. V, nº 5.

1028. Les lettres GI/////, au-dessus desquelles le chiffre 4.

℞. lisse, avec une proéminence ronde au centre.

D., 15 mill.

Ce plomb n'est pas antérieur au xviie siècle.

1029. Dans le champ, les lettres AV.

℞. Aigle héraldique.

D., 19 mill.

Plomb du xixe siècle.

XXII

TESSÈRES DU MOYEN AGE
ET DES TEMPS MODERNES

1030. IONARIO en légende circulaire.

℞. lisse.

D., 18 mill. (Don de M. le capitaine Carbon, à Amiens, en 1890.) Pl. V, nº 4.

1031. + ƐVALTƏR en légende rétrograde.

℞. Quadrupède, à gauche.

D., 17 mill. Pl. VI, nº 2.

Carnaval de Rome.

1032. CIRCO ‖ AGONALE en deux lignes. Au-dessus, une étoile; au-dessous, la date 1846 séparée de la légende par une ligne se recourbant en volutes aux extrémités.

℞. Même légende qu'au droit.

D., 30 mill. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

1033. ARNEVALE DI ROMA I MDCCCLXXIV. Torse, la tête tournée à gauche.

℞. Saturne, assis, à gauche, présentant de la main droite une couronne, et s'appuyant de la gauche sur une faux. A l'exergue, SATVRИO.

D., 22 mill. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

1034. CARNEVALE ///////////. Torse, la tête tournée à gauche.

℟. ////QVIRIO II ////. Saturne, du même type qu'au numéro précédent.

D., 21 mill. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Il est bien probable que nos plombs sont une imitation des plombs antiques des Saturnales. Rappelons que l'ouvrage de Garrucci sur les plombs Altieri a paru en 1847, et que dès ce temps on s'intéressait aux plombs antiques.

XXIII

PLOMBS INDÉTERMINÉS

1035. Tête de face dessinée sommairement au trait.

℟. OSP en une ligne.

D., 22 mill. Pl. VI, n° 6.

1036. Personnage nimbé (saint Marc) remettant une croix, dont la traverse se termine de part et d'autre par un annelet, à un personnage agenouillé, coiffé d'un bonnet pointu (le doge). En haut, à droite, ΛИ ; à gauche, des lettres indéterminées ; plus bas, à gauche, la lettre M, surmontée d'une croix, et, à droite, la même lettre surmontée d'un trait horizontal.

℟. Personnage nimbé, le vêtement marqué d'une grande croix, debout, à droite, sous une arcade légèrement surbaissée, portée par deux colonnes. A gauche, N⁖Λ ; à droite, OMV.

D., 26 mill. (Don de M. Oray, en 1866.) Pl. V, n° 7.

1037. Légende indéterminée, entre deux cercles. Dans le champ, tête, à droite.

℟. La lettre M de grandes dimensions, supportant une croix, les pieds et les extrémités du chevron posant sur des bases, rappelant la même lettre sur les *follis* impériaux du VIe siècle. De chaque côté, la légende symétriquement répétée OMA; en bas, NRO.

D., 26 mill. (Don de M. Oray, en 1866.) Pl. V, n° 9.

Ce plomb appartient à la même série que le précédent.

1038. Agneau, à gauche, la patte droite antérieure levée.

℟. Saint Jean-Baptiste, debout, la jambe gauche repliée, tenant de la main droite une croix à longue hampe, la main gauche étendue.

D., 21-24 mill. Sceau échancré.

1039. Agneau divin, à droite, retournant la tête, tenant de la patte gauche antérieure levée, un étendard.

℟. Saint Jean, debout, tenant de la main gauche un long bâton avec rubans flottants à la partie supérieure; à ses pieds, à droite, un mouton. Le type est en partie effacé, surtout à gauche.

D., 23 mill. Sceau. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

1040. Agneau divin, à droite, tenant, de la patte droite antérieure, une croix à longue hampe.

℟. ////CAVARI//// en légende circulaire. Dans le champ, TAI////ℸ///// || IN en deux lignes.

D., 21 mill.

1041. Croix, des angles intérieurs de laquelle s'échappent de petits traits; dans un double grènetis.

℟. Rosace à quatre lobes, cantonnée de quatre annelets; dans un grènetis.

D., 15 mill. Plomb très mince. (Don de M. Péretié, chancelier du consulat à Beyrouth, en 1854.)

XXIV

PLOMBS ARABES [1]

1042. Sur l'une et l'autre face, la même inscription arabe :

سعيد *Saïd*
بن يزيد *fils de Yézid*

D., 22-24 mill. Sceau. (Anc. collection de M. Ambroise Baudry.)

Ce plomb est de provenance égyptienne, et le caractère de l'inscription paraît indiquer la fin du Ier siècle de l'Hégire. Le personnage nommé ici serait donc quelque émir d'Égypte de cette époque.

1043. Dans un double cercle linéaire interrompu par des annelets, inscription arabe en cinq lignes, indéchiffrables, rappelant la disposition des légendes monétaires du second siècle de l'Hégire.

℟. lisse.

D., 25 mill. (Anc. collection de M. Ambroise Baudry.)

1044. Deux légendes circulaires concentriques.

Légende extérieure :

بسم الله ضرب (?) . . . . سنة احدى و ثمانين وثلثما ئة

Au nom de Dieu frappé (?) .... *an 381.*

1. Nous devons la description des plombs à légendes arabes à l'obligeance de notre collègue M. Paul Casanova.

Légende intérieure :

عبد الله ووليه. . . . . العزيز بالله امير المومنين

Le serviteur et lieutenant de Dieu..... el Aziz billah, chef des Croyants.

A l'extérieur des légendes, quatre groupes de trois gros points en creux.

℟. Deux légendes religieuses concentriques, en partie effacées, contenant les formules religieuses des Alides, entre autres :

على خير صفوة الله

D., 68 mill. ; épaisseur, 12 mill. ; poids, 421 gr. Provenance : Trouvé à Soukaras (Algérie, départ. de Constantine), par le capitaine Leroux, en 1853. (Don de M. Papier, président de l'Académie d'Hippone, en 1897.)

Par la disposition et l'énoncé des légendes, ce disque présente la plus complète analogie avec les dinars fatimides (Cf. H. Lavoix, *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale, Égypte et Syrie*, p. 63, n° 149). Mais le diamètre et l'épaisseur sont tels, qu'on ne peut y voir un essai monétaire du dinar.

M. Prou et M. Rostovtsew.

NOTES D'ONOMASTIQUE ROMAINE :

VALÉRIEN; RÉGALIEN

Grâce à la monographie numismatique du règne de Régalien publiée par M. Kubitschek[1] on peut enfin se former des notions précises sur le monnayage de cet empereur éphémère qui se fit proclamer à Sirmium, aujourd'hui Mitrovica, dans la province de Moesie-Inférieure, dont il était légat propréteur, quand il apprit que Gallien avait vaincu à Mursa, aujourd'hui Eszeg, Ingenuus, légat révolté de Pannonie-Inférieure. L'auteur a fait le recensement complet des rares deniers de cet usurpateur, et de ceux de Dryantilla qui en sont inséparables par leur style et par leur fabrication. Son travail ne dispense pas néanmoins de recourir aux articles très soignés de MM. Rohde[2], Groag[3] et Dessau[4], les derniers concernant plus particulièrement la généalogie de Dryantilla, d'après une très intéressante inscription d'Oenoanda en Lycie. Jusqu'en ces derniers

1. *Die Münzen Regalians und Dryantillas* (extr. des *Jahresheften des Oesterreichen archaeologischen Institutes*, II, 1899, pp. 210-221 ; 24 figures phototypiques).

2. Rohde, *Silber-Antoniniani der römische Kaiserin Sulpicia Dryantilla* (extr. de la *Wiener numismatische Zeitschrift*, XXV, 1894, pp. 421-427, pl. V).

3. Groag, *Sulpicia Dryantilla* (extr. des *Jahresheften des Oest. arch. Inst.*, II, 1899, pp. 206-210).

4. Dessau, *Die Familie der Kaiserin Sulpicia Dryantilla* (extr. de la *Zeitschrift für Numismatik*, XXII, 1899, p. 199-205).

temps on présumait que cette princesse était la femme de Régalien; mais M. Groag pense plutôt, apparemment avec raison, qu'elle était sa mère. En effet, on constate que la figure de Régalien est imberbe, ce qui est un signe de jeunesse, puisqu'à cette époque le port de la barbe était d'usage constant. Au contraire, les traits de Dryantilla sont ceux d'une femme d'âge mûr. La nouvelle attribution due à M. Groag mérite donc d'être prise en considération, en attendant qu'elle reçoive une confirmation positive.

Dans la présente note, j'ai uniquement en vue de retrouver la suite intégrale des noms de l'empereur que les auteurs anciens, ou leurs copistes, ont appelé tantôt Régalien[1], tantôt Régillien[2], tantôt même Trébellien[3]. Cette recherche ne paraîtra pas superflue quand j'aurai rappelé que Cohen a placé la notice qu'il consacre à ce personnage sous la rubrique : *Caius Publius C? Regalianus*, dans la deuxième édition de sa *Description historique des monnaies impériales*, VI (1886), p. 9. Cette remarque m'amène à traiter tout d'abord une question qui n'intéresse pas seulement la titulature de Régalien, mais celle de plusieurs autres empereurs.

L'apposition des deux prénoms *Caius Publius* constitue plus qu'une inadvertance; pour un professionnel de la numismatique, c'est une bévue de n'avoir pas aperçu que, dans l'énoncé des dénominations impériales, la sigle C venant après IMP, *Imperator*, signifie non pas *Caius*, mais *Caesar*, exactement comme dans la formule grecque équivalente AVT·K, Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ. Du reste, notre auteur est coutumier du fait : c'est ainsi qu'on lit à leurs places

1. Aur. Victor, *Caes.*, XXXIII; Pol. Silvius, *Nomina omnium principum romanorum*, 45, dans les *Monum. Germ. hist. Chronic.*, *Min.* I, éd. Mommsen, p. 536.
2. Treb. Pollio, *Gallieni duo*, XX; *Trig. tyr.*, X; *Claud.*, VII; Aur. Victor, *Epitome*, XXXII.
3. Eutrope, *Breviar.*, IX, 8.

respectives (*ibid.*, VI, p. 87 et p. 219) des sous-titres tels que : *Caius Marcus Aurelius Marius*, *Caius Marcus Claudius Tacitus*. Toujours la même confusion entre le titre *Caesar* et le soi-disant prénom *Caius* ; et cela se répercute indéfiniment dans les ouvrages de seconde main.

Pour en découvrir l'origine, il faut remonter jusqu'à la notice placée en tête du règne de Valérien I avec le sous-titre : *Caius Publius Licinius Valerianus*. Aucune monnaie à légende latine ne justifie les deux premiers termes de cet énoncé ; mais ce qui en a peut-être suggéré l'idée au célèbre expert du Cabinet des Médailles, c'est d'avoir rencontré des monnaies de Nicée qui, par extraordinaire, donnent à Valérien ainsi qu'à Gallien, son fils, le double prénom Γ·Π, ou Γ·ΠΟΥΒ, Γάϊος Πούβλιος ; voir Mionnet, *Descr.*, II, p. 463, n. 292 ; *Suppl.*, V, p. 156 et suivantes, n°s 911, 912, 915, 918, 920, 924-928, 935, 943.

Le n. 928 est défectueux ; j'en rectifie la description sur le vu de l'exemplaire de la collection Waddington, n. 446 :

Γ ΠΟΥΒ ΛΙΚ ΟΥΑΛΕΡΙΑΝΟϹ ΑΥΓ. Buste radié et drapé de Valérien, à droite.

℞. ΝΙΚΑΙΕΩΝ ΒΥΖΑΝΤΙΩΝ ΜΟ/Ο/ΝΟΙΑ. Le héros fondateur Byzas, coiffé d'un petit calathos, et la nymphe poliade Nicaea, debout, se faisant face et se donnant la main. Æ 26.

A quoi j'ajoute le signalement d'une pièce inédite (?) de ma collection, frappée en l'honneur de Gallien en même temps que la précédente :

Γ ΠΟΥΒ ΛΙΚ ΕΓΝΑ ΓΑΛΛΗΝΟϹ ΑΥΓ. Tête laurée de Gallien, à droite.

℞. Même légende et même type. Æ 25.

Aucune explication, à ma connaissance, n'a encore été

donnée de cette association irrégulière de deux prénoms qui a même échappé à Eckhel; voici celle que j'aurais à proposer.

Il était sans doute de notoriété publique que Valérien appartenait par sa naissance à la *gens* des *Valerii*, et qu'il était passé dans celle des *Licinii* par le fait d'une adoption à laquelle les historiens font clairement allusion : *Valerianus imperator*, *nobilis genere*, *patre Valerio* (Treb. Pollio, *Val.*, I); *Valerium Flaccum adolescentem*, *nobilem parentem Valeriani* (Vopiscus, *Prob.*, V). Mais les Grecs de Nicée, aussi peu familiarisés que Cohen avec le système onomastique romain, ont fautivement conservé à Valérien le prénom civique *Caius* qu'il avait porté dans la gens Valeria, et qu'il avait dû légalement échanger contre celui de son père adoptif en prenant son nouveau gentilice, *Publius Licinius*, et en y ajoutant le surnom *Valerianus* pour rappeler qu'il avait quitté la gens *Valeria*. C'est également par crainte de rien oublier dans la titulature impériale, que l'atelier monétaire de Nicée a transféré à Gallien les deux mêmes prénoms, avec le gentilice maternel *Egnatius* que lui donnent aussi les monnaies de Parium à légendes latines. Je ne me charge pas d'expliquer pourquoi Cohen, pour rester conséquent avec lui-même, n'a pas gratifié Gallien du double prénom (*ibid.*, V, p. 343).

Voilà ce que j'avais à dire sur une particularité curieuse de la numismatique de Valérien; je reviens maintenant à la statistique des monnaies de Régalien établie par M. Kubitschek. On en connaît quinze à l'effigie de ce prince; les légendes de revers sont très variées[1], quelques-unes absolument inconnues à Cohen. Quant au droit, on y

[1]. CONCORDIA AVGG, FIDES MILITVM, IOVI CONSER, LIBERALITAS AVGG, ORIENS AVG, ORIENS AAGG, PROVIDENTIA AVGG, VICTORIA //////.

lit invariablement, à l'exception d'un seul exemplaire, IMP C P C REGALIANVS AVG, c'est-à-dire *Imperator Caesar Publius C.... Regalianus Augustus.*

Un seul exemplaire, ai-je dit, fait exception, du moins en apparence, car je suis en mesure de démontrer que sa lecture doit être rectifiée conformément à celle de toutes les autres. C'est l'exemplaire de l'ancienne collection formée par le comte Wiczay, à Hedervar, en Hongrie, et dispersée en 1836. On ignore ce qu'il est devenu, et on ne le connaissait jusqu'à présent que par la description qu'en a publiée Caronni, rédacteur anonyme du catalogue de cette collection [1] :

*** REGILIN. Cap. radiat. imb. sm.) (ORIENS AVGG. Sol. st., d. elata, s. flagr. Typus adversae alteri numo super incusus Antonini Pii reliquiis adhuc elementis M ANTONINVS PIVS. Vide haec apud Eckh., p. 462.

En reproduisant ce signalement sous le n° 6ᵃ de sa liste, M. Kubitschek fait observer, avec raison, qu'il s'agit d'un denier de Caracalla ou d'Élagabale, et non d'Antonin, surfrappé par Régalien. La lecture REGILIN, dont Caronni est responsable, doit être tenue pour fausse. On sait, en effet, que Sestini, bien plus digne de confiance que lui, avait entrepris la révision de son œuvre défectueuse, avec addition des pièces subséquemment acquises par Wiczay, et qu'à cet effet il avait fait quatre fois le voyage à Hedervar pour étudier *de visu* toutes les pièces. Or, à la page 409 du tome III de la série romaine [2], on lit en toutes lettres :

1. *Musei Hedervarii in Hungaria numos antiquos graecos et latinos descripsit, etc... Michel A. Wiczay*, 1814, t. II, n. 2834. Le château de Hedervar est dans une île du Danube appelée la petite Schut, fief de la famille Wiczay.

2. *Musei Hedervarii in Hungaria descriptio numorum veterum urbium, populorum nunc curis secundis castigata nec non multis aliis numis anecdotis vel parum cognitis aucta.* Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. lat., 1806-1809.

IMP·C·P·C·REGALIANVS AVG. Caput radiatum.

℞. ORIENS AVGG. Sol capite radiato ad s. stans, d. elata, s. flagellum.

Mus. Hed. n. 2834 in Æ. Sed minus accurate.

Ce témoignage de Sestini était resté inconnu ; je le mets en lumière comme un nouvel exemple du parti que l'on peut tirer de ses travaux, surtout quand il s'agit de contrôler les renseignements de Caronni auquel on a pris, à tort, l'habitude de se fier aveuglément.

Il est donc maintenant établi que sur les quinze exemplaires réunis par M. Kubitschek le cognomen se lit *Regalianus*, à l'exclusion de toute autre forme. Nous connaissons aussi son prénom, *Publius*.

Il reste à savoir quel était son gentilice, représenté par la seule lettre initiale C, à la suite du P, sigle du prénom.

Or, il se trouve que le groupe de ces deux sigles, P·C, forme précisément le début des légendes de tête du jeune Valérien, fils de Gallien [1], P·C·L·VALERIANVS·NOB· CAES, ou NOB C ou NC, qui doivent se lire *P(ublius) C(ornelius) L(icinius) Valerianus Nob(ilissimus) Caes(ar)*, puisque, sauf l'interversion des deux gentilices — maternel *Cornelius*, paternel *Licinius*, — elle répond, terme pour terme, à cette autre légende [2], P LIC COR VALERIANVS N CAES.

Sestini ne l'a jamais publiée, mais il l'a annoncée dans l'Introduction (p. IV) de sa *Descrizione delle medaglie del Museo Hedervariano, parte Europea*, II, 1830, en ces termes : « E chi stampera la serie delle Consolari e quella delle Romane con miglior ordine e correzioni da noi lasciata manoscritta in 4 grossi volumi in foglio d'una risma di carta l'uno ? » Les érudits apprendront avec satisfaction que ce recueil inédit du célèbre numismatiste florentin vient d'être retrouvé et qu'il leur est accessible. Reste à savoir ce qu'est devenu le Corpus manuscrit de toutes les médailles connues de son temps dont il avait donné une copie en 17 volumes in-folio à son ami le baron de Chaudoir, et que ce dernier a signalé à la page IV de ses « *Corrections et additions* », etc., Paris, 1835, in-4°.

1. Cohen, *Descr.*, V, p. 523, nos 50, 53, 54,
2. *Ibid.*, V, p. 525, n. 77.

De ce que les sigles P·C signifient *Publius Cornelius* sur les monnaies de Valérien César, il faut bien conclure qu'elles doivent être interprétées de la même manière sur celles de Régalien, d'autant plus que ces deux personnages sont exactement contemporains, et que le numéraire destiné à faire connaître leurs portraits et leurs noms était appelé à circuler pour ainsi dire simultanément entre les mains du même public. La question est donc résolue : *Cornelius* est le gentilice qu'il s'agissait de déterminer.

Régalien était d'origine dace et d'extraction royale ; cela résulte des termes de Trébellius Pollion : *Gentis dacicae, Decibali ipsius, ut fertur, affinis*. Son surnom fait évidemment allusion à cette parenté, car il dérive du mot *regalis*, qui, pris substantivement, signifie : « prince de sang royal » ; c'est en ce sens qu'Ammien Marcellin l'emploie quand, parlant des rois alamans Chnodomarus et Agenarichus, vaincus par Julien César sous les murs d'Argentoratum (Strasbourg) il dit : *Nos sequebantur potestate proximi reges numero quinque regalesque decem*. Il ne fallut pas plus qu'une plaisanterie grammaticale sur le nom de Régalien pour décider ses soldats à le proclamer empereur.

Quant à Dryantilla, dont le nom n'est même pas prononcé dans l'histoire, on continuerait à l'ignorer sans les monnaies d'argent, au nombre de vingt, qui ont toutes pour légende de tête, SVLP DRYANTILLA AVG, et pour légende de revers, les unes IVNO REGINA, les autres IVNONI REGINE (*sic*).

C'est encore à tort que Cohen l'a défiguré en *Druantilla*, contrairement à l'évidence d'un Y épigraphiquement bien conformé sur ces monnaies. *Dryantilla* est un diminutif qui dérive régulièrement de Δρύας, gén. Δρύαντος, qui paraît appartenir à la nomenclature thrace ; suivant les mythographes, Dryas, fils du Mars thrace (Δρύας Ἄρεως,

chez Apollodore), était un des héros accourus à la chasse du sanglier de Calydon en Etolie. De ce nom a été directement formé celui de Claudius Dryantianus, mari de Julia Lysimaché et aïeul de Claudia Ammiana Dryantilla, laquelle épousa un Sulpicius Pollio et fut l'aïeule de l'impératrice Sulpicia Dryantilla, suivant la généalogie dressée par MM. Dessau et Groag. Il semble donc que le trisaïeul maternel de cette princesse, se conformant à la coutume des familles grecques les plus illustres par leur ancienneté, prétendait faire remonter ses origines aux temps héroïques et mythologiques. Ainsi en était-il, à Rome, dans quelques-unes des grandes *gentes* ; des monnaies au nom de Jules César, de Marc Antoine, de L. Mamilius, de L. Valerius Acisculus, et d'autres encore, font souvent allusion à leurs origines légendaires.

R. Mowat.

LES

BILLETS DE CONFIANCE

ÉMIS PENDANT LA GUERRE 1870-71

(*Suite*[1]).

Pl. VII.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont.

Les archives du Secrétariat de la Banque de France, à Paris, contiennent deux types de bons émis à Chaumont.

Le premier, imprimé en noir sur papier blanc, est ainsi conçu :

Ville de Chaumont.

N°

Bon pour

à délivrer pour le compte de la Ville de Chaumont et remboursable après la guerre.

Chaumont le 187.

Le Maire,

NOTA. — Ce bon devra être, le lendemain de sa date, présenté à la mairie par le fournisseur.

(Timbre de la mairie.)

1. Voy. *Rev. num.*, 1899, pp. 374 et 510 ; 1900, p. 86.

Les billets de l'autre type portent :

Ville de Chaumont.
Bon pour la somme de
un franc
au compte de la ville
remboursable après la guerre.
Le Maire,

Impression noire sur papier marron, uniforme pour les différentes coupures de la série (5, 10, 20, 50 centimes et 1 franc).

Ces bons, dont la Banque ne possède que des épreuves, ont-ils été réellement livrés à la circulation, ou sont-il restés à l'état de projet? Nous n'avons pu, malgré de très nombreuses démarches, éclaircir ce point. A la mairie de Chaumont, il nous a été répondu, d'une façon péremptoire, qu'aucune émission de billets fiduciaires n'avait eu lieu dans la ville. Nous nous bornerons à enregistrer cette indication sans nous l'approprier, une expérience plusieurs fois renouvelée nous ayant malheureusement appris à être très réservé en présence des affirmations même les plus officielles et les plus catégoriques.

Si l'existence de ces bons municipaux reste un peu problématique, il n'en est pas de même des billets suivants, mis en circulation par MM. Tréfousse et Cie, fabricants de gants.

Dans un cadre formant, à chaque angle, un écusson circulaire portant l'indication de la valeur,

Chaumont
(*Haute-Marne*).
Tréfousse et Co.
un franc (dans un cartouche)
(Signature autographiée bleue) *Trefousse et Co.*

en bas, dans un cartouche :

Tout porteur de bons divisionnaires
pourra en exiger le remboursement à vue
en billets de banque
lorsqu'il en présentera pour cent francs.

Au dos, timbre sec de la maison, imprimé en noir sur papier blanc recouvert, sauf aux écussons des quatre angles, d'un treillis de lignes vertes.

Nous n'avons vu, de ces billets, que les coupures de 1 et 2 francs. Mais il résulte de renseignements précis, obligeamment communiqués par les successeurs de M. Tréfousse, que l'émission comprenait des bons de 5, 10, 20, 50 centimes, 1, 2, 5 et 10 francs.

Closmortier.

MM. Simon, Lemut et Cie, des usines de Closmortier, près Saint-Dizier, ont émis pour le payement de leur personnel, ainsi que pour venir en aide aux familles des ouvriers appelés sous les drapeaux, les bons suivants :

1° Bons pour travail exécuté.

Ces billets, les premiers qui aient été émis, portent, dans un cadre fleuronné noir :

N° Usines Fr.
du Closmortier et de St-Dizier réunies.
Bon pour
valeur reçue en travail exécuté
par
et payable au porteur à 4 mois de ce jour.
Closmortier, le 1870.
Visé par le Caissier.

Sur la banderole reliant le bon au talon :

Simon, Lemut et Cie

Sur le talon :

N°
délivré à
Somme
le 1870.
Visa du Caissier.

Impression noire sur papier blanc.

La guerre se prolongeant, et le délai de quatre mois, ainsi prévu pour le remboursement de ces billets semblant, par suite, susceptible de devenir trop court, une nouvelle série de bons fut émise, conforme, d'ailleurs, de tout point, au modèle dont on vient de lire la description, sauf qu'après la ligne :

et payable au porteur à 4 mois de ce jour

les mots suivants avaient été ajoutés :

(*La continuation de la guerre nous autoriserait à proroger l'échéance moyennant intérêt à 5 °/₀.*)

De plus, au lieu de *1870* à la dernière ligne, la date portait simplement 187., le dernier chiffre devant être écrit à la main ;

2° Bons de monnaie proprement dits.

Dans un encadrement formé d'entrelacs entourant, en haut les mots : *Usines de Closmortier et de S -Dizier réunies*, en bas *N°*, aux angles supérieur gauche et inférieur droit *A*, aux supérieur droit et inférieur gauche *1*.

Simon Lemut & Cie
Un franc
payable au porteur.
Ce bon sera retiré de la circulation dans le mois qui suivra la paix.
Closmortier, le 15 janvier 1871.
Visa du Caissier.

Impression noire sur papier jaune (bon de un franc), rouge (bon de deux francs) [1], bleue (bon de cinq francs) [1] ;

1. Les lettres et chiffres enlacés dans l'encadrement varient également suivant

3° Enfin, M. Rozet, propriétaire de l'usine, et associé de MM. Simon Lemut, a créé des bons spéciaux au moyen desquels les ouvriers pouvaient se procurer directement, à son compte, chez certains fournisseurs, les denrées nécessaires à leur subsistance. Ces billets portent, dans un encadrement fleuronné aux angles et au milieu de chacun des quatre côtés :

Bon pour
à livrer pour mon compte au porteur
Monsieur
Closmortier
le 187 .

En haut, dans un cartouche, monogramme de M. Rozet.

Impression noire sur papier blanc.

Sur certains billets, la nature des denrées à livrer et le nom des fournisseurs, au lieu d'être laissés en blanc, sont imprimés à l'avance. Ces bons sont de quatre sortes : 1/2 kilog. de viande, chez M. Morlet, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 31 ; papier brun. — 1 kilog. de pain chez M. Martinet, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 51 ; papier jaune. — 1/2 kilog. de riz, chez M. Vincent, faubourg de la Noue, n° 7 ; papier bistre. — 1/2 kilog. de sucre, chez M. Trémaux, rue du Marché, n° 7 ; papier bleu.

Eurville.

Bons émis par MM. Jamin, Bailly et Cie, maîtres de forges.

Dans un encadrement formés de fleurons affrontés :

Usines d'Eurville
(*Haute-Marne*).
N° (écrit à l'encre noire.) *Fr. 1*
Bon pour un franc

les coupures (A et 1 pour le bon de un franc ; B et 2 pour celui de deux francs ; C et 5 pour celui de cinq francs).

Valeur reçue en travail exécuté par (nom de l'ouvrier écrit à l'encre noire), *et payables* (sic) *au porteur, à 4 mois de ce jour.*

Eurville, le (date écrite à l'encre noire) *1870* (ou *1871*).

Visé par le caissier. (Signature manuscrite.)

(Signature manuscrite.) de MM. Jamin, Bailly et Cie).[1]

Impression noire sur papier brun (1 fr.), bleu pâle (2 fr.); jaune (5 fr.); vert pâle (10 fr., émission de 1870); vert foncé (10 fr., émission de 1871); rouge (20 fr., émission de 1870); rose (20 fr., émission de 1871); saumon (20 fr., deuxième émission de 1871).

Certains billets, émis en 1871, portent après les mots : « payables au porteur à 4 mois de ce jour »; (*Le maintien du cours forcé des billets de Banque nous autoriserait à proroger l'échéance moyennant intérêt à 5 °/₀.*)

Enfin, sur une autre série de bons du même modèle (papier blanc), l'indication de la valeur, au lieu d'être imprimée, se trouve inscrite à la main, à l'encre noire (A quelques billets de ce dernier type on a ajouté la mention manuscrite suivante : « *La continuation de la guerre nous autoriserait à proroger l'échéance, moyennant intérêts à 5 °/₀* »).

Montreuil-sur-Blaise.

M. Léopold Gény, maître de forges à Montreuil, a émis également des billets fiduciaires pendant la guerre. Mais ces documents paraissent avoir été tous détruits.

Nogent.

Les bons mis en circulation à Nogent, pendant la guerre, émanaient, les uns de la « Société de prévoyance », les autres de la banque Marcellin Girard.

1. Quelques billets portent, au lieu de la signature des directeurs de l'Usine : *P. Pon Jamin, Bailly et Cie* (griffe bleue) et la signature de M. Jamin seul.

Ceux-ci portent, dans un encadrement oval formé d'un double filet noir :

Marcellin Girard
Un franc
Payables (sic) *au porteur*
en marchandises à vue
ou en espèces, un mois après la paix.
Nogent-Haute-Marne, le 10 Décembre 1870.

Dans un cartouche, en haut, *Série A* ; dans un cartouche, en bas, *N°* (imprimé en bleu au composteur) ; à droite et à gauche, dans un cartouche, *1*.

Impression noire sur papier brune (série A, 1 fr.) ; chamois (série B, 2 fr.) ; vert (série C, 5 fr.) ; rose (série D, 10 fr.) ; violet (série E, 20 fr.).

Les billets créés par la réunion de négociants et d'industriels constituée en vue de cette émission, sous le nom de : « Société de Prévoyance », sont ainsi libellés :

Société de Prévoyance
e Série. *fondée à Nogent-Haute-Marne* *N°*
pour suppléer à la rareté du numéraire
et soutenir l'industrie du pays
Bon pour cinquante centimes,
payable à Nogent.
Les Commissaires, *Le Gérant,*
(Signatures manuscrites.)

Encadrement formé d'un double filet noir figurant, à chaque angle, un dessin géométrique.

Au dos :

Garanties
1° Le numéraire existant dans la caisse de société.
2° Les marchandises déposées,
3° Les valeurs en portefeuille.
4° Solidarité des souscripteurs.

Les bons étaient des valeurs suivantes : 50 centimes (papier violet) ; 1 fr. (papier brun) ; 1 fr. (papier jaune) ; 5 fr. (papier vert).

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que cette constitution d'une Société, en vue de l'émission de papier-monnaie, avait eu, à Nogent, des précédents relativement récents. Dans le courant de l'année 1848, en présence de la raréfaction du numéraire, les principales maisons de la ville s'étaient syndiquées pour la création de billets de confiance. Les bons émis à cette époque sont presque identiques à ceux de 1870. Au recto, le libellé est le même, les seules différences consistent dans le type des caractères (les mots : « Société de Prévoyance », notamment, sont imprimés en gothique sur les coupures de 1848). Au verso, les mots : « Les valeurs en porfeuille, » sont suivis de « dépassant de vingt pour cent le « chiffre des bons en circulation ». On a ajouté, à la liste des garanties, « la somme d'intérêts que ces bons pro- « duisent ». Enfin, la « Solidarité des souscripteurs » est remplacée, en 1848, par : « Le chiffre de souscriptions de « tous les actionnaires, lequel est au moins de 10 °/₀ plus « fort que celui des bons en circulation [1] ». Ces divergences, qui témoignent de certains changements de détail apportés au mode de fonctionnement de la Société, n'en laissent pas moins subsister des ressemblances trop nombreuses, trop frappantes, pour que nous n'ayons pas tenu à profiter de cette occasion pour mentionner les liens rattachant, dans bien des cas, les émissions de la guerre aux opérations analogues de 1848.

1. La couleur du papier était bleue pour le bon de 1 fr., violette pour celui de 2 fr., blanche pour celui de 5 fr.

Saint-Dizier.

La ville a émis, suivant une délibération du Conseil municipal du 23 août 1870, des bons de 1 fr., 1 fr. 50, 5 fr., 10 fr., 20 fr., 50 fr. et 100 fr., ainsi libellés :

Ville de St-Dizier.
(Délibération du Conseil municipal du 23 août 1870.)
N° [1] *1 fr.*
Bon pour un franc
valeur reçue
payable au porteur à 4 mois de sa date [2]
fait à l'hôtel de ville de St-Nizier le [3]
Vu par le Contrôleur. Le Caissier, Le Maire.
(Signatures manuscrites.)

Encadrement sobrement orné.

Impression noire sur papier violet (1 fr.); vert (1 fr. 50); bleu (5 fr.); marron (5 fr., émission du 15 février 1871 destinée à l'hospice); gris-bleu (10 fr.); jaune (20 fr.); rose (50 fr.); blanc (100 fr.).

Les bons sur lesquels figure la mention : « payable au porteur à 4 mois de sa date », portent, au verso, les armes de la ville et un extrait de la délibération du 23 août 1870 (texte des articles 3 et 4).

*
* *

Ajoutons, avant de terminer cette énumération, que la Compagnie des forges de Champagne, à Saint-Dizier, a

1. Le numéro d'ordre est écrit à l'encre noire.

2. Ces mots sont remplacés, sur tous les bons au-dessus de 5 fr. et sur une partie des bons de 5 fr., soit par une ligne en blanc où l'on inscrivait, à la main, à l'encre noire, le nom du bénéficiaire, soit par la mention imprimée suivante : *de l'hospice en remboursement d'avances et de frais d'ambulance.*

3. Date manuscrite, sauf sur les billets de l'hospice qui portent, imprimé : *15 février 1871.*

également émis, pour le paiement de ses ouvriers, des bons, dont nous n'avons malheureusement pas retrouvé de spécimens.

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE

Plusieurs grands manufacturiers du département, notamment MM. Guernier et C[ie], maîtres-verriers à *Croismare*, MM. Ancel et Marcot, filateurs à *Saint-Nicolas-du-Port*, et la Société des Verreries de *Vallérysthal*, ont créé, en 1870-71, des billets fiduciaires qui ont aujourd'hui disparu, dont tout au moins nos recherches ne nous ont pas permis de découvrir aucun exemplaire. Nous avons pu, par contre, nous procurer les épreuves des obligations de cent et de cinq cents francs émises, par la ville de Toul, en exécution des délibérations du Conseil municipal des 23 novembre et 17 décembre 1870. La description de ces documents sortirait du cadre de notre travail. Nous nous bornerons à donner, ci-après, celle des « coupons » qui ont été, à un certain moment, utilisés comme monnaie fiduciaire.

Ville de Toul.
Emprunt de 100.000 francs (*1870*) (ou « 2e emprunt » « 1871 »)
Obligation n° *de 500 Fr.* (ou « de 100 fr. »)
Le porteur a droit à la somme de quinze (ou « trois ») *francs*
pour le semestre d'intérêts échu le[1]
Le Receveur municipal, *Le Maire de Toul.*

Ces coupons étaient assemblés, par quatre, à droite de l'obligation, reliés l'un à l'autre par une banderole ornementée, brune pour les obligations de 500 fr., bleue pour celles de 100 fr.

1. Date imprimée (1er juillet 1871, 1er janvier 1872, 1er juillet 1872, 1er janvier 1873).

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Bar-le-Duc.

Indépendamment des bons énumérés dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique* (novembre-décembre 1896, pp. 497-499), une « Société Barisienne » a créé, dans cette ville, des coupures dont voici la description :

Dans un cadre très orné, figurant, à droite et à gauche, des Mercures symboliques, les pieds sur un globe terrestre et supportant un cartouche avec la mention :

5 F.
Société Barisienne.
Bon de circulation
de
Cinq Fr.
Création du 25 Août 1870
Un administrateur, Le Directeur, Le Trésorier.
(Ce Bon circule comme espèces)

En haut, dans un cartouche, *1re série*; en bas, *N°*.

Impression noire sur papier teinté saumon laissant transparaître en blanc, au recto et au verso :

Société barisienne.
Bon de circulation.

Entre ces deux lignes, les armes de la ville, accostées de deux cartouches ronds avec un *5* au milieu.

Malgré de très nombreuses démarches, il nous a été impossible d'obtenir, même à la Chambre de Commerce de Bar-le-Duc, le moindre renseignement sur cette « Société barisienne ». Nous ignorons, par suite, si le bon de

cinq francs que nous venons de décrire a été, ou non, accompagné de coupures d'autres valeurs.

Ajoutons que MM. Gallois-Oudin et Cie, directeurs de la Banque dite : « Caisse commerciale de la Meuse à Bar-le-Duc », ont émis, de leur côté, des bons de 1, 2, 5 et 10 fr. ainsi libellés :

Caisse commerciale de la Meuse.
Dans le mois qui suivra la paix
il sera payé au porteur la somme de

La couleur est rouge pour le bon de 1 fr. ; bleue pour celui de 2 fr. ; bistre pour celui de 5 fr. ; lilas pour celui de 10 fr. Il y a eu deux émissions successives, l'une du 1er octobre, l'autre du 10 décembre.

D'autres bons ont été émis, également dans la Meuse, notamment par M. Salmon, maître de forges à *Abainville*. Mais ces documents ont échappé à toutes nos recherches.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nous ne connaissons, dans ce département, que l'émission faite par la Compagnie des verreries et cristalleries de Saint-Louis ; encore devons-nous nous borner à cette simple mention. Là aussi, les documents qui nous auraient permis de décrire les bons alors créés, ont disparu.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Fourchambault [1].

L'importante manufacture de boulons et rivets appartenant à M. Bouchacourt a émis, pour le paiement de ses

1. Pour l'émission de la Société anonyme Commentry-Fourchambault, voir au mot : *Commentry* (Allier).

ouvriers, des bons de 5 fr. portant, dans un encadrement formé d'un double filet noir, avec, à chaque angle, un dessin fleuronné :

Usine Bouchacourt, à Fourchambault.
B. P. F. 5. *N°*
Bon de cinq francs
Remboursable aux époques suivantes :
1er Février, 1er Mai, 1er Août, 1er Novembre [1].
Le Caissier.

Il y a eu deux émissions successives de ces bons, l'une sur papier groseille, l'autre sur papier jaune orange.

DÉPARTEMENT DU NORD

Aniche.

La Société anonyme de la Manufacture de glaces d'Aniche a créé des bons de 1, 2 et 5 fr. ainsi libellés :

N° [2]
Bon pour
la somme de un franc
Aniche, le [2] *187*
Vu pour légalisation.
(Signature manuscrite.)
Patoux.

En haut et en bas, double filet noir ; à gauche, imprimé de haut en bas, dans un cartouche formé d'un double filet :

Société anonyme
de la Manufacture de glaces d'Aniche.

1. Ces indications sont celles qui figurent sur les bons jaune orange ; les bons groseille portent : 16 mars, 16 juin, 16 septembre, 16 décembre. En fait, il ne fut tenu aucun compte des termes ainsi prévus ; tous les billets furent payés à présentation, par groupes correspondant aux coupures du billet de Banque.

2. Numéro d'ordre et date écrits à la main à l'encre noire.

Les bons de 1 fr. sont sur papier blanc ; ceux de 5 fr. sur papier chamois ; ceux de 10 fr. sur papier rose.

Les premiers, seuls, ont été mis en circulation, au nombre de 200, les billets de 5 et 10 fr. n'ont pas été effectivement utilisés.

Une autre émission, plus importante, a été faite par la Verrerie de l'Union.

Dans un encadrement fleuronné, dont les motifs varient suivant la valeur :

Arrêté préfectoral du 15 septembre 1870.

N° [1]

Bon pour
un franc

Légalisation de la signature : *Signature :*

Timbre humide bleu de la mairie.

NOTA. — Le présent bon de circulation sera payable à vue à la caisse de la Fabrique en billets de la Banque de France de mille francs [2].

A gauche, imprimé de haut en bas :

Lemaire frères, à Aniche.

Impression noire sur papier blanc, rose ou rouge.

Les coupures étaient de 1, 2, 3, 4, 5, 10 et 20 fr.

Enfin, la Compagnie des mines d'Aniche a émis 2.600 bons de 1 fr., et 4.980 bons de 10 fr., imprimés à Anzin par M. Ricouart Dufour, et qui ont été incinérés le 25 mars 1874.

Anzin.

M. Harmégnies, fabricant de cordages, à Anzin, a créé,

1. Numéro écrit à l'encre noire.
2. Sur quelques bons, cette mention est remplacée par la suivante :
« Le présent bon de circulation sera payable à vue en billets de la Banque de France, à tout porteur qui le présentera au bureau d'émission. »

au mois de septembre 1870, des bons de différentes valeurs, imprimés à Valenciennes, chez M. Louis Henry.

Nous n'avons pu recueillir de renseignements précis sur ces billets. Nous savons seulement que ceux de 2 fr. étaient sur papier jaune.

Bachant.

Bons de 5 fr. émis par M. Géry Ternant fils.

Dans un encadrement formé d'un double filet noir :

Géry Ternant fils à *Bachant* (*Nord*).

N° *F. 5.*

Bon de cinq francs payable à vue, à la Caisse de M. Géry Ternant fils, en billets de banque, par groupes de cinq cents à mille francs (arrêté préfectoral du 15 septembre 1870).

Bachant, le 1er octobre 1870.

Vu pour légalisation de la signature
de M. Géry Ternant fils, à Bachant.
Bachant, le 1er octobre 1870.
Le Maire.

Impression noire sur papier bleu pâle :

Bertry.

MM. Poulain frères ont émis des bons portant, imprimé en noir sur papier vert d'eau :

F.........

Bertry, le 1871.

Bon pour la somme
de
à
pour

P. Poulain.

A gauche, imprimé en diagonale :

B. P. F.

Béthencourt.

Bons de 1, 2 et 5 fr. émis par la municipalité.

Dans un encadrement formé d'un double filet noir, avec, au milieu de chacun des quatre côtés, un motif d'ornementation :

Caisse municipale de Béthencourt.

N°

Coupure de un franc.

Le Maire,
E. Longatte.

Tout porteur de 100 francs de coupures divisionnaires pourra les échanger à vue et sans frais contre un billet de la Banque de France de 100 francs.

La couleur est rose pour le bon de 1 fr., verte pour celui de 2 fr.; bleue pour celui de 5 fr.

Ces trois coupures sont les seules que nous connaissions. Elles font partie d'une collection donnée par V. Delattre à la Bibliothèque communale de Cambrai. Le conservateur de cet établissement nous a aimablement autorisé à en prendre un cliché.

Et à cette occasion, nous demanderons au lecteur la permission de lui faire part d'un petit incident survenu, précisément, au sujet de ces bons de Béthencourt. Informé de leur existence, nous avions écrit au Secrétaire de la mairie pour tâcher de nous en procurer quelque spécimen. Après plus de six mois d'attente, ne recevant aucune réponse malgré un rappel pressant, nous prîmes le parti de nous adresser au maire lui-même. Celui-ci nous répondit, courrier par courrier, qu' « il n'avait jamais été créé à Béthen-« court de billets fiduciaires à l'époque de la guerre de « 1870-1871, ni à aucune autre époque » (*sic*).

Nous avons tenu à relater ce fait, non pas, bien entendu,

pour souligner le caractère des renseignements de M. le maire de Béthencourt, dont la lettre était d'ailleurs conçue en termes courtois, mais afin de montrer combien les recherches, en cette matière, sont difficiles, longues, hasardeuses ; combien, par suite, les lacunes et les erreurs qu'on rencontrera dans ce travail méritent, nous l'espérons, l'indulgence.

Cantin.

Indépendamment des bons de 5 fr. dont la description a été donnée dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique* (novembre-décembre 1896, p. 505), M. Alfred Billet a émis des coupures de 1 et 10 fr. du même modèle.

Capelle-sur-Écaillon.

Les bons émis dans cette localité, par MM. Émile Macarez et Cie, présentent les plus grandes anologies avec le type adopté par le « Comité financier » de Valenciennes (Voir plus loin, sous le mot : *Valenciennes*). Ils portent dans un encadrement fleuronné :

Arrêté préfectoral en date du 15 septembre 1870.
Émile Macarez et Cie,
fabricants de sucre à Capelle.
N°
Deux francs.
Vu pour légalisation :
Le Maire. *Signature*
(Voir au dos.)

Au verso :

Le présent bon de circulation sera payable à vue en billets de la Banque de France à tout porteur qui en présentera pour cent francs au bureau d'émission.

Papier bistre clair pour les bons de 2 fr., vert pour ceux de 5 fr., ponceau pour ceux de 10 fr.

Douai.

Nous n'avons que peu de chose à ajouter aux renseignements donnés, sur les émissions de cette ville, dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique* (mai-juin et novembre-décembre 1896, pp. 188-189 et 502-505).

La collection des bons du « Comptoir commercial » se trouve à la Bibliothèque communale de Cambrai. Les coupures de 5, 10 et 40 fr. sont du même type que le billet de 1 fr., dont la description a été donnée dans l'*Annuaire*, p. 188 [1]. Le format, seulement, est plus grand.

La « Société d'émission », en outre des bons de 1 fr. (*l. c.*, p. 189) et de 10 fr. (*l. c.*, p. 502), a émis des coupures de 5 fr. Celles-ci sont d'un modèle analogue à celui des billets de 1 fr., mais le format est plus grand (10 centimètres et demi sur 9, au lieu de 10 centimètres sur 6 et demi). L'impression est rouge amaranthe sur dessin fleuronné vert pré au recto, jaune orange au verso.

Dunkerque.

La ville de Dunkerque avait, au début de la crise, projeté d'émettre, comme les cités voisines, des bons fiduciaires. Aucune suite ne paraît avoir été donnée à cette proposition, la Chambre de Commerce ayant obtenu la création, à Dunkerque, d'une succursale de la Banque d'émission de Lille. Seuls quelques particuliers, notamment MM. Mathieu et Hervé, et MM. Dickson et Cie, filateurs, émirent, pour le paiement de leurs ouvriers, des bons de 50 centimes, 1 fr., 2 fr. et 5 fr.

1. A la page 188, ligne dernière, et 189, ligne 7e, lire : *Th. Bilbaut et Cie* au lieu de « Bilbautelle ».

Férin.

Bons émis par MM. H. Couppé et Cie, fabricants de sucre :

N°
Arrêté du 15 septembre 1870.
H. Couppé et Cie, fabricants de sucre à Férin (Nord).
Bon pour un franc
Bon pour légalisation
Signature manuscrite. *Bertrand, adj.*

Le présent bon de circulation sera payable à vue en billets de la Banque de France à tout porteur qui en présentera pour cinq cents francs au Bureau d'émission.

Timbre humide noir de la mairie de Férin.

Papier rose (1 fr.), jaune pâle (2 fr.), vert (5 fr.), lilas (10 fr.), bleu (20 fr.).

Fourmies.

Un groupe d'industriels se constitua à Fourmies, vers la fin du mois de septembre 1870, pour fonder, sous le nom de : « Caisse d'échanges », un organe spécialement chargé de l'émission de billets fiduciaires.

Ces bons portent, dans un encadrement en torsade enserrant des fleurettes :

Caisse d'échanges de Fourmies,
émission du 8 octobre 1870.
Série A *50 Fr.* *N°*
Obligation de cinquante francs
50 Francs (dans un cartouche)
échangeable contre des billets de la Banque de France et réciproquement.
Le Contrôleur, *Le Caissier,*
Le Président.

A gauche, contre le talon, imprimé de bas en haut, dans un cartouche :

Les échanges ont lieu, à la mairie de Fourmies, les mercredi et samedi, de neuf heures à midi.

L'émission totale s'est élevée à :

800 bons de	50 fr.	(papier jaune d'or)..	40.000 fr.
4.000 —	20 fr.	(papier chamois)....	80.000
8.000 —	10 fr.	(papier vert).......	80.000
			200.000 fr.

Masnières.

La bibliothèque communale de Cambrai possède une collection des bons émis, à Masnières, par MM. Gauthier, Boulanger et Cie, fabricants de sucre. Ces coupures, de la valeur de 1 fr. (lilas), 2 fr. (vert), 5 fr. (rouge) et 10 fr. (noir) sont ainsi libellées :

Bon *N°* (imprimé au composteur)	*Sucrerie de* *Gauthier, Boulanger et Cie* *à Masnières* *(Nord).* *Dix francs.*	*pour* (Valeur *F.* (écrite à la main.)
(Dans un cartouche, timbre humide de la maison Gauthier Boulanger.)	*Tout porteur d'une valeur* *de cent francs de ces* *bons, pourra les* *échanger à la caisse* *de MM. Gauthier,* *Boulanger et Cie contre* *un billet de cent francs* *de la Banque de France.*	(Dans un cartouche, timbre sec Gauthier Peugnet [1], Masnières, Nord.)

Encadrement formé de dessins linéaires.

1. MM. Gauthier-Peugnet étaient négociants en vins et spiritueux.

Masny.

M. Constant Fiévet a émis deux séries de bons comprenant, chacune, une coupure de 2 fr. 50 et une de 5 fr.

La série destinée aux ouvriers de la ferme, porte :

N° (imprimé au composteur) (*1*)
Ferme
de M. Constant Fiévet à Masny.
*Bon pour deux franc cinquante c*s
On pourra se présenter pour recevoir avec une ou plusieurs séries de vingt bons.
*P. C. Fiévet et C*ie griffe noire.
Le 187 .

Timbre humide blanc (*C. Fiévet et C*ie, *fabricants de sucre*, *Masny* (*Nord*), à cheval sur le billet et sur le talon.

Les bons de 5 fr. ont le même libellé, mais le papier (blanc également) est plus grand (60 millimètres de hauteur au lieu de 45).

Quant aux billets créés pour le service de la sucrerie, ils sont identiques à ceux de la ferme, sauf que l'en-tête est : *Fabrique de sucre de MM. Fiévet et C*ie, au lieu de « Ferme de M. Constant Fiévet ».

Maubeuge.

Des billets fiduciaires ont été créés, dans cette ville, par plusieurs grands fabricants d'ouvrages en fer, et notamment par MM. Sculfort-Malliar et Meurice, ainsi que par la Société Dandoy-Mailliard, Lucq et Cie.

Les bons de cette dernière maison portent, dans un filet noir :

*Société Dandoy-Mailliard, Lucq et C*ie.
N° *F. 5,*
Bon pour cinq francs payables à vue, à la Caisse de la Société, en Billets de Banque, par

groupes de mille francs (Arrêté préfectoral du 15 septembre 1870).

Maubeuge, le 1er octobre 1870.

Vu pour légalisation de la signature
de MM. Dandoy-Mailliard, Lucq et Cie.
Maubeuge, le 1er octobre 1870.
Le Maire.

Impression noire sur papier bleu pâle (5 fr.), ou blanc (10 fr.).

Les billets de MM. Sculford, Malliar et Meurice sont de deux types, imprimés d'ailleurs, tous deux, en noir sur papier blanc.

1° :

N° Sculfort-Malliar et Meurice.
Bon de francs
Pour chez M.
payable chez MM. Horrie et Autier [1], à presentation et sans intérêt par groupe nominatif de 1.000 francs.
Maubeuge, le
Signature.

2° :

N° Sculfort-Malliar et Meurice.
Par suite de l'état de guerre, la négociation des Effets de Commerce étant suspendue et la circulation monétaire diminuant, nous avons dû prendre, dans l'intérêt de nos ouvriers, une mesure de paiement par Bons de Crédit.
Bon de francs
payable à la reprise des transactions commerciales, avec intérêts calculés à 5 °/₀ à dater de ce jour.
Maubeuge, le
Signature.

Meurchin.

La Société des usines de Meurchin a émis des bons de 5, 10 et 20 fr.

1. MM. Horrie et Autier étaient, en 1870, banquiers à Maubeuge.

Orchies.

Bons de 10 et 20 fr., créés par M. Verzier, fabricant de sucre.

Dans un encadrement fleuronné :

Arrêté préfectoral
en date du 15 septembre 1870.
N° (écrit à l'encre noire)
Dix francs
Légalisation de la Signature : *Signature :*
Timbre humide bleu de la Mairie Manuscrite, à l'encre noire
voir au dos.

Au verso :

Le présent bon de circulation sera payable à vue en billets de la Banque de France à tout porteur qui en présentera pour mille francs.

Impression noire sur papier blanc.

Saint-Wast-lez-Bavay.

Bons émis par M. Lucq, propriétaire d'une importante exploitation de marbres et pierres à Saint-Waast.

Dans un double filet noir :

Charles Lucq, à Saint-Wast-lez-Bavay.
N° *F. 2.*
Bon pour deux francs payables à vue, à la Caisse de St-Waast-lez-Bavay, en Billets de Banque, par groupes de cinq cents à mille francs. (*Arrêté préfectoral du 15 Septembre 1870.*)
St-Waast, le 1er octobre 1870.
Vu pour légalisation de la signature
de M. Ch. Lucq ou de son Représentant V. Moriamé.
Maubeuge, le 1er octobre 1870.
Le Maire,

Impression noire sur blanc. Nous ne connaissons pas le bon de 2 fr.

Solre-le-Château.

MM. Rouez et Wastiaux, filateurs, et M. C. Legrand ont, créé des bons d'un type semblable, et qui diffèrent seulement par le libellé de la raison sociale figurant en tête de chaque coupure : (*Fabrique de Rouez et Wastiaux de Solre-le-Château*, pour le premier ; *C. Legrand, à Solre-le-Château*, pour le second).

Le reste de l'inscription est identique :

N° *Fr. 5.*
Bon pour cinq francs remboursable à Vue, au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 15 Septembre 1870.
Solre-le-Château, le 1870.

Au dos :

Extrait de l'arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 15 septembre 1870.

Et texte des articles 1 et 2 dudit arrêté.

Ces bons, imprimés en noir sur papier blanc, sont de 5 ou de 10 fr.

Trélon.

La verrerie Godard-Desmaret a créé 70.000 fr. de bons de 5 à 100 fr.

Ces billets portent :

Verrerie Vve Godard-Desmaret
à Trélon (Nord).
Bon de ..... Francs
délivré à
ouvrier occupé dans mon établissement

remboursable dès que l'état de la Caisse le permettra.

Trélon, le

P. pon Vve Godard-Desmaret,
Signé : *E. Cuvillier,*
Directeur.

Valenciennes.

Il n'a pas, à notre connaissance du moins, été émis de papier-monnaie dans cette ville en 1870-1871. Mais les fabricants de sucre de l'arrondissement ont pris, à cette époque, l'initiative d'un certain nombre de mesures qui se rattachent directement à l'objet de la présente étude, et que nous ne saurions, par suite, passer sous silence.

Dès le commencement du mois de septembre, le « Comité des fabricants de sucre des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes », préoccupé des conséquences que semblaient devoir entraîner, pour ses adhérents, la rareté toujours croissante de la monnaie, forma, concurremment avec d'autres industriels de la région, un « Comité financier », qui tint séance à la sous-préfecture, et rechercha les mesures les plus propres à parer à la situation.

C'est sur l'intervention de ce « Comité financier » que fut pris, par le Préfet du Nord, l'arrêté du 15 septembre 1870, autorisant les chefs d'industrie du département à émettre des bons fiduciaires, et auquel il a été, bien des fois, fait allusion au cours de cette notice. Le Comité établit, en même temps, un modèle de bons uniforme dont il recommanda l'adoption en vue d'éviter les inconvénients pouvant résulter de la création de billets de types trop différents. Enfin, il provoqua une « assemblée générale » des fabricants de sucre des arrondissements de Cambrai, Douai, Avesnes et Valenciennes, pour aviser, en commun, aux dispositions à prendre.

A la suite de cette réunion, le « Comité des fabricants de

sucre des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes » adressa, à ses adhérents, une circulaire où se trouvent résumées les principales combinaisons, envisagées et dont nous croyons, dès lors, devoir reproduire ci-après le texte :

Valenciennes, le 18 septembre 1870.

Monsieur et Cher Confrère,

Hier, les fabricants de sucre des arrondissements de Cambrai, de Douai, d'Avesnes et de Valenciennes se sont réunis en assemblée générale. Pour parer, dans la mesure du possible, aux éventualités qui pèsent particulièrement sur notre industrie, l'Assemblée a adopté, pour la transformation des marchés de betteraves, une formule dont vous trouverez, inclus, un exemplaire.

D'un autre côté, le Comité de Valenciennes a entretenu cette assemblée de la création de BONS DE CIRCULATION dont l'émission a été autorisée par M. le Préfet du Nord sur l'initiative prise par un Comité financier établi près la S.-Préfecture de Valenciennes. Vous trouverez également inclus un exemplaire de l'arrêté du Préfet, et en même temps un type de bons de circulation avec souches, adopté par le Comité financier dont il s'agit, et dont plusieurs fabricants de sucre font partie.

Il va sans dire que ce type de bons n'est pas obligatoire ; à ce sujet, toute latitude est laissée aux industriels ; le bon ci-joint ne vous est remis que comme indication et pour arriver, autant que possible, à une uniformité dont vous comprendrez tout l'intérêt.

Veuillez, etc.

Pour et au nom du Comité des fabricants de sucre des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes,

Le Secrétaire :

J.-B. Mariage.

Le modèle de bon joint à cette communication, portait, imprimé en noir sur papier blanc, dans un encadrement fleuronné noir :

Arrêté préfectoral
en date du 15 septembre 1870.

N°

Indication de la valeur en lettres.

Légalisation de la Signature *Signature*

(Voir au dos).

A gauche, dans un cartouche imprimé de bas en haut : X (nom de l'industriel), *à* (Y nom de la localité où le bon était créé).

Sur le talon, imprimé de bas en haut :

X à Y.
N°

Indication de la valeur en lettres.

Au verso :

Le présent bon de circulation sera payable à vue en billets de la Banque de France à tout porteur qui en présentera pour mille francs au bureau d'émission.

Ces bons, imprimés par MM. G. Giard et Seulin, rue Ferrand, 5, à Valenciennes, étaient réunis par paquets de cent, dans des sortes de cahiers en forme de carnets de chèques, avec dos en toile bleu foncé et plat en papier fort bleu clair.

La circulaire précitée du 18 septembre avait, on vient de le voir, spécifié que le type dont il s'agit n'avait rien d'obligatoire. En fait, nous avons décrit, au cours de la présente notice, plusieurs bons, émanant de fabricants de sucre des arrondissements intéressés, et qui sont d'un modèle très différent. Cependant beaucoup d'industriels adoptèrent, pour leurs billets, le type recommandé par le Comité de Valenciennes et d'Avesnes, avec, seulement, quelques légères différences, parfois, dans le dessin de l'encadrement.

Voici la liste des bons de ce modèle que nous avons pu réunir :

Artres. — Dhaussy, 10 fr.

Famars. — Veuve Leseus-Douay, Harpignies et Cie, 20 fr.

Haspres. — C. C. Caulet, 10 fr.

Maing. — P.-J. Taquet et Cie, 5 fr.

Raismes. — Em. Delerme et Cie, 1 fr., 2 fr., 3 fr., 10 fr., 15 fr., 20 fr.

Saint-Saulve. — J. Jacqmarcq et Cie, 10 fr. et 20 fr.

Thiant. — J.-B. Mariage et Cie, 5 fr. et 10 fr.

Tous ces billets, quelle que soit la valeur de la coupure, sont imprimés, uniformément, sur papier blanc.

Wargnies-le-Grand.

Bons de 50 centimes, 1 fr., 2 fr. et 5 fr. émis par M. Dervaux-Ibled, fabricant de sucre.

N° *L. Dervaux-Ibled, à Wargnies-le-Grand*
Bon pour cinquante centimes.
Vu pour légalisation,
Pour le Maire empêché :
L'Adjoint.

Impression noire sur papier rose vif (50 c.), blanc (1 fr.), bleu (2 fr.), jaune (5 fr.).

Watten.

M. Adolphe Vandesmet, filateur, a créé des bons de 1, 2, 2, 10 et 20 fr., ainsi libellés :

1 franc
Bon pour un franc
Remboursable par groupe formant cent francs. Paiement tous les jours au bureau de l'Usine, de neuf à douze heures, et de deux heures à cinq. Les Dimanche et fêtes exceptés.

Le Caissier,
(Signature manuscrite)
Hré Leduc.

(Signature manuscrite de M. Vandesmet).

A l'exergue, dans un filet noir circulaire :

Arrêté
Préfectoral
du
15 septembre
1870.

Au-dessous, la date manuscrite (Manque sur certains billets).

Dans les angles supérieur droit et inférieur gauche, timbre humide bleu de la fabrique, avec, au milieu, numéro d'ordre inscrit à l'encre noire.

Dans l'angle supérieur gauche, timbre sec, avec, au milieu, numéro du folio.

Dans l'angle inférieur droit, le même timbre sec, avec, au milieu, une lettre de série.

En haut, dans un cartouche, imprimé de bas en haut :

Adolphe Vandesmet,
filateur à Watten (Nord).

Impression noire sur papier vergé blanc.

*
* *

Les maisons suivantes ont émis des bons que nous devons nous borner à mentionner sommairement, n'ayant pas pu nous en procurer de spécimens.

Arleux. — M. de Mot (bons de 1, 2 et 5 fr.).

Bruille. — M. Deflandre.

Iwuy. — M. Delloye.

Lécluse. — M. Dubois.

Mouchecourt. — M. Dujardin (Bons imprimés par M. Lucien Crépin, de Douai).

Muncq-Nieulet. — M. Schotsmans (L'émission a atteint le chiffre de 10.000 fr. environ).

Villers Guislain. — MM. Ledoux, Bedu et Cie.

Wignehies. — MM. Bonnechère et Briatte.

Rectifions, en terminant, une faute d'impression et une erreur matérielle dans les paragraphes consacrés aux émissions de Cambrai (*Annuaire de la Société française de Numismatique*, année 1896, pp. 187 et 500). Les bons créés par la Municipalité sont signés : *Bertrand Milcent*, et non : « Milcart ». Les coupures sont de 1, 2, 5 et 10 fr., en deux séries, dont l'une porte la date 1er octobre 1870, qui ne figure pas sur les billets de l'autre. Quant aux bons émis par M. Milcent (et non : « Milcen ») pour le service de sa manufacture, ils ne portent pas la signature de cet industriel, mais la signature, illisible, d'un fondé de pouvoirs, surmontée d'une griffe bleue portant :

P. Pon Bertrand Milcent.

JEAN FABRE.

(*A suivre.*)

PONTICA

I. — *La femme de Mithridate II.*

Mithridate II, troisième roi de Pont, épousa une princesse séleucide, fille d'Antiochus II Théos, et consolida par ce mariage politique la grandeur de sa maison. Nous avons, sur ce point, le témoignage d'Eusèbe et de Trogue Pompée. Eusèbe (I, 251, Schoene, traduction latine de la version arménienne) : *Filios habuit* (Antiochus Theos) *duo — filias duo ex Laodike Akhaei filia* [1], *quarum unam Mithridates, alteram vero Ar*(*iar*)*athes uxores duxerunt.* Justin (XXXVIII, 5, 2, Ruehl ; c'est Mithridate Eupator qui parle) : *gentem* (la Grande Phrygie) *quam et proavo suo Mithridati Seleucus Callinicus in dotem dedisset.* Nous apprenons par ce dernier texte que le mariage n'eut lieu que sous le règne de Séleucus II Callinicus ; en effet, du vivant d'Antiochus II, Mithridate II n'était qu'un enfant.

Mais quel était le nom de la princesse qui fit ainsi entrer définitivement les Mithridate dans le cercle et l'alliance des grandes maisons royales? Aucun historien ne nous l'a fait connaître, et dans mon tableau généalogique de la

1. C'est une erreur d'Eusèbe, qui a confondu Laodice, femme d'Antiochus II, avec Laodice, femme de Séleucus II ; c'est cette dernière qui était fille d'Achéus : Antiochus II épousa sa propre sœur. Cf. *Trois Royaumes*, p. 205 ; Polyen, VIII, 50, et *Bull. Corr. Hellén.*, XIII, 523.

dynastie des Mithridate (*Trois royaumes*, p. 205-6), je l'ai laissé en blanc. Je crois être aujourd'hui en mesure de le déterminer ; c'est une monnaie, ou plutôt le rapprochement de deux monnaies, qui nous fournit la solution de ce petit problème.

Plusieurs tétradrachmes de Mithridate II présentent au revers les deux monogrammes ΕΜ et ΡΑ associés avec un troisième monogramme ou une lettre, variable suivant les exemplaires : A sur une pièce de Berlin publiée dans mes *Trois Royaumes*, pl. X, 3 ; B sur les exemplaires Waddington (*Revue num.*, 1863, pl. IX, 1), Bompois, Carfrae et de Moscou ; ΑΕ, paraît-il, sur une pièce de Berlin, *Königliches Münzkabinet*, pl. V, 316 ; ΣΑ à Londres, (*Brit. Mus. Cat.*, pl. VIII, 2), et au Cabinet de France. Ces pièces doivent



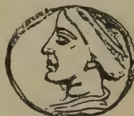


appartenir aux dernières années du règne, car les mêmes monogrammes ΕΜ ΑΡ (simple variante de ΡΑ), associés avec la lettre B, se rencontrent sur les premiers tétradrachmes de Pharnace Ier, fils et successeur de notre Mithridate (*Brit. Mus. Cat.*, pl. VIII, 3 ; Cabinet de France?).

Examinons maintenant la suite des monnaies d'argent d'Amisus. Après la série des sigles médiques avec le nom de ville ΠΕΙΡΑ[ιων] et un nom de magistrat, commence une petite série de drachmes rhodiennes aux mêmes types (tête tourelée et chouette sur bouclier), mais sans le nom de la ville. Ces drachmes sont rares, à tel point que M. Head,

qui connaît le triobole correspondant, ne les a pas mentionnées dans son excellente *Historia numorum*. L'une d'elles, qui est entrée au Cabinet de France avec la collection Waddington (poids, 3 gr. 83), présente au revers les lettres et monogrammes suivants ainsi disposés :

BA ΛA
ΕΜ ΡΑ




L'identité des deux monogrammes inférieurs avec ceux que je viens de signaler sur les tétradrachmes de Mithridate II et de Pharnace Ier saute aux yeux. Si, comme il est probable, ces monogrammes sont des marques d'officiers monétaires, on en conclura : 1° qu'Amisus, devenue, vers 250 [1], une possession des Mithridate, conserva pendant quelque temps le droit d'un monnayage municipal en argent ; 2° que l'atelier monétaire d'Amisus était dirigé par les mêmes officiers que l'atelier royal — ou le principal atelier royal — des rois de Pont. Ces résultats ne sont pas sans intérêt pour l'histoire des cités grecques sous le gouvernement des Mithridate. L'étendue des franchises accordées à ces communautés explique leur attachement durable à la dynastie.

Mais que faut-il penser des monogrammes de la ligne supérieure, qui occupent la place réservée, sur d'autres exemplaires, à un nom abrégé de magistrat : ΘΕΟ à Paris, ΚΕΡΚΙ à Carlsruhe, Ο]ΝΗΤ à Londres, ΣΤΡΑ à Copenhague, etc. [2] ?

1. Cf. Memnon d'Héraclée, c. 24 (*Fragm. Hist. Gr.*, III, 538) où l'on voit les gens d'Héraclée envoyer du blé à Amisus pour préserver de la famine le royaume du jeune Mithridate II, ravagé par les Galates.

2. Ces indications sont dues en partie à l'ouvrage manuscrit de Waddington, dont M. Babelon et moi préparons l'achèvement et la publication.

Je ne vois qu'une seule manière plausible de les compléter : c'est ΒΑ(σίλισσα) ΛΑ(οδίκη). Ainsi les Amiséniens, par une flatterie politique, avaient décerné à la reine de Pont la principale magistrature annuelle de leur cité, comme leurs cousins d'Athènes le firent pour Démétrius Poliorcète, Antiochus le Grand et Mithridate Eupator. Et cette reine de Pont, femme de Mithridate II, s'appelait donc *Laodice*. On pouvait s'y attendre, car les deux filles nées de cette union, mariées l'une à Antiochus III le Grand, l'autre à Achéus, s'appelaient l'une et l'autre ainsi [1] ; l'on sait d'ailleurs combien ce nom était fréquent dans la famille des Séleucides, où il perpétuait le souvenir de la mère de Séleucus Nicator.

Deux fois encore, à notre connaissance, le nom de Laodice fut porté par une reine de Pont. La veuve de Mithridate IV Evergète, mère de Mithridate Eupator, s'appelait Laodice, d'après le témoignage de son unique tétradrachme, et j'ai montré qu'il faut probablement reconnaître en elle la fille d'Antiochus Épiphane [2]. Elle eut deux filles,



Monnaies de Laodicée.

1. Cf. *Trois Royaumes*, p. 164.
2. *Trois Royaumes*, p. 179.

appelées Laodice, dont l'une épousa son propre frère Eupator, pour être bientôt mise à mort par lui. Il existe dans le Pont une ville de Laodicée, connue seulement par ses monnaies (d'époque mithridatique) et par son nom actuel de *Ladik*. J'ai supposé autrefois[1] que cette ville devait son origine et son nom à la mère de Mithridate Eupator. Maintenant que nous savons qu'un siècle plus tôt le Pont avait déjà eu une reine Laodice, il devient loisible et même plus vraisemblable d'attribuer la fondation de Laodicée du Pont à cette première Laodice, femme de Mithridate II.

II. — *Statère et drachme de Mithridate II.*

La drachme d'Amisus citée plus haut n'est pas la seule pièce d'argent de cette ville où l'on retrouve des monogrammes identiques à ceux des pièces royales. Une pièce du Cabinet de l'Hermitage est ainsi décrite par Waddington, qui a malheureusement omis d'en noter le poids :

« Tête de femme, à droite, ceinte d'un mince bandeau orné de trois boules ; draperie autour du cou, pas de collier.

« ℞. Chouette de face sur un bouclier bombé. Σ/ΑΣ ΚΟ/ΓΑ. — Æ. 3. »

Comparons maintenant le statère d'or unique de la collection Waddington, que j'ai publié ici même (*Revue num.*, 1888, pl. XVI, 2) :

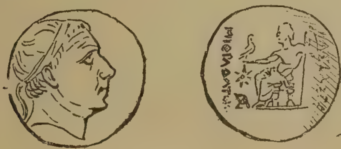
« Tête casquée de Pallas, à droite, comme sur les statères d'Alexandre.

« ℞. ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ vertical. Niké debout à gauche, tenant une couronne. Dessous : Σ/ΜΕ ΚΟ/ΓΑ. — *N*. 8 gr. 48. »

1. *Mithridate Eupator*, p. 54.

L'identité des lettres Σ ΚΟ sur les deux pièces n'a pas échappé à Waddington qui l'a signalée dans ses notes manuscrites. Peut-être est-on en droit d'en conclure que les deux pièces sont contemporaines, et comme la pièce d'argent ne paraît pas antérieure à la seconde moitié du IIIe siècle, le statère d'or appartiendrait non pas à Mithridate Ier Ctistès, mais à son petit-fils Mithridate II. Waddington objectait à cette attribution (que je lui avais soumise autrefois) que, sur ses tétradrachmes, Mithridate II donne son portrait; pourquoi n'en aurait-il pas fait autant sur son statère d'or? L'objection ne me paraît pas concluante. La frappe d'une pièce d'or constituait par elle-même un acte si audacieux, si « impérial », de la part d'un roitelet demi-barbare, que l'on comprend très bien que, pour ménager la transition, Mithridate II se soit contenté de copier un statère d'Alexandre, en y substituant son nom à celui du conquérant macédonien. La même réserve ne s'imposait pas en ce qui concerne les pièces d'argent, dont le type du revers est d'ailleurs copié sur ceux d'Alexandre.

On ne connaissait récemment encore que des tétradrachmes de Mithridate II. Le Cabinet de France vient de faire l'acquisition d'une drachme, jusqu'à présent unique, qu'a publiée plus haut (p. 127) M. Dieudonné.



« Tête diadémée du roi, à droite, comme sur le tétradrachme. Pas de vêtement.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ sur deux lignes verticales. Zeus aétophore assis à gauche, sur un trône sans dossier.

Sous le bras droit, astre et croissant, et le monogramme ΣΑ[1]. — Æ 4. Drachme attique. 3 gr. 84 ».

III. — *Taulara ou Talaura.*

Taulara du Pont n'est connue en numismatique que par des bronzes assez rares, dont l'attribution a été fixée par Friedlaender :



1. Tête jeune casquée d'Arès, à droite.

℟. ΤΑΥΛΑΡΩΝ. Épée dans son fourreau avec le baudrier. Mon. |A| ou sans mon. Æ 5. Paris, Londres, Gotha.



2. Tête de Zeus, à droite.

℟. ΤΑΥΛΑΡΩΝ. Aigle sur un foudre. Æ 7. Mon. |A|, Paris, Waddington, Mon. effacé, Paris. Sans mon., Imhoof-Blümer (*Gr. Münzen*, p. 582, pl. IV, 19).

En raison de la forme particulière de l'Α, qui se retrouve sur le tétradrachme de Mithridate III Philopator Phila-

1. C'est, avec une légère variante, celui qui figure (avec d'autres) sur plusieurs tétradrachmes (Londres, Paris, Hirsch, Montagu).

delphe, Imhoof attribue ces pièces à l'époque de ce roi (c'est-à-dire vers 150 av. J.-C., et non, comme le croit encore Imhoof, à la fin du siècle).

La Taulara des monnaies figure chez les historiens des guerres de Mithridate Eupator sous le nom de Τάλαυρα. D'après Appien (*Mith.*, 115), c'était une ville (πόλις) dont Mithridate avait fait son garde-meuble principal, et l'historien énumère une longue liste d'objets précieux qu'y recueillit Pompée [1]. Les deux autres textes qui mentionnent Talaura sont :

1° Plutarque, *Lucullus*, 19, 1. Après sa victoire de Cabira, Lucullus se lance à la poursuite de Mithridate. Il s'avance jusqu'à Talaura où il apprend que Mithridate a passé quatre jours plus tôt, fuyant vers l'Arménie ; alors il rebrousse chemin [2]. On peut conclure de ce texte que Talaura se trouvait quelque part entre Cabira et la frontière arménienne, c'est-à-dire probablement dans la vallée du Lycus (*Kelkia Irmak*), route naturelle entre le Pont et l'Arménie ;

2° Dion Cassius, XXXVI, 14, 2 (Boissevain). Après sa victoire sur Triarius à Zéla, Mithridate, apprenant l'approche de Lucullus, recule devant lui, et se retranche dans les montagnes, vers Talaura [3].

Ce second texte confirme et complète l'induction tirée du premier : si Talaura était à la fois dans la vallée du Lycus et « dans les montagnes », elle ne pouvait être située qu'au nord de cette rivière, dans les premiers contreforts du

1. Ἐν δὲ Ταλαύροις, ἣν τινα πόλιν ὁ Μιθριδάτης εἶχε ταμιεῖον τῆς κατασκευῆς, δισχίλια μὲν ἐκπώματα κ.τ. λ.

2. Ἐλάσας δ'ἄχρι Ταλαύρων, ἔνθεν ἡμέρᾳ τετάρτῃ πρότερον ἐφθάκει Μιθριδάτης εἰς Ἀρμενίαν πρὸς Τιγράνην πεφευγὼς, ἀποτρέπεται.

3. Ὅ τε γὰρ Μιθριδάτης ἐς τὰ μετέωρα πρὸς Ταλαύροις ὄντα ἱδρυθεὶς οὐκ ἀντεπῄει αὐτῷ.

Paryadrès, car les collines de la rive sud sont insignifiantes. Ajoutons qu'Appien, racontant la même campagne que Dion, dit que Mithridate se retira devant Lucullus *dans la Petite-Arménie*, c'est-à-dire précisément dans la vallée du Lycus [1].

Strabon, d'ordinaire si précis, si instructif sur la géographie du Pont et l'histoire de Mithridate, ne nomme pas Talaura, et ce silence peut paraître singulier. Mais en décrivant la région montagneuse au-dessus de Cabira, il mentionne une forteresse dite le Château-Neuf (Καινὸν χωρίον), située sur une un rocher escarpé et bien pourvu d'eau, à moins de 200 stades de Cabira, et où Mithridate avait ses principaux trésors, « maintenant transportés au Capitole par Pompée [2] ». Du rapprochement de ce texte avec celui d'Appien, j'ai déjà conclu [3] que très probablement le Château-Neuf de Strabon se confondait avec la gazophylacie de Talaura, voisine de la ville du même nom. Si l'on acceptait cette hypothèse, le site de Talaura se trouverait à peu près fixé : dans la vallée et au nord du Lycus, à environ 200 stades (35 kilomètres) à l'est de Cabira ; cette dernière ville est, depuis Mannert et Hamilton, identifiée avec Néocésarée (Niksar). On tomberait ainsi sur un point situé entre *Ermenikeui* et *Melet*, sur la plus septentrionale des deux routes qui relient Niksar à Koïlouhissar et à Enderes (Nicopolis).

Cette localisation, on le voit, diffère complètement de l'opinion de Hamilton [4], qui est devenue la *vulgate* et

1. Appien, *Mith.*, 90.

2. Strabon, XII, 3,31 : ἐνταῦθα δὲ καὶ τὸ Καινὸν χωρίον προσαγορευόμενον, ἐρυμνὴ καὶ ἀπότομος πέτρα, διέχουσα τῶν Καβείρων ἔλαττον ἢ διακοσίους σταδίους.... ἐνταῦθα μὲν ἦν τῷ Μιθριδάτῃ τὰ τιμιώτατα τῶν κειμηλίων, ἃ νῦν ἐν τῷ Καπιτωλίῳ κεῖται, Πομπηίου ἀναθέντος. Plutarque parle aussi (*Pomp.* 37) de lettres secrètes de Mithridate découvertes par Pompée ἐν τῷ Καινῷ φρουρίῳ.

3. *Mithridate Eupator*, p. 287.

4. *Researches*, I, p. 360.

qu'on trouve, par exemple, dans les dictionnaires de Pape-Benseler et de Smith. Dans cette opinion, Talaura devrait être identifiée à Gaziura et cherchée par conséquent aux environs de *Tourkhal*, sur un coude de l'Iris, entre Amasia et Tokat. L'identification de Hamilton ne repose vraiment sur rien, car le site escarpé de Tourkhal lui est commun avec un grand nombre de localités du Pont oriental, et la ressemblance des noms est des plus vagues ; il suffit en outre de lire attentivement les textes cités plus haut, pour se convaincre de l'impossibilité stratégique de placer Talaura dans ces parages.

Mon hypothèse d'il y a dix ans est aujourd'hui devenue pour moi une certitude. En lisant dernièrement l'excellente relation d'un voyage dans le Pont publiée par MM. Hogarth et Munro [1], j'y ai trouvé une description détaillée de la route *du bas* qui relie Enderes à Niksar, et qu'ont suivie les voyageurs. Arrivés au village de *Koundou* (au sud-ouest de Melet) où cette route traverse le Lycus sur un pont de bois, nos voyageurs mentionnent [2], à proximité, les restes d'un pont romain et d'une voie romaine, et, dans les montagnes, à trois heures à l'ouest de Moudasou, un gros bourg de *Taourla*, qu'ils n'ont pas visité, et dont Koundou serait une simple dépendance. Ce gros village n'est marqué sur aucune carte (on sait l'état déplorable de la cartographie de ces régions), mais on peut accepter avec d'autant plus de confiance le témoignage de MM. Hogarth et Munro, qu'ils n'en ont pas tiré la conséquence qui s'impose. De même que *Ladik* a conservé, à peine altéré, le nom de l'antique Laodicée, *Niksar* celui de Néocésarée, *Sivas* celui de

1. *Royal Geographical Society*. Supplementary papers. Vol. III, part 5 (1893), p. 643 suiv. — M. Hogarth a rédigé plus sommairement le même itinéraire dans le *Handbook* de Wilson, route 16.
2. *Op. cit.*, p. 730.

Sebastée, ainsi *Taourla* n'est pas autre chose que l'antique *Taulara* ou *Talaura* avec une permutation de consonnes dont l'onomastique de la Turquie d'Asie offre de nombreux exemples. L'emplacement coïncide, à quelques kilomètres près, avec celui qui résulte du texte de Strabon. La parole est aux fouilleurs.

THÉODORE REINACH.

MÉLANGES & DOCUMENTS

INVENTAIRES DU MOBILIER DE L'ATELIER DE BOURGES, AU XVIe SIÈCLE

Jusqu'à ce jour on a relativement peu étudié les procédés techniques du monnayage au XVIe siècle. Le *Traité des Monoyes* de Jean Boizard, qui date de la fin du XVIIe siècle, montre combien de perfectionnements l'outillage avait déjà reçus dès cette époque. C'est pourquoi il me paraît utile de publier les documents suivants qui sont de nature à jeter quelque jour sur l'organisation des ateliers monétaires à une époque où l'outillage allait se transformer. On pourra comparer les inventaires suivants avec un inventaire de l'atelier de Pau, qui est à peu près contemporain[1].

Je dois remercier vivement M. Jacques Soyer, archiviste du département, à Bourges, car, avec une obligeance inépuisable, il a bien voulu collationner le texte du premier document, et me fournir la copie intégrale du second.

ADRIEN BLANCHET.

I

22 juillet 1561.

Extrait de l'Inventaire du mobilier de la maison de la monnoie à Bourges, « assise en la rue de Myrebeau, au dessoubz de la grand maison et chambre commune de ceste dicte ville[2]. . . . . ».

« En la presence de Jacques Augier[3] maistre orfèvre et tailleur de la dicte monnoye et aussy de Richard Audigier assayer d'icelle. . . . . . .

1. G. Schlumberger et Adrien Blanchet, *Numismatique du Béarn*, 1893, tome Ier, pp. 160 à 162.

2. Après le transfert de la Monnaie, le 28 août 1553, l'atelier fut en effet contigu par derrière à l'ancien hôtel de ville (petit collège) et faisait sur la rue Mirebeau un des angles de la rue Basse. Il comprenait trois corps de logis. (H. Boyer, dans les *Mém. de la Soc. histor. du Cher*, t. IV, 1868, p. 95.)

3. Jacques Auger fut graveur de l'atelier de Bourges de 1549 à 1581 (A. Barre, *Grav. gén. et part.*, p. 24.)

Premyerement a esté trouvé au comptouer dudit logis de la maistrise une grand table de noyer de 10 à 12 piedz de long et de trois piedz et demy de large avec le soubassement à pilliers tournez avec deux layettes, priséez 4 l. 10 s.

Au dessus de laquelle table pendent deux paires de ballences l'une portant 50 mars l'autre 30 mars, 60 s.

Troys paires de ballences d'azin [1] l'une portant 10 mars, et l'aultre 2 mars — et une petite paire de ballences accordées — ; le tout 25 s.

.........Cinq marmoretz [2] de potin de cuyvre poisant de 10 à 30 marcs, 8 l. 15 [3].

.........2 pilles potin de cuyvre de 16 marcs la pièce, 64 s.

.........Une petite pille d'un marc, 2 s.

Une pile imparfaite poisant 13 m. prisée 13 s.

Quatre bouettes de trebuchetz, 2 s. 6 d.

Trois petites cysoires, une petite tenaille, deux crochets de fer, 5 s.

2 grandes paires de cysoires dont l'une est montée en boys assise aud. Comptouer sur deux chevalletz de boys carré et l'autre non montée, 40 s.

Une escriptoire de noyer d'un pied en carré ou environ ayant deux tyrouers dont y a dedens l'ung une paire de ballences de trebuchetz, 10 s.

Un grand moulle de potin a faire coppelles, 10 s.

2 paires molletes de fer, l'une de 3 piedz, l'autre de 2 piedz, priséez 5 s.

Une lanterne a faire essay avec son trebuchet et poix et une petite boucelle [4], 40 s.

Trois cullieres de fer forgé, 10 s.

Ung forneau a faire essayer, 10 d.

Ung mortier de metail avec le pillon, 30 s.

.........Une paire de grandes tenailles a lansier en reaulx et ung grand crochet de fer a meslaier le billon en le fondant dedans le creuset, 12 s. 6 d.

Un coffre de boys de 2 pieds, 30 s.

6 tables de fer de fonte, 60 s.

4 cornutz de terre a faire eaue fort, 2 s.

4 combles de tables de fer a lenser argent avec les crampons de fer et menue ferraille, 30 s.

1. Dans le *Glossarium* de Du Cange, *azina* est une mesure valant la charge d'un âne.

2. *Marmouset*, sorte de chenet.

3. Cet article est seulement analysé.

4. Cf. *Bussola*, *Bussula*, *Buxola* (Du Cange), qui signifient *boite*.

Un grand boulhonnier et ung petit de cuivre un grenelloyer de leton et trois bassynes, l'une de cuivre et les autres de leton, 30 s.

2 maillets de fer servans à monnoyer, 2 s.

Une pierre de tripolly de 8 liv., 10 s.

7 clayes de latte ronde à marcher dessus, 3 s.

Une cornue de terre à faire eaue forte, deux rafelées (?) [1] et un gry [2] cinq lymes, 2 s.

.........En la bouticque dudict logis a esté trouvé ung fleau de fer avec ses ballences de bois, 50 s.

Un plat de bois a laver, 6 d.

Une selle de bois a trois bastons garnye de tixu de fil a faire sangles de cheval, 6 s.

Deux presses de bois, 6 s.

Un cubvier a laver, 4 s.

Trois poysles de terre a mectre eaue fort, 12 d.

16 mars d'alung rouge, 16 s.

19 mars de cuivre en petitz deniers faux.

Ung tueau de cuivre a souffler dedans les couppelles, 2 s.

.........Une grande poisle de fer de fonte a recuire ouvrage, 12 d.

4 receptoires de terre a recevoir eaue fort.

Un grand nombre de meuble pour l'habitation, dont une « tapisserye ayant ung lyon et une autrusche » [3].

2 petits estaulx d'orfevre vollans, 7 s. 6 d.

120 creusets grands, 400 creusets moyens et petits, 52 s. 6 d.

Un feüst de queue [4] dedans lequel s'est trouvé de la gravelle..... »

5 ou 6 fyolles ou matellatz de verre servant a départir l'or de l'argent, 5 s.

50 creusetz, grands et moyens. 50 chappes servans a faire essays. — 50 cornutz, 9 receptoires le tout de terre, 40 s.

.....Ledict maistre J. Augier ad ce présent a declairé avoir entre ses mains 4 matrices, pilles et trousseaulx servans aux Monnoyers des-

1. Cf. *Raffloir*, ce qui sert à racler. Mais on a aussi la *rafle*, *raffle*, *raffe*, espèce de hotte ou de grand panier (*Dict.* de Godefroy).

2. « Ung gry a coupper bois » (*Vente des biens de Jacques Cœur*, texte cité par le *Dict.* de Godefroy).

3. Cet article est seulement analysé. En ce qui concerne le mobilier même de la Monnaie, on pourra voir un court inventaire dans la notice du baron de Girardot, *Les artistes de la ville et de la cathédrale de Bourges*, Nantes, 1861 (autographie), p. 36.

4. Un tonneau.

quelz il dict estre chargé par nosseigneurs les généraulx des monnoyes de france.....

(*Archives communales, cahier de papier HH. 33. Mairie de Bourges.*)

II

30 mars 1577 [1].

Inventaire faict par nous Jehan Fouchier, eschevin de la Ville de Bourges, le trentiesme et penultime jour de mars mil cinq cens soixante et dix-sept, des meubles et utancilles estans en la maison de la Monnoye de Bourges et lesquelz meubles et utancilles sont demeurez en la charge et garde de Pierre Augier, maistre de ladicte Monnoye, qui s'en est chargé et [a] promis en rendre bon compte a messieurs les maire et eschevins de ladicte Ville, en la presence de André Depardieu, notaire royal en Berry et greffier des affaires commungs de ladicte Ville, cedict jour d'huy trentiesme jour et penultyme mars mil cinq cens soixante et dix sept, selon et ainsy qu'il ensuyt :

Et premierement :

En la chambre basse du maistre une grand table de boys de noyer, de longueur de douze piedz ou envyron, estant sur ung soubastement faict a pilliers tournez.

Une lanterne servant de tresbuchet d'essay.

Une escriptoire de boys avec son tiroir et liette [2].

Deux paires de grandes belanses atachées aux soliveaulx de ladicte chambre, l'une portant la poysanteur de cinquante marctz, et l'aultre de vingt cinq a trante marctz.

Troys aultres paires de balanses attachées a ung rastelier, l'une portant de huict a dix marctz, et les deux aultres de troys à quatre marctz.

Cinq marmozez, l'un poysant trente marctz ; ung aultre, vingt-cinq ; ung aultre vingt ; ung aultre quinze ; ung aultre dix ; le tout montant cent marctz.

Deux pilles portant seize marcz chascune, dont il y en a une qui est imparfaicte.

1. Le document a été publié par Henry Jongleux, dans les *Archives de la ville de Bourges avant 1790* (Bourges, 1877, t. Ier, p. 71 à 73). Mais la copie donnée par cet auteur est incomplète et souvent fautive. Pour en fournir un exemple, nous citerons la ligne : « Pierre Augier, maistre de ladicte Monnoye », que Jongleux a lue : « Pierre Auguste Lelarge, monnoyeur. »

2. *Liette*, *laiete*, *layette* = *tiroir* et aussi *coffret* pour conserver les papiers.

Deux grandes paires de sissoires [1], lune montée sur ung chevallet et l'aultre non.

Un grand fleau de fer avec deux ays servant a poyser.

Deux paires de grandes tenailhes.

Troys grandes cuilleres, l'une ayant la queue rompue.

Un grand crochet servant a remuer les matieres d'argent et billon.

Une grande palle de fer enmanchée en boys.

Une paire de grandes molletes [2].

Neux tables de fer servant a getter en royaulx.

Quatre aultres tables de fer servant a getter royaulx avec leurs crampons.

Ung tatz de fer mys sur ung plot [3] de boys avec ung gros marteau.

Ung grand bouilloir de cuyvre.

Un grand gremailloir [4] de latton.

Une grande bassyne de cuyvre.

Plus, troys aultres petites bassynes de cuyvre.

Ung grand mortier de fonte, ayant son pillon.

Ung petit bouilloir de cuyvre.

Deux petites tables de bois montées sur quatre piedz.

Troys paires de petite[s] cissoyres estans a ung rastelier.

Ung grand coffre de boys de noyer fermant a troys sayruzes.

Ung aultre petit coffre de boys de noyer fermant a clef, ayant un portant de fer a chascun bout.

Ung aultre coffre de boys de chesgne fermant a clef.

Une scelle de boys longue.

Quatre marteaulx a monnoyer.

En une chambre haulte, estant au dessus de la boutique :

Une paire de landiers faictz a chaufferette.

Ung petit haste.

Une table carrée de boys de noyer, ayant une layette.

Ung buffect de boys de chesgne ayant deux fenestres avec leurs sairuzes.

Ung grand coffre de boys de chesgne fermant a deux sairuzes.

Ung coffre de bahut fermant a clef, couvert de cuyr rouge et bandé a petites bandes de fer blanc.

1. *Cisoires*, *Cisoir*, ciseau d'orfèvre.

2. *Molete*, etc., poulies verticales sur lesquelles passent des cordes destinées à soulever un fardeau.

3. M. Soyer me fait remarquer que *plot* = *billot*. (Cf. *Dict.* de Godefroy.)

4. Peut-être une *cremaillère*.

En une aultre chambre, au dessus de la dessusdite :

Une forge garnie de ses souffletz avec son garde foyer.

Une paire de petites tenailles a bec et une paire de molletes et un chetif bouffect.

Un grand garde feu.

Quarente-cinq creusez de terre.

Quinze chappes de terre.

Une table de boys de chesgne.

Un trouseau de clefz.

Ung chaslit de lit verny, et ung aultre chaslit de couche verny, que la veufve Nicollas Lyon sera tenue faire rapporter en ladicte Monnoye; lesquels ont esté rapportez par ladicte veufve en ladicte Monnoye.

Un mousle de couppelle de leton.

Une pierre de trypollicq.

Aux fournaises des ouvriers :

Deux paires de grandz souffletz.

Une grande poisle emmanché en boys servant aux ouvriers pour recuyre.

Plus, en la chambre de la maistrise a esté trouvé plusieurs oytilz servans aux ouvriers, dont la description s'ensuict :

Premierement :

Sept marteaulx a main, dont il y en a trois non emmanchez.

Deux marteaulx à boyer non emmanchez.

Six paires de taneres [1].

Quatre paires de sisoyres.

(*Archives communales de Bourges; registre papier. BB. 9.*)

1. On peut lire aussi *taveres*. C'est peut-être *tarière*.

CHRONIQUE

Numismatique de l'Inde ancienne. — Dans son ouvrage *Indian Coins* (v. *Rev. num.*, 1898, p. 136), M. E. J. Rapson a consacré une section aux monnaies indigènes, *Coins of native Indian states*, par opposition aux monnaies frappées par les divers peuples étrangers, grecs, scythes, sakas, kouchans, qui ont successivement occupé le nord de la péninsule. Depuis, M. R. a eu à sa disposition de nouvelles pièces dont il donne la description dans un article qui vient de paraître dans le *Journal of Royal Asiatic Society* (Janvier 1900) sous le titre de *Notes on indian coins and seals*, en même temps qu'il propose quelques modifications et corrections aux lectures précédentes. Parmi les pièces nouvellement étudiées nous citerons : les monnaies émises par les anciennes populations du Nord-Ouest de l'Inde telles que les Arjunaya, les Uddehika, les Upagoda, les princes de Mathura dont les légendes sont en caractères d'Asoka (IIIe siècle av. J.-C.) et enfin les monnaies dites *gadhiya* qui nous montrent la persistance du type sassanide jusqu'au XIe siècle. Comme le remarque M. Rapson, cette partie de la Numismatique de l'Inde ancienne est encore peu connue, les monnaies sont rares, les lectures et les identifications souvent douteuses. On ne peut donc procéder que par hypothèses ; les lectures de M. Rapson constituent déjà cependant un grand progrès, en attendant de nouvelles découvertes.

E. D.

*
* *

Publications de M. Louis Blancard. — Le volume qui vient de paraître des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Marseille*, 1896-1899 (Marseille, 1899, in-8°), contient plusieurs dissertations importantes de notre savant collaborateur M. Louis Blancard. En voici l'énumération :

1° *Le florin de Ceva en Provence* (ces florins sont désignés dans les textes par l'expression incomprise ou mal lue de *floreni Ceve*, *floreni de Ceva* (lu parfois *Cene*, *Cena*). La ville de Ceva est en Piémont, près de Mondovi. On n'a pas encore retrouvé en nature le florin de Ceva;

2° *Sur les monnaies du roi René.* Explication de textes relatifs à ces monnaies, découverts par M. Charles Mourret dans des registres d'un notaire de Tarascon;

3° *Décroissance simultanée de l'as et du pan-liang* (lecture faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 9 décembre 1898);

4° *Sur les livres de Marseille et d'Avignon et les marcs de ces villes et de Provence.* Étude de stathmétique délicate et très importante pour l'histoire de la taille des monnaies;

5° *Le demi-tournois sous Philippe le Bel.* Étude des variations de valeur de ce dernier pendant le règne de ce prince;

6° *La libelle et le téronce d'argent, à Rome, au IIIe siècle av. J.-C.* M. Blancard s'efforce de prouver que ces deux espèces de monnaies ont été des pièces réelles dès le IIIe siècle qui précède notre ère, en s'appuyant principalement sur un passage de Varron;

7° *De la simultanéité d'émission des deniers romains, aux marques de 10 et 16 as*, sous la République romaine;

8° *Note sur le grand et le petit talents grecs*;

9° *Iconographie des monnaies du trésor d'Auriol acquises par le Cabinet des médailles de Marseille.* M. Blancard reprend une étude qu'il avait commencée dès l'époque de la célèbre trouvaille d'Auriol, en 1867, et il propose certaines attributions nouvelles pour des pièces demeurées jusqu'ici indéterminées. Il pense que quelques-uns de ces types appartiennent à l'Italie méridionale, et non à l'Asie-Mineure. L'opinion de M. Blancard doit être prise en grande considération, mais elle n'est, malgré tout, qu'une hypothèse plausible.

Je ferai observer que pour les pièces du trésor d'Auriol, en général, et sans entrer dans le cœur de cette délicate question d'attribution, c'est moins les types qu'il faut envisager que *la forme des carrés creux du revers.* Les types sont très variés dans chacune des villes de la côte d'Asie-Mineure, et passent avec une étonnante facilité d'une ville à l'autre : les statères d'electrum de Cyzique, par exemple, nous montrent combien on se tromperait et combien l'on s'est en effet trompé jadis, en voulant répartir ces statères, d'après leurs types, sur tout l'échiquier numismatique. Il est démontré aujourd'hui que dans les premiers siècles de leur monnayage, les villes de la côte d'Asie s'empruntèrent souvent leurs types, et que, par exemple, la même tête de lion se rencontre à Samos, à Milet, à Lesbos, et ailleurs

encore. Mais ce qui différencie essentiellement les produits monétaires des ateliers, à cette époque primitive, c'est la forme du carré creux du revers des pièces. On peut dire que chaque ville a son carré particulier, et que ce carré joue le rôle d'une marque de fabrique ; on a eu souvent tort d'en négliger l'observation minutieuse, abstraction faite des types du droit.

Je ne doute pas que cette étude des carrés creux des petites pièces du trésor d'Auriol ne conduise à des résultats aussi précis qu'inattendus pour le classement géographique de ces monnaies qui ont, jusqu'ici, été l'objet de tant d'attributions conjecturales.

E. Babelon.

*
* *

Le *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, dont la troisième série, intitulée *Archéologie chrétienne*, par le R. P. Delattre, vient de paraître sous les auspices du ministère de l'Instruction publique (E. Leroux, 1900, in-4°), contient un chapitre spécialement consacré aux poids de bronze romains et byzantins conservés dans ce musée (pages 58 à 62 et pl. XIII).

Ces monuments, au nombre de 21, portent, suivant l'usage, pour la plupart, des lettres incrustées et des chiffres qui sont des marques pondérales. Le plus intéressant est une *sextula* de 4 grammes qui a, sur une face, le nom de *Tiberianus proc*(*onsul*) ou *proc*(*urator*), et sur l'autre face, *Menatis praefecti* ; il s'agit probablement de Ménas, préfet du prétoire en 528-529 de notre ère.

E. B.

*
* *

Inscription grecque concernant la numismatique. — M. A.-E. Contoléon a publié récemment dans la *Revue des études grecques* (t. XII, 1899, p. 382-383, n° 4) une inscription, recueillie à Magnésie du Méandre, qui renferme la phrase suivante : καὶ ἐπὶ τῆς χαράξεως τοῦ λεπτοῦ. Bien que les lettres de l'inscription soient d'un bon style, il paraît difficile de dire à quelle époque peut se rapporter cette mention de la monnaie de bronze.

*
* *

La collection Imhoof-Blumer au Cabinet de Berlin. — Le gouvernement prussien vient d'acquérir la collection de M. F. Imhoof-Blumer, comprenant environ 30.000 monnaies grecques et une collection de moulages recueillis depuis de longues années, moyennant la somme de 600.000 francs.

*
* *

Cours de numismatique. — M. Louis Blancard a repris le cours libre de Numismatique qu'il professait l'année dernière à l'École des Chartes. Dans les trois premières leçons, le savant professeur a étudié les monnaies romaines de Constantin, celles des rois francs et des autres rois barbares. Le programme des conférences pour cette année embrasse l'ensemble de la numismatique française jusqu'à la fin du xve siècle.

*
* *

Médaille de la Monnaie de Paris. — La Monnaie de Paris vient de terminer la médaille frappée pour elle-même.

Cette pièce remarquable, œuvre de Daniel Dupuis, représente au droit une presse monétaire entourée de divers instruments accessoires. Contre la presse est adossé un génie ailé, tenant une torche dans la main droite. Autour, on lit : *Monnaie de Paris.*

Au revers, qui est sans inscription, on voit, au milieu des nuages, l'Histoire qui inscrit la date 1900 sur un livre soutenu par un petit génie.

Cette médaille sera frappée sous les yeux du public à l'Exposition (Voy. la gravure donnée par l'*Illustration* du 19 mai 1900, p. 321).

Les journaux, qui ont parlé de cette médaille, la donnent comme la dernière œuvre de Daniel Dupuis. C'est bien à tort, car la dernière œuvre du regretté artiste est la plaquette du Congrès de numismatique, qui sera bientôt frappée.

*
* *

Collections numismatiques à l'Exposition universelle. — L'exposition rétrospective de l'Art français, installée dans le Petit Palais, aux Champs-Élysées, est relativement pauvre en monuments numismatiques. Les médailles artistiques françaises sont représentées par les collections Barre et Richebé. Une série de médailles historiques de Louis XIV et Louis XV a été empruntée au Musée de Versailles. Il faut accorder une mention spéciale à un grand médaillon signé : *G. Dupré f. 1622*, représentant Nicolas de Verdun, chancelier de Gaston d'Orléans.

Les monnaies françaises sont représentées par des reproductions en galvanoplastie d'un effet peu heureux. Le classement de cette collection aurait besoin d'être complété par des indications permettant au public

de distinguer les produits monétaires des époques gauloise, gallo-romaine, mérovingienne, etc.

Signalons aussi un choix intéressant de moulages de sceaux.

*
* *

NÉCROLOGIE

MAXIMIN DELOCHE

La *Revue numismatique* vient de perdre un de ses plus anciens collaborateurs et, en même temps, un membre de son Comité de publication, Maximin Deloche, mort le 12 février dernier.

Nos lecteurs trouveront sans doute, comme nous, que nous ne pouvions mieux faire que de reproduire le discours prononcé par notre cher et éminent directeur, M. A. de Barthélemy, en sa qualité de président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

« Messieurs,

« En prenant la parole pour adresser un dernier adieu à M. Deloche, j'éprouve un double sentiment de tristesse, d'abord pour la Compagnie que j'ai l'honneur de représenter, qui perd en lui l'un de ses membres les plus aimés, les plus respectés et les plus actifs ; ensuite pour moi-même qui me vois séparé d'un ami dont l'affection ne s'était pas démentie depuis plus de quarante ans.

« Pendant cette longue période j'ai pu constater chez notre regretté confrère la droiture de son jugement, la fermeté de son caractère et, surtout, une grande bienveillance qui procédait de la chaleur de son cœur. Très courtois dans la discussion, vertu qui n'est pas commune, très modeste dans ses goûts, très précieux par la sûreté de ses conseils, M. Deloche représentait le véritable sage.

« L'Académie voit disparaître avec lui un de ses membres très sympathiques qui, en dehors de son érudition dont elle s'honorait, avait conservé les traditions de la Compagnie et savait les rappeler toutes les fois qu'il en était besoin.

« Il y eut deux phases dans la vie de M. Deloche : celle pendant laquelle il occupa une position officielle ; celle qui fut exclusivement consacrée à l'érudition. Son amour pour son pays natal le poussa de bonne heure à colliger des notes et des documents relatifs à l'histoire de sa province. Lorsqu'il rentra en France, il commença à mettre en œuvre le produit de ces recherches et, plus tard, le repos, qui lui donna

la liberté, ne fit qu'exciter son activité scientifique. Pendant de longues années, il publia des mémoires et des livres qui lui survivront.

« Jules-Édouard-Maximin Deloche naquit à Tulle le 27 octobre 1817. Après avoir fait ses études de droit, il appartint d'abord au barreau de Bordeaux ; c'est là que M. Dufaure le trouva, et le fit entrer au ministère des Travaux publics où il était sous-chef en 1843. Trois ans plus tard, nous le voyons à Alger, chef de bureau à la direction des travaux publics, puis à la direction des affaires civiles de la province de Constantine, et, enfin, secrétaire général en 1848.

» Revenu en France en 1851, M. Deloche entre au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics où, après avoir passé successivement par des services spéciaux, il prit sa retraite en 1880 avec le titre de directeur honoraire. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

« M. Deloche n'avait pas attendu l'heure de la retraite pour aborder ses études de prédilection ; dès 1857 il publiait des ouvrages qui lui ouvraient en 1871 les portes de l'Institut. A la première de ces dates, il obtenait la première médaille au Concours des antiquités nationales pour son *Étude sur la géographie historique de la Gaule et spécialement sur les divisions territoriales dn Limousin au moyen âge*. En 1860, il eut et conserva deux ans un prix Gobert pour le *Cartulaire de Beaulieu*, publication importante, non seulement par les textes qu'elle faisait connaître, mais encore par les commentaires qui l'accompagnent et qui sont très précieux au point de vue de l'histoire ainsi que des institutions et de la géographie du Limousin. Cet ouvrage fut jugé digne de figurer dans la *Collection des documents inédits de l'histoire de France*, édité sous les auspices du ministère de l'Instruction publique.

La bibliographie de M. Deloche est considérable. Elle est éparpillée dans plusieurs recueils, principalement dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, dans la collection publiée par la Société des antiquaires de France, dans la *Revue archéologique*, dans la *Revue de la numismatique française*, dans la *Revue belge de numismatique*, dans les *Mémoires des Sociétés académiques de la Corrèze*, à Tulle et à Brive. Je dois me borner à ne signaler ici que quelques-uns de ses travaux.

« La numismatique mérovingienne du Limousin attira l'attention de notre confrère. Il réunit presque tous les triens de cette province et leur consacra plusieurs articles qui forment une véritable monographie ; chacune de ces pièces y est décrite et étudiée : un assez grand nombre de noms de lieux y sont attribués à des localités déterminées ; malgré quelques identifications contestables (elles sont en très

petit nombre), ce travail est d'une grande valeur. L'étude des monnaies mérovingiennes amena notre confrère à chercher la solution de certains problèmes se rattachant aux institutions franques ; c'est à cela que nous devons son ouvrage sur la *Trustis* et l'*Antrustion royal*, ainsi que des recherches philologiques sur la forme des noms de lieux et la transformation du *c* guttural du latin en une sifflante.

En 1880, M. Deloche signala un cachet mérovingien en or ; c'était le prélude d'une dissertation très documentée sur le *Port des anneaux dans l'antiquité romaine et les premiers siècles du moyen âge* ; puis d'un *Corpus* qui vient à peine de paraître et qui est la réunion de nombreux articles édités dans la *Revue archéologique*, mais singulièrement complétés et augmentés : c'est l'*Étude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires et autres des premiers siècles du moyen âge*. L'auteur ne s'est pas contenté de décrire minutieusement trois cent quinze de ces petits monuments ; il a fait, dans la première partie du livre, un véritable traité sur les procédés de fabrication, sur la paléographie des légendes et la méthode la moins incertaine de déchiffrer les monogrammes. C'est là le premier ouvrage, destiné à demeurer classique, concernant toute une classe de monuments négligés jusqu'à ce jour, peut-être à cause de la difficulté devant laquelle notre confrère n'a pas reculé. Du reste, durant ces dernières années, l'activité scientifique de M. Deloche a été plus développée que jamais. Nous l'avons vu, outre le livre que je viens de signaler, revenant à ses chers pays du Quercy et du Limousin, donner des excellents mémoires sur les *Archiprêtrés de l'ancien diocèse de Limoges et sur les Pagi et les Vicaires du Limousin*.

« Messieurs, saluons une dernière fois ce savant infatigable et bienveillant, dont le souvenir restera gravé au cœur de nous tous qui l'avons connu. Ses œuvres, consultées par ceux qui viendront après nous, défendront sa mémoire contre l'oubli qui enveloppe si promptement les noms des hommes qui n'ont pas su travailler pour les générations à venir. »

On trouvera la bibliographie des travaux de M. Deloche dans le *Répertoire* de A. Engel et R. Serrure. Postérieurement à ce livre, M. Deloche avait publié, dans nos colonnes, en 1894 (p. 474), un mémoire relatif aux monnaies du Béarn, et le prochain numéro de la *Revue* contiendra son dernier article sur une monnaie mérovingienne inédite. En 1898, M. Deloche avait donné à la *Revue belge de numismatique* une notice sur un tiers de sou attribué à Jupille.

*
* *

J.-P. SIX

Le 17 juillet 1899, notre éminent collaborateur Jean Pieter Six van Hilligom est mort dans sa propriété de Hilversum, près Amsterdam, à l'âge de 74 ans : il était né le 6 novembre 1824. Aux regrets profonds que nous inspire la perte d'un des savants contemporains qui connaissaient le mieux la numismatique de l'antiquité, vient s'ajouter, pour tous ceux qui l'ont connu, la douleur de voir disparaître l'érudit le plus obligeant et le plus désintéressé qui se puisse rencontrer. Doué d'un esprit curieux et pénétrant, la mémoire meublée des classiques dont il faisait sa lecture assidue, formé à la critique historique la plus rigoureuse, et en même temps exempt de toute ambition personnelle, J.-P. Six étudiait pour la science elle-même, avec une sincérité débarrassée de toute préoccupation étrangère, entretenant pour s'éclairer une correspondance des plus actives avec les savants de tous pays, et en retour n'hésitant jamais à abandonner à d'autres ses réflexions, ses découvertes, le travail de ses veilles, et le fruit de ses recherches. Il perpétuait ainsi parmi nous la race des Peiresc, des J.-J. Barthélemy, des Borghesi.

J.-Pieter Six était issu d'une famille originaire du Cambrésis, et l'un de ses ancêtres fut intimement lié avec Rembrandt, qui fit de lui un portrait demeuré célèbre. Le culte des arts, des lettres et de l'archéologie, était héréditaire dans sa famille, et lui-même avait, dès le temps de sa jeunesse, rassemblé une importante collection d'anciennes éditions de Plaute, dont il fit cadeau, vers 1854, à la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht. En 1846, il commença à acquérir les monnaies grecques et romaines qui devaient faire bientôt la base de ses belles recherches numismatiques.

Son Hôtel d'Amsterdam, peut-être le plus beau musée de tableaux hollandais que possède un particulier, est sans cesse visité par les touristes, et je me souviendrai toujours de l'aimable accueil qui m'y fut fait, il y a trois ans. Après avoir admiré tout à mon aise les Rembrandt et les autres peintres de l'École hollandaise, je fis passer ma carte au maître de la maison qui accourut aussitôt en me tendant les bras, et, m'entraînant dans sa bibliothèque, il me montra, étalés sur une table, toute une suite de moulages avec lesquels il essayait, précisément en ce moment, de contrôler, de justifier ou de combattre mes lectures et mon classement des monnaies des satrapes, dans mes *Perses*

achéménides. L'entretien et la discussion se prolongèrent longtemps ; nous nous séparâmes avec l'espoir de nous revoir bientôt ; mais hélas ! l'homme propose et Dieu dispose, et l'affectueuse poignée de main que nous échangeâmes ce jour-là fut la dernière.

Comme les écrits de J.-P. Six, qui sont nombreux et très dispersés, renferment tous, soit une découverte importante, soit quelque aperçu ingénieux, et présentent toujours, même quand ils se réduisent à de simples notes, un réel intérêt scientifique, je m'étais proposé d'en donner ici la bibliographie aussi complète que possible, et c'est ce projet qui a retardé l'apparition de la présente notice nécrologique. Mais voici que je viens d'être devancé dans le *Journal international d'archéologie numismatique* d'Athènes (1er trimestre 1900, p. 93 à 124). Le fils du savant éminent dont nous déplorons la perte, M. Jan Six, lui-même archéologue distingué, vient d'écrire, pour cette Revue, une biographie attachante, inspirée à la fois par un sentiment de piété filiale, et par le souci de l'exactitude : elle est suivie d'une bibliographie à laquelle nous devons nous contenter de renvoyer le lecteur.

Les premiers écrits numismatiques de J. Pieter Six sont en hollandais, et remontent à 1852 ; mais bientôt, à partir de 1859, Six écrivit presque tous ses travaux en français.

En 1853 il publia le catalogue de la collection de médailles grecques de l'Institut royal des Pays-Bas, formée, au début, de l'ancien Cabinet de Van Damme, et accrue de la belle série léguée par P. Hœuft. On le vit ensuite s'attacher de préférence aux problèmes les plus ardus, tenter des déchiffrements où, jusqu'à lui, des générations de chercheurs avaient échoué. Les monnaies à légendes phéniciennes et araméennes, cypriotes, lyciennes, pamphyliennes, ont été de sa part l'objet de mémoires approfondis, où, même dans les conjectures les plus téméraires, on admire la pénétration et la vaste érudition de l'auteur. Une courte notice sur les monnaies lyciennes, publiée en hollandais, en 1868, fut le point de départ de ces admirables recherches, qui, pour la plus grande partie, parurent en français dans le *Numismatic Chronicle*, de 1875 à 1898. Son *Essai de classement des monnaies cypriotes* et son étude sur les *Monnaies lyciennes* furent insérés dans la *Revue numismatique* de 1883 à 1887. L'*Annuaire de la Société française de numismatique* publia aussi, de 1882 à 1886, quelques notes de Six sur les tétradrachmes d'Antigone, sur Dropion, roi de Paeonie, sur l'ère de Tripolis de Phénicie, sur des bronzes grecs à lettres numérales. Le nom de J.-P. Six se trouve aussi dans la *Zeitschrift für Numismatik* de 1876 à 1887, et l'on peut dire que, par l'ensemble de ces articles, nul n'a plus efficacement que lui, dans les cinquante dernières années,

contribué à éclaircir l'histoire de l'Asie antérieure et des rapports des Grecs et des Perses jusqu'à Alexandre le Grand. La dernière notice de Six, qui concerne le type de Jocastos sur des monnaies de Rhegium, a été insérée dans le *Numismatic Chronicle* de 1898.

E. Babelon.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Lambropoulos (Dr Alexandre). *Numismatique de la Macédoine.* Berlin, 1899, in-8° de 31 p. — Édition allemande sous le titre : *Numismatik Makedoniens.* Berlin, 1899, in-8° de 33 p.

L'auteur nous avertit que ce court résumé est un extrait d'un livre du Dr Cl. Nicolaïdes, intitulé : *La Macédoine.* C'est, en effet, un simple catalogue des monnaies antiques de cette province, et l'on se prend même à regretter que M. Lambropoulos ait apporté tant de concision dans ses descriptions et qu'il n'ait pu joindre à son texte quelques bonnes planches. C'est certainement le manque de place qui a forcé l'auteur à grouper, sous une seule rubrique, les pièces frappées dans une même ville, mais à des époques différentes. Il me semble précisément qu'il eût été préférable de tracer à larges traits, et par époques, l'histoire du monnayage de la Macédoine. Mais c'est là une appréciation personnelle sur laquelle je n'insisterai pas, et je terminerai en félicitant l'auteur du soin avec lequel il a dressé ce catalogue.

Ad. Bl.

*
* *

Mater (D.). *Les billets de confiance émis dans le département du Cher en 1791 et 1792.* Bourges, 1900, in-8° de 77 p. et 3 planches (Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. XXIII).

L'histoire des billets de confiance de la première République sera bientôt facile à résumer dans un livre spécial. En effet, après les travaux de MM. P. Gosset et J. Creusot, voici maintenant que M. Mater

nous donne, avec l'exactitude que nous lui connaissons, un tableau fort intéressant des émissions de billets dans le Cher.

Les villes qui émirent ces billets sont : Bourges, Châteaumeillant, Châteauneuf, Dun-le-Roy, Saint-Amand, Lignières, Vierzon, et la « Société des amis de la Constitution », à Sancoins.

Comme partout ailleurs, c'est le manque de numéraire qui fut cause de la création des billets. La première émission, à Bourges, fut décidée le 21 août 1791, et comprenait 60.000 livres en billets de 10 sols, 20 sols et 40 sols. Le 18 décembre, nouvelle émission pour 40.000 livres, et le 20 mars 1792, création de billets de 5, 10, 20 et 40 sols, pour 100.000 livres. Ainsi que dans les autres départements, les billets furent retirés et brûlés.

Pour Châteaumeillant et Châteauneuf-sur-Cher, on connaît des billets de 5, 10 et 20 sols. Dun-le-Roi émit 36,000 livres de billets de 10, 15 et 30 sols ; Saint-Amand en eut de 10, 15, 20 et 40 sols, pour 60.000 livres. A Sancoins, la Société des Amis de la Constitution émit, en 1792, des billets de 5, 10, 15 et 20 sols, qui étaient remboursables le dimanche dans l'après-midi. Enfin les billets de Vierzon, de 5, 10, 30 et 40 sols, représentèrent 60.000 livres.

M. Mater fournit tous les renseignements relatifs au retrait et au remboursement de ces billets. En un mot, son travail est définitif.

Ad. Bl.

*
* *

Rouvier (Dr Jules). *Ptolémaïs-Acé, ses noms et ses ères sous les Séleucides et la domination romaine avant sa transformation en colonie romaine* (*198 av. J.-C. — 54 ap. J.-C.*). In-8° de 16 p., avec 2 pl. en phototypie (Extrait de la *Revue biblique*, juillet 1899).

Poursuivant ses recherches relatives aux antiques cités de la Phénicie, M. Rouvier consacre à Ptolémaïs-Acé une étude dans laquelle il résume ce qu'on a écrit sur cette ville dont les monnaies portent des dates appartenant à des ères diverses.

Une pièce, émise sous le règne de Claude Ier, permet à M. Rouvier de fixer le début de l'ère césarienne, à Ptolémaïs, de l'automne 48 à l'automne 47.

Le travail de M. Rouvier, qui combat certaines conclusions des auteurs antérieurs, peut se résumer de la manière suivante. La ville d'Accho prit en 281 av. J.-C. le nom de Ptolémaïs, imposé par Ptolémée II, le conserva jusque sous le règne d'Auguste, et prit alors momentanément le nom d'Acé. Cette cité renferma une colonie d'An-

tiochéens, connue sous le nom d'Antioche de Ptolémaïde, prit, sous Claude Ier, le surnom de *Germanica*, devint colonie romaine entre 52 et 54 ap. J.-C., et continua à émettre des monnaies autonomes au moins jusqu'à cette époque. Les différentes ères employées par cette ville sont : l'ère d'Alexandre, de 332 à 281 ; l'ère des Séleucides, de 198 à 47 ; l'ère des Antiochéens de Ptolémaïde, de 174 au règne d'Auguste ; enfin l'ère césarienne de 47 av. J.-C. à 235 ap. J.-C.

AD. BL.

*
* *

KUBITSCHEK (Wilhelm). *Eine Verzehrungssteuer in Rom*, in-4° de 4 p. (Extrait des *Jahreshefte des österreichischen archäologischen Institutes*, t. III, 1900, p. 72 à 75).

Le savant conservateur adjoint du Cabinet de Vienne étudie les petits bronzes, *quadrans*, frappés sous le règne de Claude, par l'autorité sénatoriale, et dont le type est une main soutenant des balances au-dessous desquelles on lit PNR, que Havercamps traduisait par *Pondus numi romani*, et Eckhel par *Pondus numi restitutum*.

M. Kubitschek ne saurait admettre ces interprétations, et il démontre que les quadrans de Claude sont étroitement apparentés à ceux frappés sous Caligula et portant les lettres RCC, c'est-à-dire *Remissa ducentesima* (allusion à la remise d'un 1/2 0/0 sur les transactions commerciales). Cherchant dans cette voie, M. Kubitschek pense que les lettres PNR font allusion à un impôt de consommation qui aurait été supprimé par Claude, et, en conséquence, il interprète ces trois sigles par *portorium nundinarium remissum*. Il rappelle les monnaies de Caligula, Galba, Nerva et Hadrien, qui font allusion à des faits du même genre, et cite un texte de Pline, qui est très probant (*remissum est portorium mercis huius*).

On voit que la nouvelle explication donnée par M. Kubitschek fait le plus grand honneur à sa sagacité.

AD. BL.

*
* *

GRUEBER (Herbert A.). *Handbook of the Coins of Great Britain and Ireland in the British Museum*. Londres, 1899, in-8° de lxiii et 272 p., avec 64 planches en phototypie (prix, 26 fr. 25).

M. Grueber nous avertit immédiatement que ce manuel est surtout un guide pour les séries de monnaies exposées dans la galerie du département des monnaies et médailles du British Museum.

Mais la richesse des séries de ce Musée permet de considérer le livre de M. Grueber comme un véritable corpus des monnaies de l'Angleterre. L'auteur n'a rien négligé, du reste, pour en faire un traité clair et vraiment scientifique de la numismatique de son pays. Dans une longue introduction, il a résumé les caractères du monnayage aux différentes époques qui ont suivi la domination romaine. C'est dire que le numéraire breton, si bien étudié par Sir John Evans, a été laissé en dehors du plan de M. Grueber. Les divisions du manuel sont donc seulement au nombre de quatre : monnaies anglo-saxonnes ; monnaies anglaises ; monnaies écossaises ; monnaies irlandaises.

L'auteur étudie l'origine des diverses espèces, en particulier celle du *penny*, et trace un tableau de la numismatique des divers royaumes anglo-saxons, Mercie, Kent, Estanglie, Northumbrie et Wessex, sans oublier le monnayage des archevêques de Canterbury et d'York, le numéraire au nom de saint Edmond et celui de saint Pierre, et les pièces danoises. Avec les Normands, le monnayage change d'aspect ; on entrevoit les phases de la formation du type *esterlin* sous les règnes d'Henri II (1154-1189) et d'Henri III (1216-1272).

La monnaie d'or apparaît sous le règne de ce dernier, mais le *penny* d'or (au type du roi assis) fut reçu avec peu de faveur par le public, et cette monnaie exceptionnelle, frappée en faveur d'un édit donné à Chester, le 16 août 1257, fut retirée de la circulation vers 1270. Aucune autre pièce d'or ne fut frappée en Angleterre avant 1344.

Je ne puis vraiment pas énumérer tous les types intéressants des monnaies anglaises dont le livre de M. Grueber nous donne de si bonnes reproductions. Je me contenterai de recommander aux numismatistes français de consulter cet ouvrage qui est précieux pour les séries de Calais, d'Aquitaine, et pour les règnes de Henri V et Henri VI.

Le manuel est complété par deux appendices :

A. Liste des marques d'atelier sur les monnaies anglaises depuis Édouard IV jusqu'à Charles II ;

B. Liste des légendes monétaires empruntées à des textes religieux.

Enfin un excellent index facilite les recherches dans le manuel de M. Grueber, qui restera pendant longtemps le véritable guide pour la numismatique anglaise.

Ad. Bl.

*
* *

Betts (Benjamin). *Mexican imperial coinage. The medals and coins of Augustine I, Maximilian, the french invasion, and of the Repu-*

blic during the french intervention. s. l. 1899, in-4° de 48 p. et 16 pl. (Articles parus dans *The American Journal of Numismatics* et réimprimés avec additions.)

Dans cette publication qui renferme de véritables archives métalliques pour de nombreuses villes du Mexique, il y a lieu de signaler d'une manière spéciale aux numismatistes français le chapitre concernant le règne de Maximilien d'Autriche (1864-1867). La planche VII du recueil de M. Betts renferme toutes les variétés de la médaille de l'Expédition du Mexique; les planches VIII à XIII sont consacrées aux médailles et monnaies de Maximilien.

Pour des travaux concernant une époque aussi récente, on ne saurait louer la *science* des auteurs. Il suffira de reconnaître que M. Betts a recherché les monuments avec patience, et qu'il les a décrits avec une grande exactitude.

AD. BL.

*
* *

BONNET (Emile). *Les jetons des États généraux de Languedoc*, Paris, 1900, in-8° de 91 p. et 7 pl. en phototypie. (Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des trav. histor.*, 1899.)

Les jetons des États de l'Artois, de la Bourgogne et de la Bretagne avaient déjà été étudiés d'une manière satisfaisante. Grâce à M. Bonnet, ceux du Languedoc ont maintenant une monographie définitive, car l'auteur ne s'est pas contenté d'en dresser un catalogue complet, et, en compulsant les documents conservés aux Archives départementales de l'Hérault, il est parvenu à reconstituer l'histoire de la frappe de chaque jeton.

M. Bonnet nous rappelle d'abord comment le jeton a été détourné de son but primitif.

A l'époque où apparaissent les jetons des États de Languedoc, « bien que ne pouvant plus être d'aucune utilité pour les bénéficiaires dans l'exercice de leurs fonctions », ils « avaient ce mérite de rappeler la nature de leur charge en évoquant le souvenir des anciens jetons de service, dont avaient usé leurs prédécesseurs. De plus, grâce à leur type, ils avaient un caractère honorifique incontestable. Enfin, par leur valeur intrinsèque, ils constituaient une réelle rémunération ». Cette dernière phrase nous amène à faire remarquer que les plus anciens jetons des États de Languedoc sont en cuivre, avant 1677 (Il n'y a que deux exceptions : pour 1634 et 1661). Il faut donc admettre, avec M. Bonnet, que ces jetons avaient une valeur représentative, et pou-

vaient être échangés contre une somme déterminée, chez le trésorier des États. Cette hypothèse trouve sa confirmation dans ce fait que le nombre des jetons frappés antérieurement à 1677, est restreint. Remarquons encore que les anciens jetons de cuivre ne portent pas de date, et que Deschamps de Pas a constaté que les premiers jetons des États d'Artois devaient être rapportés au receveur des États qui, en échange, payait un supplément d'honoraires.

Je ne puis suivre M. Bonnet dans les recherches historiques qu'il a faites pour expliquer les types variés des jetons du xviii[e] siècle. Je citerai seulement les jetons de 1731, 1734, 1738, 1743 et 1746, qui rappellent la publication des cinq volumes de l'Histoire générale de Languedoc, que les Bénédictins avaient commencée en 1708. Mentionnons encore le jeton de 1747, commémoratif des travaux exécutés au pont du Gard.

En somme, on doit les plus vifs remerciements à M. Bonnet qui a mené à bien cette étude, ingrate en apparence, mais fort instructive en réalité.

Ad. Bl

*
* *

— Nous avons eu sous les yeux, en placard, l'article « Contorniaten », rédigé par M. B. Pick pour la *Realencyclopaedie* de Pauly et Wissowa ; c'est un excellent résumé, à la fois analytique et critique, de tous les travaux publiés sur cette question depuis Eckhel jusqu'à Francesco Gnecchi.

— M. H. Willers, qui s'est fait connaître par deux remarquables mémoires sur les lingots d'argent antiques poinçonnés, a réuni en tirage à part, sous le titre de *Numismatische Kleinigkeiten*, trois autres articles publiés par lui dans le *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, et intitulés : — KOPH — *Ein Fund von Serrati im freien Germanien*. — *Römische Silberbarren aus dem Britischen Museum*.

R. M.

— Dans la séance du 18 avril, à la Société des Antiquaires de France, M. Mowat a signalé un passage de Jobert, *La science des médailles* (1692, p. 165), relatif à la fabrication allemande des médailles à l'effigie du Christ, avec légende hébraïque, et les a rapprochées des médailles pieuses byzantines frappées par ordre de l'empereur Jean I[er] Zimiscès.

— M. G. Katcheretz a donné un relevé bibliographique des notices concernant la numismatique, parues dans les travaux publiés par la Société archéologique de Moscou (*Rev. archéol.*, 1900, I, p. 270-271).

— R. Mowat, *Monnaie de Baesuris, ville de Lusitanie*, in-8° de 7 pages (Extrait de *O Archeologo Português*, t. V, 1899-1900, n° 1). Cet article est le développement de la notice que M. Mowat avait consacrée à cette monnaie dans notre *Revue* (1899, p. 243).

— Joseph Déchelette, *Inventaire général des monnaies antiques recueillies au Mont-Beuvray, de 1867 à 1898*, dans les *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, t. XXVII, p. 313-355 (Autun, 1899). Nouvelle édition, avec de légères modifications, du travail publié dans notre *Revue* en 1899.

— M. le D[r] Josip Brunsmid a donné des catalogues de monnaies romaines et de monnaies du moyen âge dans le *Vjesnik hrvatskoga archeoloskoga Drustva*, organe du musée d'Agram (1900, p. 81 à 155).

— Manoel Joaquim de Campos, *Numismatica colonial*, dans *O Archeologo Português*, t. V, 1899-1900, p. 47 et 48, planche (monnaies avec la contremarque PR-809 = *Principe Regente 1809*).

— J. Leite de Vasconcellos, *Contos para contar*. dans *O Archeologo Português*, t. V, 1899-1900, p. 52-64, et 3 planches en phototypie reproduisant des jetons portugais de la collection J. Meili.

— Otto Friedrichs, *La Question Louis XVII*, Paris 1900, in-8°. Ce travail contient toutes les médailles connues du fils de Louis XVI.

— H. Labande, *Notes sur deux médailles du bienheureux Pierre de Luxembourg et sur son portrait conservé au Musée Calvet*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1899.

— M. G. Cumont, dans une notice sur la *Durée probable du cimetière franc d'Anderlecht*, a signalé un tiers de sou d'or à la légende *Idangec Fiet* (*Annales de la Soc. d'archéologie de Bruxelles*, t. XIII. 1899, p. 341).

— Ernest Matthieu, *La monnaie à Mons sous Philippe II*. Mons, 1899, in-8° de 18 pages.

Pour la chronique :
Le Secrétaire de la Rédaction,
ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

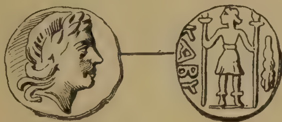
MONNAIES INÉDITES

DE CABYLE ET DE MESEMBRIA SUR LA MER ÉGÉE

Je crois devoir signaler trois petites monnaies autonomes que je viens de découvrir dans la collection d'un amateur de mes amis, M. Abramoff, procureur au Tribunal départemental, à Sofia, qui les a acquises d'un paysan, pendant un long séjour qu'il fit à Yamboli. Il les paya environ 0 fr. 50 pièce, ce qui écarte toute idée de tromperie.

Si l'on veut bien admettre mes attributions, ces monnaies feront entrer dans le domaine de la numismatique deux villes de la Thrace, qui jusqu'ici, en étaient exclues, *Cabyle* et *Mesembria sur la mer Égée*.

I. — J'attribue à la première de ces deux cités les deux monnaies dont voici les figures et la description :

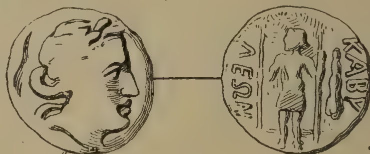


a) Tête d'Apollon, imberbe, laurée, à droite.

℞. KABY, à gauche. Personnage vêtu du chiton court, chaussé de cothurnes, debout de face, regardant à gauche,

tenant de chaque main une longue torche. Dans le champ, à droite, la massue d'Hercule.

Bronze. — Diam., 15 mm.; poids, 2 gr. 05.



b) Même tête d'Apollon.

ΚΑΒΥ | ΛΕΩΝ, en deux lignes verticales. Même type du personnage tenant deux torches; même symbole, à droite.

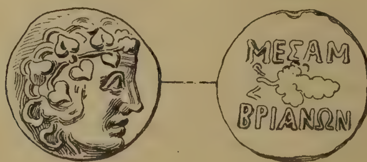
Bronze. — Diam., 18 mm.; poids, 4 gr. 55. Un peu fruste.

Je répète que ces deux monnaies ont été acquises par le possesseur actuel, il y a deux ans environ, à Yamboli, ville très voisine des sites où l'on peut placer l'antique Cabyle.

II. — La troisième monnaie peut être attribuée à la ville de *Mesembria sur la mer Égée*, place forte (τειχεῖον) de Samothrace, sur le littoral continental, entre *Doriscos* et la ville des Thasiens, *Stryme*.

Mentionnée une seule fois, et épisodiquement, par Hérodote (VII, 108), cette Mesembria n'a point fait parler d'elle dans la suite, et c'est, sans doute, sur la foi du Père de l'Histoire que Kiepert l'a inscrite sur ses atlas.

Voici le dessin et la description de cette monnaie :



Tête imberbe de Dionysos, couronnée de lierre et de pampres, à droite.

ΜΕΣΑΜ | ΒΡΙΑΝΩΝ, en deux lignes. Au milieu du champ, grappe de raisins.

Bronze. — Diam., 20 mm.; poids, 7 gr. 13. Un peu fruste.

A mon humble avis, on n'aurait aucune raison pour attribuer cette monnaie à la ville homonyme située sur l'Euxin [1], attendu que le culte de Dionysos, tout en étant prédominant à Thasos et encore plus à Maronée, n'était pas, semble-t-il, répandu chez les Mésembriens de l'Euxin, car ils s'abstinrent de faire figurer ce dieu, et même ses symboles, sur leurs monnaies, tant autonomes qu'impériales.

Nous ferons une seconde remarque, qui a son importance.

La tête de Dionysos, placée au droit de cette pièce est, par le style aussi bien que par la disposition de la couronne dont elle est ceinte, tout à fait identique à celle figurée sur les autonomes de Maronée et de Thasos; en sorte que l'on pourrait avancer, avec une certaine vraisemblance, que Mesembria faisait frapper ses monnaies dans les ateliers monétaires de l'une de ces deux villes voisines.

Je vais faire faire des recherches dans les sous-préfectures de Yamboli, Karnabat et Aétos, ainsi que dans la Thrace trans-rhodopéenne, en vue de me procurer de nouveaux exemplaires de ces trois monnaies, et, je l'espère, d'autres pièces aussi intéressantes.

D. E. Tacchella,
Conservateur du Médaillier au Musée National de Bulgarie,
à Sofia.

1. Mionnet a donné cette attribution (I, p. 393, n° 313).

L'ATELIER MONÉTAIRE DE TARRAGONE

PENDANT LA PÉRIODE CONSTANTINIENNE

ET A PARTIR DU 1er MAI 305

Pl. VIII et IX.

ESSAI DE CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE DES ÉMISSIONS MONÉTAIRES DE L'ATELIER DE TARRAGONE PENDANT LA PÉRIODE CONSTANTINIENNE.

L'atelier de Tarragone fut ouvert pendant cette période, du 25 juillet 306 au mois d'août 326.

Je ferai précéder l'étude de la période constantinienne de celle de la partie d'émission qui fut frappée du 1er mai 305 au 25 juillet 306. En effet, certaines séries de pièces qui parurent pendant ce laps de temps, continuèrent à être frappées postérieurement au 25 juillet 306, date qui est celle de la mort de Constance Chlore, et de l'avènement de Constantin le Grand comme César.

PREMIÈRE ÉMISSION

Première partie, antérieure à la mort de Constance Chlore.

Cette partie de l'émission fut frappée depuis l'élévation des Augustes Constance Chlore et Galère; et des Césars :

Maximin Daja et Sévère, qui eut lieu le 1er mai 305[1] jusqu'au 25 juillet 306[2]. Dioclétien et Maximien Hercule furent désignés pendant cette période comme *Seniores Augusti*, titre qu'ils prirent après leur abdication (1er mai 305).

Les *folles* (monnaies de bronze) de cette partie de l'émission sont encore les pièces lourdes du système de Dioclétien ; elles pèsent de 13 gr. à 8 gr. 50, et présentent des diamètres de 26 à 28 mm.

Cette partie de l'émission comprend plusieurs séries contemporaines.

Première série.

Exergues, lettre et signe dans le champ :

A | • / PT A | • / ST A | • / TT

I. On trouve au revers : PROVIDENTIA·DEORVM·QVIES·AVGG. Femme debout, à droite, levant la main droite, représentant peut-être le Repos ; en face d'elle, la Providence debout, tenant un rameau baissé, et s'appuyant sur un sceptre.

Au droit : 1° D·N·DIOCLETIANO·BAEATISSIMO·SEN·AVG· Son buste lauré, à droite, à mi-corps, portant le manteau impérial, tenant une branche d'olivier et la mappa. Coh. 425. BR.MVS., 28 mm. FR. 8.011.

2° D·N·MAXIMIANO·FELICISSIMO·SEN·AVG. Buste analogue. Pièce inédite. FR. 8.345-46, 9 gr. 60, 28 mm. BR.MVS.

1. Le jour est fixé par Lactance : *De mortibus persecutorum*, c. XIX ; l'année est déterminée par Victor, *Epitome*, qui dit que Galère et Constance avaient été Césars 13 ans (depuis 293), et par une inscription (*C.I.L.*, VI, 497) qui les désigne comme Césars le 14 avril 305. Cf. O. Seeck, *Anfänge Constantin's d. Grossen*, dans la *Deutsche Zeitschr. f. Gesch.*, 1899, p. 76.

2. Le 25 juillet 306 est donné par les Fastes d'Idace comme la date de la mort de Constance Chlore et celle de l'élévation de Constantin Ier proclamé imperator par ses troupes.

II. Même revers, si ce n'est que la Providence tient le rameau élevé.

Au droit : Même légende et même buste. Coh. 489 de Maximien Hercule. FR. 8.242, 10 gr. 35, 28 mm. (Pl. VIII, n° 1.)

Ces pièces ont dû être frappées après l'abdication des Augustes, le 1er mai 305. Elles ne paraissent plus dans la partie de l'émission postérieure au 25 juillet 306.

Deuxième série.

Exergues et lettre : A | / PT A | / ST A | / TT

I. Au revers : PROVIDENTIA·DEORVM·QVIES·AVGG· avec le revers déjà décrit, la Providence tenant le rameau baissé.

Au droit : 1° DN·MAXIMIANO·FELICISSIMO·SEN·AVG. Pièce inédite avec le buste déjà décrit. BR.M., FR. 8.244, 8 gr. 70, 27 mm.

2° D·N·DIOCLETIANO·FELICISSIMO·SEN·AVG· avec un buste analogue. Coh. 421. FR. 8.016, 8.024.

3° D·N·DIOCLETIANO·BAEATISSIMO·SEN·AVG. (*sic*) Coh. 425. Buste analogue. FR. 8.009.

Les monnaies suivantes ont dû être frappées pendant toute cette émission, c'est-à-dire avant comme après le 25 juillet 306.

I. On trouve au revers : FIDES·MILITVM. La Fidélité assise, à gauche, tenant une enseigne militaire de chaque main.

Au droit : 1° IMP·C·MAXIMIANVS·P·F·AVG. La tête laurée, à droite. Coh. 115 de Maximien Hercule. Cette monnaie toutefois doit être attribuée à Galère, car l'on vient de voir que dans l'émission présente Hercule était désigné comme

Senior Augustus depuis son abdication, le 1er mai 305, et ce ne fut qu'en 307 que son fils Maxence le rappela en Italie, où Hercule reprit de nouveau le titre d'Auguste[1].

II. Au revers : VIRTVS·AVGG·ET·CAESS·N·N. Mars nu, le manteau flottant, marchant à droite, tenant une haste transversale et un trophée.

Au droit : MAXIMINVS·NOB·CAES. Sa tête laurée, à droite. Coh. 188. FR. 8.876, 27 mm. Les monnaies de Maximin César ont été frappées pendant toute la durée de cette émission.

Avec la lettre A dans le champ, à droite :

| A / PT | A / ST | A / TT

On trouve également au revers :

I. PROVIDENTIA·DEORVM·QVIES·AVGG· avec le type décrit. La Providence tenant un rameau baissé.

Au droit : D·N·MAXIMIANO·BAEATISSIMO·SEN·AVG. Son buste lauré, à droite, avec le manteau impérial, tenant une branche de laurier et la *mappa*. Coh. 491. FR. 8.238, 8 gr. 85, 27 mm.

II. FIDES·MILITVM avec le type du revers déjà décrit, et également au droit : IMP·C·MAXIMIANVS P·F·AVG. Coh. 114 de Maximien Hercule déjà décrit. Cette monnaie doit être attribuée à Galère. FR. 8.084, 9 gr. 17. 8.087, 26 mm. (Pl. VIII, n° 2.)

1. Lactance, *De mort. persecutorum*, c. XXVI : « Patri suo post depositum « imperium in Campania moranti purpuram mittit et bis Augustum nominat. « Ille verò et rerum novarum cupidus et qui deposuerat invitus, libenter arri- « puit. — Severus interim vadit (février 307) et ad muros Urbis armatus « accedit. »

Troisième série.

Signe et exergues : $\frac{| \bullet}{PT}$ $\frac{| \bullet}{ST}$ $\frac{| \bullet}{TT}$

On trouve également au revers :

I. PROVIDENTIA DEORVM·QVIES·AVGG· avec le type déjà décrit, la Providence tenant le rameau élevé.

Au droit : 1° D·N·MAXIMIANO·FELICISSIMO·SEN·AVG· avec le buste déjà décrit avec cette légende. Coh. 489. FR. 8.242, 10 gr. 35, 28 mm. 8.245-46.

II. Même revers, mais la Providence tenant le rameau baissé.

Au droit : 1° D·N·MAXIMIANO·BAEATISSIMO·SEN·AVG· avec le buste décrit avec la même légende. Coh. 491. FR. 8.233, 8 gr. 80, 27 mm. 8.239, 9 gr. 30.

2° D·N·DIOCLETIANO·BAEATISSIMO·SEN·AVG· avec un buste analogue. Coh. 425. FR. 8.006.

3° D·N·DIOCLETIANO·FELICISSIMO·SEN·AVG· avec un buste analogue. Cohen 421 ; FR.8.015, 8.022, 8.023.

III. Au revers : FIDES·MILITVM· avec le type déjà décrit avec cette légende.

Au droit : 1° IMP·C·CONSTANTIVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 44. FR. 8.293, 9 gr. 25, 27 mm. 8.294 à 8.298.

2° IMP·C·MAXIMIANVS·P·F·AVG. Tête analogue. Coh. 114 de Maximien Hercule, doit être attribuée à Galère. FR. 8.883, 8 gr. 40, 27 mm. 8.085, 13 gr. 15. 8.086.

Les monnaies de Constance I[er] Auguste cessent d'être frappées le 25 juillet 306.

Avec le point à gauche dans le champ du revers :

$\frac{\bullet\,|}{PT}$ $\frac{\bullet\,|}{ST}$ $\frac{\bullet\,|}{TT}$

On trouve au revers :

I. VIRTVS·AVGG·ET·CAESS·N·N· et le type déjà décrit avec cette légende.

Au droit : 1° SEVERVS·NOB·CAESAR. Sa tête laurée, à droite. Coh. 70. FR. 8.765, 9 gr. 25, 27 mm. (Pl. VIII, n° 3.)

2° MAXIMINVS·NOB·CAESAR. Tête analogue. Coh. 191. BR.MUS. 27 mm.

Les pièces de Sévère César n'ont été frappées que jusqu'au 25 juillet 306.

Quatrième série.

Exergues : $\frac{|}{PUT}$ $\frac{|}{SUT}$ $\frac{|}{TUT}$

I. On trouve également au revers la légende PROVIDENTIA DEORVM QVIES AVGG· avec le type décrit; la Providence tenant le rameau baissé.

Au droit : 1° D·N·MAXIMIANO·FELICISSIMO·SEN·AVG. Coh. 489 déjà décrit. BR.MVS.

2° D·N·DIOCLETIANO·BAEATISSIMO·SEN·AVG. Buste analogue. Coh. 425. FR. 8.010.

II. Au revers : VIRTVS·AVGG·ET·CAESS·N·N· et le type déjà décrit avec cette légende.

Au droit : 1° MAXIMINVS·NOB·CAES. Sa tête laurée, à droite. BR.MVS.

Cinquième série.

Exergues : $\frac{|}{PT}$ $\frac{|}{ST}$ $\frac{|}{TT}$

I. On trouve au revers : FIDES MILITVM avec le type déjà décrit.

Au droit : 1° IMP·C. CONSTANTINVS·P·F·AVG· Coh. 44 déjà décrit. BR.MVS.

2° IMP·C·MAXIMIANVS·P·F·AVG·. Coh. 11 déjà décrit. BR.MVS., 28 mm. Musée de Turin.

II. Au revers : VIRTVS AVGG·ET·CAESS·N·N· avec le type déjà décrit.

Au droit : 1° MAXIMINVS NOB·CAES·. Coh. 188 déjà décrit. FR. 8897, 12 gr. 65, 28 mm.

2° MAXIMINVS NOB·CAESAR. Coh. 191 déjà décrit. FR. 8899 à 8902. BR.MVS., 28 mm.

3° SEVERVS NOB·CAESAR. Coh. 70 déjà décrit. BR.MVS. Musée Brera, Milan, 27 mm.

III. Au revers : VIRTVS·PERPETVA·AVG. Hercule nu, debout, à gauche, étouffant un lion ; derrière Hercule, une massue.

Au droit 1° : CONSTANTIVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 322. FR., 8 gr. 45, 25 mm.

Les seules pièces de Galère Auguste et de Maximin César ont dû continuer dans la deuxième partie de l'émission.

Deuxième partie, postérieure à la mort de Constance Chlore, le 25 juillet 306.

Cette deuxième partie de l'émission est caractérisée par la présence des pièces de Sévère II Auguste et de Constantin César, car tous deux reçurent ces titres après la mort de Constance Chlore ; et par les pièces commémoratives de ce dernier empereur, frappées après sa mort, pendant la fin de l'année 306 tout au moins. L'émission dura jusqu'à l'élévation de Constantin Auguste par Maximien Hercule qui avait

déjà lui-même repris la pourpre en Italie. Cet événement eut lieu le 31 mars 307, à l'occasion du mariage de Constantin avec Fausta, fille de Maximien Hercule [1].

Les *folles* de cette partie de l'émission sont de deux sortes. Les uns ont encore le diamètre et le poids de ceux du système de Dioclétien; les autres, moins lourds, pèsent de 5 gr. 50 à 7 gr. 50. Un changement dans les poids des monnaies de bronze s'accomplit également à Rome pendant le temps où fut frappé cette partie de l'émission. Le 28 octobre 306, Maxence s'empara par surprise du pouvoir à Rome. Il fit alors émettre des monnaies de bronze de poids oscillant en moyenne entre 6 gr. 50 et 8 gr. Les États de Constantin, et l'Espagne en particulier, ayant de nombreux rapports économiques avec Rome, il est possible qu'à partir de cette date du 28 octobre Maxence voulût avoir une monnaie de bronze qui pût s'échanger sans perte contre celle de Constantin. (Je laisse aux séries de pièces les numéros qu'elles portent dans la première partie de l'émission.) Les empereurs de la *tétrarchie* qui gouverna l'empire romain du 25 juillet 306 au 31 mars 307 sont (en faisant abstraction de Maxence qui n'était pas reconnu par les autres) Galère et Sévère Auguste, Constantin et Maximin César.

Deuxième série.

$\frac{\text{A} \mid}{\text{PT}}$, etc.

I. On trouve au revers : VIRTVS·AVGG·ET·CAESS·N·N. Constantin lauré, galopant à droite, tenant un bouclier, et dirigeant sa haste contre un ennemi étendu à terre; le che-

1. *C.I.L.*, I, p. 405. Le calendrier de Philocalus indique le jour et le mois de cet événement. Le panégyrique d'Eumène, VI, I (Maximiano et Constantino) fait connaître l'année. Prononcé à l'occasion du mariage, à Trèves, il est antérieur à l'invasion de Galère en Italie (avril ou mai 307) postérieur à celle de Sévère (février 307). Il appelle Constantin *Imperator et Augustus*. C'est un document officiel.

val foule aux pieds cet ennemi et un autre qui est assis en avant le bouclier levé sous les pieds du cheval.

Au droit : CONSTANTINVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite. Coh. 674. FR. 9175-77. BR.MVS. Grands *folles*.

II. Même légende du revers. Mars nu, le manteau flottant, marchant à droite, portant une haste transversale et un trophée.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·NOB·CAES. Sa tête laurée, à droite. Coh. 670. FR. 9173. BR.MVS. Grands *folles*.

2° MAXIMINVS·NOB·CAES. Sa tête laurée, à droite. Coh. 188. FR. 8896, 27 mm.

III. On doit placer ici probablement la pièce déjà décrite au revers FIDES MILITVM. Au droit : IMP·C·MAXIMIANVS·P·F·AVG. Coh. 114 de Maximien Hercule dans Cohen et qui doit être attribuée à Galère pour les raisons exposées plus haut.

Troisième série.

Avec le point à droite : $\frac{|\ \bullet}{\text{TP}}$ etc.

I. Au revers : FIDES·MILITVM· avec le type du revers déjà décrit avec cette légende.

Au droit : 1° IMP·C·MAX IMIANVS·P·F·AVG. Coh. 114 de Hercule, déjà décrit.

2° IMP·C·SEVERVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 13. BR.MVS., 28 mm. Musée Brera, Milan, 27 mm.

Quatrième série.

Avec le point à gauche : $\frac{\bullet\ |}{\text{PT}}$ etc.

I. Au revers : VIRTVS·AVGG·ET·CAESS·N·N· avec le type de Mars nu, marchant à droite, qui vient d'être décrit.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·NOB·CAES. Coh. 670 déjà décrit. FR. 9173, 9 gr. 72. BR.MVS.

2° On doit placer ici : MAXIMINVS·NOB·CAES. Coh. 188, déjà décrit.

Cinquième série.

| / PT | | / ST | | / TT

I. On trouve au revers : MEM·DIVI·CONSTANTI. Temple à coupole ronde avec les portes fermées ; au-dessus, un aigle.

Au droit : 1° DIVO·CONSTANTIO·AVG. Son buste voilé, à droite. Coh. 169. FR. 8422, 7 gr. 10, 26 mm. 8426-427, 6 gr. 25. (Pl. VIII, n° 7.)

II. Au revers : MEMORIA·DIVI·CONSTANTI·AVG. Temple à coupole ronde avec les portes fermées ; au-dessus, un aigle. DIVO·CONSTANTIO·AVG. Son buste voilé, à droite. Coh. 175, BR.MVS., 27 mm. Musée de Turin, grand *follis*.

III. Au revers : VIRTVS·AVGG·ET·CAESS·N·N. Sévère lauré, galopant à droite, tenant de la main gauche un bouclier, et se préparant à percer de sa lance un vaincu agenouillé, tandis qu'un autre est couché sous les pieds du cheval, tenant encore son épée et son bouclier.

Au droit : 1° IMP·C·SEVERVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 77. FR. 8771-72, 10 gr. 90 et 9 gr. 15. (Pl. VIII, n° 4.)

Cette pièce de Sévère a dû être frappée avant la mort de cet empereur, survenue pendant l'invasion de Galère en Italie [1], en avril ou mai 307.

1. *Anon. Valesii*, 4, 10 : « Cum Galerius Italium peteret, ille (Severus) jugula-« tus est et deinde relatus ad octavum miliarium conditusque in Gallieni monumento ». La campagne de Galère en Italie vient peu après le panégyrique d'Eumène, VI, I, prononcé le 31 mars 307, dont il a déjà été question, et également

2° CONSTANTINVS·NOB·CAES. Sa tête laurée, à droite. Coh. 674. FR. 9175, 11 gr. 45, 30 mm. 9176-77. BR.MVS., 9 gr. 80, 27 mm. Musée Brera, Milan. (Pl. VIII, n° 5.)

3° Même légende avec son buste lauré et drapé, à droite. Coh. 675. FR. 9177, 9 gr. 70, 27 mm.

IV. Au revers : PERPETVA·VIRTVS. Mars en habit militaire, marchant à droite, tenant une haste et un bouclier.

Au droit : CONSTANTINVS·NOB·CAES. Sa tête laurée, à droite. Coh. 385. FR. 9138, 6 gr. 55, 25 mm. BR.MVS. (Pl. VIII, n° 6.)

V. HERCVLI·CONSERVAT·CAES. Hercule nu, debout, à gauche, étouffant un lion; derrière lui, une massue.

Au droit : CONSTANTINVS·NOB·CAES. Sa tête laurée, à droite. Coh. 274. BR.MVS., 5 gr. 30, 25 mm.

DEUXIÈME ÉMISSION

Cette émission fut frappée depuis le mariage de Constantin le Grand avec Fausta, fille de Maximien Hercule, à Trèves, le 31 mars 307. C'est en effet à l'occasion de cet événement que Constantin reçut de Maximien Hercule le titre d'Auguste. Dès lors il fit frapper ce titre sur ses monnaies. L'on trouve dans l'émission présente de Tarragone, avec la légende *Conserv·Urb·Suae*, des pièces aux effigies de Maxence et de Constantin Auguste. — Ces pièces sont analogues à celles que Maxence faisait émettre à Rome, depuis qu'il

après le changement des consulats, à Rome. Dès le mois d'avril 307, d'après le chronographe de 354, Galère n'est plus reconnu consul à Rome.

Je n'ai pas mentionné les pièces d'or de cette émission, parce que toutes celles que j'y ai pu classer sont de la première partie de l'émission, c'est-à-dire antérieures à la période constantinienne. Je n'ai décrit que les monnaies de bronze, parce que les mêmes séries se continuent de la première dans la seconde partie de l'émission.

s'était emparé du pouvoir, le 28 octobre 306 : d'abord avec les légendes de Constantin César et de Maxence Auguste, puis avec celles de Constantin et de Maxence Auguste à partir du 31 mars 307[1].

L'émission présente de Tarragone et celle de Rome dont il vient d'être question sont en quelque sorte l'expression officielle de l'alliance de Constantin et de Maxence à partir du 31 mars 307, puisque les deux princes firent émettre en même temps les mêmes pièces ou des pièces analogues dans leurs ateliers respectifs à leurs effigies réciproques, tandis qu'ils suspendaient la frappe des monnaies de leurs ennemis Galère et Maximin Daja. Maxence chassa son père Maximien Hercule d'Italie et rompit ouvertement avec lui et Constantin au mois d'avril 308[2]. L'émission de Rome fut suspendue à cette date, celle de Tarragone ne comprend pas, autant que j'ai pu m'en assurer, de monnaies de Constantin César. Si le fait est exact, il en résulte qu'elle ne remonte pas plus haut que le 31 mars 307, puisque Constantin ne porta pas auparavant le titre d'Auguste ni dans ses propres États ni dans ceux de Maxence, et que Constantin ayant fait frapper les monnaies de Maxence seulement en même temps que les siennes, comme Auguste, ne reconnut l'usurpation du pouvoir à Rome par Maxence qu'après avoir été lui-même proclamé Auguste par Hercule, père de Maxence et de Fausta, le 31 mars 307[3]. Mais l'émission de Tarragone se prolongea, en tous cas, plus tard que celle de Rome. Des monnaies portant le consulat de Maxence y furent en effet frappées à partir du 1er avril 308, et l'émission ne cessa de

1. Jules Maurice, *L'atelier monétaire de Rome*. *Rev. num.*, 1899, p. 341-344.

2. C'est au 1er avril 308 que les consulats de Maxence et de Romulus remplacent en effet, à Rome, ceux de Galère et d'Hercule. Idace, *Fastes*, pour les derniers, et le Chronographe de 354, pour Romulus et Maxence, *Monumenta Germaniae hist. ant.*, tome IX, p. 67.

3. J. Maurice, *loc. cit.*, p. 343.

paraître qu'avant la frappe simultanée des monnaies de Licinius et de Maximin Daja Augustes qui commença en mai 309, ainsi que je l'expliquerai dans l'émission suivante. C'est donc seulement à cette époque que Constantin, dont Maxence ne faisait plus émettre les monnaies depuis plus d'un an, cessa à son tour de faire frapper celles de Maxence, et se rapprocha de Licinius, de Maximin Daja et, par suite, de Galère qui avait créé ces derniers Augustes.

Les *folles* ou monnaies de bronze de cette émission sont de poids très inégaux et présentent deux séries. Les unes présentent encore les poids lourds, 12 gr. 50 à 8 gr., et ont encore l'aspect des *folles* du système de Dioclétien ; le plus grand nombre pèsent 7 gr. 50 à 5 gr. 50, et Constantin les fit sans doute émettre afin qu'elles pussent s'échanger contre les monnaies de même poids que Maxence faisait alors frapper à Rome. Ce sont ces pièces qui caractérisent l'émission, ainsi que les légendes du revers.

Avec les exergues : $\frac{|}{PT}$ $\frac{|}{ST}$ $\frac{|}{TT}$

On trouve au revers :

I. CONSERV·VRB·SVAE. Rome assise, de face, dans un temple à six colonnes, et regardant à gauche; elle tient un globe et un sceptre; on voit une couronne sur le fronton du temple.

Au droit : 1° IMP·C·MAXENTIVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 21. FR. 8.964, 6 gr. 20, 24 mm. 8.965 ; cette pièce a été frappée en même temps à Rome et à Tarragone.

II. Même revers, mais sans couronne, et avec des ornements ou statues aux angles du fronton du temple.

Au droit : 1° IMP·MAXENTIVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à

droite. Coh. 26. BR.MVS. M. Gnecchi possède une pièce pesant 12 gr. 08.

2° Même légende. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Variété inédite de Cohen 26. M. Gnecchi.

3° MAXENTIVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 27. BR.MVS. FR. 8.956, 6 gr. 30, 25 mm. 8.957, 8 gr. 35, 26 mm. 8.958 à 61. (Pl. VIII, n° 8.)

4° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 77. BR.MVS. FR. 9.076, 9.078, 6 gr. 25, 25 mm. M. Gnecchi, 27 mm.; poids plus lourd.

Ces deux dernières pièces de Constantin et de Maxence tout à fait analogues.

5° MAXENTIVS·P·F·AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 28. Milan, Musée Brera. M. Gnecchi, 10 gr., 25 mm.

6° IMP·MAXENTIVS·P·F·AVG·CONS. Son buste lauré, à gauche, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle. Coh. 30. M. Gnecchi, poids de 7 à 8 gr., diamètre 25 mm.

7° Même légende et même buste, à droite. Coh. 31. M. Gnecchi.

Ces pièces sont postérieures à la prise de consulat à Rome par Maxence le 1er avril 308, dont il a déjà été question.

8° IMP·C·MAXIMIANVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 64. BR.MVS. FR. 8.074, 8.075, 7.082, 25 mm.

Cette pièce est attribuable à Maximien Hercule.

En effet Maxence, en état de révolte ouverte contre Galère, fit frapper à la même époque, en 307, la même pièce au nom de Maximien Hercule, dans son atelier d'Aquilée.

III. Au revers : CONSERV·VRB·SVAE. Temple à six colonnes; au milieu, Rome assise, à gauche, tenant une Victoire et un sceptre; auprès d'elle, un bouclier; aux angles du fronton, des figures.

Au droit : 1° IMP·MAXENTIVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 34. FR. 8.969, 6 gr. 05, 25 mm. BR.MVS., 26 mm.

IV. Même légende du revers. Temple à quatre colonnes; au milieu, Rome assise, à gauche, sur un bouclier, tenant un globe et un sceptre. La Victoire debout, à droite, mettant le pied sur un captif assis à terre et tenant une palme, lui offre une couronne. Les angles du fronton sont ornés de victoires.

Au droit : 1° IMP·MAXENTIVS·P·P·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 35. FR. 8.970, 5 gr, 30. 8.971, 7 gr. 23, 26 mm. 8.972. BR.MVS. — M. Gnecchi possède des pièces d'un plus grand diamètre, 27 mm.

V. Même légende du revers. Temple à quatre colonnes; au milieu, Rome assise, de face, regardant à gauche, tenant un globe et un sceptre, est couronné par la Victoire debout derrière elle, et qui tient une palme.

Au droit : IMP·MAXENTIVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 39. FR. 8.973, 7 gr. 55, 25 mm. à 8.975.

VI. Au revers : CONSERVATORES·VRB·SVAE. Rome assise, de face, dans un temple à six colonnes, tenant un globe et un sceptre; sur le fronton du temple, une couronne.

Au droit : 1° IMP·C·MAXIMIANVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 75 de Maximien Hercule. BR.MVS. Cette monnaie de Maximien Hercule fut frappée en même temps à Rome par Maxence[1].

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome. Rev. num.*, 1899, p. 343.

2° MAXENTIVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 53. FR. 8.969, 6 gr. 27, 28 mm. (Pl. VIII, n° 9.)

3° Peut-être la pièce de Constantin Auguste, Coh. 75, a-t-elle été frappée ici en même temps qu'à Rome[1].

VII. VIRTVS·PERPETVA·AVG. Constantin lauré debout, à gauche, étouffant un lion; à ses pieds, à droite, une massue.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Cohen 710, Milan, Musée Brera, coll. F. Gnecchi, 25 mm.

Il est à remarquer que, pendant toute cette émission, Constantin a surtout fait frapper, dans son atelier de Tarragone, les pièces de Maxence, qui sont en beaucoup plus grand nombre et présentent plus de variétés que celles de Constantin lui-même.

La pièce d'or suivante a été frappée postérieurement à l'élévation de Constantin Auguste, le 31 mars 307, mais elle peut se rapporter à la 3e émission plutôt même qu'à la seconde, la formule *Herculi Comiti* étant couramment employée jusqu'en 313.

On trouve, au revers, avec l'exergue : $\frac{|}{\text{SMT}}$,

HERCVLI·COMITI·AVGG·N·N. Hercule debout de face, regardant à gauche, appuyé sur sa massue et tenant un arc; la peau de lion est suspendue sur l'épaule gauche.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh., 2e éd., 272.

TROISIÈME ÉMISSION

Exergues : $\frac{|}{\text{PT}}$ $\frac{|}{\text{ST}}$ $\frac{|}{\text{TT}}$

Émission frappée depuis mai 309 jusqu'en juin 313.

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome. Rev. num.*, 1899, p. 343.

Poids des *folles* variant de 4 gr. 40 à 3 gr. 50, diamètres de 20 à 22 mm.

Cette émission comprend des pièces de Constantin, de Licinius et de Maximin Daja Augustes. Les frappes de l'atelier d'Antioche [1] prouvent que Maximin dans les États duquel se trouvait cet atelier, émit des monnaies avec la légende : CONSTANTINVS·FILIVS·AVGG· après que Licinius eût été fait Auguste, le 11 novembre 308, et jusqu'à ce que lui-même (Maximin Daja) se fût fait reconnaître Auguste par Galère, en mai 309 [2]. Galère accorda à la même époque le même titre à Constantin. Ce fut à ce moment que Constantin, sans doute satisfait de voir son titre reconnu par le chef de la tétrarchie et par Maximin Daja, frappa des monnaies à l'effigie de Maximin Auguste, et lui reconnut un rang égal au sien. Les pièces des deux nouveaux Augustes apparaissent en effet dans la même émission.

Elle commença donc à paraître en mai 309, et prit fin à la mort de Maximin en juin 313.

On trouve au revers :

I. MARTI·CONSERVATORI.

Mars en habit militaire debout, à droite, tenant une haste renversée et appuyée sur un bouclier.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 337 ou 338. BR.MVS. FR. 14753, 4 gr. 38, 14754, 4 gr. 96. 22 mm.

2° MAXIMINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 131. BR.MVS. FR. 14051, 3 gr. 60, 22 mm.

1. Jules Maurice, *Émissions monétaires de l'atelier d'Antioche. Numism. chron.*, 1899, p. 218.

2. Lactance, *De mort. pers.*, c. XXXII, dit à ce sujet : « Maximinus postmodum « scripsit, quasi nuntians in campo Martio proximè celebrato Augustum se ab « exercitu nuncupatum. Recepit ille (Galère) moestus ac dolens et universos qua- « tuor Imperatores jubet numerari. »

3° IMP·LICINIVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 148. BR.MVS. FR. 14250, 2 gr. 70, 20 mm. (Pl. VIII, n° 10.)

II. Même légende du revers. Même revers; mais Mars est debout, de face.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 351. FR. 14766, 4 gr. 20, 21 mm. (Pl. VIII, n° 11.)

III. Même légende du revers. Mars debout, à gauche, tenant une Victoire sur un globe, et de la main gauche une haste renversée et un bouclier posé à terre. Coh. 349. FR. 14764, 4 gr. 80, 24 mm.

IV. SOLI·INVICTO·COMITI. Le Soleil radié, à demi-nu, debout de face regardant à gauche, levant la droite et tenant un globe et un fouet.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·P·F·AV. Son buste lauré et cuirassé à droite. Pièce inédite. BR.MVS. 23 mm.

2° MAXIMINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Pièce inédite. BR.MVS., 22 mm.

3° Même légende. Son buste lauré et cuirassé, à droite. FR. 14057, 5 gr., 22 mm. N'est pas dans Coh. 2e édition. (Pl. VIII, n° 13.)

4° IMP·LICINIVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé, à droite. Pièce inédite. Musée de Turin.

V. Même légende du revers. Le Soleil radié, à demi nu, debout, à gauche, levant la droite, et tenant un globe.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 525. FR. 14897, 14901, 14902, 4 gr. 47, 21 mm. (Pl. VIII, n° 12.)

2° MAXIMINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 169. FR. 14055, 3 gr. 80, 22 mm.

VI. Même légende du revers. Le Soleil radié à demi nu, debout à gauche, levant la droite et tenant un globe ; à ses pieds un captif assis.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 519. Musée de Turin, catalogue Fabretti 8854.

On peut ajouter ici les deux monnaies suivantes qui furent frappées à la même époque probablement dans plusieurs ateliers des États de Constantin.

VII. Au revers, sans exergue : MARTI CONSERVATORI. Buste de Mars cuirassé, à droite, sous les traits de Constantin, son casque très orné et portant une étoile :

CONSTANTINVS P·F·AVG. Son buste lauré, drapé ou cuirassé, à droite. Coh. 325. BR.MVS., 21 mm.

VIII. Au revers : Sans exergue. SOLI·INVICTO·COMITI. Buste du Soleil radié et drapé, à droite.

CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 514. BR.MVS., 22 mm.

IX. On trouve encore au revers, avec les exergues :

$\frac{|}{PT}$ $\frac{|}{TT}$ la légende : GENIO·POPVLI·ROMANI. Le Génie coiffé du modius, à demi nu, debout, à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé, à droite. BR.MVS. 20 mm. Pièce inédite.

On peut classer dans cette émission les pièces d'or suivantes qui portent toutes l'exergue :

$$\frac{|}{SMT}$$

I. Au revers : LIBER·ALITAS·XI·IMP·IIII·COS·P·P [1]. La Libéralité drapée, debout, à gauche, tenant une tessère et une corne d'abondance.

Au droit : COMIS·CONSTANTINI·AVG. Buste accolé, à gauche, du Soleil radié et de Constantin, drapé, lauré et cuirassé, à gauche. Coh. 316. BR.MVS. collect. Hoffmann, 63, 7 gr. 13. Sou d'or, 19 mm.

Au revers : FORTVNAE·REDVCI. La Fortune assise, à gauche, tenant une corne d'abondance, et de la droite, en avant, un gouvernail.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Pièce inédite. BR.MVS., 62, 8, 1 ; sou d'or, 19 mm.

Des monnaies portant la même légende du revers ont été frappées en 298, à l'occasion du retour de Dioclétien de Perse et de Maximien d'Afrique ; la monnaie ci-dessus peut avoir été émise à la suite des succès de Constantin sur les peuples de Germanie à la fin de 309 ou au début de 310 [2]. Ce sont les victoires les plus considérables de Constantin depuis l'année 306.

C'est aux mêmes victoires que se rapporte la pièce d'or suivante avec l'exergue : FRAN·ET·ALAM·SMT.

III. Au revers : GAVDIVM·ROMANORVM.

Trophée composé d'une cuirasse, de boucliers, de jambières et de hastes, au pied duquel sont assises, à gauche, une captive, les mains liées derrière le dos, et retournant la tête, à droite une autre captive dans une attitude de prostration.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Cohen 169 ; BR.MVS.

1. O. Seeck fait remarquer (*Die Anfänge Constantins*, dans *Deut. Zeitschrift f. Geschichtsw.*, vol. VII, 86-87) que Constantin fut *imperator V* au début de 311 comme l'indique l'édit de tolérance de Galère (Eusèbe, VIII, 17, 4) et consul II en 312 ; que cette monnaie fut donc au plus tard frappée en 310.

2. Schiller, *Geschichte d. Röm. Kaiserzeit.*, t. II, p. 181.

L'exergue même désigne ici la victoire remportée sur les peuples de Germanie [1].

Avec l'exergue : $\frac{|}{\text{SMT}}$, on trouve :

IV. Au revers : RESTITVTORI·LIBERTATIS. Constantin en habit militaire, debout, à droite, recevant un globe des mains de Rome assise sur un bouclier et tenant un sceptre.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 465. Le n° 1534 du Cabinet de France est la même pièce frappée à Trèves. Sou d'or.

V. Au revers : S·P·Q·R·OPTIMO·PRINCIPI. Trois enseignes militaires surmontées, la première d'une main, la seconde d'un aigle sur un foudre, la troisième d'une couronne.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 556.

Une émission de l'atelier de Rome fixe la frappe de cette dernière légende après la prise de Rome par Constantin sur Maxence (28 octobre 312), et avant la mort de Maximin (juin 313 [2]). Quant à la légende *Restitutori Libertatis*, il n'est pas douteux qu'elle se rapporte également à la prise de Rome et à la fuite du tyran Maxence.

VI. Au revers : SOLI·INVICTO·AETERNO·AVG. Constantin radié, debout, de face, dans un quadrige de face, levant la main droite et couronné par la Victoire qui tient une palme.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à

1. *Nazarii Panegyricus Constantino*, Eumène, X, c. XVIII, cite les peuples suivants : « Bructeros, Chamavos, Cheruscos, Vangiones, Alamanos, Tubantes. » Cf. Adrien Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, 1900, p. 20. Ces victoires de Constantin sont antérieures dans le récit du panégyriste à la fuite de Maximien, d'Italie en Gaule, suivie de la mort de ce dernier et des *quinquennalia* de Constantin à l'occasion desquels est prononcé le panégyrique en question, le 25 juillet 310.

2. Jules Maurice, *L'atelier monétaire de Rome*, *Rev. num.*, 1899, p. 463.

droite. Coh. 510. FR. 1537. Sou d'or. 3 gr. 98 cent., 18 mm.

VII. Au revers : **PRINCIPI·IVVENTVTIS**. Constantin lauré, debout, à droite, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : **CONSTANTINVS·P·F·AVG**. Sa tête laurée, à droite. Coh. 411. FR. 1531. Sou, 19 mm.

Constantin porte le titre de *princeps juventutis* jusqu'à l'élection des Césars en 317.

VIII. Au revers : **PERPETVA·VIRTVS·AVG**. Licinius à cheval, à droite, précédé par un soldat casqué qui tient un bouclier.

Au droit : **LICINIVS·P·F·AVG**. Sa tête laurée, à droite. Coh. 140. (Reprise de Banduri).

Ces trois dernières pièces ont probablement été frappées dans cette émission, mais pourraient à la rigueur l'avoir été de 313 à 317.

La monnaie d'or suivante à l'effigie de Maximin Daja doit, si elle est authentique, se rapporter à cette émission.

Avec l'exergue : $\frac{\mid}{\mathrm{PT}}$.

IX. Au revers : **HERCVLI·DEBELLAT**. Hercule, à gauche, abattant l'hydre.

Au droit : **MAXIMINVS·P·F·AVG**. Sa tête laurée, à droite. Musée de Turin. Catalogue Fabretti. Coh., 1re éd., t. VI, 443. Pièce d'or. 6 gr. 91. Cohen n'a pas cru devoir reproduire cette pièce dans sa seconde édition.

Le poids de la pièce est celui du 60e de la livre d'or. La plupart des monnaies d'or frappées à cette époque sont des *solidi*, 72e de la livre d'or ; toutefois des pièces pesant le 60e de la livre continuent à être frappées en même temps que le solidus.

Quant à l'exergue indiquant la première officine de Tar-

ragone, elle se présente sur les pièces d'or de plusieurs émissions pendant la période constantinienne.

QUATRIÈME ÉMISSION

La période qui s'étend de la mort de Maximin Daja en juin 313 à l'élection des Césars, Crispus, Constantin II et Licinius II, le 1er mars 317, comprend trois parties. Pendant la première, Constantin et Licinius, quoique déjà rivaux par l'ambition, régnèrent en paix [1], mais la trahison de Bassianus à l'égard de Constantin, qui l'avait cependant proposé comme César, provoquée par Licinius, amena la guerre pendant l'été de 314 [2], entre les deux empereurs. Les monnaies de Licinius cessèrent d'être frappées pendant cette période de guerre qui peut comprendre les quatre ou cinq derniers mois de l'année.

En effet, la dernière bataille eut lieu en novembre, à Mardie en Thrace ; elle fut suivie des négociations qui amenèrent un nouveau partage de l'empire, et Constantin et Licinius prirent ensemble le consulat le 1er janvier 315 (*Fastes* d'Idace). A partir du 1er janvier 315 jusqu'à la nomination des Césars, le 1er mars 317, les monnaies de Constantin et de Licinius furent de nouveau frappées ensemble et seules dans tout l'empire.

On distingue donc trois émissions ou parties d'émissions. Le poids des monnaies peut seul servir de guide pour distinguer la première et la dernière d'entre elles. A partir de

1. Cf. Victor, *Épitome.*, 41, 5.

2. Ces deux empereurs devaient être préparés à la guerre. On peut néanmoins penser qu'ils mirent un mois à faire gagner à leurs troupes le lieu de la première bataille qui se livra à Cibales en Pannonie Inférieure, le 8 octobre 314. On peut ainsi placer leur rupture effective vers la fin d'août ou le début de septembre. Licinius avait déjà fait abattre les statues de Constantine (*Anonymus Valesii*, V, 14).

315, les pièces de bronze ont le poids moyen du denier de Constantin, 3 gr. 50, et pèsent souvent moins. En 313 et en 314, au contraire, ces monnaies ont un poids oscillant entre 3 gr. 50 et 4 gr. 50, mais plus généralement supérieur à 4 gr. Le diamètre de ces pièces est généralement de 21 mm., celui des deniers de 17 à 20 mm.

Première partie, frappée depuis Juin 313 jusqu'au milieu de l'année 314.

Exergues et signes dans le champ :

✱ | / PT ✱ | / ST ✱ | / TT

1° On trouve au revers : SOLI·INVICTO·COMITI. Le Soleil radié, à demi nu, debout, de face, regardant à gauche, levant la main droite et tenant un globe.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 536. BR.MVS., FR. 15,004, 3 gr. 75, 14 mm.

2° IMP·LICINIVS·P·F·AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 163. Musée de Turin.

3° Même légende. Sa tête laurée, à droite. Coh. 162. BR.MVS. 21 mm. FR. 14,276, 3 gr. 90 cent.; 14,300, 4 gr. 20 cent. 21 mm.

Deuxième partie de l'émission, frappée en 314.

Exergue et signes : ✠ | ✱ / PT ✠ | ✱ / ST ✠ | ✱ / TT

Les pièces qui présentent ainsi la croix dans le champ du revers des monnaies sont frappées au nom de Constantin seul. Elles pèsent plus lourd que celles qui sont frappées en grand nombre avec la même légende en 315 et 316. Elles

ont pu être frappées pendant la guerre entre Constantin et Licinius [1].

On trouve au revers : SOLI·INVICTO·COMITI, avec le type du revers qui vient d'être décrit.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 536. BR.MVS. 3 gr. 88, 20 mm., FR. 14.997 ; 3 gr. 68, 19 mm. ; 15.011 ; une pièce du musée Brera n'a que 18 mm. (Pl. VIII, nº 14.)

Cette croix est le premier signe chrétien qui apparaisse sur les monnaies de Constantin.

L'atelier de Tarragone est seul à le frapper à cette époque [2].

D'autre part, l'on peut peut-être ranger ici la pièce d'or suivante, malgré son caractère païen, parce qu'elle est frappée au seul nom de Constantin.

Au revers : SOLI·COMITI·AVG·N. Le Soleil radié, à demi nu, debout, à droite, présentant un globe surmonté d'une Victoire à Constantin debout en toge ; entre eux, un captif à genoux tendant les mains à l'empereur.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 504. FR.

Des pièces de bronze faisant partie d'une émission contemporaine à Rome [3] portent la légende : *Soli Invict. Com. D. N.*

Depuis la conférence de Milan en 313, Constantin accorda à l'Église catholique des avantages tels que la liberté du culte, la restitution des édifices servant au culte [4], la déli-

1. Des pièces semblables étaient frappées en même temps à Rome mais présentant un croissant et une étoile dans le champ du revers. Les poids des pièces de Rome que j'ai vues sont généralement moins élevé. Les poids vont en décroissant de 313 à 315.

2. O. Voetter, *Erste christliche Zeichen auf römischen Münzen. Numism. Zeitsch.*, 1892, p. 44.

3. Jules Maurice, *loc. cit. Rev. num.*, 1899, p. 467.

4. Eusèbe, *Hist. eccles.*, 10, 7 ; Seyffert, *Constantins Gesetze und das Christenthum.* Wurzbourg, 1891, p. 8 et sq.

vrance des impôts personnels aux clercs [1], du tribut et de l'annone pour l'Église [2]. L'édit de Milan reconnaissait une personnalité juridique aux églises ou communautés chrétiennes [3].

Mais en même temps le paganisme gardait également une existence officielle. Une loi de Constantin en 319 [4] autorise encore l'haruspicie officielle. Il n'est donc pas étonnant de trouver sur les monnaies simultanément l'apparition de la Croix et en même temps des légendes et des types païens.

Troisième partie de l'émission, frappée en 315 et 316.

Première série.

Exergue et signe : $\frac{\ast\ |}{PT}$ $\frac{\ast\ |}{ST}$ $\frac{\ast\ |}{TT}$

On trouve au revers : SOLI·INVICTO·COMITI. Le Soleil radié, à demi nu, debout, de face, regardant à gauche, levant la droite et tenant un globe.

1° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 536. FR. 15.008.

2° IMP·LICINIVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 162. FR. 14.301, 302, 306, 3 gr. 20 cent. à 3 gr. 05. (Pl. VIII, n° 15). BR.MVS. 20 mm.

3° Même légende. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 163. Musée de Turin.

1. *Cod. Theod.*, 16, 2, 1.
2. *Ibid.*, 11, 1, 1 ; Schiller, *Geschichte d. römisch. Kaiserzeit*, t. II, p. 208.
3. Seyffert, *loc. cit.*, p. 9.
4. *Cod. Theod.*, XVI, 10, 1.

Deuxième série.

Exergue et signe : $\frac{\ast\ |}{P \cdot T}$ $\frac{\ast\ |}{S \cdot T}$ $\frac{\ast\ |}{T \cdot T}$

Au revers : SOLI·INVICTO·COMITI· avec le type du revers déjà décrit.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 536. BR.MVS. FR. 15.009.

2° IMP·LICINIVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 162. BR.MVS. FR. 14.307. 2 gr. 90, 20 mm.

II. MARTI·CONSERVATORI. Mars debout, tenant une haste et appuyé sur un bouclier.

Au droit : IMP·LICINIVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 138 ; Coll. F. Gnecchi.

Troisième série.

Avec les exergue et signe : $\frac{|}{PT}$ $\frac{|}{ST}$ $\frac{|}{TT}$

On trouve au revers : SOLI·INVICTO·COMITI ; avec le type du revers déjà décrit.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG· Son buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 536. BR.MVS. 20 mm.

Les pièces d'or suivantes avec l'exergue : $\frac{|}{SMT}$ se placent ici :

Au revers : I. FELIX·PROCESSVS·COS·IIII·AVG·N· ; Constantin debout en toge, à droite, tenant un globe et un sceptre.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 152. Coll. F. Gnecchi. Le consulat date cette pièce de l'année 315.

II. Même pièce, mais au revers l'empereur est debout en toge, à gauche. Coll. F. Gnecchi.

CINQUIÈME ÉMISSION

Les monnaies aux effigies des Césars Crispus, Licinius II et Constantin II se montrent dans cette émission, qui ne commença, en conséquence, à être frappée qu'après l'élection des Césars qui eut lieu le 1er mars 317 [1]. D'autre part, elle cessa de l'être avant l'année où l'on commença à compter les *vot V* des Césars, année (320) qui précéda celle de leur accomplissement effectif.

Les légendes *Soli Invicto Comiti*, *Claritas Reipublicae*, *Principia Juventutis*, se trouvent sur les pièces de cette émission ; elles ont été frappées en même temps à Rome [2] et dans plusieurs ateliers d'Occident. Il en est de même de la légende *Iovi Conservatori* qui se trouve sur les pièces aux effigies des deux Licinius père et fils.

L'espèce unique de bronze est le denier de Constantin, du poids moyen de 3 gr. 50, et d'un diamètre moyen de 19 mm.

Première série.

Avec la lettre P dans le champ et les exergues :

P | / PT   P | / ST   P | / TT [3]

I. On trouve au revers : IOVI·CONSERVATORI. Jupiter nu, debout de face, regardant à gauche, le manteau rejeté

1. Jules Maurice, *L'atelier monétaire de Rome. Rev. num.*, 1899, p. 473.
2. *Ibid.*, p. 473 et 474.
3. Le sens de la lettre P n'a pas été déterminé. (Cf. O. Voetter, *Erste christlich. Zeichen. Numism. Zeitsch.*, 1892, p. 47. Je suis porté à y voir la première lettre de l'adjectif *Perpetuus, a*, parce que les *vota perpetua* sont une formule courante sur les monnaies de cette époque.

sur l'épaule gauche, tenant un foudre et appuyé sur un sceptre.

Au droit : 1° IMP·LICINIVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. BR.MVS., 19 mm. Variété de Coh. 86.

2° LICINIAN·LICINIVS·IVN. Sa tête laurée, à droite. Coh. 24. BR.MVS., 20 mm. FR. 14.368. (Pl. IX, n° 1.)

II. Au revers : SOLI·INVICTO·COMITI. Le Soleil, radié, à demi-nu, debout de face, regardant à gauche, levant la droite et tenant un globe.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé. Coh. 536. FR. 14.991, 3 gr. 55, 20 mm.; 14.999, 2 gr. 90, 19 mm. BR.MVS. (Pl. IX, n° 2.)

III. Au revers : CLARITAS·REIPVBLICAE. Le Soleil radié, à demi nu, marchant à gauche, levant la droite et tenant un fouet [1].

Au droit : 1° CONSTANTINVS·IVN·NOB·CAES. Son buste lauré et drapé, à droite. Coh. 57 et 59. FR. 15.645, 4 gr. 70, 19 mm.; 15.646, 2 gr. 40. BR.MVS.

2° Même légende avec son buste nu et drapé, à droite. Coh. 58. FR. 15.644, 2 gr. 30, 19 mm. (Pl. IX, n° 3.)

3° Une pièce de Crispus César avec le même revers doit se placer ici, ainsi que cela a lieu dans une émission contemporaine de Rome.

IV. Au revers : PRINCIPIA·IVVENTVTIS. Le prince casqué, en habit militaire, debout à gauche, tenant une haste renversée et appuyé sur un bouclier.

Au droit : 1° CRISPVS·NOB·CAES. Son buste nu ou lauré,

1. A Rome, comme à Tarragone, la légende *Claritas Reipublicae* fut introduite sur les pièces des Césars d'Occident, tandis que *Soli Invicto Comiti* l'était sur celles de Constantin Ier, et *Iovi Conservatori* sur celles des deux Licinius. Cette règle n'est, toutefois, pas observée dans tous les ateliers et n'est pas absolue.

drapé et cuirassé, à droite. Coh. 100. FR.15.455, 3 gr. 40, 19 mm.; 15.458, 15.462. BR.MVS.

Deuxième série.

Avec les exergues simplement : $\frac{\mid}{\mathrm{PT}}$ $\frac{\mid}{\mathrm{ST}}$ $\frac{\mid}{\mathrm{TT}}$ [1].

I. On trouve également au revers : IOVI·CONSERVATORI avec le type déjà décrit.

Au droit : LICINIAN·LICINIVS·IVN. Coh. 24 déjà décrit. BR.MVS.

2° Il doit exister dans cette série une pièce de Licinius Auguste, comme dans la série précédente.

II. Au revers : SOLI·INVICTO·COMITI· avec le type du revers déjà décrit.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Coh. 535 déjà décrit. BR.MVS.

III. Au revers : PRINCIPIA·IVVENTVTIS avec le type du revers déjà décrit dans cette émission.

Au droit : IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 104. FR.

Il faut ajouter à cette émission les pièces d'or et médaillons suivants qui portent les mêmes légendes que les monnaies de bronze et qui sont frappés au nom des Césars.

Avec l'exergue : $\frac{\mid}{\mathrm{SMT}}$.

I. On trouve au revers : IOVI·CONSERVATORI. Licinius en habit militaire, debout, à gauche, tenant un globe et un sceptre transversal, et couronné par Jupiter nu, debout, tenant un foudre et ayant un manteau sur le bras gauche.

1. Ces lettres T et P qui se rencontrent dans cette émission sur des séries différentes de monnaies, sont frappées ailleurs sur la même monnaie et doivent en conséquence être rapprochées.

Au droit : VAL·LICINIANVS·LICINIVS·IVNIOR. Son buste lauré et drapé, à droite. Coh. 19. Médaillon, poids, 8 gr. 28. Module 6. L'exemplaire est représenté dans Cohen VI, p. 216. Un trou se trouve à la place de la lettre M dans l'exergue. FR.

II. SOLI·INVICTO·COMITI. Constantin II en habit militaire debout à gauche, tenant un globe et une haste, couronné par le Soleil radié, à demi nu, qui tient un fouet. Module 5 1/2.

FL·CONSTANTINVS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à gauche. Coh. 182. Médaillon d'or du Cabinet de France.

III. PRINCIPI·IVVENTVTIS. Crispus debout, à droite, en habit militaire, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré et cuirassé, à gauche, vu de dos, tenant une haste et un bouclier. Coh. 90. Vienne.

Ces trois pièces décrites dans Cohen (2e édition) doivent se placer ici parce qu'elles sont postérieures à l'élection des Césars en 317 et antérieures à l'année 320 à partir de laquelle ne se rencontrent plus, dans les pièces de Tarragone, les légendes *Iovi Conservatori* et *Soli Invicto Comiti.*

Quatrième série, cinquième émission (317-320) et sixième émission (320-324).

Première série.

Avec les exergues : $\frac{|}{PT}$ $\frac{|}{ST}$ $\frac{|}{TT}$ se rencontre une série de pièces avec la légende *Victoriae Laetae Princ. Perp.*, qui ont été frappées successivement de 317 à 320 et de 320 à 324.

Les mêmes exergues sont communs aux deux émissions successives. Le poids des monnaies ne les distingue pas (*poids moyen des deniers de bronze*, *3 gr. 50*).

La formule *Victoriae Laetae* a été frappée dès l'année 317, comme en fait foi le médaillon d'or et la pièce d'or suivants avec les exergues SMT.

I. Au revers : VICTORIAE·LAETAE·AVGG·N·N. Deux Victoires tenant chacune une palme et plaçant un bouclier sur un cippe orné de guirlandes ; sur le bouclier, VOT X ; sur le cippe, MVLT·XX.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·MAX·P·F·A·VG. Son buste cuirassé, à droite, avec le casque lauré. Coh. 625. BR.MVS.

II. : Au revers : VICTORIAE·LAETAE·PRINC·PERP. Deux Victoires debout posant un bouclier sur un cippe ; celle qui est tournée à droite écrit dessus VOT X.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG. Son buste casqué, à droite, avec le casque lauré. Coh. 641. H.MVS.V.

Les *Vot X* de Constantin, accomplis en 316, ont dû être placés sur les monnaies de cet empereur de 317 à 320, et la pièce décrite prouve que la légende *Victoriae Laetae Princ. Perp.* était frappée en même temps. D'autre part, les deniers de bronze de l'atelier de Siscia, qui portent la même légende, sont contemporains des *Vota V* des Césars, des *Vota XX* de Constantin Ier et de Licinius Ier frappés de 320 à 324. La légende *Victoriae Laetae Princ. Perp.* a donc dû être frappée de 317 à 324.

On trouve, au revers, sur les monnaies de bronze :

I. VICTORIAE · LAETAE · PRINC · PERP. Deux Victoires debout posant un bouclier sur un autel. La Victoire qui est à gauche écrit VOT·PR· sur un bouclier.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste casqué

et cuirassé, à gauche, tenant une haste et un bouclier ; le casque est surmonté d'un cimier et orné de points et d'étoiles. Coh. 638. BR.MVS. FR. 15.059 ; 15.064, 3 gr. 17.

II. Même revers avec la lettre C sur la face antérieure de l'autel [C].

1° Même droit. Coh. 638. FR. 15.065. (Pl. IX, n° 4.)

2° IMP·CONSTANTINVS·MAX·AVG. Son buste cuirassé, à droite, avec le casque lauré. Coh. 640. FR. 15.074. Musée Brera. Milan.

3° Une pièce de Licinius Auguste doit se placer ici.

4° FL·IVL·CRISPVS·NOB·C. Son buste radié et drapé, à droite. Coh. 154. FR. 15.516.

5° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· probablement. Coh. 220. (O. Voetter, *Erste christliche Zeichen auf röm. Münzen*; *Numism. Zeitschrift*, 1892, p. 48.)

6° LICINIVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré et drapé, à droite. Coh. 55. FR. 14.425, 3 gr. 50, 17 mm.

II. Même légende et même type du revers, mais avec la lettre P sur la face antérieure [P] de l'autel.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·MAX·AVG. Coh. 640 déjà décrit. FR. 15.073. (Pl. IX, n° 5.)

III. Même légende et même type du revers, mais avec la lettre R sur la face antérieure [R] de l'autel.

Même droit, Coh. 640. BR.MVS.

Le sens de ces diverses lettres a déjà été recherché par le colonel Voetter [1].

Je proposerai, pour ma part, l'explication suivante :

1. Cf. O. Voetter, *Erste christ. Zeichen auf röm. Münzen*, *Numism. Zeitsch.*, 1892, p. 47.

Les lettres P et R expriment constamment l'adjectif *Perpetuus*, et en particulier les *Vota Perpetua* sur les monnaies et médaillons de cette époque.

Sur les monnaies qui viennent d'être décrites, les VOT·P·R sont déjà inscrits sur le bouclier que tiennent les Victoires. Mais cette répétition d'une même formule deux fois sur le même revers d'une monnaie n'est pas rare à cette époque. Quant à la lettre C, elle peut compléter un cycle qui serait dans ce cas : *Constantini Perpetua*.

IV. Même légende et même type du revers, mais avec une croix sur la face antérieure ⊞ de l'autel. (Pl. IX, nº 5.)

Même droit. Coh. 640 de Constantin Ier. BR.MVS.

Ce fut la seconde fois où la croix fut placée sur les monnaies de Constantin à Tarragone. Elle l'avait été déjà en 314, elle le fut une seconde fois dans cette émission qui dura de 317 à 324.

SIXIÈME ÉMISSION

Frappée depuis les années 320 et 321 pendant lesquelles furent célébrés les *Vota XV* des Augustes (25 juillet 320 pour Constantin I) et les *Vota V* des Césars (le 1er mars 321), jusqu'à la rupture entre Constantin et Licinius au printemps de 324 [1], époque où dut cesser la frappe des monnaies de Licinius père et fils dans les ateliers de Constantin.

Les pièces de Constance II, élu César le 8 novembre 324, ne se rencontrent pas encore parmi celles de cette émission. Les pièces portant les *Vota XX* des Augustes furent frappées dès la célébration des *Vota XV* [2].

1. Jules Maurice, *Rev. num.*, 1899, p. 485.
2. *Ibid.*, p. 476. — *Nazarii Panegyr. Constantino dictus*, X, 2 : « Quintum decimum annum..... imperii degit, sed auguramur jam Vicennalia. »

Les monnaies de bronze de cette émission sont de l'espèce du denier de Constantin, d'un poids moyen de 3 gr. 50, d'un diamètre de 19 mill.

Première série.

Avec les exergues : $\frac{|}{PT}$ $\frac{|}{ST}$ $\frac{|}{TT}$.

I. On trouve au revers la légende : VICTORIAE·LAETAE·PRINC·PERP· sur les monnaies qui viennent d'être décrites.

II. Au revers : DOMINORVM·NOSTRORVM·CAESS autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit : VOT·V.

Au droit : 1° CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 69. Musée de Turin.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 102. FR. 15.665, 15.666, 3 gr., 18 mm. (Pl. IX, n° 8).

3° Une pièce analogue de Licinius César doit se placer ici.

III. VIRTVS·EXERCIT. Étendard aux pieds duquel sont deux captifs dans l'attitude de la tristesse ; sur l'étendard : ·VOT·XX.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Son buste casqué et cuirassé, à droite. Coh. 690. BR.MVS., 18 mm. Musée de Turin.

IV. Même légende, même type du revers, si ce n'est que le captif qui est assis à gauche a les mains liées derrière le dos, et que celui qui est à droite est dans l'attitude de l'accablement, et retourne la tête.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Son buste casqué et cuirassé, à droite. Coh. 693. FR. 15.106, 15.107.

2° IMP·LICINIVS·AVG. Son buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 188. FR. 14.332, 14.333, 3 gr. 25. (Pl. IX, n° 27.)

3° Même légende. Sa tête laurée, à droite. Coh. 192. BR.MVS., 19 mm.

4° CRISPVS·NOB·CAES. Son buste casqué et cuirassé, à droite. Coh. 179. Musée de Turin.

5° Même légende. Son buste lauré et cuirassé, à gauche, tenant une haste et un bouclier. Coh. 169. BR.MVS. FR. 15.514. 2 gr. 90, 17 mm.

6° Des pièces de Licinius II et de Constantin II, sans monogramme, doivent se placer ici.

V. Même revers, mais avec le monogramme dans le champ du revers : $\frac{\text{✻} \mid}{\text{PT}}$. (*Les descriptions de Cohen, 2e édition, sont fautives relativement à l'attitude des captifs.*)

Au droit : 1° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré et drapé, à gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire. Coh. 256. BR.MVS. (Pl. IX, n° 10.)

2° CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré et cuirassé, à gauche, vu de dos, tenant une haste et un bouclier. Coh. 169. (O. Voetter, *Num. Zeitsch.*, 1891, p. 48, et pl. I, n° 37.)

3° LICINIVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé, à gauche, la tête de Méduse sur la poitrine, tenant un globe surmonté d'une Victoire. Coh. 64 et 65. FR. 14.435, 15.436 et 37, 3 gr. 20, 18 mm. (Pl. IX, n° 9.) Contrairement à l'opinion de Cohen, on trouve sur ces pièces le monogramme le plus nettement indiqué. Le fait a été déjà signalé par M. O. Voetter (*loc. cit.*, p. 49).

4° Même légende. On trouve également son buste, à droite, lauré, drapé et cuirassé. Coh. 70. Variété. BR.MVS.

(Cf. F. Madden, *Christian Emblems*, dans *Num. Chron.*, 1877, p. 55.)

5° CONSTANTINVS·AVG· est indiqué sans description par M. O. Voetter, *loc. cit.*, p. 49.

6° IMP·LICINIVS·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 192. (O. Voetter, *loc. cit.*, p. 49 et pl. I, n° 39.)

L'apparition du monogramme constantinien, frappé dans plusieurs ateliers des États de Constantin, Tarragone, Aquilée, Siscia, Thessalonique et Trèves, au cours de cette émission qui dura de 320 à 324, coïncide avec un changement considérable dans la législation de l'empire et dans la politique religieuse de Constantin. Bien qu'il soit impossible de traiter ici ce sujet avec des développements suffisants, je signalerai que Constantin ne fit guère qu'appliquer l'édit de Milan jusqu'en l'année 320, mais qu'en 320 et 321 parurent plusieurs lois qui assurèrent à l'Église catholique un développement beaucoup plus rapide que celui obtenu jusque-là, et un rôle prépondérant dans l'empire.

La première de toutes fut la loi I *de infirmandis poenis cœlibatus et orbitatis* (*Cod. Theod.*, l. VIII, t. XVI), dont Eusèbe signale l'importance (*Vita Constantini*, 426), qui affranchit en janvier 320 les célibataires, et par suite le clergé et les ordres catholiques, de l'état d'infériorité où les plaçaient la loi romaine ; puis en 321 la loi I *de manumissionibus in Ecclesia* (*Cod. Theod.*, l. VI, t. VII), qui permit les affranchissements d'esclaves par l'Église, sans les formalités accoutumées ; la loi IV *de Episcopis* (*Cod. Theod.*, (l. XVI, t. II), qui autorisa les testaments en faveur de l'Église ; la loi I *de Feriis* (*Cod. Theod.*, l. II, t. VIII) qui consacra au repos le jour du Dimanche.

La promulgation de ces lois coïncide avec les fêtes célébrées en 320 et 321 pour les divers anniversaires des

empereurs ; *Quindecennalia* de Constantin le Grand et *Quinquennalia* des Césars, et ce fut également pendant les années de ces anniversaires solennels que l'on vit le monogramme apparaître sur les monnaies de Constantin, dans plusieurs ateliers de son empire, comme l'emblème d'une nouvelle politique religieuse.

Les *Vota XX* des Augustes furent comptés aussitôt après qu'eurent été célébrés les *Quindecennalia* de Constantin, ainsi que nous l'apprend le Panégyrique (Eumène, X, 233). Le monogramme apparut à Siscia sur les pièces portant la légende *Victoriae Laetae Princ. Perp.* [1], probablement en 320 (quoiqu'il ne soit pas impossible que ce fût à partir de 317), mais, sur les monnaies de Tarragone, de Thessalonique, d'Aquilée, de Trèves, avec la légende *Virtus Exercit*, et les *Vota XX* de Constantin en 320, ou plus probablement en 321.

VI. On trouve également au revers : DOMINOR·NOSTROR·CAESS autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit : VOT X.

Au droit : 1° CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 65. Musée de Turin. FR. 15.436.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 98. FR. 14.662, 14.663, 3 gr., 19 mm.

Les *Vota X* du revers expriment ici le chiffre des *Vota* des Césars.

1. O. Voetter, *loc. cit.*, *Num. Zeitsch.*, 1892, p. 68, a signalé l'apparition du monogramme avec cette légende, ainsi que Madden, *loc. cit.*, *Num. Chron.*, 1877, p. 50. Si l'on place la nomination des Césars au 1er mars 317 (J. Maurice, *Rev. num.*, 1899, p. 473) d'après le témoignage des auteurs les plus exacts et celui des émissions monétaires de Rome, ce n'est en tous cas qu'après le 1er mars 317 que le monogramme parut sur les pièces portant la légende *Victoriae Laetae Princ. Perp.*, et la frappe de cette légende se continuant jusqu'en 324, il est possible que le monogramme ne soit apparu dans tous les ateliers, sur les monnaies, qu'en 320.

VII. Au revers : CAESARVM·NOSTRORVM autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit : VOT·X.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Sa tête laurée, à droite. Coh. 38. FR. 15.621, 2 gr. 65; 18 mm.

2° CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 42. BR.MVS. ?

Je n'ai pas trouvé de pièces de Licinius II portant les *Vota X.*

VIII. Au revers : VIRTVS·EXERCIT sans *vota.* Porte de camp ouverte au milieu, surmontée de deux tours et d'une étoile.

Au droit : CONSTANTINVS·NOBIL·C. Son buste lauré et drapé, à droite. Coh. 245. FR. 15.835, 3 gr. 60, 18 mm.

Deuxième série.

Avec une étoile à l'exergue ou dans le champ du revers.

P*T	S*T	T*T

I. On trouve au revers : VIRTVS·EXERCIT. Étendard au pied duquel sont assis deux captifs ; celui qui est à gauche a les mains liées derrière le dos ; celui qui est à droite est dans l'attitude de la tristesse et retourne la tête ; sur l'étendard, VOT·XX.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Son buste casqué et cuirassé, à droite. Coh. 693. FR. 15.122, 15.124, 3 gr. 35, 20 mm.

2° IMP·LICINIVS·AVG. Son buste casqué et cuirassé, à droite. Coh. 188. BR.MVS.

3° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré et drapé, à gauche, tenant une Victoire surmontée d'un globe. Coh.

256 rectifie quant aux captifs. BR.MVS. (Pl. IX, n° 10), avec le monogramme $\frac{\text{☧} \mid}{\text{P*T}}$.

Il faut placer ici des monnaies de Crispus et de Licinius II.

II. Au revers, sans monogramme : D·N·CONSTANTINI·MAX·AVG. Porte de camp surmontée d'une étoile entre deux tourelles.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 122. Musée de Turin.

L'étoile se trouve placée dans le champ du revers de la monnaie sur les pièces suivantes :

Le n° 256 de Constantin Jeune, dans Cohen, qui vient d'être décrit, se présente également avec au revers : $\frac{\text{☧} \mid *}{\text{PT}}$ sur des pièces du British Museum.

III. On trouve au revers : DOMINORVM·NOSTRORVM CAESS autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit : VOT·✶·V· ; l'étoile se trouve ici au milieu du champ du revers.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·IVN·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 102. FR. 15.666. Musée de Turin.

2° Même légende. Sa tête radiée, à droite, n'est pas dans Cohen. Coll. F. Gnecchi.

3° Il faudrait placer ici une pièce de Crispus avec la légende CRISPVS·NOB·CAES, qui n'a pas encore été trouvée.

4° Une pièce de Licinius II doit se placer ici ; peut-être Cohen 14 avec la légende LICINIVS·IVN·NOB·CAES et sa tête laurée, à droite.

IV. Au revers : D·N·CONSTANTINI·MAX·AVG· autour d'une

couronne de laurier dans laquelle on lit : VOT·*·XX· ; l'étoile se trouvant entre le *Vot.* et le chiffre *XX*.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée, à droite. Cohen, 127. FR. 14.504.

V. Au revers : D·N·LICINI·INVICT·AVG· avec le même type et l'étoile entre le *Vot.* et le chiffre *XX*.

Au droit : IMP·LICINVS·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 15. Fr. 14.105. Musée de Turin.

Troisième série.

Avec les exergues : $\frac{|}{P\cdot T}$ $\frac{|}{S\cdot T}$ $\frac{|}{T\cdot T}$.

I. On trouve au revers : VIRTVS·EXERCIT· avec le revers décrit pour la précédente série.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Son buste casqué et cuirassé, à droite. Coh. 693. FR. 15.118, 15119, 2 gr. 70, 19 mm.

2° IMP·LICINIVS·AVG. Son buste casqué et cuirassé, à droite. Coh. 188. FR. 14.337.

Les *Vota XX* de Constantin et les *Vota X* des Césars ne furent accomplis qu'en 326, mais en fait ils furent comptés sur les monnaies dès les années 320 et 321, comme je l'ai démontré pour l'atelier de Rome.

Les pièces d'or suivantes qui présentent l'exergue $\frac{|}{SMT}$ peuvent se classer dans cette émission.

I. Au revers : VICTORIAE·PERPETVAE. Victoire assise, à droite, sur une cuirasse, et écrivant VOT·XX sur un bouclier que lui présente un génie.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 648. H.MVS.V., n° 26499.

Le chiffre des *Vota XX*, classe cette monnaie dans cette

émission, elle se rapproche par sa légende du revers de la série des pièces avec : *Victoriae Laetae Princ. Perp.*

II. Au revers : FELIX·PROGRESSVS·COS·VI·AVG·N. Constantin debout, à gauche, en toge, tenant un globe et un bâton d'ivoire.

Au droit : Même légende et même tête. Coh. 154 ; de l'année 320.

III. La pièce d'or suivante avec l'exergue : $\frac{|}{\cdot T \cdot}$ dont je ne connais pas d'autre exemple à cette époque, peut peut-être se classer aussi dans cette émission.

En effet, elle fut frappée probablement après 317, car la légende et le type qui se trouvent sur cette monnaie sont également reproduits sur un médaillon de Licinius jeune, frappé à Aquilée ; d'autre part, l'exergue de cette pièce, qui se rapproche de celui des pièces de bronze avec T·T, ne fut frappé à Tarragone que de 313 à 317 et de 320 à 324.

On trouve au revers : FELICIA·TEMPORA, le premier mot en légende et le second dans l'exergue.

Au-dessous : ·T· ; et comme type : quatre enfants avec les attributs des quatre saisons.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 141. FR. 1517. Sou d'or.

Cette légende fait-elle allusion à la période heureuse de paix entre Constantin et Licinius et a-t-elle été frappée à l'occasion de quelque anniversaire impérial ? ou faut-il y voir comme le colonel O. Voetter pour la légende *Felix temporum Reparatio*, une allusion directe au rétablissement d'une meilleure circulation monétaire dans l'empire ?

SEPTIÈME ÉMISSION

Frappée depuis la rupture entre Constantin et Licinius,

au printemps de 324 jusqu'à la mort de Fausta, survenue probablement en août 326.

En effet, les légendes *Virtus Exercit* pour Constantin Auguste, et *Securitas Reipublicae* pour Hélène, ont pu être frappées en 324 pendant la guerre entre Constantin et Licinius. Les émissions successives de l'atelier d'Antioche prouvent que Licinius, dans les états de qui se trouvait cet atelier, fit frapper des monnaies d'Hélène avant sa rupture avec Constantin, c'est-à-dire en 323 [1]. La légende *Virtus Exercit* disparut généralement dans les émissions de tous les ateliers avant l'élévation de Constance II au rang de César le 8 novembre 224 [2], tandis que les légendes *Providentiae Augg. et Caess* sur les monnaies des Augustes et des Césars furent frappées seulement après cette date dans plusieurs ateliers de l'empire. Cette même date marque le point de départ de la frappe des pièces de Constance II César et de Fausta Augusta [3].

Les *Vota XX* des Césars Crispus et Constantin II furent inscrits sur les monnaies au cours de cette émission. Mais les *Vota X* des mêmes Césars l'avaient été dès les années 320 ou 321 [4]; c'est donc en 325 ou en 326 que leurs *Vota XX* durent se trouver sur leurs monnaies ainsi que les *Vota XXX* sur celles de Constantin le Grand.

L'émission se termina pendant l'été de 326, après la mort de Fausta qui survint probablement à la fin du séjour de Constantin à Rome, en cette année. Ce séjour avait eu pour motif les fêtes des *Decennalia* de l'empereur. Tous les

1. Jules Maurice, *Émissions monét. de l'atelier d'Antioche*, dans *Num. Chron.*, 1899, p. 231.

2. J. Maurice, *Rev. Num.*, 1899, p. 486.

3. *Ibid.*, p. 487, pour Rome. O. Voetter, *Numism. Zeitsch.*, 1892, p. 59, et tableau chronologique, pour Arles. Il en est de même à Siscia, à Antioche.

4. Licinius II, qui fut déchu de son rang en 324, reçut pourtant sur des monnaies de l'atelier de Rome les VOT·FEL·XX, au cours de l'émission qui dure de 320 à 324 (J. Maurice, *loc. cit.*, p. 478.)

auteurs [1] indiquent la mort de Fausta comme ayant suivi de près celle de Crispus; et une émission de l'atelier d'Antioche démontre que cette mort de Crispus n'avait pas encore eu lieu le 21 juillet 326, lors de l'entrée de Constantin à Rome [2]. Par contre le récit de Zosime [3], qui dit que cette mort eut lieu pendant le séjour de Constantin à Rome, se trouve confirmé; et la mort de Fausta suivit de près celle de Crispus. Une émission de deniers de poids réduit, qui commença à Rome pendant la seconde moitié de l'année 326 [4], ne parut pas à Tarragone dont l'atelier dut fermer en août ou septembre. Constantin se trouva, d'après une loi du code Théodosien, cette même année, le 25 septembre, à Spolète [5], séjour peu éloigné de Rome. L'atelier de Tarragone ne s'ouvrit plus ensuite pendant la vie de Constantin.

Les monnaies de bronze de cette émission sont des deniers du système de Constantin, d'un poids moyen de 3 gr. 50, d'un diamètre moyen de 19 mm. L'atelier de Tarragone fonctionne avec quatre officines au cours de cette émission.

Première série.

Exergues (un croissant entre les lettres).



I. On trouve au revers : VIRTVS·EXERCIT. Étendard au pied duquel sont assis deux captifs; celui de gauche a les mains liées derrière le dos, celui de droite est dans l'attitude de la tristesse et retourne la tête. Sur l'étendard VOT·XX.

1. Victor, *Épit.*, 41, 11 ; Eutrop., X, 6 ; Zosime, II, 29.
2. Cf. T. Mommsen, *C.I.L.*, I, p. 397, 3e *adventus Divi* du calendrier de Philolus. J. Maurice, *Numism. chron.*, 1899, p. 237.
3. Zosime, II, 29.
4. J. Maurice, *Rev. Num.*, 1899, p. 490.
5. Loi de haereticis, *Cod. Theod.*, l. XVI, tit. V.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG. Son buste casqué avec le casque très orné et cuirassé, à droite. Coh. 693. FR. 15117. BR.MVS. Cet exemplaire présente le monogramme dans le champ du revers : 

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C d'après Eckhel, *Catalogus Musei Caesarei Vindobonensis.*

II. Au revers : SECVRITAS·REIPVBLICE. Hélène sous la figure de la Sécurité, debout, à gauche, tenant un rameau baissé, et soutenant sa robe.

Au droit : FL·HELENA·AVGVSTA. Son buste drapé, à droite, avec un diadème orné de perles et un collier formé de deux rangs de perles. Coh. 12 et 13 FR. 13877, 13878, 13905. BR.MVS. 19 mm. (Pl. IX, n° 14).

III. Au revers : D·N·CONSTANTINI·MAX·AVG· autour d'une couronne de laurier dans laquelle VOT·XX, au-dessus d'un croissant.

1° CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 126. FR. 14.556, 558, 19 mm. BR.MVS. 19 mm.

2° CONSTANTINVS·IVN·N·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 93, 2 gr. 35 cent., 18 mm.

IV. Au revers : D·N·CONSTANTINI·MAX·AVG. Porte de camp surmontée d'une étoile entre deux tourelles.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 122, Musée de Turin, H.MVS.V.

V. Au revers : DOMINOR·NOSTROR·CAESS· autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit : VOT·X.

Au droit : 1° CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 67, FR. 15.437, 15.438 ; 3 gr. 65 cent., 19 mm. BR.MVS. (Pl. IX, n° 11).

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 99. FR. 15.660-61, 3 gr., 19 mm. BR.M.

Les légendes suivantes de cette série n'ont pu être frappées qu'après l'élévation de Constance II au rang de César, le 8 novembre 324 [1].

VI. Au revers : PROVIDENTIAE·CAESS. Porte de camp, sans battants, surmontée de deux tours ; entre les tours, une étoile.

Au droit : 1° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à gauche. Coh. 167. BR.MVS. 19 mm.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 164. BR.MVS. 19 mm. FR. 15.775, 3 gr. 30, 19 à 20 mm. (Pl. IX, n° 12).

3° On doit placer ici une pièce de Crispus, probablement Coh. 119.

VII. Au revers : PROVIDENTIAE AVGG [2]. Même type du revers.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 454. H.MVS.V.

VIII. Au revers : SPES·REIPVBLICAE. Fausta debout, de face, regardant à gauche, tenant deux enfants dans ses bras.

Au droit : FLAV·MAX·FAVSTA·AVG. Son buste en cheveux,

1. Cette date est bien donnée par les *Fastes* d'Idace. Cf. O. Seeck, *Zeitsch. f. Rechtsgesch.*, X, p. 188.

2. La légende *Providentiae Augg.* commença du vivant de Licinius Ier dans les ateliers de Nicomédie et de Héraclée de Thessalie, aux noms des deux Augustes régnant en 323, Licinius et Constantin Ier. Pour Héraclée (Coh., 459 de Constantin, 145 de Licinius). Cette légende continua à être frappée plus généralement lorsque Constantin le Grand fut seul Auguste.

à droite, avec le manteau impérial et un collier de perles. Coh. 15. FR. 15.331-15.343 (Pl. IX, n° 13).

IX. Au revers : SECVRITAS·REIPVBLICAE et FL·HELENA·AVGVSTA, au droit. Coh. 12 et 13 déjà décrite. FR. 13.905 (Pl. IX, n° 14).

X. Au revers : D·N·CONSTANTINI·MAX·AVG· autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit : VOT·XXX.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 132. FR. 14.573, 14.575-76, 3 gr. 30 cent., 19 mm. (Pl. IX, n° 15).

XI. La pièce d'or suivante porte l'exergue de cette série. Au revers, avec $\frac{|}{\text{PUT}}$: SALVS·REIPVBLICAE. Fausta debout, de face, regardant à gauche, tenant deux enfants dans ses bras.

Au droit : FLAV·MAX·FAVSTA·AVG. Son buste, à droite, drapé et coiffé en cheveux. Coh. 5. La gravure est dans Cohen, 2e édition.

Les pièces de Fausta ont dû commencer à être frappées à l'occasion de l'élévation de son fils Constance au rang de César, le 8 novembre 324. C'est ce que prouvent les frappes de l'atelier d'Antioche [1].

Les enfants dans les bras de l'impératrice sont symboliques et expriment simplement sa maternité. On ne peut pas, comme l'a fait Cohen, les appeler Constantin II et Constance II. En effet, ces jeunes Césars nés, le premier probablement en 316 et le second en 317, étaient trop grands pour être représentés en 324 et plus tard par des enfants portés à bras [2].

1. J. Maurice, *Numism. Chron.*, 1899, p. 233.

2. Pour la naissance de Constantin II, Zosime, II, 20, dit qu'il est né peu avant l'élévation des Césars (en 317) ; pour Constance II, on a la date de sa mort en 361 et la durée de sa vie, 44 ans, d'après l'épitome de Victor.

Deuxième série.

Exergues : $\frac{|}{\text{PT}}$ $\frac{|}{\text{ST}}$ $\frac{|}{\text{TT}}$ $\frac{|}{\text{QT}}$

I. On trouve au revers : DOMINOR·NOSTROR·CAESS· ; autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit : VOT·X.

Au droit : 1° CRISPVS·NOB·CAES. Coh. 65, déjà décrit dans l'émission précédente. FR. 15436. BR.MVS.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Coh. 98, déjà décrit dans l'émission précédente. FR. 14.662. 14.663. BR.MVS.

II. Au revers : PROVIDENTIAE·CAESS. Porte de camp sans battants, surmontée de deux tours ; entre les tours, une étoile.

Au droit : 1° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Coh. 167, déjà décrit dans la série précédente indiquée par le colonel O. Voetter, dans *Erste christ. Zeichen*, *Num. Zeitsch.*, 1892, p. 53.

2° et 3° Les pièces déjà décrites de Crispus, Cohen, n° 119, et de Constantin II, Cohen 164, doivent se placer également ici.

III. Au revers : SECVRITAS·REIPVBLICE, avec le type déjà décrit.

Au droit : FL·HELENA·AVGVSTA. Coh. 12 et 13, déjà décrit. FR. 13.914.

IV. Au revers : SPES·REIPVBLICAE. Fausta debout, de face, regardant à gauche, tenant deux enfants dans ses bras.

Au droit : FLAV·MAX·FAVSTA·AVG. Son buste, à droite, drapé et coiffé en cheveux. Coh. 15. FR. 15.334.

Troisième série.

Exergues : P T S T T T Q T

Les monnaies que je décris suffisent à caractériser cette troisième série en prouvant qu'elle a duré le même temps que les deux autres.

Mais les deux dernières séries doivent comprendre les mêmes pièces que la première, si l'on excepte peut-être toutefois celle qui porte la légende *Virtus Exercit.* Il est donc facile de compléter les deux dernières séries en y ajoutant les pièces qui manquent et dont il serait inutile de répéter la description.

I. On trouve au revers : D·N·CONSTANTINI·MA·AVG. Porte de camp surmontée d'une étoile entre deux tourelles.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 122. BR.MVS.

II. Au revers : PROVIDENTIAE·CAESS· avec le type déjà décrit.

Au droit : FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Coh. 167 déjà décrit. FR. 16260, 3 gr. 51, 20 mm. (Pl. IX, n° 16).

III. Au revers : SECVRITAS·REIPVBLICE avec le type déjà décrit.

Au droit : FL·HELENA·AVGVSTA. Coh. 12 et 13, déjà décrits. BR.MVS. Musée Brera, Milan.

Je n'ai pas trouvé de monnaies de Fausta avec l'exergue de cette série, bien qu'il doive en exister.

Les pièces d'or suivantes font également partie de cette dernière émission de l'atelier de Tarragone, sous le règne de Constantin.

Avec l'exergue : $\frac{\text{I}}{\text{SMT}}$

I. Au revers : VICTOR·OMNIVM·GENTIVM. Constantin en habit militaire, debout, à gauche, tenant un globe et s'appuyant sur une haste; derrière lui, la Victoire le couronnant et tenant une palme.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 573. BR.MVS. Collection Blacas. Sou d'or, 18 mm.

J'ai décrit cette monnaie d'or la première, parce qu'il est facile de démontrer qu'elle fut frappée dans cette émission. En effet, les mêmes légendes du droit et du revers se lisent sur une pièce d'or voisine de l'atelier de Thessalonique, laquelle fut frappée postérieurement à l'année 324 ainsi que le prouve son exergue SMTSA, qui ne fut frappé qu'à partir de cette date; à Tarragone, d'autre part, l'atelier ferme en 326 et c'est entre ces deux dates de 324 et 326 qu'il faut placer la frappe de ces deux pièces.

La monnaie d'or suivante doit être également, d'après sa légende, postérieure à la défaite de Licinius en 324.

II. On trouve au revers : RECTOR·TOTIVS·ORBIS. Constantin, en habit militaire, assis à gauche, ayant à côté de lui un bouclier et une cuirasse et tenant le zodiaque et un parazonium; derrière lui, une Victoire debout le couronne.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 463, BR.MVS. Sou d'or, 19 mm.

III. Au revers : FELICITAS·PERPETVA·SAECVLI. Constantin et un de ses fils, debout, en toge, soutenant ensemble un globe surmonté d'une Victoire; entre eux un captif à genoux tendant la main.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 147. Collection Rollin. La même pièce avec

l'exergue PARL fait partie de la collection du British Museum. Cet exergue, d'après M. O. Voetter, fut frappé en 326-327 [1].

IV. Au revers : PAX·AETERNA·AVG·N. Deux femmes tourelées à droite, venant présenter à Constantin debout, en toge, l'une une couronne, l'autre une Victoire.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 380. Collection Rollin. La même pièce avec l'exergue PTR se trouve dans la collection du British Museum et est classée par cet exergue, selon M. Hettner [2], dans une émission où se rencontrent également les monnaies de Fausta, c'est-à-dire postérieurement à 324.

V. Au revers : SALVS·REIPVBLICAE, avec le revers déjà décrit avec cette légende.

Au droit : FLAV·MAX·FAVSTA·AVG. Coh. n° 5, déjà décrit; mais avec l'exergue : SMT.

VI. Au revers : PRINCIPI·IVVENTVTIS. Constance debout de face, regardant à droite, tenant une enseigne, surmontée d'un aigle et une haste; à droite, une enseigne surmontée d'une main.

Au droit : FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C· Sa tête laurée, à droite. Coh. 158. Cette monnaie doit être classée dans cette émission puisqu'elle est postérieure à l'élection de Constance César, le 8 novembre 324, et que l'atelier de Tarragone fut fermé depuis l'année 326 jusqu'à ce que Constance II devînt Auguste.

Les trois monnaies d'or suivantes qui présentent le même type sont également postérieures à l'élection de Constance César.

1. O. Voetter, *loc. cit.*; *Num. Zeitsch.*, 1892, p. 59.
2. F. Hettner, *Römische Münzschatzfunde im Rheinl. Westd. Zeitsch.*, 1887, p. 147.

VII. Au revers : CONSTANTIVS·CAESAR. Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme.

Au droit : Sans légende. Tête diadémée de Constance, à droite. Coh. 14.

VIII. Au revers : CONSTANTINVS·CAESAR. Même type.

Au droit : Sans légende. Tête diadémée de Constantin II, à droite. Coh. 75.

IX. Au revers : CONSTANTINVS·AVG. Même type.

Au droit : Tête diadémée de Constantin le Grand, à droite. Coh. 96. FR. 1513 ; avec un croissant dans le champ $\frac{\smile}{\mathrm{SMT}}$; le croissant se trouve dans l'exergue de la première série de cette émission.

X. Au revers : CONSTANTINVS·AVG. Victoire assise, à gauche, tenant une petite Victoire et une corne d'abondance. Derrière elle, un bouclier.

Au droit : Sans légende. Tête diadémée de Constantin à droite. Coh. 102 ; FR. 1515 ; 4 gr. 17.

La monnaie suivante présente une étoile dans le champ du revers, mais le type du droit de cette pièce la rapproche de toutes les monnaies précédentes, ainsi que sa légende du revers.

XI. Au revers : CONSTANTINVS·AVG. Deux couronnes de laurier entrelacées ; au-dessus, une étoile.

Au droit : Sans légende. Tête diadémée de Constantin, à droite. Coh. 105. FR. 1516, 4 gr. 45, 19 mm. H.MVS.V. N° 25.946.

Les cinq dernières pièces présentent toutes des têtes d'empereur du même type au droit ; c'est-à-dire des têtes diadémées et le regard dirigé en haut. Ce type ne se présente dans cet atelier que dans cette émission et fut frappé égale-

ment à Constantinople à partir de 326. C'est à ce type de figure de Constantin qu'Eusèbe [1] semble avoir fait allusion lorsqu'il dit : *In aureis nummis exprimi se jussit vultu in cælum sublato*; seulement Eusèbe ajoute : *et manibus expansis instar precantis.* Ce dernier caractère ne s'est pas rencontré jusqu'ici [2].

JULES MAURICE.

1. Eusèbe, *Vita Constantini I*, c. 31.

2. Je me suis servi dans ce travail des abréviations suivantes, analogues à celles déjà employées dans un article précédent (*Revue numismatique*, 1899). FR. = Cabinet de France; BR.MVS. = British Museum ; — H.MVS.V. = Hof-Museum, Vienne. Les autres musées sont indiqués en toutes lettres.

SUPPLÉMENT AU CATALOGUE

DES

PLOMBS ANTIQUES

DE

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE [1]

Pl. X.

I

SCEAUX

3 c. Buste impérial, de face, entre deux croisettes.

℞. Croix haussée sur un degré, cantonnée de deux étoiles dans les cantons supérieurs, et des lettres T K dans les cantons inférieurs.

D., 15 mill.

Introduction, *Rev. num.*, 1897, p. 482, n° 6 *b*.

4 a. Monogramme.

℞. P̄B dans un cercle.

D., 17 mill. (Anc. collection Lovatti.)



Garrucci, *Piombi scritti*, p. 75, qui lit : *Claud*(*iani*) *p*(*res*)-*b*(*yteri*). Cf. Dressel, *C.I.L.*, XV, 2, n° 7981.

1. Voy. *Rev. num.*, 1899, pp. 199, 278, 417.

4 b. TI-E || EXVS en deux lignes.

℟. Personnage debout, à gauche, la main droite avancée, s'appuyant de la gauche sur une lance.

D., 13 mill.

Cf. *C.I.L.*, XV, 2, n° 7984; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 75.

II

PLOMBS DE COMMERCE

A. — *Plombs de marbres.*

9 a. ΑΥΤ Κ Μ·ΑΥΡ CЄΒ·ΑΛЄΞΑΝΔΡΟC. Buste d'Alexandre Sévère lauré, à droite.

℟. lisse.

D., 36 mill. Épaisseur, 9 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1897, p. 478.

11 a. Apollon nu, debout, à gauche, retournant la tête, tenant dans la main droite une branche de laurier ou un *plectrum*, s'appuyant de la gauche sur la lyre.

℟. lisse.

D., 11-23 mill.

Empreinte d'un sceau. Le plomb était probablement encastré.

B. — *Plombs de marchandises.*

18 b. ·RΛT· à gauche; //////TR· à droite = *Rat*(*ionis*) [*pa*]*tr*(*i-monii*). Buste de Septime Sévère, lauré, à gauche.

℟. /////ΛT// à droite; ////iR, à gauche. Buste de Caracalla, lauré, à droite.

D., 28 mill. Échancré. (Anc. collection Lovatti.)

Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1897, p. 472; *C.I.L.*, XV, 2, n° 7972.

19 α. Buste de face accosté de deux personnages (à droite, un homme tourné à gauche).

℞. Traces de tissu.

D., 17-21 mill.

19 β. Trois bustes : celui du centre, de face ; les deux autres, de profil. Celui à gauche, d'homme, et celui à droite, de femme ; le buste central accosté de deux petites Victoires qui le couronnent.

Plomb en forme de calotte hémisphérique traversée d'un trou.

D., 20-24 mill.

Introduction, *Rev. num.*, 1897, p. 879.

21 a. Fortune assise, à gauche, tenant de la main gauche une corne d'abondance, s'appuyant de la droite sur un gouvernail. Au-dessus de la tête, à gauche, COPI ; à droite, A = *Copia*.

En forme de calotte hémisphérique traversée d'un trou.

D., 15-16 mill.

21 b. Corne d'abondance accostée des lettres Γ A et P.

En forme de calotte hémisphérique traversée d'un trou.

D., 15-18 mill.

23 a. Personnage assis, à droite, tenant de la main droite un flambeau (?)

En forme de calotte conique, la queue percée.

D., 12-17 mill.

24 a. Dauphin, à droite.

En forme de calotte conique, la queue percée.

D., 17-14 mill.

24 b. Monogramme des lettres CALB.

℞. RA.

D., 19-22 mill. Les deux faces séparées par une gorge.

25 a. ////O//// || !OMVA en deux lignes dans un cadre ovale, les lettres de la seconde ligne plus grandes.

En forme de bouton percé d'un trou. (Forme 3 *b*.)

D., 20-23 mill.

26 a. Homme de face, les jambes croisées, s'appuyant de la droite sur une lance, de la gauche sur un bouclier.

En forme de calotte conique, la queue percée d'un trou.

D., 14 mill.

26 b. AS en une ligne.

En forme de calotte hémisphérique percée.

D., 14-15 mill.

28 a. PSS en une ligne.

En forme de calotte hémisphérique aplatie, percée.

Oblong. Haut., 17 mill.; long., 20 mill.

29 a. QΛR en une ligne.

℞. lisse.

En forme de bâton quadrangulaire traversé d'un trou.

Long., 14 mill. (Anc. collection Lovatti).

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 78. Cf. *C.I.L.*, XV, 2, nº 7996[b], où la légende est rectifiée d'après un exemplaire de la coll. Dressel.

29 b. TICLC en contremarque.

En forme de bâton quadrangulaire traversé d'un trou dans le sens de la largeur.

Haut., 15 mill.; long., 19 mill. (Anc. collection Lovatti).

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 78. Cf. *C.I.L.*, XV, 2, n° 7967.

30 a. Croix dans un cercle, la haste de la croix dépassant le cercle.

En forme de calotte conique, la queue percée d'un trou.

D., 14-16 mill.

III

TESSÈRES OFFICIELLES

A. — *Distributions impériales* (*libéralités*).

31 a. BRITTANNICVS. Tête de Britannicus, à droite.

℞. Couronne de laurier.

D., 19 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 81, VII.

31 b. NERO CAESAR. Tête de Néron, à droite.

℞. CLAVD | IOR = *Claudior*(*um*). Guerrier debout, à gauche, s'appuyant de la main droite sur un bouclier, et de la gauche sur une lance.

D., 17 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 82, n° 6.

31 c. NERO CAESAR. Tête laurée de Néron, à droite.

℞. ROMA. Rome assise, à gauche, tenant une Victoire sur la main droite étendue.

D., 19 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 82, n° 7.

31 d. NERO CAE. Tête juvénile, à droite.

℞. AGR/////// AVG. Tête de femme, à droite.

D., 18 mill. Échancré. Pl. X, nº 4.

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 83, IX.

33 a. GAL—AVG. Tête imberbe nue, à droite.

℞. Cérès assise, à gauche, tenant dans la main droite avancée des épis, s'appuyant de la gauche sur une torche. A gauche, MG; à droite, AMV.

D., 28 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 84, XIII, 1.

33 b. IVDE en une ligne.

℞. Palmier à trois branches.

D., 14 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 121.

33 c. IMP AVG VES = *imp(erator) Aug(ustus) Ves(pasianus)*. Tête laurée de Vespasien, à droite.

℞. TDO CAES = *T(itus) Do(mitianus) Cæs(ares)*. Têtes laurées de Titus et de Domitien, affrontées. A la pointe inférieure du buste de Titus, un globule; entre les deux têtes, au-dessus du globule, I. En haut, M.

D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 86, XV, 1.

33 d. IMPER || ATORIB || TΓF en trois lignes = *imperatorib(us) T(itis duobus) f(eliciter)*.

℞. DOMI || TIANO || CF en trois lignes = *Domitiano C(aesari) f(eliciter)*.

D., 18 mill. (Anc. coll. Lovatti.)

La première lettre de la troisième ligne du droit est un T plutôt qu'un P.

33 e. IMP || T·CÆS = *imp(erator) T(itus) Caes(ar)* en deux lignes.

℟. DOM ‖ CAES = *Dom(itianus) Caes(ar)* en deux lignes.

D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti).

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 85, XVI, 3.

33 f. DOM en une ligne.

℟. IMP en une ligne.

D., 18 mill. Troué. (Ancienne collection Lovatti.)

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 86, XVII, 1.

33 g. HAD ‖ AVG en deux lignes = *Had(riano) Aug(usto)*.

℟. PPF en une ligne = *p(atri) p(atriæ) f(eliciter)*.

D., 19 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 87, XX, 1.

33 h. HA ‖ DR en deux lignes.

℟. Femme, à gauche.

D., 17 mill. Troué.

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p, 87, nº 1.

33 i. Tête de l'empereur Antonin, à droite.

℟. VNISATIS en légende circulaire.

D., 11-13 mill. Échancré.

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 86, nº XIX, 1.

KAPI
33 k. IIII.
NOC

℟. CARINVS en légende circulaire. Tête, à droite.

D., 14 mill.

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 87, XXII.

33 l. CAES ‖ ARES en deux lignes.

℟. Couronne.

D., 19 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 106 ; cf. Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 88, nº 1.

38 a. Tête laurée d'empereur (?), à droite.

℟. Jupiter, à droite, lançant de la main gauche la foudre, se couvrant de la droite de l'égide. A gauche, TAV; à droite, I!.

D., 18 mill.

38 b Jeune homme, les jambes croisées, tenant dans la main droite des épis ou une branche de laurier, le coude gauche appuyé sur une colonnette.

℟. Buste, à droite, accosté de NII.

D., 16 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 103; cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, p. II, pl. XXXIII, nº 2. Un exemplaire dans la coll. Trau, à Vienne; deux au Cabinet des Médailles, à Londres; une au Cabinet des Médailles de Berlin.

40 a. SEX || CL en deux lignes.

℟. Arc de triomphe à trois portes, surmonté d'un éléphant tourné à droite.

D., 18 mill.

40 bc. Aigle légionnaire, de face, la tête tournée à gauche, tenant dans le bec une couronne. A gauche, L; à droite, I.

℟. Trois enseignes.

D., 17 mill. (2 exemplaires.)

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 255, nº 1, et fig. 16.

40 d. CI en une ligne.

℟. Guerrier cuirassé et casqué, debout, de face, regardant à gauche, s'appuyant de la main droite sur une lance, et de la gauche sur son bouclier.

D., 20 mill.

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 256, nº 4, et pl. VII.

40 c. Trois enseignes.

℟. Guerrier, à gauche.

D., 18 mill.

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 254, 5.

40 [f]. MAR en une ligne.

℞. Mars ou guerrier, à droite.

D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 127.

62 [a]. Feuille de vigne ou branche de laurier. A gauche, C ; à droite, DO.

℞. Grappe de raisin.

D., 11 mill.

62 [b]. SVM en une ligne.

℞. Deux écus oblongs, et deux lances posées en sautoir.

D., 20 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 141.

62 [c]. AGR || EVO || AVG en trois lignes.

℞. Laie, à droite.

D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 256, n° 1.

B. — *Frumentationes.*

62 [d]. A/P A/P. Entre les deux A de la première ligne, un petit cercle.

℞. N / MOD. / I

D., 15 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 267 ; cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 103.

62 [e]. MF/RV. ℞. Palme.

D., 19 mill. Troué.

73ª. QHS en une ligne.

℞. Trois épis.

D., 16 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 134.

81ª. Deux épis.

℞. Serpent dressé entre deux palmes. Au-dessus, lettres ou représentations incertaines.

D., 21 mill.

88ª. REϘ en une ligne.

℞. XIII.

Quadrangulaire, 13×15 mill.

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 472, nº 1.

IV

TESSÈRES MUNICIPALES

89ª. PERT///. Rameau.

℞. Mercure debout, de face, tenant de la main droite la bourse, et de la gauche le caducée; devant lui, un coq; le tout sous une édicule.

D., 22 mill. Échancré.

Cf. Maxe-Werly, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1894 (t. LV), p. 112.

92ª. Buste de femme voilée et diadémée à droite, accosté des lettres LA///// à gauche, N à droite, dans une couronne de grènetis.

℞. lisse.

D., 15 mill. Pl. X, nº 10.

La représentation, d'un beau style et de fine exécution, ne peut être postérieure au Iᵉʳ siècle apr. J.-C. Il est bien probable que la tête représente Junon Lanuvine, et que la légende est à

compléter : *Lan(uvium)*. Comp. Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 273.

93[b]. SODALI VELITER FELICIT = *Sodali(bus) Veliter(nis) felicit(er)*. Mercure, debout, de face, regardant à gauche, tenant de la main droite la bourse, et dans la gauche le caducée.

℞. GEMNO CVRA FELI = *Gem(i)no cura(tori) feli-(citer)*. Tête de femme, à droite.

D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 272 ; la lecture du revers que nous y donnons est à corriger d'après l'exemplaire que nous publions ici.

94[a]. Autre exemplaire du n° 94 du catalogue. (Anc. collection Lovatti.)

96[a]. AVI | GIMP. Tête laurée de Vitellius, à droite.

℞. SO////TVS. Guerrier, debout, regardant à droite, s'appuyant de la main droite sur une lance, et de la gauche sur un bouclier.

D., 19 mill. Échancré. (Anc. collection Lovatti.)

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 275.

97[a]. Autre exemplaire du n° 97 du catalogue. (Anc. collection Lovatti.)

D., 18-19 mill.

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 103 ; Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 466.

98[a]. VLV || BRIS en deux lignes.

℞. L ET || C en deux lignes = *L(ucius) et C(aius)*.

D., 24 mill.

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 467 ; la légende du revers y est à rectifier.

98[b]. CVR. Figure armée et casquée, à droite, tenant de la main droite un bouclier rond, de la gauche une arme (?) indéterminée.

℟. M. Figure armée et casquée, à droite, tenant de la main droite un bouclier oblong, de la gauche un glaive.

D., 19 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 112; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n[os] 523, 524 et 1398; 8 exemplaires au Cabinet des Médailles de Londres. Nous n'hésitons pas à voir dans les personnages représentés des fonctionnaires d'un collège des *iuvenes* et à lire *cur*(*ator*) au dr. et *m*(*agister*) au revers.

98 c. Tête d'homme, à droite. Devant, les lettres CVR gravées à la pointe.

℟. Diane, marchant à droite, et tirant de l'arc.

D., 19 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 122; Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 276, n° 18.

V

TESSÈRES DES SATURNALES

103 a. SAT. Victoire, debout, à droite, présentant une couronne. Dans le champ, à droite, la lettre V en creux.

℟. Quatre couronnes, cantonnant le point central.

D., 17 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 139; Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 52.

VI

TESSÈRES DE SPECTACLES

A. — *Venationes.*

108 a. Lion, à gauche.

℟. lisse.

D., 20 mill. Échancré. Pl. X, n° 9.

113 a. Autre exemplaire du n° 113 du Catalogue. (Anc. collection Lovatti.)

113 b. Lion s'avançant à gauche, la patte droite levée vers un homme agenouillé. Derrière le lion, au second plan, un palmier.

℟. Éléphant monté d'un cornac, à droite.

D., 31 mill.

118 a. Éléphant à droite, la trompe levée.

℟. Escargot. En contremarque, quadrangulaire : LIVR = *L. Jul(i) R.....*

D., 13 mill.

130 a. Hippopotame, à droite.

℟. Un saurien vu de dos (lézard ou crocodile).

D., 19 mill.

Autres exemplaires au Cabinet des Médailles de Londres, et dans la collection Trau, à Vienne.

130 b. P N C en une ligne.

℟. Hippopotame (?) marchant à droite. Tête (?) en contremarque circulaire.

D., 16 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 135.

C. — *Cirque.*

152 a. CAL en une ligne.

℟. *Meta* de cirque.

D., 21 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 106.

160 a. Tête, diadémée, à droite. Devant, une palme.

℟. Griffon galopant à droite.

D., 18-19 mill. Pl. X, n° 14.

160 [b]. Tête juvénile, à droite, ceinte d'une bandelette; devant elle, une palme et RO.

℞. Corne d'abondance et un fouet (?).

D., 13 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 133.

160 [c]. Cheval, à droite ; au-dessus, ΛH ; au-dessous, IT.

℞. lisse.

Quadrangulaire, 10 × 13 mill.

161 [a]. SNP en une ligne.

℞. Cheval, agenouillé, à droite.

D., 17 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 140.

162 [a]. HILA = *Hila*(*rus*).

℞. Cheval, à droite, le pied gauche antérieur levé ; devant, une palme.

D., 16 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 119 ; Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 29 ; autres exemplaires au Cabinet des Médailles à Londres, et dans la collection Dressel, à Berlin.

162 [b]. MIS || ENVS en deux lignes.

℞. Cavalier, brandissant une lance, galopant à droite.

D., 13 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 129.

162 [c]. PO || LYD en deux lignes = *Polyd*(*orus*).

℞. Cheval, à droite, le pied gauche antérieur levé ; il est tenu à la bride par un homme de face, tenant dans la main droite élevée un objet indéterminé.

D., 16 mill.

Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

162 d. RVS ‖ TIC en deux lignes = *Rustic(us)*.

℞. Cheval marchant à droite.

D., 19 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 138. Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 29.

162 e. SACR ‖ ATVS en deux lignes.

℞. Cheval, à droite.

Tessère carrée, 17 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 138 ; Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 29.

D. — *Gladiateurs et athlètes.*

169 a. Gladiateur armé de toutes pièces, en attitude de combat, à gauche ; derrière lui, une mouche.

℞. Deux personnes applaudissant, assises sur des gradins et tournées à droite. Au-dessous, MCT.

D., 17 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 23.

169 b. Victoire couronnant un athlète nu.

℞. Personnage nu agenouillé devant la Fortune assise, à gauche.

D., 20 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

F. — *Tessères munies de signes de victoire.*

229 a. DOM. Mercure, debout, à gauche, tenant de la main droite une bourse, et de la gauche le caducée.

℞. Victoire, debout, à gauche, présentant une couronne.

D., 17 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 113.

233 a. Victoire, à droite, présentant de la main droite une couronne, tenant de la gauche une palme sur son épaule. A gauche, FVR ; à droite, IVE.

℞. Trois femmes (Vénus ou Grâces), les mains élevées vers le front. Troué et échancré.

D., 16 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 121 ; un exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

233 b. SNO rétrograde, en une ligne.

℞. Victoire, à droite, présentant une couronne.

D., 13 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 132.

VII

TESSÈRES PRIVÉES

A. — *Divinités.*

238 a. RA.

℞. Jupiter, debout, regardant à gauche, tenant de la main droite la foudre, et de la gauche une lance.

D., 17 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 138 ; un exemplaire au Cabinet des Médailles à Londres.

247a. CSVD en une ligne.

℞. Aigle, les ailes éployées, à droite, retournant la tête.

D., 14 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 111.

247 b. LRA en une ligne.

℞. Aigle, à droite, retournant la tête.

D., 12 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 125.

247 c. CVR | IVE. Aigle, à droite, la tête retournée.
℞. VLB. Paon à droite, et chouette de face.
D., 19 mill.

247 d. Q PET || RONI en deux lignes.
℞. Aigle, à droite, retournant la tête.
D., 12-14 mill.
Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

265 a. Pallas Promachos marchant à droite ; à g., SΛ ; à dr., I. ℞. lisse.
D., 26-27 mill.
La représentation du droit est une empreinte de sceau.

265 b. LVRIESI. Grylle : tête casquée de Pallas, à droite, et tête silénique, adossées.
℞. Grylle : deux têtes siléniques adossées, coiffées d'un cygne.
D., 14 mill. Pl. X, n° 6.

265 c. Femme nue (Vénus), debout, à gauche, retournant la tête ceinte d'une bandelette, à droite, la main droite au sein gauche, la gauche sur les *pudenda*. Dans le champ, à gauche, P.
℞. Amour, marchant à gauche, tenant des deux mains un miroir.
D., 20 mill. (Anc. collection Lovatti.) Pl. X, n° 13.
Garrucci, *Piombi scritti*, p. 133.

279 a. Autre exemplaire du n° 279 du catalogue. Au revers, en haut, à gauche, monogramme rétrograde composé des lettres PL. (Anc. collection Lovatti.)

296 a. Diane, vêtue d'une tunique courte, s'avançant à droite, tirant de l'arc, un carquois derrière les épaules. Devant elle, un chien. A gauche, P ; à droite, V (?)
℞. Arbre avec fruits.
D., 25 mill.

296 b. II.

℞. Diane, vêtue d'une tunique courte, s'avançant à droite, tirant de l'arc, le carquois sur le dos.

D., 22 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 147.

296 c. DIA MAR. ℞. CER. MAR

D., 18 mill.

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 474.

296 d. DIA en une ligne, = *Dia(na)*.

℞. Diane d'Éphèse.

D., 22 mill.

Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 473. La déesse est l'Artémis d'Éphèse.

296 e. Apollon ou athlète nu, à gauche, tenant dans la main droite abaissée un rameau de laurier (?), s'appuyant de la gauche sur une colonnette. A gauche et à droite, traces de lettres incertaines ; à droite, on croit reconnaître un V et un E.

℞. Deux mains unies ; au-dessus, FIE.

D., 18 mill. Plomb très usé.

320 a. Mercure, à gauche, tenant une bourse et un caducée.

℞. LCS.

D., 27 mill. Troué.

322 a. VCE en une ligne.

℞. Caducée.

Triangulaire. 16 mill.

326 a. Fortune, à gauche.

℞. Tête de l'Afrique coiffée de la peau d'éléphant, à droite.

D., 17 mill.

331 a. Fortune, à droite.

℞. ALF. Personnage nu, debout, à gauche, s'appuyant de la main droite sur un long sceptre. Dans le champ, à droite, un sistre.

D., 17 mill.

335 a. Deux têtes d'hommes affrontées.

℞. GE | M. Fortune, debout, s'appuyant de la main droite sur un gouvernail, et tenant dela gauche une corne d'abondance.

D., 15 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 118; Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 36.

340 a. Fortune, debout, à gauche, tenant de la main gauche la corne d'abondance, et s'appuyant de la droite sur un gouvernail.

℞. Trident.

D., 15 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nos 267 et 274; deux exemplaires au Cabinet des médailles de Londres.

343 a. BONA en une ligne.

℞. Fortune.

D., 13 mill.

351 a. Canthare accosté, en bas, des lettres D P.

℞. Fortune debout, à droite (?)

D., 10 mill.

351 b. HER en une ligne.

℞. Fortune, à gauche.

D., 12 mill.

352 a. LVR en une ligne.

℞. Fortune, à gauche.

D., 11 mill.

352 b. M || VE en deux lignes.

℟. Fortune, à gauche.

Triangulaire, 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 130.

352 c. PA || DA en deux lignes.

℟. Fortune, à gauche.

D., 20 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Autre exemplaire dans la collection Dressel, à Berlin.

359 a. II.

℟. Fortune, de face, regardant à gauche, tenant de la main gauche la corne d'abondance, la droite appuyée sur le gouvernail.

D., 12 mill.

359 b. III en une ligne.

℟. Fortune, à gauche.

D., 14 mill.

359 c. Deux Fortunes affrontées; en haut, VI; en bas, TIV.

℟. Θ et gouvernail. Au-dessus, XV; au-dessous, FIS.

D., 13 mill. Pl. X, nº 5.

Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

361 a. Autre exemplaire du nº 361 du catalogue. (Anc. collection Lovatti.)

361 bc. GPR en une ligne.

℟. FELICITER en légende circulaire.

D., 14 mill. 2 exemplaires. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 118.

370 a. CↃ.

℟. Corne d'abondance et caducée posés en sautoir.

D., 13 mill. (Anc. collection Lovatti).

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 107.

371 a. Autel allumé, accosté des lettres S S.

℟. Corne d'abondance accostée, en pointe, des lettres C ///.

D., 13 mill.

371 b. Deux cornes d'abondance entrecroisées; EV / PH en contremarque circulaire.

℟. Deux cornes d'abondance entrecroisées.

D., 16 mill.

372 a. Hercule, à gauche, tenant de la main droite la massue sur l'épaule; sur le bras gauche, la peau de lion; devant lui, un trépied sur lequel sont posés trois vases (?).

℟. lisse.

D., 12 mill. Pl. X, nº 7.

373 a. Autre exemplaire du nº 373 du catalogue. (Don de M. J. Florange, en 1899.)

375 a. CAS en une ligne.

℟. Hercule debout, de face, regardant à gauche, tenant de la main droite étendue un scyphus, et de la gauche abaissée, la massue.

D., 14 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 106.

410 a. La lettre L dans un croissant.

℟. Un crabe.

D., 14 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 122.

413 a. Trois satyres occupés près d'une cuve ; l'un met un morceau de bois sous la cuve pour en assurer la position verticale ; les deux autres y mettent du raisin ; au fond de la scène, un arbre en partie caché par un *velum*.

℞. lisse.

D., 23 mill. ; épaisseur, 5 mill. Pl. X, nº 8.

Le plomb a été probablement encastré dans un autre objet.

B. — *Tessères signées d'un nom d'homme.*

415 a. AD || MART en deux lignes entre lesquelles un caducée = *ad Mart(em)*.

℞. Mars, à droite, tenant de la main droite une lance, s'appuyant de la gauche sur un bouclier.

D., 17 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 101 ; cf. Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 43.

415 b. BALI || NEVM en deux lignes.

℞. GER || MANI en deux lignes.

D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti).

Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 44, nº 1 ; Ruggiero, *Museo Kicheriano*, nº 2102.

415 c. ADIVTOR en légende circulaire.

℞. Croissant entouré de huit étoiles.

D., 11 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 142.

415 d. AETHALES en légende circulaire.

℞. Palme dans une couronne.

D., 9 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 101 (fausse description du revers). Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

416[a]. Autre exemplaire du n° 416 du catalogue. (Anc. collection Lovatti.)

416[b]. AM || PH = *Amph*(*ion*) en deux lignes.

℟. Massue.

D., 20 mill.

Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 35.

416[c]. AN / POS. ℟. ANT / SOP

D., 17 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 103.

416[d]. AQ || VIL = *Aquil*(.....) en deux lignes.

℟. Oiseau (aigle), à droite.

D., 13 mill.

Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 35.

416[e]. Tête d'enfant, à droite, accostée des lettres CR || A, et au-dessous, à droite, Q.

℟. AR || RI en deux lignes.

D., 18 mill.

416[f]. P || AZELLI. Fortune debout, regardant à gauche, s'appuyant de la main droite sur le gouvernail, tenant de la gauche la corne d'abondance.

℟. FORTVNATI. Étoile dans un croissant.

D., 13 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 133; cf. Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 36, n° 10. Garrucci signale un autre exemplaire dans la collection Colloredo. Un exemplaire dans le Cabinet des Médailles de Londres, un autre dans la collection Dressel, à Berlin.

416[g]. AVRE || LIAE en deux lignes.

℟. Fourmi vue du dos, portant un grain.

D., 19 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 104; cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XXXV, 11.

416[h]. PBIVS en légende circulaire.

℞. FAVSTVS en légende circulaire.

D., 13 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 133, qui en signale deux autres exemplaires dans les collections Altieri et Kircher ; cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 2167 ; Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. IX, 8.

416[i]. BL || AS en deux lignes.

℞. TE en une ligne, = *Blaste*.

D., 16 mill.

416[k]. CAL en une ligne.

℞. CHRY en une ligne.

D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 106, qui signale un autre exemplaire dans la collection Altieri ; cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 2108. Deux autres exemplaires dans la collection du Cabinet des Médailles de Londres et dans la collection Dressel, à Berlin.

416[l]. CAE || SIAN. ℞. ASP || REN

D., 17 mill.

Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 38, n° 1.

416[m]. CAИ en une ligne.

℞. DI || DI en deux lignes, = *Candidi*.

Carré. 16 mill.

416[n]. CERTI en légende circulaire. Personnage nu, assis à gauche, tenant de la main droite avancée un canthare ; derrière lui, un autel cylindrique ; devant lui, un trépied et un vase hémisphérique sur une colonnette.

℞. Neptune, à gauche, tenant sur la main droite avancée un dauphin, s'appuyant de la gauche sur un trident.

Diam., 20 mill. (Anc. collection Lovatti.) Pl. X, nº 1.

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 107. Autre exemplaire dans la collection Dressel, à Berlin.

416º. TCE || SATIVS || THEO || DORV || S en cinq lignes = *T. Cesatius Theodorus.*

℞. Tête d'enfant, à droite.

D., 16 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 142.

416p. CLAV || CRESC || F en trois lignes = *Clau*(*dio*) *Cres-c*(*enti*) *f*(*eliciter*).

℞. Les Dioscures se faisant face, tenant l'un et l'autre leur cheval par la bride, et de l'autre main deux lances.

D., 19 mill. (Anc. collection Lovatti.) Pl. X, nº 2.

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 108.

416r. CL || COR en deux lignes = *Cl*(*audius*) *Cor*(....).

℞. Palme, accostée des lettres C L.

D., 13 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, 108.

416s. TI || CD en deux lignes = *Ti. C*(*laudius*) *D*(.....).

℞. L'Abondance assise à gauche, tenant une corne d'abondance, et présentant une patère.

D., 14 mill. (Anc. collection Saulini.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 143 ; autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Berlin.

416t. TIC || EV en deux lignes = *Ti. C*(*laudius-i*) *Eu* (.....)

℞. Fortune, à gauche.

D., 11 mill.

416[u]. CLA ‖ MAX en deux lignes = *Cla(udius-i) Max(imus-i)*.

℞. Les trois Grâces de face, les mains élevées.

D., 28 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 108.

416[v]. COS ‖ ANI en deux lignes.

℞. Bélier (?) ou âne, à droite.

D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 110; autres exemplaires: collection Trau, à Vienne (Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1383) et Cabinet des Médailles de Londres.

416[x]. CVDAT ‖ IANA.

℞. Fortune debout, à gauche.

D., 18 mill.

416[y]. DAP ‖ H en deux lignes = *Daph(ne)*.

℞. Vase d'où s'échappent trois épis, accosté de deux cornes d'abondance.

D., 14 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 112, qui interprète à tort la troisième lettre comme un R; autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

416[z]. DEV ‖ TER en deux lignes.

℞. Minerve, à gauche, s'appuyant de la main droite sur son bouclier, de la gauche, sur la lance; derrière elle, génie masculin, à gauche, tenant une corne d'abondance de la main gauche et présentant une patère de la droite, le haut du corps nu, le vêtement ne couvrant que la partie inférieure du ventre et le haut des pieds.

D., 21-23 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 113, qui signale un autre exemplaire dans la collection Altieri (Ruggiero, *Museo Kirche-*

riano, n° 103); cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. IX, 22 et XIV, 8; un exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

416 α. Un croissant accompagné de deux étoiles. Au-dessus, DI; au-dessous, AD = *Diad(umenus-i)*.

℞. lisse.

D., 11 mill.

416 β. C au centre. DILLI en légende circulaire.

℞. Cheval, à droite, tenant, de la patte antérieure gauche, une palme.

D., 21 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 107. Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

416 γ. DIO ‖ NYS en deux lignes = *Dionys(ius-i)*.

℞. Jeune homme (Dionysos) nu, debout à gauche, tenant de la main droite une grappe de raisin, de la gauche, le thyrse.

D., 17 mill.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 293.

416 δ. DOMIT en légende circulaire = *Domit(ius)*.

℞. lisse.

D., 12 mill.

416 ε. DOM ‖ ITIA en deux lignes.

℞. FLO ‖ RA en deux lignes.

D., 17 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, 114.

416 ζ. DOM ‖ IAN en deux lignes = *Dom(itius-i) Ian(uarius-i)*.

℞. TI ‖ CNEP ‖ HER en trois lignes.

D., 16-17 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 114; Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 39.

418[a]. EVT || YCS = *Eutyc(h)e(s)*.

℞. Fortune assise, à gauche.

D., 17 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 115; cf. Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 36.

418[b]. Q·FAB·SPE en légende circulaire = *Q. Fab(ius-i) Spe(ratus-i)*.

℞. Homme vêtu d'une tunique courte, s'avançant à gauche, soutenant sur ses épaules un sac de la main gauche, la main droite avancée.

D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, 136.

418[c]. FES = *Festi* en une ligne.

℞. Grylle, à droite, portant sur la poitrine un masque.

D., 13 mill.

418[d]. T·F || AVGL || F en trois lignes = *T(ito) F(lavio) Aug(usti) l(iberto) f(eliciter)*.

℞. Palme droite dans une couronne de palmier.

D., 21 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 143; cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XXV, 10.

418[e]. FL || HE en deux lignes = *Fl(avius-i) He(rmes-etis)*.

℞. Mercure, debout, tenant la bourse de la main droite, et le caducée de la gauche.

D., 18 mill.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. VI, 5; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 117; Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 37. Autres exemplaires : collection Martinetti à Rome, et collection Dressel à Berlin.

418[f]. Palme, à droite, TFL; à gauche, OLI.

℞. Mercure, à gauche, tenant la bourse et le caducée.

D., 13 mill. (Anc. collection Lovatti.)

C'est probablement le plomb décrit par Garrucci, *Piombi scritti*, p. 117 : FL—OF. ℞. *Figura virile forse auriga circensi con frusta nella sinistra.*

419 b. GA || LI en deux lignes = *Gal(l)i* (?).

℞. Tête, à droite, coiffée d'une bandelette ayant deux proéminences au-dessus du front.

D., 16 mill.

Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

420 a. C GA, à gauche ; FT à droite. Génie fluvial (?), à droite, tenant de la main droite un roseau, de la gauche une corne d'abondance, chaussé, le haut du corps nu, le bas du corps couvert d'une chlamyde, le pied gauche levé.

℞. VES en une ligne ; au-dessus et au-dessous, une petite palme placée horizontalement.

D., 20 mill. (Anc. collection Lovatti.) Pl. X, n° 3.

421 a. HE || RM en deux lignes = *Herm(es-etis)*.

℞. Fortune ou Abondance, assise, à gauche, tenant la corne d'abondance et une patère (?).

D., 16 mill.

Autre exemplaire dans la collection Dressel à Berlin.

422 a. HORTE SPER en légende circulaire = *Horte(nsia) Sper(ata)*.

℞. Une couronne traversée par une palme.

D., 20 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 119.

422 b. IANVARI en légende circulaire.

℞. Oiseau échassier, à droite.

D., 11 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 120. Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

422 c. IRTI en une ligne.

℞. Victoire, debout, à gauche, tenant une palme sur l'épaule, et présentant une couronne.

D., 14 mill.

422 d. L || IRTI.

℞. Victoire, à gauche, présentant une couronne.

D., 14 mill.

Autre exemplaire dans la collection Dressel à Berlin.

422 e. IV || LI en deux lignes, dans une couronne.

℞. Tête barbue, à droite (portrait).

D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 122; cf. Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 35, fig. 27. Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

422 f. C·IVL || CA = *C. Julius Catus*, en deux lignes.

℞. Chat, à droite.

D., 11 mill.

Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 35, fig. 28.

422 g. IVL || NIC en deux lignes.

℞. Un mouton, à droite.

D., 19 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 37.

422 h. CIVL en une ligne.

℞. SEV || ERI en deux lignes = *C. Jul(i) Severi.*

D., 19 mill.

422 i. IVLI || SEXT en deux lignes.

℞. Tête de Méduse.

D., 17 mill. (Anc. collection Lovatti.)

422 k. IVN || IA en deux lignes.

℞. Sistre.

D., 15 mill. (Anc. collection du Museo Borgiano.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 121.

422 l. LA | CH = *L*[*a*]*ch*(*es*) ou *Lich*(*as*).

℞. Tête barbue couronnée, à droite, peut-être d'Hercule.

D., 21 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 124; cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. IV, 5.

422 m. LES | BL en deux lignes = *Lesb*(*ia*) *l*(*iberta*)?

℞. EVHE ‖ MERI en deux lignes.

D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 115; cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. VII, 2. Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

422 n. LIB ‖ ER en deux lignes, la première semi-circulaire.

℞. Grappe de raisin.

D., 13 mill.

Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XXI, 26; cf. Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 37.

422 o. LI ‖ VIA en deux lignes.

℞. ME ‖ LITI en deux lignes.

D., 14 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Formé de deux flans, l'un pour le droit, l'autre pour le revers, incomplètement superposés.

422 p. LIV en une ligne.

℞. NOB en une ligne.

D., 14 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 124; autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

422 q. Une grue marchant à droite, combattant un pygmée tombé à terre (?).

℞. MAED = *Maed*(*i*)? en une ligne. Au-dessus, la Fortune.

D., 22 mill.

422 r. C MARCIVS·ALCIMVS· Caducée.

℞. Un cercle non fermé, en forme de torque terminé par deux boules. Grènetis au pourtour.

D., 17 mill. (Anc. collection Lovatti.)

423 a. Autre exemplaire du nº 423 du catalogue. On y voit à la seconde ligne du droit quelques lettres effacées dont la première est un S : La légende se présente donc ainsi : MATI
S//////AE

423 b. ME ‖ LI en deux lignes.

℞. TI ‖ NE en deux lignes. Entre les lettres du revers on voit un graffito : TA//////I///ƆNN.

D., 21 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 128, qui reproduit le graffito plus complètement que nous n'avons pu le déchiffrer : VO—TACIωNOC.

424 a. M
MET.

℞. Apollon tenant de la main droite la lyre, présentant de la gauche une branche de laurier.

D., 16 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 129.

425 a. NI ‖ CE en deux lignes.

℞. Victoire, à droite.

D., 14 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 132, et Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 37.

425 b. OP
PIA.

℞. Fortune debout, à gauche.

D., 15 mill.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XI, nº 13 ; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 132.

425 OTA || CIL en deux lignes.

℞. Vase (ou panier), duquel s'échappent trois épis, accosté de deux cornes d'abondance.

D., 14 mill.

426 a. Autre exemplaire du nº 426. (Anc. collection Lovatti.)

426 b. PIS || TE.

℞. Mercure, à gauche.

D., 15 mill.

427 a. POLYBI AVLPR en deux lignes ; au-dessus, un croissant.

℞. Femme vêtue d'une robe talaire, debout, à gauche, tenant de la main droite un objet indéterminé au-dessus d'une petite vasque, et retenant de la gauche son pallium.

D., 16 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 135 ; cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 47 (pl.).

427 b. PROCVLVS. Tête d'homme imberbe, à droite.

℞. VERRES. Tête comme celle du droit, à droite.

D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 131 ; cf. Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 39.

427 c. D PVPI en une ligne dans une couronne.

℞. LAC || ER en deux lignes, dans un cercle = *D. Pupi(us) Lacer.*

D., 12 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 114.

429 a. ROS || CIA en deux lignes.

℞. Fortune, de face, tenant de la main gauche la corne d'abondance, la droite appuyée sur le gouvernail.

D., 19 mill.

429 b. SCA || VRI en deux lignes.

℞. Mercure à gauche.

D., 18 mill.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XIII, 1 ; deux exemplaires au Cabinet des Médailles de Londres.

429 c. M || SCA en deux lignes.

℞. Tête radiée, à droite.

D., 16 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 130 ; cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XXVIII, 21 ; deux exemplaires au Cabinet des Médailles de Londres.

429 d. SENAT || ORIS en deux lignes = *Senatoris*.

℞. Triskèle.

D., 16 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 139 ; un exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

430 a. TI || CE en deux lignes.

℞. Fortune, de face, regardant à gauche.

D., 18 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 140 ; cf. Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 36, n° 12.

430 b. MVALERI || MF || ETRVSC· en trois lignes = *M. Valeri M. f. Etrusc(i).*

℞. Personnage, debout à gauche, vêtu d'une tunique courte et d'un manteau, présentant de la main droite une bourse.

D., 26 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Autre exemplaire dans la collection Dressel. Cf. *C.I.L.*, XV 2, p. 995, n° 3. Le moule du revers en pierre dite *palombino*, existe encore au Musée de Berlin (Antiquarium).

430 c. CVETVLA. Tête de génisse, de face.

℞. Tête de femme, à droite.

D., 14-16 mill.

430 [d]. VITLA. Vache, à droite.

℞. Victoire, à gauche, présentant une couronne.

D., 20 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 196 ; cf. Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 37 ; deux exemplaires dans la collection Dressel à Berlin.

430 [e]. VLA
SA.

℞. Fortune, à gauche.

D., 17 mill.

430 [f]. LVOLV || SI PRIMI en deux lignes = *L. Volusi Primi.*

℞. Les trois Grâces, debout, vêtues de robes longues, s'arrangeant les cheveux.

D., 20 mill. (2 exemplaires ; anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 126, qui en signale trois autres exemplaires ; cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XXI, 19.

430 [g]. SIDONIACA en légende circulaire.

℞. Personnage nu, barbu, à gauche, tenant de la main droite avancée un scyphus, sur le bras gauche la peau de lion. Hercule ?

D., 17 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 128, qui le lit différemment. Lecture incertaine.

439 [a]. B || VVPP en deux lignes.

℞. Buste de femme, à droite.

D., 21-22 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 105.

446 [a]. ABA | DM en deux lignes.

℞. CAL en une ligne.

D., 21 mill. (Anc. collection Lovatti.)

446[b]. ABR en triangle. Main, le pouce écarté, vue de dos.
℞. Souris, à droite.
D., 17 mill.

446[c]. ACM en une ligne.
℞. Balance.
D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)
Garrucci, *Piombi scritti*, p. 101.

446[d]. A G || D || BV en trois lignes. A gauche de la lettre médiane, une palme ; à droite, un foudre.
℞. lisse.
D., 17-19 mill.

446[e]. ANC.
℞. OCT.
D., 17 mill. (Anc. collection Lovatti.)
Garrucci, *Piombi scritti*, p. 102.

447[a]. BO || M en deux lignes.
℞. LO || F en deux lignes.
D., 11 mill. (Anc. collection Lovatti.)
Garrucci, *Piombi scritti*, p. 125.

453[a]. Abeille vue de dos. CAR en contremarque.
D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)
Garrucci, *Piombi scritti*, p. 106.

461[a]. CMTE en une ligne.
℞. Deux femmes assises, affrontées, s'appuyant chacune sur un sceptre.
D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)

464[a]. CP en une ligne.
℞. VOE en une ligne.
D., 15 mill.

465 a. CPI en une ligne.

℞. Feuille de lierre.

D., 11 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 110. Deux exemplaires dans la collection Dressel, à Berlin.

469 a. E G en ligne.

℞. M || VS en une ligne.

D., 16 mill.

Ce doit être le même plomb figuré dans Ficorini, *Piombi antichi*, II, pl. XXXIV, 7, et au revers duquel cet auteur a vu une échelle. Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 130.

469 b. EGROИIWI en légende circulaire.

℞. Couronne et palme.

D., 15 mill.

Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 32. Un nouvel examen du plomb n'a pas confirmé la leçon précédemment donnée dans l'Introduction.

471 a. EXO.

℞. HER.

D., 17 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 119 (collection Altieri). Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

472 a. FID en une ligne.

℞. Poisson, à droite.

D., 14 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 117.

473 a. INCRICN. Proue de navire, à droite.

℞. IIII dans une couronne.

D., 17 mill.

489 ab. PAPF (les deux dernières lettres PF en monogramme) en une ligne.

℞. Couronne.

D., 19 mill. (2 exemplaires).

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 133 (collection Altieri).

489[c]. PC.

℞. Fourmi vue de dos, portant un grain.

D., 14 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 143.

493[a]. PRO en une ligne.

℞. Dauphin et arbre.

Quadrangulaire. Haut., 11 mill.; long., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 136.

494[a]. Autre exemplaire du n° 494. (Anc. collection Lovatti.)

499[a]. QS || PM en deux lignes.

℞. Deux serpents, à droite.

D., 16 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 137. Autre exemplaire dans la collection Dressel, à Berlin.

505[a]. STRO en une ligne.

℞. Palme.

Forme d'olive. Long., 15 mill.; larg., 9 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 141.

506[a]. T, palme, F; au-dessus, I.

℞. Ƨ | ///III.

D., 16 mill.

511[a]. VER
ALE.

℞. Couronne de palmier.

D., 13 mill.

512[a]. Autre exemplaire du n° 512. (Anc. collection Lovatti.)

513[a]. ω.

℞. Figure d'homme vêtu d'une tunique, s'appuyant de la main droite sur un bâton.

Quadrangulaire. 12 × 17 mill.

525 a. Autre exemplaire du n° 525. (Anc. collection Lovatti.)

599 a. Galère à cinq rames.

℞. lisse.

D., 15 mill.

635 a. [symbols] dans un cercle.

℞. [symbol] dans un cercle.

D., 20 mill. Pl. X, n° 12.

VIII

TESSÈRES ÉGYPTIENNES

642 a. Autre exemplaire du n° 642. (Anc. collection Lovatti.)

650 ab. Isis ou une prêtresse d'Isis, à gauche, tenant de la main droite élevée le sistre, de la gauche, la situle ; à gauche, ΛVPCF.

℞. Anubis à la tête de chien, tenant de la main droite un caducée, de la gauche une palme.

D., 18 mill. (2 exemplaires.)

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 92.

650 c. ЄΠΑΓΑΘΩ. Buste d'Isis, coiffée du modius, à droite. Devant, une palme.

℞. Espérance, debout, à gauche, vêtue d'une tunique longue, tenant de la main droite levée une fleur, retenant de la gauche son vêtement.

D., 20 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Cf. Arth. Engel, *Bull. de Corr. hell.*, 1884, p. 9, n° 54 (pl. II).

668 a. LLV en une ligne. Au-dessous, contremarque en forme de fer de cheval en creux.

℞. Anubis nu, debout, à gauche, tenant de la

main gauche une corne d'abondance, avançant la main droite vers un arbre chargé de fruits.

D., 18 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 125.

679 a. Un homme barbu vêtu d'une toge, assis, à droite, sur un siège à dossier que soulèvent, à l'aide d'une barre, deux esclaves nus, l'un devant, l'autre derrière. En haut, accostant la tête du personnage assis, les lettres LA (= an 1).

℟. Torse nu du Nil, tenant de la main droite une corne d'abondance, la main gauche sur la tête ; à gauche, fleur de lotus, et, au-dessus, un ibis ; à droite, fleur de lotus fermée. (Ce revers est mal conservé. Nous nous en rapportons en partie à la description de Garrucci.)

Plomb autrefois recouvert d'une feuille d'or.

D., 16 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 123.

679 b Torse du Nil, à demi couché à gauche, la main droite levée, tenant dans la gauche une corne d'abondance.

℟. Homme, les jambes écartées, le bras gauche levé, la tête retournée, se couvrant d'un bouclier, tenant de la main droite une massue (?) ; à droite, LE (an 5).

D., 16 mill.

X

PLOMBS MONÉTIFORMES

781 a. Tête de Pallas, casquée, à droite.

℟. Gorgoneion en creux.

D., 19 mill. Épaisseur, 4 mill. Type monétaire.

782 a. Tête de Janus.

℞. Jupiter lançant la foudre, dans un bige galopant à droite. Au-dessous, ROMA.

D., 21 mill. (Anc. collection Lovatti.)

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 138.

784 a. Autre exemplaire du n° 784. (Coll. Lovatti.)

XII

AMULETTES

820 a. ABRA || CAΞ en deux lignes séparées par un trait horizontal.

℞. Personnage anguipède à la tête d'onagre, à gauche, la main droite levée, la main gauche avancée accostée des lettres I A au milieu et ω en bas.

Plomb ovale. 18×14 mill.

820 b. Tête de Sérapis, barbu, à droite.

℞. ΦΥΛ || AΞE en deux lignes.

Munie d'une bélière. D., 13 mill. Pl. X, n° 11.

XIX

SCEAUX BYZANTINS

861 a. *Michel* (?) *Ducas* (*1071-1078*). — Le Christ debout, de face, la tête accostée des sigles IC XC; plus bas, à gauche, XA || Λ, et à droite, KI || T.

℞. L'empereur debout, de face, tenant de la main droite le *labarum*, et de la gauche le globe crucigère accosté de deux légendes verticales, celle de gauche disparue, sauf un X (probablement [MI]X////); à droite, O || Δ8 || KAC.

D., 35 mill.

892ª. *Jean, drongaire.* — Buste de la Vierge, de face, le médaillon du Christ sur la poitrine, accostée des sigles MP ΘY.

℟. + IΩ ‖ CΦPAΓIC ‖ MA ΔPȢΓ ‖ ΓAPOΠY ‖ ΛI/// en cinq lignes.

D., 29 mill.

898ª. *Basileos, hypate et zygostate.* — Monogramme de Κυριε βοήθει cantonné de [TΩ] ‖ CΩ ‖ ΔȢ ‖ ΛΩ·

℟. + BA[CI[‖ ΛЄIΩ YΠA ‖ TΩ S ZYΓO ‖ CTATH en quatre lignes.

D., 26 mill.

904ª. *Georges, sébaste.* — Saint Georges, debout, de face, appuyé de la main droite sur une haste, la main gauche posée sur le bouclier. De chaque côté les légendes verticales O | A | Γ | I | O | C ‖ ΓЄ | ΩP | Γ | I | O | C.

℟. ΓЄΩPΓION ‖ MЄΛЄINON Ω ‖ IΩANNH MAPTYC ‖ CЄBACTON AN ‖ ΘȢΠЄPTATH ‖ CKЄΠOIC en six lignes (légende métrique).

D., 35 mill.

XXII

TESSÈRE MODERNE (?)

1031ª. Monstre du type d'un dragon ailé, ayant des pattes d'aigle.

℟. Une roue à quatre rais occupant tout le champ. Dans les cantons, les lettres C—V et les chiffres arabes 8—9.

D., 23 mill. (Anc. collection Lovatti.)

M. Rostovtsew et M. Prou.

UN
TRIENS MÉROVINGIEN INÉDIT

AVEC LA LÉGENDE : CAMPANIAC

ET UN MONOGRAMME DANS LE CHAMP[1]

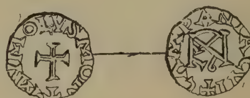
Au cours de travaux exécutés récemment, dans la commune de La Combe, près Bayeux (Calvados), pour la reconstruction de la nef de l'église paroissiale, on mit au jour de nombreux cercueils, dont plusieurs remontaient à l'époque mérovingienne[2], et, dans les terres provenant du déblaiement de ces sépultures, on recueillit un tiers de son d'or, qui est en la possession de M. Letourneur, agent voyer en retraite.

Grâce à l'obligeante intervention de M. G. Villers, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vice-président de la Société des Antiquaires de Normandie, cette pièce a été envoyée, en communication, avec autorisation de la publier, à M. Anatole de Barthélemy;

1. Cet article nous avait été remis par notre regretté collaborateur peu de temps avant sa mort (*N. de la R.*).

2. En 1830, on a trouvé dans cette localité 4.000 médailles romaines du Bas-Empire; en 1843 ou 1844, on y a recueilli des bracelets en bronze. Dans les derniers travaux de déblaiement, on a découvert de nombreux objets de l'époque mérovingienne : agrafes en bronze argenté, pendants de boucles d'oreilles, vases en verre, qui sont en la possession de M. G. Villers (Lettres de ce savant, des 12 août et 6 septembre 1899).

et mon savant et affectionné confrère a eu la gracieuse pensée de me laisser le soin de la reproduire et commenter à cette place.



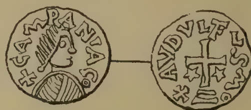
+ CAMPANIACVI(*co*). Monogramme dans le champ.

℟. + MVMOLVS MON(*etarius*). Croix latine potencée.

Tiers de sou d'or pur. Poids : 1 gr. 07. Paraît être du 2e tiers du VIIe siècle.

Avant de rechercher le site de l'atelier mentionné au droit de cette pièce, et la signification du monogramme qui y figure, il est nécessaire de mettre sous les yeux du lecteur deux monnaies déjà connues et portant, en légende, comme celle de La Combe, le vocable géographique de *Campaniac* ou *Campaniacus*.

L'une d'elles, appartenant à la collection de feu M. Demole, conservateur du Cabinet des médailles de Genève, a été éditée par moi, en 1889 [1].



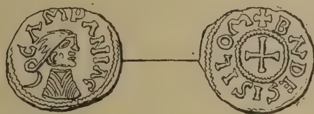
+ CAMPANIACO. Tête à droite, ceinte d'un bandeau; buste cintré.

℟. + AVDVLFVS MO(*netarius*). Croix potencée sur deux degrés, accostée, sous les bras, de deux étoiles.

Tiers de sou d'or fin. Poids : 1 gr. 18. 2e tiers du VIIe siècle.

1. *Rev. num.*, 3e série, t. VII, p. 414. Dans Belfort, *Descript. génér. des monn. mérov.*, t. I, p. 379, n° 1360.

L'autre pièce, qui appartient au Cabinet de France, a été publiée, en 1872, par M. Maurice Prou, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale (Cabinet des Médailles[1].)



CAMPANIAC. Buste diadémé ; couronne extérieure.

R̸. + BADEGISILO M (*Baudegisilo m(onetario)* entre deux couronnes. Croix à branches égales.

Tiers de sou d'or. Poids : 1 gr. 18.

La première de ces deux pièces offre deux traits caractéristiques du monnayage du Maine : le buste cintré et les deux étoiles sous les bras de la croix[2]. Elle est donc, ainsi que je l'ai démontré, originaire de cette province, et je l'ai attribuée à Champagné (Sarthe).

La seconde présente les marques distinctives du monnayage limousin, et, en particulier, d'un groupe où la chevelure de l'effigie, rejetée en arrière, se termine, sur la nuque, par un appendice recourbé en volute extérieure. C'est donc avec raison que M. Prou a jugé qu'elle avait été frappée dans l'ancien diocèse de Limoges.

Seulement il s'est borné à désigner pour lieu de provenance « Champagnac (Haute-Vienne) » ; et, comme il existe un assez grand nombre[3] de centres de population ainsi

1. *Catalogue des monn. mérov. de la Biblioth. nat.*, p. 409, n° 1968, pl. XXVIII, fig. 22. Dans Belfort, *Descript. génér. des monn. mérov.*, t. I, p. 379, n° 1359.

2. D'Amécourt, *Recherches des monn. mérov. du Cenomaunicum* ; pour le *buste cintré*, p. 30, 33, 34, 112, 122, 164, 168, 171, 219, 246 ; pour *les deux étoiles* sous les bras de la croix, p. 33, 55, 86, 104, 154, 221 ; les étoiles sont souvent remplacées par deux croisettes, p. 4, 8, 22, 26, 29, 99, 101, 134, 158-160, 163, 165.

3. Voir Deloche, *Descript. raison. des monn. mérov. du Limousin*, in-8°, 1863, p. 127-141.

appelés dans la Haute-Vienne, de même que dans la Corrèze, la Creuse et d'importantes fractions de départements circonvoisins, qui formaient le vaste diocèse de Limoges, il s'ensuit que la localisation de l'atelier est restée indécise.

Je crois pouvoir, puisque j'en ai ici l'occasion, proposer une solution rationnelle de la question.

J'ai dit, plus haut, que, sur le triens dont il s'agit, on voit, nettement accusé, le type spécial d'un des groupes monétaires du Limousin, que j'ai déterminé dans ma Description des monnaies mérovingiennes de ce pays [1].

C'est nécessairement dans le quartier occupé par ce groupe, que doit être l'atelier recherché. Or, précisément au centre de ce quartier se trouve Champagnac, ancienne paroisse autrefois dépendante de l'archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui commune située dans le canton d'Oradour-sur-Vayres, arrondissement de Rochechouart (Haute-Vienne [2].)

C'est là qu'il faut placer le lieu d'émission du tiers de sou de *Campaniac*.

Cette longue parenthèse fermée, j'arrive aux questions concernant le nouveau triens.

Et d'abord, à quelle province et à quelle localité convient-il de l'attribuer ?

Il est d'autant plus difficile de répondre à ces questions d'une manière satisfaisante, qu'il existe, dans presque toutes les parties, de l'ancienne Gaule des centres de population dont le nom répond au vocable géographique de *Campaniac* ou *Campaniacus*.

1. Ce groupe comprend : dans la Haute-Vienne, Coussac-Bonneval et Saint-Yrieix ; dans la Corrèze, Abriac, Chabrignac et Chignac ; dans la Dordogne, Salagnac, Sarazac et Savignac ; dans la Charente, Chabanais.

2. Cette paroisse est mentionnée dans le pouillé dressé, avant 1312, à la Collégiale de La Chapelle-Taillefer.

C'était là assurément un de ces substantifs communs qui ont été usités sur tous les points du territoire [1].

D'un autre côté, l'absence d'effigie sur notre monnaie, nous prive du moyen le plus efficace de déterminer au moins la cité d'où la pièce a dû sortir.

Nous sommes donc réduit à tenir compte de détails secondaires.

Ainsi, je remarque que, dans la légende du droit de notre triens, le nom de lieu, de même que celui du triens limousin, n'a point la désinence latine, et se présente sous la forme gauloise et d'emploi peu fréquent de *Campaniac* [2].

J'observe encore, dans la même légende et dans celle du revers, que les M sont, pareillement à ceux de la monnaie limousine, dans la forme onciale.

Un troisième rapprochement à faire est celui du nom du monnayer *Mumolus*, avec le vocable du monnayer *Mumolenus*, inscrit sur un autre triens limousin, fabriqué à *Gemeliacus*, Jumilhac-le-Grand (Dordogne) [3], tout voisin du Champagnac de la Haute-Vienne, où nous avons fixé, plus haut, le lieu de provenance de la pièce de *Campaniac*.

Mumolenus est, de même que *Mumolinus*, le diminutif de *Mumolus* [4].

Voilà trois particularités d'où l'on peut induire des probabilités en faveur d'une origine limousine, et d'une

1. D'après le relevé que j'en ai fait dans un certain nombre de cartulaires, ce nom se rencontre, au moyen âge, dans les départements de l'Aube, de la Corrèze, de la Dordogne, du Gard, de l'Hérault, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Loire, de Lot-et-Garonne, du Morbihan, de Saône-et-Loire, de la Sarthe, de Seine-et-Marne, de la Vienne et de la Haute-Vienne.

2. Je constate en Limousin un autre exemple de terme géographique sans terminaison latine : *Estaniac*. Voir mes *Lettres à M. Philibert Lalande*, p. 11 et 27. Belfort, *Descript. génér. des monn. mérov.*, t. II, p. 64, n° 1904.

3. Dans Belfort, *Descript. génér. des monn. mérov.*, t. II, p. 85, n° 1971.

4. Ce nom se trouve dans le monnayage de divers autres pays, notamment dans celui des cités de Bourges, Chalon-sur-Saône et Bordeaux.

identification avec le Champagnac précité, mais qui n'en autorisent pas l'affirmation.

Un de mes confrères et des plus compétents est disposé à voir, dans la présence d'un monogramme sur notre monnaie, une raison de présumer qu'elle est sortie d'un atelier du Midi ou du Centre-Sud. Mais cet aperçu ne me paraît pas justifié, attendu que les monogrammes se rencontrent aussi sur les produits monétaires du nord, de l'est et de l'ouest de la Gaule [1]; un peu moins fréquemment peut-être, mais cette différence ne permet d'en rien conclure dans l'espèce.

Il me reste maintenant à étudier une partie de notre tiers de sou, dont je ne me suis pas encore occupé, et qui n'est pas la moins intéressante. Je veux parler du monogramme gravé dans le champ du droit.

Il est composé des lettres suivantes :

Un M, surmonté d'une arcature qui n'a ici, comme dans les cas semblables — c'est-à-dire quand l'arc n'est pas fermé par une barre horizontale reliant ses deux extrémités — n'a, dis-je, aucune signification littérale [2].

Sous l'arcature, dans l'angle formé par les deux barres obliques intérieures du M, un V ;

Entre la première haste du M et la barre oblique de gauche (pour le lecteur), un O ;

Au-dessous, à la base de la dite haste, un L ;

Au centre, un N nettement établi ;

1. D'après un relevé que j'ai fait des monnaies mérovingiennes, portant des monogrammes, on en trouva dans les cités de Lyon, Autun, Mâcon, Vienne, Avignon, Arles, Marseille, Nîmes, Javouls, Rodez, Mende, Clermont-Ferrand et Limoges. Mais on en voit aussi dans les cités de Poitiers, Tours, Angers, Arras, Paris, Laon, Reims, Metz, Bâle et Saint-Jean-de-Maurienne.

2. Lorsque l'arcature est fermée par un trait horizontal, elle prend la valeur d'un D couché : ⌓. Hors de ce cas, elle doit être considérée comme ayant seulement pour but de servir de support à la combinaison des caractères qui composent le monogramme. Voir, à ce sujet, Deloche. *Étude histor. et archéol. sur les anneaux sigillaires et autres, des premiers siècles du moyen âge*, grand in-8°, Paris, 1900. Introd., p. XLVI.

Enfin un S, posé sur la barre oblique intérieure du N.

En redoublant le M et le V, on trouve tout d'abord le nom de MVMOLVS.

En ajoutant le N du centre aux lettres MO, on trouve, de plus, le groupe MON.

Ensemble MVMOLVS MON [1], c'est-à-dire la reproduction exacte, sous la forme monogrammatique, de la légende circulaire du revers de notre monnaie.

Une concordance aussi complète entre cette leçon du monogramme du droit et l'inscription intégrale du revers, ne saurait être un effet du hasard, et il me semble difficile de méconnaître que le monnayer a, de parti pris, gravé ou fait graver son nom et les initiales de son titre sur les deux faces de son œuvre, en deux formes différentes.

Nous savions déjà que plusieurs pièces portaient, à la fois, le nom du monnayer en toutes lettres et les initiales dans le champ [2], mais nous n'avions pas encore d'exemple, en numismatique, du fait curieux qui se produit ici.

Il y en a, au contraire, sur les anneaux des temps mérovingiens. Je citerai celui d'une magnifique bague en or, dont la tige porte, en entier, le nom de la juive Aster, et sur le chaton de laquelle le même nom est manifestement gravé sous la forme d'un monogramme [3].

1. Je crois savoir qu'un de mes savants collègues à la Société des Antiquaires de France, était disposé à lire dans le monogramme le nom de la cité de Limoges : *Lemovicas* ; mais le monogramme ne contient pas les lettres C et E ; et par contre, il renferme la lettre N qui resterait sans emploi dans une pareille hypothèse, ce qui est une objection péremptoire. En effet, « toute explication dans laquelle même une seule des lettres du monogramme ne figure pas, doit être écartée sans hésitation ». *Op. cit.*, ubi supra, p. LII.

2. Je me borne à citer, à cet endroit, l'exemple que j'ai sous la main : c'est un tiers de sou, au revers duquel on voit, en légende circulaire, le nom du monnayer : *Romaricus*, et la croix accostée des initiales RO. (A. de Belfort, *Descript. génér. des monn. mérov.*, t. I, p. 169, n° 590.)

3. Cette bague est reproduite dans mon *Étude* précitée *sur les anneaux des premiers siècles du moyen âge*, p. 216, n° CCXV.

Le rapprochement que je fais là est d'autant mieux justifié, que généralement les monnayers de cette époque n'étaient autres que des orfèvres établis dans les villes et dans les bourgs ouverts ou fortifiés (*vici* ou *castra*), et simplement attitrés pour garantir par leur signature le bon aloi des espèces qu'ils fabriquaient. Il est donc tout naturel de trouver les mêmes procédés dans les inscriptions des monnaies et des anneaux, sortis le plus souvent d'un même atelier [1].

J'ajoute que le fait observé sur le triens de Mumolus mérite d'autant plus d'attirer l'attention des numismatistes, qu'il peut servir à expliquer des monogrammes dont la signification est restée, jusqu'à présent, ignorée ou incertaine.

M. Deloche.

1. *Op. cit.*, Introd.; p. xxx.

LES

BILLETS DE CONFIANCE

ÉMIS PENDANT LA GUERRE 1870-71

(*Suite*[1]).

Pl. XI.

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Buchoire.

Bon de 5 fr. émis par MM. Vilin et Cie, fabricants de sucre.

Dans un encadrement fleuronné assez sobre.

Sucrerie de Buchoire (Oise).
Société en nom collectif sous la Raison sociale : A. Vilin et Cie.
Dequesne, directeur-gérant.
N° Buchoire le 187
Bon pour cinq francs
payable à deux mois de ce jour au bureau de l'Usine 5
NOTA. — Les porteurs de bons pour une valeur de 500 fr. ou de 1.000 fr. pourront toujours et quelle que soit la date de ces bons, les échanger au bureau de l'usine contre des billets de banque.

Impression noire sur papier saumon clair.

1. Voy. *Rev. Num.*, 1899, pp. 374 et 510 ; 1900, pp. 86 et 194.

Clermont.

La municipalité a créé des bons de 1, 2, 5, 10 et 20 fr. dont voici la description :

Bon pour 1 fr.
La ville de Clermont (Oise) paiera au
porteur et en numéraire après la guerre, la
somme de un franc.
Clermont-Oise, le 30 septembre 1870.
Les administrateurs délégués
(Signatures manuscrites.)

Cachet humide bleu de la mairie.

Sur la banderole reliant le bon au talon : *Administration municipale.*

Sur le talon :

Bon
municipal
de
1 fr.

Impression noire sur papier bleu (1 fr.) ; lilas pâle (2 fr.) ; vert (2 fr. autre émission) ; chamois clair (5 fr.) ; rose (10 fr.) ; blanc avec dessin rose en forme d'entrecroisement (20 fr.).

Compiègne.

Il y a eu, à Compiègne, trois émissions successives de billets fiduciaires. La première, faite en vertu d'une délibération du conseil municipal du 30 octobre 1870, comprenait :

10.000	bons de	1 fr.
2.000	—	5 fr.
500	—	10 fr.

Aux termes d'une seconde délibération, en date du 9 décembre, il a été créé

2.000 bons de 5 fr.
1.500 — 10 fr.

Enfin, une dernière délibération du 6 février 1871 autorisa l'émission de

10.000 bons de 1 fr. [1]
4.000 — 5 fr. [1]
2.000 — 10 fr.

Ces divers bons sont d'un modèle uniforme et ne diffèrent que par la couleur du papier (bleu pour la coupure de 1 fr., rose pour celle de 5 fr., vert pour celle de 10 fr.) et par le dessin de l'encadrement.

Leur libellé est le suivant :

1 fr. Ville de Compiègne 1 fr.
Bons de circulation
1re émission de 25.000 francs [2] garantie par la ville et les conseillers municipaux
Délibération du 30 octobre 1870 [3]
Bon de un franc
Remboursable trois mois après la signature du traité de paix
N°
Les conseillers municipaux délégués *Le Maire*
Signatures manuscrites. Signature manuscrite.

Timbre sec de la mairie.

Au dos, timbre humide bleu de la recette municipale de Compiègne.

1. Sur ces chiffres, 9.000 bons de 1 fr. et 3.000 de 5 fr. furent seuls effectivement mis en circulation.
2. Ou 2e émissions de 25.000 fr. ou 3e émissions de 50.000.
3. Ou des 30 octobre et 9 décembre 1870 (*Voy. pl. n° 1*) ou du 6 février 1871.

Montataire.

La Société anonyme des forges et fonderies de Montataire a émis pour 20.250 fr. de bons de 5 fr. Ces billets, imprimés en bleu sur papier blanc, portent, dans un encadrement formé de trois lignes bleues avec un dessin très sobre à chaque angle :

Société des Forges et Fonderies de Montataire
Bon provisoire de monnaie
cinq francs
Le Chef comptable[1] *Le Directeur des Forges*

A droite et à gauche, dans un large rond ombré de lignes horizontales bleues, *5 francs.*

Dans le bas :

Messieurs les négociants de Montataire sont priés de présenter les Billets a la Caisse de l'Usine pour les faire rembourser aussitôt qu'ils en auront entre les mains pour une valeur de vingt à vingt-cinq francs.

Timbre humide, verdâtre, de la Compagnie.

En haut, à droite, numéro d'ordre écrit à l'encre rouge.

Neuilly-en-Thelle.

Bons manuscrits créés par M. Victor Picquefeu, fabricant de soies.

N° Neuilly-en-Thelle le
Remis au n°
Le présent bon de
remboursable le
à M.
à

Timbre sec.

1. Signatures manuscrites à l'encre noire.
Les billets étaient signés, en outre, par M. Chrétien.

Fabrique de soies
Victor Picquefeu
à Neuilly-en-Thelle
(Oise)

Noyon.

Les bons de 2 fr. et 5 fr. mentionnés dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique* (mai-juin 1896, p. 195) sont semblables au bon de 1 fr. qui s'y trouve décrit, mais la couleur du papier est bleue (2 fr.) ou blanche (5 fr.). Il y a eu aussi des « récépissés provisoires » pour la souscription à un emprunt de 15.000 fr. émis aux termes d'une délibération du Conseil municipal en date du 22 octobre 1870. Cette opération n'ayant qu'un rapport indirect avec notre sujet, nous nous bornerons à la mentionner.

Remy.

M. A. Bourdon, fabricant de sucre et distillateur à Remy, a utilisé des billets lithographiés en noir sur papier blanc, détachés d'un livre à souche et ainsi libellés.

Remy le (date manuscrite)
Bon pour (indication de la valeur écrite à la main en toutes lettres).
Remboursable en argent un mois après la cessation de la guerre[1] *à prendre chez M. A. Bourdon à Remy* (les mots « M. A. Bourdon à Remy » manuscrits).

Signature manuscrite de M. Bourdon ou de son fondé de pouvoir.

En haut, à gauche, numéro d'ordre écrit à l'encre noire.

Timbre humide bleu.

1. Les mots « Remboursable en argent un mois après la cessation de la guerre » sont manuscrits. Au bout de quelque temps, le numéraire devenant moins rare, M. Bourdon remplaça, sur ses derniers bons, cette mention par « Remboursable en argent quinze jours après la fin de la guerre ».

Établissement agricole
A. Bourdon
à Remy (Oise)
Sucrerie et distillerie

Senlis.

Aux termes de délibérations du Conseil municipal des 10 et 22 octobre, 5 décembre 1870 et 1er février 1871, la ville de Senlis a émis pour 45.000 fr. de bons de 1, 2, 5 et 10 fr.

Les coupures de 1 et 2 fr. sont ainsi conçues :

Ville de Senlis
Bon de 1 Franc
Le Cer mal délégué *Le Maire*
H. Turquet. *L. Odent.*
(Signature autographe.)

Au centre, timbre humide bleu de la mairie.

Impression noire sur carton blanc mat pour le bon de 1 fr., sur carton vernis jaune pour celui de 2 fr.

Quant aux billets de 5 et 10 fr., ils portent dans un cadre sobrement orné :

N° *Ville de Senlis*
Bon de cinq francs
Décision du conseil municipal de Senlis du 10 octobre 1870.
Le Délégué du Conseil municipal, *Le Maire de la Ville de Senlis,*

Timbre humide bleu de la mairie.

Impression noire sur papier vergé vert (bon de 5 fr.), sur papier bleuté (bon de 10 fr.)

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Flers.

La « banque d'échange », constituée à Flers sous les aus-

pices de la municipalité, a émis des bons libellés comme il suit :

Banque d'échange
de la ville de Flers
N°
Un franc
Le directeur Caissier, *Un administrateur,*

Encadrement formé de fleurettes et de feuilles.

Au-dessous :

Les bureaux de la Banque sont ouverts tous les jours, excepté les Dimanches, de 9 heures à 10 heures du matin chez M. Pillot. Directeur caissier, rue du Château.

Au dos, extraits des statuts de la Banque.

Laigle.

Le Conseil municipal avait, le 17 octobre 1870, nommé une Commission chargée d'étudier un projet d'émission de bons divisionnaires. Sur le rapport de cette commission, une délibération du 22 du même mois décida la création de coupures de 1 et 5 fr. Nous ignorons quelle suite a été donnée à cette délibération. Nos recherches ne nous ont permis de retrouver aucun billet imprimé à Laigle pendant la guerre, et certains renseignements, recueillis auprès de personnes qui habitaient cette ville en 1870, nous donnent lieu de penser que l'émission a dû rester à l'état de projet.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Arques.

Bons de 5 et 10 fr. émis par MM. Detraux-Bouquillou et Cie, fabricants de toiles.

Se N° Detraux-Bouquillou et Cie
5 Frcs Bon pour 5 Frcs
Cinq francs
Arques, le 187
Vu pour légalisation
Le Maire,

Ces billets, réunis en groupe, sont échangeables contre des Billets de Banque, tous les Samedis, au bureau de Mrs Detraux-Bouquillou et Cie à Arques.

Impression bleue (bon de cinq fr.), rouge (bon de 16 fr.) sur papier blanc.

Béthune.

M. Hanicotte, fabricant de sucre avait, au début de la crise monétaire, fait imprimer des billets ainsi rédigés :

N° Hanicotte, fabricant de Sucre, à Béthune.
Bon pour cinq francs
Vu pour valoir légalisation de la signature de Monsieur Hanicotte, fabricant de Sucre,
Béthune, le

N. B. — Vingt de ces bons seront échangés à présentation à la Caisse de M. Hanicotte contre un billet de banque de cent francs.

Impression noire sur papier brun.

Les billets que nous venons de décrire n'ont d'ailleurs pas été livrés à la circulation ; à ce moment, en effet, les bons de Lille furent introduits dans le Pas-de-Calais, et M. Hanicotte préféra les utiliser plutôt que d'émettre lui-même les coupures dont il s'agit.

Par contre, la « Caisse commerciale de Béthune » a effectivement émis des bons de cinq et vingt fr., donc voici la description.

Dans un encadrement formé d'un double filet noir :

N° *Caisse Commerciale de Béthune* *20 F^cs^*
*F^x^ Decroix et Cie*
au capital de six cent mille francs
cinq francs
autorisé par le Soussigné :
Maire de la Ville de Béthune, *Le Directeur-gérant,*
(Signature autographe.) (Signature autographe.)
La caisse recevra en paiement ses bons pour toutes sommes, elle se réserve de ne les rembourser que par groupes de mille francs.

Timbre humide bleu de la Mairie.
Papier carmin (bon de 5 fr.), vert (bon de 20 fr.).

Boulogne.

Indépendamment des bons de 100 fr. décrits dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique* (mai-juin 1896, p. 198), la Banque Adam et Cie a créé des billets de 50 fr. d'un modèle identique.

En outre, la Banque Dubout aîné a émis des coupures de 25 fr., portant, imprimé en bleu clair sur papier blanc, dans un cadre rectangulaire :

Dubout aîné et ses fils
Banquiers à Boulogne-sur-Mer
Vingt-cinq francs
A présentation, contre quatre de nos billets
de 25 francs, nous remettrons au porteur un
Billet de cent francs de la Banque de France.
Création du 20 Septembre 1870.

En tête, *25 fr.* ; à l'exergue, *25 fr.* ; dans un cartouche, à gauche, *série* ; à droite, *n°*.

MM. Dubout aîné et ses fils ont, également, utilisé des « reçus à intérêts » de 100, 200, 500, 1.000 et 4.000 francs

dont nous croyons inutile de donner ici la description, ces documents ne se rattachant qu'indirectement à notre sujet.

Bruay.

La Compagnie des usines de Bruay a créé des bons de 1, 2, 5, 10, 20 et 40 fr. ainsi libellés :

N° *Compagnie des mines de Bruay* *F. 1.*
(Pas-de-Calais)
Bon pour la somme de un franc
Bruay, le 20 septembre 1870
Pour la Compagnie des mines de Bruay.
Le Receveur,
Vu et approuvé (Victor Dupont.)
Le Président de la Compagnie,
(Jules Marmottan.)
Le présent bon a été remboursé le
et se trouve annulé.
Le Receveur.

Les bons de 1 et 2 fr. étaient sur papier rose et portaient l'indication de la valeur imprimée. Ceux de 5 fr. et au-dessus étaient sur papier blanc. La valeur y était inscrite à la main.

Cercamp-lez-Frévent.

Bons émis par MM. de Fourment et Cie, filateurs.

N°
Manufacture de Cercamp-lez-Frévent.
A. de Fourment et Cie.
Bon pour un franc.
Cercamp-lez-Frévent, le 187 .
N. B. — Cent[1] *de ces bons seront échangés, à présentation à la caisse de l'établissement contre un billet de banque de cent francs*[2].

1. Sur les billets de 2 fr. et au-dessus, le mot « cent » est remplacé par le mot « cinquante ».
2. Sur les billets de 5 fr. et au-dessus les mots : « un billet de banque de cent francs », sont remplacés par : « des billets de banque ».

Les coupures étaient de 1 fr. (papier bistre clair), 2 fr. (papier vert), 5 fr. (papier chamois), 10 fr. (papier bleu), 20 fr. (papier rose).

Courrières.

L'*Annuaire de la Société française de numismatique* a donné (1896, p. 107), la description des bons de 5 fr. émis par la Compagnie des mines de Courrières.

La Société a créé, en outre, des coupures de 10, 15 et 20 fr., ne différant, d'ailleurs, du billet de 5 fr. que par la couleur du papier (rose pour le bon de 10 fr., bleu pour celui de 15 fr., chamois pour celui de 20 fr.).

Fléchinelle.

Bons de cinq francs de la Compagnie houillère de la Lys supérieure.

Encadrement fleuronné bleu avec, au centre, un large cartouche en forme de fuseau où on lit, imprimé en bleu :

La Compagnie houillière de la Lys supérieure a créé ces coupures exclusivement pour faciliter le payement de ses ouvriers. Elles sont remboursables à Fléchinelle.

C (Numéro d'ordre écrit à l'encre noire).

Cinq francs.

L'agent comptable, (Signature manuscrite.) Ponthieu. *Le Directeur,* (Signature manuscrite.) E. Tonneau.

(Numéro d'ordre à l'encre noire.) *C*

Dans le champ, dessin linéaire figurant un lis.

Timbre sec de la Compagnie portant moitié sur le billet, moitié sur le talon.

Au dos, texte de l'article 139 du Code pénal, imprimé en violet dans un double filet circulaire de même couleur.

Lens.

Bons de 1, 5 et 10 fr. émis par M. Decrombecque, raffineur.

Le libellé de ces trois coupons est le même.

Decrombecque
Lens (Pas-de-Calais).
Un franc.
15 octobre 1870.
Signature manuscrite.

En haut, dans un cartouche :

Agriculture-Industrie.

Aux angles supérieur gauche et inférieur droit, lettre de série (A pour billet de 10 fr. ; — A² pour celui de 5 fr. ; — A³ pour celui de 1 fr.).

Aux angles supérieur droit et inférieur gauche, numéro d'ordre écrit à l'encre noire.

L'encadrement, très orné, varie suivant les coupures. Les motifs principaux sont, pour les bons de 1 et 5 fr., deux enfants ; pour celui de 10 fr., deux femmes symbolisant l'Agriculture et l'Industrie.

Tout le fond est couvert par des dessins de couleur lilas (bon de 1 fr.), brune (bons de 5 fr.), ou verte (bon de 10 fr.), laissant apparaître en blanc l'indication de la valeur.

Wizernes.

La papeterie de MM. Dambricourt frères, à Wizernes, près Saint-Omer, a émis des bons ainsi conçus :

N° Dambricourt frères.
5 Frcs. Bon pour 5 Frcs.
cinq francs.
St Omer le 187.

Ces billets, réunis en groupe, sont échangeables, chaque samedi, contre billets de banque, au bureau de MM. Dambricourt frères, à St-Omer.

L'impression est bleue pour la coupure de 5 fr., rouge pour celle de 10 fr. (sur papier blanc).

Jean Fabre.

(*A suivre.*)

MÉLANGES & DOCUMENTS

MONNAIES GAULOISES EN ARGENT, TROUVÉES PRÈS DE VALENÇAY (INDRE)

Il y a une vingtaine d'années, on trouva aux environs de Valençay vingt-cinq deniers gaulois. Je me les procurai sans y ajouter une grande importance, et cet hiver seulement je les montrai à M. de La Tour qui m'accueillit avec une extrême bienveillance, parut s'intéresser à cette trouvaille, et m'engagea à publier une note à ce sujet.

Ces monnaies sont pour la plupart analogues ou semblables à celles dessinées dans l'*Atlas des monnaies gauloises* sous les nos 4436, 4445, 5986, 5994, 6011, 6023, 6028, 6033, et indiquées comme ayant été trouvées à Issoudun (Indre) ou à Charnizay (Indre-et-Loire).

Leur provenance vient donc indiquer la localisation de ces monnaies dans la région occupée par les Turones et les Bituriges.

Elles pèsent en moyenne 3 gr. 5 et mesurent de 16 à 18 mm. de diamètre.

Les têtes que porte le droit de ces monnaies sont dix-neuf fois sur vingt-cinq tournées à droite. Les cheveux sont disposés en grosses mèches régulières. Le cou est parfois nu, parfois orné d'un col uni ou d'un collier perlé.

Ces têtes sont d'un dessin généralement assez régulier.

Il y a trois revers principaux :

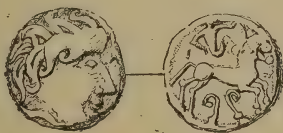
1° Un cavalier allant à droite, au trot ou au galop, coiffé d'un casque à un ou deux panaches recourbés, et tenant d'une main le bouclier, de l'autre les rênes. Sous le cheval, soit une main (cinq exemplaires), soit un fleuron ou sorte de diota (quatre exemplaires);

2° Deux chevaux libres courant, à droite, l'un au-dessus de l'autre, un ornement en haut, un autre en bas (six exemplaires).

Deux chevaux analogues, mais courant à gauche, l'ornement du dessus est une croix verticale arrondie à ses extrémités (4 exemplaires).

3° Un cheval portant seulement sur ses jambes de derrière, ayant un collier, sans rênes; au-dessus, accroupi, un loup à la tête fantastique, la gueule ouverte et la langue pendante (4 exemplaires).

Deux pièces ont des revers totalement différents; nous allons les décrire, ainsi que trois autres qui ont paru offrir des particularités intéressantes.



1. Tête, à droite, profil assez irrégulier, coiffure composée de grosses mèches symétriques, le cou nu.

℟. Cheval galopant à droite; au-dessus, un petit personnage renversé en arrière, suspendu en l'air, et tenant les rênes d'une main.

Au-dessous, deux crosses (Analogue au n° 6033).



2. Tête, à droite, coiffée de trois rangées de boucles.

℟. Cheval assez ramassé, galopant à droite.

Au-dessus, personnage à tête d'animal fantastique, au vêtement poilu, les genoux pliés, paraissant sauter sur la croupe, et tenant les rênes.

Au-dessous, ornement peu compréhensible, composé de plusieurs parties, et affectant la forme d'un lambda.



3. Tête, à droite, cheveux divisés en grosses mèches.

℞. Cavalier au galop allant à droite, tenant d'une main le bouclier, de l'autre les rênes, et semblant, par la position des panaches, regarder en arrière.

Au-dessous, grand fleuron.



4. Tête, à droite, coiffée d'un casque très orné, détail qui n'existe sur aucune autre pièce.

℞. Cavalier, la taille ceinte d'un ceinturon, galopant à droite, et coiffé d'un casque à deux panaches recourbés et de longueur inégale ; sous le cheval, une main ouverte?



5. Tête, à droite, régulièrement coiffée, portant une longue moustache descendant sur le menton, et ayant un col uni.

℞. Deux chevaux allant à droite, l'un au-dessus de l'autre.

Au-dessus, un fleuron ; au-dessous, un ornement symbolique en forme de torques.

Cette pièce diffère de celle portant le n° 5994, par la longueur de la moustache.

A. Beauvais.

CHRONIQUE

CONGRÈS DE NUMISMATIQUE

Le Congrès international de numismatique a tenu sa session du 14 au 16 juin inclus. Il était présidé par M. le comte H. de Castellane, assisté de MM. E. Babelon, A. de Foville et M. de Marchéville, vice-présidents, et L. Sudre, trésorier.

Le Congrès a été particulièrement brillant; de nombreux délégués officiels y assistaient; citons : M. A. de Foville, membre de l'Institut, délégué du Ministre des finances; M. E. Babelon, membre de l'Institut, délégué du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; M. Ch. Le Grelle, délégué du Ministre des finances de Belgique; M. M. Soutzo, délégué du gouvernement royal de Roumanie ; le professeur H. Riggauer, délégué de l'Académie royale de Bavière et de la Société de Numismatique de Munich; le D[r] C. Patsch, délégué du gouvernement de Bosnie-Herzégovine; colonel O. Voetter, P. Stroehlin, C. Van Schoor, P. Bordeaux, C. de Barnekow, G. Kuntz, délégués des Sociétés de Numismatique de Vienne, de Genève, de Bruxelles. d'Amsterdam, de Copenhague, de New-York; E. Gohl, délégué du Musée national hongrois, etc.

De nombreuses et intéressantes communications ont été entendues; citons celles de MM. Serafino Ricci, conservateur adjoint du Musée Brera, à Milan; P. Hauberg, conservateur du cabinet de Copenhague; R. Mowat; E. Gohl; A. de Barthélemy, membre de l'Institut; F. de Villenoisy; comte de Castellane; M. de Marchéville; M. Raimbault; comte N. Papadopoli, président de la Société italienne de Numismatique; baron Guillibert, président de la Société historique de Provence; G. Dattari; G. Castellani; F. Gnecchi; H. de La Tour; M. Soutzo; colonel O. Voetter; P. Perdrizet; Ettore Gabrici, conservateur adjoint au Musée de Naples; S. Ambrosoli, conservateur du musée Brera, à Milan; Em. Bahrfeldt; J. Leite de Vasconcellos;

E. Lalanne; Ch. Casati de Casatis; Dr C. Patsch; E. Drouin; P. Bordeaux; E. Caron; L. de Laigue, etc.

Dans la dernière de ses séances, le secrétaire général a lu un rapport sur les travaux du Congrès, et en a fait ressortir les résultats heureux pour la numismatique, cette sœur peut-être encore trop méconnue des sciences historiques et économiques. M. E. Babelon a prononcé un remarquable discours de clôture, dans lequel il a retracé l'historique des anciens amateurs d'antiquités et de médailles, qui ont contribué, pour une large part, à former les musées dont les capitales de l'Europe s'enorgueillissent aujourd'hui. M. le comte de Castellane, président du Congrès, a remercié ensuite chaleureusement les nombreux savants étrangers de leur empressement à suivre les travaux du Congrès.

Nous donnerons ultérieurement les titres de ces mémoires, dont la réunion formera un volume qui est en cours d'impression.

La Commission d'organisation du Congrès avait chargé le regretté Daniel Dupuis de créer une plaquette destinée à rappeler la session du Congrès. D. Dupuis venait de terminer la maquette de cette pièce lorsqu'il succomba, victime du triste événement que l'on connaît (15 novembre 1899). La plaquette, qui vient d'être frappée par les soins





de M. Lechevrel, le graveur bien connu, est une des œuvres les plus réussies de D. Dupuis, et un digne pendant de celles connues sous le nom de la *Source* et du *Nid*.

Une jeune femme, les genoux couverts d'une légère draperie, est assise devant une table chargée de livres et de médailles et examine attentivement une pièce qu'elle tient de la main droite. Au fond, une fenêtre ayant vue sur un parc. A l'exergue : La Numismatique. A gauche, la signature de l'artiste.

Le revers représente une presse monétaire au bas de laquelle est une palme avec un ruban portant le mot PARIS. A droite, un monogramme composé de deux D. Au-dessous, on lit : Congrès International de Numismatique, Juin 1900, en trois lignes. Cette charmante création sera certainement accueillie avec la plus grande faveur; c'est en même temps une œuvre d'art et un souvenir de l'artiste regretté.

Ad. Bl.

*
* *

Monnaies grecques acquises par le British Museum en 1899. — Le rapport annuel de M. Warwick Wroth signale des pièces remarquables (*Numism. Chron.*, 3e série, t. XX, 1900, p. 1 à 26, pl. I et II). Parmi les 485 pièces entrées dans les collections du British Museum, un certain nombre ont été données par M. Arthur Dixon, Sir John Evans, G.-F. Hill, L.-A. Lawrence, A.-J. Lawson, E.-J. Seltman, T. Fox Sharp, S. Spero et Jan Six.

Parmi les acquisitions, signalons la grande pièce d'argent frappée en Étrurie, au type de la *Sépia* dont le corps est formé par une amphore (Garrucci, p. 49, nº 18), pièce attribuée à l'antique Pisae. M. W. Wroth découvre la représentation de deux casques dans deux parties du type que l'on considérait comme appartenant à la *Sépia*. Je crois du reste que le dernier mot n'est pas dit au sujet de cette curieuse figure. Une jolie pièce en bronze de Mesma du Bruttium, avec un personnage assis et accompagné d'un chien, est placée vers le commencement du ɪvᵉ siècle. Viennent ensuite une pièce de Zancle à type incus, et plusieurs petites monnaies de Mende ; puis un statère d'or d'Antigone Gonatas au type d'Alexandre, un bronze de Caracalla, frappé à Philippopolis de Thrace, et un Néron pour les Magnetes de Thessalie.

Une pièce en bronze assez fruste, avec une tête de femme, et au revers la légende ΡΙΞΟΥΣ...Ν entre les rayons d'une étoile à dix rayons, est attribuée, par M. W. Wroth, à Rhyzus de Thessalie, mentionnée par Strabon et Étienne de Byzance. Un bronze d'Éléa d'Épire, frappé sur une pièce de Philippe II, fournit aussi une date intéressante pour le monnayage de cette ville. Un triobole de Thèbes ;

un bronze de Commode frappé à Pagae de Mégaride, avec un temple entre deux arbres ; trois bronzes de Marc-Aurèle, frappés à Aegium, avec la marque de valeur ΑС·Г (ἀσσάρια Γ) ; puis deux pièces d'Aptera et de Polyrhenium, la première au revers du guerrier debout, la seconde frappée sur une pièce d'Argos, avec des coins signés de Pythodoros.

Une rare et intéressante petite pièce d'argent, frappée à Delos, porte la lyre et au ℟. une roue avec les lettres ΙΛΗΔ entre les rayons ; une drachme de Sabine pour Amisus, un beau tétradrachme de Lampsaque, aux types de la tête de Priape (?) et de l'Apollon Citharède ; une grande pièce en bronze de Septime Sévère pour Dardanus, avec un sacrifice ; un bronze de Faustine jeune pour Cos ; un autre de Marc Aurèle pour Magydus de Pamphylie, à propos duquel M. Wroth donne une utile liste des pièces de cette ville qui portent des lettres numérales formant une série progressive dont la signification est encore incertaine. A signaler aussi un bronze d'Antioche de Pisidie, à légendes latines, avec le type de la Tyché d'Antioche de Syrie ; une petite pièce inédite d'Antonin le Pieux, pour Colbassa de Pisidie, avec le dieu Mên ; un bronze de Gallien, pour Pogla de Pisidie, qui donne une date plus récente pour le monnayage de cette ville ; des bronzes impériaux de Séleucie et de Verbe de Pisidie ; un splendide exemplaire du rare tétradrachme de Démétrius II de Syrie, avec le « monument de Sardanapale », type qu'on retrouve sur un tétradrachme de Cléopâtre avec Antiochus VIII, acquis récemment aussi ; un bronze du tétraque Hérode-Philippe II qualifié de *fondateur* ; et enfin, le tétradrachme de Ptolémée Ier, de la vente Hoffmann (n° 821), avec l'Athéna Alkis et la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ.

Ad. Bl.

*
* *

Les collections numismatiques de la Bibliothèque de Reims. — La Bibliothèque de Reims vient d'acquérir une monnaie mérovingienne, tiers de sou d'or de la plus belle conservation, trouvée à Mons-en-Laonnois, canton d'Anizy (Aisne). Cette monnaie n'est pas inédite, car elle figure dans les recueils avec son lieu d'émission, CATOLACO (Saint-Denis-en-France). Le nom du monétaire est EBREGISILO ; la pièce porte une croix ancrée sur un globule. (*Catalogue raisonné des monnaies nationales de France*, par Conbrouse, 1839, p. 19, et *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque Nationale*, par M. Prou, 1892, p. 182, n° 835.)

Ajoutons, à ce propos, que le classement des monnaies, médailles et jetons de la Bibliothèque de Reims fut entrepris naguère, pour la partie locale, par M. Maxe-Werly, lorsque M. Anatole de Barthélemy enrichit de plusieurs belles séries les collections de sa ville natale. Les achats et les dons acquis depuis ont nécessité un nouveau travail, qui a été opéré par M. Adolphe Bellevoye, ancien membre de l'Académie de Metz, qui continue à Reims ses recherches numismatiques.

Les pièces d'intérêt rémois, entre autres les médailles et jetons des sacres, publiées par M. Adrien Blanchet, forment la portion exposée au public dans le Musée rétrospectif. Les autres séries, anciennes et modernes, sont rangées dans les tiroirs. Quant au riche médaillier gallo-romain de M. Duquénelle, il est conservé dans une salle de la Bibliothèque, dans l'état même où ce généreux antiquaire l'a légué à la ville.

H. Jadart.

*
* *

Collections numismatiques à l'Exposition universelle. — Nous avons déjà donné plus haut (p. 244) quelques renseignements sur les collections numismatiques exposées dans le Petit Palais. Comme toutes les autres expositions rétrospectives, celle de la Numismatique est composée de plusieurs séries dispersées de tous côtés.

Au Champ-de-Mars, dans le palais des arts libéraux, à la classe 15 (*Instruments de précision, monnaies et médailles*), nous trouvons une remarquable collection, formée et admirablement classée par M. Madoulé, concernant le département de Seine-et-Marne. Nous ne pouvons croire encore que le propriétaire songe vraiment à disperser le fruit de recherches aussi patientes et aussi complètes; espérons que la collection sera appréciée comme elle doit l'être, et que nous la reverrons dans quelque musée. Dans le même meuble, M. R. Richebé a exposé un choix intéressant de médailles françaises. M. P. Dablin a exposé des jetons et des insignes de corporations parisiennes, et M. J. Florange, un choix de jetons de familles. Au centre de la salle sont installées des vitrines contenant des médailles du siècle, mises en vente par l'Administration des Monnaies et Médailles. Deux presses fonctionnent à l'entrée du pavillon. Outre la médaille déjà signalée plus haut (p. 244), l'Administration a fait frapper une autre médaille de 37 millimètres représentant la cour intérieure de l'Hôtel des Monnaies et au revers deux ouvriers dans l'opération de la fonte. Autour, on lit :

Aere argento. auro. flando. feriundo. La médaille, d'une grande finesse, est signée *A. Patey.*

Dans la répartition des récompenses, les Monnaies de Paris, de Vienne, des États-Unis, du Guatemala, de Hongrie, du Japon, du Mexique, du Pérou, du Portugal et de la Finlande, ont obtenu des grands prix.

Au Trocadéro, dans le pavillon de l'Office colonial, nous avons remarqué la belle collection de monnaies coloniales formée par M. E. Zay, dont on connaît l'excellent livre sur la numismatique des colonies françaises.

Le pavillon national de la Hongrie expose une importante collection de monnaies de ce royaume et de la Transylvanie.

Terminons cette promenade rapide par le Grand Palais où la Renaissance de la médaille en France triomphe dans toute sa gloire avec les noms de David d'Angers, Chapu, Frémiet, Chaplain, Roty, D. Dupuis, H. Dubois, L. Bottée, L. Mouchon, A. Borrel, A. Charpentier, et tant d'autres. L'influence de la nouvelle école française est visible dans les œuvres exposées par des artistes étrangers. Citons, parmi ceux-ci : MM. Rasumny, Jampolsky et Trojanowski (Russie) ; Nilsson (Suède) ; Ch. Topfer, J. Kaufmann, Hans Frei (Suisse) ; Mme Lancellot-Croce (Italie) ; Saint-Gaudens (États-Unis) ; Kautsch, Scharff, Schwartz, Tautenhayn, Pawlick et Marschall (Autriche.) Pour l'appréciation des œuvres de ces artistes, je renvoie aux articles de M. André Hallays, qui a fort bien dit ce qu'il y avait à dire (*Revue de l'art ancien et moderne*, n°s 39 et 40, 1900).

Ad. Bl.

*
* *

Médaille du shah de Perse. — M. A. Patey a exécuté la médaille dont la frappe a eu lieu à la Monnaie, en la présence du souverain persan, le 7 août.

Cette médaille d'or, ayant 36 millimètres de diamètre, représente Mouzaffer-ed-Dine, à mi-corps, la tête tournée de trois-quarts vers la gauche. Au droit, dans une couronne de chêne et de laurier, on voit les armes de Perse et la date 1318 de l'Hégire, qui correspond à l'année 1900 de notre ère.

Ad. Bl.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

JÖRGENSEN (C.). *Kvindehovedet paa de aeldre mönter fra Syrakus* (Festskrift til J. L. Ussing). Copenhague, 1900, in-8° de 26 p. avec fig. et 1 pl. en phototypie.

Dans cette brochure, qui a le tort d'être écrite en danois, le savant conservateur du Musée de Copenhague cherche à préciser le caractère mythique de la tête de femme qui forme le type ordinaire des monnaies de Syracuse. Sur les monnaies les plus anciennes, cette tête est sans attributs : suivant M. Jörgensen, c'est Artémis, qui avait son temple à Ortygie même, où Syracuse fut bâtie. Avec les décadrachmes d'Évènète, vers 412, apparaît la grande et belle tête avec des attributs qui rappellent les divinités éleusiniennes, Déméter et Coré. M. Jörgensen rapproche de ce type le passage où Diodore de Sicile (XIV, 63 et 77) raconte que le culte des divinités éleusiniennes s'introduisit à Carthage à la suite des succès et de la prépondérance de Syracuse ; par là même s'explique la présence de Déméter sur les monnaies carthaginoises à partir de cette époque. Ainsi, on doit donner le nom d'Artémis à la tête de femme des plus anciennes monnaies de Syracuse, et les noms de Déméter ou de Coré aux têtes de femmes couronnées de feuilles ou d'épis qui, à partir de l'an 412, se substituent à Artémis. Les monnaies qui illustrent cette dissertation sont empruntées au riche Musée de Copenhague.

E. BABELON.

*
* *

BLANCHET (Adrien). *Les médaillons romains en bronze.* Châtillon-sur-Seine, 1900, in-8° de 4 pages.

Dans une note récemment parue au *Bulletin critique,* et qui répond à une question de M. de Barthélemy, M. Ad. Blanchet, dont on connaît les patientes recherches sur les trésors de monnaies romaines découverts en Gaule, fait part à son éminent maître des observations que lui suggèrent ces trouvailles, au sujet du problème si controversé des médaillons romains.

Personne ne soutient que ces pièces aient jamais été frappées comme le sont aujourd'hui nos médailles, dans un but purement commémoratif, et en dehors de l'intervention directe de l'État. Mais tandis que M. Evans, par exemple, y voit des frappes destinées à servir de modèles aux graveurs, au contraire M. Gnecchi a restitué le caractère de monnaie courante à tous les médaillons, et M. Michel Soutzo vient encore tout récemment d'écrire, dans cette *Revue* même, une série d'articles conformes à la même pensée. Entre les deux théories, M. Kenner, sans nier absolument le caractère monétaire des médaillons, professe que dans la pratique les médaillons de bronze au moins circulaient rarement, et n'étaient que des espèces de jetons distribués par l'empereur aux grands personnages de sa cour, et à ses favoris.

En comparant les résultats que donne la découverte de nombreux trésors datant de l'Empire romain (plus de 900 trouvailles), M. Blanchet est amené à faire, comme le directeur du Cabinet de Vienne, une différence entre les médaillons d'or ou d'argent et les médaillons de bronze. La présence de ceux-ci dans les trouvailles de monnaies romaines est exceptionnelle ; au contraire, si nous examinons les pièces d'or et d'argent auxquelles on donne généralement le nom de médaillon à cause de leur poids et de leur module, supérieurs à ceux des monnaies ordinaires, nous constatons la présence de ces pièces dans de nombreux trésors. Il résulte de ces circonstances que les médaillons d'or et d'argent sont bien des monnaies, ainsi que l'indique leur poids (généralement un multiple exact de l'*aureus* ou du denier) ; au contraire, les médaillons de bronze, toujours rencontrés isolément, ne seraient pas des monnaies. Et l'on voit une fois de plus que M. Gnecchi s'est un peu pressé d'affirmer que la « théorie monétaire » des médaillons était la seule soutenable.

A. Dieudonné.

*
* *

Stroehlin (Paul Ch.). *Répertoire général de médaillistique. Recueil de descriptions détaillées de toutes les médailles, donnant les variantes, les états de gravure, les métaux différents, les refrappes, les copies et les imitations de tout genre. Ouvrage conçu sur un plan nouveau, imprimé sur fiches séparées, et destiné à former un dictionnaire général de médaillistique où toutes les adjonctions et intercalations seront éternellement possibles. — 1re partie. Série 3. Médailles à portraits, Période moderne et contemporaine.* Genève, chez l'auteur. Paraît en livraisons mensuelles de 25 fiches.

J'ai transcrit intégralement le titre et tous les sous-titres, parce qu'ils indiquent d'une façon précise le but de l'auteur. Je crois que ce répertoire est appelé, surtout pour les périodes anciennes (séries 1 et 2), à rendre de vrais services aux numismates et aux collectionneurs, en leur évitant la peine de résumer ou de copier des suites indéfinies de descriptions. Mais une telle œuvre n'aura, ce semble, toute son utilité que lorsque M. Stroehlin se sera décidé à faire reproduire sur ses fiches au moins toutes les pièces importantes.

Des instructions sur la manière de conserver, de classer et de consulter le répertoire de médaillistique sont imprimées sur une feuille spéciale. On y trouve des conseils et des indications pratiques ; et on est averti que l'ouvage paraît en livraisons mensuelles de 25 fiches, et qu'on peut souscrire à des séries spéciales.

Les descriptions et les indications portées sur chaque fiche sont parfaitement claires, et très complètes, surtout en ce qui concerne les particularités de gravure, de facture, de métal, de dimensions ; elles permettent ainsi les identifications rapides.

Ce que je viens de dire incitera, je l'espère, les amateurs et les numismates à acquérir la série qui vient de paraître, et encouragera l'auteur à poursuivre son travail, auquel je souhaite prompt achèvement et succès.

H. de La Tour.

*
* *

Maurice (Jules). *De la classification chronologique des émissions monétaires de bronze sous le Bas-Empire romain, et en particulier au IVe siècle.* Paris, 1900, in-8° de 30 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. LIX.)

M. Maurice, dont on connaît les intéressantes recherches publiées ici même et dans le *Numismatic Chronicle*, a résumé en quelque sorte l'histoire de la branche des études numismatiques à laquelle il s'est consacré. Après avoir rendu justice aux travaux de Senckler, de F. Hettner et d'Otto Seeck, il formule ainsi une loi nécessaire : « les variations de poids des monnaies de bronze permettent de déterminer des périodes de frappe des monnaies dans lesquelles se classent naturellement les émissions ».

C'est en effet une loi qui a guidé bien des auteurs dans leurs études de numismatique, antique ou médiévale, et l'on doit s'étonner que les chercheurs l'aient négligée jusqu'à ce jour pour les séries du ive siècle.

Pour donner un aperçu, même rapide, du mémoire de M. Maurice,

il faudrait reprendre les exemples donnés par lui. On peut dire que ce mémoire est un résumé des recherches à exécuter pour le classement des monnaies romaines du IVe siècle, bien que l'auteur s'illusionne peut-être sur la valeur de certaines des lois qu'il formule. Je pense que jusqu'à ce jour on n'a pas pris assez en considération le rôle que les officiers monétaires devaient jouer dans le choix des différents des émissions.

On ne peut du reste qu'encourager M. Maurice, en lui recommandant de surveiller attentivement la correction typographique, qui a une importance particulière dans les études qui l'occupent.

AD. BL.

*
* *

MOREL (Léon). *Denier rémois attribué à Hugues de Vermandois, 36e archevêque de Reims.* Reims, 1900, in-8° de 4 p. (Comm. à l'Académie de Reims, le 10 mars 1899.)

M. Morel publie un denier de sa collection dont un second exemplaire figure dans celle de M. H. Meyer. Au droit, la légende circulaire + GRACIA DEI REX ; au centre, un O entouré des lettres L D V I S: désignant Louis IV d'Outre-Mer. Au ℞., + REMIS CIVITAS, et au centre une croix cantonnée des lettres H E. M. Morel, rappelant que Herbert, comte de Vermandois, s'était emparé de Reims, en 925, et avait fait élire, comme archevêque, son propre fils Hugues, pense que la monnaie porte l'initiale de ce dernier, avec le titre d'*electus* abrégé par E. Hugues, n'ayant pas été consacré avant 941, n'aurait pu prendre que la qualification d'*electus*.

M. Morel a soumis son hypothèse à M. de Barthélemy, qui lui a fait quelques judicieuses observations.

Ainsi les initiales V et A et C, S et CC qui existent sur d'autres monnaies de Reims, ne répondent pas aux noms des archevêques contemporains de Charles le Simple et de Louis IV. De plus, la qualification d'*electus* ne paraît en Allemagne qu'au XIIe siècle, et en France qu'au XIVe.

AD. BL.

*
* *

AMARDEL (G.). *La première monnaie de Milon, comte de Narbonne.* Narbonne, 1900, in-8° de 12 p. (Extr. du *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne*).

M. Amardel étudie aujourd'hui le petit denier à flan épais portant

MILO en deux lignes, et au revers trois lettres qu'on lisait autrefois PRE (et trait abréviatif au-dessus).

Il a pris pour point de départ de ses recherches la nouvelle lecture donnée par M. M. Prou, dans le *Catalogue des monnaies carolingiennes* (p. XLVII, 115 et 116), où le second groupe de lettres est présenté avec raison comme TRE. M. Amardel, pensant qu'il s'agissait d'une désignation d'atelier, a trouvé dans la région voulue un village appelé *Trausse*, qui dans une charte du IXe siècle concernant l'abbaye de Caunes, est désigné par le vocable *Trencianum*. Trausse, intimement lié à Caunes, et situé autrefois dans le diocèse de Narbonne (il est aujourd'hui dans l'arrondissement de Carcassonne), remonte à une haute antiquité. Il est très vraisemblable que Milon, comte goth, en avait fait le centre de son petit état, et comme ce personnage paraît ne s'être soumis à Pépin que vers 759, époque de la reddition de Narbonne, il est probable que la monnaie précitée a été frappée un peu avant cette date.

L'article de M. Amardel fait grand honneur à sa perspicacité, et il ne paraît pas qu'on puisse en contester les conclusions.

AD. BL.

*
* *

[H. DENISE]. *La monnaie de Paris à l'Exposition universelle de 1900.* Paris, Impr. Nat., 1900, in-12 de 84 p.

Sous ce titre, M. Denise a rédigé une claire et substantielle notice qui, bien que destinée au public visitant l'exposition de l'Administration des monnaies et médailles, contient des renseignements utiles pour les numismatistes sur le matériel de l'Hôtel des monnaies, et sur la fabrication des monnaies étrangères et des médailles.

On y trouvera aussi un tarif des médailles vendues à l'Exposition ; une liste de nombreuses médailles depuis Louis XVI jusqu'à notre époque ; une liste des types de médailles dites « de récompense », qui sont employées si fréquemment par les Concours agricoles et autres, et par les Sociétés diverses des départements.

Enfin l'annexe III de la notice contient le règlement sur la fabrication et la vente des médailles par la Monnaie de Paris.

AD. BL.

*
* *

DUCROCQ (Th.). *Les nouveaux types monétaires de la France, rapprochés, pour l'un d'eux, des monnaies gauloises*. Poitiers, 1900, in-8°

de 27 p. (Extr. des *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 2e série, t. XX, 4e trim. 1899.)

Cette intéressante notice remet à l'ordre du jour la question des nouveaux types monétaires dont on s'est déjà préoccupé depuis deux ans. Chercheur érudit et penseur plein de bon sens, M. Ducrocq ne pouvait manquer d'arriver aux mêmes conclusions que M. de Barthélemy.

Celui-ci a du reste fait remarquer l'intérêt du travail de M. Ducrocq en le présentant à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Voy. aussi le *Journal de la Marne*, 8 mai 1900). Il faut le répéter avec M. de Barthélemy : « le *bonnet phrygien* n'avait jamais été le *bonnet* « *de la Liberté* ; de plus, le coq n'avait jamais représenté ni la Gaule « ni la France avant l'ordonnance du lieutenant général du Royaume, « des 9 et 10 août 1830. » Certes « lorsqu'il s'agit de choisir un « emblème qui soit l'image allégorique d'une grande nation, il ne suf- « fit pas de s'arrêter, sans contrôle, à une idée conçue hâtivement, « sans étude préliminaire. » Mais, à notre époque, on s'inquiète peu des traditions : on crée de nouveaux types monétaires sans consulter l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et l'on modifie l'orthographe sans consulter l'Académie française.

Dans son utile notice, M. Ducrocq fait observer avec raison que le *Génie* d'Augustin Dupré était grand par son style, et qu'il ne faut point en médire. M. Ducrocq est un admirateur de la *Semeuse* ; en revanche, il attaque nettement le type du coq, qui est certainement l'insigne de la Monarchie de Juillet, mais qui, à coup sûr, figure exceptionnellement sur les plus anciennes monnaies de la Gaule. Je ne puis qu'approuver les conclusions de M. Ducrocq ; et en ce qui concerne les monnaies gauloises, j'espère démontrer que le type du coq, très rare sur les pièces frappées en Gaule même, n'y figure que par suite de l'imitation d'un type étranger.

Ad. Bl.

*
* *

Chestret de Haneffe (Bon J. de). *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances* (*Bouillon*, *Looz*), *depuis leurs annexions. Supplément*. Liège, 1900, in-4o de 27 p. et 2 planches.

Le savant auteur de la *Numismatique de Liège* a pensé qu'après dix ans il devait publier un supplément contenant tout ce qui avait été mis au jour depuis la publication de son ouvrage. Il repousse d'abord

l'attribution à Liège d'un denier au nom de Godefroid et à celui de *Lambertus*, qui ne saurait être le nom du patron de l'Église de Liège. Il emprunte à l'ouvrage de M. Dannenberg plusieurs pièces frappées dans les ateliers de Liège, de Maëstricht, de Visé et de Ciney. Viennent ensuite des deniers de Théoduin, d'Henri de Verdun, et une série de six pièces pour Otbert. Signalons plus particulièrement : un denier portant AVGVST autour du buste de l'empereur Frédéric Barberousse, pièce qui aurait été frappée à l'occasion de son couronnement à Rome, le 18 juin 1155; un denier de Rodolphe de Zaeringen (1167-1191) avec la tête de face et le titre d'*élu*, portant au ℟. un oiseau entouré de branches; un gros tournois, avec *Moneta Lestat*, frappé à Statte (Huy), frappé très probablement par Gui de Dampierre (1291); un esterlin de Hugues de Chalon (1296-1301), et un gros de Jean d'Arckel (1364-1378) imité des gros de Cologne.

L'or est représenté par le remarquable écu à la couronne, de Jean de Bavière (1389-1418), et le beau florin d'Everard de la Mark (1488), au type de saint Hubert.

La notice, soigneusement rédigée, est complétée par les indications de divers documents monétaires intéressant le pays de Liège.

AD. BL.

*
* *

STUCKELBERG (E. A.) et MERCIER (A.). *Le collectionneur de monnaies. Édition française.* Lausanne, s. d. [1900], in-8° de 246 p. et 157 fig.

Pour donner le plan de l'utile guide qui vient de paraître, je ne saurais mieux faire que de reproduire les titres des chapitres : La monnaie en général, sa nature; la pièce de monnaie, son aspect; types monétaires, l'effigie; épigraphie monétaire, la légende; les ateliers de monnayage, officines romaines, hôtels des monnaies; la fabrication des monnaies, procédés actuels; les noms des monnaies; la monnaie au point de vue de l'économie politique; les médailles, autres pièces de métal; les collections, acquisitions; le collectionneur et sa collection: le cabinet de travail, l'étude.

On voit que ce livre s'adresse plus spécialement aux collectionneurs; mais beaucoup d'auteurs ont acquis le goût de la numismatique en rassemblant des séries monétaires. Du reste, le guide dont M. Stückelberg avait publié une édition allemande, en 1899, peut rendre des services même aux érudits. Il sera facile de faire disparaître, dans une seconde édition, quelques légères taches : il y a contradiction, pour le laiton, entre les pages 6 et 7; il est téméraire de dire que la fig. 82 est

une imitation d'une pièce de Tétricus Ier « par un graveur d'Allémanie; » *Arnasi* n'est pas tout à fait « inexpliqué » depuis l'article de M. R. Mowat; la fig. 106 ne répond pas au texte; c'est la Monnaie de Paris, et non la Bibliothèque nationale, qui possède la collection des coins de monnaies et jetons; on ne comprend pas bien pourquoi la liste des empereurs romains n'est pas accompagnée de dates et pourquoi elle s'arrête à Julien l'Apostat; les procédés indiqués pour le nettoyage laissent à désirer.

Mais en somme l'ensemble du livre est très satisfaisant, et les illustrations sont excellentes.

Ad. Bl.

*
* *

Bahrfeldt (M.). *Le monete romano-campane.* Traduit de l'allemand en italien par le Dr Serafino Ricci. Milan, 1899, gr. in-8° de 134 p., 2 pl. en phototypie et fig. dans le texte. (Extr. de la *Rivista italiana di numismatica*, t. XII).

— *Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der römischen Republik im Anschluss an Babelon's Verzeichniss der consular-Münzen*, t. II. Vienne, 1900, in-8° de 112 p. avec 6 pl. en phototypie et fig. dans le texte.

I. On connaît déjà le volume publié dans la revue de Vienne par M. Bahrfeldt et destiné à servir de supplément à l'ouvrage de M. Babelon. L'auteur avait laissé de côté la partie concernant les monnaies romano-campaniennes. Il vient de publier ce travail, et bien qu'il s'agisse d'un extrait d'une *revue numismatique*, nous tenons à signaler spécialement l'utile corpus que M. Bahrfeldt a dressé en se servant des exemplaires conservés dans 42 musées et collections particulières. Il a relevé avec soin les poids et les différents de nombreuses pièces, signalé un certain nombre de monnaies nouvelles, et son inventaire est suivi de remarques sur les différentes questions que soulèvent les diverses émissions des espèces romano-campaniennes. La traduction, due à l'érudit conservateur adjoint du musée Brera, est fort claire et doit certainement bien rendre la pensée de l'auteur. Peut-être M. Bahrfeldt aura-t-il seulement quelques regrets d'avoir imprimé cette partie de son ouvrage dans un format différent de celui des deux autres.

II. Le volume supplémentaire qu'il vient de publier contient, outre de nombreuses additions et rectifications concernant les pièces déjà connues, des notes relatives aux sujets suivants : les deniers restitués

par Trajan ; les falsifications des monnaies de bronze romaines ; la couronne sur les grands et moyens bronzes des monétaires d'Auguste ; les contremarques de Vespasien ; les monnaies hybrides ; les fautes de gravure.

M. Bahrfeldt ne s'est pas attaché à présenter les nombreuses hypothèses que son travail lui a certainement suggérées. Il a cru faire œuvre plus utile en dotant la Science d'un recueil qui facilitera considérablement les études partielles futures. On a déjà le sentiment, en parcourant les nombreuses descriptions établies avec tant de soin par l'auteur, que les monnaies de la République romaine nous apporteront peu de nouveau à l'avenir. Certains connaisseurs seront tentés de penser que M. Bahrfeldt pousse trop loin la minutie. Ils auront grandement tort, car il n'est pas indifférent de savoir, par exemple, que sur le denier de T. Didius le toit de la *Villa publica* est incliné tantôt à droite, tantôt à gauche.

Relativement à la petite plaque portant le nom de *Sepullius*, que j'ai publiée dans notre *Revue* (1898, p. 122), M. Bahrfeldt exprime l'opinion qu'il s'agit plutôt d'un ornement appartenant à une petite boîte. Je profite de l'occasion pour signaler l'épithète de *theca* appliquée à des monuments analogues (*Bull. Inst. Corr. arch.*, 1862, p. 7; *C.I.L.*, t. XV, 2e pie, no 7223).

Ad. Bl.

*
* *

— Cte de Castellane et Adrien Blanchet, *Congrès international de numismatique, tenu à Paris du 14 au 16 juin 1900; Compte rendu sommaire*. Paris, Imprimerie nationale, 1900, gr. in-8° de 16 p.

— W. Lermann, *Athenatypen auf griechischen Münzen.* Munich, Beck, 1900, in-8° de 92 p. et 2 pl. en phototypie.

— Jean Karlowicz et H. Gaidoz, *L'obole du mort*, dans *Mélusine*, t. X, no 3, mai-juin 1900, col. 56 à 66.

— Otto Voetter, *Collection Ernst Prinz zu Windisch-Graetz*, t. VI. Vienne, 1899 (Monnaies de la république romaine et des empereurs jusqu'à Philippe l'Arabe).

— Dr Gustav Grunau, *Inschriften und Darstellungen römischer Kaisermünzen von Augustus bis Diocletian.* Bienne, 1899, in-8° de 154 p. et 4 pl. en phototypie.

— Salvatore Pennisi, *L'arte nella numismatica greco-sicula ; discorso letto all'Academia degli Zelanti e PP. dello Studio di Acireale*,

nella tornata pubblica del 19 febbraio 1899. Acireale, 1899, in-8° de 34 p. (Extr. des *Atti dell'Accademia degli Zelanti*, t. X, 1898-99).

— G. Amardel, *Les liards de France* (compte rendu critique de l'article de M. P. Bordeaux), in-8° de 15 p. (Extr. du *Bull. de la commission archéologique de Narbonne*, 1er sem. 1900).

— Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. VI, Paris, Picard, 1898, in-8° de 558 p. (Ce tome VI, consacré au règne de Robert II (1272 à 1306), contient des documents monétaires intéressants. Voy. compte-rendu par M. M. Prou, dans le *Moyen Age*, 1900, p. 399).

— A. Engel et R. Serrure, *Traité de numismatique moderne et contemporaine*, 2e partie, XVIIIe-XIXe siècles. Paris, 1899, gr. in-8°, p. 613 à 791.

— A. Evrard de Fayolle, *Histoire numismatique de la Chambre de commerce de Bordeaux* (1705-1898). Bordeaux, 1900, in-4° de 249 p. et de 5 pl.

— André Hallays, *La gravure en médailles* (Expositions centennale et décennale) dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, 1900, nos 39, p. 431 à 440, et n° 40, p. 29 à 42, pl. et figures.

— Benjamin Betts, *Some undescribed spanish-american proclamation pieces; Supplement*. S. l., 1900, in-4° de 11 p. et 2 pl. (Extr. de *the American Journal of Numismatics*).

— Georges Cumont, *Jeton de Jean Gelucwys ou Lucwis, maître particulier de la Monnaie de Brabant, à Anvers* (*1478-1481*), 2e édition. Bruxelles, 1900, in-8° de 14 p.

— Administration des Monnaies et Médailles. — *Les Médailles de l'ancienne collection royale*. — Préface de *M. A. de Foville;* in-4 de IV-6 p. de texte, avec 20 planches en héliogravure.

— A. R. von Loehr, *Wiener Medailleure 1899*. Vienne, 1899, in-f° avec 25 pl. en phototypie.

— Edm. Gohl, *Budapest Emlékérmei* (Les médailles de Budapest). Budapest, 1899, 1re partie.

— C.-F. Trachsel, *Mémoire sur une médaille authentique et unique, nouvellement découverte et jusqu'ici inédite, de Laure Noves, épouse d'Hugues de Sade, modelée par Memmi, dit maître Simon de Sienne*. Lausanne, 1900, in-8° de 16 p. (Cette médaille est certainement fausse).

— Hermann Dannenberg, *Grundzüge der Münzkunde*. Leipzig. 1899, pet. in-8° de 307 p., avec 11 pl. (2e édition corrigée et augmentée).

— Dr H. Buchenau, *Untersuchungen zur mittelalterlichen Münzgeschichte der Vögte von Weida, Gera und Plauen und anderer thü-*

ringischer Dynasten. Ostern, 1899, in-8° de 30 p., avec 1 pl. et 5 figures.

— F. Friedensburg, *Schlesiens neuere Münzgeschichte.* Breslau, 1899 (2e partie de l'histoire monétaire de la Silésie).

Pour la chronique :

Le Secrétaire de la Rédaction,

Adrien Blanchet.

PÉRIODIQUES

GAZETTE NUMISMATIQUE FRANÇAISE, t. III, 1899.

R. Serrure, *Louis Blancard, biographie et bibliographie.* — R. Serrure, *Un nouvel atelier monétaire mérovingien, Greignac en Limousin.* — A. Sambon, *Jetons de la maison d'Anjou.* — G. Musset, *Un médaillon à l'effigie de Claude d'Expilly.* — F. Mazerolle, *Journal de la monnaie des médailles (1697-1726).* — H. Denise, *Le concours de l'an XI.* — F. Mazerolle, *J.-C. Chaplain, Catalogue de son œuvre. Supplément.* — F. Mazerolle, *F. de Vernon, biographie et catalogue de son œuvre.* — A. Sambon, *Numismatique des Normands de Sicile.* — R. Vallentin du Cheylard, *Essai de classification des deux plus anciens deniers anonymes des dauphins de Viennois.* — F. Mazerolle, *Raymond Serrure (1862-1899). Biographie et bibliographie.* — G. Cumont, *Jetons de Jean Gelucwys ou Lucwis, maître particulier de la monnaie de Brabant à Anvers (1478-1481).* — C. Jolivot, *Jetons de J.-L. de Goyon-Matignon, duc de Valentinois, prince de Monaco.* — A. Planchenault, *Les jetons angevins.* — F. Mazerolle, *L.-E. Mouchon, Biographie et catalogue de son œuvre.* — A. de Witte, *Le jeton d'étrennes pour l'année 1773 aux Pays-Bas autrichiens.* — H. Denise, *La discussion de la loi de germinal an XI.* — Chroniques; périodiques; nouvelles diverses; comptes rendus, correspondances étrangères.

*
* *

BULLETIN DE NUMISMATIQUE, t. VI, 1899.

Raymond Richebé, *Demi-klinkaert frappé à Gand par Philippe le Bon, duc de Bourgogne.* — R. Vallentin du Cheylard, *De la suppression des méreaux à Montélimar, Romans et Valence (1549).* — G. Paille, *La monnaie de Rio-de-Janeiro.* — Francis Pérot, *La trouvaille de Saint-Bonnet.* — Édouard Bernays, *Un esterlin inédit de Guillaume Ier, comte de Namur, à propos d'une trouvaille faite en Écosse.* — Ed. Bernays, *Un demi-esterlin frappé à Marche-en Famenne, par Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg (1309-1346).* — G. Cumont, *Numismatique liégeoise; demi-escalin inédit de la vacance du siège épiscopal en 1744.* — A. Delbeke, *La collection du Chastel à la chambre des députés de Belgique.* — E. Drouin, *Numismatique sino-bactrienne.* — C. A. Serrure, *Commission de maître de la monnaie de Namur.* — R. Serrure, *La fin du commerce des médailles en France.* — R. Serrure, *Double mouton d'or inédit de Gui de Luxembourg, comte de Saint-Pol.* — R. Serrure, *Poids monétaire du sixième d'once d'or d'Alphonse XI, roi de Castille et de Léon (1312-1350).* — A. Engel et R. Serrure, *Le monnayage français depuis l'adoption du système décimal (1793).* — *Raymond Serrure, biographie et bibliographie.* — Revue des Revues, Académies et sociétés; lectures diverses; etc.

*
* *

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE, t. IX, 1899-1900.

F. Haas, *Essais d'une histoire monétaire de Lucerne.* — J. Mayor, *Médailleurs et numismates génevois; Aug. Bovet, 1799-1864.* — P. C. Stroehlin, *Médailles suisses nouvelles.* — L. Forrer, *Le graveur Eukleidas.* — Dr Th. von Liebenau, *Le thaler de la Liépvre; essai d'histoire monétaire du XVIe siècle.* — Dr A. Ladé, *Imitation d'un pfennig de l'évêché de Coire.* — L. Forrer, *Document sur la suppression d'ateliers français.* — A. C., *Les jetons de péage des portes et ponts de la ville de Genève.* — Fritz Braendlin, *Monnaies d'or suisses.* — P. Adrian, *Histoire de la pièce suisse de 20 francs.* — L. Forrer, *Bibliographie numismatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.* — P. C. Stroehlin, *Médailles suisses nouvelles.* — Mélanges, Comptes rendus, etc.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ACROSANDRE, ROI DES GÈTES ?

PI. XII.

La numismatique va nous aider à signaler une nouvelle lacune des textes historiques de l'antiquité, en faisant connaître le nom d'un roi nouveau. Ce nom apparaît, en effet, pour la première fois, sur trois monnaies dont deux viennent d'entrer au médaillier du Musée national de Sophia; la troisième fait partie de la collection d'un amateur, M. D. Provadalieff, à Varna.

Voici la description de ces trois monnaies :

I. Têtes imberbes des Dioscures, coiffées du pileus lauré, et accolées, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕ (perpendiculaire à droite) ΑΚΡΟΣΑΝΔΡ (perpendiculaire à gauche, et se prolongeant à l'exergue). Au milieu du champ, deux protomés de chevaux accolés, à droite.

Bronze; 26 mill. — *Pl. XII, 1.*

Le Médaillier national bulgare possède deux exemplaires de cette pièce, qui, bien qu'ayant des types identiques, sont néanmoins de coins différents, ce qui ressort surtout de la forme des lettres de la légende. Ces deux exemplaires proviennent d'un village de la sous-préfecture de Dobritch, département de Varna.

II. Têtes voilées et couronnés d'épis, de Cérès et de Proserpine, accolées, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛ ΑΚΡΟΣ ΑΝΔΡ (légende disposée comme sur la pièce précédente). Dans le champ, deux tiges de blé avec leurs feuilles, et portant leur épi.

Bronze; 24 mill. Coll. de M. Provadalieff. — *Pl. XII*, *2*.

III. Tête barbue et laurée de Jupiter, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕ ΑΚΡΟΣ ΑΝΔΡ (légende disposée comme ci-dessus). Au centre, corne d'abondance.

Bronze; 17 mill. Médaillier de Sophia. — *Pl. XII*, *3*.

Cette pièce et celle de M. Provadalieff ont été achetées à Cavarna, sous-préfecture de Baltchik (*Dionysopolis*), département de Varna.

La provenance de ces trois monnaies a laissé supposer que ce problématique Acrosandre fut un roi des Gètes de la Dobroudja (Γετία ἡ ἔρημος); les réflexions suivantes vont fournir quelques points d'appui à cette hypothèse.

A en juger par deux monnaies de Tomis possédées par notre Médaillier national, dont l'une autonome, l'autre à l'effigie de Caligula, le culte des Dioscures fut en honneur dans cette ville :

1° Têtes imberbes des Dioscures accolées, à droite.

℞. TOMI (au-dessus) [Π]ΟϹЄ (au-dessous). Les chevaux des Dioscures nus, marchant à droite.

Bronze; 25 mill. — *Pl. XII*, *4*.

2° ΓΑΙΟϹ ΚΑΙϹΑΡ. Tête de Caligula, imberbe, laurée, à droite.

℞. ΤΟΜΙΤΩΝ (à l'exergue). Les Dioscures, coiffés du pileus, à cheval au galop, à droite, tenant leurs lances en arrêt.

Bronze; 18 mill. — *Pl. XII*, *5*.

Les Dioscures furent donc honorés à Tomis dès le temps de son autonomie, aussi bien qu'aux débuts de la domina-

tion romaine. De plus, on peut croire que la ferveur pour ce culte n'avait en rien diminué dans la seconde moitié du IIIe siècle de notre ère, car il faut reconnaître les Dioscures dans les deux jeunes gens assis à terre, une étoile au-dessus de la tête de chacun d'eux, que l'on rencontre comme types des monnaies impériales de Tomis depuis le règne de Pertinax jusqu'à celui de Philippe l'Arabe [1].

Le médaillier du Musée national possède huit monnaies de Tomis au type susdit et aux effigies de Caracalla, Géta, Élagabale, Cornelia Paula, Maximin Ier (*Pl. XII*, *6*.) Maxime, Gordien III et Philippe l'Arabe.

A Tomis, le culte de Cérès est attesté de même par une pièce autonome de cette ville, que possède notre médaillier.

Tête voilée de Cérès, à droite.

℞. TOMI. Tige de blé avec feuilles et épi, entre deux fleurs à six pétales.

Bronze ; 17 mill. — *Pl. XII*, *7*.

En outre, cette déesse paraît debout ou assise, sur des monnaies impériales aux effigies de Géta, Sévère Alexandre, Maximin Ier, Gordien III, Philippe père, Philippe père et Otacilie, Philippe fils et Sérapis ; toutes ces pièces existent de même dans le médaillier de notre Musée national, et pour prouver que cette collection, au moins en ce qui concerne les monnaies de Tomis, est à même de faire autorité, je me permets de transcrire ci-après le relevé synoptique du nombre des types monétaires de Tomis qu'elle contient.

De toutes les villes de Mœsie et de Thrace, Odessus est la seule qui ait représenté sur ses monnaies Cérès conjointement avec Proserpine. Notre médaillier possède sept

1. Ces deux personnages sont, à tort, qualifiés par Mionnet (*Suppl.*, II, p. 203), de *deux femmes assises à terre*, et de *deux jeunes personnes* dans les catalogues de Londres (p. 62) et de Berlin (p. 94).

pièces impériales de cette ville, au type de Cérès et de sa fille, debout et affrontées; ces pièces sont aux effigies suivantes : Antonin le Pieux, Commode, Septime Sévère, Julia Domna (*Pl. XII*, *8*), Julia Mæsa, Gordien III, Tranquilline.

Ces considérations et le beau style des monnaies d'Acrosandre en fixent l'époque entre le IIIe et le Ier siècle avant notre ère, et nous permettent de formuler les inductions suivantes.

Acrosandre, roi de la *Gétie déserte*, paraît avoir vécu dans la période sus-énoncée. Par ses relations avec les villes libres bordant le littoral de la Mœsie sur l'Euxin (Istrus, Tomis, Callatia, Dionysopolis, Odessus), il subit les attraits de la civilisation grecque, et, ayant voulu créer une monnaie qui lui fût propre, s'adressa aux ateliers monétaires de Tomis et d'Odessus. Là, sans tenir compte des croyances de ce roi gète par rapport aux cultes dont nous avons parlé, on n'hésita pas à graver sur ses monnaies les divinités locales préférées.

Au demeurant, sous maints rapports, le rapprochement de ces monnaies d'Acrosandre avec les monnaies des villes grecques du littoral de la Mœsie sont évidents, et la tête de Jupiter au droit de la dernière a une analogie frappante avec la même tête figurée au droit d'une pièce autonome d'Odessus au type du cavalier (qualifié par Mionnet de *Sérapis à cheval*), pièce dont notre médaillier possède quatre exemplaires, tous de coins différents.

Les historiens de l'antiquité nous parlent d'un roi des Gètes d'au delà du Danube, qu'ils appellent *Cothélas* (Κοθήλας). Au dire de Théopompe, lorsque Philippe II, après avoir, en l'année 341 av. J.-C., subjugué la Thrace, entreprit l'invasion du pays des Gètes, Cothélas, voulant détourner les calamités qui allaient fondre sur ses États, noua avec le roi macédonien des relations amicales; il lui donna même en mariage sa fille Meda, et lui fit de grands

cadeaux (Κοθήλας, ὁ τῶν Γετῶν βασιλεὺς, ἄγων Μήδαν τὴν Θυγατέρα καὶ δῶρα πολλά).

Plus tard, vers l'an 292 av. J.-C., les historiens citent un autre roi des Gètes, Dromichaetès (Δρομιχαίτης). Lors de la campagne entreprise par Lysimaque dans ce pays de désolation, Dromichaetès réussit, non point par la force des armes, mais grâce à ses auxiliaires naturels, la faim et la soif, à faire prisonnière l'armée envahissante, avec son roi. Dans cette occasion, Dromichaetès, bien qu'il fût un barbare, se conduisit envers Lysimaque, son prisonnier, d'une façon si noble et si généreuse, que sa conduite pourrait être citée comme exemple, même dans nos temps modernes. Acrosandre a sans doute été un des successeurs de Dromichaetès.

D. E. Tacchella,
Conservateur du Médaillier au Musée National de Bulgarie,
à Sofia.

MONNAIES DE TOMIS CONSERVÉES AU MÉDAILLIER DE SOFIA

	Types.		Types.
Autonomes	5	Cornelia Paula.	6
Caligula.	1	Sévère Alexandre.	48
Adrien.	1	Julia Mœsa.	1
Antonin le Pieux.	1	Maximin Ier.	23
Lucille.	1	Maxime.	9
Commode.	5	Gordien III.	62
Pertinax.	1	— et Tranquilline.	14
Septime-Sévère.	10	Tranquilline.	1
Julia Domna.	1	Philippe père.	11
Caracalla.	50	— et Otacilie.	5
— et Plautille.	1	Otacilie.	5
Plautille.	1	Philippe fils.	1
Géta.	32	— et Sérapis.	7
Élagabale.	21	Au total :	321

MONNAIES INÉDITES

OU PEU CONNUES

DE LA MŒSIE INFÉRIEURE ET DE LA THRACE

Le département des médailles de la Bibliothèque nationale de Plovdio (Philippopoli) a acquis, dans ces dernières années, un certain nombre de monnaies de la Mœsie Inférieure et de la Thrace. Il m'a paru utile de signaler celles de ces monnaies qui ne se trouvent décrites ni dans Mionnet ni dans les catalogues des musées de Londres et de Berlin, et d'y joindre quelques pièces inédites ou peu connues, dont l'entrée au même Cabinet des Médailles remonte à une époque antérieure à celle des acquisitions dont je parle.

MŒSIE INFÉRIEURE

MARCIANOPOLIS

1. *Septimius Severus et Julia Domna.* — ΑΥ·Κ·Λ·CЄΠ·CЄΥΗΡΟC·ΙΟΥΛΙΑ·ΔΟΜΝΑ CЄΒ. Bustes drapés, affrontés, de Septime Sévère, à gauche, la tête barbue et laurée; de Julia Domna, à droite, la tête nue.

℟. ΥΠ·ΟΥΑΠΙΑΝΟΥ·ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Buste barbu de Sérapis, à droite, avec le *modius*, le pallium sur les épaules. A gauche, Є. — *Br.* 7.

2. *Caracalla et Julia Domna.* — ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ·ΑΥΓΟΥϹΤΟϹ·ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ. Têtes affrontées de Caracalla, imberbe et laurée, à gauche; de Julia Domna, à droite; les poitrines sont drapées.

℟. ΥΠ·ΚΥΝΤΙΛΙΑΝΟΥ·ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Cérès vêtue de la *stola*, la tête voilée, debout de face, regardant à gauche, tenant des épis dans sa main droite levée, et un long flambeau dans la gauche. — *Br.* 7.

3. *Caracalla et Julia Domna.* Mêmes têtes.

℟. Même légende. L'empereur en habit militaire, debout à gauche, tenant une petite Victoire sur sa main droite, et la haste renversée de la gauche. Dans le champ, à gauche, Є. — *Br.* 7.

4. *Macrinus et Diadumenianus.* — ΑΥΤ ΟΠΕΛ ϹΕΥ ΜΑΚΡΙΝΟϹ Κ Μ ΟΠΕΛ ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ. Têtes affrontées; celle du père barbue, laurée; celle du fils, nue; les poitrines sont drapées.

℟. ΥΠ·ΠΟΝΤΙΑΝΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. L'Équité avec ses attributs, debout, à gauche. — *Br.* 7.

5. *Elagabalus.* — ΑΥ·Κ·Μ ΑΥ ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ. Tête imberbe, laurée, à droite.

℟. ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Grappe de raisin. *Br.* 3.

6. *Elagabalus et Julia Maesa.* — ΑΥΤ Κ Μ ΑΥΡΗ·ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ ΙΟΥΛΙΑ ΜΑΙϹΑ·ΑΥΓ. Têtes affrontées; celle de l'empereur est imberbe et laurée, avec la poitrine nue; celle de l'impératrice avec la poitrine drapée.

℟. ΥΠ ΙΟΥΛ ΑΝΤ ϹΕΛΕΥΚΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Génie nu, debout à gauche, tenant un rameau de sa

main droite, et deux épis de la gauche. A gauche, E. — *Br*. 7.

7. *Sev. Alexander et Julia Mamæa.* — AVT·K·M·AYP CEY... ΞANΔPOC·· IOVVIA MAMAIA. Bustes drapés et affrontés d'Alexandre, avec la tête imberbe, laurée; et de Mamée, diadémée.

℞. VΠ TIB IOVΛ ΦHCTOY MAPKIANOΠOΛITΩN. Mars casqué, en costume militaire, debout, à droite, tenant la haste de sa main droite, et la gauche appuyée sur un bouclier. A gauche, Є. — *Br*. 7

8. *Sev. Alexander et Julia Mæsa.* — AVT K M AVP AΛE-ΞANΔPOC IOVΛIA MAICA AVΓ. Bustes drapés et affrontés, d'Alexandre, imberbe, lauré; de Julie, diadémée.

℞. VΠ TIB IOYΛ ΦHCTOV MAPKIANOΠOΛITΩN. Femme vêtue de la *stola*, debout à gauche, tenant une patère de la main droite, et un sceptre de la gauche. Dans le champ, à droite, E. — *Br*. 7.

9. *Gordianus III et Tranquillina.* — AVT·K M·ANT ΓOP-ΔIANOC AVΓ; A l'exergue, TPANKVΛΛEINA. Têtes affrontées, de Gordien, imberbe, laurée; de Tranquilline, diadémée; les poitrines sont drapées.

℞. VΠ TEPTVΛΛIANOV MAPKIANOΠOΛITΩN. Homme vêtu d'une tunique, debout de face, regardant à gauche, tenant de ses mains pendantes le *strophium*. A ses pieds, un bouclier. — *Br*. 7.

10. *Philippus* (*pater*) *et Otacilia.* — AVT M IOVΛ ΦIΛIΠ-ΠOC AΓ; à l'exergue : M OTAK CЄB / HPA CЄB. Bustes drapés, affrontés; la tête de Philippe est laurée; celle d'Otacilia est diadémée.

℞. VΠ ΓΡΑ......ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟ ; à droite : ΛΕΙΤΩΝ. Sérapis vêtu de la chlamyde, debout à gauche ; sa main droite est levée ; de la gauche, il tient la haste transversale, et relève son *pallium*. A gauche, Ε. — *Br.* 7.

NICOPOLIS AD ISTRUM

11. *Caracalla et Géta.* — ΑV Κ Μ ΑΥΡ ΑΝΤΟΝΙΝΟC Λ Α CЄΠ Κ ΓЄΤΑC. Bustes drapés, affrontés ; la tête de Caracalla imberbe et laurée ; celle de Géta jeune, nue.

℞. VΠ Λ ΟΟV ΤЄΡΤVΛΛΟV ΝΙΚΟΠΟΛΙΤ ΠΡΟCΙC.
ЄV
ΤVΧΩC
ΤΟΙC ΚV
ΡΙΟΙC
dans une couronne de laurier.
Br. 7.

12. *Plautilla.* — Φ ΠΛΑVΤΙΛΛΑ CЄΒ. Son buste drapé, à droite, la tête nue.

℞. VΠ ΑV ΓΑΛΛΟΥ ΝΙΚΟΠΟΛΙΤ ; à l'exergue : ΩΝ ΠΡΟC ΙC. Caracalla, vêtu du *paludamentum*, et Plautilla, vêtue de la *stola*, debout, se donnant la main. — *Br.* 8.

13. *Géta.* — Π CЄΠΤ ΓЄΤΑC·ΑV. Son buste drapé, à droite, la tête jeune laurée.

℞. VΠ ΦΑ ΟVΠΙΑΝΟV (*sic*) ΝΙΚΟΠΟΛΙΤ ; à l'exergue : ΠΡΟCΙ. Pallas casquée et vêtue de la *stola*, debout à droite, tenant la haste de sa main droite, et posant la gauche sur son bouclier. — *Br.* 7.

14. *Macrinus.* — ΑV Κ ΟΠΠЄΛ CЄVΗ ΜΑΚΡΙΝΟC. Tête barbue, laurée, à droite.

℞. VΠ CΤΑ ΛΟΝΓΙΝΟV ; à l'exergue : ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟC ΙCΤ
L'Empereur dans un quadrige au pas, à droite, pré-

cédé par un soldat. Dans le champ, au-dessus, un trophée entre deux captifs agenouillés. — *Br*. 7.

15. *Macrinus*. — ΑVΤ Κ Μ ΟΠΠΕΛ CΕVΗΡΟC ΜΑΚΡΙΝΟC. Même tête.

℞. VΠ CΤΑ ΛΟΝΓΙΝΟV ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟC ΙCΤΡ. Fleuve couché, à gauche, tenant un roseau de sa main droite, et s'accoudant de la gauche sur un vase. — *Br*. 7.

TOMIS

16. *Julia Domna*. — ΙΟVΛΙΑ ΔΟΜΝΑC Є. Tête nue, à droite, la poitrine drapée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤ ΤΟΜΕΩC. Jupiter Nicéphore nu, debout de face, tenant une petite Victoire de la main droite, et un sceptre de la gauche. A droite, Ͼ. — *Br*. 7.

17. *Plautilla*. — ΦΟVΛ ΠΛΑVΤΙΛΛΑ CЄΒ. Buste drapé, à droite, la tête nue.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜЄΩC. Femme vêtue de la *stola*, coiffée du modius, debout à gauche, tenant la haste pure et une corne d'abondance. A droite, Δ. — *Br*., 7 1/2.

18. *Elagabalus*. — ΑΚ ΜΑΥ·ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Buste drapé et cuirassé, à droite, la tête imberbe, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟ ΝΤΟV ΤΟΜΕΩC. Diane chasseresse marchant à droite, retirant une flèche de son carquois, et tenant l'arc. A ses pieds, chien courant à gauche. — *Br*. 7.

19. *Sev. Alexander*. — ΑVΤ Κ Μ ΑVΡ CΕVΑ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC. Sa tête imberbe, laurée, à droite.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩC. L'Empereur en habit militaire, debout à gauche, érigeant un tro-

phée au pied duquel un captif est assis. Au-dessus, Δ. — *Br.* 7.

20. *Maximinus I.* — ΑΥΤ ΜΑΞΙΜΕΙΝΟϹ ΕΥϹЄ·ΑΥΓ. Son buste drapé, à droite, la tête barbue, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ; à l'exergue : ΤΟΜΕΩϹ. Triptolème debout sur un bige traîné à droite par deux serpents ailés. Dans le champ, au-dessus, Δ. — *Br.* 7.

21. *Gordianus III.* — ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑΥΓ. Buste drapé, à droite, la tête imberbe, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝ ΤΟΥΤΟΜ ; à l'exergue : ΕΩϹ. Cybèle coiffée du modius, assise à gauche, tenant une patère de la main droite, et s'accoudant de la gauche sur le tympanon ; auprès du siège, de chaque côté, un lion. A gauche, Δ. — *Br.* 7.

22. *Philippus senior.* — ΑΥΤ Μ ΙΟΥΛ ΦΙΛΙΠΠΟϹ ΑΥΓ. Buste drapé, à droite, tête imberbe, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩϹ. Homme vêtu d'une tunique, debout à gauche, le pied droit sur une proue, tenant le *parazonium* de la main droite, et une haste de la gauche. A gauche, Δ. — *Br.* 7.

THRACE

ANCHIALUS

1. *Julia Domna.* — ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ ϹЄΒ. Buste drapé, à droite, la tête nue.

℞. ΑΓΧΙΑΛΕΩΝ. Trois poissons (pélamides), superposés ; ceux d'en haut et d'en bas sont tournés à gauche, celui du milieu, à droite. — *Br.* 6.

2. *Maximinus I.* — ΑΥΤ ΜΑΞΙΜΕΙΝΟϹ ΕΥϹΕΒ ΑΥΓ. Tête imberbe, laurée, à droite, la poitrine drapée.

℞. ΟΥΛΠΙΑΝΩΝ ΑΓΧΙΑΛΕΩΝ. Serpent, à droite, se dressant sur les replis de sa queue. — *Br.* 7.

APOLLONIA

3. *Septimius-Severus.* — ΑΥ Κ Λ ϹЄΠ ϹЄΥΗΡΟϹ Π. Buste drapé et cuirassé, à droite, la tête barbue, laurée.

℞. ΑΠΟΛΛΟΝΙΗΤΕΩΝ ; à l'exergue : ΕΝ ΠΟΝΤΩ. Apollon portant la main droite à sa tête, et tenant une lyre de la gauche, assis sur un griffon aux ailes éployées, accroupi à droite. — *Br.* 7.

DEULTUM

4. *Diadumenianus.* — .....DIADVMENIANVS PIVS FEL AVG. Tête imberbe, radiée, à droite.

℞. COL FL PAC DEVLT. Aigle sur un foudre, de face, regardant à droite. — *Br.* 6.

5. *Diadumenianus.* — C M OPEL ANTONINVS DIADV. Buste drapé, à droite, la tête nue.

℞. COL FL PAC DEVLT. Minerve casquée, debout à gauche, tenant de la main droite un bâton auquel est enroulé un serpent, et de la gauche une lance et un bouclier. — *Br.* 6.

6. *Sev. Alexander.* — IMP C M AVR SEV ALEXAND AVG. Tête imberbe, laurée, à droite, la poitrine drapée.

℞. COL FL PAC DEVLT. Cérès vêtue de la *stola*, debout à droite, tenant des épis et une haste. — *Br.* 6 $^1/_2$.

7. *Julia Mamæa.* — IVLIA MAMAEA AVG. Buste drapé, à droite, la tête nue.

℞. COL·FL PAC DEVLT. L'Empereur vêtu du paludamentum, la tête laurée, debout à gauche, tenant une patère et un sceptre. — *Br.* 8.

8. *Julia Mamæa.* — IVLIA MAMAEA AVG. Buste drapé, à droite, la tête diadémée.

℞. COL FL PAC DEVLT. Junon vêtue de la *stola* et d'une tunique, debout à gauche, tenant une patère et un sceptre. A ses pieds, un oiseau. — *Br.* 6.

9. *Maximinus I.* — IMP MAXIMINVS AVG. Tête barbue, laurée, à droite, la poitrine drapée.

℞. C·F·P·D. Casque pointu. — *Br.* 5.

10. *Gordianus III.* — GORDIANVS IMP AVG. Tête imberbe, diadémée, à gauche ; on aperçoit le haut d'un bouclier qui couvre la poitrine.

℞. C·F·P D. Dauphin, la queue dressée, tourné à droite ; à côté, un trident. — *Br.* 4.

11. *Gordianus III.* — IMP GORDIANVS PIVS·AVG. Buste drapé, à droite, la tête imberbe, laurée.

℞. COL FL PAC DEVLT. Cérès vêtue de la *stola*, debout de face, cueillant de la main droite un épi et tenant de la gauche une faucille. — *Br.* 5.

12. *Gordianus III.* — IMP GORDIANVS PIVS PE AΓ. Buste drapé et cuirassé, à droite, la tête imberbe, radiée.

℞. COL FL PAC DEVLT. Sérapis vêtu, debout de face, regardant à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance, le pallium flottant au bras gauche. — *Br.* 6.

13. *Tranquillina.* — SAB TRANQVILLINA AVG. Sa tête diadémée, à droite, le cou drapé.

℞. COL FL PAC DEVLT. Minerve casquée, vêtue

de la *stola*, debout à droite, tenant de la main droite une haste à laquelle est enroulé un serpent, et reposant la gauche sur son bouclier. — *Br*. 6.

14. *Tranquillina*. — Même légende et même tête.

℞. COL FL PAC·DEVLT. Sérapis, coiffé du modius, debout à gauche, levant la main droite, et tenant de la gauche un sceptre transversal. — *Br*. 6.

15. *Philippus I*. — IMP M IVL PHILIPPVS·AVG. Tête barbue, laurée, à droite.

℞. COL FL PAC DEVLT. Faune nu, debout, à droite, sur un cippe, levant la main droite, et tenant de la gauche une outre qu'il porte sur son épaule. — *Br*. 5 1/2.

16. *Philippus junior*. — .... Tête imberbe, nue, de Philippe fils, à droite.

℞. COL FL PAC·DEVLT. Bacchus nu, marchant à gauche, tenant une grappe de raisin et le thyrse. — *Br*. 6 1/2.

17. *Philippus junior*. — M IVL PHILIPPVS CAES. Buste drapé, à droite, la tête imberbe, radiée.

℞. COL FL PAC DEVLT. Némésis vêtue de la *stola*, debout à gauche, tenant une balance et un sceptre, et relevant son péplum. A ses pieds, à gauche, une roue. — *Br*. 6.

18. *Otacilia*. MARCIA OTACIL SEVERA·AVG. Buste drapé, à droite, la tête nue.

℞. COL / FL PAC / DEVL / T. Légende dans une couronne de laurier.

— *Br*. 5.

HADRIANOPOLIS

19. ΤΟΝ ΚΤΙϹΤΗΝ. Tête barbue d'Hercule, à droite.

℞. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Hercule debout, à droite. — *Br.* 3.

20. ΤΟΝ ΚΤΙϹΤΗΝ. Tête barbue, laurée, d'Hercule, à droite.

℞. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Deux Éros nus, l'un debout à gauche, l'autre accroupi à droite, jouant avec la massue d'Hercule. — *Br.* 5.

21. *Antoninus Pius.* — ΑΥΤ ΚΑΙ Τ ΑΙ ΑΔΡΙ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Sa tête barbue, laurée, à droite, le cou nu.

℞. ΗΓ ΤΙ ΟΥΟΠΙϹΚΟΥ ΑΔΡΙΑΝΟΠΟ. A l'exergue : ΛΕΙΤΩΝ. Femme vêtue de la *stola*, la tête tourelée, assise à gauche sur un rocher, tendant la main droite, et s'accoudant de la gauche au rocher. A ses pieds, fleuve couché à gauche. — *Br.* 8.

22. *Commodus.* — Ν Κ ΑΙΛ ΑΥΡ ΚΟΜΟΔΟϹ. Buste drapé, à droite, la tête barbue et laurée.

℞. ΑΔΡΙΑΝ ΟΠΟΛЄΙΤΩΝ. Pluton assis, à gauche, posant la main droite sur Cerbère accroupi devant lui, et tenant une haste de la gauche. — *Br.* 6.

23. *Gordianus III.* — ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑΓ. Buste drapé, à droite, la tête imberbe, laurée.

℞. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΕ ; à l'exergue : ΙΤΩΝ. Temple tétrastyle dans lequel est la statue de la Fortune. — *Br.* 6 1/2.

MESEMBRIA

24. Casque de face.

℞. ΜΕϹΑΜ | ΒΡΙΑΝΩΝ en deux lignes. Roue à quatre rayons. *Br.* 5 1/2.

25. *Philippus junior et Sérapis.* — ΚΑΙCΑΡ (Ce titre à l'exergue) ΜΑΡ ΙΟΥΛΙΟC ΦΙΛΙΠΠΟC (autour). Bustes affrontés, de Philippe, la tête imberbe, nue, la poitrine nue, et de Sérapis, drapé, la tête barbue et surmontée du modius.

℞. ΜΕCΑΜΒΡΙΑΝΩΝ. Femme vêtue de la *stola*, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance, le péplum flottant au bras. — *Br.* 7.

ODESSUS

26. *Trajanus.* — ΑΥΤΟ ΝΕΡΟΥΑ ΤΡΑΙΑΝΩ ΚΑΙ CΕΒ. Tête imberbe, laurée, à droite.

℞. ΟΔΗΣΙΤΩΝ. Apollon, à demi nu, assis, sur un siège à gauche, tenant une branche de laurier de la main droite, et de la gauche s'accoudant à sa lyre posée sur le siège. — *Br.* 8.

27. *Antoninus Pius.* — .... Tête barbue, laurée, à droite.

℞. ΟΔΗCΕΙΤΩΝ. Femme vêtue de la *stola*, debout de face, regardant à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance, le péplum flottant au bras. — *Br.* 7.

28. *Gordianus III et Tranquillina.* — ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑΥGG ; à l'exergue : ΤΡΑΝΚΥΛΛ ΕΙΝΑ. Têtes affrontées de Gordien, imberbe, laurée, et de Tranquilline, diadémée et la poitrine drapée.

℞. ΟΔΗCCΕΙΤΩΝ. Némésis vêtue de la *stola*, debout à gauche, tenant une haste et une corne d'abondance. A ses pieds, une roue. Dans le champ, à gauche, Ε. — *Br.* 7.

29. *Gordianus III et Sérapis.* — ΑΥΤ Μ ΑΝΤΟΝΙΟC ΓΟΡ-

ΔΙΑΝΟϹ ; à l'exergue : ΑVΓ. Têtes affrontées de Gordien, imberbe, laurée, et de Sérapis, barbue et coiffée du modius.

℞. ΟΔΗϹϹΕΙΤΩΝ. Némésis vêtue de la *stola*, debout de face, regardant à gauche, tenant des balances et un sceptre. A ses pieds, à droite, une roue. Dans le champ, à gauche, Ε. — *Br.* 7.

PAUTALIA

30. *Septimius Severus et Julia Domna.* — ΑV·Κ·Λ·ϹЄΠ·ϹЄVΗΡΟϹ ΙΟV·ΔΟΜΝΑ. Têtes accolées, à droite, de Septime-Sévère, barbue et laurée, et de Julie, diadémée, avec la poitrine drapée.

℞. A l'exergue : ΟVΛΠΙΑϹ Π / ΑVΤΑΛΙΑ / Ϲ. Esculape regardant en arrière, debout à droite dans un bige traîné par des serpents. — *Br.* 8.

31. *Caracalla.* — ΑVΤ Κ Μ ΑVΡΗ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Buste cuirassé, à gauche, avec haste et bouclier.

℞. ΟVΛΠΙΑϹ ΠΑVΤΑΛΙΑϹ. L'Empereur couronné, vêtu du paludamentum, debout, à gauche, tenant le *volumen* et la haste renversée. A ses pieds, un captif. — *Br.* 6.

32. *Caracalla.* — ΑV Κ Μ ΑV ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Buste drapé, à droite, la tête laurée.

℞. ΟVΛΠΙΑϹ ΠΑVΤΑΛΙΑϹ. Grappe de raisin. — *Br.* $3\,^1/_2$.

33. *Geta.* — ΑVΤ Κ Π ϹЄΠΤΙΜ ΓЄΤΑϹ. Sa tête laurée, à droite, la poitrine drapée.

℞. ΟVΛΠΙΑϹ ΠΑVΤΑΛΙΑϹ. Jupiter à demi nu, la tête laurée, assis à gauche, tenant une patère et la haste. — *Br.* 9.

PHILIPPOPOLIS

34. Tête de femme, à droite, ornée de la *vita*, les cheveux retombant en boucles.

℟. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΙ. Griffon aux ailes éployées, accroupi à droite, posant sa patte gauche antérieure sur une roue. — *Br.* 3.

35. *Hadrianus.* — ΑΔΡΙΑΝΟϹ ϹЄΒΑϹΤΟϹ. Tête barbue, à droite, le cou drapé.

℟. ΦΙΛΗΠΠΟΠΟΛΕΙΤΩΝ (*sic*); à l'exergue : ΕΒΡΟϹ. Fleuve à demi nu, assis à gauche, tenant de sa main droite levée un vase renversé d'où sortent les eaux, et de la gauche, accoudée à un rocher, un roseau. — *Br.* 8.

36. *Antoninus Pius.* — ΑVΤ ΑΙ ΑΔΡΙΑ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Tête barbue, laurée, à droite, le cou nu.

℟. ΗΓΕ ΓΑΡΙΑΝΤΙΚΟV ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ. Fleuve à demi-nu, couché à gauche, tenant un roseau de la main droite, et s'accoudant de la gauche à une urne renversée d'où l'eau s'échappe. — *Br.* 6 $^1/_2$.

37. *M. Aurelius.* — ΑVΤ·Κ·Μ ΑVΡ·ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Tête barbue, nue, à droite.

℟. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Mars nu, marchant à gauche, tenant une épée et un bouclier. — *Br.* 6 $^1/_2$.

38. *L. Verus.* — ΑVΤ ΑΙΛ ΑVΡΗΛΙΟϹ ΟVΗΡΟϹ. Buste cuirassé, à droite, la tête barbue et nue.

℟. ΗΓΕ ΤΟ·Υ Λ ΜΑΞΙΜΟΥ ΑΠΟΔΥΙΓΔ (?); à l'exergue : ΦΙΛΛΙΠΠΟΠ ΟΛΙΤΩΝ. Fleuve à demi nu, couché à gauche, tenant un roseau, et s'accoudant à une urne renversée. — *Br.* 8.

39. *Commodus.* — ΑΥΤ ΑΙ ΚΟΜΟΔΟϹ. Buste drapé, à droite, la tête imberbe, laurée.

℞. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ. Trophée entre deux captifs assis à terre. — *Br.* 4 1/2.

40. *Commodus.* ΑΥ Κ ΑΙΛ ΑΥ ΚΟΜΟΔΟϹ. Tête laurée, barbue, à droite, le cou nu.

℞. ΦΙΛΙΠΠΟ ; à l'exergue : ΠΟΛΕΙΤ ΩΝ. Louve debout à droite, allaitant Rémus et Romulus. — *Br.* 4.

41. *Commodus.* Même légende et même tête.

℞. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Génie nu, debout à droite ; son bras gauche, dont la main soutient la tête, est appuyé sur un bâton. A ses pieds, un vase. — *Br.* 4.

42. *Caracalla.* — ΑΥΤ Κ Μ ΑΥΡΗ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Tête laurée, à droite.

℞. ΚΟΙΝΟΝ ΘΡΑΚΩΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΑ ΕΝ ; à l'exergue : ΦΙΛΙΠΠΟΠ ΟΛΙ. Femme vêtue de la *stola*, assise à gauche, tenant une patère et une haste. — *Br.* 9.

43. *Geta.* — ΑΥΤ Κ Π ϹΕΠΤΙ ΓΕΤΑϹ. Buste drapé, à droite, la tête imberbe, laurée.

℞. A l'exergue : ΦΙΛΙΠΠΟΠΟ ΛΕΙΤΩΝ. Orphée assis à droite sur un rocher, jouant de la lyre, entouré par neuf animaux au repos et attentifs. A gauche, sanglier, cigogne, loup, renard et autre oiseau ; à droite, hibou, lion, oiseau et bouc. — *Br.* 8.

44. *Geta.* — ΑΥΤ Κ Π ϹΕΠΤΙΜΥΟϹ ΓΕΤΑϹ. Buste cuirassé, à droite, la tête laurée, à barbe naissante.

℞. ΜΗΤΡ ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΩϹ. Un des pics de Philippopolis au sommet duquel est la statue d'Hercule

s'appuyant sur sa massue et tenant la peau du lion sur le bras gauche. — *Br.* 8.

45. *Geta.* — ΑVΤ Κ Π CΕΠΤΙΜΙΟC ΓΕΤΑC. Buste drapé, à droite, la tête imberbe, laurée.

℞. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Némésis ailée, vêtue de la *stola*, debout à gauche, tenant des épis et une baguette. A ses pieds, à droite, une roue. — *Br.* 8.

46. *Elagabalus.* — ΑVΤ Κ Μ ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Buste cuirassé et lauré à gauche, tenant une lance de la main droite, et un bouclier passé au bras gauche.

℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΩC ΝΕΩΚΟΡ (à droite), 8 (à gauche). Athlète nu, marchant à gauche, regardant en arrière, tenant une couronne et une palme. — *Br.* 8.

47. *Elagabalus.* — ΑVΤ·Κ Μ Μ ΑΥΡΗ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Sa tête imberbe, à droite, le cou nu.

℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕCC ΝΕΩΚΟΡ. Sérapis nu, coiffé du modius, assis à gauche, tenant une branche de laurier de la main droite, s'accoudant de la gauche au siège, qui est soutenu par un petit homme nu placé au-dessous. — *Br.* 8.

48. *Elagabalus.* — ΑVΤ Κ Μ ΑVΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Buste drapé, à droite, la tête imberbe, laurée.

℞. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟ ; à l'exergue : ΡϹΝ. Pallas casquée, debout à droite, tenant la lance de la main droite, et s'appuyant de la gauche sur un bouclier. — *Br.* 4.

49. *Elagabalus.* — Même légende. Tête imberbe, laurée, à droite.

℞. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Esculape avec ses attributs, debout, de face. — *Br.* 4.

50. *Elagabalus.* — ΑVΤ Κ Μ ΑΥΡΗ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Buste drapé, à droite, la tête imberbe, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΩC ΝΕΩ. Athlète nu, marchant à gauche, regardant en arrière, portant la main droite à sa tête, et tenant une massue de la gauche. — *Br.* 8.

51. *Elagabalus.* — Même légende. Tête imberbe, laurée, à droite.

℞. ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Mars nu, casqué, debout à gauche, la main droite baissée, la gauche appuyée sur un bouclier. — *Br.* 4.

TOPIRUS

52. *Antoninus Pius.* — ΑVΤ Κ Τ ΑΙ ΑΔΡΙ ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Sa tête barbue, laurée, à droite (contre-marque).

℞. ΗΓΕ ΙΟVΛ ΚΟΜΟΔΟV ΤΟΠΙΡΙΤΩΝ. Hercule nu, assis à gauche sur un rocher, tendant la main droite, et s'appuyant de la gauche sur le rocher. — *Br.* 6.

SERDICA

53. *Septimius Severus.* — ΑV Κ Λ C CЄΥΗΡΟC. Tête barbue, laurée, le cou nu.

℞. CЄΡΔΩΝ. Lion marchant à droite. — *Br.* 4.

54. *Julia Domna.* — ΙΟVΛΙΑ ΔΟΜΝΑ CΕ. Buste drapé, à droite, la tête nue.

℞. ΟVΛΠΙΑC CΕΡΔΙΚΗC. Hygie debout, à droite, nourrissant un serpent qui boit à une patère. — *Br.* 6.

55. *Caracalla.* — ΑVΤ Κ Μ ΑVΡΗ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Tête imberbe, laurée, à droite, le cou drapé.

℞. ΟVΛΠΙΑC CΕΡΔΙΚΗC. L'Empereur, tête laurée, vêtu du paludamentum, marchant à gauche, tenant une patère et une haste. — *Br.* 8.

56. *Caracalla.* — AVT K M AVP CEV ANTΩNEINOC. Buste drapé, cuirassé, à droite, la tête barbue, laurée.

℞. ΟVΛΠΙΑC CΕΡΔΙΚΗC. Junon, vêtue de la *stola*, debout de face, levant la main droite et tenant un sceptre de la gauche. A ses pieds, à droite, un paon. — *Br.* 7 $^1/_2$.

57. *Caracalla.* — AVT K M AVP ANTΩNEINOC. Tête imberbe, laurée, à droite, le cou drapé.

℞. ΟVΛΠΙΑC CЄΡΔΙΚΗC. Bacchus nu, marchant à gauche, tenant un canthare et un thyrse. — *Br.* 8.

58. *Caracalla.* — AVT K M AVPH CEYH ANTΩNEINOC·AV. Buste à droite, la tête légèrement barbue, laurée, la poitrine nue.

℞. ΟVΛΠΙΑC CΕΡΔΙΚΗC. L'Empereur en habit militaire, debout à gauche, tenant une petite Victoire sur un globe, et un sceptre. — *Br.* 7 $^1/_3$.

59. *Caracalla.* — AVT K M AVP CEY ANTΩNEINOC. Tête laurée, à droite.

℞. ΟVΛΠΙΑC CΕΡΔΙΚΗC. L'Équité, avec ses attributs, debout de face, regardant à gauche. — *Br* 6.

TRAJANOPOLIS

60. *Faustina Junior.* — ΦAVCTEINA CEBACTH. Tête nue, à droite, le cou drapé.

℞. AVΓΟVCΤΗC ΤΡΑΙΑΝΗC. Femme vêtue de la *stola*, la tête ornée du *tutulus*, debout à gauche, tenant une patère et un sceptre. — *Br.* 7.

61. *L. Verus.* — ΑΥ ΚΑΙ Μ ΑΥΡΗΛΙΟϹ.... Tête barbue, nue, à droite.

℞. ΑΥΓΟΥϹΤΗϹ ΤΡΑΙΑΝΗϹ. Serpent se dressant à droite sur la ciste. — *Br.* 4.

62. *Septimius Severus.* — ΑΥΓ Λ ϹЄΠΤΙ ϹЄΥΗΡΟϹ. Tête barbue, laurée, à droite.

℞. ΑΥΓΟΥϹΤΗϹ ΤΡΑΙΑΝΗϹ. L'Empereur vêtu du paludamentum, la tête laurée, debout devant un autel allumé, tenant une patère et une haste. — *Br.* 8.

63. *Septimius Severus.* — ΑΥ Κ Λ ϹΕΠΤΙ ϹΕΥΗΡΟϹ Π. Tête barbue, laurée, à droite.

℞. ΑΥΓΟΥϹΤΗϹ ΤΡΑΙΑΝΗϹ. Némésis vêtue de la *stola*, debout de face, regardant à gauche, tenant des balances et un sceptre. A ses pieds, à droite, une roue. — *Br.* 8.

64. *Septimius Severus.* — Même légende et même tête.

℞. Même légende. Serpent dressé, à droite, sur les replis de sa queue. — *Br.* 8.

65. *Julia Domna.* — ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ ϹЄΒ. Buste drapé, à droite, la tête nue.

℞. ΑΥΓΟΥϹΤΗϹ ΤΡΑΙΑΝΗϹ. Minerve casquée, vêtue de la *stola*, debout de face, regardant à gauche, tenant le *strophium* et la haste. — *Br.* 5.

66. *Caracalla.* — ΑΥΤ Κ Μ ΑΥΡ ϹΕ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Tête imberbe, à droite, le cou nu.

℞. ΤΡΑΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Junon vêtue de la *stola*, debout à gauche, tenant une patère et la haste. Par terre, à droite, un paon. — *Br.* 6.

67. *Caracalla.* — ΑΥΤ·Μ· ΑΥΡΗΛΙ ΑΝΤΩΝЄΙΝΟϹ. Tête laurée de Caracalla, à droite.

℞. ΑVΓΟVϹΤΗϹ·ΤΡΑΙΑΝΗϹ. Temple distyle au milieu duquel est Apollon, tenant de sa main droite une patère, et de la gauche un objet indistinct. — *Br*. 8.

68. *Caracalla*. — Même légende et même tête.

℞. Même légende. Temple tétrastyle construit sur une large base ; au milieu, Diane chasseresse marchant. — *Br*. 8.

69. *Caracalla*. — ΑVΤ Κ Μ ΑVΡ ϹΕVΗ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Buste drapé, à droite, la tête laurée et peu barbue.

℞. ΑVΓΟVϹΤΗϹ ΤΡΑΙΑΝΗϹ. Hygie et Esculape avec leurs attributs, debout, se faisant face. — *Br*. 8.

70. *Caracalla*. — ΑVΤ Κ ΜΑVΡΗ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Tête imberbe, laurée, à droite.

℞. ΤΡΑΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Némésis, coiffée du modius, debout à gauche, tenant des balances et une corne d'abondance. A ses pieds, une roue. — *Br*. 8.

71. *Caracalla*. — ΑVΤ Μ ΑVΡΗ ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ. Buste cuirassé, à gauche, la tête imberbe, laurée, la poitrine couverte par le bouclier.

℞. ΑVΓΟVϹΤΗϹ ΤΡΑΙΑΝΗϹ. Femme vêtue de la *stola*, coiffée du modius, debout à gauche, devant un autel allumé, tenant une patère et une corne d'abondance. — *Br*. 8.

72. *Plautilla*. — ΦΟVΛΒΙΑ ΠΛΑVΤΙΛΛΑ ΑΓ. Buste drapé, à droite, la tête diadémée.

℞. ΗΓ ϹΙΚΙΝ ΚΛΑΡΟV ΑVΓΟVϹΤΗϹ ; à l'exergue : ΤΡΑΙΑΝΗϹ. Deux personnages vêtus du paludamentum, debout, se faisant face, et se donnant la main droite. — *Br*. 7 $^{1}/_{2}$.

73. *Plautilla.* — ΦΟVΛΒΙΑ ΠΛΑVΤΗΛΛΑ CΕΒ. Même buste.

Ɍ. Même légende. Caracalla et Plautilla vêtus, l'un du paludamentum, l'autre de la *stola*, debout, se donnant la main droite. — *Br.* 7 1/2.

74. *Geta.* — ΑVΤ Κ Π CΕΠΤΙΜΙΟC ΓΕΤΑC. Tête imberbe, laurée, à droite, le cou drapé.

Ɍ. ΑVΓΟVCΤΗΤ (*sic*) CΤΡΑΝΗC (*sic*); à l'exergue : ΗC. Jupiter, la tête laurée, la poitrine nue, debout à gauche, tenant la foudre et un sceptre. A gauche, à terre, un aigle aux ailes éployées, regardant à droite. — *Br.* 7 1/2.

75. *Geta.* — Même légende et même tête.

Ɍ. ΑVΓΟVCΤΗC ΤΡΑΙΑΝ. Aigle entre deux enseignes militaires, aux ailes éployées, debout de face sur une base, tenant une couronne et regardant à gauche. — *Br.* 8.

76. *Elagabalus.* — ΑVΤ Μ ΑΥΡΗΛ ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Buste drapé, à droite, la tête imberbe, laurée.

Ɍ. ΑVΓΟVCΤΗC ΤΡΑΙΑΝΗC. Femme vêtue de la *stola*, coiffée du modius, debout à gauche, devant un autel, tenant une patère et une corne d'abondance. — *Br.* 8.

77. *Elagabalus.* — ΑVΤ Μ ΑVΡΗV ΑΝΤΩΝΙΝΟC ΑVΓ. Tête imberbe, radiée, à droite, le cou drapé.

Ɍ. ΑVΓΟVCΤΗC ΤΡΑΙΑΝΗC. Femme vêtue de la *stola*, marchant à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. Dans le champ, à gauche, Δ. — *Br.* 5 1/2.

78. *Gallienus.* — ΑVΤ ΓΑΛΛΙΗΝΟC. Buste drapé et radié, à droite.

Ɍ. ΑVΓΟCΤΗC ΤΡΑΙΑΝ; à l'exergue : ΗC. Aigle

aux ailes repliées, debout à gauche, regardant à droite. — *Br.* 6 1/2.

79. *Gallienus.* — ΓΑΛΙΗΝΟϹ ΑVΓ. Tête radiée, à droite.

℞. ΑVΓΟVϹΤΗϹ TRAIANHC. Pallas debout à gauche, tenant un rameau et une lance. Dans le champ, à droite, Δ. — *Br.* 6.

ROIS DE THRACE

LYSIMACHUS

80. Tête imberbe de Lysimaque, à droite, ornée de la corne de taureau, les cheveux retenus par la *tœnia.*

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ. Pallas Nicéphore assise à gauche sur un trône ; le bouclier est orné d'une tête de lion. Symbole, à gauche, grappe de raisin. Monogramme, à droite, [monogramme]. — Æ. 8 1/2.

81. Même tête de Lysimaque.

℞. Type de Pallas Nicéphore. Monogramme, à gauche. ΑΕ. — Æ. 8.

RHOEMETALCES II

82. ΡΟΙΜΗΤΑΛΚΟV ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Tête imberbe, à droite, les cheveux retenus par la *tœnia.*

℞. ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ. Tête de Tibère imberbe, nue, à droite. — *Br.* 4.

83. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΡΟΙΜΗΤΑΛΚΟΥ. Tête imberbe, laurée, à droite.

℞. ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ. Tête de Tibère imberbe, laurée, à droite. — *Br.* 4.

A. Degrand,
Consul de France à Philippopoli.

HÉRACLÈS CHEZ LES PYGMÉES

Nous n'avons connaissance de ce mythe que par le récit de Philostrate. Une des peintures du portique de Naples, décrites par cet auteur, représentait Héraclès se reposant après sa lutte pénible contre Antée ; le héros s'est endormi sur le sable, près du cadavre du Libyen vaincu ; assailli et réveillé par une multitude de Pygmées sortis du sol comme d'une fourmilière, il se dresse de toute sa hauteur, et, pour seule vengeance, se contente, non sans rire, d'enfermer ses minuscules ennemis dans la peau du lion, pour en faire don à Eurysthée [1].

Les monuments figurés relatifs à cet épisode sont très rares. Je n'en connais même aucun qui puisse lui être rattaché avec certitude. Le seul dans lequel on ait cru le reconnaître est un torse colossal de la villa Albani, publié par Zoëga [2] ; c'est un *Hercule bibax*, tenant dans le creux

1. Philostrate, *Imagines*, II, 22 : κεῖται καὶ ὁ Ἀνταῖος, ἀλλ' ἡ τέχνη τὸν μὲν Ἡρακλέα ἔμπνουν γράφει καὶ θερμόν, τὸν δ' Ἀνταῖον τεθνηκότα καὶ αὖον καὶ καταλείπει αὐτὸν τῇ γῇ· Ἡ στρατιὰ δ' οἱ Πυγμαῖοι τὸν Ἡρακλέα περισχόντες μία μὲν αὕτη φάλαγξ τὴν ἀριστερὰν χεῖρα βάλλουσι, δύο δ' οὗτοι λόχοι στρατεύουσιν ἐπὶ τὴν δεξιὰν ὡς μᾶλλον ἐρρωμένην, καὶ τὼ πόδε πολιορκοῦσι τοξόται καὶ σφενδονητῶν ὄχλος ἐκπληττόμενοι τὴν κνήμην, ὅση, οἱ δὲ τῇ κεφαλῇ προσμαχόμενοι, τέτακται ἐνταῦθ' ὁ βασιλεύς, καρτερωτάτου αὐτοῖς τούτου δοκοῦντος, ἐπάγουσι δὲ καὶ οἷον ἀκροπόλει μηχανάς, πῦρ ἐπὶ τὴν κόμην, ἐπὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς δίκελλαν· θύραι τινὲς ἐπὶ τὸ στόμα καὶ τὰς τῆς ῥινὸς οἶμαι πύλας, ὡς μὴ ἀναπνεύσοι ὁ Ἡρακλῆς, ἐπειδὰν ἡ κεφαλὴ ἁλῷ· ταυτὶ μὲν τὸν καθεύδοντα, ἰδοὺ δὲ καὶ ὡς ὀρθοῦται καὶ ὡς ἐπὶ τῷ κινδύνῳ γελᾷ, τούς τε πολεμίους πανσυδὶ ξυλλεξάμενος ἐν τὴν λεοντῆν ἐντίθεται καὶ οἶμαι τῷ Εὐρυσθεῖ φέρει. C'est à cette description que l humoriste anglais Swift a emprunté le sujet du conte populaire de Gulliver au pays de Lilliput.

2. Zoëga, *I bassirilievi*, II, p. 116, pl. 69. Cf. Daremberg et Saglio, *Dict. des ant. gr. et rom.*, V, p. 96, article de F. Dürrbach.

de la main gauche un gobelet sur le bord duquel un jeune enfant grimpé à une échelle se penche à corps perdu pour y boire, sans que le héros s'aperçoive de l'espièglerie. Il n'y a évidemment dans cette composition rien de commun avec le récit de Philostrate ; je n'y vois autre chose que le *Désarmement d'Héraclès*, opéré pendant son ivresse par une troupe de génies, compagnons du petit buveur qui seul a été épargné lors de la mutilation du monument.

La pénurie iconographique que je viens de signaler se trouve heureusement compensée, dès à présent, par la découverte d'une belle monnaie alexandrine de Domitien, ornée d'un type qui donne la réplique au tableau décrit par Philostrate. Cet intéressant et unique spécimen appartient à M. Giannino Dattari, du Caire, qui a eu la courtoisie de m'en faire parvenir une bonne empreinte au frottis par les soins obligeants de M. E. D. J. Dutilh, d'Alexandrie. Je lui renouvelle publiquement mes remerciements pour m'avoir autorisé à le publier [1].



ΑΥΤ ΚΑΙΣ ΘΕΟΥ ΥΙΟΣ ΔΟΜΙΤ ΣΕΒ ΓΕΡΜ. Buste lauré de Domitien, à droite.

1. Depuis lors, M. G. Dattari m'en a adressé des moulages en plâtre, qui m'ont permis de faire exécuter un *fac-similé* ; en même temps, il m'a informé que la pièce en question porte le n° 500 dans le catalogue de sa collection qu'il fait actuellement imprimer en italien sous le titre : *Numi alexandrini*.

℞. L IΔ. Héraclès, debout, de face, la main droite appuyée sur sa massue, la dépouille du lion suspendue à l'avant-bras gauche, dont la main étendue soutient un petit simulacre de Pallas casquée, armée d'un bouclier rond et d'une lance en arrêt[1]. A ses pieds, quatre petits personnages dont la stature atteint à peine ses genoux, deux à gauche, deux à droite ; leur attitude exprime la frayeur : le premier, à gauche, tombe à la renverse ; le suivant se précipite aux genoux du demi-dieu ; le troisième, agenouillé, tend vers lui des mains suppliantes ; le quatrième, à droite, se sauve à toutes jambes.

Le revers représente, à n'en pas douter, Héraclès entouré de Pygmées cherchant à fuir dans toutes les directions quand le héros qu'ils ont réveillé redresse sa haute taille au-dessus d'eux ; le geste de la main droite, appuyée sur la massue au repos, est le signe du calme et de la longanimité ; le Palladium tenu dans la main gauche symbolise la présence occulte de la sage conseillère qui l'assiste dans toutes ses aventures ; elle joue ici le même rôle que la chouette qu'on voit, au revers d'une monnaie d'Héraclée de Lucanie[2], entre les jambes d'Héraclès étreignant le lion néméen ; *adstat Athena*. Le choix de cet attribut se justifie d'autant mieux que Minerve était la divinité favorite de Domitien.

L'image d'Héraclès ne s'était jusqu'à présent rencontrée dans le monnayage égyptien de cet empereur que sur un petit bronze du module 20 millimètres ; il y est figuré debout, de face, dans la même attitude que sur le grand bronze de la collection Dattari, mais sans les quatre petits personnages à ses pieds ; la pièce[3] est datée L IA.

1. Les moulages en plâtre montrent ces détails plus nettement que le dessin ci-dessus.
2. Head, *Historia numorum*, p. 59, f. 35.
3. Zoëga, *Numi aegyptii imperatorii prostantes in museo Borgiano*, 1787, p. 56, nº 96, pl. IV.

Une variante du type d'Héraclès corynéphore se voit sur des monnaies du nome Héracléopolite frappées sous Trajan et sous Hadrien ; la massue est tenue dans la main gauche, le gros bout appuyé à l'épaule ; la main droite étendue soutient un petit attribut sur lequel les commentaires n'ont pas été d'accord. Zoëga le prenait pour un griffon ailé, accroupi, tournant le dos au dieu ; mais Tôchon [1] a objecté que cet animal est un attribut solaire consacré à Apollon, et non à Héraclès. Mionnet [2], sur la foi du catalogue d'Ennery, cité par Tôchon, en a fait un Cerbère.

J'ai, un instant, soupçonné que c'est une figure humaine agenouillée, tendant des bras suppliants vers le dieu, qui, sur des exemplaires douteux, ont été pris pour des ailes d'un griffon tourné en sens inverse [3]. Mais parmi les exemplaires du Cabinet de France, du British Museum et de la collection Dattari, je n'en ai rencontré aucun de gravure assez nette pour me confirmer dans cette conjecture.

Héracléopolis, aujourd'hui Ahnos, en Haute-Égypte, n'était pas le seul endroit où Héraclès était honoré ; on trouve également des indices de son culte en Basse-Égypte, dans le Delta. Strabon nous l'apprend en ces termes [4] : « A Canope succède le Héracléion qui possède un temple dédié à Héraclès ». De là, le nom de bouche héracléotique donnée parfois à la bouche canopique ou occidentale du Nil. Or, Alexandrie, toujours au dire de Strabon [5], n'était

1. Tôchon, *Recherches sur les médailles des nomes ou préfectures de l'Égypte*, p. 37, 122-125. Cf. Mionnet, *Description des médailles antiques*, VI, p. 539, n° 102.
2. Mionnet, *Ibid.*, p. 527, n° 49.
3. L'hésitation est permise quand on a sous les yeux le dessin de la collection Démétrio, publié par le vicomte J. de Rougé, dans la *Rev. num.*, XIV, 1869-70, pl. II, fig. 3. Un exemplaire pareil existe dans la collection Dattari.
4. Strabon, XVII, 18 : μετὰ δὲ τὸν Κανωβόν ἐστι τὸ Ἡράκλειον (τὸ) Ἡρακλέους ἔχον ἱερόν.
5. *Ibid.*, XVII, 4.

qu'à 125 stades, soit 23 kilomètres de Canope. Tacite en a aussi parlé à propos du voyage de Germanicus en Égypte [1].

C'est donc cet Héracléion qu'il faut mettre en rapport, à cause de sa proximité, avec le type d'Héraclès entouré de Pygmées ; ce qui le confirme, c'est que le mythe a été localisé par Philostrate sur le littoral, aux confins de la Libye.

Dans le monnayage urbain de Domitien, on ne rencontre aucune légende, aucun type relatif à Hercule ; cependant, on sait, par des poésies de Martial [2], qu'il lui avait élevé un temple et une statue sous ses propres traits, sur la voie Appienne, à hauteur du 8e milliaire.

Une autre remarque à faire, c'est que sur la monnaie frappée à Rome, il ne mentionne sa filiation que pendant la première année de son règne :

IMP CAES DIVI VESP F DOMITIAN AVG P M, ou parfois, IMP D CAES DIVI VESP F AVG P M TR P P P COS VIII.

A Alexandrie, au contraire, cette mention persiste jusqu'à la fin du règne, comme on le voit par la légende de tête de la pièce au type des Pygmées, datée de l'an 14 du règne,

ΑVΤ ΚΑΙΣ ΘΕΟΥ ΥΙΟΣ ΔΟΜΙΤ ΣΕΒ ΓΕΡΜ

La filiation est exprimée normalement en deux mots : Θεοῦ υἱὸς ; les *epsilon* et les *sigma* sont de forme angulaire. Il n'y aurait pas lieu de s'arrêter à ces détails, si l'on ne rencontrait pas souvent la même légende sous la forme ΑΥΤ ΚΑΙϹ ΘϵΟΥΙΟϹ (*sic*) ΔΟΜΙΤ ϹϵΒ ΓΕΡΜ avec des *epsilon* et des *sigma* lunaires, et avec la singularité de la locution filiative exprimée en un seul mot, Θεόϋιος. Au premier abord, on serait tenté de croire qu'un des deux *upsilon* qui

1. Tacite, *Ann.*, II, 60 : inde proximum amnis os dicatum Herculi quem indigenae ortum apud se et antiquissimum perhibent.
2. IX, 65, 66, 102.

se rencontrent a été supprimé par abréviation, et qu'on doit lire comme s'il y avait Θεο(ῦ) υἱὸς ; mais un doute surgit quand on songe que Θεόϋιος est, à la rigueur, de formation grammaticale correcte, et que ce mot a peut-être servi de modèle à αὐτόϋιος, expression théologique dont Origène se sert en parlant de Jésus-Christ [1] ; la supposition est très licite, puisque Origène, l'un des plus célèbres docteurs de l'Église d'Alexandrie, était né dans cette ville, et par conséquent familiarisé avec des idiotismes locaux tels que Θεόϋιος et αὐτόϋιος.

R. Mowat.

1. Origène, *Commentationes in Joannem*, XXXII, 18. Migne, *Patrologie grecque*, XIV, col. 817.

LE PRIX DU BLÉ

DANS L'ÉDIT DE DIOCLÉTIEN[1]

L'Académie n'a sans doute pas oublié le mémoire dont M. Levasseur lui donna lecture, dans la séance du 11 mai dernier, sur la valeur de l'unité monétaire de l'édit du maximum rendu par Dioclétien en 301[2].

Tous les commentateurs du fameux édit, depuis M. Mommsen, ont exprimé le regret qu'aucun fragment ne nous eût encore fourni l'évaluation du boisseau de blé et du boisseau d'orge. M. Waddington a bien marqué qu'il n'y avait pas là une simple question de curiosité, mais que les chiffres perdus devaient fournir comme la clef de tous les autres, puisqu'ils permettraient de contrôler les différentes estimations, proposées par les savants, de la valeur du denier de Dioclétien. « Les prix du blé et de l'orge, écrit-il[3], manquent malheureusement sur le monument de Stratonicée, *ce qui nous prive à la fois d'un renseignement intéressant et d'un moyen de contrôle pour la valeur du denarius.* »

Au moment où M. Levasseur renouvelait, devant nous, l'expression de ce regret, il y avait déjà plusieurs mois qu'il

1. Mémoire lu devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Séance du 26 octobre 1900.

2. *Comptes rendus de l'Acad.*, 1900, p. 295.

3. *Inscr. d'Asie-Mineure*, commentaire, p. 150.

n'était plus fondé. Seulement, le fragment du texte grec de l'édit qui nous renseigne à cet égard, découvert en Grèce et édité dans une revue grecque en 1899, n'a pas reçu toute la publicité qu'il mérite et paraît avoir échappé, jusqu'à présent, à l'attention de la plupart de ceux qui étudient l'histoire économique de l'antiquité.

Dans le deuxième et troisième fascicule de l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική de 1899, pp. 149-176, M. Staïs a fait connaître deux fragments du texte grec de l'édit exhumés, au mois de juin 1899, près de l'emplacement d'Aegira, en Achaïe. Le premier fragment comprend l'intitulé et le premier paragraphe, en tête duquel se trouvent les deux lignes suivantes :

Σίτου	κμ°	α′	Χρ′
Κρειθῆς	κμ°	α′	Χξ′

c'est-à-dire :

De Froment,	*le modius castrensis :*	*deniers 100.*
D'Orge,	*le modius castrensis :*	*deniers 60.*

Jusqu'à présent, le seul texte latin où fût conservé le début de l'édit, celui de Stratonicée, présentait une lacune dans la colonne des chiffres, de sorte que le prix du froment et de l'orge était inconnu.

Comme nous sommes informés approximativement, par d'autres témoignages, de la valeur du blé à l'époque de l'Empire romain, le nouveau fragment va nous permettre de vérifier les hypothèses émises jusqu'à ce jour au sujet de l'estimation du *denarius*.

Pline l'Ancien (XVIII, 90) nous apprend qu'à son époque le prix moyen du boisseau de froment était de cinq sesterces. Ce texte est confirmé par celui de Tacite (XV, 39), d'après lequel le prix de trois sesterces fut considéré, en 64

apr. J.-C., comme extrêmement bas. En Sicile, à l'époque de Cicéron, le prix variait de deux à quatre sesterces [1]; cela encore vient à l'appui de l'évaluation de Pline, car le blé était naturellement moins cher en Sicile, grand pays de production, que sur la plupart des autres marchés.

Le sesterce vaut 0 fr. 26, c'est-à-dire que le sesterce est sous-multiple de l'*aureus* autant de fois que vingt-six centimes sont contenus dans la valeur métallique actuelle de l'*aureus*. On sait que les équivalents modernes des monnaies anciennes ont été établis d'après ce principe, qui ne donne pas la valeur commerciale, impossible à déterminer, mais la valeur intrinsèque en or.

Si le boisseau italique de blé, équivalent à 8 litres 754, vaut 5 sesterces, c'est-à-dire 1 fr. 30, on a la proportion :

$$\frac{8754}{130} = \frac{100.000.}{x}$$

Le prix de l'hectolitre de blé, x, est donc de 14 fr. 85. Ce prix est plutôt fort, car M. Friedlaender a invoqué le témoignage d'inscriptions [2] d'après lesquelles la nourriture mensuelle d'un esclave, représentée par 4 boisseaux de blé, revenait à 16 sesterces dans un cas, dans un autre à 20. Si l'on refait le calcul précédent en prenant pour base le prix de quatre sesterces et demi, on trouve pour celui de l'hectolitre de blé 13 fr. 35 [3].

La valeur du denier, dans l'édit de Dioclétien, avait été d'abord fixée par M. Mommsen à 10 cent., puis par M. Waddington à 6 centimes. Ces évaluations étaient beaucoup trop élevées. Il est surprenant que M. Waddington n'ait pas été choqué des résultats obtenus par lui dans la

1. Voir. Blümmer, *Der Maximaltarif des Diocletian*, p. 63.
2. *Op. laud.*, p. 63.
3. Avec le boisseau à 4 sesterces, le prix de l'hectolitre s'établirait à 11 fr. 90.

comparaison qu'il a instituée entre la valeur moderne des denrées et celle que leur assigne le tarif de Dioclétien. Le litre de vin ordinaire à 0 fr. 92, le kilogramme de viande de porc à 2 fr. 28, le cent d'œufs à 6 fr. 20, ce sont là presque des prix de famine, et l'élévation des salaires ne paraît pas moins extravagante. Ainsi le sophiste aurait touché 15 fr. 50 par mois et par enfant, ce qui, pour un sophiste ayant 100 élèves et travaillant dix mois de l'année, constituerait un revenu de 15.500 francs, supérieur à celui des professeurs à la Faculté des Lettres de Paris.

Le fragment d'Élatée, découvert en 1885, a fourni une nouvelle évaluation du denier à 2 cent. $^1/_4$, qui a été admise par MM. Mommsen, Blümner et beaucoup d'autres savants, mais qui est encore contestée par quelques-uns[1]. Voyons si, appliquée à l'évaluation du prix du blé d'après l'édit, elle nous donnera un résultat vraisemblable.

D'après le texte d'Aegira, le *modius castrensis* de 17 litres 51 vaut 100 deniers, c'est-à-dire, si les conclusions tirées du texte d'Élatée sont fondées, 2 fr. 25. On a la proportion :

$$\frac{1.751}{225} = \frac{10.000}{x}.$$

Donc, le prix de l'hectolitre de blé, x, serait de 12 fr. 85, chiffre très voisin de ceux que nous avons fixés d'après Pline et les inscriptions, soit 14 fr. 85 et 13 fr. 35. L'hectolitre d'orge valait 7 fr. 70.

L'estimation du *denarius* à 2 cent. $^1/_4$ se trouve donc confirmée, et il faut réduire à un tiers environ les valeurs modernes adoptées par M. Waddington. Le litre de vin ordinaire ne vaut plus que 35 centimes et le sophiste enseignant à 100 élèves n'a plus que 6.000 francs environ de traitement.

1. *Comptes rendus de l'Acad.*, 1900, p. 299.

Depuis plusieurs années (sauf l'année exceptionnelle 1897-98), le prix du blé *en mer* s'est tenu aux environs de 16 francs le quintal, soit 21 francs l'hectolitre. Malgré l'immense accroissement de la production et la facilité bien plus grande des communications, il y a donc augmentation notable du prix du blé comparé à ce qu'il était en l'an 300. Mais cela signifie seulement qu'il faut aujourd'hui, pour acquérir un hectolitre de blé, un poids d'or supérieur de moitié à celui qu'on exigeait il y a quatorze siècles ; d'autre part, à cette époque, il fallait plus de travail pour acquérir la même quantité d'or, puisque le maçon et le charpentier, nourris, ne gagnaient que 1 fr. 12 par jour. Donc, toutes proportions gardées, on ne peut pas dire que le blé ait renchéri.

On s'est demandé depuis longtemps si l'édit de Dioclétien, datant de 301, n'est pas en corrélation avec sa réforme monétaire de 297, et M. Babelon, à la suite de la lecture de M. Levasseur, a émis l'hypothèse que l'édit tout entier devait être considéré comme une ordonnance monétaire plutôt que comme un tarif destiné à empêcher l'accaparement des denrées. A cela on peut objecter que, dans le long préambule de l'édit, il n'est pas question une seule fois de la nouvelle monnaie, mais que le texte insiste particulièrement sur l'état de gêne auquel l'élévation factice des prix condamne les soldats. C'est surtout, semble-t-il, en vue de l'armée que ces mesures, d'ailleurs inefficaces, ont été prises. Mais il y a lieu de se demander si la fixation du prix rond de 100 deniers pour le *modius castrensis* de froment n'est pas en rapport direct avec le choix de l'unité monétaire qui sert de base aux estimations. Entre 296 et 301, Dioclétien et ses collègues frappèrent deux espèces de monnaies de billon, l'une de 10 grammes environ, l'autre de 2 gr. 500, dites l'une *pecunia major* ou *majorina*, l'autre *pecunia cente-*

nionalis. F. Lenormant n'hésitait pas à admettre que la moindre de ces monnaies était le denier de l'Édit[1]. Mais pourquoi le nom de *centenionalis*? M. Seeck présume qu'il en fallait cent pour représenter la valeur du *miliarense* d'argent de Dioclétien[2], ce qui le conduit à l'hypothèse que le *centenionalis* valait un demi-denier ou un centime; on ne s'explique pas alors pourquoi l'Édit ne mentionne que les deniers et non la monnaie de création récente. Ne serait-il pas plus simple de supposer que Dioclétien, en créant une petite monnaie de billon, lui ait donné une valeur approximativement égale au centième de la valeur moyenne d'un *modius castrensis* de blé, devenue, quelques années plus tard, valeur légale? J'appelle sur cette explication du mot *centenionalis* l'attention de mes collègues numismatistes, sans me dissimuler qu'elle prête à diverses objections et que la réforme monétaire de Dioclétien reste très difficile à débrouiller.

SALOMON REINACH.

1. Art. *Aureus* du *Dict. des antiquités*, t. I, p. 568.
2. O. Seeck, *Zeitschrift für Numismatik*, t. XVII, p. 58 et art. *Centenionalis* dans la *Real-Encyclop.* de Pauly-Wissowa. Le *miliarense* est le millième d'une livre d'or, soit presque exactement un franc.

DENIER DE CORBIE

AU TYPE DE LOUIS LE BÈGUE

En attendant que je puisse rendre compte de l'ensemble d'une trouvaille dans laquelle la pièce suivante s'est rencontrée, il me semble intéressant de la faire connaître spécialement, car je la crois inédite :

+ MISERICORDIA D‾I REX entre deux grènetis. Monogramme de *Hludovicus*.

℞. + SC‾I PETRI MONETA entre deux grènetis. Croix.



Poids : 1 gr. 652. — Ma collection.

Ce denier, qui offre, d'un côté, le monogramme de *Hludovicus* et, de l'autre, la légende SC‾I PETRI MONETA, a été frappé, à l'époque de Louis le Bègue[1], dans le monastère de Saint-Pierre de Corbie. Son style et l'inscription qu'il porte ne permettent pas d'en douter.

1. L'importante trouvaille qui a fourni cet unique exemplaire, a été faite dans l'Ouest, et est composée en majeure partie de deniers au type de Charles le Chauve. Il y avait, seulement, parmi les monnaies les plus récentes, quelques pièces au nom de Louis, frappées à Tours. Il y a donc lieu de supposer que le denier de Corbie qui s'y trouvait, venu de loin, a été émis sous le règne de Louis II plutôt que sous celui de son successeur.

En effet, si l'on rapproche de cette pièce les deniers incontestablement émis à Corbie, par l'abbé Francon [1], avant et après 898, ainsi que certaines monnaies, au monogramme de *Karolus*, fabriquées à Amiens [2], vers le même temps, on est frappé de l'air de famille que présentent ces différentes espèces. Partout, on retrouve les mêmes lettres, la même croix, le même grènetis, le même style enfin. On acquiert la conviction que toutes ces monnaies sont des produits de la même région. Puis, sur le denier frappé par l'abbé Francon, après la mort d'Eudes, au revers de l'ethnique CORBIENSIS, figure la légende, à peu près identique à celle de notre monnaie, SCI PETRI MOI. La comparaison [3] est facile à établir, et l'on se rend compte que le *Sanctus Petrus* de la pièce au nom de Louis, désigne aussi Saint-Pierre de Corbie, et que l'apparition de celle-ci a précédé de peu l'émission des deniers de l'abbé Francon.

L'abbaye de Corbie — située dans le royaume de la France occidentale, que Louis le Bègue hérita de son père, en 877, — fut, de bonne heure, en possession du droit de frapper monnaie. On en a la certitude ; mais on ne sait pas exactement de quelle façon et à quelle époque ce privilège lui fut acquis. M. Maurice Prou, qui a consacré un excellent travail [4] à l'étude de l'histoire monétaire de ce monastère, dit [5] : « S'il est difficile de déterminer la voie par laquelle l'abbaye

1. Cf. E. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, 1re part., pl. XVIII, 51, 52 et 53.

2. Corbie est située sur la Somme, à 16 kilomètres environ en amont d'Amiens. — Cf., en particulier, *Catal. des monn. fr. de la bibl. nat.*, M. Prou, *Les monnaies carolingiennes*, pl. VI, 240 ; et E. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, 1re part., pl. XVII, 42.

3. Cf. *Catal. d'une importante collection de monn. féod. et provinc. de France et de l'Orient latin, vendue aux enchères, les lundi 1er et mardi 2 juillet 1895*, par M. R. Serrure, expert, pl. I, 462. Les lettres P et M, en particulier, ont, sur les deux pièces, une ressemblance frappante.

4. *Essai sur l'histoire monétaire de l'abbaye de Corbie*, dans les *Mém. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, tome LV, 1894, et tirage à part.

5. Tirage à part, p. 10.

« de Corbie est arrivée à acquérir le droit de frapper mon-
« naie, il ne l'est pas moins de fixer la date à laquelle elle « a commencé d'émettre des espèces à son nom ». Cependant, il y a tout lieu de croire, comme le propose très judicieusement M. Prou[1], que c'est par suite du privilège d'immunité qui lui fut accordé immédiatement après sa fondation, par le roi Clotaire III, en 662, que l'abbaye de Corbie put acquérir la *Moneta*.

Néanmoins, dans cette conjecture incertaine, ce savant distingué, avec l'extrême prudence qui lui est habituelle, et qui donne à ses assertions une grande autorité, hésite à reconnaître Saint-Pierre de Corbie dans le *Sanctus Petrus* de plusieurs monnaies mérovingiennes et carolingiennes. Quel que soit le style de ces espèces, il n'attribue à cette abbaye aucun produit positif antérieur aux deniers émis, au nom du roi Eudes, par l'abbé Francon[2].

La réserve de M. Prou me paraît excessive ; et, en présence des observations qui précèdent, il me semble impossible de refuser de voir un spécimen du monnayage de Corbie dans le denier au type de Louis le Bègue, reproduit au début de cet article.

Par suite, il y a lieu de décider en même temps l'attribution définitive au même atelier, du denier et de l'obole au monogramme de *Karolus* et à la légende SC̄I PETRI MONETA[3], qui offrent le même style exactement que notre pièce. Ces espèces représentent le monnayage de l'abbaye, probablement à l'époque de Charles le Chauve.

1. Tirage à part, p. 8.
2. *Ibid.*, p. 11.
3. Cf. E. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, 2e part., pl. XXXIV, 231 et 232 ; et *Catal. des monn. fr. de la bibl. nat.*, M. Prou, *Les monnaies carolingiennes*, pl. XXII, 961. Gariel avait déjà proposé d'attribuer les deniers et oboles à ce type à Saint-Pierre de Corbie ; mais M. Prou a classé l'exemplaire du denier que possède le Cabinet de France, parmi les ateliers indéterminés.

L'apparition du denier de Saint-Pierre de Corbie, au nom de Louis, vient combler heureusement une lacune dans la série monétaire de ce monastère. Elle augmente aussi le petit nombre des pièces offrant le monogramme carré de *Hludovicus*, de composition originale, qui, d'après la liste dressée en dernier lieu par MM. Engel et Serrure [1], ne se rencontraient, jusqu'ici, que pour les ateliers du Palais, de Tours, de Blois et de Troyes [2]. A ce double titre, notre denier présente un réel intérêt.

COMTE DE CASTELLANE.

1. *Traité de numismatique du moyen âge*, tome I, p. 245.
2. Quoique le monogramme carré de *Hludovicus* se rencontre sur les espèces frappées à Troyes, on ne peut songer à chercher dans le voisinage de cette ville le lieu d'émission de notre denier, et à l'attribuer à l'abbaye de Saint-Pierre de Sens. Outre que rien n'autorise à supposer que ce monastère ait jamais possédé le droit de battre monnaie, les considérations, tirées de l'examen du style de cette pièce, que j'ai développées en commençant, s'y opposent absolument.

BALANCES ET POIDS MONÉTAIRES

Dans un remarquable article publié dans la *Revue,* en 1886, notre regretté collaborateur et ami, Jules Rouyer, avait réuni de nombreux poids employés par les changeurs du moyen âge[1]. La notice suivante n'est qu'un modeste appoint aux recherches que notre ami avait continuées, ainsi qu'en fait foi un tableau rédigé par lui-même, lorsqu'il fit don au Cabinet de France de sa propre collection de poids monétaires[2].

I

Plateaux de trébuchet (*XIVe siècle*).



1° ..EhAN : LE : BALA.. Grènetis extérieur à la légende;

1. *Deneraux et autres poids monétaires de France et des Pays-Bas*, *Rev. num.*, 1886, p. 244 à 278, pl. xv et xvi.

2. *Liste sommaire des poids monétaires et autres, offerts à la Bibliothèque nationale* (*Cabinet des médailles*), *en février 1895, par M. Jules Rouyer*, *Rev. num.*, 1895, p. 109 à 114.

double filet circulaire intérieur. Au centre, couronne fleurdelisée, à un lis de face et deux lis de profil. Cette marque est frappée en relief au milieu d'un plateau circulaire de 4 centimètres de diamètre.

2° ✠ IEHAN : LE.....N'. Même description que pour le plateau précédent.

Cuivre. Musée cantonal d'archéologie, à Lausanne[1].

Les deux plateaux, qui portent, au Musée de Lausanne, les n°s 7479 et 7478 (dans l'ordre où je les décris), se complètent mutuellement et donnent le nom de *Jehan le Balan(cier)*[2]. Jules Rouyer possédait dans sa collection un poids ou deneral de l'ange d'or de Philippe de Valois, au type de l'archange saint Michel accompagné de la légende H·BAL[3]. Avec sa perspicacité habituelle, Rouyer avait émis l'opinion que certains noms propres inscrits sur les deneraux peuvent être ceux des balanciers qui les ont fabriqués et non pas seulement ceux de changeurs, lombards, orfèvres et merciers. L'inscription des plateaux du musée de Lausanne démontre que certains fabricants de trébuchets ont donné à leurs produits une marque d'origine. C'était en quelque sorte un retour à l'antiquité, car on connaît plusieurs exemplaires d'une rondelle concave dans laquelle M. L. Maxe-Werly a reconnu, avec raison, un plateau de balances, et ces petits plateaux portent au centre une marque qui paraît devoir être lue BANNAF(*ecit*)[4].

1. Je dois tous mes remerciements à M. A. de Molin, conservateur du Musée d'archéologie, à Lausanne, qui, avec la plus grande obligeance, a bien voulu m'envoyer les dessins reproduits ci-dessus.

2. On rencontre une appellation analogue en Égypte, aussi au XIVe siècle. Un fonctionnaire de la Monnaie d'Alexandrie porte le nom de Zayn ed-dyn *el-Mawâziny* (le fabricant de balances). Voy. H. Sauvaire, *Matériaux p. servir à l'hist. de la numism. et de la métrologie musulmanes*, 1882, p. 347.

3. *Rev. num.*, 1886, p. 269 et 270, pl. XV, n° 20; *Rev. num.*, 1895, p. 111, n° 30.

4. R. Mowat, *Marques de bronziers...*, *Bull. épigraphique*, 1884, pl. I, t. à p., p. 13, n° 34; E. Babelon et A. Blanchet, *Cat. des bronzes antiques de la Bibl. nat.*,

Les plateaux de trébuchet du moyen âge sont fort rares, bien que les balanciers aient dû en fabriquer un grand nombre. J. Rouyer en possédait deux : Celui qui porte ✠ LEDENERAL × ×[1], et un autre avec la légende + COV-RO[N]NE et le type de la couronne à trois fleurons[2]. Un troisième plateau présente le type du châtel tournois accompagné de la légende ✠ LE DE[NER]AL[3]. On voit que les plateaux de trébuchet du musée de Lausanne méritaient d'être signalés.

II

Poids monétaire au nom de Jehan le C. (XIVe siècle)



✠ POIS DE PARIS DOR IEHAN LEC· Dans un quadrilobe, cantonné d'annelets dans ses angles rentrants, tête royale, vue de face (type *esterlin*) ; de chaque côté et au-dessus, un lis ; au-dessous, un annelet.

Bronze. Poids, 6 gr. 80. Ma collection.

1895, p. 718, n° 2323 ; L. Maxe-Werly, dans la *Rev. belge de numism.*, 1897, p. 102 à 104. (Cet auteur cite quatre exemplaires du plateau portant cette inscription. Un cinquième a été signalé dans le *Westd. Korrespondenzblatt*, t. XVI, 1897, col. 66, avec la forme BANIIAI·.)

1. J. Rouyer, *Rev. num.*, 1886, p. 265, pl. xv, 1, et 1895, p. 114, n° 62 ; L. Maxe-Werly, *Note sur quelques plateaux de balance*, dans la *Rev. belge de numism.*, 1897, p. 99.

2. Signalé dans la liste dressée par J. Rouyer, *Rev. num.*, 1895, p. 114, n° 63 ; cf. A. de Witte, *Rev. belge de numism.*, 1898, p. 443.

3. A. de Witte, *Rev. belge de numism.*, 1893, p. 522, pl. xii, 4, et 1898, p. 442 ; L. Maxe-Werly, *Rev. belge de numism.*, 1897, p. 100. — On connaît des poids monétaires portant la même inscription et les types de la couronne et du châtel tournois.

Ce poids remarquable faisait partie de la collection du comte Alexis de Chasteigner (*Catal.* de vente, 26-28 juin 1900, p. 35, n° 570, lu différemment). J. Rouyer en possédait un exemplaire (maintenant au Cabinet de France), en mauvais état de conservation, dont le poids est seulement de 6 gr. 48[1]. Il en citait un autre exemplaire, en bel état, qui se trouvait en la possession de M. R. Serrure. Rouyer a fait remarquer qu'un Jean le Coq était maître de la Chambre aux deniers du Roi, en 1351, et qu'il est encore cité dans les comptes de l'Argenterie du Roi[2]. On connaît un jeton de ce personnage :

✠ MAISTRE ⁝ IEHAN ⁝ LE ⁝ CI. Couronne.

℟. B × C × R × N Croix. Les lettres sont séparées par les bras de la croix[3].

Il est possible que notre deneral porte le nom du personnage dont nous venons de parler, ce qui serait une marque de propriétaire, comme les noms de *Guillaume Buquet*, *Henric le Lombart*, *Bertelin Lombart*, donnés par d'autres poids[4]. Mais il s'agit peut-être aussi d'un nom de fabricant.

D'autres deneraux du parisis d'or ont été publiés par Rouyer, l'un, avec la légende PARISI DOR (type du roi assis), et l'autre avec ✠ : POIS : DE : PARESIS :, présen-

1. *Rev. num.*, 1895, p. 110, n° 17. C'est à tort que dans cette description les mots sont séparés par des points.

2. En ce qui concerne l'Argenterie du Roi, je n'ai pas réussi à trouver une référence précise. D'après le P. Anselme (*Hist. généal.*, t. II, p. 105), Jean le Cocq, seigneur d'Esgrenay en Brie, maître de la Chambre aux deniers du dauphin Charles de France, duc de Normandie en 1358, est qualifié, en 1379, de « ci-devant maître de la chambre aux deniers ».

3. J. Rouyer et E. Hucher, *Hist. du jeton*, p. 69, pl. v, fig. 36 (la lettre I, qui termine la légende est considérée comme « un remplissage employé en désespoir « de cause par le graveur, auquel il ne restait pas assez de place pour mettre le « nom entier »). H. de La Tour, *Cat. de la Coll. Rouyer*, 1re partie, 1899, p. 23, n° 119.

4. Cf. *Rev. num.*, 1886, p. 270.

tant la tête couronnée du roi, de face, accostée de deux Є [1].

III

Boîte dite de changeur (XVIIe siècle).

Boîte en bois de 202 millimètres de longueur et 67 de largeur, à extrémités arrondies. Elle renferme une balance composée d'un fléau en fer de 166 millimètres de longueur, auquel sont suspendus, par des cordons de soie verte, deux plateaux en cuivre, de 56 millimètres de diamètre. L'aiguille du fléau est ornée à sa base d'une rosace découpée, et les plateaux sont décorés d'une bordure d'oves poinçonnés en creux. Six alvéoles carrées, creusées dans le bois, contiennent six poids, dont voici la description :

1° BLAN ESCV··· Écu de France couronné; grènetis; le tout en relief. ℞. XXI D | VIII · IB et une autre marque composée d'un D surmonté d'un lis, et au-dessous duquel on voit un petit signe ressemblant à un pavot renversé; le tout en creux. Poids, 27 gr. 80 [2].

2° DEWI·ESCA (*sic*). Écu de France couronné; grènetis; le tout en relief; ℞. XD | XVI. Marques : IB et un lis; le tout en creux. Poids, 13 gr. 70.

3° Croix potencée dans un double quadrilobe cantonné

1. *Rev. num.*, 1886, p. 268, pl. xv, n°s 11 (6 gr. 80) et 12 (6 gr. 05). Cf. *Rev. num.*, 1895, p. 109, n° 15.

2. Les premiers *écus blancs*, c'est-à-dire ceux de Louis XIII, frappés de 1641 à 1643, et ceux de Louis XIV, en 1644, pèsent un poids légèrement inférieur à celui fourni par ce deneral. Un demi-écu de 1642 et un de 1643 (Cab. de France) pèsent respectivement 13 gr. 76 et 13 gr. 68, poids correspondant à celui du deuxième deneral.

d'annelets dans les angles rentrants; grènetis. Type en relief. ℞. XXI | D. Au milieu, IB et une marque composée d'un D surmonté d'un lis et sous lequel est un cœur [1]. Le tout en creux. Poids, 26 gr. 80 [2].

4° Type du poids précédent. ℞. VD | VI. Au centre, LG sous une couronne, et une autre marque, poinçonnée à l'envers, composée d'un D surmonté d'un lis et au dessous duquel est une sorte de fleuron ; le tout en creux. Poids, 6 gr. 70.

5° Deux écus ovales, l'un aux lis de France, et l'autre aux chaînes de Navarre, légèrement penchés; au-dessus, une couronne, au-dessous, un K; grènetis. Le tout en relief. ℞. Un lis poinçonné en creux. Poids, 8 gr. 15 [3].

6° Types du n° précédent pour les deux faces. Au ℞. on a écrit à l'encre *2 G* . Poids, 4 gr. 10.

L'une des grandes alvéoles de la boîte présente au fond une seconde cavité, de dimensions plus petites, qui renferme un poids très mince marqué de trois annelets poinçonnés en creux (3 grains).

Outre ces poids dont les six premiers sont, comme on a pu le voir, appareillés deux par deux, la boîte contient huit autres poids, dont voici la description :

1° Buste barbu, couronné et cuirassé, à droite, entre les lettres G R; Grènetis. ℞. Marque composée d'un briquet,

1. J'indiquerai comme points de comparaison les différents des espèces frappées par la Monnaie du Moulin, de 1646 à 1652. Voy. P. Bordeaux, *Procès-verb. de la Soc. fr. de Numism.*, 1898, p. XIX.

2. Ce deneral correspond au poids de l'once d'or de Philippe IV, roi d'Espagne, datée 1644 (Heiss, pl. 34, 8). Le deneral suivant, qui pèse 6 gr. 70, représente exactement le poids du doublon de deux écus, c'est-à-dire le quart de l'once.

3. Ce deneral et le suivant correspondent exactement au louis dit « aux lunettes » et au demi-louis frappés sous Louis XV (Hoffmann, *M. roy. Fr.*, nos 16 et 17). Je reviendrai plus loin sur ces deux poids.

d'une couronne, d'un marteau et d'une main, superposés dans l'ordre de l'énumération, et accostés de la date 1645 et des initiales P H; grènetis. Poids, 5 gr. 40 [1].

2° Buste barbu, couronné, avec manteau et collerette, à gauche, accosté des lettres C R; grènetis. ℟. Le même que le précédent. Poids, 2 gr. 30 [2].

3° I·R··BRI· Buste couronné et cuirassé, tenant une épée et un globe surmonté d'une croix; à droite, grènetis. ℟. Le même que celui du n° 1. Poids, 2 gr. 50 [3].

4° Saint de face, vêtu d'une longue robe, tenant de la main droite une croix à long pied, accostée des lettres S P; dans le champ, au-dessus de l'épaule gauche, une croix pattée; grènetis. ℟. Le même que celui du n° 1. Poids, 3 gr. 35 [4].

5° Saint Michel terrassant le démon, de face; grènetis. ℟. Le même que celui du n° 1. Poids, 2 gr. 60 [5].

6° Écu aux armes des Médicis, surmonté de la tiare entre deux clefs en sautoir, et accosté des lettres E C; grènetis. ℟. Le même que celui du n° 1. Poids, 3 gr. 45 [6].

1. Cf. le poids du réal d'or *Philippus*. A. de Witte. *Les deneraux et leurs ajusteurs aux Pays-Bas méridionaux*, dans *Rev. belge de numism.*, 1899, p. 225, n° 53.

2. Deneral de la *couronne* ou *quart de souverain* de Charles Ier, dont le poids normal est de 35 grains (Voy. H. A. Grueber, *Handbook of the coins of great Britain*, 1899, n°s 570 à 572).

3. Cf. le poids de l'ajusteur Gérard van Dunwalt, à Anvers, daté de 1644. A. de Witte, *loc. laud.*, p. 225, n° 54. C'est un deneral de la *couronne* ou *quart de souverain* de Jacques Ier, dont le poids normal est de 38 grains 8, ou 2 grammes 51 (voy. H. A. Grueber, *Handbook*, 1899, n° 585).

4. Ce deneral, au type de saint Philippe, a servi pour les *florins Philippus* au nom de Philippe le Beau, qui, frappés de 1494 à 1506, avaient encore cours à l'époque de l'*Ordonnance* d'Anvers (Éd. de Hierosme Verdussen, 1633, f° N 3).

5. Poids du demi-angelot d'Angleterre, probablement pour celui de Jacques Ier, car cette monnaie n'a pas été frappée sous le règne de Charles Ier. Cf. A. de Witte, *loc. laud.*, p. 218, n° 19. Mais, en 1633, les demi-angelots d'Édouard VI circulaient encore (*Ordonn.* d'Anvers, f° B 2).

6. Le même ajusteur d'Anvers, Pierre Herck, a émis des deneraux semblables

7° Écu couronné, posé sur une croix fleuronnée; grènetis. ℟. Le même que celui du n° 1. Poids, 3 gr. 50 [1].

8° Croix fleuronnée; grènetis. ℟. Le même que celui du n° 1. Poids, 3 gr. 45 [2].

On remarquera que ces huit poids on été fabriqués à la même date, par le même ajusteur d'Anvers, Pierre Herck, dont on connaît de nombreux deneraux [3]. Il est vraisemblable que cette série de deneraux a été ajoutée par le premier propriétaire de notre boîte, qui trouvait sans doute ceux de la boîte insuffisants pour les pesées qu'il avait à faire.

Pour terminer la description de notre boîte, transcrivons l'adresse de marchand qui est collée sur la face intérieure du couvercle. Dans un cadre de fleurons, on lit, imprimé avec les caractères typographiques du xvii[e] siècle :

RUE DE LA FERONNERIE, AU K COURONNE'.

POLICHOT, Maître & Marchand Balancier Ajusteur ordinaire pour les Poids & Balances de la Cour des Monnoyes & autres de France : Fait & vend Balances fines de toutes grandeurs, véritables d'Angleterre; Balances fines & Poids ronds pour les Caisses, Receptes & Bureaux Trebuchets, Grains, Poids pour peser les Monnoyes d'Or & d'Argent, tant Françoises qu'Etrangeres; fait le Poids idéal, Balances d'essay, & Poids pour le titre ou fin de l'Or & de l'Argent, Karats pour les Diamans; Gros Fléaux & Marcs d'Allemagne par division, Poids de Fer & de Plomb, Romaines de Cuivre & de Fer; Pesons de buis ; Pesons à ressorts d'acier d'une nouvelle fabrique de toutes pesanteurs: Et de toutes autres Marchandises concernant sa profession & de sa façon. Le tout à juste prix & en conscience, rue de la Feronnerie, au K couronné. A Paris.

pour les années 1647, 1648, 1649, 1650, 1655 et 1667. Voy. A. de Witte, *loc. laud.*, p. 223, n° 49. L'écusson est celui de Clément VII, dont les monnaies circulaient encore en 1633 (*Ordonn.*, f° H 2).

1. Deneral du demi-réal d'or. Cf. celui de l'ajusteur André Caers, d'Anvers A. de Witte, *loc. laud*, p. 223, n° 44. Cf. l'*Ordonnance* d'Anvers (1633, f° M 3, v°), demi-réal de Charles-Quint.

2. Le seul type de la croix ne me permet pas de citer la monnaie pour laquelle ce deneral a servi spécialement.

3. A. de Witte, *op. laud.*, dans *Rev. belge de numism.*, 1899, p. 94.

Sur cette adresse, au dehors du cadre de fleurons, à gauche, est collée une marque, imprimée sur papier, et composée d'un grand K surmonté d'une couronne [1]. Sur la face intérieure du couvercle, et traversant le papier de l'adresse, sont fixés deux tenons en cuivre qui servaient à maintenir une aiguille de métal (manque aujourd'hui), destinée à sortir les poids de leurs alvéoles.

On sait que les boîtes dites *de changeur*, de fabrication française, sont beaucoup plus rares que celles des Pays-Bas [2]. Celle que je viens de décrire, et qui fait partie de ma collection, présente donc un intérêt tout particulier. Quant à la date de fabrication, on peut, je crois, la fixer, vers le milieu du XVIIe siècle. En effet, quatre des poids contenus dans les alvéoles de la boîte répondent à des monnaies de cette époque, et la série des huit poids ajoutés est datée *1645*. On m'objectera que deux autres poids sont évidemment postérieurs, puisqu'ils présentent le type du *louis aux lunettes* de Louis XV. En effet, mais ces deux poids sont d'une fabrique toute différente [3], et ne portent pas les poinçons dont les quatre autres deneraux sont pourvus. Ces

1. Le K couronné ayant figuré sur des monnaies (*Teston*, Hoffmann, n° 15) et des jetons de Charles IX, il est possible que l'enseigne du K couronné remonte au XVIe siècle.

2. Le Cabinet de France possède une boîte incomplète dont la face intérieure du couvercle porte, écrite à l'encre, l'inscription suivante : *André le Fran, rue Lupin, à Lion, 1651*. On peut considérer ce nom comme celui du balancier ou ajusteur. Au Conservatoire des Arts et Métiers, il y a dans la collection laissée en dépôt par la Ville de Paris, une boîte (n° 7148) dont le couvercle porte l'adresse de *Jean Pierre Chaudet, rue Lupin, à Lion, 1677*. Cette boîte renferme des poids qui portent des poinçons analogues à ceux de la boîte de Polichot. Le musée des Thermes de Cluny possède deux boîtes qui ont été fabriquées par d'autres ajusteurs de Lyon. L'une porte l'adresse de *Laurens Cross, fab^t^, rue des 4 Chapeaux, à Lyon. A la Plume royale*. L'autre porte le nom de *Dominique Pascal, rue des 4 Chapeaux, à Lion* (*Catal.*, 1883, n°s 7086 et 7087).

3. Sur les poids que je considère comme plus anciens, le type forme une dépression circulaire profonde, et le grènetis est composé de points petits, allongés verticalement, et serrés ; sur les deux poids contemporains de Louis XV, l'empreinte est moins profonde, et le grènetis est formé de points gros et ronds.

poids ont dû, à mon avis, remplacer, au XVIIIe siècle, les deneraux de monnaies plus anciennes et moins répandues dans la circulation.

La rue de la Feronnerie a conservé ses traditions, et possède encore trois établissements de balanciers, dont l'un fut fondé en 1680, et un autre en 1779. Ces deux maisons ont des enseignes analogues à celles de Polichot [1], et sont situées dans l'immense bâtiment, élevé en 1669, par le chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, du côté du cimetière des Innocents, bâtiment qui occupe encore toute la longueur de la rue.

ADRIEN BLANCHET.

1. La plus ancienne de ces maisons, fondée en 1680, est la maison *Chemin-Bailly*, aujourd'hui *Bailly*, *Roche S^eur*, 4, rue de la Ferronnerie, dont l'enseigne est : *Au Q couronné*. C'est de cette maison que sont sorties des boîtes analogues à celle exposée au Conservatoire des Arts et Métiers (Coll. de la Ville de Paris, n° H 152), et qui porte une adresse dont la teneur est analogue à celle de Polichot, et dont voici le commencement : *n° 177. Au Q couronné. Rue de la Feronnerie, Bâtiment du Charnier des Innocents, la septième boutique, à droite, en entrant par la rue S. Denis. Fourché, de la Société des Inventions et Découvertes, Gendre et Successeur du Cit. Chemin, Balancier Mécanicien.* — La deuxième maison, qui remonte à 1779, est celle dont l'adresse est : *Au P couronné. Anc. maison Pouplier; A. Maillefert, successeur*, 10, rue de la Ferronnerie. — Enfin la troisième maison est celle de M. Besson, au 2 de la même rue.

LES

BILLETS DE CONFIANCE

ÉMIS PENDANT LA GUERRE 1870-71

(*Suite*[1].)

Pl. XIII et XIV.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Niederbronn.

MM. de Diétrich et Cie ont émis, pour le payement du nombreux personnel ouvrier employé dans leurs usines de Niederbronn, des bons manuscrits dont nous n'avons pu retrouver d'exemplaires. Par contre, nous devons à leur obligeance la communication de jetons qui furent employés, à cette époque, dans leurs ateliers de Reichshoffen, pour le service de l'économat.

Ces jetons, ronds ou octogonaux, en métal blanc, cuivre jaune ou cuivre rouge, portent, d'un côté en six lignes :

Usine | *de* | *Reichshoffen* | *de* | *Dietrich* | *et Cie*.

De l'autre, l'indication des fournitures à délivrer contre leur remise : Pain ; — Une miche de pain blanc ; —

1. Voy. *Rev. Num.*, 1899, pp. 374 et 510 ; 1900, pp. 86, 194 et 363.

Une miche de pain noir ; — Légume ; — Ragout ; — Viande ; — Café ; — Soupe ; — Fromage.

Le Zornhoff.

Les bons créés par l'importante fabrique de MM. Goldenberg et C[ie], au Zornhoff, portent :

Bon pour la somme de [1] *Fs.*
qui sera payée à (nom de l'ouvrier)
après la réouverture des communications.
Zornhoff, le *1870* (ou *1871.*)
B. P. F. [1 2]. *p. G. Goldenberg et C[ie].*
(Signature manuscrite.)

Impression bleue au composteur.

Papier blanc, timbré (pour certains bons) à l'angle supérieur gauche, du cachet noir de la maison Goldenberg (au centre, écusson chargé de deux marteaux croisés avec un *G*. Au-dessus, une ruche. Autour, dans une jarretière : *Zornhoff, près Saverne, G. Goldenberg et C[ie], Bas-Rhin.*)

Ces billets ont été surchargés, lors du remboursement, d'un cachet bleu :

G. Goldenberg et C[ie]
au Zornhoff, près Saverne,
Bas-Rhin.
Série. *N°.*
P[ce] annexée.

(*Voy. pl. XIII*).

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Belfort.

L'annuaire de la Société de Numismatique (Mai-Juin 1896) contient la description d'un bon de 5 francs émis à

1. Indication de la valeur, écrite à l'encre noire.
2. Sur certains bons, *B. P. F.* est manuscrit.

Belfort. Il a été créé une autre série de bons, portant le même libellé, mais imprimés en caractères ordinaires au lieu d'être autographiés en caractères cursifs.

Guebwiller.

La monnaie étant devenue extrêmement rare dans cette ville, quand la succursale de la Banque de France, établie à Mulhouse, eut fermé ses guichets, les industriels décidèrent de recourir à l'émission de billets fiduciaires pour le payement de leur personnel. A la suite de pourparlers avec les fournisseurs habituels des ouvriers, les principaux marchands de Guebwiller acceptèrent de recevoir en payement les bons en question, et la mesure fut portée à la connaissance des intéressés par l'affiche suivante, placardée, le 19 septembre 1870, sur les ateliers des principaux chefs d'industrie, et notamment de la filature Boucard fils et Cie :

« A partir du premier jour de paye, jusqu'à la fin de la « guerre, les comptes seront réglés au moyen de bons, « lesquels seront remboursés, aussitôt que possible, en « numéraire.

« Les ouvriers auxquels ce mode de payement ne convien- « drait pas, peuvent être licenciés immédiatement, s'ils pré- « viennent dans les 3 jours. Dans le cas contraire, on consi- « dérera la mesure comme acceptée.

« Nous espérons que cet expédient sera très transitoire ; « mais on ne peut, dès à présent, y assigner un terme.

« Nos ouvriers doivent, cependant, être persuadés que « nous avons eu recours à cette combinaison pour leur « conserver, *autant qu'il est en nous*, dans les dures cir- « constances présentes, leurs moyens d'existence indispen- « sables.

« Les marchands et détaillants peuvent recevoir, à notre

« caisse, le montant de ces bons au cours du change sur « Paris. »

Ce projet ne reçut d'ailleurs aucune suite, les industriels qui l'avaient conçu ayant réussi à se procurer, en Suisse, l'argent dont ils avaient besoin. Il ne nous en a pas moins paru mériter la courte mention que nous venons d'y consacrer.

Sainte-Marie-aux-Mines.

Les principaux manufacturiers de Sainte-Marie-aux-Mines, constitués en « Union industrielle », sous la présidence de M. Ch. Krœber, banquier, ont émis, en 1870, des bons de 50 centimes, 1, 2, 5 et 10 francs.

Les coupures des trois premières valeurs, d'un modèle uniforme, portent, dans un encadrement dessinant un rectangle aux quatre angles arrondis :

Union industrielle
de
Ste-Marie-aux-Mines.
0, 50. [1] *0, 50.*
Cinquantes centes.
Le Caissier, *Le Directeur,*
(Numéro de série
au composteur.)
(Griffe autographiée.) (Griffe autographiée.)

Impression noire pour le billet de 0, 50, marron pour celui de 1 fr., verte pour celui de 1 fr. sur papier blanc, (*Voy. pl. XIV, no 1.*)

Les coupures de 5 fr., imprimées en bleu, ont le même libellé, mais l'encadrement est ovale, et formé de dessins d'ornementation.

1. Au centre du billet figure l'indication de la date, imprimée soit au composteur, en noir, soit avec le corps du billet, soit au moyen d'un timbre humide bleu.

Quant au bon de 10 fr., il est imprimé en noir sur papier blanc, sans encadrement.

Wesserling.

Bons de 5, 10 et 20 fr. émis par MM. Gros, Roman, Marozeau et Cie, filateurs.

Ces bons, faits avec des lettres rapportées, en noir, sur papier blanc collé sur un léger tissu blanc, lilas et noir qui forme le verso, sont ainsi libellés :

N° (manuscrit.) *Wesserling, le 8 août 1870.*
Bon pour
Fs 5.
(Signature manuscrite.) *Gros Roman Marozeau.*
(Timbre humide bleu de la manufacture.)

Les diverses coupures ne diffèrent que par le dessin du tissu formant le verso, et par les dimensions :

5 cm.	sur 7	bons de	5	fr.
6	sur 8	—	10	fr.
6 1/2	sur 11	—	20	fr.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Voici la description des bons émis à Lyon, et qui ont été mentionnés dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique* (1896, p. 205).

Encadrement formé de fûts fleuronnés s'épanouissant en rosaces aux quatre angles.

Au centre, dans un cartouche :

Bon pour un franc.

Au-dessus :

Département du Rhône.
Lyon, le 12 octobre 1870.

Dessous :

Le Trésorier général,
Cte d'Epagny.

Le Préfet,
P. Challemel-Lacour.

Numéro d'ordre imprimé en noir au composteur.

Dans un cartouche, à gauche :

Garanti par un dépôt équivalent
fait à la Banque de France.

A droite, dans le cartouche correspondant :

à vue, cinq cents[1] *de ces bons*
seront remboursés
en Billets de Banque ou numéraire.

Impression bleue sur papier blanc.

Il a été également émis des bons de 5 fr., de même type, mais imprimés en noir sur papier moiré de dessins verdâtres avec, se détachant en blanc dans le champ :

Trésorerie
générale
du Rhône.

Le chiffre des bons mis en circulation est de 60.000 fr. pour les coupures de 5 fr., et de 200.000 fr. pour celles de 1 fr.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Chalon-sur-Saône [2].

Les bons émis par le Syndicat, constitué à Chalon-sur-Saône en vue de la création de billets fiduciaires, sont ainsi libellés :

1. Sur les bons de 5 fr., ces mots sont remplacés par « deux cents ».
2. Voy. *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1896, p. 508.

En tête :

Série. *Syndicat du Commerce de Chalon s. Saône.* *N°*
Coupure de billets de banque
déposés à la succursale de Chalon s. Saône.

Au centre, dans un cartouche :

Un franc.

Au-dessus, les armes de la ville.

Au-dessous, tête de Mercure, de profil, pour les bons de 1 et 5 fr., de face pour ceux de 10 fr.

A droite et à gauche, indication de la valeur.

En bas, à gauche, *Le Président,* En bas, à droite, *Le Secrétaire,*

Au verso, dans un cartouche portant l'indication de la valeur :

La Banque de France
est dépositaire de billets
de mille francs pour une
somme égale à celle de
l'émission des coupures.
Les signatures d'autre
part sont apposées pour
la constatation de ce dépôt.

Les billets des diverses valeurs sont différenciés par la couleur et par la dimension :

5 cm. sur 8,	bon de 1 fr.	couleur	rose.
6 — sur 9,	bon de 5 fr.	—	bleue.
7 — sur 11,	bon de 10 fr.	—	verte.

Le Creusot.

Bons de 5 et 10 fr. émis par MM. Schneider et Cie.

B. P. F. 5. *Schneider et Cie.* *N°* (imprimé au composteur).

Houillères, forges, fonderies et ateliers de constructions au Creusot.

Série[1].

Bon pour cinq francs.

Remboursable au porteur par groupe de 200[2] *bons semblables, à la caisse de la Cie du Creusot, le 187.*
(griffe bleue)
à présentation.

Le Chef de la comptabilité centrale, (Signature manuscrite.)

Le Creusot, le[3] *1870.* (Signature de M. Schneider imprimée dans le côté du bon.)

(Timbre humide bleu : *S. C.*)

Au dos, imprimé à sec dans la pâte du papier :

Schneider & Cie.

Impression rouge pour le bon de 5 fr., bleue pour celui de 10 fr. sur papier blanc quadrillé de bistre clair.

Il a été imprimé :

17 séries de 2.000 bons de 10 fr., de la lettre A à la lettre Q, représentant une somme de	Fcs	340.000
4 séries de 4.000 bons de 5 fr., de la lettre A à la lettre D, représentant une somme de	Fcs	80.000
Total :	Fcs	420.000

Sur lesquels n'ont pas été émis :

500 bons de Fcs 10 de la série P représentant une somme de	Fcs	5.000		
La série Q complète soit	Fcs	20.000		
Total des bons non émis			Fcs	25.000
Reste comme bons mis en circulation :				395.000

1. Lettre de série imprimée dans le corps du bon.
2. Sur les bons de 10 fr., ce chiffre est remplacé par le chiffre 100 imprimé au composteur.
3. Date imprimée avec un timbre bleu.

Au 14 juin 1889, la valeur des bons non présentés au remboursement s'élevait à 410 fr. (Avis aux collectionneurs.)

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Bolbec.

Les bons créés à Bolbec émanent, soit des manufacturiers de la ville, soit d'une « caisse » instituée sous la garantie du Conseil municipal et d'une assemblée de notables, spécialement réunie à cet effet. Les billets émis par cette caisse portent :

Ville de Bolbec.
Caisse de bons divisionnaires.
Deux francs
remboursables après la guerre.
Le Caissier[1], N° (manuscrit) *Un administrateur*[1],
Vu pour la légalisation[1].
Ce bon est délivré sous la garantie de la Ville, représentée par son Conseil municipal, et subsidiairement sous la garantie collective d'une assemblée de Notables.

Encadrement formé d'un mince filet noir avec, à chaque angle, un ornement fleuronné.

Au dos, chiffre de la valeur dans un cadre très sobre.

Impression noire sur papier blanc.

Les coupures étaient de 1, 2, 5 et 10 fr. L'émission a atteint le chiffre total de 100.000 fr.

Quant aux industriels qui ont émis des bons de confiance, ce sont MM. Fauquet-Lemaître, Lemaître-Lavotte et Desgenetais, filateurs. Les billets de cette dernière maison, les seuls qu'il nous ait été possible de nous procurer, portent, dans un encadrement identique à celui qui figure au dos des coupures municipales :

1. Signatures manuscrites.

Établissement Desgenetais frères.
Bon de circulation en payement de salaire.
Bon pour cinq francs.

Le présent pourra être donné en paiement à tout fournisseur ou marchand. Il sera remboursé à notre caisse en billets de Banque de France par séries de vingt[1] *bons par un billet de banque de cent francs.*

Nous ne possédons que la coupure de 5 fr. (sur carton rose) et celle de 10 fr. (sur carton blanc) ; mais il a dû y en avoir aussi de 50 centimes et de 1 fr.

Dieppe.

La « Caisse commerciale de Dieppe », dirigée par MM. Osmont, Dufour et Cie, a émis des bons, imprimés par la maison Em. Delevoye. Il en reste encore pour 200 ou 300 fr. environ qui n'ont pas été présentés au remboursement. Nous n'avons pas réussi, cependant, à nous en procurer d'exemplaires.

Le Havre.

Ainsi que l'*Annuaire de la Société française de numismatique* l'a indiqué (1896, p. 513), les bons émis sur l'initiative de la Chambre de Commerce ont été, pour la plupart, incinérés après remboursement.

Ces documents étaient ainsi libellés :

Banque d'échange du Havre.
Bon
Série. *de* *N°*
cinq francs
émis contre dépôt préalable de billets
de la Banque de France
suivant arrêté préfectoral du 28 septembre 1870 et délibération des administrateurs en date du 29 septembre 1870.

Payable à vue en billets de la Banque de France à tout porteur qui

1. Ce mot est remplacé par « dix », sur la coupure de dix francs.

en présentera pour mille francs à la caisse de la Banque d'échange du Havre.

Un des administrateurs, *Le Caissier,*

Encadrement formé de chaînes et de fleurons (bleu pâle pour le bon de 5 fr., rouge brique pour celui de 10 fr.) et entouré d'une bordure noire.

Dans le champ, chiffre de la valeur en bleu pâle (5 fr.), en rouge brique (10 fr.).

Au verso, dessins linéaires bleu pâle ou rouge brique avec, au milieu, le chiffre de la valeur imprimé en caractères très gros, dans un cadre formé d'un double filet noir.

Pour compléter ces indications, nous croyons devoir reproduire, ci-après, le texte de l'arrêté préfectoral qui a autorisé l'émission de ces bons[1] :

« Le Préfet de la Seine-Inférieure,

« Vu :

« La délibération prise par la Chambre de Commerce du « Havre, les 21 et 22 septembre 1870 ;

« Les statuts de la Banque d'échange du Havre, déposés « en l'étude de Me Marcel, notaire, le 24 du même mois ;

« En vertu des pouvoirs que le Gouvernement nous a « conférés par dépêche du 24 septembre ;

« Considérant....

« Arrête :

« Article 1er. Est autorisée la Société fondée au Havre et « dénommée « Banque d'échange du Havre » ayant pour « objet l'émission de Bons au porteur de 5 et 10 francs qui « seraient échangés contre des billets de la Banque de « France, ainsi qu'il résulte d'un acte passé devant Me Mar-

1. Cet arrêté a été publié dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture (année 1870, n° 29).

« cel et son collègue, notaires au Havre, le 24 septembre « 1870.

« Art 2. Les bons émis par la Société seront remboursés « en billets de la Banque de France à tout porteur qui en « présentera pour 1.000 francs au bureau d'émission.

« Art. 3. Ces bons, dont l'émission est limitée à 1 million « de francs [1], extraits d'un livre à souche, seront affranchis « de tout impôt de timbre et de toute formalité restrictive.

« Art. 4. La présente autorisation n'implique aucune « responsabilité de l'administration en ce qui concerne les « opérations de la Société.

« Fait à Rouen, le 28 septembre 1870.

« Le Préfet de la Seine-Inférieure,
« Desseaux. »

Lillebonne.

Plusieurs gros industriels de la ville, notamment MM. Haussmann-Lecaron, Lemaître et Lemaistre père, ont créé des bons pour le payement de leur personnel.

Nous n'avons pu nous procurer que les billets de la dernière de ces maisons ; ils sont conçus comme il suit :

Établissement Lemaître frères.
Bon de circulation en paiement de salaire.
Bon pour 50 [2] centimes

Le présent pourra être donné en paiement à tout Fournisseur ou Marchand. Il sera remboursé à notre caisse en billets de la Banque de France.

(Timbre humide bleu.) (Signature apposée avec une griffe bleue.)

1. En fait, l'émission a atteint seulement le chiffre de 852.500 francs. Les opérations, commencées le 1er octobre 1870, ont été closes le 27 mai 1871.

2. L'indication de la valeur, en chiffres pour le bon de 50 centimes, est en lettres sur les coupures de 1 fr. et au-dessus.

Encadrement formé d'un mince filet noir fleuronné aux quatre angles, tout à fait semblable à celui des bons Desgenetais à Bolbec (voir ci-dessus).

Les bons de 50 cent. sont sur papier blanc ; ceux de 1 fr., sur carton jaune ; ceux de 5 fr., sur carton vert ; ceux de 10 fr., sur carton rose.

Rouen.

L'*Annuaire de la Société de numismatique* a décrit (1896, p. 514) le bon de 10 fr. imprimé par M. Lecerf pour la Banque rouennaise.

La série comprenait, en outre, des bons de 5 fr. et de 1 fr., lesquels ne diffèrent du précédent que par la couleur des ornements imprimés dans le champ (verte pour le bon de 10 fr., jaune pour le bon de 5 fr., bleue pour celui de 1 fr.)

Saint-Étienne-du-Rouvray.

La « Société cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray » a créé pour 6.000 francs de *Bons de consommation* destinés à permettre à ses ouvriers de se procurer, chez les commerçants de la localité, les denrées dont ils auraient besoin. Les coupures étaient de 1, 2, 5 et 10 fr. Elles étaient remboursables à la Caisse de la Société par 50 francs et multiples de 50 francs. Le retrait final en eut lieu dans le courant du mois de mai 1872.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Coupvray.

Bons émis par la municipalité, écrits à la main, à l'encre noire, sur papier vergé blanc, et ainsi libellés :

Mairie
de
Coupvray.

Bon de *francs* (La valeur en toutes lettres).

Coupvray, le
Pour le maire et l'adjoint absents,
Le Conseiller municipal,
Benard.

[Timbre humide
(bleu verdâtre)
de la mairie.]

Fontainebleau.

Bons de 2, 3 et 5 fr. créés par la municipalité. Ces bons sont ainsi conçus :

N° *Ville de Fontainebleau.*
Bon municipal de Fr. 2 payable trois mois après la conclusion de la paix, suivant décision du conseil municipal, en date à Fontainebleau du 20 Février 1871.
Le Receveur municipal, *Le Maire,*
(Cachet bleu de la mairie.) (Signature manuscrite) *D. Guérin.*

En haut et en bas, mince filet noir horizontal.

Les bons étaient réunis au talon par une bande de rayures verticales portant, en majuscules, *Ville de Fontainebleau.*

Sur le talon, en sept lignes :

N° | *Bon municipal* | *de fr. 2* | *délivré* | *le* | *à* | *M.*

Impression noire sur papier gris jaunâtre (2 fr.), carmin (3 fr.), vert (5 fr.).

Jouy-sur-Morin.

La Société anonyme des papeteries du Marais et de Sainte-Marie, dont les usines se trouvent sur le territoire de la commune de Jouy-sur-Morin, devait d'autant plus naturellement être amenée à émettre des bons fiduciaires que

cette maison avait, jadis, fabriqué le papier des assignats, et qu'elle fournissait encore, à l'époque de la guerre, les feuilles servant à l'impression des billets de la Banque de France. Les coupures créées par elle en 1870-71, portent :

Société anonyme des papeteries
N° 1 F.
du Marais et de Ste Marie.
Bon pour un franc
payable à vue au porteur Le Directeur.
3, rue du Pont-de-Lodi,
Paris.

Sur la souche :

N°
Remis le
à

Les coupures étaient de 1 fr. (papier blanc) et de 20 fr. (papier jaune). L'émission totale s'éleva au chiffre de 64.337 fr. Les premiers bons avaient été créés au mois d'octobre 1870. Les derniers le furent le 3 février 1871. Presque tous les billets furent remboursés dès l'année 1871. Cependant, au 30 septembre 1878, il restait encore pour 28 fr. de bons en circulation. Quelques années plus tard, la Société fut informée que ces bons avaient été retrouvés dans la succession d'une personne décédée à Lille ! Ce détail nous a paru devoir être relevé. Il montre à la fois combien était grande la confiance qui s'attachait, alors, à la simple signature de certaines maisons, à quelle distance aussi, de leur lieu d'origine, ces coupures finissaient par pénétrer et s'échanger.

Meaux.

Les billets créés par la ville de Meaux offrent cette particularité, assez rare, croyons-nous, que leur émission a été

décidée par la municipalité sans que le Conseil municipal eût été appelé à délibérer officiellement sur l'opportunité de la mesure. Sans doute avait-on craint d'attirer l'attention de l'envahisseur sur les ressources que la ville constituait ainsi.

L'émission fut simplement portée à la connaissance des habitants par une affiche ainsi conçue :

« Le Maire de la ville de Meaux fait savoir que la munici-
« palité vient d'émettre des bons de 10 fr., 2 fr., 1 fr. et
« 50 centimes pour faire face à ses diverses dépenses pen-
« dant la durée de la guerre.

« Ces bons sont revêtus du cachet de la mairie et de la
« signature d'un membre de la municipalité ou du Conseil
« municipal.

« Le Maire invite les commerçants et, en général, tous
« les habitants, à recevoir ces bons pour leur valeur qui
« est intégralement garantie par la Ville.

« Dès qu'il y aura en caisse des fonds suffisants, ces bons
« seront échangés contre argent à la Recette municipale et
« sans aucun déboursé pour les détenteurs.

« A Meaux, en l'hôtel de la Mairie.

« Le Maire,
« Geoffroy. »

Ces bons portaient, imprimé sur papier de forme octogonale irrégulière :

Ville de Meaux.
Services municipaux.
Bon pour cinquante centimes.
Le Maire (précédé du mot
pour écrit à la main)
(Signature manuscrite.)
Conseiller municipal (imprimé au
composteur.)

(Timbre humide noir de la mairie.)

Papier jaune (bon de 50 cent.), rouge (1 fr.), bleu (2 fr.), blanc (10 fr.).

Il a été créé, en outre, des billets de 100 fr. d'un modèle sensiblement différent.

Encadrement noir en forme de chaîne. En tête, numéro d'ordre écrit à l'encre rouge. Au-dessous, *Ville de Meaux*, avec, à droite et à gauche, *100 Fr.* dans un cartouche. Plus bas :

Service de la Recette Municipale.
Bon pour cent francs
au porteur.

Vu le Maire, (Signature manuscrite.)

Le Receveur municipal, (Signature manuscrite.)

(Timbre humide bleu de la mairie.)

Impression noire sur papier rectangulaire blanc.

L'émission totale a atteint les chiffres suivants :

140	bons de	100 fr.	14.000 fr.
1.116	—	10 fr.	11.160 fr.
201	—	2 fr.	402 fr.
17.847	—	1 fr.	17.847 fr.
3.842	—	50 centimes	1.921 fr.
		Total	45.330 fr.

dont 27.930 fr. émis en 1870, et 17.400 fr. en 1871.

Mitry-Mory.

MM. A. Millon et Cie ont émis, pour le payement des ouvriers de leur sucrerie, des bons ainsi libellés :

Dans un encadrement formé de très petites palmettes :

Sucrerie de Mitry (Seine-et-Marne).
A Millon et Cie.
N° *50 cent.*
Bon pour cinquante centimes
remboursables à la sucrerie ....
........en espèces ou valeurs ayant cours.
Mitry, le ..... 1870.

Les mêmes mentions figuraient sur le talon.

La couleur du papier était chamois clair pour le bon de 50 centimes, jaune orange pour celui de 2 fr.

MM. Millon ont créé, de plus, pour l'appoint des payements faits à la Caisse, et pour le service de la cantine, des jetons en étain, de forme ronde, portant au centre, imprimé en creux, le chiffre de la valeur (*5* ou *20*). Le jeton de 5 centimes avait, en outre, au-dessus du 5, une étoile, au-dessous les lettres *A M.* Celui de 20 centimes avait, au-dessus du 20, une M, au-dessous une étoile. Le diamètre est de 25 millimètres pour le premier, 28 pour le second. Épaisseur, 1 millimètre environ.

Mormant.

La ville de Mormant se trouvant sans ressources pour faire face aux charges très lourdes de l'occupation, ainsi que pour venir en aide aux nécessiteux dont le nombre s'était accru dans d'énormes proportions depuis le début de la guerre, un comité de notables, dont faisaient partie notamment M. Coutrot, notaire à Mormant, et M. Chertemps, fabricant d'alcool de betteraves à Rouvray (écart de la même commune) décidèrent de créer des billets fiduciaires. Ces

documents, écrits à la main, à l'encre noire, sur carton blanc, portent :

Bon pour
(indication de la valeur en toutes lettres)
payables un mois après la paix.

Signature manuscrite de M. Chertemps pour les bons de 2 et 3 fr., de M. Coutrot pour ceux de 20 fr. et au-dessus :

Timbre sec *L. E. Coutrot,*
notaire
à Mormant.

Au verso, timbre humide bleu de la justice de paix et de la mairie.

Le carton était rectangulaire, avec les différences suivantes :

Bon de 2 fr., angles supérieurs coupés [1] ;

Bon de 3 fr., angles inférieurs et angle supérieur gauche coupés ;

Bon de 5 fr., les quatre angles intacts ;

Bon de 10 fr., écrit en diagonale, angles supérieur gauche et inférieur droit coupés ;

Bon de 20 fr., les quatre angles coupés.

Provins.

Bons émis par la municipalité.

Impression bleue sur papier blanc

1. Quelques bons de 2 fr. sont écrits en travers sur cartons carrés plus petits (42 millimètres de côté). Les autres bons ont environ 50 ou 55 millimètres sur 75.

Ville de Provins.

N°

Bon de la somme de cinq francs, payable au porteur conformément à la délibération du 26 novembre 1870 [1].

Provins, le . . . . .

Les membres de la Commission,

Le Procureur de la République, Le Conseiller général,

Le Conseiller municipal, Le Maire.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Albert.

Bons de 5 et 10 fr. émis par MM. Musnier et Prévost, filateurs.

Dans un cadre très orné, avec, en tête, une vue de l'Usine :

Ches Munier et Prévost

Albert (Somme).

Bon pour

Cinq francs.

Le Caissier,

A l'exergue : *N°*.

Sur le talon :

Cinq francs

émission

du 187 .

Retiré de la circulation

du 187 .

1. Aux termes de cette délibération, le nombre des coupons en circulation devait représenter exactement la somme déposée, en billets de la Banque de France, pour la garantie de l'émission, et les porteurs devaient toujours pouvoir échanger un nombre donné de ces coupures contre des billets de Banque. Ces règles furent sans doute transgressées sous la pression de circonstances, car une nouvelle délibération, en date du 7 décembre, décida que « le remboursement des bons ne serait exigible qu'après la guerre ».

Au dos :

Le remboursement aura lieu
à présentation, en Billets de Banque
par groupe de cent francs à la caisse
de la filature de 9ʰ du matin à midi
et de 2ʰ à 6ʰ du soir, sauf les jours fériés.

Impression rouge carmin pour le bon de 5 fr., bleue pour celui de 10 fr,

Il a été émis 800 bons de 5 fr. et 250 de 10 fr. Tous ont été présentés au remboursement, sauf trois coupures de 5 fr.

Athies.

Bons créés par M. Louis Théry, fabricant de sucre. Les bons de 1 et 2 fr. portaient :

Louis Théry, à Athies.
N° (dans un cartouche.).
Coupure de 1 Franc
Remboursable par réunion de cinq francs
et en échange de l'émission de bons roses.
Vu : pour Lis Théry.
Athies, le 187 .

Impression noire sur papier, blanc pour la coupure de 1 fr., verte pour celle de 2 fr.

Ces coupures, comme l'indique le libellé qui précède, s'échangeaient à la caisse de M. Théry contre des bons de 5 fr., lesquels étaient remboursables en billets de Banque. Nous n'avons pas retrouvé de ces derniers bons.

Cartigny.

Bons de 5 fr. émis par MM. Coquin et Cie, fabricants de sucre :

Fabrique de sucre de Cartigny.

N°

B. P. F. *Cinq francs* (dans un cartouche fleuronné).

P. M. M. Coquin & Cie.

Banderole formée de baguettes fleuronnées et de rosaces reliant le bon au talon.

Impression noire sur papier carminé.

Corbie.

Plusieurs émissions de billets fiduciaires ont eu lieu, dans cette ville, en 1870-71. Malheureusement, les vestiges en sont malaisés à réunir aujourd'hui. Il nous a été impossible de retrouver, notamment, les bons créés par M. Bullot, filateur. Nous n'avons pas été plus favorisé pour les coupures de 1, 2 et 5 fr. dont la maison Vve Dutilloy et Lardières, fabrique de bonneterie de laine, avait mis pour une somme de 10.000 fr. en circulation.

Nous devons nous borner, dès lors, à donner, ici, la description de bons de M. Dufourmantel, et à mentionner, comme se rattachant d'une façon au moins indirecte à notre sujet, les obligations de 25 fr. émises par la ville.

Les bons de M. Dufourmantel, imprimés en bleu sur papier chamois, sont ainsi libellés :

Dans un cadre formé d'un filet double :

Série [1]. *N°* [1]

Bon de monnaie.

Un franc.

Ph. Dufourmantel & Cie à Corbie (*Somme*).

Remboursable à toute personne qui en apportera pour vingt francs.

1. Chiffre de série et numéro d'ordre écrits à l'encre rouge.

Signature manuscrite de M. Dufourmantel, à l'encre noire, entre la dernière et l'avant-dernière ligne.

A droite et à gauche, 1F dans un gros cartouche rond.

Date imprimée en noir avec un cachet analogue à celui de l'administration des postes [1].

Quant aux obligations municipales, elles ont été émises en vertu de décisions des 23 octobre et 5 novembre 1870. Elles produisaient intérêt à 5 °/₀.

L'impression, marron sur papier blanc, se rapproche beaucoup de celle des bons Le Bouffy, d'Amiens, dont la description a été donnée dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique* (1896, p. 585).

Doullens.

En vertu de délibérations du Conseil municipal des 17 décembre et 7 janvier 1871, approuvées, le 11 du même mois, par le Préfet de la Somme, alors en résidence à Abbeville, la ville de Doullens, reconnaissant l'impossibilité de contracter un emprunt dans les circonstances où l'on se trouvait alors, créa des bons communaux de cent francs, remboursables après la guerre, avec intérêt de 5 °/₀. L'émission devait être de 15.000 fr., sur lesquels 5.000 fr. étaient affectés au soulagement des ouvriers sans travail. Ces billets, imprimés en noir sur fond verdâtre, portent :

Doullens.
Émission de bons communaux de 100 francs.
Délibérations du conseil municipal (17 Décembre 1870, 7 Janvier 1871) approuvées par arrêté préfectoral du 11 Janvier.
Bon n° [2] de 100 francs au porteur
remboursable immédiatement après la guerre, productif d'intérêts à

1. Sur un billet conservé au Secrétariat de la Banque de France, la date est inscrite en tête, entre « série » et « n° », à l'encre rouge.

2. Numéro d'ordre écrit à la main en toutes lettres.

5 % à partir de ce jour. Ces intérêts cesseront de courir de plein droit huit jours après l'avis de remboursement qui sera inséré dans la feuille locale.

Doullens, le mil huit cent soixante onze.

(Signatures manuscrites de deux conseillers municipaux.)

Ces bons, on l'a vu par la courte notice qui précède, avaient nettement le caractère de billets fiduciaires, non d'obligations d'un « emprunt » (la délibération du 7 janvier prévoyait même la conclusion ultérieure d'un emprunt pour en assurer le remboursement), et c'est à ce titre que nous en avons inséré ici une description sommaire.

Tel n'a pas été, cependant, l'avis du fisc, car sur l'exemplaire en notre possession figure, à l'angle supérieur gauche, le timbre de 5 cent. pour 100 fr. des obligations admises à l'abonnement.

Flixécourt.

MM. Saint frères, propriétaire des importantes manufactures établies tant à Flixécourt même que dans plusieurs localités voisines, ont eu recours, pour la paye de leur nombreux personnel, à des bons dont voici la description :

Dans un cadre très orné, formé de banderoles, de fleurons et de feuillages :

Saint Frères
Manufacturiers
à
Flixécourt
(Somme).
Un franc.

Le Caissier pal [1], *Le Chef de Mon* [2].

1. Signature manuscrite.
2. Signature manuscrite ou apposée avec une griffe.

A droite et à gauche, dans un cartouche de l'encadrement, numéro d'ordre, à l'exergue, numéro de série écrits à l'encre noire.

Au dos :

Remboursable par billets de Banque de cinq cents et de mille francs.

Dans le champ, se détachant en blanc :

S. F.

La couleur était :

	recto	verso
Coupure de 1 fr.	marron	vert
— 2 fr.	vert	marron
— 5 fr.	bleu	jaune orange.
— 10 fr.	rouge	vert pomme.

Il a été créé en tout :

4.996 bons de	1 fr..........	4.996 fr.
5.998 —	2 fr..........	11.976 fr.
10.492 —	5 fr..........	52.460 fr.
5.916 —	10 fr..........	59.160 fr.
	Total.......	128.592 fr.

Sur lesquels des bons pour une valeur de 6.400 fr. sont restés à la souche.

Reste, effectivement mis en circulation : 112.183 fr.

Ham.

La pénurie de la monnaie divisionnaire s'étant fait sentir à Ham, comme dans le reste de la région, le Conseil municipal, par une délibération du 7 octobre 1870, décida de créer des coupures divisionnaires de 1, 2, 5, 20 et 100 fr.

A cet effet, il fut établi, à l'hôtel de ville, un « bureau d'échange » où le public pouvait se procurer, contre des billets de la Banque de France, lesdites coupures. Elles étaient remboursables au même bureau, à un jour de vue, par groupes de 500 fr. au moins.

L'émission des coupures divisionnaires ne devait pas dépasser le montant des billets déposés, ni le chiffre maximum de 100.000 fr.

Ajoutons que les coupures étaient émises sous le contrôle et la responsabilité de M. Leroux, appariteur de la ville, qui signait, seul, les billets de 1, 2 et 5 fr.

Les bons de 25 fr. et de 100 fr. étaient, en outre, contresignés par un conseiller municipal de service (le « service » durait un jour, et chaque membre du Conseil le prenait à tour de rôle). Les fonds formant l'excédent des sommes nécessaires au rééchange des coupures étaient déposés, en compte courant chez MM. Museux, Rouart et Cie, banquiers à Saint-Quentin.

Péronne.

Nous ne croyons pas que la municipalité de Péronne ait, comme celle de Ham, procédé à l'émission de billets fiduciaires. Par contre, une banque locale et une grande fabrique de sucre y ont créé des bons dont voici la description :

1° Bons de MM. Fay et Cie, directeurs de la « Caisse de l'agriculture et du commerce ».

Dans un cadre très orné à droite, un portique, à gauche, une femme s'appuyant sur un dé où l'on lit :

La loi punit le contrefacteur.

Fay et Cie.

Cent francs.

5 Décembre 1871.

Signature sociale.

En tête, dans un cartouche :

Caisse
de l'Agriculture et
du Commerce.

A l'exergue :

Remboursable à la Caisse de la Société en billets de la Banque de France, à mille[1] *francs.*

(Timbre humide de MM. Fay.)

Le billet de 50 fr. a le même libellé, mais le format est plus petit et l'encadrement est différent. (Motif principal : deux cariatides.) Il y a eu, de plus, une coupure de 20 fr., d'un modèle encore plus petit, et avec un cadre plus simple [2].

Tous ces bons sont imprimés en bleu sur papier bleuté.

2° Bons de 5 et 10 fr. de la Sucrerie de Saint-Denis.

Ces bons sont ainsi libellés :

Fabrique de sucre de St-Denis.

No

B. P. F. (Indication de la valeur en toutes lettres,
dans un cartouche fleuronné.)
P. MM. Sagnier et Cie.

Les bons étaient reliés à la souche par une banderole formée de baguettes fleuronnées et de rosaces.

Impression noire sur papier carminé pour le bon de 5 fr., blanche pour celui de 10 fr.

*
* *

Les billets que nous venons d'énumérer ne sont pas les seuls qui aient été créés, dans la Somme, en 1870-1871. Il

1. « 500 » sur la coupure de cinquante francs.
2. Nous croyons qu'une quatrième coupure de 5 ou 10 fr. a dû être également émise ; mais nous n'en possédons pas d'exemplaires.

en a été émis aussi, à Beauchamps notamment, par la Compagnie sucrière de la Somme ; à Sainte-Émilie, par M. Vion ; à Villers-Bretonneux, enfin par la Municipalité. Ces documents ont été détruits. Nous avons pu, faute des bons eux-mêmes, nous procurer le texte de la délibération du Conseil municipal de Villers, du 5 avril 1872, qui a approuvé l'apurement des comptes relatifs à l'émission de cette ville. Il nous a paru que ce document, à défaut d'une description des documents auxquels il se rapporte, ne serait pas sans intérêt. Nous le reproduisons donc, ci-après, *in extenso*.

« Par arrêté préfectoral du 15 octobre 1870, l'adminis-
« tration municipale a été autorisée à émettre pour 25.000 fr.

« de bons communaux. Ci......	25.000 fr.	
« Par un nouvel arrêté du « 22 avril 71, cette autorisation « a été portée à 40.000 fr., soit « en plus....................	15.000 fr.	
« L'adm^{on} a émis en bons de 1 fr.		10.000 fr.
« en bons de 3 fr.		5.991 fr.
« en bons de 5 fr.		22.500 fr:
« soit en moins des sommes au- « torisées....................		1.509 fr.
	40.000 fr.	40.000 fr.

« L'administration a remboursé :

« En bons de 1 fr.	10.000 fr.
« En bons de 3 fr.	5.799 fr.
« En bons de 5 fr.	22.060 fr.

« Il se trouve donc pour 632 fr. de bons de 3 et 5 fr. qui
« ne sont point rentrés, mais le maire déclare que, le
« 27 novembre 1870, au soir, à leur entrée, les Prussiens
« ont trouvé pour 4.000 à 4.500 fr. de bons, qu'ils les ont

« emportés avec eux dans les écuries de sa maison, et qu'ils « en ont jonché le sol de ces écuries et de la basse-cour ; ils « ont donc pu se perdre.

« La somme de 632 fr. de bons qui n'ont pas été rem- « boursés se compose de :

64	bons de	3 fr.		192 fr.
80	—	5 fr.		440 fr.

« Il est ensuite procédé à la destruction des bons commu- « naux, qui sont jetés au feu en présence du Conseil muni- « cipal. »

DÉPARTEMENT DU TARN

Castres.

MM. Barthélemy Amen et fils, fabricants de « péruviennes », ont créé, pour la paye de leurs ouvriers, des bons en papier blanc, portant, outre le timbre de la maison, l'indication de la valeur, écrite à la main.

Mazamet.

Bons de 5 fr. émis par MM. Cormouls-Houlès, manufacturiers.

Manufacture de draps
Cormouls-Houlès père et fils.
Mazamet (Tarn).
Série. *Cinq francs.* *N°*
Mazamet, le 187 .
Remboursable à vue par cinquante francs.

Impression noire.

Le papier, blanc, est couvert de motifs vert d'eau, en forme d'ondes, partant du centre du bon. Autour, large raie elliptique blanche avec, à chacun des angles, ornements fleuronnés.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Limoges.

L'*Annuaire de la Société française de numismatique* a donné (1897, p. 517) le libellé [1] des bons de 5 fr. émis à Limoges, sous les auspices de la Chambre de Commerce.

Les coupures de 10 fr. étaient conçues de même, et imprimées dans le même encadrement.

L'émission totale a atteint 50.000 fr.

Les billets non présentés au remboursement, lors de la liquidation des comptes, correspondaient à une valeur de 440 fr. Pareille somme fut attribuée aux hospices de la ville, sous la condition que ceux-ci se chargeraient de rembourser les bons qui viendraient à rentrer ultérieurement.

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Épinal.

Par une délibération du 2 janvier 1871, le Conseil municipal, sur le rapport d'un de ses membres, M. Lepage, décida la création de coupures divisionnaires ainsi réparties :

40.000 bons de 1 fr.
17.500 — 2 fr.
5.000 — 5 fr.

1. Notons, pour compléter cette description, que l'indication de la valeur, en toutes lettres, figurait entre les mots « des signataires » et « admis dans toutes les caisses publiques ». Il y avait, en outre, en bas, à gauche, un numéro d'ordre, à droite une lettre de série.

Les billets de 1 fr. devaient être imprimés sur papier jaune, ceux de 2 fr. sur papier vert, ceux de 5 fr. sur papier rose. Mais, au dernier moment, il fut impossible de trouver des produits correspondants à la décision prise par le Conseil municipal. On s'adressa alors à MM. Pellerin et Cie, directeurs de l'ancienne et importante maison d'imagerie de la ville, lesquels fournirent le papier, blanc, avec filigrane représentant les armes de la ville (une tour entre des lettres de séries), sur lequel furent imprimés les bons en question. Ceux-ci portent, dans un cadre fleuronné dont le dessin diffère légèrement suivant les coupures :

Ville d'Épinal.
Délibération du Conseil municipal, séance du 2 janvier 1871.
Bon pour un franc
garanti par la Ville.

Le Maire.	*Le Secrétaire,*	*Le Receveur,*
Kiener [1].	*A. Lepage* [1].	*Gransort* [1].
N°		

NOTA. — Toute somme de cent francs représentée par ces bons, peut être échangée à la caisse municipale.

En haut, à droite et à gauche, dans un rectangle formé d'un filet simple :

1 Fr.
(Timbre sec de la mairie.)

Impression noire (bons de 1 fr.), bleue (bon de 2 fr.), rouge (bon de 5 fr.).

Cornimont.

M. Georges Perrin, filateur à Cornimont, a émis pour 16.000 fr. de coupures de 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr., 5 fr. et 10 fr. Ces bons, destinés d'abord au service de l'économat, furent

1. Signatures apposées au moyen de griffes, couleur rouge brique.

si appréciés, qu'en fait ils circulèrent dans tout le pays, et jusqu'à Remiremont. Ils avaient été fabriqués dans cette dernière ville par M. Mongin, imprimeur, et étaient libellés comme il suit :

N°
Maison Georges Perrin
à
à Cornimont.
Dix Francs.
Cette somme est remboursable en marchandises à l'Économat des Ouvriers.
Cornimont, le Janvier 1872.
Le Caissier,

En haut, à chaque angle, 10 Fr. imprimé en bleu dans un cartouche réservé en blanc. Le reste est imprimé en noir, sauf les mots « Maison Georges Perrin » qui sont réservés en blanc sur le fond formé de minces lignes horizontales très serrées, bleu pâle, dans le champ bleu foncé au centre.

Mirecourt.

Bons de 2, 5 et 10 fr.[1] émis par la Municipalité.

Dans un cadre formé de banderoles et de feuillages entourant des instruments de musique :

N°[2] *10 F.*
Ville de Mirecourt.
Emprunt de quatre-vingt mille francs garanti par la Ville.
Dix francs
à payer au porteur
à partir du premier décembre 1870.
Ce bon est émis en représentation de billets de la Banque de

1. Il a dû être aussi créé des bons de 1 fr., mais nous n'en possédons pas de spécimen.
2. Numéro d'ordre écrit à l'encre rouge.

France, déposés, et quiconque présentera de ces bons pour un capital de 100, 500 ou 1.000 francs, recevra en échange des Billets de Banque pour autant.
Le Maire [1], *Deux membres de la Commission de l'Administration*[27].

10 F. Créé le 15 novembre 1870. N°[26].

En tête, dans une banderole :

Labor omnia vincit.

Timbre humide noir de la mairie.

Au verso, même timbre bleu.

Les différentes coupures ne différaient que par l'indication de la valeur et la couleur, lilas pour le bon de 2 fr., verte pour celui de 5 fr., bistre pour celui de 10 fr.

Plainfaing.

M. Géliot, un des principaux industriels de la localité, a créé des bons portant simplement l'indication de la valeur imprimée dans un cadre formé de lignes brisées pour les coupures de 50 cent., 1 fr. et 2 fr., d'un double filet pour les billets d'une valeur plus élevée. Au-dessous de l'indication de la valeur, était la signature, manuscrite, de M. Géliot. Au verso, timbre humide bleu, ovale, portant :

Filature de tissage mécanique.
M. Géliot.
Plainfaing (Vosges).

Ces bons étaient imprimés en noir sur de petits cartons rectangulaires blancs, sauf celui de 25 fr. qui était sur un carton marron, recouverts, du côté du recto, de papier blanc (50 c.), vert (1 fr.) [2], carmin (2 fr.), bleu (20 fr.), jaune (25 fr.).

1. Signatures manuscrites (encre noire).
2. Le bon de 1 fr. est vert sur les deux faces.

Dimensions des cartons :

34 mill. sur 53 (bons de 50 c., 1 fr. et 2 fr.).
43 — sur 64 (bons de 20 et 25 fr.).

*
* *

Des billets fiduciaires ont été également émis : à *Étival*, par M. Bichelberger, fabricant de papier ; à *Monthureux-sur-Saône*, par M. Bresson, filateur ; à *Rambervillers*, par M. Vélin, fabricant de draps ; à *Rochesson*, par MM. Gérard Antoine et Cie, filateurs ; à *Saint-André*, par MM. Charles et Benjamin Kinsbourg ; à *Xertigny*, par la Direction des forges de Lemoux. Tous ces bons ont disparu. Ils étaient, d'ailleurs, manuscrits, sauf ceux de M. Bichelberger et de MM. Kinsbourg.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Joigny.

Bons de 25 cent., 50 cent. et 1 fr. émis par la Municipalité. Dans un cadre godronné :

République française.
Département de l'Yonne.
Ville de Joigny.
Bon pour 25 centimes.
N° [1]
Pour le maire, le membre de la Commission municipale,
(Signature manuscrite.)
Ce bon sera remboursé par la Ville après la conclusion de la paix.

1. Numéro d'ordre écrit à l'encre.

Dans l'angle supérieur gauche, armes de la ville.

Timbre de la recette spéciale de Joigny, et signature du receveur municipal (Cochet).

Les bons de 25 cent. sont roses, ceux de 50 cent. bleus, ceux de 1 fr. jaunes. Sur ce dernier, l'indication de la valeur (après les mots : « Bon pour ») est en lettres, non en chiffres. Dans la coupure de 50 cent., les mots *Bon pour centimes* et *N*o sont en caractères gothiques.

Villeneuve-l'Archevêque.

La Municipalité a émis des bons de 5 fr. ainsi libellés :

*N*o (manuscrit)
4 Décembre 1870.
Cinq francs.

Le Receveur municipal, (Signature manuscrite.)

Le Maire de Villeneuve-l'Archevêque, (Signature manuscrite.)

Timbre humide de la mairie.

Au dos :

Par délibération du conseil municipal de Villeneuve-l'Archevêque (Yonne) en date du 4 Décembre 1870, M. le Maire a été autorisé à émettre, au nom de la commune, des bons de la Caisse municipale, de 5 francs, payables au porteur dans un délai qui sera fixé par le conseil municipal, après la guerre.

Ces bons sont garantis par des impositions spéciales.

Tout contrefacteur sera puni conformément aux lois.

Vu par les membres de la Commission du conseil municipal.

(Signatures manuscrites.)

Dans le champ, un gros *5* bleu, surmonté des mots : *Villeneuve-l'Archevêque*, en lettres blanches ombrées de bleu. Encadrement formé d'une bande étroite godronnée.

Impression bleue sur papier blanc semé d'un pointillé bleu.

JEAN FABRE.

MÉLANGES & DOCUMENTS

MONNAIE D'ARISTOBULE

A Monsieur E. Babelon, membre de l'Institut.

Cher Monsieur,

Au cours d'un récent voyage, j'ai acquis d'un paysan, à Purkh, l'ancienne Nicopolis d'Arménie, une monnaie de bronze qui pourra vous intéresser. Comme me l'a fait remarquer à Vienne M. Kubitschek, elle se rattache étroitement à celle, jusqu'ici unique, du roi Aristobule, que vous avez publiée dans la *Revue numismatique* (1883, p. 145, et pl. IV, nº 9). Le module et le type sont identiques ; la légende seule diffère.

On lit au droit : ΒΑϹΙΛΕΩϹ | ΑΡΙϹΤΟΒΟΥΛΟΥ ΕΤ·Η.

Au revers, en six lignes : ΝΕΡΩ | ΝΙ ΚΛΑΥ | ΔΙΩ ΚΑΙϹΑ | ΡΙ ϹΕΒΑϹΤΩ | ΓΕΡΜΑΝΙ | ΚΩ.

La provenance, exactement connue, de cette monnaie inédite, lui donne une certaine valeur historique. Comme vous l'avez fait observer dans votre notice, nous savons qu'Aristobule, fils d'Hérode, roi de Chalcis, obtint le gouvernement de la petite Arménie, dont faisait partie Nicopolis, la première année du règne de Néron, c'est-à-dire en 54 (Jos. *Ant. Jud.*, XX, 158; Tac. *Ann.*, XIII, 7). Fut-il en même temps appelé à gouverner Chalcis, enlevée l'année précédente à Agrippa II (Jos. *Ant.*, XX, 7, 1 ; *B. J.*, II, 18, 8)? La chose est possible, bien que nous

ne trouvions mentionné Aristobule comme souverain de la Chalcidique que sous Vespasien (Jos. *B. J.*, VII, 7, 1). En tous cas, deux points sont certains, le premier : c'est que notre monnaie a été frappée en Syrie. Sa ressemblance avec d'autres émissions de ce pays le prouve (cf. F. de Saulcy, *Mél. de num.*, III, 1882, p. 349) ; et en second lieu, qu'elle avait cours en Arménie, où elle a été trouvée. L'ère employée date certainement de l'avènement d'Aristobule dans ce royaume, en 54 apr. J.-C. La huitième année correspond à 62 apr. J.-C., sous Néron, et le chiffre de 17, que porte l'exemplaire de Paris, à 71, sous Vespasien, ce qui s'accorde parfaitement avec les légendes du revers. F. de Saulcy a fort embrouillé cette chronologie en confondant Titus avec son père Vespasien. Il est caractéristique de trouver sur ces monnaies d'un souverain en apparence indépendant, les noms de deux empereurs romains. Ces inscriptions montrent d'une manière expressive l'état de vassalité de ces roitelets, placés par le bon plaisir des Césars sur un trône qu'un caprice du maître pouvait leur enlever.

Agréez, etc.

Franz Cumont.

Bruxelles, 30 septembre 1900.

*
* *

ORNEMENT MONÉTIFORME DE L'ÉPOQUE GAULOISE



C'est au milieu d'un champ de sépultures à incinération et de quelques squelettes trouvés à même le sol, que nous fîmes la

découverte de ce petit bronze antique[1], en compagnie d'un nombre relativement considérable de monnaies au nom de *Criciru*.

Notre petit bronze, qui présente la figure barbare d'un Pégase (?) entouré d'un grènetis très en relief, n'offre aucune gravure au revers. Nous n'avons pas la prétention d'être affirmatif sur la destination de notre petit monument; quelques personnes pensent qu'il n'est pas autre chose qu'un bijou, un ornement, peut-être; mais nous ne le pensons pas. Cependant, on ne doit pas considérer ce petit monument comme une monnaie gauloise, bien que le cheval entrât le plus souvent dans la décoration des monnaies antiques de la Gaule. Nous devons ajouter que ce bronze ne porte pas de bélière, et ne laisse voir aucune perforation du métal, pouvant aider à le fixer aux vêtements. Il fut découvert par nous auprès d'un dépôt de cendres humaines protégées par des fragments de lamelles de calcaire disposées les unes au-dessus des autres, ainsi que le sont les tuiles sur une couverture de maison; quelques-unes de ces plaquettes de calcaire avaient été au feu, avant leur dépôt au-dessus des restes sacrés. Non loin de ces restes, nous trouvâmes une perle en verre, d'un ton vert-bouteille clair, disposée dans une coupe en terre grise, de forme commune, recouverte par le fond d'une patère ovoïde brisée. Il s'agit sans doute d'une amulette chargée d'éloigner le mauvais sort, des restes humains confiés à la terre par la famille ou les amis du mort.

EUG. TOULOUZE.

1. Mis à jour lors de mes recherches et découverte du champ de sépulture du camp antique de Pommiers (Aisne), en 1880, au lieu dit *Les Blancs-Limons*.

CHRONIQUE

Monnaies des rois parthes. — Sous le titre *Otanes and Phraates IV*, M. Warwick Wroth a publié dans le dernier cahier du *Numism. Chronicle*, quatre drachmes arsacides fort intéressantes. Les deux premières, qui présentent la tête et la légende de Mithridate II, portent en contremarque le buste d'un prince avec l'inscription OTANNHC. M. Wroth estime avec raison que la pièce a été contremarquée par un des gouverneurs de province (*melek et taouâif*) qui étaient vassaux du grand roi. Au début, ces gouverneurs n'avaient pas le droit de battre monnaie, mais il leur était permis de contremarquer à leur nom la monnaie royale qui circulait dans leur province. Plus tard, le droit régalien fut étendu, et c'est ainsi que nous avons des monnaies à deux têtes avec des légendes en protopehlvi ou pehlvi-arsacide émises par le vassal lui-même, mais à la condition de porter sur une des faces le portrait et la légende du suzerain. *Otannès* ou *otanès* est le vieux perse *utâna* (rac. *u*, avestique *hu* « bon »), et figure comme nom d'un des conjurés dans l'inscription de Darius à Behistoun. M. Wroth attribue à un même prince, Phraate IV, les drachmes nos 3 et 4. Sans entrer en discussion sur un sujet très obscur pour cette époque de l'histoire arsacide, je me bornerai à faire remarquer que l'attribution de la drachme n° 4 à Phraate IV, au lieu de Mithridate III, me paraît difficile à cause de l'épithète *Eupator* qui n'a été adoptée que par ce dernier; d'autre part, la mention *basileuontos basileôn* n'a pas de sens, si l'on n'admet pas que *basileuontos* est une faute pour *basileôs*. C'est un point à examiner.

E. Drouin.

*
* *

Gerasa. — Dans le *Cat. of greek coins of Galatia, Cappadocia and Syria* (Londres, 1899, p. LXXXIX), M. W. Wroth cite une monnaie impériale, frappée à Antioche du Chrysorrhoas, appartenant à M. Imhoof-

Blumer, et que ce savant attribue à la ville de Gerasa (Syrie). Cette attribution ayant été contestée, M. Perdrizet, dans la *Revue biblique* (juillet 1900, p. 441), prouve, par la citation de divers textes épigraphiques du IIe siècle de notre ère, que la ville sémitique *Gerasa* s'appelait bien Antioche du *Chrysorrhoas*, nom grec (qui roule de l'or) de la petite rivière qui passe à Gerasa même, et qui porte le nom arabe de *Ouadi Djerach*. L'identification proposée par M. Imhoof-Blumer et acceptée par M. Wroth est donc exacte.

E. Drouin.

*
* *

La collection Vernier au Musée de Lille. — La remarquable collection de M. Vernier, formée en majeure partie des cabinets Dewismes, Dancoisne, Monnecove et Herry (de Gand), vient d'être acquise par le musée de Lille, à des conditions avantageuses, car le propriétaire, amateur éclairé, tenait surtout à ce que sa collection fût conservée dans sa ville natale. La Commission numismatique du Musée de Lille a compris l'importance de cette collection qu'il serait impossible de former de nouveau, car elle comprend plus de 2.000 pièces, parmi lesquelles il faut citer : un denier de Charles le Chauve, frappé à Courtrai ; un denier de Robert le Frison et un autre de Clémence, régente de Flandre (1096-1100), frappés à Saint-Bertin de Saint-Omer ; un royal d'or et un hardi à l'écu de Louis de Crécy; un demi-ange d'or de Philippe le Hardi ; un écu heaumé de Philippe le Bon, et le grand réal d'or de Maximilien, frappé à Bruges en 1487.

Ad. Bl.

*
* *

Médaille de l'Hôpital français de Saint-Pétersbourg. — On va bientôt inaugurer, à Saint-Pétersbourg, dans le quartier de Vasili-Ostrov, l'hôpital français Sainte-Marie-Magdeleine. Une médaille, frappée pour cette inauguration représente une femme allaitant un enfant et entourée de deux autres. Dans le fond, le monument. Au-dessous, les écussons armoriés de Paris et de Saint-Pétersbourg, et sur une banderole, l'inscription : *1877 ; 1897; Saint-Pétersbourg.* (Voy. l'*Illustration* du 3 nov. 1900, p. 284, fig.).

*
* *

Falsifications modernes de monnaies antiques. — Dans les *Franckfurter Münzblättern* publiées par M. Paul Joseph (no 2, mai 1899, p. 16), on a appelé l'attention sur une série de falsifications,

L'an dernier, un marchand italien parcourait l'Allemagne et l'Autriche, en proposant aux marchands et aux amateurs des pièces d'or, consulaires et des premiers temps de l'Empire, provenant, disait-on, d'un trésor, et admirablement conservées. Lorsque les acquéreurs, ayant conçu quelques doutes, eurent comparé les pièces récemment acquises avec des spécimens d'une authenticité indubitable, il apparut qu'on était en présence de pièces fausses auxquelles avaient été mêlées un certain nombre de monnaies vraies. Voici les caractères de fausseté qui ont été relevés :

1° Le relief est un peu moins fort que dans les originaux (il est remarquable que plusieurs coins avaient été exécutés pour frapper des exemplaires différents, aux mêmes types) ;

2° Le métal est mou et se laisse ployer en faisant un léger effort de la main, ce qui n'est pas possible pour les pièces vraies ;

3° La faible densité du métal est cause que la monnaie rend un son sourd, au lieu du son clair des pièces authentiques.

Parmi les pièces ainsi fabriquées, signalons un *aureus* de la famille Cassia, et des pièces de Tibère, Claude, Néron, Vitellius et Galba.

Ad. Bl.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Lacroix (D.). *Numismatique annamite.* Saïgon, 1900, gr. in-8 de xxxi et 231 p. avec un atlas de 40 planches en phototypie.

M. J. Silvestre, actuellement professeur à l'École coloniale, a publié en 1882 dans le recueil intitulé *Excursions et reconnaissances* (n° 15, Saïgon) des *Notes sur le classement des monnaies de l'Annam et de la Cochinchine française.* Cet excellent travail était le seul guide pour la numismatique de cette contrée. M. S. Lockhart, dans son livre *Currency of the Farther East*, Hong-Kong, 1895 (v. *Rev. numism.*, 1896, p. 362), a donné la description de près de deux cents monnaies annamites. Nous possédons aujourd'hui un traité complet de numismatique annamite dans l'ouvrage de M. Désiré Lacroix qui forme le premier volume des *Publications de l'École française d'Extrême-Orient*

(gr. in-8, Saïgon, 1900). Cet ouvrage n'est qu'une nouvelle édition, mais considérablement remaniée et augmentée, des *Notes* de M. Silvestre. Il contient un précis historique, des généralités sur les monnaies, les métaux et les mines de l'Annam, et la description de toutes les pièces gravées dans l'atlas qui accompagne l'ouvrage. Pour chaque souverain, l'auteur a donné un résumé de son règne.

Jusqu'au dixième siècle de notre ère, la péninsule indo-chinoise est soumise à la domination chinoise ; ce sont, par conséquent, les monnaies chinoises qui circulent ; de même que les arts, la littérature, la langue et la civilisation du Céleste Empire sont adoptées par le Tonkin, l'Annam et la Cochinchine. La période historique ne commence qu'en 968, date de la fondation de la première dynastie indigène ; il n'existe que de très rares monnaies de cette époque, mais à partir du roi Thaï-Tong (1028-1055), de la dynastie des Lê, on a la série presque complète de tous les souverains jusqu'à Tu-Duc, le dernier monarque indépendant, mort en 1883. A partir de cette date, les rois de l'Annam sont sous la protection de la France, tout en frappant monnaies à leur nom ; l'empereur actuel est Thagne-Thaï ; il règne depuis 1889. On sait que le monnayage annamite consiste en pièces rondes en étain ou en zinc d'une valeur infime (il en faut mille pour faire cinq francs). Jusqu'au xive siècle, les pièces étaient en étain ; on remplaça alors l'étain par du cuivre mélangé de plomb ou de sable, et, depuis deux siècles, c'est le zinc plus ou moins pur qui est le métal de la monnaie courante. Le monnayage d'or et d'argent n'existe que sous la forme de lingots poinçonnés par l'État et par les maisons de banque ou de commerce (comme cela se pratiquait à l'origine de la monnaie). Les souverains annamites avaient un chiffre de règne ou nien-hao emprunté à la Chine, et la légende *thong-bou* « valeur courante » qui est le thong-pao chinois. Outre les monnaies, il y a, comme en Chine, un nombre considérable de médailles ou amulettes portant des devises. La plus ancienne est du xve siècle ; c'est la seule connue qui soit antérieure à 1740, date à partir de laquelle la fabrication des médailles devient régulière sous chaque roi ; elles sont en or, en argent et en bronze.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à l'histoire métallique de l'Indo-Chine française depuis l'occupation en 1862 jusqu'à nos jours. Le monnayage actuel consiste dans : la piastre mexicaine, le dollar d'argent, les pièces divisionnaires en argent, de 10, 20 et 50 centièmes de la piastre, et, en billon, de 1 centième, et de la sapèque (*dong-tien*) qui ne vaut que 1 centime ; dans le peuple, l'ancienne sapèque et le cash chinois ont encore cours.

L'ouvrage se termine par la table chronologique des souverains de l'Annam depuis les temps légendaires et la domination chinoise (— 110 à + 980 J.-C.), et par la table des *nien-hao* qui se trouvent sur les monnaies. En résumé, le livre dont nous venons de donner un aperçu n'est pas seulement, comme l'auteur le dit lui-même, une réédition : c'est une œuvre personnelle, qui nous donne un traité aussi complet que possible de numismatique annamite.

E. Drouin.

*
* *

Numismatique de l'Inde ancienne. — Publications de MM. Abbott, Scott, Tracy et Rapson.

Le dernier volume du *Journal of the Bombay Branch* of the Royal asiatic Society (vol. XX, n° LV, Bombay, 1899) contient deux articles de numismatique indienne qu'il est intéressant de signaler :

Le premier de ces mémoires est du Rév. J. E. Abbott, et est consacré aux monnaies de cuivre des rois de la dynastie des *Chhatrapati.* Ce nom, dont le sens est « seigneur du parasol », a été pris par les rois du Mahratta, et il se trouve en caractères nagaris sur toutes leurs monnaies, assez grossières, du reste. Le premier de ces rois est Shivaji (1664 à 1674 de notre ère), et la dynastie (branche de Kolhapur) est encore régnante à Pouna. Le raja actuel est Shâhu III ou Shâhaji, depuis 1883. Les monnaies sont datées en chiffres arabes et en chiffres mahrattis qui se réfèrent soit à l'ère de l'Hégire (622), introduite dans cette partie de l'Inde (Dekkan) par Mohammed Toglouk Shah en 1345, soit à l'ère Fasli fondée par Shah Djehan en 1636, soit à l'ère Mahratta qui est l'année de l'accession au trône de Shivaji (1664), ce qui amène la confusion dans la fixation de l'époque de frappe de ces monnaies. La dernière pièce connue est de l'an 1833 de J.-C. L'article du Rév. Abbott contient la liste des rois Chhatrapati — qui portent aussi dans l'histoire le nom de *Shivarâi,* — ainsi que les références aux travaux antérieurs de Marsden, Wilson, O. Codrington, Grant Duff, Hultsch et Sewell. Il existe aussi des monnaies d'or et d'argent de ces princes, qui sont en circulation dans l'Inde. V. Ranade, *Currencies and Mints under Mahratta Rule*, dans le même recueil (*B. B., RAS.*, 1899, p. 191).

Le second article, dû à la plume du Rév. H. R. Scott, est relatif à une trouvaille de 1,200 monnaies d'argent, des Kshatrapas du Saurashtra, faite à Uparkot dans le Kathiavar, c'est-à-dire dans le pays même. Plus de 350 portent en chiffres sanscrits des dates entre les années 125 et 274 de l'ère Saka (78 de J.-C.). Quelques souverains,

dont la collection du British Museum ne possède que de rares spécimens, sont très largement représentés dans cette trouvaille. C'est ainsi qu'il y a 207 pièces du roi Bhartridaman, et 179 de Vishvasena, son successeur. Le roi Yashodaman qui n'a que trois pièces, dont une seule avec la date 160, au British Museum, présente ici 108 pièces de monnaies dont 55 avec des dates entre 160 et 176. Par contre, il n'existe aucune pièce au nom des sept premiers rois de la dynastie, le plus ancien roi de ce lot étant Rudrasimha avec la date 130 (208 de J.-C.). Malgré la richesse de ce trésor monétaire, il manque encore les monnaies de Rudradaman et de Sattasimha, les 17e et 23e de la liste du colonel Biddulf. Quand toutes les dates données par M. Scott auront été contrôlées, il est possible qu'il y ait lieu à un remaniement de cette liste, au moins pour les années de règne. Les légendes sont en écritures brahmi et kharoshthi; quelques-unes sont en grec corrompu et illisible. M. Scott m'écrit qu'il a trouvé, depuis, des pièces en cuivre et en plomb de cette même dynastie.

Sauf quelques exceptions, les publications des Sociétés scientifiques de l'Inde pénètrent très rarement en France. Les volumes 1889 à 1894 du *Journal of Litterature* de Madras viennent seulement de nous arriver. Le plus récent, qui est de 1894, contient deux articles sur la numismatique de l'extrême Sud de l'Inde. L'un est du Rév. James E. Tracy, et est relatif aux *Sethupati coins or Marava dynasty of Ramnad*. Ramnad est une ville de 15,000 habitants, située près du cap Comorin, où régnaient autrefois des souverains qui étaient chargés de surveiller le passage ou la bande de terre qui reliait le continent avec l'île de Ceylan, ce que l'on appelle aujourd'hui le *Pont d'Adam*, d'où le nom de *Setupati* « seigneur du pont » que portaient ces souverains. La famille de ces « gardiens » est très ancienne dans l'histoire; mais leurs monnaies, en fort petit nombre, ne remontent guère qu'au XIe siècle de notre ère. Elles portent, en caractères tamouls, le nom de *Setupati*, et, en abrégé, *Setu*, sans autre indication, avec les emblèmes du culte de Shiva au revers; elles sont toutes en cuivre. Les plus anciennes, déjà décrites en 1835 par Prinsep, sont de grand module. L'histoire de ces princes, ainsi que leur monnayage, est encore mal connue; aussi doit-on savoir gré à M. Tracy de leur avoir consacré une monographie qui ne peut qu'attirer l'attention des numismatistes du sud de l'Inde.

Non loin de Ramnad, et jusqu'à Cochin, sur la côte de Malabar, se trouve le pays de Travancore, qui est constitué en royaume depuis le XIVe siècle. C'est encore à un missionnaire anglais, le Rév. S. Mateer, que nous devons une notice sur le monnayage de cette contrée. Il se

divise en pièces d'or ou pagodes *varâha*; d'argent : fanams et tchakrams; de cuivre : kashu (cash). La plus ancienne pièce connue est une pagode du roi Kesava Das de l'an 1789; on ne connaît pas le monnayage antérieur. Les légendes sont dans l'une des langues et écritures : tamoul, malayalam, arabe, hindoustani. Les dates sont ou de l'ère chrétienne ou de l'ère de Malabar (822 de J.-C.).

M. J. Rapson a donné la seconde et la troisième séries de ses études *On Indian Coins and Seals* (J. R. A.S., july 1900. — Voy. *Rev. num.*, 1900, p. 97). Un de ces articles est spécialement consacré à la critique de lectures proposées par M. Bergny de diverses légendes kharoshthi et brahmi. Dans l'autre article, M. R. s'occupe particulièrement du peuple des Kulûta qui habitait dans le Pendjab, mais dont, malgré la mention qu'en font divers auteurs anciens, la position géographique exacte ne peut pas encore être fixée. Au sujet des Uddehika, dont on possède des monnaies avec le symbole dit de Ujjain, M. J. Halévy a émis l'hypothèse (*Journ. asiat.*, 1900, 2, 176) que ce peuple pourrait être le même que les Veredhaka mentionnés dans l'Avesta comme étant voisins, à l'Orient, des possessions iraniennes.

Le Dr A. Stein, de Calcutta, vient de publier un Mémoire *on the ancient Geography of Kashmir* (8°, Calcutta, 1899) qui n'est pas sans intérêt pour nos études numismatiques. L'auteur établit que le Kashmire est l'ancienne Κασπειρια de Ptolemée.

E. Drouin.

*
* *

Numismatique de l'Inde musulmane. Articles de M. Nelson-Wright.

Le *Journal of royal asiatic Society* de la présente année contient deux articles de M. Nelson-Wright sur les monnaies des sultans Pathans de Dehli. La dynastie afghane des Pathans a été fondée dans le N.-O. de l'Inde en 589 de l'Hégire (1193 ap. J.-C.) par Muiz-eddin Mohammed ben Sam, et a régné jusqu'en 962 (1554), époque à laquelle elle a été remplacée par les Babérides ou grands Mogols. Le mot *Pathan* est une altération hindoue de l'afghan *poushtana*, pluriel de *poushtoun*, nom de la nation afghane (M. J. Darmesteter). C'est Marsden qui, le premier (1825), a publié quelques monnaies de ces souverains; ensuite vient le grand travail de Ed. Thomas (1871). En 1884 a paru le catalogue du British Museum (*The coins of the Sultans of Dehli*). Depuis cette époque, de nombreuses trouvailles ont été faites dans l'Inde, et des collections particulières se sont formées. M. Wright, sous le titre de *Addenda to the Series of coins of the Pathan*, etc., a décrit

plus de quatre-vingts pièces inédites provenant de ces collections. Nous nous contentons de signaler ce travail important qui a paru dans un recueil généralement peu connu des numismatistes.

E. Drouin.

*
* *

Blanchet (Adrien). *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule.* Paris, Leroux, 1900, in-8 de ix-332 p.

Ce volume forme, en quelque sorte, la première partie d'une œuvre d'ensemble qui sera d'une importance capitale pour la numismatique et l'archéologie de la Gaule; elle sera, en effet, un véritable *corpus* des trésors découverts sur le sol de notre pays, et enfouis soit pendant la période gallo-romaine, soit à l'époque gauloise.

Quoi qu'il en soit dans l'avenir, M. Blanchet a droit, dès maintenant, à la reconnaissance des archéologues et des numismates ; aussi bien de ceux qui s'occupent de recherches purement locales, que de ceux qui s'intéressent aux études sur la monnaie *in genere*, sur les pièces romaines et sur les gauloises, sur la métrique, l'archéologie, l'histoire et l'économie politique. Il y a pleinement droit, en raison de ce travail de dépouillement minutieux, long, ardu et souvent fastidieux, auquel il s'est condamné pendant plusieurs années pour le plus grand profit des savants. Que de temps économisé par ce *vade mecum*, entrepris autant dans l'intérêt de tous que dans celui de l'auteur! Et pourtant je crains que ce travail si utile n'apporte pas à M. Blanchet, en notoriété et en réputation, la légitime compensation du labeur auquel il a dû se livrer.

De l'analyse minutieuse de tant de trouvailles, de la réunion de tant de faits soigneusement colligés, l'auteur a déjà tiré pour lui-même d'intéressantes déductions; par exemple, dans ses *Recherches sur la circulation de la monnaie d'or sous les empereurs romains* (Bruxelles, 1899, extr. de la *Rev. belge de num.*); il est arrivé à des conclusions différentes en certains points de celles de M. Mommsen sur la démonétisation partielle de la monnaie d'or. Mais si quelques fruits ont déjà été cueillis par l'auteur, la moisson n'en reste pas moins fort abondante pour d'autres.

Le travail de M. Blanchet se divise en deux livres d'inégale longueur. Le deuxième (le plus long) se compose de l'analyse succincte, mais exacte et même minutieuse, de 880 cachettes monétaires ou trésors découverts dans le sol qui forme actuellement les pays suivants : France, Pays-Bas, Belgique, Grand-Duché de Luxembourg, Allemagne,

Suisse. Là est, en quelque sorte, la base de tout le travail; là se trouve le recueil des pièces justificatives ayant donné naissance aux quatre dissertations du 1er livre, qui en sont comme les conclusions. Ces importantes dissertations forment autant de chapitres, et sont accompagnées d'un choix judicieux de textes, et d'une bibliographie très riche et très soignée.

On est heureux de trouver dans le premier chapitre un précis chronologique de l'histoire romaine, visant la Gaule et la Germanie, et plus particulièrement les événements militaires et les faits de guerre advenus en ces pays depuis le commencement de l'empire romain jusqu'au ve siècle. C'est un précieux aide-mémoire revu, augmenté et mis au point, permettant de consulter avec tout le profit désirable le vaste recueil des trésors décrits dans le deuxième livre.

Le chapitre II montre tout ce qu'on peut puiser de renseignements dans l'étude des cachettes monétaires et des ruines romaines.

Le chapitre III traite des fortifications élevées par les Romains en Germanie et en Gaule. On a la satisfaction d'y découvrir, condensé en quelques pages, le résumé de tous les grands travaux d'outre-Rhin sur les *limes* et les *castella* opposés par les Romains aux incessantes invasions des barbares.

Après avoir prouvé, dans le chapitre IV, qu'il existe un rapport direct entre les travaux de défense des Romains et les invasions germaniques, M. Blanchet démontre aussi qu'il y a d'évidentes relations entre ces mêmes invasions et la fréquence des enfouissements de trésors. Et il ne s'abuse point quand il conclut, avec une légitime satisfaction, que ce répertoire de faits bien constatés sera indispensable à ceux qui étudient l'histoire de la Gaule sous la domination romaine, ainsi qu'aux futurs auteurs du *corpus* des monnaies romaines, et même aux archéologues qu'intéresse l'étude délicate de la céramique et de l'orfèvrerie. Comme l'a dit un membre de l'Institut : « Il sera désormais impossible de s'occuper d'archéologie gallo-romaine sans consulter ce volume ».

Maintenant que les lecteurs de la *Revue numismatique* ont saisi toute l'importance de cette première publication, je puis leur annoncer que l'auteur prépare dès à présent un volume dont l'importance sera peut-être plus grande encore, et pour lequel, en tout cas, de très nombreuses difficultés seront à surmonter. Je veux parler d'un travail sur les monnaies gauloises, qui contiendra un inventaire des trouvailles de ces monnaies. Ici, l'intérêt est plus vif, si c'est possible, car l'analyse critique, exacte et minutieuse de ces trouvailles est indispensable pour le classement des espèces innombrables et si variées frappées par les

Gaulois. Mais les difficultés sont parfois inextricables ; les désignations des vieux inventaires étant fréquemment vagues ou peu exactes, les identifications deviennent difficiles ou impossibles. Souvent l'analyse des anciennes découvertes ne donne aucun résultat, surtout quand les descriptions ne sont pas accompagnées de figures, car les classements raisonnés et scientifiques n'existaient pour ainsi dire pas avant Lelewel et Duchalais. Il faut bien le reconnaître, ces vieilles notices offrent peu de sécurité au point de vue des attributions. Il faut un sens critique perpétuellement en éveil, un effort incessant et une persévérance à toute épreuve, pour ne pas se décourager en face des minces résultats que donnent parfois de multiples lectures. Si actuellement, bien des classements restent hypothétiques et incertains, du moins rencontre-t-on des descriptions précises, des dessins et des renvois à de bons recueils de gravures. Quoi qu'il en soit, le fait seul d'avoir condensé en un volume tous les résultats péniblement obtenus, sans qu'on puisse craindre d'oubli notable, sera un immense service rendu aux travailleurs, et une pareille œuvre ne pourra que concourir très hâtivement à l'avancement de la partie la plus difficile, la plus ardue de notre numismatique nationale.

Bien qu'épineux et long, ce travail devait être exécuté. On doit se réjouir aujourd'hui de le voir entrepris par un travailleur actif, éclairé, consciencieux; car on peut, dès à présent, espérer qu'il sera promptement mené à bonne fin.

H. de La Tour.

*
* *

Simonis (Dr Julien). *L'art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle.* Bruxelles, Dupriez, 1900, in-4° de 143 p. et VI pl.

Ce travail, très intéressant en soi, est, à proprement parler, plutôt une suite de monographies, qu'une histoire de la médaille à l'époque de la Renaissance. Inégale est l'importance de ces monographies, suivant la valeur des artistes, et le nombre plus ou moins grand des médailles et des documents inédits.

Le sous-titre, transcrit plus haut, indique le but et les limites de l'ouvrage. Mais de prime abord une remarque s'impose : remonter jusqu'à l'avènement de Charles le Téméraire, n'est-ce pas aller un peu loin et vouloir étudier la médaille belge avant sa naissance ? Car enfin, quand M. Simonis, après des préliminaires sur les origines de

la médaille, parle des trois pièces du duc Charles, du Grand Bâtard et de Galeota, ce n'est pas pour les donner à un artiste du Nord, mais simplement à un Italien ; ce qui me paraît d'ailleurs parfaitement exact. Quant à les attribuer à Guazzalotti, c'est chose tout autre et très sujette à conteste. D'abord, il est improbable que Guazzalotti soit jamais venu à la cour de Bourgogne ; mais surtout, ces trois petites pièces (aussi bien d'ailleurs que le médaillon de Domitia) n'ont rien du style caractéristique, puissant mais parfois un peu lourd, du vieux maître italien.

Après avoir parlé de Quentin Metsys, auquel il attribue une nouvelle médaille, datée de 1491 et dont on aurait aimé voir une reproduction ; après avoir parlé aussi de Jean de Candida (inexactement qualifié « peintre »), M. Simonis arrive à la monographie la plus remarquable et la plus importante du volume, celle du poète médailleur Jean Second (p. 35 à 95). Elle occupe plus d'un tiers du volume. Pinchart et Serrure, ainsi que MM. Picqué et Cumont, se sont déjà occupés de cet artiste, et pourtant on ne peut pas dire que la place qui lui est donnée dans *l'Art du médailleur* soit véritablement trop grande. De tous les médailleurs belges, peut-être est-il le plus attrayant ; en tout cas, doit-il compter parmi les plus féconds, puisque l'œuvre que l'on connaît a été produite par un artiste n'ayant vécu que 25 ans à peine. S'inspirant de l'antique, aussi bien que de l'art italien et de l'art allemand, Second sut tour à tour, et avec infiniment de variété et de souplesse, reproduire les traits d'une maîtresse aimée, d'un illustre savant, d'un jeune littérateur, d'un magistrat austère, d'un homme d'État ou d'un homme d'Église ; de l'empereur lui-même, car il osa entreprendre le portrait de « Sa Majesté Césarienne ». Et il faut reconnaître que ces portraits sont spirituellement traités, et d'un style resté personnel malgré tous les emprunts.

Plus encore que toutes les autres notices, consacrées à Antoine Morillon, à Jacques Zaguar, à Philippe von Winge, etc., celle qui a Jean Second pour objet est donc à lire avec une attention particulière. Médailles nouvelles, documents nouveaux, commentaires nouveaux de textes déjà connus, critique pénétrante et avisée, ce travail offre de nombreux éléments d'intérêt.

Toutefois, faut-il prémunir le lecteur contre certaines tendances de l'auteur, qui, plein de son sujet, est trop porté à rabaisser l'art étranger, allemand ou anglais, italien ou français, en face des artistes belges, de Quentin Metsys, par exemple, mais surtout de Jean Second pour qui il fait montre d'une tendresse justifiée, quoique pourtant excessive. Il est, croyons-nous, exagéré d'écrire (p. 30) à propos de

Metsys, les lignes suivantes : « Voilà donc les médailleurs belges pressant le pas des médailleurs italiens un quart de siècle avant les artistes d'outre-Rhin, et un siècle avant la grande époque française de Dupré et de Warin ». Et en effet, en ce qui concerne la France, dès 1486, apparaissent des effigies qui méritent, au point de vue esthétique, d'être prises en sérieuse considération ; dès le commencement du XVIe siècle, les médailles et les monnaies à portrait (trop rares, il est vrai) ont une valeur qui leur permet de supporter la comparaison avec celles de n'importe quel pays. Malheureusement, la production fut peu féconde alors, et les bons exemplaires anciens sont à peu près introuvables. Ces pièces ont souvent tant de noblesse unie à tant de charmes, qu'on les placerait volontiers au-dessus de celles de cette « grande époque », un peu trop exclusivement prônée, des Dupré et des Warin.

Pour M. Simonis, Jean Second, comme médailleur, n'a de supérieur que Pisanello, à cause des compositions des revers de ce dernier ; et au XVIe siècle, la France, l'Angleterre et l'Allemagne ne possèdent pas d'artiste à lui opposer : « La France de Lenormant, dit-il, et l'Angleterre de M. Wroth ne peuvent revendiquer une seule œuvre nationale à même de soutenir avec succès la comparaison avec l'une ou l'autre œuvre de Second » (p. 88). Je suis tout à fait disposé, je le redis, à m'incliner devant le mérite incontestable de Jean Second, esprit actif, un peu inquiet, mais passionné de beauté partout où elle se découvre ; je ne puis toutefois me décider à le considérer comme un astre isolé, sans rival, se vivifiant à sa propre lumière, et ne devant rien à personne. Non, cet artiste, loin de tout tirer de son propre fond, d'être son propre maître et de ne rien devoir à autrui, n'eût qu'à ouvrir les yeux, dans le milieu très cultivé qui fut le sien, pour admirer et se choisir des modèles parmi les chefs-d'œuvre de toute provenance qui circulaient de main en main. D'ailleurs il n'y manqua point, car il avait l'âme trop vibrante et l'œil trop ouvert à toutes les nouveautés, à toutes les manifestations artistiques, pour ne pas se laisser vivement impressionner, qu'il le voulût ou non, par tous les beaux exemples prodigués dès lors par les Italiens, les Allemands et même les Français. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'un demi-siècle avant Second, Jean de Candida fournissait à tous les médailleurs des Pays-Bas, présents et à venir, des modèles achevés. Il ne faut pas oublier non plus que Second était lié avec tout ce qu'il y avait d'hommes intelligents à la cour impériale, où foisonnaient les produits de l'art italien alors dans toute sa splendeur ; les chefs-d'œuvre des médailleurs italiens, admirés de tous les amoureux de l'art de la Renaissance, passaient de

main en main, circulaient et pénétraient partout. Il faut se rappeler aussi qu'à cette même époque l'école allemande, en pleine vigueur dès son origine, crée des œuvres robustes, pleines de saveur et de vie. Le bois, la pierre, le bronze sont employés concurremment ; c'est la plus brillante période de cette école, qui n'a jamais produit d'œuvres plus fermes et plus belles. Que dire des artistes français ? De même qu'on ne niera point la date de 1486 et l'intérêt de la médaille du cardinal Charles de Bourbon, de même on reconnaîtra la beauté de la pièce frappée par la ville de Lyon en l'honneur de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, et la supériorité artistique de la pièce de Louis XII, dont Colombe et Chapillon furent les auteurs, et le réalisme de bon aloi du grand médaillon lyonnais coulé à l'effigie de Louis XII et de la reine Anne. Ne sont-ce pas là, pour n'en citer que quelques-unes, toutes œuvres antérieures à la naissance de Jean Second ? Inutile de parler des pièces, frappées ou coulées, contemporaines de ses propres œuvres et qui pénétraient sans difficulté dans les Flandres et les Pays-Bas. Ces réserves faites, il ne nous coûte pas de proclamer que Second, malgré ses emprunts aux anciens et aux modernes, fut un artiste varié, original, dont les œuvres délicates et élégantes ont parfois une très noble allure. Sans admettre toutes les nouvelles attributions, il faut reconnaître que le catalogue de l'œuvre de cet artiste est sensiblement augmenté du fait de M. Simonis, et pour le nombre et pour la qualité des pièces. En tout cas, ces attributions sont faites avec circonspection et après de multiples comparaisons ; parfois pourra-t-on penser que l'auteur a erré, mais non qu'il n'a pas étudié soigneusement son sujet ; et on reconnaîtra qu'il a signalé aux numismates bon nombre de médailles intéressantes et curieuses, inédites ou peu connues. Nous nous permettrons de regretter, en ce qui concerne J. Second, que l'auteur n'ait pas fait reproduire toutes les médailles données à cet artiste, qu'il n'ait pas employé un mode de reproduction donnant des images plus nettes, et qu'il se soit dispensé souvent de donner les revers.

Nous refusons de suivre jusqu'au bout M. Simonis dans certaines affirmations ; par exemple, quand il dit, d'une façon générale, que « la médaille n'a pas un caractère officiel » ; ou encore qu' « elle est devenue l'expression la plus élevée de l'art numismatique alors que la monnaie... déchut de plus en plus au point de vue artistique ». Il me paraît difficile aussi d'admettre que les « pièces des Carrare soient des tentatives sans art », ou que « la numismatique fut moins en honneur » précisément au moment où Van Mieris et Van Loon publiaient ces ouvrages qui « ont été les seuls guides des amateurs pendant un siècle et demi ».

Malgré ces quelques observations, nous dirons volontiers que le travail de M. Simonis mérite d'être lu avec soin, et constitue, parmi les publications récentes, une des plus notables « contributions » à l'histoire de l'art de la médaille au commencement du XVI[e] siècle.

H. DE LA TOUR.

*
* *

LETOURNEAU (D[r] Ch.). *La monnaie chez les races de couleur*. In-8°. (Extrait des *Bulletins de la Soc. d'Anthropologie de Paris*, IV[e] s., t. X, 1899, p. 679 à 690).

L'auteur passe en revue un certain nombre de denrées très variées que les voyageurs ont signalées comme servant de monnaies chez les peuplades barbares. En Afrique, on trouve les cotonnades, qui portent des noms différents selon la qualité plus ou moins précieuse (le *dabouani*, à petits carreaux blancs et bleus, avec lignes rouges croisées de raies blanches et jaunes, est une étoffe de luxe à l'usage des chefs et de leurs femmes). On trouve aussi en Afrique les verroteries, dont les plus prisées sont rouges et émaillées (le *samsam*), et les *cauris* dont nous avons déjà entretenu les lecteurs de la *Revue* [1]. Chez les Bongos, on rencontre le *loggo kollouti*, monnaie de fer constituée par un disque de 25 à 30 centimètres de largeur et autant d'épaisseur, muni d'une poignée et de crochets. Les fers de bêche des Bongos servent aussi de monnaies.

Les *cauris* ont cours aussi dans les archipels de la Papouasie et même encore à Siam, où 1200 *cauris* valent sept sous et demi (un *fûang*). Les Chinois et les Peaux-rouges se sont servis de la même monnaie, et je crois vraisemblable que la monnaie de coquillages a été la première en usage chez les Égyptiens. On sait aussi qu'on a trouvé des rondelles de coquillages dans une grotte des Alpes-Maritimes.

En résumé, la notice de M. Letourneau est une utile contribution à l'histoire des monnaies primitives, qu'il faut étudier maintenant, car, dans un siècle, la tâche sera sans doute impossible.

AD. BL.

*
* *

[ARNAUNÉ (A.)]. *Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des finances. Cinquième année, 1900.* Paris, Impr. nation., gr. in-8° de XXXVI et 392 p. et 4 pl. en phototypie.

1. 1892, p. 96. Cf. 1900, p. 109, pour le Kashmire. Voy. aussi *Monnaies primitives de l'Afrique*, dans l'*Économiste français*, 27 août 1898.

Dans la partie qui forme plus spécialement le rapport, M. Arnauné passe en revue les états de fabrication de la Monnaie de Paris. Si les monnaies ont été fabriquées en moins grand nombre en 1899 et durant le premier semestre 1900, la production des médailles a été considérable, et l'on constate que, jusqu'à la fin du mois d'août, la vente de médailles et de plaquettes, à l'Exposition, a atteint les chiffres de 11.970 pièces en argent et 48.282 pièces en bronze, valant ensemble 176.071 fr. 50. Après une note A, consacrée à l'étude des alliages à base d'étain et d'antimoine (fréquemment employés par les faussaires), nous trouvons, dans la note B, un relevé des dons faits au Musée et à la Bibliothèque de la Monnaie.

Les annexes, très nombreux, concernent les monnaies françaises et coloniales, le rapport de la commission de contrôle, le budget annexe des monnaies et médailles, le compte rendu des opérations de la Monnaie pour 1899, et le tableau des recettes et dépenses. Puis viennent un état des fabrications monétaires de 1889 à 1900 (ann. VII et VIII), un état des monnaies françaises fabriquées depuis 1795 (ann. IX), un état des médailles vendues depuis 1881 (ann. XI), et divers tableaux concernant le cours de l'or, les encaisses des banques, etc. Nous signalerons particulièrement une notice du commandant Silvestre sur les monnaies et médailles d'Annam (ann. XXIX), et l'intéressant recueil des lois monétaires de la France, depuis la loi des 7-17 germinal an XI jusqu'au 13 avril 1900 (an. XXX, p. 130 à 222).

Les annexes suivants concernent les divers pays du monde, et sont remplis d'utiles renseignements. Le volume se termine par la quatrième partie consacrée aux statistiques générales parmi lesquelles nous relevons celle de la production des métaux précieux depuis 1493.

Les planches reproduisent la médaille de M. E. Loubet (J.-C. Chaplain), la plaquette de l'Exposition (O. Roty), la médaille des ouvriers de l'Exposition (J.-C. Chaplain), la médaille de l'*Histoire* (J.-B. Daniel-Dupuis), celle de la *Monnaie de Paris* (A. Patey), la plaquette du *Nid* (J.-B. Daniel-Dupuis), et celle du *Salut au Soleil* (G. Dupré).

Ad. Bl.

*
* *

Morin-Pons (Henry). *Numismatique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* Lyon, 1900, in-4° de 136 p. et 23 pl. en phototypie et fig. dans le texte.

Ce luxueux ouvrage, publié à l'occasion du deuxième centenaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, contient d'abord

un précis historique, très sobre, mais suffisant et certainement exact, car l'auteur sait consulter à propos les documents d'archives.

Le recueil comprend quatre divisions : 1° les jetons et médailles de l'Académie et de la Société royale des Beaux-Arts, avant comme après leur réunion ; 2° les médailles destinées aux fondations Adamoli, Christin, et de Ruolz, Lombard de Buffières et Chazière ; 3° les jetons et médailles des protecteurs de l'Académie, tous de la maison de Villeroy ; 4° les jetons et médailles des membres titulaires.

Les jetons les plus anciens portent les armes de Lyon, et au revers l'autel de Lyon. Ce dernier type revient fréquemment sur des médailles accordées en prix.

La série des jetons et médailles de Villeroy est particulièrement intéressante. Parmi les membres titulaires, on trouve les noms de plusieurs échevins de Lyon dont on connaît des jetons, frappés à l'occasion de leurs fonctions. De plus, M. Morin-Pons a fait reproduire des médaillons de David d'Angers, qui nous ont conservé les traits de divers membres de l'Académie : Ampère, Ballanche et Camille Jordan.

Chaque description de pièce est rédigée avec le plus grand soin, et souvent accompagnée de textes que l'auteur a eu le bonheur de retrouver. Certains de ces documents sont pleins d'intérêt, et nous renseignent au sujet de la conscience artistique avec laquelle on travaillait dans les siècles antérieurs au nôtre. Ainsi, à propos de la fondation de bâtiments pour le Chapitre de Lyon, en 1768, on résolut de frapper des médailles commémoratives avec « l'effigie du roi la plus récente, et en même temps la plus ressemblante », et le graveur doit aussi se charger de graver « l'effigie de M. Bertin avec le plus de précision qu'il sera possible ».

M. Morin-Pons s'est inspiré de ces traditions de conscience, et l'on peut dire que son beau livre fait honneur aussi bien à lui-même qu'à l'Académie des sciences de Lyon.

Ad. Bl.

*
* *

Villenoisy (François de). *Le denier de Judas du couvent des capucins d'Enghien*. Enghien, 1900, in-8° de 8 p. avec fig. (Fédération archéol. et histor. de Belgique).

Après avoir rappelé l'article publié dans notre *Revue* en 1899 (p. 500), par M. F. de Mély, M. de Villenoisy étudie particulièrement une des pièces antiques de Rhodes qui ont été considérées comme des deniers de Judas. Celle d'Enghien avait été donnée à la marquise Marie-

Madeleine de Hamal, femme de Guillaume de Croy, dans la première moitié du XVIe siècle, et léguée par cette dame au couvent des Célestins d'Héverlé, d'où elle passa à celui d'Enghien (Hainaut). C'est un tétradrachme au type de la tête de face, du IIIe siècle avant notre ère, portant un nom de magistrat (qui est certainement ΑΡΙΣΤΟΚΡΙΤΟΣ). On connaît cinq monnaies de Rhodes qualifiées de « deniers de Judas » ; et, comme le fait remarquer M. de Villenoisy, il paraît évident qu'on a pris le mot ΡΟΔΙΟΝ pour le nom du tétrarque Hérode.

M. de Villenoisy termine sa notice en présentant une hypothèse au sujet de la nature des trente deniers donnés à Judas pour prix de sa trahison. Malgré le terme de *triginta argenteos* (saint Mathieu), on devrait considérer les trente deniers comme des pièces d'or ; car la somme produite par des monnaies d'argent n'aurait pas suffi à l'achat d'un cimetière pour les étrangers, opération qui fut faite après la restitution des deniers par Judas.

Ad. Bl.

*
* *

Riggauer (Hans). *Die Entwicklung des bairischen Münzwesens unter den Wittelsbachern*. Munich, 1900. (Extrait des *Sitzungsberichten der Philos.-philol. und histor. Classe der Kgl. bayer. Akademie der Wissenschaften*, 1900, fasc. II, p. 173 à 192).

Le savant conservateur du Cabinet de Munich a rédigé un excellent aperçu du monnayage de la Bavière sous les princes de la maison de Wittelsbach. Je ne suivrai pas l'auteur dans ses considérations sur la taille des deniers, et j'arriverai tout de suite à l'intéressante hypothèse que voici. M. Riggauer pense que la bractéate de Henri le Lion, au type du lion sur une base, fait allusion à l'érection d'un monument en 1166, et que la bractéate avec les bustes du duc et de la duchesse, placés au-dessus d'une muraille, serait une pièce commémorative du mariage d'Henri le Lion avec Mathilde d'Angleterre. Une bractéate représentant un duc armé, assis, la main droite étendue pour prêter serment, doit faire allusion à l'avènement du duc Bernard de Saxe. On voit que la théorie des monnaies commémoratives du moyen âge, mise en avant par M. H. Dannenberg, devient de plus en plus vraisemblable.

M. Riggauer passe rapidement en revue les produits des divers ateliers de la Bavière jusqu'au XIXe siècle, et signale l'apparition des nouvelles espèces à toutes les époques. Ce travail fait le plus grand honneur à notre savant confrère et ami.

Ad. Bl.

*
* *

— Le 28e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (Daremberg-Saglio-Pottier) contient parmi les articles qui touchent le plus à la numismatique : *Laetitia* (A. Blanchet); *Lateres* (E. Babelon); *Latrunculi* (G. Lafaye); *Lébès* (A. de Ridder).

— Dr J. Rouvier, *Reprise du nom d'Acé par la ville de Ptolémaïs sous le règne d'Auguste*, dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. CXXVIII. Cette note est suivie d'observations de M. E. Babelon.

— M. E. Babelon a lu deux courts rapports sur des monnaies puniques trouvées en Tunisie, et sur une monnaie punique inédite donnée au Cabinet de France. *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. CL et CCIII.

— Drouet, *Monnaie gauloise en bronze trouvée aux environs de Rouen*, dans le *Bull. de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. XI, 3e livr., 1900, p. 552 à 556.

— M. G. Lafaye a signalé des moules en terre cuite de monnaies de Caracalla, Julia Domna et Gordien III, trouvés à Bordeaux. *Bull. Soc. Antiqu. de France*, 1899, p. 195.

— M. Gauckler a communiqué une note sur des moules en terre cuite de monnaies de Caracalla et de Julia Domna, trouvés à Sousse (Tunisie). *Bull. Soc. Antiqu. de France*, 1899, p. 368.

— M. J. Maurice a lu une note relative à un témoignage de Lactance confirmé par les monnaies. *Bull. Soc. Antiqu. de France*, 1899, p. 335.

— J. A. Brutails, *Deux chantiers bordelais (1486-1521)*, dans *Le moyen âge*, 1899, p. 390 à 399 (travail utile pour la valeur des monnaies).

— Bahrfeldt (Emil), *Das Münz- und Geldwesen der Fürstenthümer Hohenzollern*. Berlin, A. Weyl, 1900; in-8° de VII-184 p. et 11 pl.

— Geigy (A.). *Katalog des historischen Museums in Basel. II. Katalog der Basler Münzen und Medaillen der im historischen Museum zu Basel deponierten Ewig'schen Sammlung*. Bâle, Historisches Museum, 1900, in-8° de XVII et 171 p., 44 pl.

— M. Jules Gauthier a donné des renseignements sur les pièces d'honneur et les jetons de Besançon, dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. LXIII.

— Arsenio Alvares da Silva, *Contos para Contar*, dans *O Archeologo Português*, t. V, 1900, p. 168.

— Enrique Peña, *Monedas y medallas paraguayas.* Asunciòn, 1900, in-8°, 2 pl.

— Aug. Dalligny, *Exposition universelle; la gravure en médailles et sur pierres fines*, dans le *Journal des Arts*, du 15 septembre 1900.

— M. A. de Foville a publié une étude sur les médailles modernes à l'Exposition, dans le *Correspondant* du 25 août.

Pour la chronique :
Le Secrétaire de la Rédaction,
ADRIEN BLANCHET.

PÉRIODIQUES

TIJDSCHRIFT VAN HET NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP VOR MUNT- EN PENNINGKUNDE, t. VII, 1899.

Mlle M. de Man. *Que sait-on de la plage de Dombourg?* — H. J. de Dompierre de Chaufepié, *La Numismatique dans les revues non-numismatiques.* — Aug. Sassen, *Matériaux pour une histoire de la monnaie dans les Pays-Bas.* — Zwierzina, *Description des médailles frappées par la maison Begeer en 1898.* — Zwierzina, *Plaquette, hommage à la Reine-mère.* — J. E. Ter Gow, *Le monnayage des Indes néerlandaises en 1790.* — Vte B. de Jonghe, *Les monnaies frappées à Maestricht sous Philippe IV*, etc. — Mlle M. de Man, *Un demi-gulden de Zélande de 1719.* — Variétés, etc.

*
* *

ZEITSCHRIFT FÜR NUMISMATIK, t. XXII, fasc. 1 à 3, 1899.

R. Weil, *Pisa.* — H. Dressel, *Numismatische Analekten, I* (sur le temple de Vesta). — E. A. Stückelberg, *La trouvaille de Vindonissa.*

— Ed. Fiala, *Sur l'atelier d'Ensisheim en Alsace.* — Von Schrötter, *Le monnayage à Neuenburg, de 1713 à 1715.* — J. Menadier, *Pfennigs de Brunswick, du duc Lothaire de Saxe.* — J. Menadier, *La trouvaille de bractéates de Trebbin.* — J. Menadier, *Le trésor monétaire de l'église Saint-Michel de Fulda.* — H. Dessau, *La famille de l'impératrice Sulpicia Dryantilla.* — Mélanges; bibliographie; nécrologie.

*
* *

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA, t. XII, 1899.

L. Forrer, *Monnaies romaines inédites.* — G. Castellani, *L'atelier de Fano.* — C. Kunz, *Le musée Bottacin à la bibliothèque et au musée de Padoue.* — Francesco Malaguzzi, *L'atelier de Bologne; description des monnaies.* — S. Ambrosoli, *La trouvaille d'Abbiategrasso.* — L. Rizzoli, *Une monnaie inédite de l'évêque de Lausanne Sébastien de Montfaucon.* — Pietro Sgulmero, *Monnaies autrichiennes, napoléoniennes et coloniales anglaises.* — M. Bahrfeldt, *Les monnaies romano-campaniennes.* — J. N. Svoronos, *Tessères en bronze du théâtre Dionysiaque de Lycourgos et de l'assemblée Cleisthénienne des Athéniens.* — S. Ambrosoli, *Les médailles d'Alexandre Volta.* — Nécrologie; bibliographie; variétés; procès-verbaux de la Société numismatique italienne; Miscellanea.

*
* *

NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT (Vienne), t. XXXI, 1899.

Otto Voetter, *Les monnaies de bronze de la Tétrarchie de Dioclétien.* — A. Willers, *Encore les barres d'argent avec* COMOB. — C. von Ernst, *L'atelier de Salzbourg sous la domination autrichienne.* — Josef Müller, *Les réformes monétaires en Autriche sous le règne de cinquante ans de l'empereur François-Joseph I*er. — H. Willers, ΚΟΡΗ. — Andreas Markl, *La circulation provinciale sous Claude II le Gothique.* — H. Willers, *Une trouvaille de « Serrati » dans la Germanie libre.* — H. Willers, *Barres d'argent romaines du British Museum.* — N. Vulic, *Monnaies romaines de Viminacium.* — W. Kubitschek, *Un spécimen de monnayage celtique.* — W. Kubitschek, *La table à compter de Salamine.* — Édouard Fiala, *Le monnayage de l'or dans l'atelier de Prague aux XVI*e *et XVII*e *siècles.* — M. Bahrfeldt, *Brunswick-Lunebourg.* — Dr Josef Scholz, *Les « zwanziger » autrichiens.* — Bibliographie; procès-verbaux de la Société de numismatique de Vienne.

*
* *

MONATSBLATT DER NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT IN WIEN, 1899.

R. von Höfken, *Monnayages des princes de la Souabe.* — C. von Ernst, *L'atelier de Salzbourg sous la domination autrichienne*, 1806-1809. — Otto Voetter, *Alexandre Sévère, Classement de ses monnaies non datées.* — Joseph Nentwich, *Les plus anciens types des jetons de compte autrichiens.* — Joseph Müller, *Les imitations des thalers de Marie-Thérèse par les autres États.* — P. Philippe de Saxe-Cobourg, *Trouvaille d'Ebenthal en Basse-Autriche.* — Moeser, *Trouvaille de Monfalcone.* — C. von Ernst, *Les médailles à l'Exposition d'art à Gotha.* — O. Voetter, *XXISIS et autres sigles.* — Carl A. Romstorfer, *Monnaies suédoises.* — W. Kubitschek, *Ostraka grecs d'Égypte.* — Trouvailles, bibliographie, nécrologie, etc.

*
* *

THE NUMISMATIC CHRONICLE AND JOURNAL OF THE NUMISMATIC SOCIETY, 1899.

Paul-F. Perdrizet, *Décret de Cyzique pour un Antandrien.* — E. J. Seltman, *La figure assise sur les monnaies d'argent de Rhegium.* — C. R. Peers, *Bractéates suisses du British Museum.* — Philip Nelson, *Monnayage de l'île de Man.* — Warwick Wroth, *Monnaies grecques acquises par le British Museum en 1898.* — R. Ll. Kenyon, *L'atelier de Schrewsbury et ses officiers sous Henri III.* — M. A. Stein, *Notes sur le système monétaire de l'ancien Cachemire.* — G. F. Hill, *Olba, Cennatis, Lalassis.* — Jules Maurice, *Essai de classification chronologique des émissions monétaires de l'atelier d'Antioche pendant la période constantinienne.* — L. A. Lawrence, *Sur quelques contrefaçons des monnaies de Henri Ier et de ses successeurs.* — Hermann Weber, *Trouvailles de monnaies grecques archaïques dans la Basse-Égypte.* — George Macdonald, *Les lettres d'amphores sur les monnaies d'Athènes.* — E. J. Seltman, *Nummi serrati et types monétaires astronomiques.* — H. A. Grueber, *Un rare penny d'Aethelred II.* — John E. Pritchard, *Méreaux de Bristol des XVIe et XVIIe siècles.* — Miscellanea; Bibliographie; etc.

*
* *

NUMISMATIC CIRCULAR, t. VII, 1898-1899.

A. W. Hands, *Causeries sur les monnaies romaines.* — *Notices biographiques sur les médailleurs et graveurs.* — Ph. Nelson, *Mon-*

nayage irlandais. — L. A. Lawrence, *Monnaies anglaises inédites.* — J. H. Norman, *Le futur étalon des Indes anglaises.* — H. Jouin, *Jean-Baptiste Nini et le médaillon de Franklin* — *Contributions à la numismatique de Goriz.* — *Monnaies commémoratives antiques.* — *Monnaies obsidionales de Scarborough Castle.* — Émile Biais, *Notes sur le graveur céramiste J.-B. Nini.* — *Monnaie obsidionale de 6 florins pour Juliers, 1610.* — W. Thurston, *Les plus anciens « pennies » de la monnaie d'Hastings.* — F. W. Madden, *La médaille avec la tête du Christ.*— J. Meili, *Contremarques des Indes occidentales.* — Q. Perini, *La république de S.-Marin et ses monnaies.* — G. Burford-Rawlings, *Monnaies chinoises au Museum Victoria-et-Albert.* — Arnold Robert, *Le Jubilé de la République et du canton de Neuchâtel en Suisse.* — Bibliographie, comptes rendus, nécrologie, correspondance, etc.

*
* *

AMERICAN JOURNAL OF NUMISMATICS, t. XXXIV, 1899-1900.

W. T. R. Marvin, *La monnaie de fous.* — Benjamin Betts, *Monnayage impérial mexicain.* — *Médailles d'alchimistes.* — Lyman H. Low, *Méreaux américains.* — Dr H. R. Storer, *Les médailles, jetons et méreaux relatifs à la médecine.* — *Médaille du premier lord Baltimore.* — Edmund J. Cleveland, *La médaille offerte par New-York à l'amiral Dewey.* — *Curieuse trouvaille dans l'Indiana.* — W. T. R. Marvin, *Médailles maçonniques.* — *Une monnaie internationale.* — Frank Sherman Benson, *Monnaies grecques antiques.* — *Les deniers de Judas dans les traditions du moyen âge.* — W. C., *Amulettes anciennes.* — Frank Sherman Benson, *Monnaies antiques de la Grande-Grèce.* — F. Parkes Weber, *Notes sur les œuvres des faussaires modernes.* — W. C., *Médaille de Castelar.* — C. P. N., *Médailles des armées américaines.* — *Médailles de la guerre hispano-américaine.* — Questions diverses, etc.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE — TOME QUATRIÈME

1900

NUMISMATIQUE ANCIENNE

Monnaies des peuples, villes et rois.

Chronique : Monnaies gauloises trouvées à Saint-Étienne des Landes, 104 ; — à Villedieu, 106 ; — Inscription grecque concernant la numismatique, 243 ; — Article de M. Luneau sur la numismatique au camp de César de Laudun, 117 ; — Note de M. Drouet sur une m. gauloise, 504 ; — Notice de M. S. Pennisi sur l'art dans la numismatique gréco-sicilienne, 393 ; — Monnaies de l'Inde ancienne (E. Drouin), 241 ; — Notice de M. Lermann sur le type d'Athéna, 393 ; — Monnaies grecques acquises par le British Museum, en 1899, 381 ; — Article de M. Th. Prowe sur des monnaies grecques de sa collection, 117 ; — Monnaies des rois parthes, 487 ; — La ville de Gérasa, 487 ; — Article du Dr Rouvier sur Ptolémaïs-Acé, 504 ; — Note de M. Babelon sur des m. puniques, 504 ; — Publication de M. Blancard sur les monnaies grecques et gauloises, 242 ; — Article de M. Mowat sur la monnaie de Bæsuris, 256 ; — Inventaire des monnaies antiques recueillies au Mont-Beuvray, par M. Joseph Déchelette, 256 ; — Articles du Dictionnaire des Antiquités, 504 ; — Monnaies himyarites (E. Babelon), 109 ; — Ouvrage manuscrit de Sestini, 110 ; — Cours de Numismatique, 244 ; — La Collection Imhoof-Blumer au Cabinet de Berlin, 243 ; — Collections numismatiques à l'Exposition universelle (A. Blanchet), 244 et 383 ; — Congrès international de Numismatique (A. Blanchet), 381 ; — Notice sur le Congrès, par MM. le Cte de Castellane et A. Blanchet, 393 ; — Mutations du personnel au Cabinet de France, 112.

Bulletin bibliographique : Travaux de MM. Chabry et Bessonnet-Favre (p. 115), Hill (p. 116), Jörgensen (p. 385), Lambropoulos (p. 250), Mater (p. 114), Rouvier (p. 251), Stuckelberg et Mercier (p. 391) et F. de Villenoisy (p. 502).

Monnaies romaines.

Chronique : Monnaies romaines trouvées à Rome, 104 ; — à Verdes, 104 ; — à Angicourt, 104 ; — entre Avrolles et Venizy, 105 ; — à Warnecourt, 105 ; — à Trèves, 105 ; — à Scoury, 106 ; — à Rivarennes, 106 ; — à Villedieu, 106.

Publications de M. Blancard sur les monnaies romaines, 242 ; — Article du R. P. Delattre sur des poids romains et byzantins, 243 ; — Article de M. B. Pick sur les Contorniates, 255 ; — Article de M. H. Willers sur la numismatique romaine, 255 ; — Catalogue des m. romaines du Musée d'Agram, par M. Josip Brunsmid, 256 ; — Catalogue de la coll. de monnaies romaines du prince de Windisch-Graetz, par M. O. Voetter, 393 ; — Notice de M. le Dr G. Grunau

---

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

Monnaies françaises

Monnaies seigneuriales françaises.

Monnaies étrangères.

Monnaies musulmanes, de l'Inde et de l'Extrême-Orient.

MÉDAILLES ARTISTIQUES

Jetons, méreaux.

Chronique : Ouvrage de M. Évrard de Fayolle sur la Chambre de commerce de Bordeaux, 394 ; — Notice de M. G. Cumont sur le jeton de Jean Gelucwys, 394 ; — Note de M. Gauthier sur les jetons de Besançon, 504 ; — Article de M. J. Leite de Vasconcellos sur les jetons portugais, 256 ; — Article de M. Alvares da Silva sur des jetons portugais, 504.

Bulletin bibliographique : Travaux de MM. Bonnet (p. 254) et Morin-Pons (p. 501).

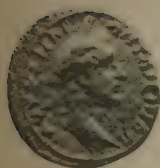
Poids, sceaux et bulles.

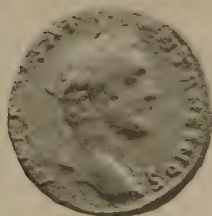
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

NÉCROLOGIE

PÉRIODIQUES

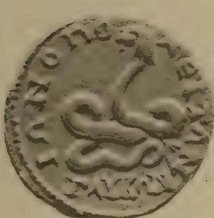
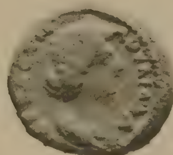
MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS


1


2


3


4


5


6


7


8


9


10


ABONOTICHOS





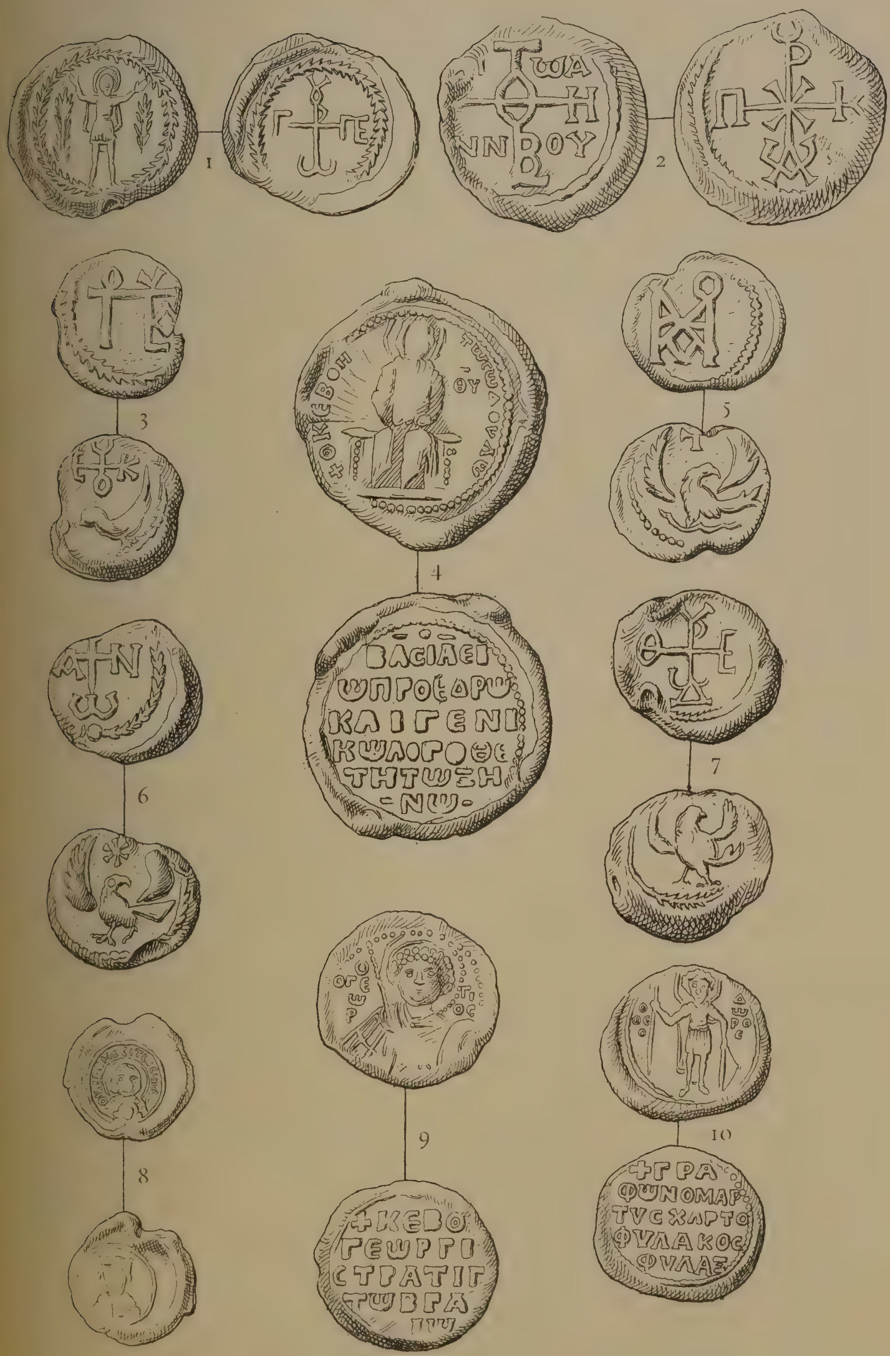




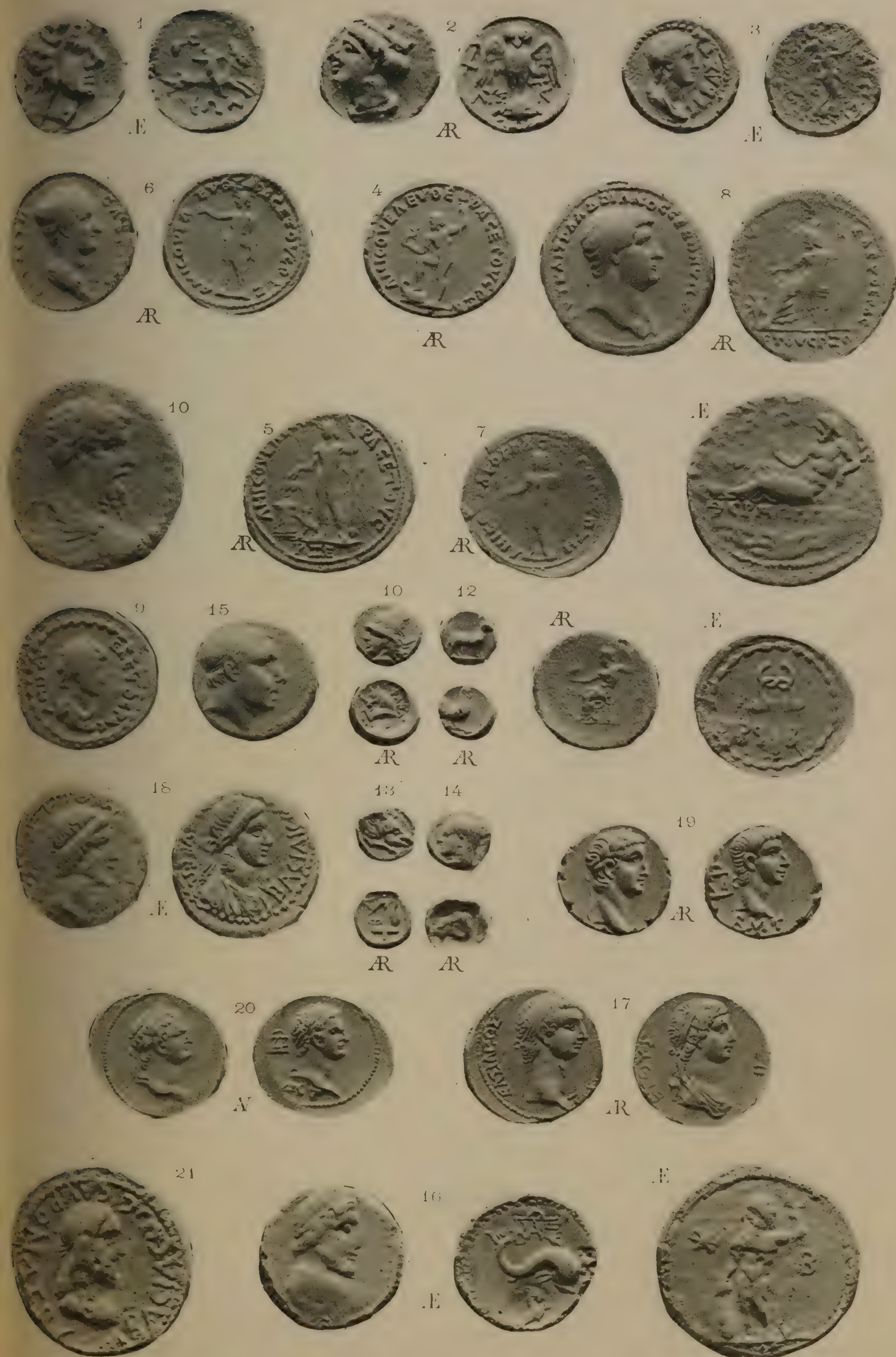




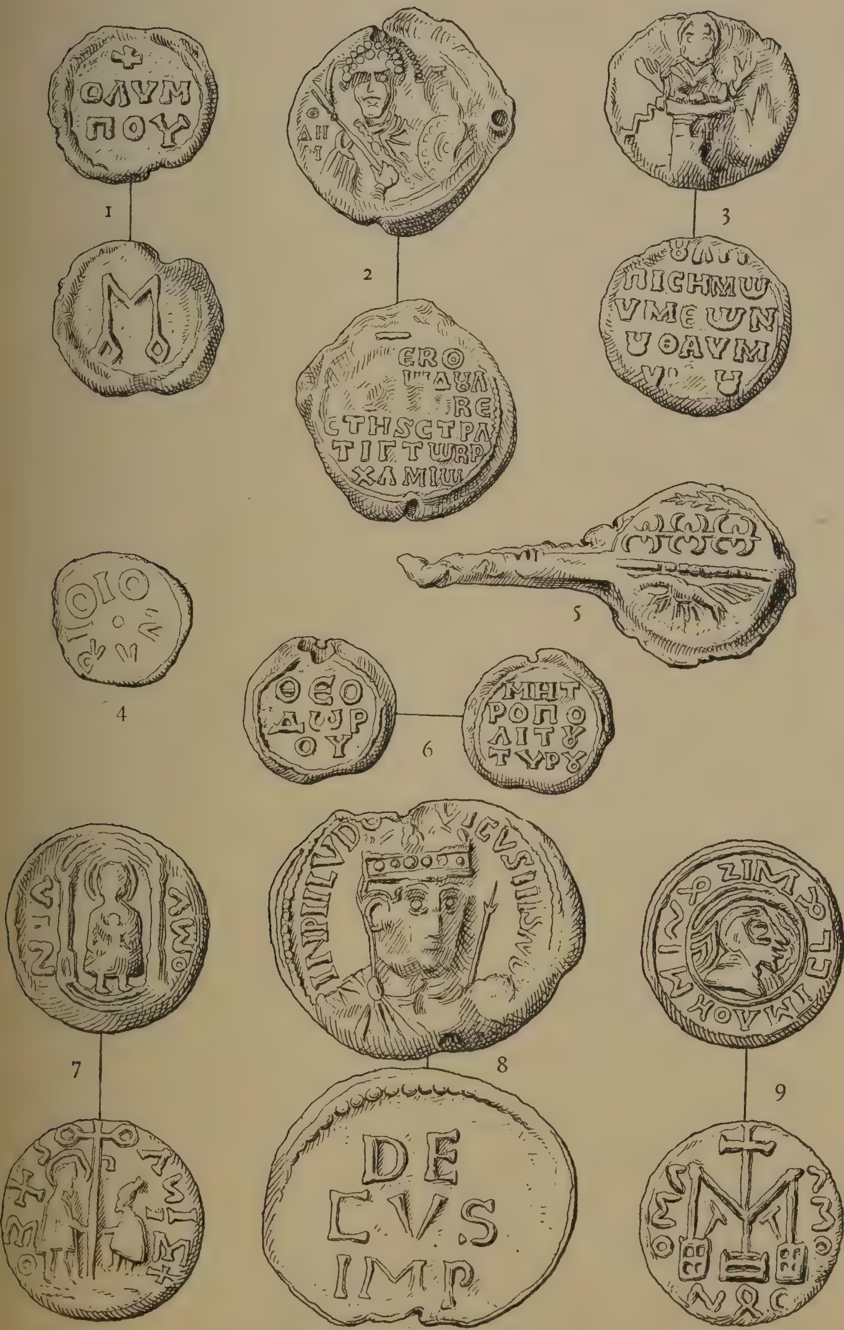
PLOMBS BYZANTINS



PLOMBS BYZANTINS



MONNAIES ACQUISES RÉCEMMENT PAR LE CABINET DE FRANCE



PLOMBS BYZANTINS & DU MOYEN AGE





2





1

3





4





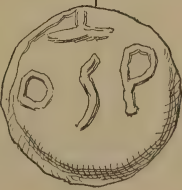




5

7





6



PLOMBS DU MOYEN AGE

USINES D'EURVILLE

(HAUTE-MARNE).

N° 1664 Fr. 10

BON pour DIX francs

Valeur reçue en travail exécuté

par Girdey Monsard

et payables AU PORTEUR, à 4 mois de ce jour.

Eurville, le 7 9bre 1870.

Visé par le caissier

VILLE DE SAINT-DIZIER

(Délibération du Conseil Municipal du 23 août 1870)

N° 100. 50

BON POUR CINQUANTE FRANCS

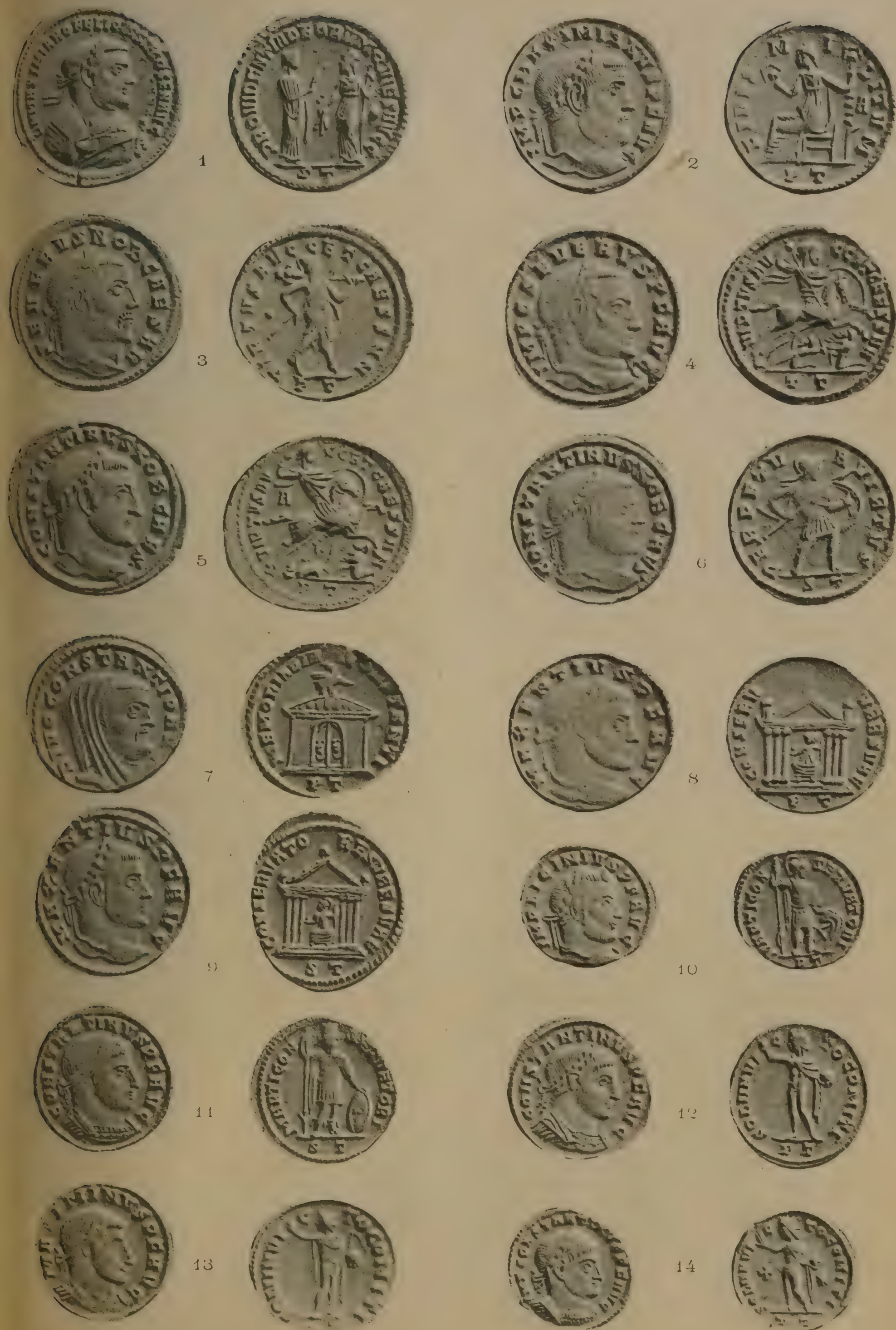
VALEUR REÇUE

De M. Loth fils a valoir sur fourniture de fourrages

Fait à l'Hôtel de Ville de St Dizier le trois Octobre 1870

Vu par le Contrôleur. Le Caissier. Le Maire.

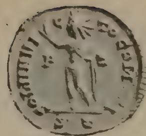
BILLETS DE CONFIANCE



ATELIER DE TARRAGONE



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14

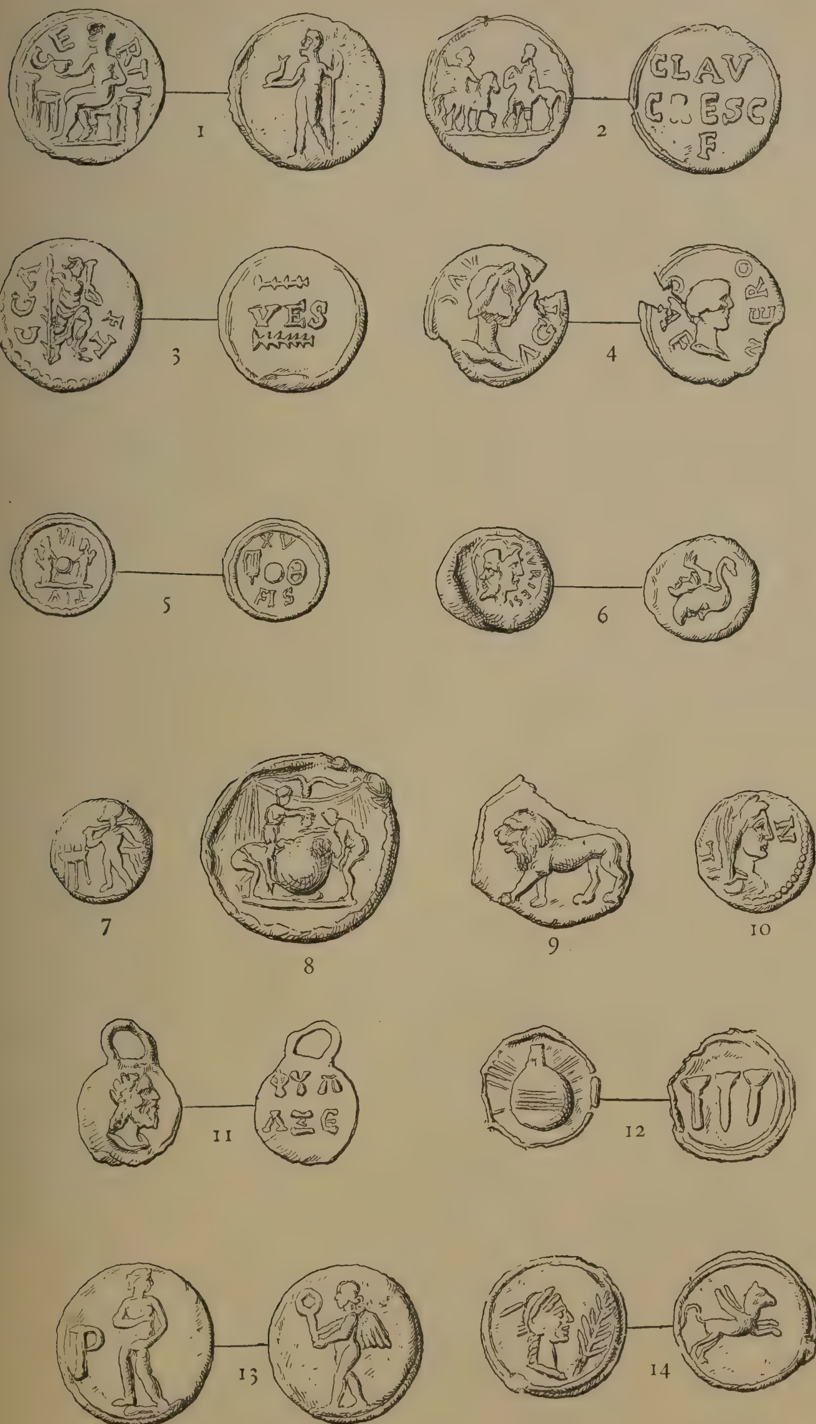


15



16

ATELIER DE TARRAGONE



PLOMBS ANTIQUES

10 fr. VILLE DE COMPIÈGNE 10 fr.

BONS DE CIRCULATION

2me émission de 25,000 fr., garantie par la Ville et les Conseillers municipaux. (Délibérations des 30 octobre et 9 décembre 1870.)

BON DE DIX FRANCS

Remboursable trois mois après la signature du traité de paix

N° [redacted]

Les Conseillers municipaux délégués, *Le Maire,*

Imp. J. Delhaye.

J.-B. MARIAGE ET Cie

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 1870

PAYÉ

N° 928



DIX FRANCS

Légalisation de la Signature: *Signature :*

VU PAR NOUS MAIRE DE LA COMMUNE DE THIANT

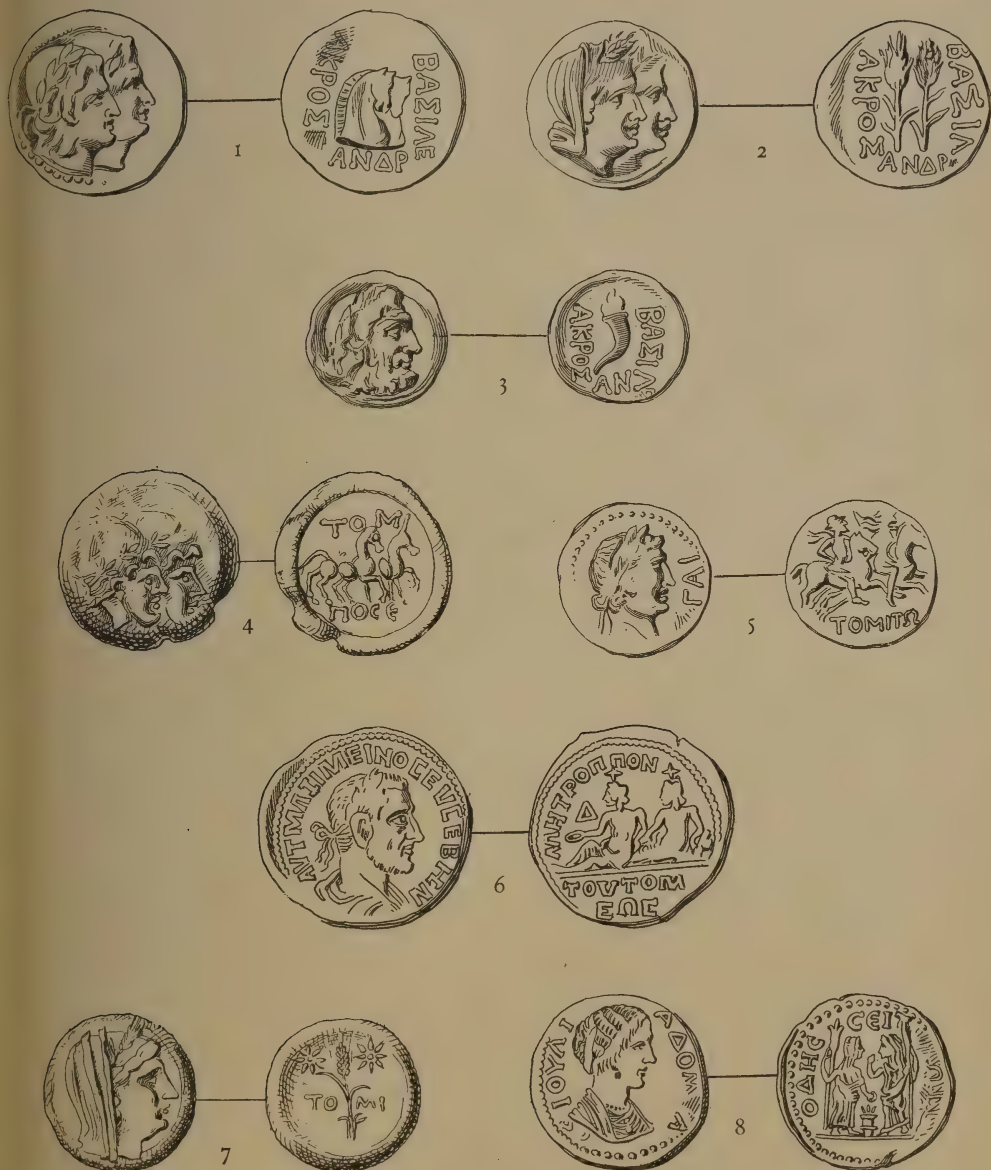
POUR LÉGALISATION DE LA SIGNATURE DE M. Mariage

APPOSÉE CI Contre

MAIRIE de THIANT, le 21 Septembre 1870

Le présent bon de circulation sera payable à vue en billets de la Banque de France à tout porteur qui en présentera pour mille francs au bureau d'émission.

BILLETS DE CONFIANCE



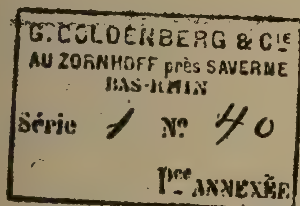
MONNAIES DE LA THRACE



Bon pour la somme de Vingt Fs
qui sera payee a Hoffer Albert
après la réouverture des comunications

ZORNHOFF le 17 Août 1870

p. G. Goldenberg & Cie



G. Goldenberg & Cie

Mr. G. Batzenschlager
le 22 Août

UNION INDUSTRIELLE
DE
Ste MARIE-AUX-MINES
1 Fr 26 Obre 1870 1 Fr.
UN FRANC
Le Caissier 014,167 Le Directeur

La Compagnie houillère La Lys Supérieure a créé ces coupures exclusivement pour faciliter le paiement de ses ouvriers. Elles sont remboursables à Rochebelle.
C
CINQ FRANCS
L'agent comptable Le Directeur
C

BILLETS DE CONFIANCE

PROCÈS-VERBAUX

DES

Séances de la Société Française de Numismatique

SÉANCE DU 6 JANVIER 1900

Présidence de M. M. de Marchéville, vice-président.

M. le Président donne lecture de la correspondance, et fait connaître les publications reçues depuis la dernière séance :

Mém. de la Soc. histor. et archéol. de Langres, n° 10, 1899.

Publications de la section histor. de l'Institut gr.-ducal de Luxembourg, t. XLIX, 1er fasc., 1899; t. XLVI, 1898; t. XLVII, 1900.

M. Durif présente la photographie d'un écu d'argent aux types de l'écu aux insignes et aux palmes pour 1774. Cette pièce, dont on connaît des clichés, se trouvait autrefois entre les mains de M. Van Peteghem. Le louis d'or est connu; mais l'écu, dont il est question dans la déclaration du 22 mai 1774, fut démonétisé par celle du 18 septembre suivant, à cause de la ressemblance du type avec celui du louis.

M. le Secrétaire donne lecture d'une communication de M. le comte de Castellane. Il s'agit d'un document intéressant l'atelier temporaire ouvert à Riom, en 1422, par Charles VII encore régent. Voici la teneur de ces lettres :

De par le régent le royaume
daulphin de Viennois

Notre amé et feal — Nous avons fait bailler a marchié ferme et par certaines condicions a Denis Couraudin la monnoie par nous nouvellement ordonnee à Riom. Pourquoy voulons et vous mandons que nonobstant l'opposition ou debat que autres vouldroient en ce mectre vous lui faites prestement bailler et delivrer la clef et autres habillemens de ladite monnoie et de la force dicelle qui ont esté arrestées en votre main affin qu'il puisse faire ouvrer et besongner ou fait de ladite monnoie, et gardez quil ny ait faulte. Et quant au receveur nous sommes bien contens de cellui que avez avisé cest assavoir du receveur du demaine et, notre chancelier venu, lui en ferons avoir noz lettres patentes. Notre Seigneur soit garde de vous. Escript a Bourges ce xvij[e] jour d'avril.

Charles

Picart.

Appourtées et présentées a discret homme et saige maistre Pierre Feure, licencie en lois, lieutenant de Monseigneur le Seneschal d'Auvergne, en l'absence d'icelui, par Denis Couraudin, dessus escript, le Dimanche xxvi[e] jour d'avril lan mil IIII[c] XXII requerant l'enterinement.

Mosnier.

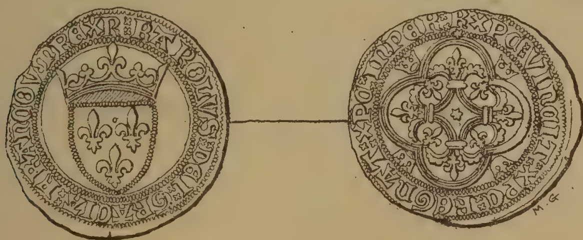
(*Au dos.*) A notre amé et feal le Seneschal d'Auvergne ou son lieutenant.

« Ces lettres, écrit M. le Président, qui font partie des archives municipales de la ville de Riom [1], et dont je dois

1. FF 11 (liasse de 9 pièces).

la copie à l'extrême obligeance de M. Fr. Boyer, ont été ignorées de Saulcy, et leur texte semble peu connu des numismatistes. On savait déjà que l'atelier de Riom avait été ouvert en 1422, et c'est au document ci-dessus que le *Tableau historique de l'Auvergne*, cité par M. Bordeaux [1], fait, sans doute, allusion, lorsqu'il place au 17 avril 1422 la création d'un atelier à Riom. La connaissance du texte des lettres du régent permet de préciser un peu plus les circonstances de l'ouverture de cette officine : elle montre que, le 17 avril 1422, ordre fut donné au sénéchal d'Auvergne de déliver à Denis Couraudin la maîtrise de cet atelier « nouvellement » ouvert.

« Des lettres royaux, donnés le 4 novembre 1423 [2], prescrivirent la fermeture de la Monnaie de Riom, en même temps que celle d'un certain nombre d'ateliers. Mais, de même que pour Loches, Chinon, Figeac, Villefranche et le Pont-Saint-Esprit, cet ordre ne semble pas avoir été exécuté. M. de Marchéville possède, en effet, dans sa riche collection, un écu vieux de Charles VII que la lettre R, située en tête des



légendes, ainsi que son style lyonnais, dénoncent comme un produit de la Monnaie de Riom. Or, la présence d'une étoile sous l'R, ainsi que son poids de 3 gr. 49, correspon-

1. *Les ateliers monétaires de Clermont-Ferrand et de Riom pendant la Ligue*, dans l'*Annuaire de la Soc. de Num.*, 1895, p. 401.
2. F. de Saulcy, *Documents*, t. III, p. 19.

dant à la taille de 70 au marc, en place l'émission entre août 1424 et août 1426[1].

« Mais l'atelier de Riom avait très probablement cessé de fonctionner avant 1431, car il ne figure ni parmi ceux abolis, ni au nombre de ceux maintenus, dans la déclaration royale du 28 mars 1430 (a. s.)[2]. »

M. P. Bordeaux, qui a déjà fait d'utiles recherches sur l'atelier de Riom, rappelle les documents dont voici la liste[3] :

25 mars 1536. Lettres patentes de François Ier, transférant à Riom l'atelier de Montferrand.

De 1589 à 1594, fabrication de monnaies à Riom au nom de Charles X, roi de la Ligue.

Mai 1594. Ordonnance de Henri IV maintenant l'officine de Riom comme atelier royal.

1615. Henri Regnault est graveur particulier de la Monnaie de Riom.

M. Bordeaux ajoute que M. Grange, numismatiste zélé de Clermont-Ferrand, a porté à sa connaissance :

Un mémoire in-8°, imprimé à Clermont-Ferrand en 1845, par Pérol, libraire, et intitulé : « Mémoire concernant la province d'Auvergne, dressé par ordre de Mgr le duc de Bourgogne, en 1697-1698, par M. Lefèvre d'Ormesson, intendant[4] ». Cette brochure contient ce qui suit à l'article : « Finances ».

« Il y a à Riom une maison destinée pour la fabrication des monnaies. Elle n'avait pas travaillé depuis l'année 1652. Mais en 1690 on l'a ouverte pour la réformation des

1. F. de Saulcy, *Documents*, t. III, pp. 30 et 44.
2. *Ibid.*, pp. 95 et 97.
3. Voir l'analyse des documents : *Annuaire de la Soc. de Num.*, 1895, p. 401.
4. Un extrait du manuscrit de ce Mémoire avait figuré dans *L'État de la France*, publié par M. Boulainvilliers en 1727, vol. 2, p. 217.

espèces, et on en a même fabriqué de nouvelles à l'occasion de la dernière guerre.

« Vissac est le juge et le procureur du roi de la sénéchaussée, et l'est aussi de la juridiction des monnaies. »

Nous apprenons ainsi que l'atelier resta en chômage de 1652 à 1690.

Un arrêt du Conseil d'État du roi, en date du 30 mai 1690, a ordonné l'ouverture des Hôtels des Monnaies de Riom et de La Rochelle, dans le but de faciliter et d'accélérer la réformation des anciennes espèces par application de l'édit du mois de décembre précédent[1].

En 1693, De Combe fut lieutenant général, prévôt de cette officine ainsi réouverte. Il fit frapper en cette qualité le jeton ci-dessous :



L'écu, chargé d'un vol avec trois étoiles en chef, est soutenu par des licornes assises. Au-dessus, couronne de comte, d'où sort une tête de licorne. Lég. : M^{R} DE COMBE ES^{R} L^{T} GENERAL PREVOST DE LA MONNOYE.

℟. Écu aux armes ducales de Bourbon-Berry, c'est-à-dire aux lis de France sans nombre, avec bordure engrelée. L'écu est placé entre deux branches de laurier, et sépare le mot RI—OM, dont les lettres sont disposées de côté. Lég. : DVCALIS ARVERNORVM CIVITAS. A l'exergue, la date : 1693.

1. Archives de la Monnaie de Paris. M^{s}, 4° — 182.

Exemplaire en cuivre rouge. Poids : 9 gr. 20 cent. Coll. Blanchet, Bordeaux, Grange, etc.

Ce jeton porte au revers cette légende assez caractéristique, ainsi que les armoiries de Bourbon-Berry, parce qu'en 1360 le roi Jean avait fait de Riom le chef-lieu du Duché d'Auvergne, et parce qu'il avait dévolu ce duché à son fils le duc de Berry. Jean Ier de Berry, duc d'Auvergne, avait construit ensuite en 1382, à Riom, un château très important, dont la partie qui subsiste sert actuellement de palais de Justice. La numismatique montre combien la mémoire de ces événements relativement anciens était restée vivace dans la cité.

M. Blanchet a communiqué à M. Bordeaux des exemplaires imprimés :

1° D'un édit du roi rendu à Versailles, en juin 1696, duquel il résulte (art. VII, p. 11) que le roi a créé et érigé, en titre d'office formé et héréditaire, un de ses conseillers comme directeur particulier et trésorier de l'officine monétaire de Riom. D'autres conseillers sont nommés en les mêmes qualités pour d'autres hôtels des Monnaies ;

2° D'un arrêt du conseil du 30 octobre 1703, prescrivant la fermeture d'un certain nombre d'ateliers, et notamment de celui de Riom.

M. Bordeaux fait remarquer que ce dernier arrêt prouve la circonspection avec laquelle il convient d'user des documents que l'on peut avoir en mains.

En effet, un autre arrêt du Conseil, du 31 mai 1704, c'est-à-dire postérieur de sept mois, a ordonné qu'un certain nombre de monnaies, et notamment celle de Riom (qui avait été fermée en exécution de l'arrêt du 30 octobre 1703) seront incessamment ouvertes pour « le travail de la conversion et réformation ordonné par l'édit dudit mois, establi et régi par les Officiers qu'il appartiendra ». Les autres

ateliers réouverts sont ceux d'Amiens, Troyes, Metz, Dijon, Bourges, Tours, Poitiers, Nantes, Grenoble, Montpellier, Limoges, Besançon et Caen [1].

Les Archives nationales de Paris contiennent :

1° Le cahier de fabrication de l'atelier riomois postérieur à la réouverture ordonnée en 1704, et concernant la fabrication effectuée jusqu'en 1707 ;

2° Une empreinte du sceau dont l'Hôtel des Monnaies de Riom se servit pendant le XVIIIe siècle [2].

M. Bordeaux ajoute qu'il a appris récemment que la matrice en argent de ce sceau existe dans le musée départemental de la ville de Riom, auquel il aurait été donné par le Dr Vannaire. C'est probablement ce sceau-matrice qui a servi pour faire l'empreinte en plâtre existant dans la collection des Archives nationales.

D'autre part, les registres de la Monnaie de Paris contiennent une déclaration du 17 novembre 1707, de laquelle il résulte que 26 offices d'essayeur créés par édit du mois de juin 1707, seront unis et incorporés aux communautés des orfèvres de diverses villes, ou provinces, ou généralités, et notamment de Riom. Nous pouvons indiquer comme endroits exceptionnels cités dans cette déclaration : Franchecourt-ès-Châlons, Soissons, Béarn et Basse-Navarre, etc. [3].

L'officine de Riom n'a pas cessé de fonctionner pendant la fin du règne de Louis XIV, ainsi que pendant tout le règne de Louis XV. De nombreuses monnaies, portant son différent O, existent dans les collections, ou ont été trouvées dans un trésor découvert près de la ville même, en 1895.

1. Archives de la monnaie. M^s, 4° — 191.
2. Ce sceau a été reproduit dans l'*Annuaire de la Soc. de Numism.*, 1895, p. 423.
3. Archives de la monnaie M^s, 4° — 191.

Un édit de février 1772 ferma définitivement cet atelier et fut enregistré, par la Cour des Monnaies, le 31 mars 1772.

Malgré cette suppression, la juridiction fut néanmoins conservée. Elle comprenait, en 1786, comme Officiers :

MM. Pierre Ducrohet, juge-garde, nommé en 1777;
Antoine Gilbert Assolent, procureur du roi, nommé en 1783.
Louis Soulier, greffier en chef, nommé en 1767;
Jacques Houril, greffier-commis, nommé en 1785;
N. d'Apsolle, essayeur commis par arrêt de la Cour des Monnaies, nommé en 1785;
Anne Cornabat, huissier, nommé en 1781.

Cette situation est énoncée dans les almanachs des Monnaies, imprimés à Paris en 1784 et 1786. La juridiction ainsi maintenue s'étendait sur l'Auvergne haute et basse, le Bourbonnais, la Marche et le Velay.

M. Adrien Blanchet présente à la Société une carte, du format d'une carte à jouer, portant les mentions suivantes :

Dans un cartouche ovale : *Municipalité de Versailles*, et, au centre, entre deux branches de laurier surmontées d'un bonnet phrygien, *Liberté*, *Égalité.* Au-dessous, en cinq lignes : *Bon pour la somme de* un sol, *qui sera payée au Boulanger porteur de la présente*, *par le C. Farnous*, *Trésorier de la maison de secours.* Signature autographe : *Messié.*

Ce bon paraît démontrer que la *Maison de secours* avait succédé, pendant la période républicaine, à la *Maison philanthropique*, installée le 1er juillet 1786, dans les bâtiments du grand commun du Palais, institution qui rendit de grands services aux pauvres de Versailles. On connaît le jeton

remarquable gravé par Lorthior et portant le nom de la *Maison philanthropique de Versailles*[1].

Le Président, Cte DE CASTELLANE.

Le Secrétaire général, ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1900

Présidence de M. le comte de Castellane, président.

M. le Président communique la correspondance et les publications reçues depuis la dernière séance :

Bulletin Soc. archéol. du midi de la France, série in-8°, 1899, n° 24.

Bulletin Soc. archéol. scient. et littér. de Béziers, 3e série, t. III, t. XXVIII, 1899.

Annales de la Soc. histor. et archéol. de Château-Thierry, 1898.

Archief. Zeeland, Middelbourg, 1897 et 1899.

M. le Président annonce que M. E. Babelon vient d'être créé chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction si méritée honore également la Société qui compte M. Babelon parmi ses membres.

M. le comte de Castellane présente à la Société un teston de François Ier frappé à Aix, dont il doit la communication à l'extrême amabilité de M. W. Eichler, et dont on trouvera le dessin à la page suivante.

« Ce teston, qui porte à la fin de la légende du droit P. C., ce qui signifie, comme l'a si bien démontré M. Bordeaux, *Provincie Comes*, et qui offre une fleur de lis comme diffé-

1. Ed. van Hende, *P. Lorthior.., et son œuvre*, 1898, p. 20, 21 et 57, pl. IX, n° 2.

rent de maître, a été frappé à Aix par Jacques Martin, entre le 17 mars 1536 (a. s.) et décembre 1538 [1].



« Grâce à la bienveillante amitié de M. L. Blancard, qui s'est généreusement dépouillé en ma faveur du fruit de ses patientes recherches, en réunissant les nouveaux renseignements découverts par lui dans les archives des Bouches-du-Rhône et ceux déjà recueillis par Saulcy aux Archives nationales, je crois pouvoir reconstituer à peu près complètement l'histoire de la Monnaie d'Aix, sous le règne de François Ier. C'est ce que je vais essayer de faire ici en quelques mots, en attendant que je l'expose ailleurs d'une façon plus détaillée.

« L'atelier d'Aix, qui fonctionnait seul en Provence depuis le 15 mai 1504, fut fermé par François Ier, comme tous les ateliers du royaume hormis quatre, le 19 juin 1515. Il fut rouvert vers le milieu de l'année 1517, et les documents nous apprennent qu'avant le mois d'octobre 1523, Philippe Basson en fut maître particulier.

« Le 5 octobre 1523, Nicolas de Coucils, dit Agaffin [2], lui

1. Il est intéressant de remarquer, en passant, que ce teston d'Aix, frappé en 1537, offre un buste du roi barbu, particularité rare à cette époque. Il y aurait peut-être un rapprochement à faire entre ce teston et la grande pièce d'argent émise à Romans à la même, date qui nous montre également le roi barbu (Hoffmann, pl. LIX, 80).

2. Il était fils de noble Jean de Coucils, dit Agaffin, qui fut maître particulier de Villeneuve-lès-Avignon de 1522 à 1535, et père aîné de Pierre de Coucils qui, après

succéda. M. Laugier, et après lui M. Bordeaux, ont démontré que la fleur de nielle figurait dans les armes de la famille de Coucils. C'est, en effet, une fleur de nielle qui fut adoptée, comme différent, par Nicolas de Coucils qui la plaça en tête des légendes sur les produits de sa fabrication (Cf. *Rev. num.*, 1895, pl. V, 11. — M. de Marchéville possède aussi un écu d'or offrant le différent de N. de Coucils).

« Au mois de juin 1525, Gaspard Martin succéda à Nicolas de Coucils. Ce maître choisit pour différent une sorte de trèfle, aux feuilles découpées, placé en tête des légendes. Voici un écu d'or, appartenant à M. de Marchéville, émis par Gaspard Martin, qui montre ce différent, lequel a été poinçonné sur le coin qui a servi à la frapper [1], par-dessus la fleur de nielle de son prédécesseur.



« Le 17 mars 1536 (a. s.), après plusieurs arrêts dans la fabrication de l'atelier d'Aix, Jacques Martin y remplaça son frère Gaspard, décédé avant l'expiration de son bail. Son différent fut une fleur de lis. Comme je l'ai dit en commençant, c'est par lui qu'a été émis l'intéressant teston de M. W. Eichler (Cf. aussi *Rev. num.*, 1896, pl. VII).

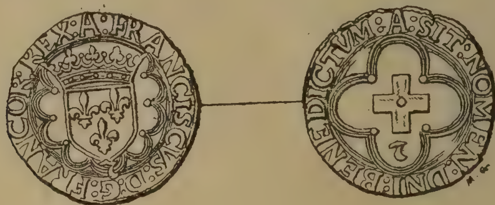
« Le 7 décembre 1538, le roi prescrivit au général Pierre Porte d'aller clore les Monnaies de Provence jusqu'à nouvel

avoir exercé la maîtrise à Villeneuve de 1531 à 1533, fut prévôt général des compagnons d'Avignon.

1. On rencontre, à cette époque, d'assez fréquents exemples de ces corrections faites sur les coins, qui permettaient de continuer à les utiliser.

ordre. J'ai relaté ailleurs la lutte qui eut lieu entre Aix et Marseille quand il fut question de rétablir une Monnaie dans cette province. Marseille reçut la première, satisfaction. Enfin, le 25 juin 1542, des lettres furent signées, ordonnant la réouverture de l'officine d'Aix. Mais une lutte acharnée entre plusieurs prétendants à la maîtrise ayant empêché tout d'abord cet atelier de fonctionner, le 4 mai 1543, sur les réclamations des habitants, le roi prescrivit au général Claude de Montperlier d'y aller tout régler.

« Celui-ci nomma maître particulier Michel Anguilhen, qui commença sa fabrication au mois de novembre suivant. L'atelier de Marseille avait pris pour différent, lors de sa réouverture, en 1540, le signe ꝛ, réservé par l'ordonnance du 14 janvier 1539 (a. s) à la première officine qui serait rétablie en Provence ; Aix reçut l'ordre de différencier ses produits par le signe ꝛ, autre forme de la conjonction *et*. Quant à Michel Anguilhen, il choisit, pour son différent personnel, la première lettre de son nom, A, qu'il plaça en tête des légendes.



« Il est à remarquer que le titre de *Provincie Comes* ne se retrouve plus sur les douzains à la croisette, créés par l'ordonnance du 19 mars 1540 (a. s.), mais il est conservé encore sur l'or, comme nous allons le voir.

« Le 3 octobre 1544, Honorat de la Roche, dit Pichenod, succéda à Michel Anguilhen. Il prit aussi pour différent l'R initiale de son nom, soulignée d'un annelet (Cf. *Bull. de*

Num., 1898, p. 35). Comme je viens de le faire remarquer, l'écu d'or, à la croisette, d'Honorat de la Roche, porte encore P. C. à la fin de la légende du droit.

« Le 15 mars 1546 (a. s.), Honorat de la Roche, destitué pour cause de faux monnayage, fut remplacé par Charles de la Lande. Le différent de ce nouveau maître fut un lion, pris probablement dans ses armoiries.



« Cet écu, dont M. de Marchéville a bien voulu me communiquer l'empreinte, est un spécimen de la fabrication de 1.269 écus à la croisette que Charles de la Lande effectua, au nom de Henri II, du 23 juillet 1547 au 18 janvier suivant. Cette pièce d'or, — qui offre toujours, à la fin de la légende du droit, la qualification de *comte de Provence*, mais indiquée cette fois par la sigle inversée, C. P., — est remarquable par l'absence qu'on y constate, de tout différent spécial d'atelier. On peut supposer un oubli du tailleur, mais il est possible aussi que le différent P. C. ait été jugé suffisant pour indiquer l'atelier d'Aix, qui seul fonctionnait, alors, dans le comté de Provence. Celui de Marseille, en effet, n'était pas considéré, à cette époque, comme atelier comtal, mais est dit, dans tous les documents du temps, « situé en terres adjacentes ». On ne rencontre, du reste, à aucune époque, de monnaies royales frappées à Marseille, portant le qualificatif *comte de Provence*.

« L'ordonnance du 3 septembre 1548, qui fermait un certain nombre d'ateliers, mit fin à la fabrication d'Aix. Lorsque,

le 16 avril 1550, cette monnaie fut rouverte, elle reçut, avec les nouveaux poinçons de Marc Béchot, son différent définitif : &, autre forme de la conjonction *et*, et Charles de la Lande en demeura maître particulier. »

M. Bordeaux communique à la Société une médaille de bronze portant le buste de Malherbe de profil, à gauche, et ayant comme légendes : LA VILLE DE CAEN 1815. — A MALHERBE NÉ A CAEN EN 1555. Le revers présente l'inscription : ENFIN MALHERBE VINT, en trois lignes, au-dessus d'une lyre antique. Le graveur, dont le nom figure sur la tranche du bras, est : F. GATTEAUX fils, ancien pensionnaire de France à l'école de Rome.

« L'intérêt de cette pièce provient de ce que les circonstances qui ont occasionné sa frappe, se trouvent relatées *in extenso* :

« 1° Dans le *Magasin encyclopédique* de 1815 (tome V, p. 186);

« 2° Dans deux opuscules intitulés : *Souscription pour une médaille en l'honneur de Malherbe*, par Lair (Pierre Aimé), conseiller de préfecture, membre de l'Académie des Sciences, arts et belles-lettres de Caen. Caen, 1816 [1].

« M. Lair eut l'idée d'organiser, en 1815 et 1816, une souscription publique pour créer ce petit monument métallique en argent et en bronze. Il rédigea aux dates des 25 février 1815 et 25 novembre 1816 deux brochures pour inviter les corps savants et les personnages les plus distingués à participer à cette œuvre. Il obtint une souscription du Ministère de l'Intérieur pour 50 épreuves, une de l'Académie des Sciences pour un exemplaire en argent, et l'adhésion de plus de 1.000 souscripteurs, dont les noms et

1. Bibliothèque nationale. L. n. — 27 — 13300.

adresses figurent audit recueil, et n'occupent pas moins de 67 pages. Les numismatistes peuvent retrouver sur cette liste les noms des personnes dont ils tiennent la médaille, lorsque cette dernière est arrivée entre leurs mains par suite de succession ou de don de famille. M. Bordeaux a ainsi reconnu que le souscripteur originaire de son épreuve était un membre de la Société philomathique et un aide-naturaliste au Jardin du Roi, M. Deleuze, de la famille duquel elle était sortie pour entrer dans sa collection.

« La médaille de bronze se trouvait en vente en 1816 à la Monnaie des Médailles, rue Guénégaud; chez M. Gatteaux, rue de Bourbon, 35, et chez M. Blaise, libraire, quai des Augustins, 61, moyennant le prix de 5 francs sans anneau, et de 5 fr. 25 avec un anneau.

« M. Lair, à l'occasion de la distribution des exemplaires, fit placer sur la maison de Malherbe, à Caen, l'inscription qui se voit encore aujourd'hui :

Ici naquit Malherbe, en 1555.

« Une note de l'opuscule indique que la Ville de Versailles, imitant l'exemple donné par M. Lair, venait de faire frapper une médaille à la mémoire de Ducis dans des conditions identiques. Cette autre pièce pourra être retrouvée, ainsi que le détail des circonstances de son émission. »

Pour faire suite à la communication qu'il a faite dans la séance du 4 novembre 1899[1], au sujet des louis faux de Louis XVI fabriqués à Nuremberg en 1793 avec les millésimes de 1786 et de 1787, M. Bordeaux ajoute que M. Dewamin lui a donné connaissance d'une affiche imprimée relative à la mise en circulation de ce numéraire. Ce document, qui date de la même époque que les rapports diplomatiques

1. *Pr.-verb. Société française de Num.*, 1899, p. 43.

adressés au gouvernement républicain, fut placardé dans le département de la Moselle. Il est ainsi conçu :

Lettre des administrateurs du département du Bas-Rhin au Conseil exécutif.

Strasbourg, le 15 juin 1793.

Des avis certains nous annoncent, Citoyens, que le roi de Prusse fait fabriquer de faux louis d'or des années 1786 et 1787, portant la face de Louis XVI. On peut les reconnaître aux caractères plus saillans de l'inscription, et a une couleur plus jaune que celle de nos pièces ordinaires de 24 livres. Il en a déjà paru quelques pièces dans la circulation, en Suisse.

On ajoute qu'il est sorti de la même fabrique des écus faux de l'année 1786.

Ces renseignements sont trop importants pour être négligés, et vous prendrez surement des moyens pour déjouer cette nouvelle manœuvre de la perfidie et de la scélératesse de nos ennemis. Nous avons fait publier cet avis dans toute l'étendue de notre département.

(*Suivent les signatures des administrateurs du département du Bas-Rhin.*) (sic).

Pour copie,

(*Signé* :) Lajeunesse, secrétaire général du département de la Moselle.

—

A Metz, chez la veuve Antoine et fils, imprimeurs[1].

M. Bordeaux fait remarquer que le louis, qu'il représente de nouveau, a effectivement une couleur plus jaune que celles des pièces courantes de 24 livres. Les caractères diffèrent de ceux des louis authentiques plutôt sous le rap-

1. Le facsimilé de cette affiche sera ultérieurement publié dans le travail si complet de M. Dewamin, intitulé : *Cent ans de Numismatique française, de 1789 à 1889.*

port de la dimension, qui est légèrement supérieure, que sous celui du relief. En fait, l'épithète de « saillant » aurait été applicable à la taille même des lettres. Par suite, la pièce semble provenir presque certainement de la fabrication clandestine effectuée à Nuremberg.

Cette affiche nous apprend que les faux écus de cette émission portent la date de 1786. Il sera maintenant aisé d'en retrouver des spécimens.

M. Adrien Blanchet communique à la Société une médaille commémorative du quatrième centenaire de la découverte du Brésil, frappée par les soins de M. Jul. Meili, de Zurich, et dédiée au peuple brésilien. En voici la description :

PEDRO ALVARES CABRAL DESCOBRIDOR DO BRAZIL. Buste, de face, avec l'armure et le casque. Au bas, la signature du graveur, HANS FREI. BALE.

℞. PORTO SEGVRO DA ILHA DA VERACRVZ 3 DE MAYO (allusion au débarquement effectué le jour de la fête de la découverte de la *Vraie Croix*). Dans le champ, quatre blasons : armoiries du Portugal et du Brésil en 1816, en 1822 et en 1889. En bas, les dates : **1500-1900**. En haut, un phylactère avec l'inscription : *O. e. D.* AO POVO LVSO-BRAZILEIRO *Jul. Meili.*

Le Président,
Cte DE CASTELLANE.

Le Secrétaire général,
ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SÉANCE DU 3 MARS 1900

Présidence de M. le comte de Castellane, président.

M. le Président donne lecture de la correspondance, et présente les publications reçues depuis la dernière séance :

De M. Sol. Ambrosoli : *Le medaglie di Alessandro Volta*, Milan, in-8°, 1899.

Mém. Soc. académ. d'archéologie, sc. et arts de l'Oise, t. XVII, 2e p^{ie}, 1899.

Numismatic chron., 1899, 4e partie.

Journal intern. de Num., 4e tr., 1899.

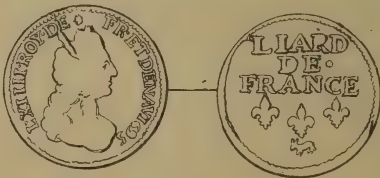
Korrespondenzblatt d. Wd. Zeitschrift, t. XVIII, novembre 1899.

L'ordre du jour appelant l'élection des membres du bureau, la Société procède au vote qui donne les résultats suivants :

Président : M. M. de Marchéville.
Vice-président : M. le Cte H. de Castellane.
Secrétaire général : M. Adrien Blanchet.
Trésorier : M. L. Sudre.
Membres du Conseil d'administration, avec les membres du bureau ci-dessus dénommés, et conformément à l'article 9 des statuts : MM. E. Caron et P. Bordeaux.

M. L. Sudre donne lecture du rapport annuel sur la situation financière de la Société. Ce rapport est approuvé, et des remerciements sont adressés à M. Sudre.

M. P. Bordeaux soumet à la Société un liard de cuivre frappé au nom de Louis XIV pour le Béarn, et dont voici le dessin :



« Le blason de la province a été rappelé sur ce numéraire par la gravure d'une petite vache au-dessous des fleurs

de lis du revers. Cet emblème héraldique du Béarn sert en même temps à désigner l'hôtel des monnaies de Pau comme lieu de fabrication, bien qu'il occupe une autre place que celle des différents ordinaires d'ateliers. Ces derniers, sur les liards des autres parties de la France, sont au centre des trois fleurs de lis.

Cette pièce ne figure pas dans l'ouvrage de MM. Blanchet et Schlumberger sur les monnaies de Béarn, mais ces auteurs nous apprennent que l'atelier de Pau fut réouvert en 1663, et qu'en 1700 il fut menacé d'être supprimé [1]. Le liard ci-dessus, daté de 1695, provient de cette période de réouverture. »

M. Adrien Blanchet expose à la Société les renseignements recueillis par lui sur diverses découvertes de monnaies faites récemment. Il signale particulièrement les cachettes d'Angicourt (Oise) et de Verdes (Loir-et-Cher), composées de monnaies romaines, et dont il a pu examiner de nombreuses pièces.

Le Président, M. DE MARCHÉVILLE. — *Le Secrétaire général*, ADRIEN BLANCHET.

***

SÉANCE DU 7 AVRIL 1900

Présidence de M. M. de Marchéville, président.

M. le Président communique la correspondance et les publications reçues depuis la dernière séance :

M. E. Bonnet, *Les jetons des États généraux de Languedoc*, Paris, 1900 ;

Société des sciences et arts de Vitry-le-François, XX, 1900.

1. *Histoire monétaire du Béarn*, par M. Blanchet, p. 36.

Bull. de l'Acad. des Sc., Inscr. et Belles-Lettres de Toulouse, t. II, 1898-1899, Toulouse.

M. Charles Grélier écrit à la Société pour lui faire part de la découverte de deux monnaies, au cours de la démolition de l'ancienne église à Challans (Vendée). Ces pièces, dont M. Grélier envoie un croquis, sont des deniers tournois de Saint-Martin de Tours et de Louis VIII pour Tours. Elles peuvent donner par conséquent une date approximative pour la partie du monument où elles ont été découvertes.

M. N. Collaro, membre de la Société, écrit de Kerassonde et envoie une monnaie accompagnée de la note suivante :

« J'ai l'honneur de communiquer à la Société une monnaie *impériale* de la ville de Pharnacia (Pont), dont on ne connaissait jusqu'à présent que des monnaies *autonomes*.

« Cette pièce inédite, qui fait partie de ma collection, est malheureusement très mal conservée, mais on peut pourtant la décrire ainsi qu'il suit :



« Légende effacée. Buste lauré et drapé de Caracalla (?), à droite.

« ℟. Couronne de laurier au milieu de laquelle on lit en quatre lignes ΦAP-NAKAI-TωN-CI (Ces deux dernières lettres sont douteuses).

« Bronze, 30 millimètres.

« Si l'on admet la lecture des deux dernières lettres, on sera amené à en conclure que la ville de Pharnacia avait une ère commençant sous Auguste, comme celle de Sébastopolis et de Sebasteia du Pont. — On sait que l'ère de Sébastopolis date de l'automne 3 av. J.-C., et celle de Sebasteia d'une année entre l'automne 2 avant et l'automne 5 après J.-C. (*Zeitschrift für Numismatik*, t. XX, p. 264-265). »

M. P. Bordeaux appelle l'attention de la Société sur une monnaie royale française de Louis XV, dont la frappe a été ordonnée par un édit de décembre 1719, et qui n'a pas encore été signalée. C'est la demi-livre d'argent ou pièce de 10 sols, qui devait être créée par la Compagnie des Indes.

Cette dernière association, pourvue d'une si grande notoriété pendant la Régence, venait d'obtenir, le 26 juillet, un arrêt du Conseil d'État du Roi, lui accordant le bénéfice de certains monnayages pendant neuf années, à partir du 1er août 1719, moyennant 50.000 livres. Elle devait supporter les frais de fabrication.

L'édit concernant la demi-livre d'argent s'occupe également de la création :

1° de la livre de même métal, qui constitue le numéraire-type, dont l'empreinte est connue [1] ;

2° du quinzain d'or.

Par suite, on se trouve amené à élucider en même temps la question de savoir s'il a été frappé aussi bien des demi-livres d'argent que des quinzains d'or.

Il est bon de noter d'abord les parties principales de ce rescrit de décembre 1719. Elles indiquent le but que le gouvernement royal a poursuivi momentanément :

La beauté des espèces est le moyen le plus sûr d'empêcher de les contrefaire. Comme on ne peut aisément parvenir à les faire

1. Hoffmann, *Monnaies royales de France*, p. 198, pl. 112, n° 84.

parfaitement belles sans augmenter le fin, auquel elles se fabriquent, nous avons pris le parti d'ordonner dans la seule Monnaie de Paris une nouvelle fabrication d'espèces d'or et d'argent fin, tels qu'ils se tirent ordinairement des affinages, et de donner à ces espèces un prix proportionnel à celui porté par l'édit de mai 1718;

En conséquence, Sa Majesté ordonne :

Art. 1.

Il sera incessamment fabriqué des quinzains d'or dans l'Hôtel des Monnaies de Paris au titre de 24 carats, à la taille de 65 $^{5}/_{11}$, au remède de $^{6}/_{11}$ de pièce au marc, qui auront cours dans tous les pays, terres et seigneuries de notre obéissance pour 15 livres pièce.

Art. 2.

Et des livres d'argent du titre de 12 deniers de fin, à la même taille de 65 $^{5}/_{11}$ par marc, au remède de 6 grains pour le fin et de $^{17}/_{11}$ de pièce pour le poids, lesquelles livres d'argent auront cours pour 20 sols tournois.

Et des demies à proportion.

Les dessins de ces deux sortes de numéraire figurent à la fin de l'imprimé [1].

La livre d'argent a été émise. De prime abord, il y a donc autant de raisons pour que la demi-livre ait été également créée ainsi que le quinzain d'or, ou au moins pour qu'il en ait été fabriqué des essais. La question de la frappe du quinzain d'or a déjà été discutée dans deux séances de la Société, les 3 mai et 7 juin 1889 [2]. Les coins portant cette empreinte existent au musée de la Monnaie de Paris. Les

1. Archives de la Monnaie. Carton des édits imprimés du XVIIIe siècle.
2. *Annuaire Soc. Num.*, Procès-verbaux de la Société de numismatique, 1889, p. 21 et 25.

deux documents suivants semblent, à première vue, laisser croire que des quinzains d'or auraient été forgés.

1° Dans un prix des monnaies de France depuis la déclaration du 31 mars 1640, nouvelle édition, imprimée à Rouen par Cabut, libraire en 1736, on trouve mentionné à la page 76 :

Fabrication des quinzains d'or et livres d'argent : quinzain d'or pesant 2 deniers 22 gr. ; — livre d'argent pesant 2 denier 22 gr. en vertu de l'édit du mois de décembre 1719.

Deux gravures jointes donnent les types de ces deux numéraires.

2° Abot de Bazinghen, dans son dictionnaire des monnaies, énonce ce qui suit au mot :

Quinzains d'or, espèces fabriquées en exécution de l'édit du mois de décembre 1719, registré en la Cour des Monnaies le 2 du même mois [1], au titre de 24 carats, au remède d'un quart de carat à la taille de 65 $^{5}/_{11}$, au remède de $^{6}/_{11}$ de pièce par marc, *qui ont eu cours* pour 15 livres pièce.

Malgré la vraisemblance d'émission résultant de ces citations, M. Sudre a émis un avis absolument exact en soutenant, dans la séance du 7 juin 1889, que des quinzains d'or n'avaient jamais été fabriqués. La même conclusion va s'imposer pour les demi-livres d'argent. Elles sont cependant citées de même dans le dictionnaire d'Abot de Bazinghen, bien que cet auteur n'ait pas employé pour elles l'expression : *qui ont eu cours*, dont il s'était servi pour les quinzains.

Si l'on se reporte à la table manuscrite dressée au jour le jour et figurant à la fin du registre contenant les édits royaux

1. L'édit devrait donc avoir été rendu le 1er décembre, bien qu'il ne porte pas de date.

relatifs aux monnaies, mentionnés au fur et à mesure de leurs promulgations, on trouve, sans interligne ni rature, les lignes suivantes à la suite de la mention à ce répertoire de l'édit de décembre 1719 :

NOTA. Qu'il n'y a point eu de quinzains d'or ni de demi-livres d'argent fabriquées[3].

Ce renseignement est formel et précis. Il est de l'époque même, et il acquiert d'autant plus d'intérêt qu'aucune rectification n'a été mise en marge de cette énonciation. Le rédacteur de la table, si la situation signalée avait été modifiée, l'aurait constaté par un renvoi, ou l'aurait indiqué dans un alinéa ultérieur. L'écrivain a donc précisé un fait matériel connu en 1719 de tous les officiers monétaires : absence de frappe de quinzains d'or et de demi-livres d'argent.

D'une part, on ne connaissait pas à cette époque des procédés d'affinage assez perfectionnés pour produire facilement l'or fin par grandes quantités. D'autre part, quinzains d'or et demi-livres d'argent auraient été trop minces et trop malléables pour pouvoir être mis utilement en circulation.

Le coin du quinzain, qui a figuré dans la collection de la Monnaie de Paris, paraît être un coin du temps de Louis XV, car il a un trèfle comme différent terminant la légende du droit. Or ce trèfle était la sigle particulière soit du directeur, soit du tailleur monétaire en fonctions à Paris entre 1715 et 1725, et il figure sur un certain nombre d'espèces de ce temps. Toutefois, comme le coin ne possède pas la lettre monétaire A, il est probable qu'il n'a été qu'une tentative, qui n'aurait même occasionné à l'époque aucune frappe d'essai normal. Au cours du XIXe siècle, c'est-à-dire entre 1840 et 1860, des numismatistes (probablement Rousseau ou Charvet) ont retrouvé ce coin à l'Hôtel des Monnaies de

Paris. Ils ont obtenu qu'il fût fabriqué des exemplaires en argent doré, en argent et en bronze, pour servir de spécimens d'essai ou même de jetons. Ce sont ces pièces que l'on rencontre dans quelques collections. Depuis lors, le coin de la Monnaie est devenu hors d'usage par suite d'usure prématurée, et l'Administration refuse toute nouvelle refrappe.

Pour terminer ce qui concerne la fabrication prescrite par l'édit de décembre 1719, il y a lieu de remarquer que l'émission de la livre d'argent fut éphémère. Elle dura à peine dix mois. Ce numéraire fut retiré très rapidement de la circulation. Ce fait explique la raison pour laquelle la plupart des exemplaires qui figurent dans les collections, sont à fleur de coin. Un édit du mois de septembre 1720, enregistré par la Cour des Monnaies le 30 du même mois, ordonna (art. IV) :

Les livres d'argent frappées en vertu de l'édit de décembre 1719 seront portées dès le 15 octobre 1720 aux Hôtels des Monnaies, et elles y *seront aussitôt refondues* et converties en espèces nouvelles.

Le silence gardé par cette ordonnance au sujet de la refonte de quinzains d'or et de demi-livres d'argent prouve encore surabondamment qu'il n'en avait pas été émis. Le rescrit royal n'aurait pas pu faire autrement que d'en parler, si l'absence de frappe ne s'était pas maintenue jusqu'au jour de ce décri.

Il est utile de mentionner en second lieu l'édit de décembre 1716, qui a prescrit la frappe de pièces de 12 et de 6 deniers pour les colonies[1], ainsi que la question relative à leur émission, qui présente la plus grande analogie avec celle qui vient d'être étudiée.

1. Archives de la Monnaie, Ms, 4° — 195.

Cette ordonnance royale de décembre 1716 décida la fabrication par l'atelier de Perpignan[1] (Q) de 75.000 marcs de pièces de 6 deniers à la taille de 40 au marc, et de 75.000 marcs de pièces de 12 deniers à la taille de 20 au marc. Un dessin de ces deux monnaies de cuivre figure au bas de l'imprimé. Des lettres patentes du 9 mars 1717, annoncèrent que ces espèces auraient cours en Amérique. Le gouvernement royal avait destiné à cette émission certaines quantités de cuivre qui se trouvaient dans l'Hôtel des Monnaies de Perpignan. La mauvaise qualité de ce métal empêcha la fabrication. Un édit de juin 1720 constata cette situation. Il a été donné par M. Zay comme étant de juin 1721, par suite d'une erreur matérielle et involontaire[2]. Ce rescrit prescrivit en même temps la frappe de la pièce de 9 deniers des colonies françaises aux 2 L croisées, ainsi que de celle de 18 deniers, et de celle de 4 deniers et demi. Mais sur les trois, celle de 9 deniers fut seule émise, fait qui vient démontrer une fois de plus que les diverses ordonnances actuellement étudiées et concernant tant la Compagnie des Indes que les colonies, n'ont reçu que des exécutions partielles.

Or la table manuscrite du répertoire des ordonnances monétaires de Louis XV porte, à la suite de la mention de l'édit de décembre 1716, les lignes ci-après :

« *Cet édit n'a point eu d'exécution*[3]. »

Le rédacteur de la table n'a indiqué par rien que son énonciation fût devenue en tout ou en partie inexacte plus tard. Et cependant on s'est occupé de rapporter toutes les modifications survenues. Car on relève un arrêt du Conseil du 30 avril 1721, concernant les flans de cuivre des émissions

1. Hoffmann, *Monnaies royales de F.*, p. 198, pl. 112, n° 81. — E. Zay, *Monnaies coloniales*, p. 48.
2. E. Zay, *Monnaies coloniales*, p. 52.
3. Archives de la Monnaie, Ms, 4° 194.

faites par la Compagnie des Indes. Cette décision contient notamment ce qui suit :

Le roi s'étant fait représenter en son Conseil l'édit du mois de juin 1721 [1], par lequel Sa Majesté aurait ordonné qu'il serait monnayé dans les Hôtels des Monnaies de Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Rouen, jusqu'à concurrence de 150.000 marcs d'espèces de cuivre tant en pièces de 18 deniers à la taille de 20 au marc, qu'en demis à la taille de 40 au marc, ou en quarts de 4 deniers et demi ; Et Sa Majesté voulant favoriser la Compagnie des Indes en lui abandonnant toute la valeur qui proviendra des flans qu'elle a remis ou fait remettre auxdits Hôtels des Monnaies, et envoyés tant à la Louisiane qu'à l'Ile Bourbon, dont elle a l'accession, à charge de payer les frais,

Sa Majesté ordonne que la valeur des flans de cuivre qui auront été livrées dans les Monnaies pour le compte de la Compagnie des Indes, *en conséquence de l'édit du mois de juin dernier* [2] sera payée par les directeurs desdits ateliers aux mains du caissier de la Compagnie des Indes, etc.

On voit que la Compagnie fermière n'avait dû rien fabriquer à Perpignan sur les premiers 150.000 marcs de cuivre, puis qu'on ne s'occupe de lui faire payer la valeur des flans qu'à raison des mêmes 150.000 marcs à monnayer dans quatre autres ateliers, mais, en fait, forgés seulement à La Rochelle et à Rouen. Quant à la date réelle de l'édit, qualifié comme étant du mois de juin précédant avril 1721, elle ne saurait plus être douteuse.

On est finalement amené à ces conclusions :

1° L'édit étudié ci-dessus et énoncé comme étant de juin 1721 est en réalité de juin 1720 ;

1. L'erreur matérielle du copiste, qui s'est trompé comme M. Zay, saute aux yeux. Un édit rendu en avril 1721 ne peut énoncer que le Roi s'est fait *auparavant* représenter un édit de juin 1721, qui daterait de trois mois après. On verra quelques lignes plus bas qu'il faut lire juin dernier, c'est-à-dire juin 1720.

2. Le mois de juin précédant avril 1721 est juin 1720.

2° Il n'a été frappé ni quinzains d'or, ni demi-livres d'argent, ni pièces de 12, ni pièces de 6 deniers à Perpignan, ni pièces de 18 deniers et de 4 deniers et demie aux 2 L croisées ;

3° Le coin du quinzain d'or a été gravé anciennement comme premier essai, ou du moins cette ancienneté est très probable, mais les frappes effectuées grâce à lui, sont du XIXe siècle ;

4° On pourrait tout au plus se demander si la fabrication des pièces de 12 et de 6 deniers n'aurait été arrêtée à Perpignan qu'après que quelques tentatives de fabrication auraient été essayées. L'arrêt du 30 avril 1721 porte plutôt à présumer le contraire ;

5° Les spécimens de certaines des espèces énoncées ci-dessus, et que l'on rencontre de temps à autre, doivent plutôt provenir d'une création de coins ou d'empreintes réalisée longtemps après les édits, et probablement au cours du siècle actuel. On s'est servi des dessins très clairs qui existent à la fin des imprimés d'ordonnances royales, et on en a tiré des reproductions. »

Le Président, M. DE MARCHÉVILLE. — *Le Secrétaire général*, ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SÉANCE DU 5 MAI 1900

Présidence de M. M. de Marchéville, président.

M. le Président donne connaissance de la correspondance et des publications reçues depuis la dernière séance :

De M. le Vte B. de Jonghe : *Petit gros à l'écu aux quatre lions d'Arnould III, seigneur de Randerath (1364-1390)*. Bruxelles, 1900.

Revue numismatique, 1er fasc. 1900.

Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, t. XIII, 1895-1899.

Bull. Soc. histor. et archéol. de Langres, t. IV, 1900.

M. H. Meyer présente à la Société des pièces entrées récemment dans sa belle collection. En voici la description :

PROVENCE. — *Jeanne de Naples* (1343-1352).

IOH' M.IHR.ET SICLIE.REGNA. Couronne fleurdelisée, entourée de sept lis, deux en haut, un de chaque côté, trois au-dessous.

℟. Fleur de lis. COMITSA.PVICE.ET.FORCALQE (A et L liés). Croix couronnée à chaque extrémité et cantonnée de quatre lis.

Or. Florin. (Caron, pl. XV, n° 17.)

CALAIS. — *Édouard III* (1347-1355).

EDWARD.DEI.G.REX.ANGL.D.HYB.AQT. Le roi debout sur un vaisseau, tenant l'épée nue et un écu aux armes d'Angleterre.

℟. ✠ DOMINE.NE.IN.FVRORE.TVO.ARGVAS. ME. Croix fleuronnée des Nobles ; au centre, dans un quadrilobe, un C.

Or. Demi-noble.

On sait que la légende du ℟. du Noble est : ✠ IHE. AVTEM.TRANSIENS.PER.MEDIV.ILLORVM.IBAT.

ARTOIS. — *Philippe IV* (1621-1640).

PHIL.IIII.D.G.HISP.ET.INDIAR.REX. Un rat entre 16-34. Buste couronné, à droite, avec collerette et la Toison d'or.

℟. ARCHID.AVST.DVX.BVRG.CO.ART ⁊ C. Écu écartelé, couronné, entouré de la Toison d'or.

Or. Double souverain. (Devismes, nº 261, pl. XI, nº 138.)

DOMBES. — *François II de Bourbon* (1582-1592).

FRANC PRINC. Le prince agenouillé, recevant l'étendard des mains de saint Marc ; sous la banderole, DVX ; à gauche et circulairement, de bas en haut : S.M TREVO (*Sanctus Marcus Trevosi*).

℟. SIT TX ADIVTO REG ISTE DOMBA (*Sit tibi, christe, adjutor regis iste Dombarum*). Le Christ bénissant entouré de seize étoiles.

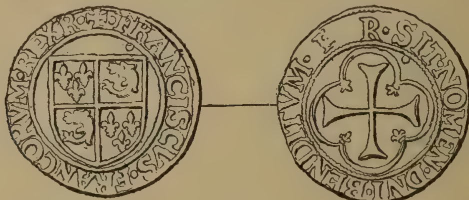
Or. Sequin. (Poey d'Avant, nº 5134.)

Imitation du sequin de Venise, frappée par Anne-Marie-Louise de Dombes (1650-1693).

M. P. Bordeaux soumet à la Société un douzain de François Ier, portant l'écu écartelé de France-Dauphiné, et présentant ces deux particularités :

1º La croix du revers est dépourvue de cantonnements ;

2º Elle est renfermée dans un entourage de quatre lobes. Cette pièce a été frappée à Romans.



Poids, 2 gr. 35. Coll. David, à Paris.

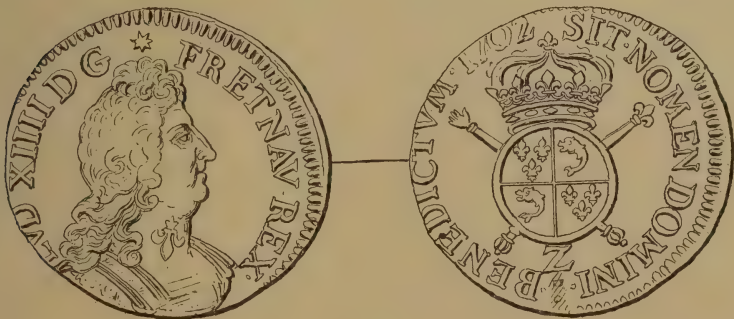
D'après F. de Saulcy [1], l'atelier de Romans ne fut ouvert

1. F. de Saulcy, *Numismatique de François Ier*, p. 163.

que le 21 janvier 1521, c'est-à-dire six ans après l'avènement du roi. Le premier maître fut Jacques Gentet, qui en conserva la direction depuis 1521 jusqu'au 10 mai 1526.

Le type archaïque de la croix renfermée dans un entourage de quatre lobes, indique le début du monnayage effectué au nom de François Ier. Ce douzain se rapproche beaucoup, comme aspect et comme style, de l'écu d'or publié dans Hoffmann (*Monn. roy. de France*, pl. 55, n° 19), également frappé à Romans et dont la croix est aussi dépourvue de cantonnements. Les deux pièces portent à la fin de la légende du revers un I, initiale de Iacques Gentet. Les autres douzains de ce maître, rapportés dans l'ouvrage de F. de Saulcy, ont la croix cantonnée de deux dauphins et de deux F. Ils proviennent d'émissions faites pendant les dernières années de la maîtrise de Gentet, mais avant 1526, date de sa retraite. La création de la monnaie dessinée ci-dessus doit donc se placer entre 1521 et 1523 environ.

M. Bordeaux présente à la Société l'écu frappé à Grenoble, en 1702, avec l'écusson rond écartelé de France-Dauphiné, brochant sur les sceptre et main de justice croisés en sautoir.



Poids, 27 gr. 05. Coll. David, à Paris.

Cette pièce était restée inconnue jusqu'à ce jour, Hoffmann n'avait publié que les divisions de cette série, qui sont : le demi, le quart et le douzième, en dénommant par erreur ces deux dernières divisions comme des huitièmes et seizièmes[1]. M. Serrure avait été jusqu'à énoncer que l'atelier de Grenoble ne semblait pas avoir frappé l'écu à ce type, et qu'il se serait borné à émettre les divisions, qualifiées par lui aussi inexactement[2].

De 1701 à 1704, les monnayeurs de Louis XIV fabriquèrent de nouvelles séries du numéraire dénommé aux insignes et pourvu d'un sceptre et d'une main de justice croisés en sautoir derrière un écu rond, pour l'argent. L'édit concernant cette fabrication fut donné à Marly en septembre 1701, et registré en la Cour des Monnaies le 17 du même mois. Il prescrivit la fabrication de nouvelles espèces d'or, et d'écus du titre de 11 deniers de fin (917 millièmes), du poids de 21 deniers 8 grains (27 gr. 09), à la taille de 8 pièces 11 douzièmes au marc, au remède d'un douzième de pièce par marc. L'écu devait courir pour 3 livres 10 sols. Les moitiés, *quarts* et *douzièmes*, créés en même temps, étaient calculés pour avoir cours à proportion. En fait, d'après Delombardy, le cours aurait varié de 67 sols et demi à 76 sols pendant les quatre années de circulation de ce système monétaire.

Les poids des : demi-écus, *quarts*, et *douzièmes*, qui sont dans les collections étant respectivement d'environ 13 gr. 28, 6 gr. 46, 2 gr. 16, concordent avec les dénominations données par l'édit et avec celles que nous leur attribuons.

Le rescrit royal s'exprime ainsi, article 2 :

1. Hoffmann, *Mon. roy. de Fr.*, p. 180, pl. 100, nos 166, 167 et 168.— Bessy-Journet, dans son travail sur les monnaies de Louis XIV, et Delombardy, dans son catalogue, avaient cependant fait usage des véritables dénominations.

2. *Traité de numismatique mod. et contemp.*, par Engel et Serrure, p. 27.

Voulons qu'il soit fabriqué *dans toutes nos monnaies ouvertes*, même dans celle de Strasbourg, des louis d'argent ou écus du type figuré en fin de l'édit (écu rond brochant sur les insignes) ainsi que les divisions.

En présence de ces expressions, il ne reste qu'à préciser l'époque exacte de l'ouverture de l'atelier de Grenoble. L'arrêt du Conseil d'État, qui y est relatif, est daté de Versailles 21 mars 1702, et il fut enregistré le même mois par la Cour des Monnaies. Il est ainsi conçu :

Le Roi, jugeant qu'il est du bien de son service et de l'avantage de ses sujets d'ouvrir la Monnoye de Grenoble pour y être le travail, tant de conversion que de réformation des anciennes espèces d'or et d'argent, établi en exécution de l'édit du mois de septembre dernier, après s'être fait représenter l'édit du présent mois de mars portant, entre autres choses, création d'un Contrôleur-contregarde et d'un Receveur au change dans ladite Monnaie avec attribution de nouveaux gages aux pourvus des autres offices ci-devant créés et établis tant dans ladite Monnaie de Grenoble que dans les autres Monnaies du Royaume.

Ouy le rapport du s^r Chamillart, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur général des Finances.

Sa Majesté, en son Conseil, a ordonné que la Monnaie de Grenoble sera incessamment ouverte, pour y estre ledit travail de conversion ou nouvelle fabrication des espèces d'or et d'argent et de réformation des anciennes établi en exécution de l'édit du mois de septembre dernier, et ledit travail régi suivant et conformément aux ordonnances par les directeur, contrôleur-contregarde et autres officiers, qui ont été ou seront pourvus, ou qui seront commis à cet effet, etc. [1].

Quelque temps se passa, sans que les officiers monétaires de Grenoble entrassent en fonctions. Le 8 août 1702, par un

1. Archives de la Monnaie. M S. 4°, 189.

nouvel arrêt, le Roi nomma Le Gay comme directeur de l'officine en remplacement de Nuguès, qui n'était pas encore parvenu à s'installer. Pierre Rousseau, directeur et trésorier général des Monnaies de France, fut chargé de recevoir les cautions du nouveau directeur. Macé, contrôleur-contregarde, fut autorisé à exercer les fonctions de contrôleur au change. Philibert, juge, reçut le mandat d'installer Le Gay et Macé dans leurs emplois.

Ces divers officiers entrant en charge, sollicitèrent du Roi une autre décision, qui constata et maintint les privilèges des officiers et monnayeurs de Grenoble. Un arrêt du 13 septembre 1702 leur assura ces garanties.

La fabrication de la série des monnaies d'argent du Dauphiné aux insignes ne commença donc que vers septembre 1702. Elle ne dura que jusqu'au 30 octobre 1703.

A cette dernière date, un arrêt du Conseil ordonna :

« Que les Monnaies présentement ouvertes et établies dans les villes de Caen, Nantes, Tours, Poitiers, Limoges, *Grenoble*, Montpellier, Lyon, Bourges, Troyes, Dijon, Besançon, Metz et Amiens, seront incessamment fermées après l'inventaire fait par les s^rs^ commissaires de parties des espèces et matières d'or et d'argent qui s'y trouveront. »

L'atelier de Grenoble n'eut par suite qu'une durée éphémère. Probablement il monnaya surtout au début, c'est-à-dire en 1702. Malgré les termes de l'édit, qui autorise la fabrication d'espèces *d'or* et d'argent, il est vraisemblable qu'il ne fut ouvré de numéraire qu'en métal blanc. Ces dernières espèces dauphinoises resteront toujours rares. Le douzième d'écu seul se rencontre assez fréquemment.

Le Président, — *Le Secrétaire général*,

M. de Marchéville. — Adrien Blanchet.

*
* *

SÉANCE DU 2 JUIN 1900

Présidence de M. M. de Marchéville, président.

M. le Président donne connaissance de la correspondance et des publications reçues depuis la dernière séance :

Émile Bonnet, *Les jetons des états généraux du Languedoc*, Paris, 1900.
Bull. Société historique et archéol. de Langres, t. IV, 1900.
Revue numismatique, 1er tr. 1900.
Journal intern. de numism. (Athènes), 1er tr. 1900.
Revue suisse de numismatique, t. IX, 1900.
Mémoires de la Soc. d'agricult., sc. et arts du Nord, t. VI, 1895-1896, et t. VII, 1897-1899. Douai, 1898 et 1899.
Soc. d'agricult., sciences et arts du Nord, fêtes du Centenaire; catalogue des Expositions. Douai, 1899 (3 fascicules).

M. le Président annonce la mort de M. Marc Husson, membre titulaire de la Société, et exprime les vifs et sincères regrets que cause la perte de cet aimable confrère.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :
« Le premier jeton dont je présente le dessin à la Société



est en cuivre, et fait partie de la riche collection de M. Richard, qui a bien voulu me confier le soin de le publier.

« En voici la description :

✠ ENLVI : DOVLCEVR : ET : AMOVR ❀. Croix pattée dont le centre est formé par un cœur chargé d'un K. Dans les cantons de la croix, quatre autres K.

℟. ✠ SVR : TOVS : AVTRE : LOYAL : Fleur accompagnée de sa tige. Dans un quadrilobe, les trois lis de France, au centre le *soleil* tel qu'on le trouve sur les écus d'or, et enfin, en chef, une couronne.

« A vrai dire, ce jeton n'est pas inédit, car il figure sous le n° 284, dans la collection Rouyer, récemment entrée au Cabinet de France. Mais ce dernier exemplaire est dans un mauvais état de conservation qui a induit en erreur le regretté J. Rouyer. En effet, il avait cru reconnaître une moucheture d'hermine dans le motif central qui est très certainement un *soleil* [1], et ainsi il avait été amené à considérer la pièce comme un « jeton allégorique du mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne » [2].

« En me communiquant si obligeamment son exemplaire, qui est très beau, M. Richard m'exprima l'opinion qu'il s'agissait d'un jeton de Jacques Cœur. L'hypothèse est assez séduisante, et en sa faveur on peut présenter les arguments suivants.

« D'abord le style ne s'oppose pas à cette attribution, et l'on peut rappeler le jeton de Simon Charles, portant une croix cantonnée de quatre K, disposition qui avait autorisé à choisir le règne de Charles VII comme époque de fabrication [3].

« En second lieu, si l'on considère la branche et la fleur [4]

1. Je conserve la dénomination employée pour les monnaies.

2. C'est le texte d'une note que M. H. de La Tour a reproduite en respectant l'attribution de J. Rouyer. Voy. *Catal. de la collection Rouyer*, 1re partie, 1899, p. 48, n° 284.

3. J. Rouyer et E. Hucher, *Hist. du jeton*, p. 50, pl. II, fig. 17.

4. Au xve siècle, on a souvent introduit des tigelles fleuries au milieu des

qui terminent l'une des légendes comme une branche de rosier, il faudra se souvenir que cet emblème appartenait en propre à Charles VII, qui faisait distribuer des rosiers en or et en argent comme « menues estrennes », au jour de l'an [1].

« Enfin le cœur qui figure au centre de la croix peut faire allusion au nom du célèbre argentier du Roi. Les Français du xve siècle aimaient en effet tout particulièrement les *rébus*, et l'on en connaît un certain nombre qui cachaient des noms propres [2].

« En ce qui concerne Jacques Cœur lui-même, nous savons que ses armes se composaient de coquilles et de deux cœurs. Nous retrouvons ces armes parlantes dans sa devise qui se présente, sous la forme suivante, en caractères gothiques, au milieu des sculptures d'un balcon de l'hôtel du grand financier, à Bourges :

A ♡ ♡ vaillans rien impossible [3].

« Le principal argument contre l'attribution de ce jeton à Jacques Cœur réside dans ce fait que les légendes paraissent être des devises, et que jamais elles n'ont été signalées comme appartenant à Jacques Cœur.

« Quoi qu'il en soit, ce petit monument, d'un style si charmant, méritait d'être signalé particulièrement, d'autant plus que l'exemplaire de M. Richard permet de rectifier une

légendes. Voy. G. Demay, *Invent. des sceaux de la Normandie*, 1881, Introd., p. XI.

1. A. Vallet de Viriville, dans l'*Annuaire Soc. Num.*, 1867, t. II, p. 211 et 225.

2. Pour Agnès Sorel, voy. *Rev. archéol.*, t. XII, 1856, p. 513 ; — pour Girarde Cassinel, voy. *Rev. Num.*, 1896, p. 316 ; — pour Jean Dalée, voy. *Bull. Soc. Antiq. de France*, 1890, p. 136. — Cf. C. Leber, *Coup d'œil sur l'usage des médailles de plomb, le personnage du fou et les rébus dans le moyen âge*, 1833 (Introd. à l'ouvrage du Dr Rigollot, *Monnaies inc. des évêques des Innocents*, 1837).

3. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XII, 1836, p. 264 et 267.

attribution dont le mauvais état de l'exemplaire Rouyer avait été cause.

« Le second jeton appartient à la collection Rouyer, et il est reproduit sous le nº 12 de la planche XII[1]. Mais comme le type de ce jeton est particulièrement intéressant et qu'on le distingue mal sur la planche, on trouvera sans doute agréable d'en avoir une nouvelle reproduction par un autre procédé.



✠ IE SVIS : DE BOVRGES· BERGER· GARD. Berger debout à gauche, tenant un bâton et levant la main droite vers un quadrupède accroupi devant lui. Le tout dans un entourage formé de croissants percés.

R/. ✠ GARDANT : MOTONS· EN VNG VERG. Trois moutons posés deux et un, dans un entourage semblable à celui du droit.

Cuivre. Cabinet de France.

« Les légendes doivent évidemment former une seule phrase : *Je suis de Bourges, berger gardant moutons en un verger*[2]. A remarquer la forme de l'E oncial non barré. On peut expliquer les quatre dernières lettres de la légende du droit, en supposant que le graveur avait commencé le mot qui est reproduit en entier en tête de la légende du revers. Comme il s'agit d'un berger gardant des moutons, il faut

1. H. de La Tour, *op. laud.*, p. 81, nº 474.
2. En comptant *suis* pour deux syllabes, on aurait un distique.

évidemment reconnaître un chien dans l'animal auquel le berger semble recommander l'attention. L'ensemble de la composition constitue un tableau plein de réalisme qui, je crois, est sans analogue parmi les jetons du moyen âge tout entier. Il est évident que les trois moutons ainsi disposés représentent aussi les armes de la ville de Bourges, et il est vraisemblable que nous avons sous les yeux un des premiers jetons de la Chambre des comptes de cette ville.

« Ceci nous amène à parler de divers artistes peu connus des numismatistes, et auxquels il faut attribuer la gravure des coins qui ont servi à frapper les divers jetons de la Chambre des comptes de Bourges.

« C'est d'abord le peintre Jacquelin de Montluçon (*Molisson*, *Molusson* ou *Monlusson* dans les documents) qui reçoit en 1497, la somme de 5 sols « pour avoir faict le « patron des gectons à compter qui ont esté faicts pour la « chambre de la(dite) ville [1]. » Il est probable que les 1.300 jetons de la ville de Bourges fabriqués en 1500, par Philipot Cotin, monnoyer à Paris [2], avaient été faits sur un modèle fourni par Jacquelin de Montluçon, qui était à cette date, comme en 1497, au service de la cité de Bourges [3].

« En 1506, on paie « à Regnauld Carrelier, orfèvre, « 62 s(ols) 6 d(eniers) pour avoir faict la pile et le trousseau « aux armes de la ville pour marquer les gectons qu'il « convient bailler à chacune reddition des comptes du rece- « veur » [4].

« Correspondant à ce travail, nous trouvons à la date du

1. Bon de Girardot, *Les artistes de la ville et de la cathédrale de Bourges*. Nantes, 1861 (autographie), p. 29. — Cf. H. Boyer, dans les *Mém. de la Soc. hist, du Cher*, 2e s., t. Ier, 1868, p. 99, note 2.

2. A. de Barthélemy, *Documents sur la fabrication des jetons*, dans les *Mélanges de numism.*, t. I, 1874-1875, p. 243 et 244.

3. Bon de Girardot, *op. laud.*, p. 29.

4. Bon de Girardot, *op. laud.*, p. 31.

9 septembre 1506, une mention de la fabrication, à Paris, de jetons aux armes de la ville de Bourges [1].

« Six ans plus tard, en 1512, la ville de Bourges paie « à « André Belenfant, orfèvre à Bourges, C s(ols) t(ournois) « pour avoir faict une pille et ung trousseau, en laquelle « pille a trois moutons couronnéz, et aud(it) trousseau ung « *bituris* couronné et taillé avec une fleur de lys audessoubs « dud(it) bituris [2]. »

« A la date du 9 août de cette même année 1512, Guillaume Denery recevait la permission de la Cour des Monnaies de frapper, à Paris, 1.200 jetons « aux trois moutons », pour envoyer à Bourges [3].

« Il paraît évident que les jetons de Bourges, bien que fabriqués à Paris, ont été gravés pour la plupart par des artistes du pays, et cette constatation devra être prise en considération et servir de point de départ à d'autres de même genre pour d'autres villes [4].

« Il semble qu'à l'aide des données précédentes on devrait pouvoir attribuer d'une manière certaine aux divers graveurs connus par les documents les jetons de la Chambre des comptes de Bourges, qui sont conservés dans diverses collections. Mais ces jetons ne sont pas datés, et plusieurs ont entre eux de nombreux points de ressemblance. Il s'ensuit qu'on ne doit point se baser sur de légères différences de style pour tenter le classement.

« Je me contenterai donc de présenter comme une hypothèse l'attribution à Jacquelin de Montluçon du jeton décrit

1. A. de Barthélemy, *op. laud.*, p. 245, citant le ms. de la bibliothèque de la Sorbonne, H. 1, 13, nº 173, fº 96, vº.

2. Bᵒⁿ de Girardot, *op. laud.*, p. 32.

3. A. de Barthélemy, *op. laud.*, p. 248.

4. Je laisse de côté la fabrication des jetons de Bourges par Pierre Polart, de Paris, en 1532 (A. de Barthélemy, *op. laud.*, p. 256). Les documents de Bourges ne fournissent pas de mention correspondante.

plus haut. Les raisons en sont purement morales : cet artiste était un peintre qui a été employé à divers travaux de décoration et à la fabrication de verrières. Or, le jeton présente un type qui n'a certainement pas été conçu par un simple orfèvre ; de plus, les caractères généraux du style en font bien un des plus anciens jetons de la Chambre des comptes de Bourges. »

Le Président,	*Le Secrétaire général,*
M. DE MARCHÉVILLE.	ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1900

Présidence de M. M. de Marchéville, président.

M. le Président donne connaissance de la correspondance et des publications reçues depuis la dernière séance :

Ferd. Terrillon, *Recherches sur l'église primitive de Saint-Valérien*, in-8°, s. l. n. d.

Enrique Peña, *Monedas y medallas paraguayas*, Asunciòn, 1900, in-8°, 2 pl.

Cte N. Papadopoli, *Les plus anciens deniers ou carzie frappés par les Vénitiens pour Chypre (1515-1518)*, 1900, in-8°.

A. Arnauné, *Rapport du directeur des Monnaies au Ministre des Finances, 5e année 1900*, gr. in-8°.

Emil Bahrfeldt, *Das Münzwesen der Mark Brandenburg*, 1889, 2 vol. texte et pl. ;

— *Das Münzwesen der Mark Brandenburg*, 1895, 2 vol., texte et pl. ;

— *Die brandenburgischen Städtemünzen aus der Kipperzeit (1621-1623)*. 1882 ;

— *Der Münzfund von Aschersleben*, 1890;

— *Beiträge zu den deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, 1895 et 1899.

Revue numismatique, 2e et 3e fasc. 1900.

Numismatic chronicle, 1900, parties I et II.

Journal intern. d'Archéol. numismatique, 2e tr. 1900.

Mémoires et Comptes Rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais, t. XXX, 1900.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1899.

Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, 5e vol., 1900.

Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, t. XLVI, 1899.

Bulletin de la Soc. archéol. hist. et sc. de Soissons, t. V, 1895, t. VI, 1896, t. VII, 1897 (1899).

M. le Président donne lecture de la lettre de M. le Ministre de la maison royale d'Italie par laquelle la Société est avertie que S. M. le roi Victor-Emmanuel III a bien voulu accepter le titre de *Membre d'honneur*.

Parmi les publications reçues, il y a lieu de signaler d'une manière toute particulière celles que M. Emil Bahrfeldt, vice-président de la Société numismatique de Berlin, a envoyées, en même temps qu'une lettre très cordiale dans laquelle il exprime le désir d'entretenir avec notre Société des relations scientifiques durables.

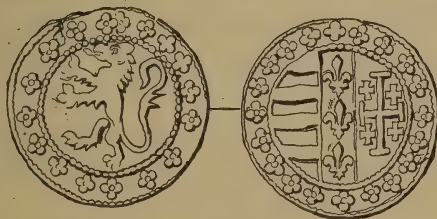
M. le Président annonce la mort de M. E. Van Hende, qui avait fait longtemps partie de notre société. Nous connaissions tous le caractère affable et l'esprit si distingué de l'auteur de la *Numismatique lilloise*, dont la perte sera si vivement sentie.

M. Victor Luneau, demeurant à Pont-Saint-Esprit (Gard), présenté par MM. le comte de Castellane et Adrien Blanchet, pose sa candidature en qualité de membre correspondant.

M. E. Caron annonce que la riche collection de monnaies flamandes, formée par M. Vernier, vient d'être acquise par le Musée de Lille. On sait que cette collection renferme de rares deniers du XIe siècle, et aussi les remarquables pièces d'or de Louis de Crécy que M. de Marchéville vient d'étudier.

M. Adrien Blanchet donne lecture de la note suivante :

« M. Philippe Testenoire-Lafayette, membre correspondant de la Société, m'envoie en communication un remarquable jeton qui paraît inédit. En voici la figure et la description :



« Lion héraldique remplissant le champ. Au lieu de légende, dix-sept rosaces entre deux grènetis.

℞. Champ armorié, tiercé en pal de Hongrie, d'Anjou-Sicile et de Jérusalem. Au lieu de légende, vingt rosaces entre deux grènetis. Cuivre.

Sur ce jeton, le quartier d'Anjou-Sicile n'est pas pourvu du lambel. C'est une particularité que Rouyer et Hucher avaient déjà signalée à propos d'un jeton portant les mêmes

armoiries, qui, selon ces auteurs, ont été portées successivement par Charles III, de Duras, roi de Naples et de Sicile, puis de Hongrie (1382), et par son fils Ladislas (1386-1414)[1].

Il est certain que le jeton de M. Ph. Testenoire-Lafayette ressemble fort à ceux qu'on s'accorde à reconnaître comme étant de fabrique italienne. La bordure de rosaces est caractéristique, et on la retrouve sur des jetons de la maison d'Anjou[2].

Le lion qui est représenté sur le jeton que nous venons de décrire plus haut, appartient sans doute aux armoiries du personnage qui a fait frapper ce jeton comme officier de l'un des rois de Naples précités[3]. »

M. le comte de Castellane fait connaître à la Société que, dans un remarquable volume : *Le siège de la ville et de la citadelle de Lille en 1708*, récemment publié par M. le lieutenant Maurice Sautai, il se trouve[4] parmi les notes et pièces justificatives un document intéressant, relatif aux monnaies obsidionales émises pendant ce siège par le maréchal de Boufflers. Voici le texte de cette pièce qui figure aux archives de la ville de Lille, dans le *Registre aux résolutions du Magistrat* de l'année 1712, page 752 :

Siège de Lille. — Le 12 août 1708, l'armée des Alliés, composée des troupes de toute l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Hollande, commandée par le prince Eugène de Savoie, étant venue mettre le siège devant la ville de Lille, le maréchal duc de Boufflers, gouverneur général de la province et de la ville en particulier, y étant, soutint les attaques jusqu'au 28 octobre

1. J. Rouyer et Hucher, *Hist. du Jeton*, p. 110, pl. X, n° 84.
2. A. Sambon, *Jetons de la maison d'Anjou*, dans la *Gaz. numismatique française*, 1899, p. 23, n°s 2, 3, 6 et 10.
3. Cf. A. Sambon, *loc. laud.*, p. 22.
4. Page 387.

suivant, qu'il capitula pour se retirer à la citadelle, après avoir été secondé par le zèle des habitants qui lui ont fourni des sommes très considérables pour la subsistance de la garnison et autres dépenses du siège, fit fabriquer dans l'Hôtel de la Monnaie de cette ville, avec les coins contenus dans la présente boîte, des monnaies de cuivre, savoir, pour 100.000 livres des plus grandes, qui ont été appréciées à vingt sous chacune, pour 75.000 livres des secondes appréciées à dix sous, et pour 25.000 livres des troisièmes appréciées à cinq sous, qui ont servi au paiement des troupes défendant la citadelle, qui capitula le 8e de décembre de la même année.

Nous, Rewart, Mayeur, Échevins, Conseil, et Huit Hommes de la ville de Lille, la présente boîte contenant 13 coins d'acier[1] et 30 pièces de chacune des 3 espèces de monnaie de cuivre qui ont été fabriquées dans l'Hôtel de la Monnaie de cette ville pour servir au paiement des troupes de Sa Majesté Très Chrétienne pendant la défense de la citadelle, nous ayant été présentée par Messire Jean Vollant, chevalier, seigneur Deswerquins, Trésorier de cette ville, avons résolu de l'accepter, et ordonné qu'elle sera mise dans la trésorerie de cette ville, pour y être conservée à la mémoire de cet événement.

Fait en Conclave, la Loi assemblée, le 26 novembre 1712.

Comme on le voit, ce document fournit des renseignements sur la nature de chacune des trois espèces de monnaies fabriquées à Lille pendant le siège de 1708, et fait connaître exactement les quantités qui en furent émises, et qui ressortent ainsi des chiffres donnés : 100.000 pièces de vingt sous, 150.000 pièces de dix sous, et 100.000 pièces de cinq sous[2]. De plus, il indique quel fut le sort des coins qui servirent à frapper ces monnaies obsidionales.

1. D'après une note de M. le lieutenant Sautai, ces coins se voient encore au musée de Lille.

2. Ces chiffres concordent avec ceux qui, au dire de Van Hende (*Numism. lilloise*, 1858, p. 64), ont été donnés par M. Derode, mais sans aucune justification.

M. Adrien Blanchet donne lecture d'une lettre de M. E. Lalanne, dont voici la partie principale :

« Pour répondre au désir exprimé par plusieurs de mes confrères, je vous envoie la description de certaines pièces de ma collection, qui m'ont paru dignes d'être signalées aux membres de notre Société. Voici d'abord la description des monnaies romaines :

Postume. — ...STVMVS PIVS F... Tête de Postume radiée à droite. Moyen bronze frappé sur un grand bronze d'Hadrien, dont le profil à droite est très apparent. ℞. Le revers d'un denier de Caracalla (Cohen, 2e éd., no 242).



Le flan est très aplati, par suite plus grand, et très usé ; à la suite des différentes frappes, il a été fortement fendu. C'est un grand bronze fruste, utilisé sous Caracalla, en 214 de J.-C., pour essayer un coin, et qui servit, 50 ans après, pour le même objet, à un coin de Postume. Il est donc probable que cette pièce a été conservée pendant longtemps dans un atelier monétaire.

Claude II. — IMP·CLAVDIVS. Buste radié à droite. ℞. PROVIDENTIA A. La Providence debout à gauche, tenant une baguette et une corne d'abondance. *Petit bronze quinaire* de fabrique barbare.

Macrien jeune. — IMP·FVL·MACRIANVS P·F·AVG. Buste radié et cuirassé à droite. ℞. PIETAS AVGG. Mercure debout à gauche, tenant une bourse et un caducée; même revers, mais sans *étoile* et avec AVGG, — que le n° 10 de Quietus. *Billon.*

Sévère II. — D·N·SEVERVS NOB·CAES. Tête laurée à droite. ℞. FELIX ADVENT·AVGG·NN. L'Afrique debout, à gauche, coiffée d'une tête d'éléphant; à ses pieds, un lion couché, tenant dans ses griffes une tête de bœuf; à l'exergue : PKT. *M. B.*

Ce revers devait exister pour Sévère II, puisqu'on l'avait retrouvé pour Dioclétien, Maximien Hercule et Galère Maximien, ses collègues. La pièce est intéressante par les lettres D·N· qui commencent la légende. M. l'abbé J. Marchant, dans son ouvrage sur les dignités conférées aux empereurs romains, dit que celle de *Dominus Noster* ne fut jamais prise par Sévère II, Maximien et Maxence.

Constantin Ier? — Lisse. ℞. Sans légende. Le Solei (ou Constantin), debout de face dans un quadrige, tenant, de la main droite, une couronne, et appuyant la gauche sur sa hanche; les rênes qui relient les chevaux deux par deux sont figurées par deux triangles. *P. B.*

Constantinople. — CONSTANTINOPOLIS. Buste de Constantinople, portant un casque lauré, une cuirasse, et tenant un sceptre à gauche. ℞. BEAT·TRANQVILLITAS. Autel surmonté d'une étoile; sur l'autel, VOTIS XX; dans le champ, à droite de l'autel B, à gauche ꟼ; à l'exergue : AHIP. *P. B.*

Crispus. — Comme le 64 de Cohen, 2 éd., mais ℞. avec DOMINORVM NOSTRORVM CAESS autour d'une couronne de lauriers, dans laquelle on lit VOT·V, avec une *étoile* entre les deux mots. *P. B.*

Constantin II. — CONSTANTINVS IVN NOB·C. Buste lauré et drapé à droite. ℟. VOT · XV · FEL XX AT, le tout, en cinq lignes, dans une couronne de laurier. *P. B.*

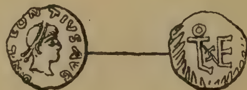
Décence. — D·N·DECENTIVS CAESA (*sic*). Buste nu-tête et cuirassé à dr.; derrière A. ℟. ƧƎAϽ TƎ·ϽVA·NИ·DD ƎAIЯOTϽIV. Deux Victoires debout, tenant une couronne dans laquelle on lit VOT. V MVL X; à l'exergue ᔓAR. *M. B.*

Théodose II. — D·N·THEODOSIVS P·F·AVG. Buste casqué et cuirassé de face, regardant à droite, tenant une haste sur l'épaule droite, et un bouclier sur lequel on distingue un cavalier foulant un ennemi renversé. ℟. IMP.XXXXII COS·XVII P·P. Rome casquée, assise à gauche, le pied gauche appuyé sur une proue, tenant le globe crucigère et un sceptre; derrière, un bouclier; étoile, dans le champ, sous le globe; à l'exergue, COMOB.



C'est un *demi-sou* d'or ou *quinaire*, frappé sur un flan de *sou*. On a profité de l'espace resté libre, pour faire un entourage de quinze demi-cercles, orné d'un gros point au centre. Cette pièce remarquable a servi de bijou, ainsi que le prouve un trou percé au-dessus du casque de Théodose.

Léonce Ier. — D·N·LEONTIVS AVG. Tête très jeune, dia-



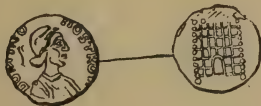
démée à droite. ℟. Monogramme de Léonce, dans une couronne. *P. B. Q.*

Jusqu'à ce jour, on n'a décrit que des monnaies d'or de Léonce.

(?) — DOMINO NOST. Buste diadémé et drapé à droite. ℟. Croix dans une couronne. *P. B. Q.*



(?) — DOMINO NOSTROR. Buste casqué et cuirassé d'un homme à droite. ℟. Porte de camp. *P. B. Q.*



Ces deux pièces, surtout la dernière, sont de fabrique barbare ».

Le Président,
M. de Marchéville.

Le Secrétaire général,
Adrien Blanchet.

* * *

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1900

Présidence de M. M. de Marchéville, président.

M. le Président donne communication de la correspondance et des publications reçues depuis la dernière séance :

Mémoires de l'Académie des sc., l. et arts d'Arras, 1899.
Mém. de l'Acad. nat. des sc., arts et b.-l. de Caen, 1899.
Mém. de la Soc. dunkerquoise, t. XXXII, 1899.
Bull. et mém. de la Soc. archéol. et hist. de la Charente, 1899, t. IX. Angoulême, 1900.

Bull. Soc. archéol. et histor. du Limousin, t. XLIX et t. XLVIII, 1900.

Annales de l'Académie de Mâcon, 3e s., t. IV, 1899.

M. Victor Luneau, présenté comme membre correspondant, est élu en cette qualité.

En raison des fêtes de Pâques, la Société décide que la séance ordinaire du mois d'avril aura lieu le samedi 30 mars 1901.

M. Bordeaux communique à la Société une médaille ovale (de 17 mill. sur 22) d'argent, avec bélière, portant d'un côté :

PRIX — DE — SOCIÉTÉ et de l'autre : ETABLI — A — ROMAINVILLE — EN 1774. Poids : 3 gr.

Ces inscriptions en plusieurs lignes remplissant le champ sont gravées au trait. La pièce, n'étant pas frappée, constitue ce que l'on appelle une médaille d'orfèvre, c'est-à-dire qu'elle a été confectionnée par un industriel en dehors de toute participation gouvernementale.

Elle est intéressante parce qu'il a été possible de retrouver les différentes circonstances qui en ont occasionné la création, et parce qu'elle nous amène à rechercher une autre médaille plus importante.

En septembre 1774, un certain nombre de bourgeois de Paris, habitants de Romainville, et qui, comme tels, avaient pour seigneur le marquis de Ségur, constituèrent sous ses auspices une Société ayant pour but :

« De créer un prix de plaisir, voulant que les habitants « participassent à leur amusement par une fête, dont l'objet « servira tant à leur profit qu'à la conservation des mœurs, « en dotant d'une somme de 450 livres une fille du village, « dont la piété, la douceur, l'économie, le respect filial et « l'amour du travail seraient non seulement reconnus par

« ses compagnes, mais encore par les notables habitants, afin « de lui faciliter son mariage [1] ».

Cette sorte de rosière était élue par les jeunes filles de la localité au moyen d'un vote fait à haute voix en public. Les fondateurs, qualifiés de *chevaliers de la Rosière*, prenaient part à la cérémonie. L'un d'eux devait passer au cou de la lauréate « un ruban blanc moiré liseré de bleu, auquel était « attaché un médaillon d'or, portant d'un côté : Société de « Romainville établie le 8 septembre 1774 », et de l'autre ceux-ci : Donné à la vertu..... le ...... Cette médaille devait avoir une valeur de 50 livres, ce qui nous renseigne sur ses dimensions d'une façon approximative.

Le Parlement de Paris, par décision du 17 décembre 1776, homologua l'ordonnance du bailli de Romainville, datée du 14 décembre 1774, constituant le capital de la Société de la Rosière, et portant règlement des conditions et cérémonies [2].

Une fête était célébrée à l'occasion de la remise de ce médaillon d'or. Un manuscrit nous en a conservé une relation critique [3]. Nous y trouvons relaté que les chevaliers de la rosière, c'est-à-dire les bourgeois de Romainville, membres de la Société, faisaient cortège à la jeune fille et portaient, pour se distinguer de la foule, un insigne que l'on qualifie, en 1775, de « petit plomb de pièce de drap ou de mousseline suspendu à une lisière ». Au début, l'insigne aurait peut-être été en plomb, mais il fut bientôt remplacé

1. Archives nationales. Registre d'audience du bailliage, Z, 3961.
Nos investigations ont été facilitées par l'obligeance de M. Gabriel Husson, ancien maire de Romainville, qui va publier une histoire complète de cette commune.

2. Arrêt imprimé chez Lottin l'aîné, imprimeur-libraire du Roi et de la Ville, rue Saint-Jacques, au Coq et au Livre d'or, 1776.

3. Extraits des papiers de Du Pujet, major de la Bastille. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 6766. 6 feuillets in-4° avec ce titre : « Description de la fête de la Rosière, à Romainville, le 28 août 1775 ».

par la médaille d'argent dont un exemplaire est soumis à la Société.

Ces dotations et cortèges eurent lieu chaque année depuis 1774 jusqu'en 1788. Un certain éclat fut probablement donné à ces fêtes, car le marquis de Ségur, qui habitait un château important à Romainville, devint ministre de la guerre en 1781, et il obtint en même temps de Louis XVI le bâton de maréchal de France. Le titre constitutif de la rente permettant l'allocation annuelle de 450 livres fut perdu dans la tourmente révolutionnaire, et l'association disparut. D'autre part, le marquis de Ségur mourut en 1801, et son petit-fils, qui fut l'historien de la retraite de Russie, ne s'occupa plus de Romainville.

La pièce d'or décernée annuellement à la vertu n'a pas encore été retrouvée. Elle devait probablement être gravée aussi au trait. Il n'en a été créé que 15 exemplaires au maximum, puisqu'on ne peut y renconter que des dates variant entre 1774 et 1788. On peut espérer qu'un numismatiste parviendra à en découvrir un jour un exemplaire, car plusieurs familles de Romainville descendent de ces anciennes rosières. Quelques-unes ont peut-être conservé certains des médaillons distribués à leurs aïeules couronnées.

La médaille soumise est celle d'un des membres de la Société, chevalier de la Rosière, et elle a été portée comme insigne jusqu'en 1788 dans la cérémonie où l'on décernait le : PRIX DE SOCIÉTÉ.

M. le comte de Castellane appelle l'attention de la Société sur l'emploi impropre qui a été fait par certains auteurs, du terme de *Henri*, pour désigner indistinctement toutes les monnaies d'or offrant le buste de Henri II, et précise les circonstances dans lesquelles cette dénomination fut officiellement appliquée au numéraire de ce prince :

« Lorsque, le 31 mars 1547 (n. s.), Henri II parvint à la couronne, les ateliers du royaume frappaient les écus d'or à la croisette créés par François Ier le 19 mars, av. Pâques, 1540 (a. s.). De même que ceux qui les avaient précédés, ils étaient au titre de 23 carats, et taillés à 71 $\frac{1}{6}$ au marc[1]. Cette fabrication fut, tout d'abord, continuée ; seul le nom du roi fut modifié : celui de Henri II remplaça sur les espèces le nom de son père. (Cf. Hoffmann, pl. LXV, 1).

Au mois d'août 1547, le roi institua la charge de tailleur général des Monnaies, et Marc Béchot en fut nommé titulaire. Ses lettres furent vérifiées au mois de juin suivant[2].

Le 6 août 1548, ordre fut donné à Marc Béchot de préparer, pour monnayer les écus d'or, des nouveaux fers offrant le portrait du roi[3]. Le 3 septembre suivant, afin de faciliter la réforme projetée, le nombre des ateliers fonctionnant fut réduit à 19 : Paris, Rouen, Troyes, Lyon, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Limoges, Toulouse, Montpellier, Angers, Tours, Nantes, Rennes, Dijon, Grenoble, Marseille, Chambéry et Turin, demeuraient seuls ouverts[4].

Le 31 janvier 1548 (a. s.), des lettres, données à Saint-Germain-en-Laye, prescrivirent que, à l'avenir, il ne serait plus monnayé qu'avec les coins taillés sur les poinçons nouvellement faits par Marc Béchot. Les espèces d'or devaient consister en écus au soleil, de même poids et de même titre que les précédents, portant le buste du roi couronné et, au revers, l'écu de France accosté de deux H. Toutes les espèces devaient offrir à la fin de la légende du revers la date 1549, et au droit, « HENRICVS D. G. etc... avec un 2 en chiffre, qui fait secundus ». (Cf. Hoffmann,

1. A. N. Reg. Z, 1^b, 62, fol. 268 v° à 283 r°.
2. Arch. de la Monnaie de Paris. M^s, 4° — 29.
3. Arch. de la Monnaie de Paris, M^s, 4° — 29.
4. A. N. Reg. Z, 1^b, 63, fol. 302 r°.

pl. LXV, 5 et 6.) Il était expressément défendu de monnayer sur d'autres coins. Pour donner le temps de préparer les nouveaux poinçons, on décidait qu'il n'y aurait, pour le présent, que 12 monnaies ouvertes « des quelles le roi se réservait de faire ultérieurement la déclaration, selon qu'il verrait l'affaire et la nécessité le requérir. » Les autres monnaies devaient demeurer closes jusqu'à nouvel ordre[1]. Ainsi donc, par le fait, l'ordonnance du 31 janvier 1548 (a. s.) fermait provisoirement tous les ateliers du royaume.

Le 8 février suivant, l'atelier de Paris fut déclaré ouvert. On devait y monnayer conformément aux dispositions contenues dans les lettres du 31 janvier 1548 (a. s.). En outre, il était permis d'y fabriquer des « doubles écus au soleil qui seront nommés *Henris* », dont les coins devaient être taillés aussi d'après les poinçons de Marc Béchot. Le droit de ces espèces, semblable pour le type et pour la légende à celui des écus, devait porter le buste du roi couronné. Quant au revers, il offrait une croix formée de quatre H couronnées avec une croisette au centre, quatre fleurs de lis dans les angles, et un soleil au-dessus de la croix. La date 1549 figurait à la fin de la légende ainsi conçue : DONEC TOTUM COMPLEAT ORBEM[2]. (Cette pièce, qui n'a jamais été retrouvée en nature, et qui n'a peut-être jamais été frappée, a été figurée par Le Blanc, sur sa planche des monnaies d'or et d'argent de Henri II, probablement d'après le dessin de l'ordonnance qui en prescrivait la fabrication. — Cf. aussi Hoffmann, pl. LXV, 4, qui a reproduit le dessin de Le Blanc.)

Ainsi les lettres du 8 février 1548 (a. s.) fournissent le

1. A. N. Reg. Z, 1^{b}, 64, fol. 1 v°

2. Arch. de la Monnaie de Paris, M^{s} 4° — 29. — L'ordonnance porte DONEC, tandis que sur le dessin de Le Blanc, de même que sur tous les autres *Henris* d'or connus, la légende commence par DUM. Le manque de place fit sans doute modifier ce premier mot.

premier exemple de l'emploi officiel du terme de *Henri* pour désigner une monnaie d'or de Henri II. Il y est appliqué à une pièce double de l'écu au soleil, de même poids et de même titre lui-même que les écus à la croisette dont l'émission venait de finir, soit à une espèce au titre de 23 carats, taillée à 35 au marc.

Le 2 mars suivant, le roi désigna les douze monnaies qui devaient ouvrer : c'étaient Paris, Rouen, Lyon, Poitiers, La Rochelle, Bayonne, Montpellier, Dijon, Troyes, Grenoble, Marseille et Rennes. Ces ateliers devaient monnayer selon les prescriptions des lettres du 31 janvier précédent[1]. Le 9 mai et le 27 août 1549, Toulouse, puis Tours furent rouverts aux mêmes conditions[2].

Enfin, le 14 janvier 1549 (a. s.) parut un « édict et ordonnance sur le fait des monnoyes et nouvelle fabrication, poids, alloy et prix ». Il commandait de faire « nouvel ouvrage d'écus qui seront nommés *Henris* », à 23 carats, et de 67 pièces au marc, courant pour 50 s. t. (Cf. Hoffmann, pl. LXVI). On donnait du marc d'or fin 172 l. t. Des doubles et des demis devaient être fabriqués à l'équipolent. En même temps l'édit indiquait 19 ateliers comme devant fonctionner : Paris, Rouen, Troyes, Dijon, Lyon, Grenoble, Turin, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bayonne, Bordeaux, La Rochelle. Limoges, Poitiers, Bourges, Tours, Angers et Rennes[3]. Le 23 janvier, une ordonnance, qui fixait le cours des espèces et décriait les monnaies rognées, décida que les *Henris* d'or doubles et demis, seraient forgés

1. A. N. Reg. Z, 1^b, 64, fol. 6 r°.
2. Arch. de la Monnaie de Paris, M^s 4° — 29.
3. Bibl. du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale. — D'autres ateliers furent rouverts par la suite, et successivement : Saint-Lô, Nantes et Moulins (par le transport de Saint-Pourçain), le 2 avril 1549 (a. s.) ; Montélimart, le 3 avril Aix, le 16 avril, etc.

seulement dans les ateliers désignés à cet effet par les généraux [1].

C'est donc dans l'édit du 14 janvier 1449 (a. s.), que se rencontre, pour la seconde fois, le terme de *Henri* appliqué officiellement à une monnaie de Henri II ; il y désigne une pièce d'or, de création nouvelle, absolument différente, par le type et par le poids, de l'écu au soleil qui l'avait précédée.

Comme conclusion, il ressort de ce qui précède, que la dénomination de *Henri* n'appartient pas à l'écu d'or ordonné le 31 janvier 1548 (a. s.) — qui, offrant, au droit, le buste du roi couronné, et, au revers, les armes de France accostées de deux H, ne diffère que par le coin, de l'écu à la croisette, — mais à deux pièces de poids supérieurs. Tout d'abord, ce nom fut attribué au double de cet écu, ordonné en février 1548 (a. s.), et qui n'a peut-être jamais été émis ; puis — et c'est à cette espèce qu'il convient surtout de l'appliquer — il désigna une monnaie d'or créée le 14 janvier 1549 (a. s.), d'un type nouveau, taillée à 67 au marc, dont la frappe se continua pendant toute la durée du règne de Henri II. »

Le Président, M. DE MARCHÉVILLE.

Le Secrétaire général, ADRIEN BLANCHET.

1. Bibl. du Cabinet des Médailles, de la Bibliothèque nationale.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

MEMBRE D'HONNEUR

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. DE BARTHÉLEMY (Anatole), ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 9, rue d'Anjou, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henry), ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), O ✻, membre de l'Institut, conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, président du Comité des travaux historiques et scientifiques, 15, rue Washington, Paris.

OPPERT (Jules), O ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 2, rue de Sfax, Paris.

MM. Blancard (Louis), ✻, correspondant de l'Institut, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Frœhner (Guillaume), ✻, ancien conservateur au Musée du Louvre, 11, rue Casimir-Périer.

Evans (Sir John), correspondant de l'Institut, président de la Société de Numismatique de Londres, à Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre.

Alexeieff (Georges d'), maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

Salinas (Antonino), directeur du Musée de Palerme.

Babelon (Ernest), ✻, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 30, rue de Verneuil, Paris.

Caron (Émile), ✻, ancien président de la Société, 36, boulevard Haussmann, Paris.

Jonghe (le vicomte Baudoin de), président de la Société royale de Numismatique de Belgique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Allotte de la Füye, O ✻, colonel du génie, à Nantes.

Babut (A.), capitaine au 31e régiment de ligne, à Paris.

Bagneux (Cte de), 86, rue du Bac, Paris.

Baulny (O. de), 52, rue de Verneuil, Paris.

Belfort (A. de), ✻, à Charnay, par Mâcon.

Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 164, boulevard Pereire, Paris.

MM. BORDEAUX (Paul), 98, B^ard^ Maillot, Neuilly-s.-Seine.
CASATI DE CASATIS (C.-Charles), ✻, conseiller honoraire à la Cour de Paris, 16, rue Alfred-de-Vigny, Paris.
CASTELLANE (Cte DE), 5, rue de Villersexel, Paris.
COLLARO (Nicolas), agent consulaire de France à Kerassonde, Turquie d'Asie.
COLLOMBIER (Félix), 16, rue Blasset, à Amiens.
DAVID (Fernand), 41, rue du Sentier, Paris.
ENGEL (Arthur), 66, rue de l'Assomption, Paris.
HALPHEN (Eugène), 69, avenue Henri-Martin, Paris.
LALANNE (Émile), 34, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.
LAMBROS (Paul), à Athènes.
LA TOUR (Henri DE), conservateur-adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 2 *bis*, avenue de Villars, Paris.
LE COMTE (Eugène), ✻, 124, rue de Provence, Paris.
LEMAITRE (A.), 84, boulevard Montparnasse, Paris.
MARCHÉVILLE (Marcel DE), ✻, 138, boulevard Haussmann, Paris.
MEYER (Henri), 24, avenue Hoche, Paris.
ROUGÉ (Vte Jacques DE), 72, rue de l'Université, Paris.
SCHLUMBERGER (Gustave), ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 37, avenue d'Antin, Paris.
SUDRE (Louis), ✻, sous-directeur honoraire de la Monnaie, 3, quai Malaquais, Paris.
VLASTO (Michel P.), chez MM. Ralli, 13 et 15, Old Slip, New-York.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Amardel (Gabriel), à Narbonne.

André (Ernest), 17, rue des Promenades, à Gray (Hte-Saône).

Aubry-Vitet (Eugène), 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Baras (Albert), ✻, à Aytré (Charente-Inférieure).

Bertier, à Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).

Bouchardon, à Moulins (Allier).

Chaix (Eugène), 45, quai des Grands-Augustins, Paris.

Chautard (Jules), à Croissanville (Calvados).

Creusot (Joseph), conservateur au Musée, à Châteauroux (Indre).

Déchelette (Joseph), conservateur du Musée de Roanne (Loire).

Derome (Charles), à Ribemont (Aisne).

Doby (l'abbé Auguste), 24, rue Saint-Roch, Paris.

Doulé (R. Charles), à Lieurey (Eure).

Drouet, à Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure).

Du Lac (Jules), 10, rue des Minimes, à Compiègne.

Duplan, à Évian-les-Bains (Hte-Savoie).

Durif, 8, rue de la Chaise, Paris.

Duruflé (Gustave), 47, rue de la Victoire, Paris.

Fabre de Larche (Jean), premier secrétaire de l'Ambassade de France, à Berlin.

Florange (Jules), 21, quai Malaquais, Paris.

Gallice (Henri), à Épernay (Marne).

Grégoire, 86, rue Bonaparte, Paris.

Hette (A.), 14, façade de l'Esplanade, à Lille.

Honnet (Camille), 25, rue du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes (Aube).

MM. Jolivot (Ch.), secrétaire du Conseil d'État de la Principauté, à Monaco.

Koechlin-Claudon (Émile), 60, rue Duplessis, à Versailles.

Le Bault de la Morinière (Cte G.), 22, rue Chevreul, à Angers.

Lebel (l'abbé Louis), 19, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris.

Lebourguignon-Duperré, à Cuiseaux (Saône-et-Loire).

Lecesne, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

L'Estrange (Cte de), 43, avenue Montaigne, Paris.

Luneau (Victor), à Pont-Saint-Esprit (Gard).

Man (Marie de), à Middelbourg (Pays-Bas).

Mater (Daniel), conservateur du Musée, à Bourges.

Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, 91, avenue Niel, Paris.

Michoud, château de Chazoux, par Mâcon.

Morel (Léon), receveur particulier des finances en retraite, 3, rue de Sedan, à Reims.

Nomblot, 138, avenue Daumesnil, Paris.

Nessel (de), à Haguenau (Alsace-Lorraine).

Puig (Joseph), 10, Petite rue de la Monnaie, à Perpignan.

Ponton d'Amécourt (Bon R.), à Saint-Calais (Sarthe).

Protat (Jules), à Mâcon.

Quarré-Reybourbon (Louis), 70, boulevard de la Liberté, à Lille.

Raimbault (Maurice), 19, rue Félix-Faure, à Cannes.

Ratier (Émile), 4, cours Gay-Lussac, à Limoges.

Ravaisson-Mollien (Charles), conservateur-adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 39, rue Vital, Paris.

MM. Riardant, 8, rue Lafayette, à Nantes.

Richebé (Raymond), avocat à la Cour d'Appel, 7, rue Montaigne, Paris.

Romizowski (de), receveur de l'enregistrement à Compiègne (Oise).

Royer (Louis), 49, faubourg Montmailler, à Limoges.

Sambon (Arthur), 6, rue du Port-Mahon, Paris.

Testenoire-Lafayette (Philippe), à Saint-Étienne (Loire).

Urban (Ernest), 43, rue du Congrès, à Bruxelles.

Vallentin du Cheylard (Roger), receveur des domaines, à Saint-Péray (Ardèche).

Vallentin (Ludovic), juge honoraire, à Montélimar (Drôme).

Vienne (Maurice de), O ✻, L[t] colonel-directeur d'artillerie, à Toul.

Witte (Alphonse de), 49, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles.

LISTE

DES

ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Vte de Ponton d'Amécourt

M. le Vte J. de Rougé, 1889.

M. A. de Belfort, 1890.

M. E. Caron, 1892.

M. M. de Marchéville, 1893.

M. P. Bordeaux, 1895.

M. le Comte de Castellane, 1898.

INDEX

PAR NOMS D'AUTEURS

des communications contenues dans les Procès-Verbaux de la *Société française de Numismatique*, 1900.

NÉCROLOGIE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS





